



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

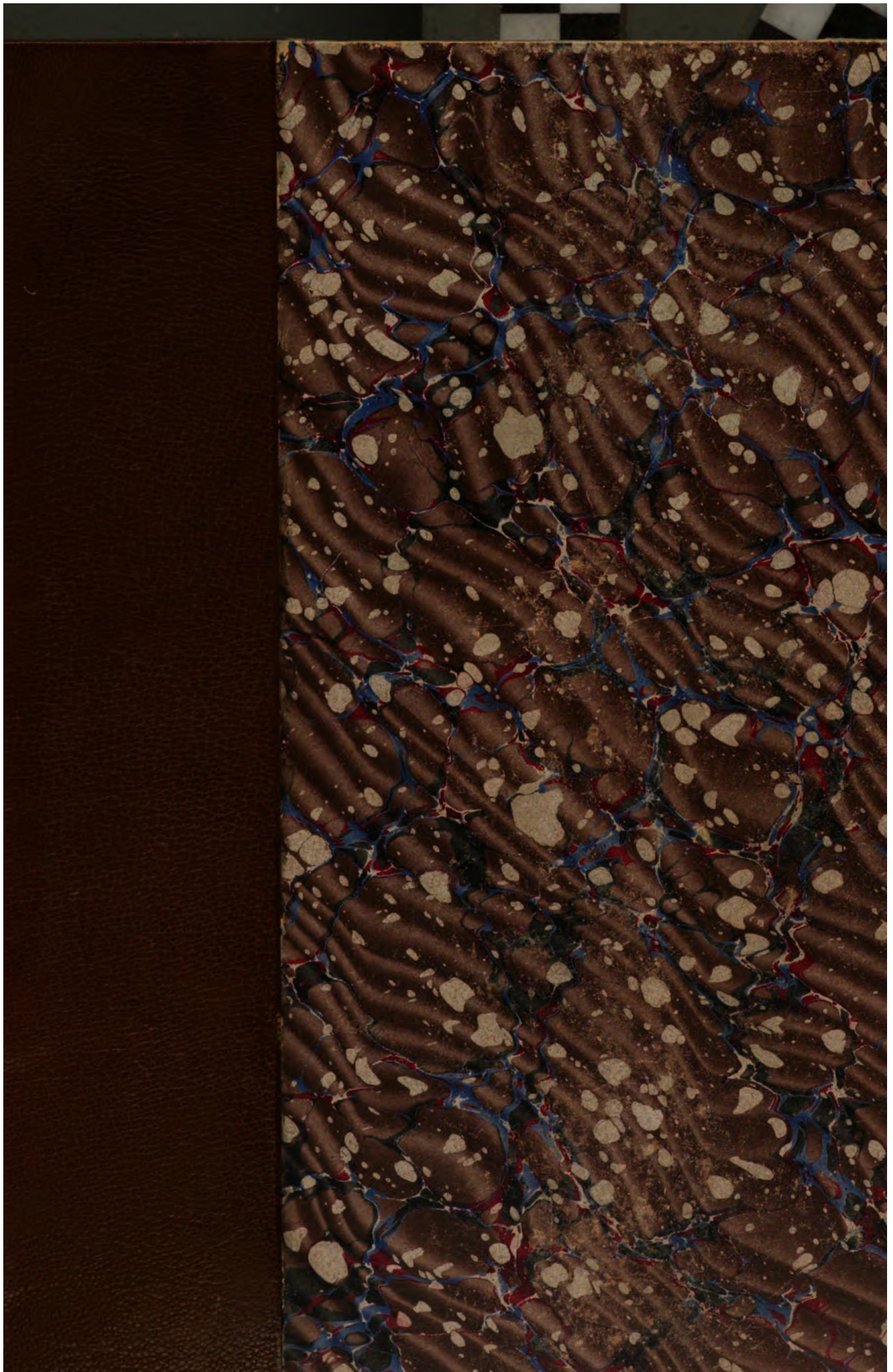
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.







*Emery Walker sc.*





~~NS 44 a 13~~



A/N 5019 A. 13











OEUVRES  
DE  
**FROISSART**

publiées

AVEC LES VARIANTES DES DIVERS MANUSCRITS

PAR

**M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE**

Membre de l'Académie royale de Belgique,  
Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie de Munich, etc.

---

CHRONIQUES

—  
TOME DOUZIÈME

—  
1386-1389

(Depuis le voyage de Charles VI à l'Écluse, jusqu'à la fin de l'expédition  
du duc de Lancastre en Espagne)

---

**BRUXELLES**  
**COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE**  
**VICTOR DEVAUX ET C<sup>ie</sup>**  
RUE SAINT-JEAN, 26

—  
1874



THE TAYLOR  
UNIVERSITY  
17 FEB. 1940  
OF OXFORD

CHRONIQUES DE FRANCE ,  
D'ENGLETERRE , D'ESCOCE , DE BRETAGNE ,  
D'ESPAIGNE , D'YTALIE , DE FLANDRES  
ET D'ALEMAIGNE.



En ce temps, les apparences estoient si grandes de plenté de naves , de gallées , de vaisseauls , de balleniers et de coques pour passer le roy de France oultre et ses <sup>1</sup> princes et chevalliers <sup>2</sup> en Angleterre , que le plus <sup>3</sup> ancien <sup>4</sup> homme qui lors vivoit, n'avoit point veu, ne ouy parler de pareille <sup>5</sup> besoingne <sup>6</sup>. Et les seigneurs et leurs hommes arrivoient et applouvoient de tous costés , et se tenoient chevalliers et escuiers , quant ils partoient de leurs maisons pour aler avec le roy de France en Angleterre , pour bien heureux quant en leur vivant ils aroient

<sup>1.2</sup> Gens. — <sup>3.4</sup> Viel. — <sup>5.6</sup> Chose.



fait un voiage en Angleterre, et disoient : « Sur ces  
« maleois Anglois irons-nous ores, qui ont fait tant de  
« mauls et de persécutions en France. A ces coups en  
« aurons-nous <sup>1</sup> vengeance <sup>2</sup> de nos pères <sup>3</sup>, de nos  
« frères et de nos parens <sup>4</sup> que il ont mis à mort et des-  
« confis <sup>5</sup>. »

Sachiés que l'on mist plus de douze septmaines à faire les  
pourvéances des seigneurs si grandes et si grosses que c'es-  
toit merveilles à penser, et à chargier vaisseauls. Et disoit-on  
en Flandres : « Le roy vendra demain. » Et <sup>6</sup> d'autre part <sup>7</sup>  
s'avaloiens gens de Gascoingne, d'Armeignach, de Comminges,  
de Thoulousain, de Bigorre, d'Auvergne <sup>8</sup>, de Lymosin, de  
Poithou, d'Angou, du Mayne, de Bloys, de Bretagne,  
de Thouraine, d'Orléans, de Gastinois, de Beausse, de  
Normendie, de Bourgoingne, de Picardie, du Perche,  
d'Allenchon, d'Artois, de Haynnau et de toutes les mettes <sup>9</sup>  
de France, et <sup>10</sup> tout descendoit en bas, et se venoient logier <sup>11</sup>  
en Flandres et en Artois.

Quant ce vint à la my-aoust et que le voiage se devoit  
approchier et que les loingtains des loingtaines marches  
s'avaloiens, et encoires pour euls plus haster et pour don-  
ner exemple à tous que le roy entreprendoit ce voiage de  
grant volenté, le roy de France prist congié à la royne sa  
femme, à la royne Blanche, à la duchesse d'Orléans et aux  
dames de France, et ouy messe solempnellement à Nostre-  
Dame de Paris, et prist lors congié à tous. Et estoit son  
intention que, luy yssu de Paris, il n'y retourneroit jamais,

<sup>1,2</sup> Honorable vengeance. — <sup>3</sup> De nos mères. — <sup>4</sup> Et de nos amis  
aussi. — <sup>5</sup> « Ha! disoient les autres, un jour vient, que tout paie. Nous  
« sommes nés à bonne heure, quant nous voyons le voiage que nous  
« désirions le plus à voir. » — <sup>6,7</sup> Toudis. — <sup>8</sup> De Berry. — <sup>9</sup> Et limi-  
tations. — <sup>10,11</sup> Tous venoient et se logeoient.

si auroit esté en Angleterre : toutes les cités et bonnes villes du royaume de France le créoient bien.

Le roy s'en vint à Senlis et là se tint , et la royne aussi. Encoires estoit le duc de Berry en Berry, mais on faisoit ses pourvéances en Flandres et à l'Escluse, sicomme on faisoit pour les autres princes.

Le duc Phelippe de Bourgoingne estoit en son pays. Si prist congié à la duchesse et à ses enfans , et se advisa qu'il prendroit congié sur son voiage à sa belle ante madame la duchesse de Brabant. Si se départy de Bourgoingne et chevaucha en grant arroy et en grant estat , l'admiral de France en sa compagnie et messire Guy de la Trimouille , tant que il vint à Bruxelles , et là trouva la duchesse et les dames qui le recueillirent et sa compagnie moult doucement et grandement ; et fut deux jours delés elles, et prinst congié, et de là vint à Mons en Haynnau. Si y trouva sa fille madame d'Ostrevant et le duc Aubert et son fils messire Guillemme d'Ostrevant, qui recueillirent le duc de Bourgoingne et ses gens liement et grandement , et l'amenèrent en la bonne ville de Valenchiennes , et fut le duc de Bourgoingne logié en la Salle-le-Conte , et le duc Aubert à l'ostel de <sup>1</sup> Viscongnette <sup>2</sup>, <sup>3</sup> et madame d'Ostrevant aussi <sup>4</sup>. De là vint le duc de Bourgoingne à Douay et puis à Arras, et là il trouva sa femme qui l'attendoit.

<sup>1,2</sup> La Visconté. — <sup>3,4</sup> Et madame d'Ostrevant et les dames, madame de Moriamés et madame de Mortain, madame de Gomenies et les autres à l'hostel au comte de Blois en la Tannerie ; et là fut le duc de Bourgoingne reçu grandement, et luy furent faits de beaux présents. Et prindrent là congié aux dames le duc et les chevaliers de sa compagnie. Et vous dis que il sembloit bien, qui les ooit parler, que jamais ne retourneroient en France, si aroient esté en Angleterre. Et les faisoit bon oyr parler et deviser comment Angleterre estoit prise, conquestée et perdue. (*Sec. réd.*)

Adont vint le roy de France à Compiengne, à Noion, à Péronne, à Bapaulmes et puis à Arras ; et tous les jours avaloient gens de tous lés si grandement que tout le pays en estoit mengié et perdu ; ne ou plat pays riens ne demouroit, que tout ne fust à l'abandon, sans riens payer, ne maille, ne denier. Les povres laboureurs qui avoient recueillié leurs blés et leurs grains, ils n'en avoient que la paille, et, se ils en parloient, ils estoient batus ou tués ou affolés. Les estans et les viviers estoient peschiés, et les maisons abatus pour faire du feu ; ne, se les Anglois feussent arrivés en France, ils ne peussent faire plus grant essil que les routes de France y faisoient, et disoient : « Nous n'avons « point d'argent maintenant, mais nous en aurons au « retour : si vous paierons tout seq. » Là les maudissoient les povres gens qui veoient <sup>1</sup> perdre leurs biens que pillars et garchons leur roboient <sup>2</sup>, et n'en ousoient sonner mot, mais <sup>3</sup> les souhaidoient tout bas mors et pendus, puis disoient <sup>4</sup> : « Or alés en Angleterre <sup>5</sup>, que jamais il n'en « puist retourner piet ! »

Or vint le roy de France à Lille en Flandres, et ses deux oncles avecques luy, les ducs de Bourgoingne et de Bourbon ; car encoires estoit le duc de Berry en son pays et ordonnoit de ses besoingnes. Avecques le roy estoient à Lille le duc de Bar, le duc de Loheraine, le conte d'Armeignach, le conte de Savoie, le conte daulphin d'Auvergne, le conte de Genève, le conte de Saint-Pol, le conte d'Eu, le conte de Longueville, le sire de Coucy, messire Guillemme de Namur et de hauls barons et chevalliers de France <sup>6</sup> en si grant nombre que je ne les auroie jamais tous nommés <sup>7</sup>,

<sup>1-3</sup> Prendre le leur. — <sup>2-4</sup> Les maudissoient et leur chantoient une note entre leurs dents tout bas. — <sup>5</sup> Orde crapaudaille. — <sup>6-7</sup> Si très-grant foison que je ne les viendroie jamais à fin de nommer.

et disoit-on que il devoit bien passer en Angleterre vingt mille chevalliers et escuiers de nom. Au voir dire, c'estoit belle compaignie de environ vingt mille arbalestriers parmy les Jennevois et bien vingt mille gros varlets.

Encoires estoit messire Olivier de Clichon <sup>1</sup> en Bretagne, et ordonnoit ses besoingnes et sa navie à Laudriguier en Bretagne, et devoit venir en sa compaignie la ville toute charpentée de bois, laquelle estoit ordonnée pour <sup>2</sup> logier aux champs si tost que on aroit prins terre en Angleterre <sup>3</sup>, sicomme cy-dessus est bien au long contenu. Avecques le connestable devoient venir tous les meilleurs chevalliers et escuiers de Bretagne, le visconte de Rohen, le sire de Rais, le sire de Laval, le sire de Rochefort, le sire de Malatrait, le sire de Dignant, le visconte de <sup>4</sup> Combours <sup>5</sup>, messire Jehan de Malatrait, le sire d'Ansenys, et bien cinq cens lances de Bretons, toutes gens d'eslittie; car telle estoit l'intention du connestable, et avoit tousjours esté, que homme nul ne passeroit en Angleterre, se il n'estoit droit homme d'armes et de fait. Et avoit dit à l'admiral : « Gar-  
« dés-vous bien que vous ne chargiés la navie de nul varlet,  
« ne de nul garchon; car ils nous porteroient <sup>6</sup> plus de dom-  
« maige que <sup>7</sup> prouffit. » Et ne povoient deux ou trois chevalliers, se ils n'estoient trop grans maistres et qu'ils ne preussent nefes et vaisseaulx à leurs deniers, mener, ne passer que un cheval outre et un varlet.

Au voir dire, les choses estoient bien limitées et ordonnées; et c'est la supposition de plusieurs, se ils peussent ariver tous ensemble en Angleterre et prendre terre là où

<sup>1</sup> Connestable de France. — <sup>2-3</sup> Enclorre l'ost quant elle seroit arrivée.  
— <sup>4-5</sup> Cambour. — <sup>6-7</sup> Plus d'arriérance.. Plus de grevance que d'avantage, ne de,



ils tendoient à venir et descendre (c'estoit à Orvelle près de Nordvich), ils eussent moult esbahy le pays, et aussy eussent-il fait, il n'est mie doubté<sup>1</sup>; car les grans seigneurs les prélats, les abbés et les bonnes villes d'Angleterre s'en doubtoient trop grandement. Mais les communaultés et les petis compaignons qui se vouloient aventurer, n'en<sup>2</sup> avoient quelque soussy<sup>3</sup>: aussi n'avoient les povres chevalliers et escuiers qui désiroient les armes et à gaignier ou tout perdre, et disoient l'un à l'autre: « Dieux! comme il nous  
 « appert une bonne saison, puisque le roy de France veult  
 « venir pardeçà. C'est ung vaillant roy et de grant  
 « emprinse. Il n'y ot, passé a trois cens ans, roy en France  
 « de si grant courage, ne qui le vaulsist. Il fera ses gens  
 « bons hommes d'armes, et ses gens feront vaillant roy.  
 « Benoit soit-il quant il nous vult venir veoir, car à ce  
 « coup serons-nous tous mors ou tous riches; nous n'en  
 « povons ne dire, ne penser autre chose. Il en fault  
 « attendre l'aventure<sup>4</sup>. »

---

Se les apparauls estoient grans et beaulx en Flandres et à l'Escluse pour entrer en Angleterre, aussi estoit grande et belle l'ordonnance en Angleterre, et jevous en ay icy-dessus, je croy, aucune chose dit; si m'en passeray à tant. Et, se le coustaige et les tailles en estoient grandes parmy France, aussi estoient-elles en Angleterre et tant que toutes gens s'en douloient. Mais pour tant que<sup>5</sup> la communaulté<sup>6</sup> veoit que il besoingnoit, ils s'en portoient au plus bellement que

<sup>1-4</sup> Que la meilleure partie ne fust en grant crainte et en grant frreur, et spécialement les seigneurs temporels et les prélats des églises et tous cheux qui avoient à perdre (*Ms. de Mons*). — <sup>2-3</sup> Faisoient compte. — <sup>4-6</sup> Le commun.

ils povoient. Si disoient-il bien : « C'est trop sans raison  
 « que on nous taille maintenant pour mettre le nostre aux  
 « chevalliers et escuiers de ce pays ; car pourquoy ? Il  
 « fault que ils deffendent leurs héritaiges. Nous sommes  
 « leurs varlets, nous labourons leurs terres et les biens de  
 « quoy ils vivent. Nous leur nourrissons les bestes de quoy  
 « ils prennent les laynes. A tout considérer , se Angle-  
 « terre se perdoit, ils perdroient trop plus que nous. »

Non obstant toutes ces paroles , tous ceulx qui tailliés estoient , paioient tout : nuls n'en estoit déporté. Et fut en ce temps eslevé en Angleterre <sup>1</sup> une moult grande taille montant à plus de deux millions de flourins , dont l'archevesque d'Yorch, frère germain au seigneur de Neufville, et le conte d'Asquesuffort , messire Nicole Brambre , messire Michiel de la Poule, messire Symon Burlé, messire Pierre Gouloufre , messire Robert <sup>2</sup> Trivilien <sup>3</sup>, messire Jehan de Beauchamp , messire Jehan de Saslebéry et aucuns autres du privé et estroit conseil du roy en estoient recepveurs <sup>4</sup> et délivreurs ; ne par les oncles du roy pour lors on ne <sup>5</sup> besoignoit <sup>6</sup> riens, et aussi ils n'y accomptoient pas plenté, ne point ne vouloient mettre le pays en trouble , mais entendoient fort à garder l'onneur d'Angleterre, les pors de mer et les passages , et partout establir gens ; car pour certain ils cuidoient avoir en cel an le roy de France et sa puissance en Angleterre.

Les dessus dis chevalliers que je vous ay nommés , recepveurs de par le roy de toutes ces tailles , en ordonnoient à leur volenté, et tout le souverain pour quy on en faisoit le plus et qui en avoit la greigneur partie du prouffit, c'estoit

<sup>1</sup> Pour mettre défense au pays. — <sup>2-3</sup> Trésilien. — <sup>4</sup> Payeurs. — <sup>5-6</sup> Faisoit.

le conte d'Asquesuffort. Par luy estoit tout fait, et sans luy n'estoit riens fait : de quoy, quant ces choses furent passées, le peuple se troubla pour savoir que si grant argent estoit devenu, ne où il estoit alé, ne contourné, et en voudrent aucunes bonnes cités et villes d'Angleterre avoir compte, avecques ce que les oncles du roy y rendirent grant payne, sicomme je vous recorderay enssieuvant quant il sera temps et heure d'en parler, car je ne vueil <sup>1</sup> de riens estre oublieus, qui appartiengne à ceste histoire <sup>2</sup>.

Messire Simon Burlé estoit capitaine du chastel de Douvres. Si oyoit bien souvent nouvelles de France par ceulx de Calais et par les pescheurs des bandes d'Angleterre qui s'aventuroient en mer ainsi que ils font par usage, car pour avoir <sup>3</sup> ung <sup>4</sup> poisson, ils vont souvent peschier des-sous Boulongne et devant le port de Wissant. Si rapportoient souvent des nouvelles à messire Simon Burlé qui leur en demandoit; car autres pescheurs de France, quant ils <sup>5</sup> s'entrecontroient <sup>6</sup>, leur en disoient assés et souvent plus que ils n'en savoient; car sur mer pescheurs, quelque guerre qu'il soit dentre France et Angleterre, ne se feroient jamais mal, ainchois sont amis et aident l'un à l'autre au besoing, et vendent et achatent sur mer l'un à l'autre leur poisson, quant les ungs en ont plus largement que les autres; car, se ils se guerrioient, on ne auroit souvent point de marée, ne nul ne oseroit aler peschier, se il n'estoit conduit et gardé de gens d'armes.

Messire Simon Burlé entendoit par les pescheurs de Douvres que point n'y auroit defaulte que le roy de France ne passast en Angleterre, et vendroient les François prendre terre à Douvres l'une des parties, et l'autre au port

<sup>1</sup> Ne dois riens oublier en l'histoire. — <sup>2</sup> Bon. — <sup>3</sup> Se trouvoient.

de Zandvich , et devoient passer gens sans nombre. Messire Simon créoit bien toutes ces paroles et les tenoit pour véritables , et aussi faisoit-on partout en Angleterre. Si vint un jour à Cantorbie et ala en l'abbaye qui est moult grande et moult <sup>1</sup> belle, et d'autre part <sup>2</sup> siet l'abbaye Saint-Vincent, laquelle est aussi moult belle et moult puissante et riche sans mesure <sup>3</sup>. On luy demanda des nouvelles , et il en dist ce qu'il en savoit , et par ses paroles il monstroit bien que la <sup>4</sup> chasse <sup>5</sup> de saint Thomas, qui tant est riche et digne, n'estoit pas seurement à Cantorbie , car la ville n'est point forte. « Et se les François viennent , dist messire Simon , « ainsi que ils feront tantost , pour la convoitise de gai-  
« gnier, pillars et larrons affuiront en ceste ville, et vous  
« roberont et pilleront vostre église. Et par especial ils  
« voudront savoir que la chasse de saint Thomas, sera  
« devenue ; si l'emporteront se ils la treuvent, et la per-  
« drés : pour quoy je vous conseille que vous la faites  
« amener sur ung bon charriot dedens le chastel de  
« Douvres ; elle sera bien assure , il n'en fault jà doubter ,  
« et feust orendroit toute Angleterre perdue. »

L'abbé de Saint-Thomas de Cantorbie et le convent tout ensemble de la maison retindrent ceste parole et ce conseil, quoyque le chevalier le deist pour bien , en si grant despit que ils respondirent en disant : « Comment, messire Simon, « voulés-vous <sup>6</sup> déporter <sup>7</sup> l'église de céans de sa seignou-  
« rie? Se vous avés paour , si vous faites assurer et vous  
« alés enclorre en vostre chastel de Douvres ; car jà <sup>8</sup> vous  
« ne verrés <sup>9</sup> les François si hardis et si puissans que ils  
« viennent jusques icy. » Telle fut la response que on fist

<sup>1</sup> Riche et. — <sup>2</sup> Assés prés. — <sup>3</sup> Et tout de noirs moisnes. — <sup>4-5</sup> Fiertre.  
— <sup>6-7</sup> Diviser. — <sup>8-9</sup> Ne seront.

lors à messire Simon Burlé <sup>1</sup>, lequel multiplia tant les paroles <sup>2</sup> et les requestes que il avoit faites, que la communauté d'Angleterre s'en contentèrent mal sur luy, et le tenoient mauvais envers le pays et bien luy monstrèrent depuis, sicomme je vous recorderay avant en l'histoire. Messire Simon Burlé s'en passa à tant et s'en retourna à Douvres <sup>3</sup>.

---

Or vint le roy <sup>4</sup> françois <sup>5</sup> pour monstrier plus acertes que la chose luy touchoit et plaisoit, et pour plus approchier son passage, et aussi que <sup>6</sup> loingtain pays approchoit, à l'Escluse <sup>7</sup>; car on disoit en Flandres et en Artois : « Le roy entrera samedi en mer, ou mecredi ou jeudi. » Tous les jours de la septmaine disoit-on : « Il partira demain. »

Le duc de Thouraine son frère et l'évesque de Beauvais, chancelier de France, et plusieurs grans seigneurs de France eurent à luy parlement à Lille et il à euls, et estoient retournés vers Paris. Et me semble, et ainsi me fut-il dit, que on avoit baillié au duc de Thouraine le gouvernement <sup>8</sup> et jusques au retour du roy avecques l'ayde de plusieurs des seigneurs de France qui n'estoient point ordonnés pour aler en Angleterre, le conte de Blois et autres. Et encoires estoit le duc de Berry derrière, et venoit tout bellement; car d'aler en Angleterre il n'avoit pas trop grant affection, et, de ce que il séjournoit tant que point ne venoit, le roy de France, le duc de Bourgoingne et les aultres seigneurs estoient tous courrouciés, et voulsissent bien que il feust jà venu. Et tousjours se faisoient et chargeoient pourvéances à grans coustaiges pour les sei-

<sup>1-2</sup> Et multiplièrent tant ces paroles. — <sup>3</sup> En son chastel. — <sup>4-5</sup> De France. — <sup>6-7</sup> Les loingtains logés de l'Escluse approchassent. — <sup>8</sup> Du royaume.

gneurs ; car on leur vendoit quatre frans, qui <sup>1</sup> ne valloit <sup>2</sup> que ung, et toutesfois ceulx qui là estoient, qui <sup>3</sup> espéroient à passer <sup>4</sup>, ne ressoingnoient ne or, ne argent à despendre, ne à allouer pour faire leurs pourvéances et pour estre bien estoffés de toutes choses l'un pour l'autre par manière de grandeur et d'envie. Et sachiés que, se les grans seigneurs estoient bien payés de leurs gaiges, d'autre part les petis compaignons le comparoient; car on leur devoit jà d'un mois, et si ne <sup>5</sup> le <sup>6</sup> vouloit-on payer. Et disoit le trésorier des guerres, et aussi faisoient les clers de la chambre aux deniers : « Attendés jusques à ceste prochaine septmaine, « et vous serés payés et delivrés de tous poins. » Ainsi estoient-ils de septmaine en septmaine <sup>7</sup> pourmenés, <sup>8</sup> et quant on leur fist <sup>9</sup> paiement, si ne fut-il que de huit jours <sup>10</sup>, et on leur devoit <sup>11</sup> largement <sup>12</sup> de <sup>13</sup> dix <sup>14</sup> septmaines.

Si advint que les aucuns qui ymaginèrent ceste ordonnance et la substance du fait et comment on les payoit mal et envis, s'en mérencolièrent et dirent que le voiage ne tourneroit jà à nul bon <sup>15</sup> effect <sup>16</sup>. Et ainsi, quant ils eurent ung petit d'argent, ils retournèrent en leur pays. Ceulx furent saiges, car les petis compaignons, comme chevalliers et escuiers qui n'estoient retenus de grans seigneurs, <sup>17</sup> perdoient <sup>18</sup> tout ; car les pourvéances leur estoient si chières en Flandres que ils estoient tous ensonniés d'avoir du pain et du vin ; et s'ils vouloient vendre leurs gaiges ou leurs chevaux ou leurs armures, ils ne trouvoient ne maille, ne denier, et à les avoir et achatter ils les avoient trouvées moult chières. Et tant y avoit de pueple à Bruges, à Ardembourg et au Dam

<sup>1.2</sup> N'eust valu, se la presse n'eust esté en Flandres. — <sup>3.4</sup> Passer, vouloient et espéroient. — <sup>5.6</sup> Les. — <sup>7.8</sup> Délayés. — <sup>9</sup> Ung. — <sup>10</sup> En huit jours. — <sup>11.12</sup> L'argent. — <sup>13.14</sup> Six. — <sup>15.16</sup> Conroy. — <sup>17.18</sup> Despendoient.



et par espécial à l'Escluse que les plusieurs ne se sçavoient où logier, ne retraire.

Le conte de Saint-Pol, le sire de Coucy, le daulphin d'Auvergne, le sire d'Anthoing et <sup>1</sup> plenté d'autres <sup>2</sup> seigneurs de France, pour estre plus à leur aise, aloient à l'Escluse devers le roy pour savoir quant on partiroit. On leur disoit : « Dedens trois ou quatre jours, » ou : « Quant « monseigneur de Berry sera venu, » ou : « Quant nous « aurons vent pour nous. » Tousjours y avoit à dire quelque chose, et tousjours aloit le temps avant. Les jours devenoient <sup>3</sup> courts et lais, <sup>4</sup> et les nuits aloinguoient ; de quoy moult de seigneurs se contentoient mal, et plus de ce que l'on mettoit si longuement à passer et que les pourvéances amendrissent, que de nulle autre chose qui leur advenist.

---

En attendant le duc de Berry et le connestable de France qui estoient encoires derrière, le roy d'Arménie se tenoit en France, auquel le roy de France avoit assigné, pour parmaintenir son estat, VI mille frans par an, lequel pour <sup>5</sup> son plaisir <sup>6</sup> et dévotion, en instance de bien, yssy hors de France et ot désir et volenté d'aler en Angleterre pour parler au roy d'Angleterre et à son conseil en cause de moienneté et pour veoir se par ses traittiés il pourroit trouver nul moien où on se peust conjoindre, ne aherdre à paix, et party de son hostel qu'on dist Saint-Ouin à toute sa <sup>7</sup> famille <sup>8</sup> tant seulement, et ne menoit pas grant arroy, ne vouloit mener. Si chevaucha tant que il vint en Boulongne-sur-la-mer ; et quant il fut là venu, il <sup>9</sup> loua <sup>10</sup> ung

<sup>1.</sup> Plusieurs hauts. — <sup>2.</sup> Laidis et froids. — <sup>3.</sup> Sa plaisance. — <sup>4.</sup> Maisnie. — <sup>5-10</sup> Prist.

vaissel et entra ens. Si ot vent à volenté et tant singla que il vint au port de Douvres. Là trouva-il le conte de Canthebruge et le conte de Bouquighem et plus de <sup>1</sup> cent <sup>2</sup> hommes d'armes et deux mille archiers, qui là se tenoient pour garder le passage ; car renommée couroit que les François arriveroient et brief à Zandvich ou à Douvres. Et à Zandvich estoient le conte d'Arondel et le conte de Northombrelande, le conte d'Asquesuffort, le conte de Pennebruch, le conte de Nortingham et messire <sup>3</sup> Regnault <sup>4</sup> de Gobeheh, et avoient ces seigneurs bien mille hommes d'armes et quatre mille archiers et trois mille gros varlets ou environ, et le roy se tenoit à Londres et une partie de son conseil emprès luy, et avoit tous les jours nouvelles des pors et des havres d'Angleterre.

Quant le roy d'Arménie fut arrivé à Douvres, on luy fist bonne chièrre pour tant que il estoit estrangier, et fut mené des chevalliers devers les <sup>5</sup> oncles du roy, qui le recueillierent moult doucement et <sup>6</sup> lyement <sup>7</sup>, ainsi que bien le sceurent faire ; et, quant il fut heure, ils luy demandèrent dont il venoit, ne où il aloit, ne quelle chose il demandoit, ne quéroit. A toutes ces demandes il respondoit et disoit qu'en espèce de bien il venoit là pour veoir le roy d'Angleterre et son conseil et pour traittier paix et accord entre le roy de France et luy, se on le povoit trouver :  
 « Car la guerre, ce dist le roy d'Arménie, n'y est point  
 « bien séant ; et par la guerre de France et d'Angleterre,  
 « laquelle a duré tant de ans et tant de jours, sont les  
 « Turcs et les Sarrasins enorgueillis, car il n'est qui les  
 « ensonnie et guerroe, et par celle cause j'en ay perdu  
 « ma terre et mon roiaulme, et n'en suis pas taillié de

<sup>1.2</sup> Cinq cents. — <sup>3.4</sup> Raoul. — <sup>5</sup> Deux. — <sup>6.7</sup> Bellement.

« recouvrer , se paix ferme n'est entre les chrestiens. Si  
 « remonstreroie volentiers ceste matière qui tant touche  
 « toute la chrestienté, au roy d'Angleterre en la fourme que  
 « je l'ay remonstré au roy de France. »

Lors fut des oncles du roy d'Angleterre demandé au roy d'Arménie se le roy de France l'envoioit là. Se respondi que nuls ne l'y envoioit , mais y estoit venu de soy-meismes en instance de tout bien , et pour veoir se le roy d'Angleterre et son conseil voudroient point entendre à nul traittié de paix. Et lors luy fut-il demandé : « Où est à  
 « présent le roy de France? » Il respondi : « Je croy que il  
 « soit à l'Escluse , car je ne le vey puis que je prins congié  
 « de luy à Senlis. » Lors fut-il demandé : « Et comment  
 « dont povés-vous faire vos traittiés , ne entamer , quant  
 « vous n'estes autrement chargié de luy? Se à présent vous  
 « traittiés devers le roy nostre nepveu et son conseil , et le  
 « roy de France et sa puissance qu'il tient à l'Escluse ,  
 « passast oultre et entrast en Angleterre , vous en recep-  
 « vriez blasme et seriés de vostre personne en grant aven-  
 « ture <sup>1</sup> des gens <sup>2</sup> de ce pays. »

Lors respondi le roy d'Arménie et dist : « Je suis fort  
 « assés du roy de France, car j'ay envoyé devers luy et fait  
 « prier que tant que je soie ratourné de ce pays, il ne se  
 « meuve de l'Escluse ; et je le tiens pour si advisé et si  
 « noble que à ma prière il descendra , et que point en  
 « mer ne se mettra tant que je soie retourné par devers  
 « luy. Si vous pryé en instance de bien , par pitié et par  
 « amour, que vous me faites adreschier tant que je puisse  
 « veoir le roy d'Angleterre et parler à luy ; car je désire  
 « très-grandement à le veoir. Ou, se vous estes chargiés de

<sup>1,2</sup> De la communauté.

« par luy, qui estes ses oncles et les plus puissans de toute  
 « Angleterre, à faire response à toutes demandes, que vous  
 « le me veulliés faire. » Adont respondi messire Thomas  
 conte de Bouquighem, et dist : « Sire roy d'Arménie,  
 « nous sommes icy ordonnés et establis à garder le passage  
 « et la frontière de par le roy d'Angleterre et son conseil ;  
 « et de plus avant nous ne nous voulons chargier, ne nous  
 « ensonnier des besoignes du royaume, se il ne nous est  
 « estroittement commandé du roy. Et puisque pour bien et  
 « pour espèce de bien et de humilité vous estes venu en ce  
 « pays, vous soiés le bien venu. Et sachiés que nulle  
 « response finable, sur quoy vous peussiés arrester, ne  
 « affermer, vous n'arés de nous. Outre, nous ne sommes  
 « pas ou conseil du roy maintenant ; mais nous vous y  
 « ferons mener sans péril et sans dommaige. » Respondi le  
 roy d'Arménie : « Grant merchis ! Je ne demande pas mieulx,  
 « ne autre chose <sup>1</sup> que je le puisse veoir et parler à luy. »

Quant le roy d'Arménie se fut raffreschy à Douvres<sup>2</sup> deux  
 nuits et <sup>3</sup> ung jour <sup>4</sup>, et que il ot par grant loisir parlé aux  
 deux contes dessus nommés oncles du roy, il s'en party en  
 bon conduit que les seigneurs luy délivrèrent pour la  
 doubte des rencontres. Tant exploitta et fist que il vint à  
 Londres, et fut le dit roy à l'entrer à Londres moult regardé  
 des Londriens, et toutesfois les bonnes gens luy firent feste  
 et honneur. <sup>5</sup> Si se loga <sup>6</sup>, et puis, quant temps fut et  
 heure, il ala devers le roy qui <sup>7</sup> se tenoit à la Ryolle que  
 on dist le Garde-Robe-à-la-Royne, et là se tenoit-il tout  
 privéement ; mais <sup>8</sup> son conseil se tenoit <sup>9</sup> à Londres, chas-

<sup>1</sup> Fors. — <sup>2</sup> Seulement. — <sup>3-4</sup> Sept jours. — <sup>5-6</sup> Il se traist à l'hostel. — <sup>7</sup> Lors. — <sup>8-9</sup> L'archevesque de Cantorbie et l'archevesque d'Yorch et l'évesque de Vinchestre et beaucoup du conseil du roy se tenoient.

cun à son hostel ; car je vous di que les Londriens estoient moult esbahis et entendoient fort à fortifier leur ville <sup>1</sup>. Quant la venue du roy d'Arménie fut sceue et publiée, <sup>2</sup> le conseil du roy se traist <sup>3</sup> par devers le roy pour oyr des nouvelles , ne quelle chose le roy d'Arménie estoit venu faire , ne quérir en ce temps , quant on estoit si entriboulé ou pays.

Quant le roy d'Arménie fut venu en la présence du roy , il <sup>4</sup> le salua <sup>5</sup>, et le roy luy. Après, le roy d'Arménie parla et entama son <sup>6</sup> propos <sup>7</sup> sur l'estat que il estoit yssu de France pour veoir le roy d'Angleterre principalement , car oncques il ne l'avoit veu , dont il estoit tout resjouy quant il estoit en sa présence ; car il espéroit que tout bien en venroit, et montroit par ses paroles que pour obvier à l'encontre de la grant pestilence que il apparoit à estre et à venir en Angleterre, il estoit là venu, non obstant que le roy de France, ne son conseil ne l'envoiasent , fors de soy-meismes , et mettroit volentiers paix et accord ou tresves entre les deux roys de France et d'Angleterre. Plusieurs paroles douces et courtoises et bien traittiées remonstra le roy d'Arménie au roy d'Angleterre et à son conseil. Adont luy fut respondu briefment et dit ainsi : « Sire roy , vous soiés le bien « venu en ce pays ; car le roy nostre sire et nous aussi « vous y veons moult volentiers , et vous disons ainsi que « le roy n'a pas icy tout son conseil ; il l'aura temprement, « car il le mandera, et puis vous fera response. »

Le roy d'Arménie se contenta de ce, et puis prinst congïé et retourna à son hostel où il estoit logié. Dedens IIII jours après fut le roy conseillié , et croy bien que il avoit envoyé

<sup>1</sup> Dessus la Tamise et ailleurs. — <sup>2-3</sup> Si se traient ces archevesques et évesques et ceulx du conseil. — <sup>4-5</sup> L'enclina. — <sup>6-7</sup> Procès.

devers ses oncles , mais ils ne furent pas présens à la réponse faire. Et le roy d'Angleterre ala tout droit au palais à Westmoustier , et le conseil que il avoit pour lors , et fut le roy d'Arménie signifié de là aler sicomme il fist. Quant il fut venu en la présence du roy et des seigneurs , on fist le roy d'Angleterre seoir à son usage, et puis le roy d'Arménie après , et puis les prélats et ceulx du conseil. Là luy fist-on recorder <sup>1</sup> ses <sup>2</sup> requestes et prières que il faisoit au roy d'Angleterre et à son conseil. Tantost il les répliqua toutes doucement et sagement, en remonstrant comment sainte chrestienté estoit trop <sup>3</sup> affoiblie <sup>4</sup> par la destruction de la guerre de France et d'Angleterre et que tous les chevalliers et escuiers de ces deux roiaulmes n'entendoient à autre chose fors que tousjours à estre ou pour l'un ou pour l'autre , par quoy <sup>5</sup> l'empereur de Constantinople perdoit sa terre, et si <sup>6</sup> perdoit les cités et chasteauls, où les gentils hommes de France et d'Angleterre avant la guerre se souloient traire pour trouver les armes , et jà avoit-il perdu son roiaulme , pour quoy il prioit pour Dieu et en pitié que on vouldist entendre à ce que aucun traittié sur fourme de paix et accord se peust faire et entamer dentre le roy de France et le roy d'Angleterre.

A ces paroles respondi l'archevesque de Cantorbie (car il en estoit chargé du roy et du conseil très-avant que on entrast en la chambre <sup>7</sup>), et dist : « Sire roy d'Arménie, ce  
« n'est pas la manière, ne oncques ne fut, de si très-grant  
« matière comme est celle du roy <sup>8</sup> de France et du roy  
« d'Angleterre <sup>9</sup>, que on venist pryer le roy d'Angleterre en  
« son pays à main armée. Si vous dirons que vous ferés s'il

<sup>1-2</sup> Toutes les paroles. — <sup>3-4</sup> Foible. — <sup>5-6</sup> L'empire de Constantinoble s'en perdoit et perdrait. — <sup>7</sup> Du conseil. — <sup>8-9</sup> D'Angleterre et de son adversaire de France.



« vous plaist. Vous vous retrairés devers vos gens et les  
 « ferés tous retraire ; et quant chascun sera retrait et  
 « retourné en son lieu et que de vérité nous le pourrons  
 « savoir, retraiés-vous devers nous, et nous adont voulen-  
 « tiers entendrons <sup>1</sup> à vostre traittié. »

Ce fut la response que le roy d'Arménie ot, mais il disna ce jour avecques le roy d'Angleterre, et luy fut faite la greigneur honneur <sup>2</sup> du monde <sup>3</sup>, et luy fist le roy présenter de très-beauls dons d'or et d'argent, mais il n'en vult nuls recevoir, prendre, ne retenir, quoyqu'il en eust bon mestier, fors ung seul anel d'or qui valloit bien <sup>4</sup> cent <sup>5</sup> frans. Et après ce disner fait, qui fut moult bel et plentueux, il prist congïé, car il avoit sa response, et retourna en son hostel ; et l'endemain il se mist au chemin, et fut en deux jours à Douvres. Si prist congïé aux barons et chevalliers qui là estoient, et entra en mer en une nef passagière, et vint de ung train à Calais arriver, et de là il vint à l'Escluse. Si parla au roy de France et à ses oncles, et leur remonstra comment il avoit esté en Angleterre et quelle respoñse ou luy avoit faite. Le roy et les seigneurs n'en <sup>6</sup> tindrent <sup>7</sup> compte et le renvoïèrent en France, car telle estoit leur <sup>8</sup> intention <sup>9</sup> que il yroit en Angleterre et ses routes, incontinent que ils pourroient avoir bon vent et que le connestable seroit venu et le duc de Berry, mais le vent leur estoit trop contraire, car de ce vent ils n'eussent jamais prins terre en Angleterre sur les frontières où ils vouloient arriver, et estoit le vent bon pour <sup>10</sup> aler <sup>11</sup> en Escose.

---

<sup>1</sup> A vous et. — <sup>2,3</sup> Que on pust. — <sup>4,5</sup> Cinq cents. — <sup>6,7</sup> Firent. —  
<sup>8,9</sup> Entente. — <sup>10,11</sup> Arriver.



Or vint le duc de Berry à Paris et oyt messe en l'église Nostre-Dame de Paris , et prist là congié et donna à entendre à tous que jamais ne retourneroit , si auroit esté en Angleterre ; mais il pensoit <sup>1</sup> trop <sup>2</sup> le contraire, ne il ne avoit nul talent d'aler , car <sup>3</sup> la saison <sup>4</sup> estoit jà moult avallée, et l'iver trop avant. Tous les jours que il fut sur son chemin, il avoit lettres du roy et de monseigneur de Bourgoingne qui le hastoient et disoient que on n'attendoit autre que luy. Le duc de Berry chevauchoit tousjours avant , mais c'estoit à petites journées.

Or se départy le connestable de France de Laudriguier , une cité séant sur mer en Bretaigne , à tout grant charge de gens d'armes et de pourvéances, et estoient en somme LXXII vaisseauls tous chargiés. En la compaignie du connestable estoient les nefes qui menaient la ville ouvrée et charpentée de boys pour asseoir et mettre sur terre quant on seroit arrivé en Angleterre. Le connestable et ses gens orent assés bon vent de commencement ; mais, quant ils approchièrent Angleterre, il leur fut trop grant et trop dur, et plus cheminèrent avant , et plus s'efforchoit. Et advint que à l'encontre de Mergate à <sup>5</sup> l'embouchement <sup>6</sup> de la Tamise , le vent leur fut si grant que , vouldissent ou non les maronniers , leurs nefes furent toutes esparses , siqu'il n'y demoura pas vingt voilles ensemble, et bouta le vent en la Tamise aucunes nefes qui furent prinses des Anglois ; et par espécial il en y ot ou deux ou trois d'icelle ville de bois chargiées, et les maistres qui celle ville avoient charpentée, <sup>7</sup> furent menés <sup>8</sup> par la Thamise à Londres : si en orent le roy et les Londriens grant joye. Encoires des nefes du connestable en y ot sept qui cheminèrent aval le vent , vouldissent ou non, toutes chargiées de pourvéances , qui furent

<sup>1.2</sup> Tout. — <sup>3.4</sup> L'esté. — <sup>5.6</sup> L'emboucheure. — <sup>7.8</sup> Tout fut mené.

péries en Zeelande ; mais le connestable et les seigneurs à grant peine et à grant péril vindrent à l'Escluse.

De la venue du connestable de France et des barons fut le roy grandement resjouy , et luy dist incontinent que il le vint veoir : « Connestable , que dittes-vous ? Quant partions-nous ? Certes, j'ay très-grant désir de veoir Angleterre. Je vous prie que avanchiés dilligamment vostre besoigne et nous mettons hastivement en mer. Vecy mon oncle de Berry qui sera devers nous dedens deux jours ; il est à Lille. » — « Sire , respondi lors le connestable , vous ne povés partir, se vous n'avés vent <sup>1</sup> propice <sup>2</sup>. <sup>3</sup> Ce vent nous est tout contraire , et nos maronniers dient qu'ils ne le veirent oncques mais tant venter en ung tenant que il a fait puis deux mois. » — « Connestable , dist le roy , par saint Denis , j'ay esté en mon vaissel , et me plaisent très-grandement bien les affaires de la mer , et croy pour vray que je seray bon marinier ; car jusques cy la mer ne m'a fait point de mal. » — « <sup>4</sup> Par ma foy <sup>5</sup> , dist le connestable , ce a-elle fait à moy , car nous avons esté en grant <sup>6</sup> dangier <sup>7</sup> d'estre tous <sup>8</sup> périllés <sup>9</sup> en venant de Bretagne cy. » Là vout le roy savoir comment et par quelle manière, et il luy <sup>10</sup> dist <sup>11</sup> : « Par fortune, sire , et par les grans vens qui nous survindrent sur les bandes d'Angleterre. Si en avons perdu de nos gens et de nos vaisseaulx, dont il me desplaist très-grandement , se amender le povoie ; mais je n'en aray autre chose pour le présent. »

Ainsi le roy de France et le connestable se devoient de paroles , et tousjours aloit le temps avant et approchoit

<sup>1-2</sup> Pour nous. — <sup>3</sup> Il a tant venté ce vent de sust.. De fust. — <sup>4-5</sup> En nom Dieu. — <sup>6-7</sup> Aventure. — <sup>8-9</sup> Périls. — <sup>10-11</sup> Recorda.

l'iver , et là gisoient les seigneurs <sup>1</sup> en grant <sup>2</sup> froit <sup>3</sup> et en grant péril. Car sachiés que les Flamens ne les veoient pas volentiers en Flandres, espécialement les menus mestiers , et disoient en requoy plusieurs l'un à l'autre : « Et que ,  
« diable ! ne se délivre ce roy de passer oultre en Angle-  
« terre , se il doit passer ! Pourquoi se tient-il tant en ce  
« pays ? Ne sommes-nous pas povres assés , se encoires ces  
« François ne nous apovrissent ? » Et disoient l'un à  
l'autre : « Vous ne les verrés passer en Angleterre de  
« cest an. Si leur est advis que ils conquerront tantost  
« Angleterre , mais non feront. Elle n'est pas <sup>4</sup> si de légier <sup>5</sup>  
« à conquerre. Anglois sont d'autre <sup>6</sup> manière <sup>7</sup> que Fran-  
« çois ne sont. Que feront-ils en Angleterre ? car quant les  
« Anglois ont esté en France et ils ont chevauchié par tout  
« le roialme , ils se sont boutés et enfermés en <sup>8</sup> cités ,  
« villes et forts <sup>9</sup>. Ils les ont assiégiés , mais ils fuient  
« devant euls comme l'aloë devant l'esprivier. »

Ainsi par espécial en la ville de Bruges où le grant retour des François estoit, murmuroient-ils, et quéroient le festu en l'estrain pour avoir la riote et le débat. Et lors advint que la noise en fut si près que sus le point , et commença par <sup>10</sup> garchons françois qui avoient <sup>11</sup> batu et navré aucuns Flamens, et tant que les hommes des mestiers s'armoient et venoient sur le marchié pour faire l'assamblée entre euls. Et, se ils feussent venus et que ils se peussent estre veus, ne trouvés ensemble, il n'en feust eschappé baron, chevallier , ne escuier de France , que tous n'eussent esté mors sans merchy ; car encoires avoient les plusieurs de ces <sup>12</sup> petites <sup>13</sup> gens la hayne <sup>14</sup> aux François pour la bataille

<sup>1-3</sup> A grands frais. — <sup>2-3</sup> Froidure. — <sup>4-5</sup> Si légère. — <sup>6-7</sup> Nature.  
— <sup>8-9</sup> Forts chastels et en bonnes villes. — <sup>10-11</sup> Un garçon françois qui avoit. — <sup>12-13</sup> Meschans. — <sup>14</sup> Au coer.

de Rosebeque où leurs pères, leurs frères et leurs amis avoient esté occis. Et Dieu proprement y ouvra pour les François, et le sire de Guistelle qui pour ces jours estoit à Bruges; car, quant il luy fut dit que le commun de Bruges s'armoit et que toutes gens couroient en leurs<sup>1</sup> maisons<sup>2</sup> pour eulx armer, il senty tantost que c'estoit pour tout perdre sans remède. Si monta incontinent à cheval, luy<sup>3</sup> VI<sup>o</sup> ou VII<sup>o</sup><sup>4</sup> tant seulement, et se mist sur les rues, et ainsi qu'il encontroit ces Flamens tous armés et que ils se traioient par routes sur le grant marchié, il leur disoit: « Bonnes gens, où alés-vous? Vous voulés-vous  
« perdre<sup>5</sup>? N'avés-vous pas esté guerroiés assés et estes  
« encoires tous les jours pour gaingnier vostre pain? Retour-  
« nés en vos maisons. Ce n'est riens. Vous pourriés mettre  
« vous et la ville en tel party que Bruges seroit toute des-  
« truite. Ne savés-vous pas que le roy de France et<sup>6</sup> tout  
« son pouvoir<sup>7</sup> est en ce pays? »

Ainsi les appaisa ce jour le sire de Guistelle, et les fist retourner par douces paroles en leurs maisons: ce que pas n'eussent fait si tost, se le bon chevallier n'eust esté à Bruges; et les barons et chevalliers de France qui estoient à Bruges, avoient si grant doubte que jà ils se enfermoient en leurs maisons et dedens les hostels où ils estoient logiés, et là ils en vouloient attendre l'aventure.

Or vint le duc de Berry à l'Escluse, et quant le roy le vyt, il dist: « Ha! beaulx oncles! que je vous ay désiré  
« et que vous avés tant mis à venir! Pourquoi avés-vous  
« tant attendu? Nous deussions ores estre en Angleterre et  
« avoir combatu nos ennemis. » Le duc se commença à rire et s'escusa, et dist pas si trestost ce que il avoit sur

<sup>1.2</sup> Hostels. — <sup>3.4</sup> V<sup>o</sup> ou VI<sup>o</sup>. — <sup>5</sup> Et détruire. — <sup>6.7</sup> Toute sa puissance.



<sup>1</sup> son cuer <sup>2</sup>, mais vult avant aler veoir les pourvéances et les navires qui estoient si beauls sur la mer que c'estoit grant plaisance <sup>3</sup> du veoir <sup>4</sup>. Et se tint bien sept jours à l'Escluse, que tous les jours on disoit : « Nous partirons « demain <sup>5</sup> au matin <sup>6</sup>. » Et véritablement le vent estoit si très-contraire sur mer pour singler en Angleterre que plus ne pouvoit, et si estoit le temps tout bas après la Saint-Andrieu.

Or regardés se en ce temps il faisoit bon sur la mer pour tant de nobles hommes comme il avoit lors à l'Escluse et environ, qui autre chose n'attendoient fors que on passast ; car toutes les pourvéances estoient faites et chargiées sur les vaisseaulx, et jà plusieurs jeunes seigneurs du sang roial, qui se désiroient fort à avanchier, lesquels avoient croisées leurs nefes et boutées avant en la mer, disoient : « Je seray des premiers en Angleterre, qui arrivera se « nuls y va », tels que messire Robert et messire Phelippe d'Artois, messire Henry de Bar, messire Pierre de Navarre, messire Charles de Labreth, messire Bernart d'Armeignach et grant foison d'autres. Iceulx jeunes seigneurs dessus nommés ne vouloient pas demourer derrière, quant ils estoient tous devant, car ils avoient grant avantage.

<sup>7</sup> Or se mist le conseil du roy de France ensemble pour

<sup>1.2</sup> Le courage. — <sup>2.4</sup> A considérer. — <sup>3.6</sup> A la marée. — <sup>7.8</sup> Or se mit le conseil du roi ensemble pour regarder comment on persévérerait. Il me fut dit adont, car je qui ay dicté celle histoire, fus à l'Escluse pour les seigneurs et leurs estats veoir et pour apprendre des nouvelles. Si entendis par juste information, et bien en vis l'apparant, que le duc de Berry desrompit tout ce voyage outre la volonté du duc de Bourgogne son frère, qui nul gré ne lui en sçut, mais luy en montra mautalent plus de trois mois ensuivant ; et je vous diray les raisons que le duc de Berry mist avant,

regarder comment on persévérerait ; mais le duc de Berry desrompy tout et monstra tant de raisons et bien raisonnables que ceulx qui avoient vouenté de passer et la greigneur , en furent de tous poins descouragiés , et disoit bien le duc que c'estoit folie et trop grant outrage de conseilier le roy de France, qui n'estoit encoires que ung enfant , de le faire entrer en mer en tel temps, et de aler combatre gens en ung pays où nuls d'euls ne scavoit chemins , et povre et très-mauvais à guerrier. « Or  
« prendons , dist le duc de Berry , que nous soions là tous

Je vous ay dit cy-dessus que de la venue du duc de Berry fut le roy grandement resjouy, et aussy furent tous les jeunes seigneurs de France qui grant désir avoient d'aller en Angleterre, car ils avoient certain espoir que de tout gagner et de mettre Angleterre en subjection. Le duc de Berry, pour tant que il estoit entre les princes de France le plus ainsné et le plus prochain du roy, car c'estoit son oncle, et aussy il avoit demouré, outre sa bonne volonté, plus de cinq ans en Angleterre en ostagerie pour la rédemption du roy Jehan son père, sicomme il est cy-dessus contenu en celle histoire, si congnoissoit bien le pays et la puissance des Anglois, remontra au destroit conseil des nobles de France, auxquels principalement pour le temps de adont les choses du royaume toutes se despendoient, et dit ainsi : « Vérité est que on doit  
« avoir soin et désir de victorier et soumettre ses ennemis, et sur celle  
« instance ces gens d'armes et nous aussy reposons icy à l'Escluse pour  
« faire le voyage d'aller en Angleterre. » Et lors le duc de Berry se tourna sur son frère le duc de Bourgogne et assit toute sa parole à luy, et dit ainsi : « Beau frère, je ne me puis excuser, ne ignorer que je n'aye  
« esté en France à la greigneur partie des conseils par lesquels celle  
« assemblée est faite. Or ay-je depuis pensé sur ces besongnes trop  
« grandement, car elles sont tant à toucher que oncques emprise que  
« roy de France entreprist à faire, ne fut si grande, ne si notable ; et  
« toutesfois, considéré les périls et incidences merveilleuses qui par ce  
« en peuvent naistre et venir au royaume de France, je n'oseroie con-  
« seiller que, sur la saison qui est si tardive, au mois de décembre  
« que la mer est froide et orgueilleuse, nous mettons le roy en mer,

« arrivés et ayons prins terre. Si ne nous combaterons pas  
« les Anglois pour tant , se ils ne veulent , et n'oserons  
« laisser nos pourvéances derrière ; car , qui les lairoit ,  
« tout seroit perdu. Et qui voudroit faire ung tel voiage et  
« en ung tel pays , il n'y a point si long chemin de France  
« en Angleterre : on ne le devroit pas faire en cuer d'yver ,  
« mais en plain esté , et mandés tous les mariniers qui cy  
« sont et les mettés ensemble : ils vous diront que ma  
« parole est bonne , et que , pour puissance que on ait ou  
« temps de maintenant , prendons que nous singlons par

« car , se mal en venoit , on diroit partout que nous , qui avons le gou-  
« vernement du royaume , l'aurions conseillé et là mené pour le trahir.  
« Aveuc tout ce já avés-vous ouï dire aux plus sages maronniers de  
« nostre costé que il n'est mie en leur puissance que nous puissions ,  
« sur le temps qu'il fait et sur le vent contraire , tenir deux cents  
« voiles ensemble de une flotte , et Angleterre est un pays moult dan-  
« gereux à arriver. Et prenons que nous y arrivions ; c'est un pays  
« sur la mer , qui est très-mauvais pour hostoyer et combattre et pour  
« ardoir et destruire nostre navie et toutes nos pourvéances sur une  
« nuit ; car nous ne pouvons tenir la terre et la mer. Pour quoy je dis  
« que ce voyage est nul , car , se par fortune nous estions desconfis et  
« le roy mort ou pris , le royaume de France seroit par nous perdu  
« sans recouvrier ; car cy est toute la fleur du royaume. Et qui vou-  
« droit faire un tel voyage pour lequel nous sommes cy assemblés ,  
« il le faudroit faire sur l'esté , non pas sur l'hiver , que la mer est  
« quoye et le temps bel et serein , et que les chevaux traissent aux  
« champs les vivres appareillés , non obstant que pour vie de chevaux  
« vous trouverés en Angleterre petit , fors prairies , bois ou bruyères.  
« De mon conseil , nous n'irons pour celle saison plus avant ; mais à  
« l'esté conseillé-je bien que nous remettons sus , icy ou à Harfleu ,  
« nostre navie et toutes ces gens d'armes , et parfournissions ce que  
« nous avons empris. »

A celle parole du duc de Berry ne respondirent point en luy brisant son avis ceulx du conseil , car il leur sembloit que il estoit si grant et si haut prince que il devoit bien estre cru de sa parole , fors tant que

« mer , quoyque nous ayons bien mil et cinq cens vais-  
 « seuls, ils ne se trouveront jà ensemble trois cens voilles  
 « de une veue. Or regardés dont le péril et le dangier  
 « où on nous veult bouter. Je ne dy pas, que vous l'enten-  
 « dés, que j'en veulle estre déporté ; mais je le dy pour  
 « cause de conseil pour tant que une grant partie du  
 « roiaulme de France s'encline à moy. Je vueil bien, beau  
 « frère de Bourgoingne, que vous et moy y alons ; mais je  
 « ne vueil pas, ne jà ne conseilleray, que le roy y voise ; car,  
 « se aucun mal luy en prenoit , on diroit que nous luy

le duc de Bourgoingne dit : « Le meilleur et le plus profitable est en  
 « bon fait ; mais, si nous faisons ainsi, nous y arons grand blasme,  
 « et jà avons, pour ce voyage avoir, travaillé en chevance d'or et  
 « d'argent si grandement le royaume de France que moult s'en dollent.  
 « Et, se nous retournons sans rien faire, les bonnes gens qui ont payé  
 « ce pour quoy nous sommes cy assemblés, diront, et à bonne cause,  
 « que nous les avons déçus et que nous avons fait celle assemblée  
 « pour traire or et argent hors de leurs bourses. » — « Beau frère,  
 « respondit le duc de Berry, se nous avons la finance et nos gens  
 « l'ayent aussi, la greigneur partie en retournera en France : tousjours  
 « va et vient finance. Il vaut mieux cela aventurer que mettre les  
 « corps en péril, ne en doubte. » — « Par ma foy, respondit le duc de  
 « Bourgoingne, au départir sans rien faire nous y arons plus de blasme  
 « que d'honneur ; et toutesfois je vueil que le meilleur se fasse. » Et il  
 me fut dit adont, car pour ces jours j'estoie à l'Escluse, que ces  
 choses ne furent pas sitost conclues et que moult de paroles il y ot  
 retournées avant que le département se fist.

Quant le roy de France peut sentir et entendre que le voyage emprís  
 d'aller en Angleterre se déromproit, si fut courroucié oultre mesure, et  
 en parla assés à ses oncles. Le duc de Bourgoingne monstroït bien en  
 ses paroles que il avoit plus chier à passer oultre que à retourner, et  
 toutesfois le duc de Berry et la plus saine partie du conseil ne s'y  
 assentoient pas : pour laquelle chose et pour toutes gens apaisier, il  
 fut dit aux chefs des seigneurs, tels que le duc de Lorraine, le conte  
 d'Armeignac, le Daulphin d'Auvergne et à ceulx des loingtaines marches



« aurions fait faire. » — « Ou nom de Dieu , dist le roy  
« de France qui estoit à ces paroles oyr, et se nuls y va,  
« je iray. »

Adont commencièrent les seigneurs à dire : « Le roy est  
« de grant volenté. » Là fut prins conseil que on mettroit  
ce voiage en souffrancé jusques au mois d'avril ou au may,  
et les pourvéances qui se pourroient garder , bescuit ,  
chairs sallées et vins, on les garderoit, et feroit-on certaine  
ordonnance que les seigneurs et leurs gens retourneroient  
au mars. Tout ce fut tantost sceu <sup>5</sup>.

<sup>6</sup> Ainsi se desrompy le voiage de mer en celle saison , qui  
cousta au roiaulme de France trois fois cent mille frans <sup>7</sup>.

Qui veist seigneurs courouchiés , espécialement ceulx des  
loingtaines marches , qui avoient traveillié leurs corps et  
despendu <sup>8</sup> leur argent en espérance que d'avoir une bonne  
saison , il peut avoir grant merveille, tels que <sup>9</sup> le conte  
d'Armeignach , le conte daulphin d'Auvergne et cent  
autres <sup>10</sup> grans <sup>11</sup> barons qui <sup>12</sup> se départoient <sup>13</sup> moult envis  
sans avoir veu Angleterre. Aussi faisoit le roy de France ,  
mais il ne le povoit amender.

<sup>14</sup> Lors se départirent toutes manières de gens <sup>15</sup>, et se

que on mettroit ce voyage en souffrance jusques au mois d'avril , et  
que des pourvéances que ils avoient grandes et grosses, celles qui se  
povoient garder, se gardassent, tels que biscuit et chairs salées, et  
des autres ils fissent leur profit. Les seigneurs et leurs gens, qui  
grant affection avoient d'aller en Angleterre, n'en purent avoir autre  
chose. (*Sec. réd.*)

<sup>6,7</sup> Ainsi se desrompit en celle saison le voyage de mer, qui cousta en  
tailles et assises au royaume de France cent mille francs trente fois  
ou plus. (*Sec. réd.*) — <sup>8</sup> Largement. — <sup>9</sup> Le conte de Savoie. —  
<sup>10,11</sup> Gros. — <sup>12-13</sup> Se départoient. — <sup>14</sup> D'armes. — <sup>14,5</sup> Lors se départirent  
toutes manières de gens d'armes et se misrent en chemin, les uns lies  
et les autres courrouciés ; ainsi va des choses. Officiers demeu-

misrent ou chemin, les ungs <sup>1</sup> joieux <sup>2</sup>, les autres courrouchiés; et les officiers demourèrent derrière pour faire le prouffit de leurs maistres et pour revendre leurs pourvéances; mais on ne sçavoit à qui, car ce qui avoit largement cousté cent frans, on avoit pour dix et pour moins. Le conte daulphin d'Auvergne me dist que par sa foy il avoit là des pourvéances pour dix mille frans pour luy; mais il n'en ot pas mille frans de retour: encoires laissièrent ses gens tout derrière et par espécial foins et avoines, et aussi firent maint autre, dont riens ne vint à leur prouffit <sup>3</sup>.

<sup>4</sup> Quant les nouvelles en furent sceues en Angleterre, les

rèrent derrière pour faire le profit de leurs maistres et pour revendre leurs pourvéances; car bien savoient les seigneurs, quoiqu'on leur fist entendre de faire ce voyage à l'avril, que riens n'en seroit fait et qu'on aroit bien où ailleurs entendre. Or mist-on en vente les pourvéances qui estoient à l'Escluse, au Dam et à Bruges; mais on ne les savoit à qui vendre, car ce qui avoit largement cousté cent frans, on l'avoit pour dix et pour moins. Le conte daulphin d'Auvergne me dit que par sa foy il avoit là des pourvéances pour dix mille frans pour luy, mais il n'en ot pas mille de retour; encore laissièrent ses gens tout perdre. Aussi firent les autres, excepté les seigneurs qui estoient les voisins de Flandre, tels que en Artois, en Hainaut et en Picardie. Le sire de Coucy n'y eut point de dommage, car toutes ses pourvéances il les fit par la rivière de l'Escaut retourner à Mortagne delés Tournay, dont pour lors il estoit seigneur. Et avoit emprunté à l'abbé de Saint-Pierre de Gand bien deux cens muids de blé et avoine, et autant à l'abbé de Saint-Bavon, de leurs maisons que ils ont en Tournésis et en France. Je ouïs bien parler des pourchas que les abbés en faisoient, mais oncques je n'ouïs dire que rien leur en fust rendu. Et demeurèrent les choses en cel estat: qui plus y avoit mis, plus y perdoit, ne on n'en faisoit à nulluy droit. (*Sec. réd.*) — <sup>1.2</sup> Lies. — <sup>4.1</sup> Quand les nouvelles en furent venues en Angleterre (ce fut moult tost), les aucuns en furent moult grandement bien resjouis, qui doutoient la venue des François, et les autres courrouciés, qui y cuidoient avoir grand prouffit. (*Sec. réd.*)

aucuns en furent tous resjouis, et les autres courrouchiés, qui y cuidoient avoir grant prouffit <sup>1</sup>.

<sup>2</sup>Or<sup>3</sup> se fist une feste à Londres très-grande et très-grosse, et se recueillirent là toutes manières de seigneurs qui avoient gardé les ports, les havres et les passages sur la mer. Et tint le roy la feste très-solempnelle à Westmouster, le jour de Noël que on dist en Angleterre le jour de la Kalende, et furent à la dite feste faits trois ducs : tout premièrement le conte de Canthebruge (nous le nommerons doresenavant le duc d'Yorch), le conte de Bouquighem son frère (nous l'appellerons le duc de Glocestre), le conte d'Asquesuffort (nous l'appellerons duc d'Irlande). Si se continua ceste feste en grant plaisance et revel ; et estoient les gens parmy Angleterre, ce leur estoit advis, eschappés de grant péril, et disoient les plusieurs que jamais n'auroient paour des François, et que toutes les assablées qui avoient esté à l'Escluse et en Flandres, n'avoient esté faittes que pour espoventer Angleterre et pour <sup>4</sup> remander <sup>5</sup> le duc de Lancastre qui se tenoit en Gallice et qui conquéroit tout le pays <sup>6</sup>.

---

En ce temps estoit grant nouvelle, en France <sup>7</sup> parmy les <sup>8</sup> basses marches<sup>9</sup>, d'un gaige de bataille qui se devoit faire à Paris jusques à oultrance (ainsi avoit-il esté sentencié et

<sup>1-3</sup> En celle saison. — <sup>4-5</sup> Retraire. — <sup>6</sup> Ainsy, comme icy-dessus est devisé et ordonné, se desrompit en celle saison l'armée de mer, qui tant avoit cousté de peines, de travail, d'or et d'argent au royaume de France. Les maronniers hollandois et zélandois et flamands, qui avoient leurs vaisseaux loués bien cher, ne retournèrent riens de ce qu'ils avoient reçu, mais se firent payer tout le leur jusqu'au dernier denier et retournèrent en leurs lieux. (*Sec. réd.*) — <sup>7-8</sup> Et ailleurs ens es. — <sup>9</sup> Du royaume.

arresté en la chambre de parlement à Paris), et avoit le plait duré plus d'un an entre les parties, c'est-à-entendre d'un chevalier qui s'appelloit messire Jehan de Carouge, et d'un escuier nommé Jaquet le Gris, lesquels estoient tous deux de la terre et de l'ostel du conte Pierre d'Alençon et bien amés du seigneur; <sup>1</sup> et par espécial ce Jaquet le Gris estoit très-bien et parfaitement amé de luy, et sur tous autres se confioit très-grandement en luy <sup>2</sup>. Et pour ce que la matière du champ mortel s'en enssieuvy, laquelle fait moult à esmerveillier, et que plenté de peuple ou roiaulme de France et ailleurs furent de la merveille infourmés et vindrent de plusieurs pays à la journée du champ à Paris, je vous en <sup>3</sup> esclarchiray <sup>4</sup> la matière, sicomme j'en fus adont infourmé. Advenu estoit que volenté <sup>5</sup> avoit esté prinse à messire Jehan de Carouge, pour son avancement, d'aler outre mer, car à voïages faire avoit-il esté tousjours enclin <sup>6</sup>. Si se départy de son seigneur le conte d'Alençon en volenté de son voïage faire, et prist congié à sa femme qui pour le temps estoit jeune, et la laissa en ung sien chastel sur les marches du Perche, que on dist Argentiell, et entra

<sup>1</sup> Et par espécial ce Jacques le Gris estoit tout le cuer du conte; et l'amoit sus tous autres et se confioit en luy. Si n'estoit-il pas de trop haute affaire, mais un escuyer de basse lignée qui s'estoit avancé, ainsy que fortune en avance plusieurs; et quant ils sont tous eslevés et ils cuident estre au plus seur, fortune les retourne en la boue et les met plus bas que elle ne les a eus de commencement. (*Sec. réd.*) — <sup>2</sup> Déclareray. — <sup>3</sup> Et imagination. — <sup>4</sup> Et prist congié au conte d'Alençon d'aller au dit voyage, lequel luy donna légèrement. Le chevalier avoit une femme espousée, jeune, belle, bonne, sage et de bon gouvernement, et se départy d'elle amiablement, ainsy que chevaliers font quant ils vont ens es loingtains marches. Le chevalier s'en alla, et la dame demeura avecques ses gens; et se tenoit en un chastel sus les marches du Perche et d'Alençon, lequel

en son voiage et chemina à povoir. La dame, sicomme je vous ay dit, demoura entre ses gens ou chastel et se porta tousjours moult bien et sagement<sup>1</sup>.

Advint (vecy la question du fait) que le déable par temptation perverse et diverse entra ou corps de Jaquet le Gris, lequel se tenoit delés le conte <sup>2</sup> son seigneur, car il en estoit souverain conseilier. Si se advisa d'un moult grant mal à faire, sicomme depuis il le compara; mais le mal qu'il avoit fait, ne peult oncques estre prouvé sur luy, ne oncques ne le vout reconnoistre. Ce Jaquet le Gris jetta sa pensée sur la femme à messire Jehan de Carouge. Si sçavoit bien qu'elle se tenoit ou chastel d'Argentiell entre ses gens petite-ment accompaignie. Si se départy ung jour de Alençon monté sur fleur de coursier, et chevaucha tant ung bon train que il arriva au chastel, et là il descendy.

Les gens du seigneur et de la dame luy firent moult bonne chiére pour tant que leur seigneur et luy estoient tout ung et à ung seigneur et compaignons ensemble. <sup>3</sup> Et aussi <sup>4</sup> la dame qui nul mal n'y pensoit, le recueilly moult doucement et le mena en sa chambre, et luy dist et monstra grant foison de ses besoingnes. Jaquet requist à la dame, qui tendoit à sa male volenté accomplir, que elle le menast veoir le dongon; car en partie, sicomme il disoit, il estoit là venu pour le veoir. La dame s'i accorda légièrement, et y alèrent eulx deux tant seulement, ne oncques varlet, ne chambrière n'y entra avecques euls; car pour tant que le dame luy faisoit si bonne chiére comme celle qui se confloit de toute son honneur en luy, ils se contentoient. Inconti-

chastel on nomme, ce m'est avis, Argenteuil; et entra en son voyage et chemina à pouvoir. La dame, sicomme je vous ay desjà dit, demeura entre ses gens au chastel et se porta toujours moult sagement et bellement. (*Sec. réd.*) — <sup>2</sup> D'Alençon. — <sup>3-4</sup> Mesmement.



ment <sup>1</sup> que ils furent entrés ou dongon , ce Jaquet le Gris clouy l'uys après luy , ne la dame ne s'en donna oncques de garde , qui passoit devant , et cuidoit que le vent l'eust clos , et Jaquet luy fist entendre. <sup>2</sup> Quant ils furent là ensemble entre euls deux , Jaquet la prist et embracha et se descouvry vistement de sa mauvaise volenté. La dame fut toute esbahie et eust volentiers retourné à l'uys , s'elle eust peu , mais elle ne pot ; car Jaquet qui estoit fort homme et dur , l'embracha et la mist à terre sur les quarreauls et en fist sa volenté. Tantost que il ot fait , il ouvry l'uys et s'appareilla pour partir <sup>3</sup>.

<sup>4</sup> La dame toute courroucée et esbahie de ce que advenu luy estoit , demoura toute seule ou dongon ; mais , au département de l'escuier , la dame en plourant luy dist : « Jaquet,

<sup>1</sup> Si trestost. — <sup>2</sup> Quant ils furent là entre eulx deux ensemble , Jacques le Gris , tenté des lacs de l'ennemi , embrassa la dame et luy dit : « Dame , sachiés véritablement que je vous aime plus que moy-mesme ; « mais il convient que j'aye mes volontés de vous. » La dame fut toute esbahie et vult crier , mais elle ne put , car l'escuyer luy bouta un petit gant que il tenoit , en la bouche et la cloy , et l'estraindi ; car il estoit fort homme , de bras roide et léger , et l'abattit sur le plancher , et la viola , et en eut , contre la volenté de la dame , ses délices. Et quant il eut fait , il luy dit : « Dame , se vous faites nulle mention « de celle avenue , vous serés déshonorée. Taisés-vous-en , et je m'en « tairai aussi pour vostre honneur. » La dame qui pleuroit moult tendrement , luy dit : « Ah ! traistre homme et mauvais ! Je m'en tairai , « mais ce ne sera pas si longuement que il besongneroit. » Et ouvrit l'huis de la chambre du donjon , et vint aval , et l'escuyer après elle. (Sec. réd.) — <sup>3</sup> Bien montroit la dame que elle estoit courroucée et éplorée. Si cuidoient ses gens , qui à nul mal ne pensoient , que l'escuyer luy eust dit aucunes povres nouvelles de son mari et de ses parens , pour quoy elle fust tourmentée. La jeune dame entra en sa chambre et s'encloy , et là fit ses regrets et ses complaints moult tendrement. (Sec. réd.)

« Jaquet, vous n'avés pas bien fait de moy avoir vergondée,  
 « mais le blasme n'en demourra jà sur moy fors que sur  
 « vous, se Dieu donne que monseigneur mon mary  
 « retourne <sup>1</sup>. »

Jaquet s'en party et monta sur son coursier, et retourna arriere <sup>2</sup> chiés <sup>3</sup> son seigneur le conte d'Alençon, et fut à son lever sur le point de <sup>4</sup> IX <sup>5</sup> heures, et au matin à quatre heures il avoit esté veu à l'ostel du conte. Or vous diray pour quelle cause je mets ces paroles en termes et avant : c'est pour la grant playdoirye qui à Paris s'en enssievy, et pour tant que la chose fut au pover des commissaires de parlement examinée et inquisitée.

La dame de messire Jean de Carrouge, en ce propre jour que ceste dolente aventure luy fut advenue, demoura en son chastel <sup>6</sup>, et <sup>7</sup> se porta et couvry <sup>8</sup> au plus bellement qu'elle pot; car pour <sup>9</sup> lors <sup>10</sup> elle ne s'en descouvry à vallet, ne à chambrière qu'elle eust, car elle veoit bien et considéroit que à en parler elle poveroit avoir plus de blasme que d'honneur. Mais elle mist bien en mémoire et retenance le jour que Jaquet le Gris estoit venu en son chastel.

Or advint que le sire de Carrouge, son mari, retourna de son voiage où il estoit alé. La dame sa femme à son retour et à sa revenue luy fist très-bonne chiére, et aussi firent toute sa gent. Ce jour passa. La nuit vint que le sire de Carrouge se coucha; la dame ne se voult couchier, dont le seigneur avoit grant merveille et l'admonnestoit moult de couchier. La dame se faignoit : si aloit et venoit parmi la chambre tout pensant. En la fin, quant <sup>11</sup> toute leur gent <sup>12</sup> furent couchiés, elle vint devant son mary

<sup>1-3</sup> Delés. — <sup>4-5</sup> X. — <sup>6</sup> Toute esgarée. — <sup>7-8</sup> Porta son ennuy. —  
<sup>9-10</sup> L'heure. — <sup>11-12</sup> Toutes leurs gens.

et se mist à genouls et luy compta moult piteusement l'aventure qui luy estoit advenue. Le chevalier ne pouvoit croire que il feust ainsi. Touttefois tant luy dist la dame que il s'accorda, et bien luy dist : « Certes , dame , mais  
 « que la chose soit ainsi que vous me comptés, je le vous  
 « pardonne ; mais l'escuier mourra pour ce fait par le  
 « conseil que j'en auray de mes amis et des vostres ; et,  
 « si je treuve en fauls ce que vous me dittes , jamais en  
 « ma compaignie vous ne serés. » La dame de plus en plus luy certiffioit et luy affermoit que c'estoit pure vérité.

Ceste nuit passa. <sup>1</sup> Au plus matin <sup>2</sup> que le chevalier fut levé et qu'il ot messe oye , il fist escripre et tout le jour beaucoup de lettres et les envia devers les amis de sa femme aux plus espéciaux , et à ceulx aussi de son costé , et tant fist que dedens ung brief jour ils furent venus ou chastel d'Argentiell. Il les recueilly sagement et les mist tous en une chambre , et puis il leur entama la matière de ce pour quoy il les avoit mandés , et leur fist par sa femme compter de point en point toute la matière du fait : dont ils furent moult esmerveillés. Si leur en demanda conseil. Conseillié fut que il se traïst devers son seigneur le conte d'Alençon et luy comptast tout le fait : il le fist.

Le conte d'Alençon qui moult aymoït ce Jaquet Legris , nullement ne le vouloit croire , et donna journée aux parties d'estre devant luy , et vout que la dame qui en-coulpoit ce Jacquet le Gris, feust présente pour encoires remonstrer plus vivement <sup>3</sup> l'aventure <sup>4</sup>. Elle y fut , et grant <sup>5</sup> nombre <sup>6</sup> de ceulx de son lignaige <sup>7</sup> emprès <sup>8</sup> elle en la présence du conte d'Alençon. Si fut lors la playdoierie

<sup>1-2</sup> A l'endemain. — <sup>3-4</sup> La besongne de l'avenue. — <sup>5-6</sup> Foison. —  
<sup>7-8</sup> Aussi delés.

grande et longue , et ce Jacquet le Gris encoulpé et de son fait accusé par le chevalier, voire à la relation de sa femme qui compta aussi toute l'aventure ainssi comme advenue estoit.

Jacquet le Gris s'excusoit trop fort et disoit que rien n'en estoit et que la dame indeuement luy impositoit , et s'esmerveilleoit , ainsi qu'il monstroit en ses paroles , de quoy la dame le hayoit. Ce Jaquet prouvoit bien par ceulx de l'ostel du conte d'Alençon qu'en ce jour que ce fut advenu <sup>1</sup> , il y estoit à IIII heures <sup>2</sup>. Et le seigneur disoit que à <sup>3</sup> neuf <sup>4</sup> heures il l'avoit eu avec luy en sa chambre, et que c'estoit une chose impossible d'avoir chevauchié , de aler et de venir et accomplir le fait que on luy mettoit sus , en quatre heures et demi XXIII lieues. Et disoit le seigneur à la dame , qui vouloit aider son escuier , qu'elle l'avoit songié , et leur commanda de sa puissance que la chose feust anéantie et que jamais question ne s'en meust.

Le chevalier qui grant courage avoit et qui sa femme croioit , ne volt mie tenir celle oppinion , mais s'en vint à Paris et remontra sa cause en parlement , et fist appeller en parlement ce Jacquet le Gris, lequel respondi à son appel et dist et promist et livra plesges que il feroit et tendroit ce que parlement en ordonneroit.

La playdoirie du chevalier et de luy dura plus de ung an et demy , et ne les povoit-on accorder ; car le chevalier se tenoit seur et bien infourmé de sa femme, et, puisque la cause avoit esté tant sceue et publiée , il disoit que il la poursievroit jusques à la mort : de quoy le conte d'Alençon avoit en très-grant hayne le chevalier, et l'eust par trop de fois fait occire, se n'eust esté que ils <sup>5</sup> estoient mis en parlement et là leur cause playdoiée.

<sup>1.2</sup> A quatre heures on l'avoit veu ou chastel. — <sup>3.4</sup> Dix. — <sup>5</sup> Se.

Tant fut proposé et parlementé que parlement en déterminâ, pour tant que la dame ne pouvoit pas bien prouver sur Jacquet le Gris, que champ de bataille à oultrance s'en feroit, et furent les parties, le chevalier et l'escuier et la dame femme au chevalier, au jour de l'arrest et du champ jugié, à Paris. Et devoit estre par l'ordonnance de parlement le champ mortel le <sup>1</sup> lundi après l'an de grâce mil CCC quatre-vings et sept.

En ce temps estoient le roy de France et les barons à l'Escluse sur l'intention de passer oultre en Angleterre. Et quant les nouvelles de ce champ en furent venues jusques au roy qui se tenoit à l'Escluse <sup>2</sup> et jà estoit ordonné de par parlement que telle chose devoit <sup>3</sup> advenir <sup>4</sup> à Paris, si dist que il vouloit veoir le champ du chevalier et de l'escuier. Le duc de Bourgoingne, le duc de Berry, le duc de Bourbon et le connestable de France, qui aussi grant désir avoient de le veoir, dirent au roy que c'estoit bien raison que il y feust. Si manda le roy à Paris que la journée feust <sup>5</sup> ralongie <sup>6</sup> de ce champ mortel, car il y vouloit estre. On obéy à son commandement : ce fut raison. Et retournèrent le roy et les ducs, contes et barons en France à moult grant exploit, et tint le roy de France en ces jours ses festes de <sup>7</sup> calendes <sup>8</sup> en la cité d'Arras, et le duc de Bourgoingne en Lille. Et entandis passèrent toutes gens d'armes et retournèrent en France chascun sur son lieu, ainsi que il estoit ordonné dès le partement par les mareschauls. Mais les grans seigneurs se trairent vers Paris pour veoir le champ.

Or furent revenus<sup>9</sup> le roy de France, ses oncles et le connes-

<sup>1</sup> Premier. — <sup>2</sup> Et qui jà voioit que le voiage d'Angleterre ne se feroit pas. — <sup>3,4</sup> Estre. — <sup>5,6</sup> Détrée.. Ralongnée. — <sup>7,8</sup> Noël. —

<sup>9</sup> Du voyage de l'Escluse.



table à Paris<sup>1</sup>. Et furent les lices du champ faites en la place Sainte-Katherine derrière le<sup>2</sup> Temple.<sup>3</sup> Et là y ot tant de pueple que merveilles seroit à penser, et sur l'un des lés des lices<sup>4</sup> avoit<sup>5</sup> grans escharfauls pour mieulx veoir les seigneurs la bataille des deux champions, lesquels vindrent ou champ et furent armés de toutes pièces, ainsi comme à chacun d'euls appartenoit, et là furent chascun assis en sa chaire. Et gouvernoit le conte de Saint-Pol<sup>6</sup> messire Jehan de Carrouge, et les gens du conte d'Alençon, Jacquet le Gris.

Quant le chevalier deubt entrer ou champ, il vint à sa femme qui là estoit en ung char<sup>7</sup> couvert de noir, et luy dist ainsi : « Dame, sur vostre information je voy aventurer  
« ma vye et combatre Jacquet le Gris. Vous savés se ma  
«<sup>8</sup> cause<sup>9</sup> est juste et loyalle. » — « Monseigneur, res-  
« pondi la dame, il est ainsi, et vous combatés seurement,  
« car la cause est bonne<sup>10</sup>. » A ces mots, le chevalier baisa sa femme et la prinst par la main, et puis se signa et entra ou champ ; et la dame demoura dedens le char couvert de noir en dévotes oroisons devers Dieu et la Vierge Marie et en priant humblement qu'en ce jour<sup>11</sup> Dieu envoiast victoire pour luy<sup>12</sup> selon le droit qu'elle avoit. Et vous dy qu'elle estoit en grans transes et n'estoit pas asseurée de sa vye ; car, se la<sup>13</sup> bataille<sup>14</sup> tournoit à desconfiture sur son mary, il estoit sentencié que sans remède nul on l'eust arse et son mary pendu. Je ne sçay (car oncques

<sup>1</sup> Le jour du champ vint, qui fut environ l'an révolu que on compta selon la coustume de Rome l'an M. CCC. LXXX et VII. — <sup>2</sup> Champ du. — <sup>3</sup> Le roy de France et ses oncles vinrent en la place où le champ se fist. — <sup>4-5</sup> Estoiient faits. — <sup>6</sup> Waleran de Ligny. — <sup>7</sup> Tout. — <sup>8-9</sup> Querelle. — <sup>10</sup> « Au nom de Dieu soit ! » dist le chevalier. — <sup>11-12</sup> Par leur grâce elle puist avoir victoire. — <sup>13-14</sup> Chose.

je ne parlay à elle) se elle s'estoit point plusieurs fois repentie de ce qu'elle avoit mise la <sup>1</sup> matière <sup>2</sup> si avant, et son mary et elle boutés en ung si grant dangier et péril. Finalement attendre il en convenoit l'aventure.

<sup>3</sup> Lors ils commencièrent, et furent mis les deux champions l'un devant l'autre, ainsi comme il appartenoit à faire en tel cas <sup>4</sup>; et puis montèrent sur leurs chevaux et se maintindrent du premier moult <sup>5</sup> ordonnéement <sup>6</sup>; car bien congnoissoient les armes comme ceulx qui en estoient tous duits. Là avoit de grans seigneurs de France foyson, lesquels y estoient venus pour veoir les champions combatre. Si joustèrent les champions de première venue, mais riens ne se fourfirent.

Après leurs joustes, ils se misrent à piet et en ordonnance pour parfaire leurs armes, et se combatirent moult vaillamment; et fut de premier messire Jehan de Carrouge navré en la cuisse, dont tous ceulx qui l'aymoient, en furent en grant effroy; mais depuis il se porta si vaillamment qu'il abaty son adversaire à terre. Si luy bouta une espée ou corps et le occist ou champ, et puis demanda se il avoit bien fait son devoir, et on luy respondi: « Oyl. » Adont fut Jacquet le Gris délivré au bourreau de Paris qui à tout ung cheval le traynna à Mont-Faulcon, et là fut-il pendu.

Adont messire Jehan de Carrouge s'en vint devant le roy et se mist à genouls. Le roy le fist lever, et ce jour propre il luy fist délivrer mille frans, et le retint de sa chambre; et avec ce il luy donnoit toute sa vye deux cens livres de pension. Messire Jehan de Carrouge remercia

<sup>1.2</sup> Chose. — <sup>3.4</sup> Quant ils orent juré ainsi comme il appartenoit à champ faire, on mist les deux champions l'un devant l'autre, et leur fut dit de faire ce pour quoy ils estoient là venus. — <sup>5.6</sup> Arréement.

le roy et les barons et seigneurs, et vint à sa femme et la baisa ; ce fait, ils alèrent en l'église Nostre-Dame de Paris faire leurs offrandes , et puis retournèrent à leur hostel. Depuis ne séjourna gaires messire Jehan de Carrouge en France, mais s'en party, et se mist au chemin avecques Boucicault (le fils qui fut <sup>1</sup> à <sup>2</sup> Boucicault) et avec messire Jehan des Bordes et messire Loys de Gyach. Ces quatre , d'une grant volenté , emprindrent d'aler veoir le Saint-Sépulcre et l'Amorath , duquel il estoit en ces jours moult grans nouvelles en France. Et en leur compaignie y fut aussi ung escuier d'honneur du roy de France, nommé Robinet de Boulongne, lequel en son temps a fait plusieurs beaulx voïages.

---

En ce temps environ la Chandelleur s'accoucha en son lit malade le roy Piettre d'Arragon, et, quant il vyt que morir le convenoit , il fist venir devant luy ses deux fils , Jehan l'aisné et Martin le duc de Blamont en Arragon , et leur dist : « Beaulx fils , je vous laisse assés en bon point et les  
« besoingnes du roïaulme toutes clères. Tenés-vous en paix  
« et en amour ensemble , et vous portés foy et honneur ; si  
« en vauldrés de mieulx. Du fait de l'Église, pour le plus  
« seur et pour ma conscience appaisier , j'ay tousjours  
« tenu la neutralité. Encoires veul-je que vous la tenés  
« jusques à tant que la détermination vous apparra plus  
« clèrement. » Ses deux fils respondirent moult doucement : « Monseigneur , nous le ferons très-volentiers et  
« voulons obéyr à ce que vous ordonnerés : c'est raison. » En tel estat trespassa le roy Piettre d'Arragon qui fut

<sup>1.2</sup> Au bon.

très-vaillant homme en son temps et qui grandement augmenta la couronne et le roiaulme d'Arragon , et conquist tout le roiaulme de Maiogre et attribua à luy. Si fut ensevely en la bonne cité de Barselonne et là gist.

Quant la mort de luy fut sceue en Avignon devers le pape Clément et les cardinauls, tantost ils rescriptsirent devers le roy de France et ses oncles et devers le duc de Bar et la duchesse qui tenoient leur oppinion à celluy pape , lesquels estoient père et mère de la jeune royne qui seroit d'Arragon, madame Yolent , et à la dame aussi escripsirent-ils , que ils feissent tant que le jeune roy d'Arragon et le roiaulme se déterminast. Le duc de Bar et la duchesse en rescriptsirent à leur fille madame Yolent ; le roy de France, le duc de Berry et le duc de Bourgoingne aussi.

Avecques tout ce <sup>1</sup> vint <sup>2</sup> ung cardinal en Arragon pour preschier le jeune roy et son frère et le pueple. Ce cardinal fist tant avecques l'ayde de madame Yolent qui s'enclinoit trop fort pour la cause de ce que son père et sa mère l'en pryoyent et le roy de France et les ducs de Berry et de Bourgoingne ses oncles , que son mary descendist à leur oppinion (car paravant il vouloit tenir l'oppinion de son père de la neutralité) , et se détermina fort tout le roiaulme d'Arragon au pape Clément.

---

En ces jours que le roy Piettre d'Arragon morut, estoit à Barselonne l'archevesque de Bourdeauls , que le duc de Lancastre y avoit envoyé, je vous diray pour quel <sup>3</sup> affaire <sup>4</sup>. Le prince de Galles pour tant que il fut duc et seigneur d'Acquittaine , et que tous ses voisins le doubtoient , et le

<sup>1,2</sup> Ils envoyèrent. — <sup>3,4</sup> Raison.



roy de France , le roy d'Arragon , le roy d'Espagne et le roy de Navarre et proprement les roys sarrazins qui en oyoient parler, pour sa grande fortune et bonne chevalerie, ot bonne aliance et certaine confédération au roy Piettre d'Arragon, et le roy à luy, que le prince luy jura et séella , et fist séeller le roy d'Angleterre son père , que pour tousjours et à jamais il, ne le roiaulme d'Angleterre , ne les successeurs d'Angleterre et d'Acquitaine qui venroient, ne feroient point de guerre , ne consentiroient à faire au roiaulme d'Arragon, parmi tant que le roy d'Arragon jura et séella pour luy et pour ses hoysr que tous les ans il serviroit le prince d'Acquitaine de la somme de cinq cens lances contre qui que il eust à faire, et en payeroit les deniers, se les cinq cens lances il ne luy vouloit envoyer.

Or estoit-il advenu que il y avoit bien pour dix ans d'arriérages que le roy d'Arragon ne en avoit riens payé , ne fait nul service au roy d'Angleterre , ne à ses commis. Et quant le duc de Lancastre yssy hors d'Angleterre, il obtint et apporta avecques luy lettres patentes séellées du grant séel du roy Richart d'Angleterre , présent tout le conseil , que le roy d'Angleterre l'establissoit ens ès marches de Bourdeaux, de Bayonne et d'Acquitaine comme son lieutenant , et luy donnoit playne puissance royalle de demander tous drois deus et actions deues tant sur le roiaulme d'Arragon comme ailleurs , et vouloit que le duc en eust les levées et les prouffis sans riens retourner <sup>1</sup> et les quittoit plainement et tenoit à ferme <sup>2</sup> tout ce qu'il en feroit ; dont il advint que , quant le duc de Lancastre fut arrêté en la ville de Saint-Jaques , sicomme il est cy-dessus contenu , il pensa sur les besoingnes du roiaulme d'Arragon , par vertu

<sup>1</sup> Arrière. — <sup>2</sup> Et estable.



de la commission , que on estoit tenu à luy en grans sommes <sup>1</sup> de deniers <sup>2</sup> pour les arrièrages dessus dis, lesquels deniers luy venroient moult grandement bien à point pour parmaintenir sa guerre de Castille avecques les autres aydes. Et ainsi, luy séjournant à Saint-Jaques, il envoya de son conseil à Bourdeaulx par devers l'archevesque de Bourdeaulx et devers messire Jehan Harpedane qui lors estoit sénéchal de Bourdeaulx et de Bourdellois ; et mandoit par ses lettres que l'un des deux ou tous deux ensemble alassent en Arragon devers le roy et luy remonstrassent vivement comment il estoit et de long temps grandement tenu envers le roy d'Angleterre et le duc d'Acquitaine.

L'archevesque et le sénéchal regardèrent les lettres du duc. Lors eurent-ils conseil ensemble , et fut advisé que il valloit mieulx que le sénéchal demourast à Bourdeaulx que ce qu'il alast en ambassaderie ou roiaulme d'Arragon. Si en prist l'archevesque de Bourdeaulx la charge , et tant fist que il vint en Arragon si mal à point <sup>3</sup> que le roy d'Arragon estoit malade <sup>4</sup> et tant que il morut. Quant il fut mort , l'archevesque sieuvy les enfans et le conseil d'Arragon qui vindrent et furent à l'enterrement du roy Piettre d'Arragon, en la cité de Barselonne , et <sup>5</sup> si avant parla-il <sup>6</sup> , comme il sembla au conseil du roy , que il fut bouté en prison fermée courtoise ; mais il n'en pouvoit mie partir à son vouloir, et fut en Barselonne la cité.

Quant les nouvelles vindrent à Bourdeaulx de l'empeschement de l'archevesque au sénéchal , si dist : « Je n'en « pensoie jà moins ; car nostre archevesque <sup>7</sup> a trop chaude

<sup>1-2</sup> D'argent. — <sup>3-4</sup> Ainsi que les choses tournent à la fois sur le pis, que point il ne parla au roy, car jà estoit-il malade, et tous les jours il aggrevoit. — <sup>5-6</sup> Tant parla que trop. — <sup>7</sup> Où que il soit.

« teste. Encoires croy-je qu'il vaulsist autant que je y fusse  
 « alé, car j'eusse parlé plus à point. Il y a bien manière par  
 « tout le monde à <sup>1</sup> demander <sup>2</sup> le sien. » Le sénéchal res-  
 cripsy toutes ces nouvelles au duc de Lancastrre qui se  
 tenoit en Gallice. Le duc en fut grandement courrouchié  
 et se contenta mal du roy d'Arragon et de son conseil,  
 quant on avoit l'archevesque de Bourdeaulx, ung si grant  
 prélat, retenu et mis en prison, en exploitant ses besoignes.

Adont rescripvy le duc aux compaignons de Lourde que  
 à toute rigueur ils vouldissent <sup>3</sup> guerroyer <sup>4</sup> ceulx de Barse-  
 lonne où l'archevesque de Bourdeaulx estoit en prison, et  
 par espécial à Jehan de Berne, qui en estoit capitaine et qui  
 se nommoit sénéchal de Bigorre, de quoy Pierre d'Anchin,  
 Ernaulton de <sup>5</sup> Restem <sup>6</sup> et Ernaulton de Sainte-Coulombe et  
 tous les compaignons de la garnison de Lourde furent grandement  
 resjouis, et bien dirent que c'estoient bonnes nouvelles.  
 Si commencièrent à courir ens ou roialme d'Arragon et jusques  
 aux portes de Barselonne et tant que nuls marchans ne ousoient  
 aler hors de la cité en leurs besoignes.

Avecques tous ces meschiefs le roy d'Arragon se vouloit  
 faire couronner à roy; mais les bonnes villes d'Arragon ne  
 le vouloient consentir, se il ne leur juroit solempnellement  
 que jamais taille, ne subside, ne oppression nulle il ne  
 mettroit, ne eslèveroit ou pays. Et plusieurs autres choses  
 vouloient que il jurast, escripsist et séelast, se il vouloit  
 estre couronné: lesquelles choses ce luy sembloit et à son  
 conseil aussi estre moult dures et préjudiciables. Si les  
 menachoit que il leur feroit guerre, et par espécial à  
 ceulx de Barselonne, et disoit que ils estoient trop riches  
 et orgueilleus.

---

<sup>1-2</sup> Savoir demander doucement. — <sup>3-4</sup> Hérier. — <sup>5-6</sup> Rostem.

En ce temps avoit ou bon pays de Languedoch sur les frontières d'Auvergne et de Rouergue vers Pézenas et vers la cité d'Uzès une manière de gens d'armes qui s'appelloient les routes, et se multiplioient tous les jours pour mal faire. Et en estoient quatre hommes de guerre capitaines qui ne demandoient fors à gaignier, et n'avoient cure à qui. Ils estoient nommés Pierre de Montfaulcon, Gieuffroy Chastellier, Hangier de <sup>1</sup> Sourse <sup>2</sup> et le Goulent; et tenoient ces quatre bien trois cens combatans dessoubs euls et mengoient tout le pays où ils conversoient. Quant ils furent infourmés que l'archevesque de Bourdeaux estoit en prison en la cité de Barcelonne, et que le duc de Lancastre se contentoit mal sur les Arragonnois, et oultre que le roy se contentoit mal des bonnes villes de son roiaulme, si en furent tous resjouis; car tels gens comme ils estoient, sont plus resjouis du mal que du bien. Adont ils eurent conseil entre euls que ils approcheroient Arragon et prendroient quelque fort sur les frontières, et quant ils le tendroient, le roy d'Arragon et les bonnes villes traitteroient devers euls <sup>3</sup>. Si se départirent et vindrent chevauchant et costoiant le pays, et avoient jetté leur visée à prendre le chastel de <sup>4</sup> Duce<sup>m</sup> <sup>5</sup>, qui siet en l'archeveschié de Nerbonne, entre le roiaulme d'Arragon et le roiaulme de France droit sur le département des terres <sup>6</sup>, et vindrent si à point de nuit que ils le trouvèrent en très-petite garde. <sup>7</sup> Lors <sup>8</sup> firent tant que ils l'eurent, et en furent seigneurs, dont tout le pays fut <sup>9</sup> moult <sup>10</sup> effraé, et par espécial ceulx de Parpignan en Arragon, car le chastel siet à quatre lieues près de là.

---

<sup>1-2</sup> Sorge. — <sup>3</sup> Et, quel que il fust, il les ensonnieroit, et trop bien leur iroit, mais que ils eussent tiltre de faire guerre. — <sup>4-5</sup> Duchem.. Dulcem. — <sup>6</sup> Et est le dit chastel au sire de Gléon. — <sup>7-8</sup> Si jettèrent leurs eschelles et. — <sup>9-10</sup> Grandement esmeu et.

Aussi ceulx de Lourde prindrent en celle septmaine ung chastel en Arragon à quatre lieues près de Barselonne, lequel on appelloit Chateau-Viel de <sup>1</sup> Rouanès <sup>2</sup>, et est le chastel à la viscontesse de Chastelbon, cousine germaine au conte de Fois. La dame fut toute esbahie, quant son chastel fut prins. Si le manda à son cousin le conte de Fois que pour Dieu il luy feist rendre; car ceulx qui prins l'avoient, estoient de son pays de Berne. Le conte de Fois manda à sa cousine qu'elle de riens ne s'effroiait <sup>3</sup>, car il avoit esté prins pour <sup>4</sup> guerrier <sup>5</sup> ceulx de Barselonne qui tenoient prisonnier à petit de cause l'archevesque de Bourdeaulx, et que bien le raroit sans son dommaige. La dame s'appaisa sur ce et se dissimula: si s'en vint demourer en ung autre sien chastel près de Roquebertin.

---

Ceulx de Chasteau-Viel de Rouanès et de Dulcen et ceulx de Lourde guerroyoient moult aigrement les frontières d'Arragon. Le roy, au voyr dire, s'en dissimuloit pour donner chastoiment aux bonnes villes et tant que le roialme se contenta mal du roy; car ceulx de Barselonne, de Parpignan et de plusieurs autres bonnes villes ne povoient aler en leurs marchandises que ils ne feussent <sup>6</sup> raenchonnés et prisonniers <sup>7</sup>. Si se advisèrent ceulx de Barselonne qu'ils délivreroient l'archevesque de Bourdeaulx, mais de sa délivrance ils parleroient ainçois au roy (c'estoit raison), et conclurent que ils traitteroient tout <sup>9</sup> doucement <sup>10</sup> au frère du roy, messire Martin duc de Blamont, et par voye de moyen (car il estoit grandement en la grâce de toutes gens), que il vouldist tant faire devers son frère le roy, que ils

<sup>1,2</sup> Rolluaire.. Rebanès. — <sup>3</sup> Si son chastel estoit emprunté des Anglois. — <sup>4,5</sup> Hérier et mestryer. — <sup>6,7</sup> Pris et happés. — <sup>8</sup> Quant temps seroit et. — <sup>9,10</sup> Coiement.

eussent paix à ceulx de Rouanès. Messire Martin leur enconvenença pour les tenir à amour , et fist tant devers son frère que l'archevesque de Bourdeaulx fut délivré de prison et renvoié à Bourdeaulx.

---

Assés tost après fist tant le conte de Fois que la viscontesse de Chastelbon recouvra son chastel , et s'en partirent ceulx qui le tenoient. Ce service fist le conte de Fois en cel an au duc de Lancastre ; et, quant le roy d'Arragon vyt que la viscontesse de Chastelbon estoit si tost retournée à son chastel , tantost la manda. Elle vint. Le roy luy mist sus qu'elle avoit mis les Anglois en son chastel pour luy guerroyer et son roialme , et que trop s'estoit fourfaite. La dame s'en excusa , et de vérité , et dist : « Monseigneur , « se Dieu m'aist et les sains, par la foy que je doy à vous, « au jour et à l'eure qu'on me dist les nouvelles que mon « chastel estoit prins par ceulx de Lourde, je n'avoie « oncques eu traité, ne parlement à ceulx , et en rescripsy « devers mon cousin monseigneur de Fois en priant pour « Dieu que il le me feist ravoir, et que ceulx qui prins « l'avoient, estoient de Berne et yssus de Lourde. Le conte « me manda que je ne me doubtasse de riens et que ceulx « qui le tenoient , l'avoient emprunté pour guerroyer ceulx « de Barselonne. » Adont dist le roy : « Or me faites ces « paroles tantost prouver par vostre cousin de Fois , ou je « vous touldray le chastel. » La dame dist : « Voulentiers. » Elle envoya tantost ces paroles devers le conte de Fois qui pour ces jours se tenoit à Orthais en Berne , en priant que il la vouldist appaisier au roy d'Arragon et excuser. Le conte le fist , car il envoya lettres et ung sien messagier chevallier nommé messire Ricart de Savredun en remons-



trant que il prioit au roy d'Arragon que il voulsist tenir en paix sa cousine et la laissast vivre dessoubs luy <sup>1</sup> sans la deshérirer, ne molester, ou aultrement <sup>2</sup> il luy en desplairoit. Le roy d'Arragon tint les excusances à bonnes, et fist grant chière au chevalier du conte de Fois et luy dist : « La viscontesse a bien fait puisque son cousin de Fois la veult excuser. » Ainsi se portèrent ces besoingnes, et la viscontesse de Chastelbon demoura en paix. Mais pour ce n'y demourèrent pas les marchans de Barselonne et des frontières pour ceulx de Lourde, ainchois estoient souvent prins et pilliés, se ils n'estoient <sup>3</sup> appatis <sup>4</sup> envers euls, et avoient ceulx de Lourde leurs abonnemens en maints lieux en Casteloigne et au royaume d'Arragon, et ainsi youloient faire ceulx de la garnison de Doulcem, et eussent fait pis, qui ne fust alé au-devant, car ils couroient plus aigrement assés ou roiaulme d'Arragon que ceulx de Lourde ne feissent, pour tant que ils estoient povres, et n'avoient cure sur qui, autant bien sur les gens d'office du roy comme sur les marchans du pays, et tant que le conseil du roy se mist ensemble pour tant que les bonnes villes en murmuroient et disoient que le roy qui les deust destruire, les soustenoit.

---

Quant le jeune roy d'Arragon entendi que ses gens murmuroient et parloient sur luy autrement que à point pour ceulx de Doulcem, ce luy tourna à grant desplaisance pour tant que tout le roiaulme et l'éritage de son père le roy qui avoit esté si amé de son pueple, luy estoit nouvellement escheu. Si en parla à ung sien parent et grant baron en

<sup>1-2</sup> Car elle n'avoit riens meffait envers luy, et que, se il luy faisoit dommage de son héritage. — <sup>3-4</sup> Abonnés.

Arragon, nommé messire Raymon de Baghes, et luy dist :  
« Messire Raymon , chevauchiés jusques à Doulcem et  
« sachiés que les gens qui là sont , me demandent et à  
« mon pays , et traittiés devers euls , et faittes , se vous  
« povés, qu'ils se partent ou doulcement ou autrement. »  
Le chevalier respondi : « Voulentiers. » Il envoya ung  
hérault <sup>1</sup> à ces compaignons de Doulcem parler , et leur  
manda que il vouloit traittier à euls, se ils vouloient.

Quant Montfaulcon et les autres capitaines entendirent  
que messire Raymon de Baghes vouloit traittier à euls , ils  
pensèrent tantost que ils auroient de l'argent , et dirent au  
hérault : « Compains , dittes à vostre maistre messire Ray-  
« mon qu'il puet venir jusques à nous tout seurement ;  
« car nous ne luy voulons que tout bien. » Le hérault  
retourna et fist ceste response à messire Raymon , lequel  
sur ces paroles se départy de Parpignan et s'en vint vers  
euls et s'acquinta de paroles , et leur demanda pourquoy ils  
se tenoient là ainsi sur la frontière d'Arragon. Ils respon-  
dirent : « Nous attendons que l'armée du roy de France  
« viengne , qui doit aler en Castille. Si nous mettrons en  
« leur compaignie. » — « Ha ! seigneurs , ce dist messire  
« Raymond , se vous attendés cela , vous demourrés trop.  
« Le roy d'Arragon ne vous veult pas tant tenir à ses frais,  
« ne le pays aussi. » Adont respondirent-ils : « Se il ne  
« nous y veult pas tant tenir , nous y serons tant que nous  
« pourrons , car nous ne le povons amender. Où que ce  
« soit , nous fault-il vivre. Se il veult ce fort rachatter à  
« nous et le pays , nous en partirons voulentiers : autre-  
« ment non. » — « Et que voudriés-vous avoir et vous en  
« partirés ? » ce dist messire Raymon. Ils respondirent :

<sup>1</sup> Devant.

« Soixante mille frans. Nous sommes quatre : c'est à chascun quinze mille. » — « Par saint Jehan , respondi messire Raymon , c'est beaucoup d'argent , mais j'en parleray au roy. Encoires pour le commun prouffit du pays vouldroit-il mieulx qu'on les payast qu'on y eust plus grant dommaige. »

Ce disoit messire Raymon pour les appaisier , mais il pensoit tout le contraire. Il prinst congïé à iceulx et leur donna à entendre que ils auroient bien autant ou plus que ils ne demandoient , et puis il s'en retourna vers Parpignan où le roy estoit , à qui il recorda ce que les pillars vouloient avoir. Adont dist le roy : « Il fault que on en délivre le pays et que <sup>1</sup> ces pillars et larrons soient payés <sup>2</sup> ; mais , autant que j'en pourray tenir , je les feray tous pendre <sup>3</sup> : ils ne doivent avoir autre paiement. Mais c'est du plus fort comment on les peust avoir tous ensemble hors de leur <sup>4</sup> fort <sup>5</sup>. » — « Bien les y aurons , respondi messire Raymon , laissiés-moy du fait convenir. » — « Or faites dont , dist le roy ; je ne m'en mesle plus fors tant que je vueil que le pays en soit délivré. »

Messire Raymon ala mettre une compagnie de bonnes gens d'armes sus , où bien avoit cinq cens lances , tout secrètement , et en fist ung escuier gascoing capitaine , vaillant et bon homme d'armes , lequel on appelloit Naudon Seghin , et les mist en embusce , ainsi que à une petite lieue de Doulcem , et leur dist : « Quant ceulx de la garnison se sauldront hors , faites que ils soient tous mors ou prins : nous en voulons délivrer le pays. » Lors ils respondirent : « Voulentiers , »

<sup>1,2</sup> On les paye ainsi qu'on paye larrons et pillars. — <sup>3,4</sup> Se je les puis tenir , je les feray tous pendre. — <sup>5</sup> Garnison.

Messire Raymon manda à ces compagnons que ils se meissent tous à cheval et venissent courir une matinée devant Perpignan pour esbahir les villains de la ville. Autrement on ne pavoit traittier à euls que ils paiassent riens et qu'il n'y veoit point d'autre moien qu'il n'y convenist procéder par voye de rigeur, et que beau parler, ne remonstrance n'y avoient lieu. Et ceulx qui furent tous resjouis de ces nouvelles, qui cuidèrent qu'on leur desist vérité, s'armèrent que mieulx mieulx le jour que l'embusche estoit ordonnée, et montèrent tous à cheval. Si partirent de leur garnison et s'en vindrent tout chevauchant devers Perpignan, et en faisant leur monstre vindrent courir jusques aux portes et barrières. Et, quant ils orent tout ce fait, ils se misrent au retour et s'en cuidièrent raler paisiblement; mais, ainsi que sus la moittié du chemin, ils furent raconsievvis et rencontrés de Naudon Seghin et de sa route, où bien avoit cinq cens lances, qui tantost se férèrent en euls. Bien <sup>1</sup> congneurent <sup>2</sup> que ils estoient déceus et atrapés. Si se misrent à deffense et se combatirent assés bien ce que durer peurent; mais ce ne fut pas longuement, car entre euls il y eut grant nombre de ces pillars <sup>3</sup> mal armés: si furent tantost desconfis. Là furent mors Gieuffroy Chastellier, Hange de Sorge, <sup>4</sup> Guiot Moresque <sup>5</sup>, le Gueulant et grant plenté d'autres, et furent prins Pierre de Montfaulcon, Amblarden de Saint-Just et bien quarante pillars, et amenés à Perpignan. Et ainsi que on les menoit parmy <sup>6</sup> la ville <sup>7</sup>, les gens de Perpignan yssoient hors de leurs maisons et les huoint tout ainsi que l'on fait après le loup. Si furent mis <sup>8</sup> les ungs en cep, les autres en prison, et les autres en fosses <sup>9</sup>.

<sup>1-2</sup> Veirent. — <sup>3</sup> Et gens. — <sup>4-5</sup> Jehan Guiot. — <sup>6-7</sup> Les rues. — <sup>8-9</sup> En un cep le Goulent et Pierre de Montfaulcon, et les autres en une fosse.

En ce temps estoit le duc de Berry venu nouvellement en la cité de Carcassonne sur les frontières d'Arragon ; car il venoit d'Avignon de veoir le pape. Sy ouyt recorder comment ceulx de Doulcem estoient prins, et mors aucuns. Tantost il rescripsy devers le roy d'Arragon et devers sa cousine madame Yolent de Bar, en priant qu'on luy voulsist envoyer <sup>1</sup> Pierre de Montfaulcon et ses compaignons <sup>2</sup>, qui tantost furent délivrés et envoyés <sup>3</sup> au duc de Berry. Ceste grâce leur fist-il avoir <sup>4</sup>.

---

En ce temps y ot en la cité de Bourdeauls-sur-Géronde une grant appertise d'armes devant les seigneurs et le sénéchal messire Jehan Harpedane <sup>5</sup>, de deux chevalliers, vaillans hommes d'armes, dont l'un des deux avoit esté fils du captal de Beuf, anglois, à férir trois cops à cheval de lances de guerre <sup>6</sup>, et à férir trois coups d'espées, trois coups de dagues et trois coups de haches. Et furent les armes faittes devant les seigneurs et les dames du pays qui lors estoient à Bourdeaulx. Et envia le conte de Fois les chevalliers de son hostel pour servir et conseiller le seigneur de Rochefoucault qui fils estoit de sa cousine germaine, et luy envia bons chevaux et armeures, dagues, haches, espées et fers de glaives oultre l'enseigne, quoyque le sire de Rochefoucault en feust bien pourveu.

<sup>1</sup> Le Goulent. — <sup>2,3</sup> Car ils estoient à luy. Le roy et la roine, à la prière de leur oncle, les délivrèrent, et furent renvoyés. — <sup>4</sup> Autrement ils eussent esté tous mors sans mercy. — <sup>5,6</sup> Et les aultres, du seigneur de Rochefoucault, françois, et de monseigneur Guillaume de Montferrant, gascon anglais. Etquist le sire de Rochefoucault, qui fils estoit de la seur au captal de Buch, l'Anglais à courir trois lances à cheval.



Si s'armèrent les deux chevalliers ung jour bien accompagné chascun de grant chevalerie de son costé. Et avoit le sire de Rochefoucault bien deux cens chevalliers et escuiers et tout de son lignage ; et messire Jehan de Montferrant bien autretant ou plus, et là estoient avecques luy le sire de Lesparre , le sire de <sup>1</sup> Rosem <sup>2</sup>, le sire de Duras, le sire de Mucident , le sire de Landuras , le sire de Courton , le sire de Longueren , le sire de la Barde , le sire de Taride , le sire de Montroyal en Pierregort, et tout par lignaige. Et pour ce que l'appertise d'armes estoit de deux vaillans chevalliers et moult grant emprinse , si les en venoit-on veoir de plus loing.

Quant ils furent montés sur leurs chevaux et ils orent leurs haches , leurs lances , leurs espées et leurs dagues prestes , et leurs targes , et lachiés leurs heaulmes , on leur bailla leurs glaives. Adont esperonnèrent-ils leurs chevaux de grant randon , et s'en vindrent l'un sur l'autre de <sup>3</sup> grans eslais <sup>4</sup>. Lors ils se consievirent sur les heaulmes par telle fachon que les <sup>5</sup> pièces <sup>6</sup> en saillirent , et portèrent tout jus à terre aux fers des lances leurs heaulmes tant qu'ils se desheaulmèrent , et passèrent outre à teste nûe excepté les coiffes. « Par ma foy , dirent les seigneurs et « les dames et chascun endroit soy , ils se sont bien de « première venue <sup>7</sup> attains <sup>8</sup>. »

Adont entendi-on fort au remettre à point et à relachier leurs heaulmes. Si coururent encoires vaillamment la seconde <sup>9</sup> fois <sup>10</sup>, et aussi firent-ils à la tierce. Briefment toutes leurs armes furent faittes bien et à point au plaisir des seigneurs, tant que il fut dit que chascun s'estoit bien porté ; et donna

<sup>1.2</sup> Rohem. — <sup>3.4</sup> Plain eslai. — <sup>5.6</sup> Flamèches. — <sup>7.8</sup> Assenés. — <sup>9.10</sup> Lance.

ce jour à soupper aux seigneurs et aux dames en la cité de Bourdeaulx le sénéchal messire Jehan Harpedane , et à l'endemain tous se départirent et alèrent sur leurs héritages. Le sire de Rochefoucault s'ordonna pour aler en Castille, car le roy Jehan de Castille l'avoit mandé , et le voiage de Castille s'approchoit grandement ; et messire Guillemme de Montferrant , quant il fut <sup>1</sup> venu <sup>2</sup> , il se ordonna aussi de passer outre et de monter en mer pour aler en Portugal , car le roy l'avoit aussi mandé.

---

En si grande et en si noble histoire comme ceste est , dont je , sire Jehan Froissart , en ay esté augmenteur et traitteur depuis le commencement jusques à maintenant par la grâce et vertu que Dieu m'a donné de si longuement vivre que j'ay en mon temps veues toutes ces choses d'abondance et de bonne volenté, ce n'est pas raison que je oublie riens qui à <sup>3</sup> oublier ne <sup>4</sup> face. Et pour tant que les guerres de Bretagne de <sup>5</sup> messire <sup>6</sup> Charles de Bloys d'une part , et de messire Jehan de Montfort d'autre part, ont grandement remforchié et enluminé ceste haulte et noble histoire , je veuil retourner à faire mention, et c'est droit , que Jehan et Guy , les deux fils de messire Charles de Bloys , lequel ung temps se nommoit duc de Bretagne (et il estoit par le mariage que il fist à madame Jehene de Bretagne, laquelle venoit du droit estoc <sup>7</sup> et des ducs , ainsi que il est véritablement contenu et bien remonstré cy-dessus en ceste histoire) sont devenus ; car je ne les ay pas encoires mis hors de la prison et dangier du roy d'Angleterre, où leur père messire Charles de Blois les ot mis.

<sup>1-2</sup> Revenu chés soy.. Venu en Angleterre. — <sup>3-4</sup> Ramentevoir. — <sup>5-6</sup> Saint. — <sup>7</sup> De Bretagne.

Vous savés, et il est cy-dessus contenu et traittié, comment le roy Édouard d'Angleterre, pour embellir sa guerre de France, se conjoingny et alia avecques le conte de Montfort, et tousjours il l'a aidié et conforté à son povoir et tant fait que le conte de Montfort est venu à ses <sup>1</sup> intentions <sup>2</sup> et qu'il est duc de Bretagne<sup>3</sup>; car messire Charles de Bloys, luy vivant, a eu de sa partie tousjours en Bretagne contre le conte de Montfort de sept les cinq.

Vous savés comment sur l'an M. CCC. et XLVII à une grosse bataille qui fut en Bretagne devant la Roche-de-Ryen, les gens de la partie de la contesse de Montfort, messire Jehan de Harteselle et autres desconfirent messire Charles de Bloys, et fut là prins et amené prisonnier en Angleterre où on luy fist moult bonne chière; car la noble et sage royne d'Angleterre, nommée Phelippe, laquelle fut en mon jeune temps ma dame et ma maistresse, estoit de droite génération cousine germaine à cestuy monseigneur Charles de Bloys<sup>4</sup>, et la dame luy monstra bien; car elle s'employa pour sa délivrance autant que bonnement elle peut<sup>5</sup>, car le conseil du roy d'Angleterre ne vouloit pas que messire Charles de Bloys fust délivré, et disoient le duc Henry de Lancastre et les autres<sup>6</sup> barons d'Angleterre: « Se messire Charles de Bloys yst hors de prison, il  
« y a en luy trop de belles et grandes recouvrances, car  
« le roy Phelippe, qui se dit roy de France, est son oncle;  
« et, tant que nous le tendrons en prison, nostre guerre  
« de Bretagne est bonne et belle. »

Non obstant toutes les paroles et remonstrances que les

<sup>1,2</sup> Ententes. — <sup>3</sup> Et, sans l'ayde du roy d'Angleterre et des Anglois, il ne fust jamais venu à l'éritaige de Bretagne. — <sup>4,5</sup> Et luy fist la dame et monstra toute la grâce et amour que elle pust, et mist grant peine à sa délivrance. — <sup>6</sup> Hauts.

barons et seigneurs d'Angleterre monstroient au roy, le roy Édouard, par le bon moien de la noble et bonne royne sa femme, le mist à finance parmy CC mille nobles qu'il devoit payer, et pour avoir respondant de la somme des deniers qui estoit moult grande à payer (mais non seroit à présent pour ung duc de Bretagne, car les seigneurs se fourment maintenant sur autre condition et manière que ils ne faisoient pour lors, et treuvent plus tost <sup>1</sup> une finance<sup>2</sup> que ne firent jamais leurs prédécesseurs ou temps passé, car ils taillent leur poeuple à volenté, mais du temps passé ils ne usoient fors de leurs rentes et revenues, et à présent la duchié de Bretagne sur ung an ou sur deux, <sup>3</sup> pour aidier à leur seigneur, très-bien se tailleroient à deux cens mille nobles), monseigneur Charles de Blois mist et bailla ses deux fils qui pour lors estoient jeunes, en plesges <sup>4</sup> pour la somme des deniers au roy d'Angleterre.

Depuis, messire Charles de Bloys, en poursievant la guerre de Bretagne, ot tant à faire à payer souldoiers et à tenir son estat et tousjours en espérance de veoir fin de guerre, que il ne luy chalut gaires de ses deux enffans. En poursievant sa querelle et deffendant son droit et son héritage, le très-vaillant et saint homme morut en une bataille en Bretagne, qui fut devant Aulroy, par la puissance et confort des Anglois et non par autres gens. Quant le très-vaillant homme fut mort, pour ce ne fina pas la guerre; mais le roy Charles de France, qui en son vivant doubta trop grandement les fortunes, quant il vit que le conte de Montfort ne cesseroit point de conquérir tousjours avant, se mist en doubte que, se le conte de Montfort venoit à ses <sup>5</sup> intentions <sup>6</sup> du conquest de Bretagne, que il ne la

<sup>1,2</sup> Chevance. — <sup>3</sup> Au plus long d'une prière. — <sup>4</sup> Et ostages. — <sup>5,6</sup> Ententes.

voulsist tenir <sup>1</sup> sans foy et sans hommaige ; car jà l'avoit-il relevée du roy d'Angleterre qui luy aydoit et avoit toujours aidé à faire sa guerre. Adont il fist traittier devers le conte de Montfort et son conseil, sicomme il est cy-dessus contenu en ceste histoire ; si n'en vueil plus parler. Mais le duc de Bretagne demoura duc parmy tant que la foy et hommaige en <sup>2</sup> retournera <sup>3</sup> ou souverain et droitturier seigneur le roy de France. Et devoit le duc par les articles du traittié aidier à délivrer ses deux cousins les enfans de monseigneur Charles de Blois, qui estoient prisonniers en Angleterre, devers le roy , de laquelle chose il ne fist riens , car tousjours il doubtoit que, se ils retournoient , qu'ils ne luy donnassent à faire, et que Bretagne qui plus estoit à euls encline que à luy, ne les prensist à seigneurs. Pour ceste cause négligoit-il à délivrer les prisonniers ; et tant demourèrent-ils en prison en Angleterre , l'une fois en la garde de messire Rogier de Beauchamp , ung très-gentil et vaillant chevallier, et de madame Sebille sa femme , et l'autre fois en la garde de messire Jehan d'Aubrecicourt , où Guy de Bretagne, le plus jeune des deux frères, morut.

Ainsi demoura Jehan de Bretagne tout seul en prison trop esbahy, car il avoit perdu la compagnie de son frère , <sup>4</sup> et bien se devoit esmerveillier <sup>5</sup>, mais amender ne le povoit. Et quant il luy souvenoit de son jeune temps, il qui estoit de la plus noble génération du monde , comment il l'avoit perdu et encoires perdoit. il plouroit moult souvent et moult tendrement, et eust plus chier à estre mort que vif, car trente et cinq ans ou environ fut-il ou dangier de ses ennemis en Angleterre , et ne luy apparoit déli-

<sup>1</sup> De puissance. — <sup>2,3</sup> Retourna. — <sup>4,5</sup> Si lui devoit moult ennuyer.



vrance de nul costé pour tant que ses amis et ses plus prochains si l'esloingnoient. Et la somme pour laquelle on le tenoit , estoit si grande qu'elle ne faisoit mie ainsi à payer , se Dieu proprement ne luy eust bien aidé ; ne oncques le duc d'Anjou à toute sa puissance et sa prospérité et qui avoit sa suer germaine espousée et dont il avoit deux très-beaux fils Loys et Charles , n'en fist point de dilligence. Or vous veul-je recorder de la délivrance Jehan de Bretagne.

Vous savés, et il est cy-dessus contenu en ceste histoire, comment le conte de Bouquinghem fist ung voiage parmy le roiaulme de France et vint en Bretagne , car le duc l'avoit mandé pour tant que son pays ne vouloit estre en obéissance devers luy. Et fut le dit conte et ses gens ung yver et <sup>1</sup> ung long <sup>2</sup> temps enssieuvant en grant povreté au siège devant Nantes et devant Vennes jusques au mois de may que il retourna en Angleterre. Le conte Thomas de Bouquinghem estant devant Vennes , et ses gens logiés au dehors au mieulx que ils povoient , vous savés qu'il y ot fais d'armes <sup>3</sup>. Chevalliers et escuiers se y emploierent <sup>4</sup> , et vint là messire Olivier de Clichon, connestable de France, veoir les armes , et parla aux chevaliers d'Angleterre , et euls à luy ; car d'enfance il avoit esté tout nourry en Angleterre entre euls. Il fist à aucuns bonne chièrre et bonne compaignie en moult de manières , ainsi que nobles gens d'armes font l'un à l'autre et que François et Anglois se sont tousjours fait , et bien y avoit cause adont que il le feist ; car il tendoit à une chose qui grandement luy touchoit , mais il ne s'en descouvrit à personne du monde ,

<sup>1.2</sup> Le. — <sup>3.4</sup> Devant Vennes, de chevaliers et escuyers de France aux chevaliers et escuyers d'Angleterre.

fors à ung seul escuier qui estoit homme d'honneur et de son hostel, et avoit l'escuier tousjours servy à messire Charles de Bloys ; car, se le connestable s'en feust descouvert à autre homme nul du monde, il eust perdu son fait et l'espérance où il tendoit à venir et vint par la grâce de Dieu et par bon moyen.

Le connestable de France ne pavoit nullement amer le duc de Bretagne, ne le duc luy, grant temps avoit, quelque semblant que ils se monstrassent. Et de ce qu'il veoit Jehan de Bretagne prisonnier en Angleterre, il avoit grant pitié ; et, le duc de Bretagne venu à l'éritage et possession du pays, en la greigneur amour que ils eussent ensemble, il luy avoit bien dit et remonstré : « Monseigneur, pour-  
« quoy ne rendés-vous paine que vostre cousin de Bre-  
« taigne soit hors de la prison <sup>1</sup> d'Angleterre ? Vous y estes  
« tenu par foi et serement. Quant le pays de Bretagne fut  
« en traittié par devers vous, les prélats et les nobles et les  
« bonnes villes, en la cité de Nantes, et que l'archevesque  
« de Rains messire Jehan de Craon et messire Boucicault,  
« pour le temps mareschâl de France, traittièrent la paix  
« devers vous devant Camper-Corentin, certes vous juras-  
« tes que vous feriés vostre plaine puissance de délivrer  
« vos cousins Jehan et Guy, et vous n'en faittes riens,  
« pour quoy sachiés de vray que le pays de Bretagne vous  
« en aime de moins. »

Le duc en ses responses se dissimuloit et disoit :  
« Taisiés-vous, messire Olivier. Où prendroie-je à présent  
« trois ou quatre cens mille frans que on leur demande ? »—  
« Monseigneur, dist le connestable, se le pays de Bretagne,  
« veoit que vous eussiés bonne voulenté pour cela faire, ils

<sup>1</sup> Du roy.

« plaindroient petit une taille à payer ou ung fouage pour  
« délivrer les deux prisonniers qui mourront en prison , se  
« Dieu ne les ayde. » — « Messire Olivier , respondi le  
« duc, mon pays de Bretagne n'en sera jà grevé, ne taillié.  
« Mes cousins ont des hauls princes en leur lignage. Le  
« roy de France et le duc d'Angou les devroient aidier ,  
« car ils ont tousjours soustenu encontre moy la guerre.  
« Et quant je juray voirement à euls aydier à leur déli-  
« vrance , mon intention estoit telle que le roy de France  
« ou leurs prochains payeroient les deniers , et je y ayde-  
« roie de ma parole. » Oncques le connestable n'avoit peut  
aulture chose traire du duc.

Or estoit advenu, sicomme je vous ay commencié à dire ,  
que le connestable veoit tout clèrement que le conte de  
Bouquighen et les barons et chevalliers d'Angleterre qui  
avecques luy avoient esté en ce voiage de France et venus  
en Bretagne , se contentoient mal grandement du duc de  
Bretagne pour tant que présentement il ne avoit fait  
ouvrir ses villes et ses chasteaulx , sicomme il leur avoit  
prommis au partir hors d'Angleterre, mais les avoit closes à  
l'encontre d'euls. Et avoient dit plusieurs chevalliers  
anglois , tandis que ils séjournoient devant Vennes et ès  
fourbourgs de Hainbont en si grant povreté que ils n'avoient  
que mengier et que leurs chevaux estoient tous mors , et  
aloient les Anglois, pour le temps que ce advint, aux champs  
cueillier les chardons et les broioient en ung mortier, et la  
farine ils destrempoient et faisoient fourme de paste et la  
cuisoient <sup>1</sup>, dont en celle povreté ils avoient dit : « Ce duc  
« de Bretagne ne s'acquite pas loyalment envers nous qui

<sup>1</sup> Et la donnoient à leurs chevaux, et de telle nourisson ils les pais-  
soient ung grant temps ; mais non obstant tout ce ils moururent.

« l'avons mis en la possession et seignourie de Bretagne.  
 « Et qui nous en croiroit , nous luy osterions aussi bien ce  
 « que donné luy avons , et mettrions hors Jehan de  
 « Bretagne son adversaire , lequel le pays ayme mieulx  
 « <sup>1</sup> toutesfois <sup>2</sup> que ils ne font luy. Nous ne nous pourrions  
 « mieulx vengier de luy, ne luy faire plus tost perdre toute  
 « Bretagne. »

Bien savoit le connestable que telles paroles et mur-  
 murations estoient communément entre les Anglois sur le  
 duc de Bretagne , dont pas il n'estoit courrouchié ; car  
<sup>3</sup> contre <sup>4</sup> ung mal que on disoit de luy , certes il voulsist  
 qu'on en deist <sup>5</sup> XII <sup>6</sup> ; mais nul semblant n'en faisoit l'es-  
 cuier de Bretagne qui estoit infourmé de son secret (on  
 l'appelloit , ce m'est advis, Jehan Rollant); et advint que  
 quant messire Jehan de Harleston, capitaine de Chièrebours,  
 fut au Chastel-Josselin qui estoit à messire Olivier de Cli-  
 chon, connestable de France (lequel à luy et à sa compagnie  
 fist celle grâce que de les conduire jusques à Chièrebours  
 sans péril, et donna le connestable à disner ens ou Chastel-  
 Josselin à messire Jehan de Harleston et aux Anglois, et leur  
 fist la meilleur chièrre que il pot pour mieulx avoir leur  
 grâce), là s'avanca l'escuier du connestable à parler devant  
 messire Jehan de Harleston, présent le connestable, et dist:  
 « Vous me feriés ung très-grant plaisir , se il vous venoit  
 « bien à point, et qui gaires ne vous cousteroit. » Respondi  
 messire Jehan : « Pour l'amour du connestable , je veuil  
 « bien que il me couste. » — « Et que voulés-vous, beau sire,  
 « que je face ? » dist le chevalier. — « Que sur vostre saulf-  
 « conduit je puisse aler en Angleterre devers mon maistre  
 « Jehan de Bretagne que je verroie moult volentiers , et

<sup>1,2</sup> Cent fois. — <sup>3,4</sup> Pour. — <sup>5,6</sup> XIII.

« le greigneur désir que j'aye en ce monde, c'est que de  
 « luy veoir. » — « Par ma foy, respondi messire Jehan de  
 « Harleston, jà pour moy ne demourra que vous ne le  
 « voyés ; et, moy retourné à Chièrebouurg, je doy tempre-  
 « ment aler en Angleterre. Si venrés par delà avecques moy,  
 « et je vous conduiray et feray raconduire, car vostre  
 « requeste n'est point reffusable. » — « Grant merchis,  
 « monseigneur, respondi l'escuier, et je tiens la grâce à  
 « belle. »

<sup>1</sup> L'escuier se départy de Chastel-Josselin avecques mes-  
 sire Jehan de Harleston, et vint o luy à Chièrebouurg. Quant  
<sup>2</sup> messire Jehan ot ordonné de ses besoingnes, il se départy  
 de Chièrebouurg et monta sur ung vaissel en mer, Jehan  
 Rolant en sa compaignie. Si vint en Angleterre et droit à  
 Londres, et fist Jehan Rolant mener ou chastel où Jehan  
 de Bretagne estoit ; mais Jehan de Bretagne ne le con-  
 gnoissoit plus. Adont il se fist congnoistre, et parlèrent  
 ensemble, et ot traittié<sup>3</sup> l'escuier à Jehan de Bretagne (qui à  
 son povoir vouloit entendre à sa délivrance), que, s'il vou-  
 loit<sup>4</sup>, le connestable y entendroit grandement. Jehan de  
 Bretagne qui désiroit à soy veoir délivré de prison,  
 demanda à l'escuier comment : « Sire, dist-il, je le vous  
 « diray. Monseigneur le connestable a une moult belle fille  
 « à marier. Quant vous vouldrés jurer et prommettre que,  
 « vous retourné en Bretagne, vous la prendrés à femme,  
 « il vous fera délivrer d'Angleterre, car il a<sup>5</sup> trouvé le  
 « moyen comment. » Il respondi : « Messire Jehan, ouy

<sup>1-2</sup> Ainsy se départy l'escuyer de messire Olivier de Clichon, con-  
 nestable de Franche, avecques messire Jehan de Harleston, et firent  
 tant qu'il vinrent à Chièrebouurg. Quant ils furent là venus et que.  
 — <sup>3-4</sup> Entre Jehan de Bretagne et le connestable, que, se Jehan de  
 Bretagne vouloit entendre à sa délivrance. — <sup>5</sup> Jà.



« vraiment. Vous retourné par delà , dittes au connes-  
 « table que il n'y a chose que je ne doye faire pour ma  
 « délivrance , et que sa fille très-vouentiers je prendray et  
 « espouseray. » Lors Jehan de Bretagne et l'escuier orent  
 plusieurs devises ensemble , et puis se départy l'escuier  
 d'Angleterre, et luy fist avoir passage <sup>1</sup> messire Jehan Har-  
 leston pour retourner en Bretagne , <sup>2</sup> et recorda au con-  
 nestable <sup>3</sup> tout ce qu'il avoit trouvé et fait.

Le connestable de France qui désiroit l'avancement de sa  
 fille à estre si haultement mariée comme à Jehan de Bre-  
 taigne , nè fut pas négligent de besoingnier et très-diligam-  
 ment exploittier ; <sup>4</sup> car il ot <sup>5</sup> ung moyen en Angleterre pour  
 adreschier ses besoingnes , car, sans le moien que il prist ,  
 jamais il n'en feust venu à son intention : ce fut le conte  
 d'Asquesuffort , lequel estoit tout privé du roy Richart  
 d'Angleterre. Mais ces besoingnes ne se firent pas si <sup>6</sup> tost <sup>7</sup> ;  
 car tant que le duc de Lancastre feust en Angleterre ayant  
 que il se départesist pour aler en Galice et en Portingal , il  
 ne se descouvry pas au roy <sup>8</sup> du traittié de Jehan de Bre-  
 taigne, ne de chose que il vouldist exploittier en celle  
 matière. Car , quant le conte de Bouquinghem fut retourné  
 arrière en Angleterre , il troubla tellement le duc de Bre-  
 taigne envers le roy et ses oncles que renommée couroit en  
 Angleterre que le duc de Bretagne s'estoit mallement et  
 faulsement acquittié envers leurs gens, pour quoy on luy  
 vouloit tout le mal du monde. Et fut Jehan de Bretagne  
 amené en la présence du roy et de ses oncles et du conseil ,  
 et luy fut dit : « Jehan, se vous voulés relever la duchié de  
 « Bretagne et tenir du roy d'Angleterre , vous serés déli-

<sup>1</sup> A sa vouenté. — <sup>2,3</sup> Sy naga tant par mer et fist tant qu'il retourna  
 par devers son seigneur le connestable. Sy luy recorda. — <sup>4,5</sup> Et quist.  
 — <sup>6,7</sup> Trétost. — <sup>8</sup> Richart son seigneur.

« vré hors de prison et remis en la possession et seignourie  
 « de Bretagne , et serés marié bien et haultement en ce  
 « pays, » sicomme il eust esté, car le duc de Lancastre luy  
 vouloit donner sa fille Phelippe , celle qui fut puis royne de  
 Portingal. Jehan de Bretagne respondi que jà ne feroit ce  
 traittié, ne ne seroit ennemy, ne contraire à la couronne de  
 France ; il prendroit bien à femme la fille au duc de Lan-  
 castre, mais que il fust délivré d'Angleterre. Or fut-il remys  
 en prison.

Quant le conte d'Asquesuffort, que nous appellerons duc  
 d'Irlande , vit que le duc de Lancastre estoit yssu hors  
 d'Angleterre, et alé sur le voiage de Castille, et que le  
 traittié estoit passé <sup>1</sup>, car il avoit mené sa fille avecques  
 luy , il s'advisa que il traitteroit avecques le roy d'An-  
 gleterre, dont il estoit si bien que il vouloit, que le roy  
 luy donnast en cause de rémunération Jehan de Bre-  
 taigne pour les beauls services que il luy avoit fais et pavoit  
 encoires faire ; car, ou cas que Jehan de Bretagne seroit  
 sien, il traitteroit au connestable de France, et luy délivre-  
 roit à deux payemens six-vings mille frans, soixante mille à  
 chacun payement, et auroit les soixante mille frans délivrés  
 à Londres, incontinent que Jehan de Bretagne seroit mis  
 en la ville de Boulongne-sur-la-mer, et les autres soixante  
 mille en la cité de Paris ou en quelque autre lieu que il  
 les voudroit avoir.

Le duc d'Irlande convoitta les flourins et fist tant devers  
 le roy d'Angleterre que le roy lui donna quittement <sup>2</sup> Jehan  
 de Bretagne , dont on <sup>3</sup> eut trop grant merveille <sup>4</sup> ; car ,  
 qui en vout parler , si en parla , mais on n'en pot avoir  
 autre chose.

<sup>1</sup> Et cassé. — <sup>2</sup> Et absolument. — <sup>3,4</sup> Fut moult esmerveillé.

Le duc d'Irlande <sup>1</sup> le fist mener <sup>2</sup> à Boulogne, et là trouva-il son arroy tout prest, que le connestable luy avoit fait faire et appareillier. Si vint en France et premièrement à Paris. Là trouva-il le roy et les seigneurs de son lignaige, qui luy firent moult bonne chière, et le connestable aussi qui l'attendoit, lequel l'envoia en Bretagne, et Jehan de Bretagne espousa sa fille, ainsi que <sup>3</sup> promis il l'avoit et que dit est <sup>4</sup>.

Quant le duc de Bretagne sceut que Jehan de Bretagne estoit retourné en France et délivré de tous poins d'Angleterre par le pourchas et ayde du connestable de France, il ot encoires en double hayne le connestable et dist : « Voir ?  
 « Me cuide le sire de Clichon mettre hors de mon héritage ?  
 « Il en fait et monstre les signiffiances. Il a mis hors de la  
 « prison d'Angleterre Jehan de Bretagne et luy a donné sa  
 « fille par mariage. Telles choses me sont <sup>5</sup> desplaisantes.  
 « Et par Dieu je luy monstreray ung jour que il n'a pas  
 « bien fait, quant il s'en donnera le moins de garde. » Il dist vérité ; il luy remonstra tout à certes dedens l'an, voire <sup>6</sup> durement, sicomme vous orrés recorder avant en l'histoire ; mais nous parlerons ainchois des besoingnes de Castille et de Portingal, et d'une armée sur mer que les Anglois firent, dont ils vindrent à l'Escluse en Flandres.

---

Vous savés comment l'armée de mer du roy de France se desrompy en celle saison, non mie par la volenté du roy de France, car tousjours montra-il bon courage et grant volenté de passer ; mais quant il vit que tout se desrompoit,

<sup>1-2</sup> Tinst son convenant. Jehan de Bretagne fut envoyé... Si l'enmena. — <sup>3-4</sup> Convenancé avoit. — <sup>5</sup> Moul.

il en fut plus <sup>1</sup> troublé <sup>2</sup> que nul autre. On en donnoit toutes les coupes au duc de Berry. Espoir y veoit-il plus cler que nuls des autres ; et ce qu'il <sup>3</sup> conseilla à non <sup>4</sup> aler en Angleterre , ce fut pour l'onneur et prouffit du royaume de France. Car, quant on entreprend aucune chose à faire, on doit regarder à quelle fin on en peult venir. Et le duc de Berry avoit tant demouré en Angleterre en hostagerie pour le roy son père , et conversé entre les Anglois et veu le pays , que il savoit bien par raison quelle chose en estoit bonne à faire; et la cause qui y estoit la plus excusable de non y aler lors , c'estoit que il venoit trop tart et sur l'yver, et pour tant fut dit que à l'esté le connestable de France y mèneroit une charge de gens d'armes de six mille hommes d'armes et autant d'arbalestriers. Et fut dit et regardé par son conseil meismes que ce seroit assés gens pour combatre les Anglois. Aussi par raison le connestable les devoit congnoistre, car il avoit esté entre euls nourry dès son enfance.

Quant ces seigneurs furent retournés en France, regardé fut que il convenoit envoyer en Gallice pour secourir au roy Jehan de Castille contre le roy de Portingal et le duc de Lancastre; car apparant estoit que là se traieroient les armes pour ce que les Anglois y tenoient les champs. Or n'y pòvoit-on envoyer gens fors à grans coustages ; car le chemin y est moult long , et se n'y avoit point d'argent ou trésor du roy, ne <sup>5</sup> tous les trésoriers n'avoient denier, et le grant argent qui avoit esté cueillié sur le pueple parmy le royaume de France, estoit despendu et assigné <sup>6</sup>. Si en convenoit recou-

<sup>1-2</sup> Courroucié. — <sup>3-4</sup> Déconseilla à. — <sup>5-6</sup> Devers les trésoriers des guerres, fors ens és bourses du commun pueple parmi le dit royaume ; car le grant argent qui avoit esté cueilli et levé pour le voyage de mer, estoit tout passé et alevé.

vrer de l'autre, pour quoy une taille fut avisée à faire parmy le roialme de France à payer tantost. Et disoit-on que c'estoit pour reconforter le roy de Castille et pour mettre les Anglois hors de son pays.

Ceste taille fut publiée partout, et venoient les commissaires du roy par les bonnes villes, et apportoient les taxations et disoient aux seigneurs qui les gouvernoient : « Ceste cité ou ceste ville est taxée à tant. Il fault que on « paye tantost. » — « Ha ! respondoient les gouverneurs, « on la cueillera, et sera mis l'argent ensemble et envoyé à « Paris. » — « Nennil, respondoient les commissaires, nous « ne voulons pas tant attendre ; nous ferons tout autre- « ment. » Là ils commandoient de par le roy et sur tant que ils se povoient meffaire <sup>1</sup> aus dis gouverneurs <sup>2</sup>, que tantost ils alassent en prison, se dilligamment ne trouvoient la finance. Les souffisans hommes ressoingnoient la prison et la contrainte du roy. Si faisoient tant que il estoit prest et emporté tout promptement, et ils le recouvroient sur les povres gens, et venoient tant de tailles l'une sur l'autre que la première n'estoit pas payée quant l'autre retournoit. Ainsi estoit le noble roialme gouverné, et les povres gens menés, pour quoy les plusieurs en vuidoient leurs terres et héritaiges, leurs biens et leurs maisons que on leur vendoit <sup>3</sup>, puis venoient demourer sur l'Empire ou en l'éveschié du Liège où lors nulle taille ne couroit.

Or furent avisés les capitaines qui seroient chargiés des gens d'armes <sup>4</sup> pour aler <sup>5</sup> en Castille. Premièrement, pour <sup>6</sup> euls avanchier <sup>7</sup>, on eslut et nomma le gentil <sup>8</sup> duc de Bourbon : si seroit capitaine de tous. Mais, avant que il

<sup>1,2</sup> Aux dix ou aux douze des princhipaux de la ville. — <sup>3</sup> Tout. — <sup>4,5</sup> Qui iroient. — <sup>6-7</sup> Lui exaulchier. — <sup>8</sup> Loys.



se départesist du roiaulme de France , on regarda qu'on bailleroit aux gens d'armes deux autres capitaines, lesquels <sup>1</sup> ordonneroient de leurs besoingnes et lairoient gens d'armes qui oncques ne furent en Castille aler par delà adviser le pays et euls logier. Et pour l'arrière-garde le duc de Bourbon devoit avoir deux mille lances , chevalliers et escuiers , si vaillans hommes que <sup>2</sup> à élection <sup>3</sup>. Les deux chevalliers , qui furent ordonnés en l'avant-garde et pour faire premiers le voiage , ce furent messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Passac.

Ces deux barons , quant ils sceurent que souverains et meneurs les convenoit estre de tels gens d'armes et pour aler en Castille , s'ordonnèrent et appareillèrent ainsi comme il appartenoit. Adont furent mandés chevalliers et escuiers parmy le roiaulme de France pour aler en Castille ; et estoient les passages ouyers tant par Navarre comme par Arragon. Si se départirent chevalliers et escuiers de Bretagne, de Poithou, d'Angou, du Mayne, de Thouraine , d'Orléans , de Bloys , de Beausse , de l'Ille de France , de Bourgoingne , de Normendie , de Piccardie , de Berry, d'Auvergne et de toutes les mettes du roiaulme de France , et se misrent à voye et à chemin pour aler en Castille. Et de tous , tant que des premiers , estoient meneurs et conduiseurs messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Passach , lesquels , pour exaulchier et garder leur honneur , se misrent en bon arroy euls et leurs routes et en très-bonne ordonnance.

---

Endementiers que celle assablée de chevalliers , d'es-

<sup>1</sup> Ouvriroient les pas et. — <sup>2,3</sup> Tous d'eslite.

cuiers et gens d'armes <sup>1</sup> se mettoit en point <sup>2</sup> pour aler en Castille (et qui premiers avoit fait , premiers partoit , et ceulx des loingtains marches devant , car moult en y avoit qui désiroient les armes) , les Anglois avoient sur mer entre Flandres et Angleterre l'armée du roy anglois , de laquelle le conte d'Arondel qui s'appelloit Richart , estoit admiral et souverain. Si estoient en sa compagnie le conte <sup>3</sup> Desière <sup>4</sup> et le conte de Nortingham , l'évesque de Nordvich et autres barons et chevalliers , et avoient cinq cens hommes d'armes et mille archiers. Et ancrèrent en celle saison ung grant temps sur la mer et se rafreschissoient sur les costes d'Angleterre et sur les ysles de Cornuaille, de Bretagne et de Normendie, en attendant les adventures. Si estoient <sup>5</sup> moult <sup>6</sup> courrouchiés pour tant que la flotte de Flandres leur estoit eschappée et avoit prins port à la Rochelle , et plus encoires de ce que le connestable de France , quant il party du port de Laudriguier et il vint à l'Escluse , que en passant devant Calais ils ne le rencontrèrent , car volentiers ils l'eussent combatu , non obstant que le connestable avoit bien autant de vaisseauls armés que les Anglois avoient. Si passèrent tout devant euls, mais ce fut par le bon vent et la marée que les François orent de nuit.

Or gésoient ces nefes angloises à l'ancre par devant Mergathe à l'emboucheure de la Thamise , en descendant de Zandvich , et attendant l'aventure et par espécial la flotte de nefes qui en celle saison estoient allées vers la Rochelle , et très-bien savoient que tantost retourneroient comme elles firent.

Quant les marchans de Flandres et de Haynau et de la

<sup>1,2</sup>S'appareilloient et ordonnoient. — <sup>3,4</sup> Devensière. — <sup>5,6</sup> Trop.

Rocelle et de plusieurs autres pays , qui pour le doute des Anglois s'estoient tous conjoints et accompagniés ensemble au département de Flandres pour aler et retourner plus seurement , eurent fait tous leurs exploits en la Rochelle <sup>1</sup> et ou pays de Saintonge , et chargiées leurs nefes de grant foison de bons vins de Poithou <sup>2</sup> et de là environ , et ils veirent qu'ils orent bon vent , ils désancrèrent du port et havre de la Rochelle , et se misrent au chemin par mer pour retourner en Flandres et à l'Escluse , dont ils estoient partis ; et tant singlèrent que ils passèrent les <sup>3</sup> rays <sup>4</sup> Saint-Mahieu en Bretagne sans péril et sans dommage , et costoièrent la Basse-Bretagne et puis Normandie , et d'autre part Angleterre droitement sur l'embouchure de la Tamise où ces nefes angloises estoient. Les nefes de Flandres les appercheurent de loings comment elles gésoient <sup>5</sup> à l'ancre <sup>6</sup>. Là dirent ceulx qui estoient <sup>7</sup> en hault ès hunes <sup>8</sup> : « Seigneurs , advisés-vous. Nous serons « rencontrés de l'armée d'Angleterre. Ils nous ont apper- « ceu ; ils prendront tantost l'avantaige du vent et de « la marée. Si aurons bataille avant qu'il soit nuit. »

Ces nouvelles ne pleurent pas à aucuns et par especial aux marchans de Flandres , de Haynnau et des autres pays qui là avoient leurs marchandises, et vouldissent bien estre encoires à mouvoir , se il <sup>9</sup> se peust faire <sup>10</sup>. Toutefois, puisque combatre les convenoit et que autrement ils ne povoient passer , ils se ordonnèrent selon ce , et estoient que arbalestriers , que autres gens , tous aux armes et deffensables plus de sept cens , et avoient là ung vaillant chevallier de Flandres à capitaine , lequel estoit admiral

<sup>1</sup> Et en Rochelois. — <sup>2</sup> Et du pays de Saintonge. — <sup>3,4</sup> Ras. —

<sup>5,6</sup> Là en guet au pas. — <sup>7,8</sup> Ens ès chastels d'ament.. ens ès nefes. —

<sup>9-10</sup> Peust estre.

de la mer de par monseigneur de Bourgoigne, et l'appelloit-on messire Jehan Bucq, preu, sage, entreprenant et hardy et qui avoit porté moult de grans dommaiges sur la mer aux Anglois.

Ce messire Jehan Bucq les mist tous en ordonnance et arma les nefes bien et sagement ainsi que bien le sceut faire, et leur dist : « Beaus seigneurs , ne vous <sup>1</sup> esbahissiés <sup>2</sup> de  
« riens ; nous sommes assés gens pour combatre l'armée  
« d'Angleterre , et si avons le vent pour nous , et tous-  
« jours en combatant nous approcherons l'Escluse. Nous  
« costoions Flandres <sup>3</sup> , nous les attraperons <sup>4</sup> bien. » Les  
aucuns se confortoient sur ces paroles , et les autres non ;  
mais ils se misrent en deffense et en bonne ordonnance , et  
se appareillièrent arbalestriers pour traire, et autres pour  
jetter canons.

Or approchièrent les nafvies ; et avoient les Anglois aucunes nefes et autres gallées, lesquelles ils avoient armées d'archiers , et s'en vindrent tout premièrement les gallées fendant la mer à force <sup>5</sup> de rymes <sup>6</sup>, et furent les premiers assaillans. Si commencièrent les archiers à traire de grant randon et perdirent moult de leur trait <sup>7</sup> ; car les Flamens qui estoient en leurs vaisseauls, se tapissoient et couvroient par dedens <sup>8</sup> des hauls <sup>9</sup> bors , et pour le trait point ne se amonstroient , et tousjours aloient-ils avant aval le vent. Aucuns arbalestriers qui estoient hors du trait des archiers <sup>10</sup>, en bleschièrent plusieurs.

Ainsi <sup>11</sup> que les gallées angloises contrarioient aigrement ces <sup>12</sup> vaisseauls de Flandres , approcha la grosse nafvie

<sup>1-2</sup> Espovantés. — <sup>3-4</sup> Velà Dunkerque. Nous les eschapperons. —  
<sup>5-6</sup> D'avirons. — <sup>7</sup> Aux Flamands. — <sup>8-9</sup> Entre les. — <sup>10</sup> Et à leur  
avantage destendoient arcs et leur envoyoient carreaux dont ils. —  
<sup>11-12</sup> Ensonniant de ces gallées aux.

d'Angleterre. Le conte d'Arondel et sa charge, l'évesque de Nordvich et sa charge, et tous les autres <sup>1</sup> se boutèrent entre les nefes de Flandres et de la Rochelle. Là ils <sup>2</sup> ne l'eurent pas d'avantaige <sup>3</sup>, car ces Flamens, gens d'armes et arbalestriers se misrent à deffense vaillamment et <sup>4</sup> bien <sup>5</sup>; car leur capitaine et patron messire Jehan Bucq les admonnestoit fort, et estoit luy et sa charge en ung grant vaisseau armé, fort et dur assés pour attendre tous autres; et là dedens avoit trois canons qui jettoient <sup>6</sup> pierres si grosses <sup>7</sup> que là où ils <sup>8</sup> touchoient <sup>9</sup>, ils <sup>10</sup> portoient grant dommaige. Et tousjours en combatant et en tirant <sup>11</sup> approchoient ceulx de Flandres, et y ot aucunes petites nefes marchandes qui prindrent les costes de Flandres et la basse eue, et là se sauvèrent; car les gros vaisseauls pour le petit de parfont et pour les terres ne les povoient approchier.

Là ot sur la mer, je vous dy, dure bataille <sup>12</sup> et des nefes cassées et effondrées d'une part et d'autre; car ils jettoient d'amont barreauls de fer aguisiés, et là ou ils chéoié, ils couloient <sup>13</sup> oultre <sup>14</sup> jusques au parfont. Et vous dy que ce fut une moult dure bataille et bien combatue, car elle dura trois <sup>15</sup> grosses heures ou quatre <sup>16</sup>. Quant le jour leur failly, ils se retrairent et ancrèrent, et bien le convenoit, et <sup>17</sup> misrent à point les blechiés. Et quant la <sup>18</sup> mer <sup>19</sup> et le fleu retourna, ils désancrèrent et <sup>20</sup> tirèrent <sup>21</sup> les voilles à mont, et puis retournèrent <sup>22</sup> et se combatirent très-asprement <sup>23</sup>. Et là estoit Piettre du Bois à tout une charge d'archiers et de gens d'armes de mer, qui donnoient aux Flamens

<sup>1</sup> Et ainsy comme se fixent esprohons entre oisels gentils ou coulons. — <sup>2,3</sup> N'eurent pas trop grant avantaige. — <sup>4,5</sup> De grant volonté. — <sup>6,7</sup> Carreaux si grants. — <sup>8,9</sup> Chéoié à plomb. — <sup>10</sup> Perçoient tout et. — <sup>11</sup> Et en luttant. — <sup>12</sup> Et fière. — <sup>13-14</sup> Tout. — <sup>15-16</sup> Marées. — <sup>17</sup> Se reposèrent et. — <sup>18,19</sup> Marée. — <sup>20,21</sup> Sachierent. — <sup>22</sup> A bataille. — <sup>23</sup> Et hardiement.



moult à faire , car il avoit esté maronnier. Si se savoit bien aidier sur mer et estoit courroucié et ayré pour tant que ces Flamens et ces marchans leur duroient tant. <sup>1</sup> Et, tousjours Anglois <sup>2</sup> conquérans sur la navie de Flandres , vindrent-ils entre Blanqueberghe et l'Escluse à l'entrée de Casant ; et là fut la très-mortelle desconfiture , car Flamens n'eurent point de secours pour tant qu'à ce jour il n'y avoit <sup>3</sup> nulles <sup>4</sup> gens d'armes à l'Escluse , ne <sup>5</sup> au port <sup>6</sup> , ne en la ville.

Bien est vérité que ung homme d'armes <sup>7</sup> , escuier, natif de l'Escluse, nommé Ernoul le Maire, quant il ouy dire que bataille et rencontre avoit sur mer de l'armée d'Angleterre à celle de Flandres , entra en une sienne barge que il avoit bonne et belle , et prinst aucuns sergens de l'Escluse et vingt arbalestriers. Si naga à force de <sup>8</sup> rymes <sup>9</sup> jusques à la bataille , mais ce fut sur le point de la desconfiture , car jà estoient Anglois saisis de la greigneur partie des vaisseauls et avoient prins messire Jehan Bucq, le patron de toute la flotte , et tous ceulx qui o luy estoient. Et quant Ernoul le Maire en vyt la manière et que la chose aloit mal sur leurs gens , il fist traire ses arbalestriers trois fois , et puis se mist au retour. Si fut chacié jusques dedens le havre de l'Escluse , mais les nefz qui le chassoient , estoient si grosses qu'elles ne porent approchier de si près pour la terre, que la barge fist. Par telle manière se sauva-il et toute sa route.

Moult furent les gens de la ville de l'Escluse esbahis , quant les nouvelles furent là venues que l'armée d'Angle-

<sup>1-2</sup> Toutefois avoient le plus bel de la bataille et conquestoient tousjours, et ainsy les Anglois tousjours chassant et combattant, et tousjours Anglois. — <sup>3-4</sup> Nouvelles de. — <sup>5-6</sup> Ens ès nefz. — <sup>7</sup> Et appert. — <sup>8-9</sup> Rames.

terre leur venoit et <sup>1</sup> la grosse flotte de Flandres venant de la Rochelle estoit prinse <sup>2</sup>. Si cuidièrent bien avoir l'assault, ne ils ne savoient lequel faire, ne auquel entendre : ou guerpier leur ville et tout laisser, ou entrer en leurs vaisseaux qui là dormoient à l'ancre et garder le pas. Et sachiés que, se les Anglois eussent bien <sup>3</sup> sceu le convenant de l'Escluse, ils eussent esté seigneurs de la ville, ou se ils eussent creu Piettre du Bois, car il conseilloit trop fort quant ils furent au-dessus de la bataille et il orent saisi toute la navie, que on alast assaillir l'Escluse et que de fait on l'emporteroit ; mais les Anglois ne l'avoient point en courage, ne en conseil. Ainchois disoient : « Nous ferions une trop  
 « grant folie de nous bouter en la ville de l'Escluse ; et puis  
 « ceulx de Bruges, d'Ardembourg et du Dam venroient et  
 « nous y enclorroient. Ainsi reperdrions tout ce que nous  
 « avons gaingnié. Il vault trop mieulx que nous le gardons  
 « et que nous gueroions sagement que follement. »

Ainsi ne se boutèrent point les Anglois oultre la rive de la mer vers l'Escluse, mais ils se misrent à ardoir <sup>4</sup> le navire <sup>5</sup> qui estoit ou havre de l'Escluse qui là gésoit à l'ancre ; car des vaisseaux que ils avoient conquis, ils prindrent des plus légers et les plus secs, et les oignirent fort dedens et dehors de huile et de graisse, et boutèrent le feu dedens, puis les laissièrent aler avant le vent et avecques la marée qui venoit à l'Escluse, car iceulx vaisseaux ardoient <sup>6</sup> moult <sup>7</sup> cler. Et le faisoient les Anglois à celle intention que <sup>8</sup> ce feu se prenist <sup>9</sup> aux grans et gros vaisseaux qui là estoient des contrées loingtaines, d'Espagne et d'autres pays, ils n'avoient cure de qui. Mais le feu ne porta oncques dommage à vaissel qui y feust.

<sup>1-2</sup> Avoit rué jus et desconfit la grosse flotte de Flandres. —  
<sup>3</sup> Certainement. — <sup>4-5</sup> La navie. — <sup>6-7</sup> Bel et. — <sup>8-9</sup> Ces vaissiaux ardans s'espreissent.

Après ce que les Anglois orent desconfy messire Jehan Bucq, l'amiral de Flandre, et conquis tout la flotte qui venoit de la Rochelle, où ils orent grant prouffit, et par espécial ils orent bien neuf mille tonneaux de vin, dont la vinée en fut plus chière toute l'année en Flandres, en Brabant et en Haynau et à meilleur marchié en Angleterre, ce fut raison. Ainsi se portent les aventures; nuls n'a dommaige, que autres n'y ait aucun prouffit. Les Anglois ne se départirent pas à tant de devant l'Escluse, ainchois furent là à l'ancre et coururent de leurs barges et de leurs gallées, et prindrent terre à Termue à l'opposite de l'Escluse (il n'y a que la rivière entre deux), et l'ardirent tout et le moustier aussi, et des autres villes plus avant en alant sur la marine et sur les dicques, lesquelles on appelle Tonneckourque et Murnequer, et prindrent des gens et de bons prisonniers sur le pays, et furent là gésans à l'ancre plus de neuf jours. Et firent des embusches entre le Dam et l'Escluse au lés par devers euls au chemin de <sup>1</sup> Cocelar <sup>2</sup>, et y fut prins Jehan de Lannoy, ung jeune homme d'armes de Tournay, qui estoit là venu avecques le seigneur d'Escornay et messire Blanchart de Calonne, qui y vindrent <sup>3</sup> frappant <sup>4</sup> à l'espeçon de Tournay à tout XL lances, lorsque les nouvelles furent espandues sur le pays que les Anglois estoient devant l'Escluse. Et advint aussi que messire Robert Mareschal, lequel avoit espousé l'une des filles bastardes au conte de Flandres, estoit pour ce jour à Bruges, quant les nouvelles luy vindrent de ces Anglois, pour quoy il en party et vint à l'Escluse et se bouta ou chastel, lequel il trouva à petite garde et deffense. Et, se les Anglois eussent prins terre et que ils se feussent adonnés d'estre entrés en l'Escluse aussi

<sup>1-2</sup> Cokesie. — <sup>3-4</sup> Si à point.

bien que ils firent d'aler à Termue d'autre part l'eaue, ils eussent prins la ville et le chastel ; car les gens qui le devoient garder et ceulx de l'Escluse estoient si esbahis que il n'y avoit ne arroy , ne ordonnance <sup>1</sup> , ne homme qui entendesist aux portes , ne aux deffenses, ne à pourveoir de gens <sup>2</sup>. Et <sup>3</sup> donna <sup>4</sup> ledit messire Robert <sup>5</sup> courage <sup>6</sup> à ceulx de la ville. Si leur dist : « Entre vous , gens de l'Es-  
« cluse , comment vous maintenés-vous ? A ce que vous  
« monstrés , vous estes tous desconfis et sans coup férir.  
« Gens de valler et de deffense ne doivent pas ainsi faire,  
« car ils doivent monstrer visage tant comme ils pèvent  
« durer. A tout le mains, se ils sont mors ou prins, en ont-  
« ils la grâce de Dieu et du monde la louenge. » Ainsi disoit messire Robert Mareschal quant il vint à l'Escluse.

Entrementes que les Anglois se tenoient et gésoient devant l'Escluse , estoit le pays jusques à Bruges moult effraé , car ils yssoient <sup>7</sup> tous les jours et venoient courir bien avant tout de pié : aussi ils n'avoient nuls chevaux. Quant fait avoient leur emprinse , ils s'en retournoient à leur navie et là rentroient , et toutes les nuits ils y demouroient et dormoient , et puis à l'endemain ils se remettoient sur les champs à tous lés , et nuls ne leur aloit au devant. Et autretant bien que ils s'aloient aventurer sur les parties de soleil couchant , se mettoient-ils hors <sup>8</sup> sur les parties de soleil levant , et vindrent fourrer et puis ardoir la ville de Cocesie sur les dunes de la mer , et ung autre gros village ou chemin d'Ardebourg et de la mer, que on dist Hosebourg. Et faisoient ce qu'ils vouloient, et eussent encoires

<sup>1-2</sup> En eulx, et s'enfuyoient les uns çà, les autres là, quant le chevalier dessus-nommé y vint, qui entendit aux deffenses et au pourveoir de gens. — <sup>3-4</sup> Rendit. — <sup>5-6</sup> Cœur et manière. — <sup>7</sup> Hors. — <sup>8</sup> A terre.

plus fait, se ils voulsissent et ils sceussent bien le convenant et l'ordonnance du pays, car il estoit tout <sup>1</sup> desgarny <sup>2</sup> de gens d'armes. Et quant ils y eurent séjourné tant que bon leur <sup>3</sup> sembla <sup>4</sup>, et que nuls ne se mist au-devant d'euls pour rescourre chose que ils eussent prinse ou levée sur le pays ou en la mer, et ils orent bon vent, ils se départirent de l'ancre et levèrent les voilles et retournèrent vers Angleterre à tout deux cens mille frans de prouffit <sup>5</sup>, et singlèrent tant à tout leur gaaing que ils vindrent jusques à l'entrée de la Tamise qu'ils passèrent tout contremont jusques à Londres où ils furent reçeus à grant joye; car les bons vins de Saintonge et Poithou que l'en cuidoit boire en celle saison en Flandres, en Brabant, en Haynnau, en Liège et en plusieurs lieux en Piccardie, ils les avoient en leur compagnie: si furent vendus et départis à Londres et en <sup>6</sup> maints <sup>7</sup> lieux en Angleterre, et firent ces vins ravaller les vins en Angleterre quatre deniers <sup>8</sup> sur le gallon. Et furent les Londriens et plusieurs Anglois qui hantoient les frontières de Flandres, de Hollande et Zéellande, trop grandement lies de la prinse messire Jehan Bucq, car il leur avoit porté plusieurs fois trop de contraires sur mer en alant à Dourdrecht, à Zéricisé, à la Brielle <sup>9</sup> et à Meldebourg, et vous dy que aucuns marchans de Zéricisé en Zéellande avoient des vins en celle flotte, qui venoient de la Rochelle, lesquels leur furent tous rendus et délivrés et leur dommage restitué. Et bien y avoit cause que les Anglois leur feussent courtois, car oncques ceulx de Zéricisé ne se voulurent accorder aux François pour aler en Angleterre. Et bien dirent que jà nef, ne barges <sup>10</sup> n'y presteroient <sup>11</sup>,

<sup>1.2</sup> Vuis. — <sup>3.4</sup> Fut. — <sup>5</sup> Pour eulx, que en une manière, que en une autre. — <sup>6.7</sup> Plusieurs. — <sup>8</sup> Esterlins. — <sup>9</sup> En Hollande. — <sup>10.11</sup> De Zéricisé n'y mettroient voile, ne gouvernail.

pour quoy ils enchéirent moult grandement en la grâce des Anglois.

Si fut messire Jehan Bucq mis en prison courtoise à Londres ; mais il povoit aler et venir dedens la ville , et en dedens soleil couchant il convenoit que il fust à l'ostel , ne oncques depuis on ne le volt mettre à finance. Si en eust le duc de Bourgoingne volentiers par eschange rendu le frère du roy Jehan de Portingal que ceulx de Biervliet prindrent sur mer en venant à Meldebourg , mais ils le prindrent sur leur puissance , car sur les mettes de Zéellande ils ne l'eussent point prins. Et <sup>1</sup> m'est advis <sup>2</sup> que messire Jehan Bucq fut emprisonné courtoisement à Londres en Angleterre environ trois ans, et puis morut.

---

Or est heure que nous retournerons aux besoignes de Castille et de Portingal, et que nous parlerons du duc de Lancastre qui se tenoit en Gallice et des besoignes qui y advindrent en celle saison , qui ne furent pas petites , et que nous recorderons aussi quel confort le roy de France envoya au roy de Castille , car sans ce secours les besoignes du roy Jehan de Castille se feussent petitement portées. Je vueil bien que on sache que il eust perdu, en celle année que le duc de Lancastre arriva à la Couloigne, tout son roiaulme entièrement , se il n'eust esté conforté des nobles du roiaulme de France , qui là furent envoiés de par le roy de France.

Vous savés que nouvelles sont tantost loings expandues. Le roy de Portingal sceut aussitost les nouvelles du roy de France et de l'armée qui se devoit faire par les François

<sup>1</sup> Me semble.



par mer en Angleterre ; car pour ces jours il séjournoit au port de Portingal qui est une bonne cité et là où le havre est l'un des beaulx et des <sup>1</sup> fréquentés en tous temps de son roiaulme. Que fist le duc de Lancastre ? Au plus tost que il pot , par les marchans qui venoient de son pays , que il manda devers luy , il fut de tout averty <sup>2</sup> , dont il eut grant joye <sup>3</sup>. Et d'autre part on donnoit à entendre au roy de Portingal que toute Angleterre estoit perdue, dont, au dire vray , il s'estoit dissimulé ung petit devers le duc de Lancastre de non prendre si tost sa fille <sup>4</sup> par mariage <sup>5</sup>. Si avoit-il tousjours entretenu et servy le duc de Lancastre et la duchesse de paroles gracieuses.

Quant il fut justement infourmé du département du roy de France et du fait de l'Escluse , il appella son conseil et leur dist : « Beaulx seigneurs , vous sçavés comment le duc  
« de Lancastre est en Gallice et avec luy la duchesse  
« nostre cousine. Aussi vous sçavés comment il a esté par  
« deçà en grant amour , et eusmes parlement ensemble ,  
« et fut la fin telle de moy et de luy <sup>6</sup> , que je doy prendre  
« à femme Phelippe sa fille. Je vueil persévérer en cel  
« estat , et le vueil mender , car c'est raison , honnorable-  
« ment en Gallice , ainsi comme il appartient à ung tel  
« seigneur comme le duc de Lancastre est , et aussi à moy  
« qui suis roy de Portingal ; car j'en vueil faire la dame  
« royne. » — « Certes , sire , respondirent ceulx à qui il  
« en parloit , vous avés raison , car ainsi l'avés-vous juré  
« et prommis. » — « Or avant , dist le roy de Portingal ,  
« qui pourrons nous envoyer devers le duc pour ramener  
« la dame ? »

<sup>1</sup> Bien. — <sup>2,3</sup> Et sceut aussy comment le roy de Franche et son armée estoient retournés de l'Escluse en Franche et n'estoyent point passés outre en Angleterre, dont il fut moult resjoy. — <sup>4,5</sup> Pour mouillier. — <sup>6</sup> Et le traitié de nous.

Si fut lors nommé l'archevesque de Braghes et messire Jehan Radighès de Sar; et leur fut dit, car ils furent mandés incontinent que l'élection fut faite, car ils n'estoient pas delés le roy. Ils emprindrent joyeusement à faire le dit voiage, et furent lors ordonnées deux cens lances pour aler et pour retourner avecques eulx.

Or parlerons du siège que messire Thomas Moriaux, mareschal de l'ost, tenoit devant Ribedave et compterons comment il en advint.

---

Je croy assés que ceulx de Ribedave cuidoient bien estre confortés du roy Jehan de Castille et des chevalliers de France, lesquels se tenoient ens ou Val-d'Olif, car autrement ils ne se feussent jà si longuement tenus. Mais je ne sçay comment ces villains qui n'avoient autre conseil fors d'euls-meismes, porent tant durer contre fleur de gens d'armes et d'archiers pour assaillir une bonne ville et comment ils ne se esbahissoient<sup>1</sup> autrement<sup>2</sup>, car tous les jours sans<sup>3</sup> faillir<sup>4</sup> ils avoient l'assault. Et fut dit à messire Thomas Moriaux par manière de conseil des plus preus chevalliers de sa route: « Sire, laissons ceste ville à tant. « Que mal feu l'arde! et alons plus avant ou pays devant « Maurès ou Noye ou<sup>5</sup> Besances<sup>6</sup>. Tousjours povons- « nous retourner icy. » — « Par ma foy, dist messire « Thomas, jà ne nous advendra que villains nous desconfis- « sent, et y<sup>7</sup> deussions estre tous mors<sup>8</sup>, se le duc ne me « remande. » Ainsi estoit<sup>9</sup> le mareschal en oppinion de tenir le siège devant Ribedave.

Le roy Jehan de Castille qui se tenoit ou Val-d'Olif et

<sup>1.2</sup> Point. — <sup>3.4</sup> Faulte. — <sup>5.6</sup> Betances. — <sup>7.8</sup> Deussé-je estre deux mois.  
— <sup>9</sup> Entré.

qui avoit mandé espécialement secours en France , savoit bien et ooit dire tous les jours comment ceulx de Ribedave se tenoient vaillamment et ne se vouloient rendre <sup>1</sup> : « <sup>2</sup> Et « par mon serement <sup>3</sup>, dist le Barrois des Barres , je suis « courroucié que je n'y avoie mis des François qui eussent « conforté ceulx de la ville, et encoires me desplaist-il <sup>4</sup> que « je n'y suis. A tout le mains, eussé-je eu l'onneur que les « villains ont. Et se on m'eust dit au vray : C'est une « telle ville et de telle force et de telle garde , sans « faulte je l'eusse fait raffreschir et très-bien pourveoir de « vivres et d'artillerie et de compaignons , et m'y feusse « bouté à l'aventure. Aussi bien m'eust Dieu donné grâce à « le <sup>5</sup> deffendre que les villains l'ont. »

Ainsi se devoient en la présence du roy à la fois les chevalliers de France qui désiroient les armes. Et fut là dit au roy : « Ce seroit bon que vous envoyés jusques à cent « lances en la ville et ou chastel de Noye <sup>6</sup>; car, se ils « l'avoient et le chastel de la Couloigne , ils auroient les « deux principauls au lés devers Gallice. » — « Et quy y « pourrons-nous envoyer ? » dist le roy <sup>7</sup>.

Là se présentèrent plusieurs chevalliers , messire Tristan de Roye , messire Regnault son frère , messire Robert de Bracquemont , messire Tristan de la Gaille , messire

<sup>1</sup> Et lui ennuyoit de ce que dès le commencement, quant les Anglois vindrent à la Coulongne, il n'y avoit mis en garnison des François, car bien s'y feussent tenus. — <sup>2,3</sup> En nom Dieu. — <sup>4</sup> Grandement. — <sup>5</sup> Garder et. — <sup>6,7</sup> Pour le raffreschir et garder afin que les Anglois ne soient seigneurs de la rivière de Doure. — « C'est bon, dit le roy, car s'ils avoient et tenoient ce chastel et le chastel de la Couloigne, ils aroient les deux clefs de la terre de Galice, et tant que cils doy forts seront miens et en mon obéissance, je suis et seray maugré tous mes ennemis sire de Galice, ne il n'est pas sire de Galice, qui ne tient Noye et la Couloigne. Et qui y porrons-nous envoyer ? »

Jehan de Chastel-Morant et messire le Barrois des Barres ; et le roy les oyoit parler et eulx présenter, et leur en sçavoit bon gré : « Beaus seigneurs, dist le roy, grant merchis « de vostre bonne voulenté. Vous n'y povés pas tous aler. « Il fault bien que il en demeure avec moy pour toutes « aventures qui pèvent advenir. <sup>1</sup> Messire le Barrois des « Barres qui cy est présent, je luy pryé <sup>2</sup> que il en prende « la charge comme il se y présente et que bien luy plaist. » Le Barrois fut tout resjoy de ce présent et dénommement, car <sup>3</sup> à son hait trop avoit séjourné <sup>4</sup>. Si dist : « Sire roy, « grant merchis, et sachiés que je garderay le fort à mon « pooir, et le vous renderay sain et saulf ou à vostre com- « mis. Et, moy dedens venu, je ne m'en départiray, <sup>5</sup> si <sup>6</sup> « me manderés. » — « De par Dieu, dist le roy, je croy « que nous aurons <sup>7</sup> brief grosses <sup>8</sup> nouvelles de France. »

Encoires ne savoiēt riens ces chevalliers françois du partement de l'Escluse ; mais le roy le savoit bien, car le duc de Bourgoingne luy avoit rescript tout le fait et comment les besoingnes se portoient en France et comment le duc de Bourbon devoit venir en Castille à <sup>9</sup> trois cens <sup>10</sup> lances ; mais devant devoient ouvrir le passage à ces trois cens lances messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Passac. Si demandèrent les chevalliers au roy, qui désiroient à oyr nouvelles : « Ha ! sire, dittes-nous des « nouvelles de France, que nous désirons à oyr. » Le roy dist : « Voulentiers. »

Or dist le roy de Castille aux chevalliers qui là estoient : « Sachiés que le duc de Bourbon principale- « ment est esleu pour venir en ce <sup>11</sup> voiage <sup>12</sup> de par le

<sup>1-2</sup> Mais pour le présent je prie le Barrois des Barres qu'il y voise et. — <sup>3-4</sup> Trop lui ennuyoit à tant séjourner. — <sup>5-6</sup> A tant que. — <sup>7-8</sup> Tantost grandes. — <sup>9-10</sup> Trois mille.. Deux cens. — <sup>11-12</sup> Pays.

« roy de France et son conseil et ses deux oncles , et  
 « doit <sup>1</sup> amener avecques luy six cens <sup>2</sup> lances <sup>3</sup>, et <sup>4</sup> sont  
 « esleus<sup>5</sup> du premier passage deux vaillans chevalliers pour  
 « capitaines , messire Guillemme de Lignach et messire  
 « Gaultier de Passach. Ceulx vendront tout premièrement  
 « à tout <sup>6</sup> deux cens <sup>7</sup> lances , et commencent desjà à venir  
 « et à passer ; car le voiage de mer du roy de France est  
 « rompu et mis en souffrance jusques à l'esté que le connes-  
 « table de France , le conte de Saint-Pol et le sire  
 « de Coucy à tout quatre mille lances doivent aler à ce  
 « prochain moys de may par mer en Angleterre. » — « Et  
 « qu'en dittes-vous ? » dist le roy. — « Que nous en disons,  
 « sire ? respondirent les chevalliers de France, qui furent  
 « tous resjoys , nous disons que ce sont riches nouvelles.  
 « Nous ne povons avoir meilleures, car en vostre pays sur  
 « l'esté qui vient, se traïront les armes comme il nous  
 « appert assés ; et , se ils en sont mandés six <sup>8</sup> cens <sup>9</sup>, il  
 « en vendra neuf <sup>10</sup> cens <sup>11</sup>. Et sans faulte nous combaterons  
 « les Anglois. Ils tiennent maintenant les champs , mais  
 « nous <sup>12</sup> les en garderons <sup>13</sup> avant que il soit la Saint-Jehan-  
 « Baptiste. » — « Et par ma foy , dist lors chascun à son  
 « tour, en ces trois capitaines que vous nous avés nommés,  
 « a gentils chevalliers et par especial au gentil duc de  
 « Bourbon ; et les autres deux , messire Guillemme de Lig-  
 « nach et messire Gaultier de Passac sont bien à certes  
 « chevalliers et gouverneurs de gens d'armes. »

Lors veissiés les nouvelles tantost espandues parmy le  
 Val-d'Olif et parmy Castille , que grant confort leur ven-

<sup>1-2</sup> Estre chief de six mille. — <sup>3</sup> Que chevaliers, que escuyers. —

<sup>4-5</sup> Pour qu'il ne m'ennuie, ni à vous aussy d'estre si tardivement  
 secourus, on a ordonné. — <sup>6-7</sup> Trois ou quatre mille. — <sup>8-9</sup> Mille. —

<sup>10-11</sup> Mille. — <sup>12-13</sup> Leur clorrans.

droit de France en dedens le premier jour de may et que il estoit ainsi ordonné ; si en furent tous resjoys, chevalliers et escuiers : ce fut raison.

Or se départy le Barrois des Barres à tout cinquante lances tant seulement, et laissa le roy ou Val-d'Olif et s'en vint tout chevauchant vers la ville et le chastel de Noye. Nouvelles vindrent en l'ost du mareschal du duc (je ne sçay qui les y porta) que les François chevauchoient et estoient bien cinq cens lances et venoient pour lever le siège de Ribedave. Mais, quant messire Thomas Moriaux entendit ces nouvelles, assés légèrement les créoit, car ceulx qui luy comptoient, si luy affermoient et que pour vérité ils les avoient yeus chevauchier outre la rivière de Derue et venir logier à Ville-Arpent. Or se mist le mareschal en doute et créoit bien toutes ces paroles, et ot conseil qu'il signifieroit son estat au duc de Lancastre son seigneur. Aussi fist-il, et envoya messire Jehan d'Aubrecicourt et le hérault qui savoit tous les chemins, ou pays de Gallice, et fut tousjours depuis moult fort sur sa garde, car il se doubtoit d'estre sourprins de nuit, pour quoy on fist grant guet et bon par tout son ost. Et veilloient tousjours bien la moittié de l'ost, entandis que les autres <sup>1</sup> reposoient <sup>2</sup> à leurs logeis <sup>1</sup>.

Or vindrent messire Jehan d'Aubrecicourt et le hérault en la ville du baron monseigneur Saint-Jaques où le duc de Lancastre et la duchesse se tenoient. Quant le duc de Lancastre sceut que ils estoient venus, il dist : « Il y a nouvelles. » Tantost il les fist venir devant luy, et leur demanda : « Quelles nouvelles ? » — « Monseigneur, très-bonnes, dist « messire Jehan d'Aubrecicourt ; mais le mareschal m'en-

<sup>1</sup> Dormoient.



« voie vers vous pour savoir que vous voulés qu'il face, car  
 « on luy a rapporté pour certain que les François se sont  
 « mis ensemble en Castille et chevauchent fort et veulent  
 « passer la rivière pour <sup>1</sup> combatre nos gens devant Ribe-  
 « dave. Veés-là les nouvelles que je vous apporte. » —  
 « <sup>2</sup> Certes <sup>3</sup>, dist le duc, ce sont nouvelles assés, et sachiés,  
 « messire Jehan, que nous y pourverrons. » Tantost il  
 regarda sur messire Jehan de Hollande son connestable et sur  
 son admiral messire Thomas de Persy, et leur dist : « Pren-  
 « dés trois cens lances de nos gens et cinq cens archiers,  
 « et vous en alés devant Ribedave veoir les compaignons.  
 « Ils se doubtent des François que ils ne les allent <sup>4</sup> assail-  
 « lir <sup>5</sup>. » Et ceulx respondirent : « Moul't volentiers. »

Lors s'ordonnèrent les deux chevalliers dessus nommés,  
 et prindrent trois cens lances et cinq cens archiers et  
<sup>6</sup> firent <sup>7</sup> tant que ils vindrent près de Ribedave où leurs  
 compaignons estoient logiés, qui furent grandement resjoys  
 de leur venue : « Mareschal, dist messire Jehan de Hol-  
 « landes, que dient ceulx de Ribedave ? Ne se veulent-ils  
 « pas rendre ? » — « Par ma foy, sire, nenni, respondi  
 « messire Thomas, ce sont <sup>8</sup> orgueilleus villains <sup>9</sup>. Ils  
 « voient que le pays se rent tout à l'entour d'euls, et si se  
 « tiennent ainsi à leur oppinion. Toutefois, ils n'ont là  
 « dedens ung seul gentilhomme, ains ne sont tous que  
 « villains. » — « Or vous taisiés, dist messire Jehan de Hol-  
 « landes, car dedens quatre jours nous les mettrons en tel  
 « point que ils se rendront volentiers, qui les vouldroit  
 « prendre à merchy. Mais or nous dittes à l'admiral et à  
 « moy : chevauchent les François ? »

<sup>1</sup> Venir. — <sup>2,3</sup> En nom Dieu. — <sup>4-5</sup> Resveillier. — <sup>6,7</sup> Chéminèrent.  
 — <sup>8,9</sup> Orgueilleuses gens.

Messire Thomas respondi : « Ainsi fus-je un jour  
 « infourmé que voirement chevauchent-ils plus de cinq  
 « cens lances en une flotte , et bien est en leur puissance,  
 « car ils ne font que venir gens de France. Et depuis ay-je  
 « sceu que c'est le Barrois des Barres , qui se vint bouter  
 « à tout cinquante lances en la ville et ou chastel de Noye,  
 « et certes nulles autres vrayes apparences nous n'en avons  
 « eues, ne sceues. » Atant laissèrent-ils leurs paroles sur  
 ce propos, et se logièrent tous les nouveuls venus ensemble  
 au mieulx que ils porent , et faisoient venir et amener  
 moult grandes pourvéances après euls, dont ils furent <sup>1</sup>  
 servis.

Environ quatre jours après ce que messire Jehan de Hol-  
 landes et messire Thomas de Persy furent venus en l'ost du  
 mareschal , eurent chevalliers et escuiers et toutes gens <sup>2</sup>  
 ordonné un grant appareillement d'assault , et orent fait  
 charpenter et mettre sus un grant engien de bois sur roes,  
 que on pavoit bien bouter et mener à force de gens là où  
 on le vouloit avoir , et dedens pavoit bien aisement cent  
 archiers ou autant de gens d'armes, qui vouldist ; mais pour  
 cel assault archiers y entrèrent , et avoit-on raemply les  
 fossés à l'endroit où l'engien devoit estre mené.

Lors commença l'assault , et approchièrent les engiens à  
 force de boutemens sur roes, et là <sup>3</sup> estoient archiers bien  
 pourvus de saiettes que ils traioient sur ceulx de la ville  
 de grant <sup>4</sup> randon <sup>5</sup> (et <sup>6</sup> les villains <sup>7</sup> jettoient à euls dardes) par  
 telle manière que c'estoit grant merveille comment on puet  
 de tel engien jeter si royt. <sup>8</sup> Dessoubs avoit manteauls cou-  
 vers de cuyr de beuf et de vache pour le get des pierres ,

<sup>1</sup> Grandement. — <sup>2</sup> D'armes. — <sup>3</sup> Dedans et tout dessus. —  
<sup>4-5</sup> Façon. — <sup>6-7</sup> Ceulx de dedans. — <sup>8</sup> Au pied de cest engien et.

et pour le trait des dardes ; et dessous ces manteauls à la couverte se tenoient gens d'armes qui approchoient la muraille , lesquels estoient bien paveschiés , et picquoient de pics et hoiaux au mur , et tant firent que ils l'empirèrent grandement ; car les deffendans n'y povoient par nul tour atteindre pour les archiers qui <sup>1</sup> radement les bersoient de leur trait <sup>2</sup>. Là fist-on reverser ung pan de mur et cheoir dedens les fossés.

Quant les Galliciens qui dedens estoient , veirent le grant meschief , tous en furent trop esbahis. Si crièrent <sup>3</sup> tous <sup>4</sup> : « Nous nous rendons ! » Mais nuls ne leur parloit , ne respondoit. Et avoient les Anglois bon ris de ce qu'ils veoient , et disoient : « Ces villains nous ont batus et fait « moult de paynes , et encoires se mocquent-ils de nous , « quant ils veulent que nous les recueillons à merchy , et « si est la ville nostre » — « Nennil , nennil , dirent les « plusieurs des Anglois , nous ne savons que vous dittes. « Nous ne savons parler espagnol. Parlés francois ou bon « anglois , se vous voulés que nous vous entendons. » Et tousjours aloient-ils et passoient avant , et chassoient les villains qui fuioient devant euls , et les occioient à <sup>5</sup> tous lés <sup>6</sup> ; et en y ot ce jour occis ungs et autres , parmy les Juifs dont il y avoit assés , plus de quinze cens. Ainsi fut la ville de Ribedave gagnée à force , et eurent ceulx qui y entrèrent , grant butin d'or et d'argent ès maisons des Juifs par espécial.

Après <sup>7</sup> la prinse <sup>8</sup> de Ribedave qui fut conquise <sup>9</sup> comme dit est , et que les Anglois l'eurent toute <sup>10</sup> pilliée <sup>11</sup> et que ils en furent seigneurs , on demanda au mareschal de l'ost quelle

<sup>1</sup> <sup>2</sup> Ouniement trayoient et qui fort les ensonnyoient. — <sup>3-4</sup> Tout haut. — <sup>5-6</sup> Monceaux. — <sup>7-8</sup> Le conquest. — <sup>9</sup> Et prise par tel assaut. — <sup>10-11</sup> Fustée.

chose il en vouloit faire et se on bouteroit le feu dedens. « Nennil , dist le mareschal , nous le tendrons et garderons , et la ferons toute rappareillier ; car nous la tendrons <sup>1</sup> longuement <sup>2</sup>. » Et fut regardé où l'ost se traïroit. Si fut advisé que l'armée chevaucheroit devant Marès une bonne ville aussi en Gallice , et puis furent ceulx-là ordonnés, qui y demourroient pour la garder et réparer, et y fut laissé messire Pierre Cliqueton , ung moult preu et appert chevallier , à tout vingt lances et soixante archiers.

Lors firent les seigneurs chargier grant foison de pourvéances de la ville de Ribedave à leur département; car ils en y trouvèrent à plenté , spécialement de pors sallés et de moult bons vins qui estoient si fors et si ardans que ces Anglois n'en povoient gaire boire , et, quant ils en beuvoient <sup>3</sup> largement , ils ne se povoient aidier deux jours après.

---

Or se deslogièrent les Anglois de la ville de Ribedave et chevauchièrent vers la ville de Maurès en Gallice et faisoient mener <sup>4</sup> par membres le grant engin que ils avoient fait illec charpenter , après euls ; car bien ils veoient que c'estoit ung grant <sup>5</sup> espouventail <sup>6</sup> de villes.

Quant ceulx de Maurès eurent entendu que les Anglois chevauchoient vers euls pour avoir et mettre leur ville à obéissance et que Ribedave avoit esté prinse de force et les hommes de la ville mors et occis , et que ils faisoient amener après euls ung déable d'engien si grant et si merveil-

<sup>1-2</sup> Aussi longuement et bien que nulle autre ville de Galice. Ainsi fut la ville déportée de non estre arse. — <sup>3</sup> Trop. — <sup>4</sup> Tout. —

<sup>5-6</sup> Espouvantement de gens et.

leus que ils ne le pourroient destruire , grandement ils se doubterent de l'ost et de si grant engien. Adont ils se traitrent à conseil pour savoir comment ils se maintendroient et se ils se rendroient , ou se ils se deffendroient. Euls conseillés , ils ne povoient veoir que le rendre ne leur vaulsist trop mieulx assés que le deffendre ; car , se ils estoient prins par force , ils perdroient corps et avoir , et au deffendre il ne leur apparoit confort de nul costé. « Regardés, « disoient les sages , comment il leur est prins à ceulx de « Ribedave de leurs deffenses , qui estoient bien aussi fors « ou plus que nous ne soyons. Ils ont eu le siège plus de « ung mois , et si ne les a nuls secourus , ne confortés. Le « roy de Castille , à ce que nous entendons , compte pour « celle saison le pays de Gallice à perdu jusques à la rivière « de Derue , ne vous n'y verrés de ceste année entrer « François , et pour tant rendons-nous débonnairement « sans dommaige et sans riotte , en la fourme et manière « que les autres villes qui se sont rendues, ont fait. » — « C'est bon , » dirent-ils. Tous furent de ceste oppinion. « Et comment ferons-nous ? » dirent les aucuns. « Par ma « foy , respondirent les sages , nous yrons sur le chemin « à l'encontre de euls. Si porterons les clefs de la ville « avecques nous et là nous leur présenterons ; car Anglois « sont gens moult courtois. Ils ne nous feront jà mal , « mais nous recueilleront doucement et nous en sauront « moult grant gré. »

A ce propos se sont tous tenus, et yssirent adont hors de la ville dessus nommée cinquante hommes des plus notables à l'eslitte. <sup>1</sup> Incontinent que les Anglois sceurent que ces bonnes gens venoient et apportoient pour leur présenter les

<sup>1</sup> Sitost que ils sceurent que les Anglois approchoient, ils.

clefs de leur ville, ils en furent tous joieulx. Ceulx de Maurès<sup>1</sup> se misrent sur le chemin, et entre la ville et les Anglois, aussi comme à ung quart de lieue de leurs portes, ils attendirent les Anglois<sup>2</sup>.

Encoires vindrent nouvelles aux Anglois que ceulx de la ville de Maurès estoient yssus aux champs non pas pour combatre, mais pour eulx rendre, et que ils portoient les clefs de la ville avecques eulx. Adont s'avanchièrent les seigneurs et chevalliers tout devant pour veoir et savoir<sup>3</sup> qu'ils vouldroient dire<sup>4</sup>, et firent toutes manières de gens, archiers et hommes d'armes, demourer<sup>5</sup> derrière, et<sup>6</sup> vindrent à iceulx Galliciens qui les attendoient. Il fut ung qui leur dist : « Veés-là les trois principauls seigneurs de l'ost  
« des Anglois envoiés de par le duc de Lancastre pour con-  
« quérir le pays. Vous povés parler à euls. » Adont se mis-  
rent-ils tous à genouls et dirent : «<sup>7</sup> Seigneurs chevalliers,  
« nous sommes les povres hommes de Maurès, qui voulons  
« venir en l'obéissance du duc de Lancastre et de madame  
« la duchesse<sup>8</sup>. Si vous prions que vous nous vueilliés  
« recepvoir à merchy ; car ce que nous avons, est vostre. »

Les trois seigneurs d'Angleterre, par l'advis l'un de l'autre, respondirent tantost : « Bonnes gens, nous yrons  
« avecques vous en la ville, et une partie de nostre ost,  
« mais non pas tout, et là vous nous ferés le serement,  
« sicomme bonnes gens doivent faire à leur seigneur et  
« dame, que la ville de Maurès vous recongnoistrés à  
« monseigneur et à madame de Lancastre. » Ils respon-  
dirent : « Ce ferons-nous volentiers. » — « Or alés dont  
« devant et faittes ouvrir les portes, et vous serés  
«<sup>9</sup> receus<sup>10</sup> à merchy. »

<sup>1</sup> Qui moult fort les approchoient. — <sup>2,1</sup> Que ce vouloit estre. —  
<sup>3</sup> En bataille. — <sup>4</sup> Puis. — <sup>7</sup> Chers. — <sup>8</sup> Nostre dame sa femme. —  
<sup>9-10</sup> Pris et recueillis.



Adont se misrent ceulx au chemin : si vindrent à leur ville et firent ouvrir portes et barrières à la venue du conestable et des seigneurs qui povoient estre environ trois cens lances et non plus. Le demourant se loga aux champs , mais ceulx qui dehors estoient demourés , orent très-largement des biens de la ville. <sup>1</sup> Si firent les seigneurs <sup>2</sup> faire le serement aux hommes de Maurès , ainsi comme il est cy-dessus dit.

---

A l'endemain que la ville de Maurès fut rendue et que les chevalliers anglois s'ordonnoient et apprestoient pour aler devant la cité de Besances , leur vindrent lettres et nouvelles du duc de Lancastre , et leur mandoit que ces lettres veues , en quelque estat que ils feussent , ils se départessissent et s'en retournassent par devers luy , car il attendoit dedens briefs jours l'archevesque de Braghes et messire Jehan Radighès de Sar , tous deux ambassadeurs du roy de Portingal , lesquels venoient à celle fois pour espouser sa fille et mener au Port là ou le roy l'attendoit.

Quant messire Jehan de Hollande , le mareschal et l'admiral entendirent ces nouvelles , ils retournèrent de leur chemin et dirent que voirement appartenoit-il bien que au recepvoir les ambassadeurs du roy de Portingal , le duc leur seigneur eust ses gens et son conseil entour luy. Si se misrent au retour et laissièrent garnison ès villes qu'ils avoient conquises et dirent que ils n'en feroient plus jusques au may , et s'en retournèrent en la ville de Saint-Jaques , ainsi que le duc les avoit mandés.

<sup>1-2</sup> Les seigneurs se logièrent dans la ville et firent.

Dedens trois jours après que ils furent venu , vindrent l'archevesque de Braghes et messire Jehan Radighès de Sar , et descendirent à plus de deux cens chevaux en la ville de Saint-Jaques. Tous furent logiés , car on avoit <sup>1</sup> ordonné pour euls logier. Quant ils furent appareilliés , l'archevesque et les chevaliers et aucuns seigneurs en leur compaignie se trairent par devers le duc et la duchesse en bon arroy , où ils furent grandement recueilliés et à joye. Adont ils remonstrèrent ce pour quoy ils estoient venus , et le duc y entendy moult volentiers ; car de l'avancement de sa fille devoit-il estre resjouy et aussi de l'aliance qu'il avoit au roy de Portingal , qui luy venoit bien à point ou cas que il vouloit entrer en Castille et le conquérir.

L'archevesque monstra au duc et à la duchesse et au conseil comment par procuration il pavoit et devoit personnellement espouser ou nom du roy Jehan de Portingal madame Phelippe de Lancastre , fille au duc , et tant que le duc et la duchesse et leur conseil se contemptèrent et y adjoustèrent foy. Dont , pendant les jours que les ambassadeurs de Portingal séjournoient en la ville de Saint-Jaques , messire Jehan Radighès de Sar , par vertu de la procuracion qu'il avoit , espousa madame Phelippe de Lancastre ou nom et pour le roy de Portingal , qui en ce l'avoit ordonné et institué ; et les espousa l'archevesque de Braghes , et furent sur ung lit courtoisement , ainsi comme espous et espouse doivent estre.

Al'endemain , la dame et son arroy prist congié pour partir. Si se party , quant elle ot prins congié à son père et à sa mère et à ses suers , et monta sur hagenées traveillans moult bien , et plenté de damoiselles avecques elle , et sa

<sup>1</sup> Toute chose.

suer bastarde la femme du mareschal. En sa compaignie furent ordonnés d'aler messire Jehan de Hollandes, messire Thomas de Persy, messire Jehan d'Aubrecicourt et cent lances d'Anglois et deux cens archiers. Si se misrent au chemin ces seigneurs et ces dames, et tous ensemble chevauchèrent vers la ville et cité du Port.

Contre la venue de la jeune royne de Portingal yssirent hors de la cité du Port pour luy faire honneur et révérence tous les prélats qui à ce jour y estoient, l'évesque de Lissebonne, l'évesque d'Èvre, l'évesque de Connimbres et l'évesque du Port; et des barons: le conte d'Angousse, le conte de Novaire et le conte<sup>1</sup> de Scalles<sup>2</sup>, Galop Ferrant Parcek et Jehan Ferrant Parcek, le Pouvasse de Coigne, Vasque Martin de Merlo<sup>3</sup> et plus de quarante chevalliers et grant nombre d'autre pueple, et dames et damoiselles à plenté, et tout le clergié revestu en habit de processions moult riche. Et fut ainsi madame Phelippe de Lancastre amenée au Port de Portingal et au palais du roy, et là fut descendue. Si la prist le roy par la main et la baisa, et toutes les damoiselles qui estoient en sa compaignie là venues, et l'amena jusques à l'entrée de sa chambre, et là prist congié, et les seigneurs aux dames.<sup>4</sup> Et furent les seigneurs d'Angleterre qui estoient là venus, logiés à leur aise, et leurs gens aussi, en la cité de Port, car elle est grande et assés bonne. Et celle nuit on fist les vegilles de la feste jusques à l'endemain, et là furent danses, caroles et esbatemens de saison, et passèrent ainsi la nuit.

Quant ce vint le mardi, le roy de Portingal, les prélats

<sup>1</sup> D'Escalès. — <sup>2</sup> Le Poudich d'Assevède, Ferrant Rodriguès, maistre de Vis. — <sup>4</sup> Et tous se retirent.

et les seigneurs de son pays furent tous appareilliés au matin à heure de tierce. Si montèrent tous à cheval au piet du palais du roy , et puis s'en vindrent à l'église cathédral que on dist Sainte-Marie , et là ils descendirent et attendirent la royne qui vint bien accompagnée de dames et damoiselles assés tost , et toutes sur pallefrois amblans , bien arroiées et ordonnées pour aller servir et porter honneur. Et quoyque messire Jehan Radighès de Sar eust espousée la jeune dame , comme dit est , ou nom du roy de Portingal , le roy solempnellement , devant tous ceulx qui le voudrent veoir ou peurent , de rechief l'espousa illec , et puis retournèrent ou palais, et là furent faittes les festes très-grandement et solempnellement , et y ot joustes après disner devant la royne , grandes et fortes et bien joustées ; et ot le pris au soir de ceulx de dehors messire Jehan de Hollandes, et de ceulx de dedens ung chevallier du roy natif d'Allemaigne , nommé messire Jehan Teste-d'Or. Si fut la journée et la nuitée toute persévérée en grans joyes et en grans esbatemens , et just celle nuit le roy avec sa femme, et ceulx du pays luy portèrent renommée, et qui le congnoissoient , que encoires estoit-il chaste et n'avoit oncques eu compaignie <sup>1</sup> à femme.

A l'endemain les festes renouvelèrent, et joustèrent les chevalliers, et ot le pris de joustes de ceulx dedens Vasse Martin de Merlo, et de dehors messire Jehan d'Aubresicourt ; et toute la nuit on ne fist que danser , chanter et esbatre , ne aussi toute la septmaine. Et tous les jours y avoit joustes de jeunes chevalliers et escuiers <sup>2</sup>. En tels esbatemens et en telles joyes que vous povés oyr , fut recueilliee , festoiée et espousée la royne de Portingal en son <sup>3</sup> advénement <sup>4</sup> en la

<sup>1</sup> Charnellement. — <sup>2</sup> Moulte grandes. — <sup>3,4</sup> Advenue.

cit  de Port , et dur rent les festes plus de dix jours , et y ot par le roy de beaulx dons fais aux estrangiers et de grans pr sents , tant que tous se content rent.

Or prindrent cong  les chevalliers d'Angleterre au roy et   la royne et se misrent au retour. Si exploitti rent tant qu'ils vindrent en la ville de Saint-Jaques , dont ils estoient partis , et retourn rent devers le duc et la duchesse qui leur demand rent des nouvelles , et ils en record rent ce qu'ils en avoient veu et savoient, et que le roy de Portingal les saluoit , et la royne se recommandoit   euls. Et dirent encoires messire Jehan de Hollandes et messire Thomas de Persy : « Monseigneur , la derni re parole que le roy de « Portingal nous a dit , fut telle : que vous vous tray s sur « les champs , quant il vous plaira ; car il se traira aussi «   toute sa puissance et entrera en Castille. » — « Ce « sont bonnes nouvelles , » dist le duc.

Environ quinze jours apr s ce que le connestable et l'admiral furent retourn s du Port et des nopces du roy de Portingal , se ordonn rent le duc de Lancastre et ses gens pour chevauchier et aler conqu rir villes et chasteauls en Gallice. Encoires n'estoit pas le duc seigneur de tous les chasteauls , ne de toutes les villes. Si fut par le conseil du duc ordonn , et il appartenoit que il fut ainsi, que quant le duc partiroit de la ville de Saint-Jaques , la duchesse et sa fille Katherine en partiroient aussi et s'en yroient au Port de Portingal veoir le roy et la jeune royne. Si furent <sup>1</sup> ainsi ordonn es les besoingnes, comme dit est <sup>2</sup>, du duc et de leur jeune fille aussi. Et fut la ville de Saint-Jaques   ung chevallier d'Angleterre bailli e   garder , et pour en estre le chief et capitaine , lequel on appelloit messire Loys Clif-

<sup>1-2</sup> Autant bien les besoignes de la duchesse ordonn es comme celles.

fort , et avoit par dessoubs luy trente lances et cent archiers.

---

Or se départy le duc de Lancastre et toute sa compagnie ; car nuls ne demoura en la garnison , fors ceulx qui par les capitaines estoient ordonnés à demourer. Si chevauchièrent le duc et la duchesse devers la cité de Besances , c'est à l'un des <sup>1</sup> cornets <sup>6</sup> de Gallice la dernière bonne ville devers le roialme de Portingal et ou droit chemin du Port et de Connimbres. Et pour ce que madame de Lancastre et sa fille devoient aler devers le roy et la royne , tindrent-elles le chemin du Port.

Ceulx de Besances la cité entendirent que le duc venoit sur euls , et tout son ost. Si se trairent à conseil pour savoir <sup>1</sup> qu'il estoit de faire pour le mieulx <sup>2</sup> . En leur conseil ot plusieurs propos retournés. Finablement ils ordonnèrent pour le mieulx que ils enveroient devers le duc et la duchesse qui venoient, six de leurs hommes des plus notables de la ville de Besances requérir souffrance de non estre assaillie huit jours tant seulement , et là en dedens ils enveroient devers le roy de Castille et luy remonstreroient que, se il ne venoit si fort comme pour combatre le duc , ils s'en rendroient au duc <sup>3</sup> quittement <sup>4</sup> et sans nul moyen.

Adont montèrent sur chevaux deux hommes qui esleus y furent , de la ville de Besances , et chevauchièrent le droit chemin qui les Anglois venoient. Si rencontrèrent premièrement l'avant-garde que le mareschal menoit. Ils furent prins et arrestés des premiers chevaucheurs. Ils dirent qu'ils estoient de Besances et que sur ung bon appointment

<sup>1-3</sup> Quelle chose ils pourroient faire. — <sup>3-4</sup> Franchement.



chargiés de la ville ils aloient parler au duc. Adont dist le mareschal à messire Jehan Soustrée qui chevauchoit delés luy : « Menés ces hommes devers monseigneur. Ils ont bien « mestier d'estre conduits ; car nos archiers les pourroient « de légier occir. » Le chevallier respondi. « Voulentiers. » A ces paroles dist le mareschal : « Alés ! Alés ! Ce cheval-  
« lier vous mènera au duc. »

Lors se départirent-ils, et chevauchièrent tous ensemble et trouvèrent le duc et la duchesse et leur fille, messire Jehan de Hollandes, messire Thomas de Persy et plusieurs autres qui estoient arrestés dessous moult beaulx oliviers ; et regardèrent <sup>1</sup> sur Soustrée quant ils le <sup>2</sup> perceurent <sup>3</sup> venir. Si luy demanda messire Jehan de Hollandes en disant : « Beau-frère Soustrée, ces prisonniers sont-ils à « toy ? » — « Sire, respondi le chevallier, ils ne sont pas « prisonniers. Ce sont hommes de Besances que le mareschal « m'a bailliés en conduit pour venir parler à monseigneur. « Car selon ce que il m'est advis, ils veulent traittier. »

Le duc de Lancastre ouy et entendit toutes ces paroles, et aussi fist la duchesse ; car il et elle estoient présens. Adont leur dist Soustrée : « Avanciés-vous, bonnes gens, « car veés-là vostre seigneur et vostre dame. » Lors s'avancèrent iceulx hommes et se misrent tous à genouls, et parla l'un ainsi et dist : « Mon très-chier et redoubté sei-  
« gneur, la communaulté de la ville de Besances nous « envoient icy. Ils ont entendu que vous venés ou envoiés « sur euls à main armée pour en avoir la seignourie. Si « vous prient de grâce espéciale que vous vous veulliés « souffrir et cesser neuf jours tant seulement de non faire « assaillir, et ils enverront devers le roy de Castille qui

<sup>1</sup> Fort tous ensemble. — <sup>2,3</sup> Veirent.

« se tient ou Val-d'Olif et luy remontreront le dangier où  
 « ils sont, et, se en dedens les neuf jours ils ne sont secou-  
 « rus de gens fors assés pour vous combatre, ils se met-  
 « tront du tout en vostre obéissance, et <sup>1</sup>, se vous n'avés  
 « assés vivres et pourvéances, ceulx de la ville vous offrent  
 « pour vos deniers <sup>2</sup> à en prendre à vostre voulenté pour  
 « vous et pour vos gens. » A ces paroles ne parla point le  
 duc, mais laissa respondre la duchesse, qui très-bien avoit  
 entendu leur langaige, car elle estoit du pays. Si regarda  
 vers le duc et dist : « Monseigneur, qu'en dittes-vous ? » —  
 « Et vous, dame, que vous en semble ? vous estes héritière,  
 « l'éritage me vient de vous. Si en devés respondre. » —  
 « Monseigneur, c'est bon que ils soient receus parmy le  
 « traittié que ils mettent en avant, car je croy bien que le  
 « roy de Castille n'a nulle voulenté de combatre si preste-  
 « ment. » — « Je ne sçay, dist le duc. Dieu doinst que tan-  
 « tost il viengne à la bataille. Si serons de tant plus tost  
 « délivrés, car je voudroie que ce fust dedens six jours.  
 « Et puisque vous le voulés, je le vueil aussi. »

Adont se retourna la dame devers les bons hommes. Si  
 leur dist <sup>3</sup> : « Alés. Vous avés exploittié, mais délivrés  
 « douze de vos hommes des plus notables de la ville au  
 « mareschal, qui soient plesges pour tenir ce traittié. » —  
 « <sup>4</sup> Bien, madame <sup>5</sup>, » respondirent ceulx. Alors se levèrent-  
 ils, et messire Jehan Soustrée fut esleu et chargié, qui  
 amenés les avoit, de faire ceste response au mareschal, lequel  
 moult bien se contenta, quant ils furent retournés devers  
 luy. Et ceulx s'en retournèrent à Besances. Si racomp-

<sup>1-2</sup> Le terme que vous logerés près de cy, se vivres et pourvéances  
 vous besongnent, pour vos deniers, chier sire, et vous très-chière dame,  
 ceulx de la ville de Besances vous en offrent. — <sup>3</sup> En gallicien. —

<sup>4-5</sup> Bon.

tèrent à la communauté comment ils avoient exploittié.

Adont furent prins en la ville douze hommes des plus notables de la ville et envoiés par devers le mareschal. Ainsi demoura la ville de Besances en paix parmi la condition que je vous baille ; et tantost ils envoièrent devers le roy de Castille , quant ils orent parlé ensemble et ils furent conseilliés pour savoir comment ils feroient. Et furent envoiés ces propres six hommes et non autres devers le roy de Castille , lesquels avoient les traittiés au duc de Lancastre ; et cheminèrent tant que ils vindrent ou Val-d'Olif où le roy se tenoit et une partie de son conseil. Quant ils furent venus ou Val-d'Olif et le roy sceut leur venue , il les vout veoir et parler à euls et pour demander des nouvelles. Encoires ne sçavoit-il riens de la composition que ils avoient fait au duc de Lancastre , ne que les Anglois feussent devant Besances.

---

Entandis que ces six hommes alèrent ou Val-d'Olif pour parler au roy Jehan, comme dit est , se ordonnèrent le duc et la duchesse et sa fille madame Katherine pour aler au Port veoir le roy de Portingal et la jeune royne leur fille , et luy dist ainsi le duc au départir : « Constance , vous me  
« saluerés le roy mon fils et ma fille et les barons de Portingal , et leur dirés des nouvelles telles que vous savés  
« comment ceulx de Besances sont en traittié devers moy,  
« et ne sçay pas encoires comment ils sont fondés , ne se  
« vostre adversaire Jehan de Tristemare leur a fait faire  
« cest traittié, ne se il nous vouldra combatre ; car bien  
« sçay que grant confort luy doit venir de chevalliers et  
« escuiers françois qui se désirent à avanchier et qui désirent  
« les armes, et venront en Castille le plus tost que ils pourront. Si me faultra tous les jours estre sur ma garde

« pour attendre la bataille. Et ce dirés-vous au roy mon  
 « fils et aux barons de Portingal ; et, se aucune chose me  
 « vient , où que je voye que je doye avoir à faire , je le  
 « signifieray incontinent au roy de Portingal. Si luy dirés  
 « que il soit si pourveu comme pour aidier à garder nostre  
 « droit et le sien, ainsi comme nous avons par aliance  
 « juré et prommis ensemble. Et oultre vous retournerés  
 « devers moy ; mais vous lairés ceste saison nostre fille  
 « Katherine avecques la royne sa suer au Port de Por-  
 « tingal : elle ne puet estre en meilleure garde. » —  
 « Monseigneur, respondi la dame, tout ce feray-je vou-  
 « lentiers. »

Lors prinst congié la duchesse et sa fille et les dames et damoiselles qui en leur compaignie estoient , et montèrent <sup>1</sup> et partirent. Si furent accompaignes de l'amiral messire Thomas de Persy, de messire Yon Fils-Warin, du seigneur de Taillebot , de messire Mauburny de Linières et <sup>2</sup> de <sup>3</sup> cent lances et deux cens archiers. Si chevaucièrent vers la cité du Port et tellement exploittièrent que ils y parvinrent <sup>4</sup>.

Quant le roy de Portingal entendit que la duchesse de Lancastre et sa fille venoient, si en fut grandement resjouy, et envoya à l'encontre d'elles des plus notables de sa court , le conte d'Angousse et le conte de Novaire , messire Jehan Radighès de Sar, messire Jehan Ferrant Parcek , messire Vasse Martin de Merlo, messire Égeyas <sup>5</sup> Collie <sup>6</sup> et bien XL chevalliers , lesquels chevauchièrent deux grans lieues contre les dames et les recueillièrent grandement et honnourablement.

La duchesse qui bien le sçavoit <sup>7</sup> faire, s'accointa aussi

<sup>1</sup> Aux chevaux. — <sup>2,3</sup> Leur furent délivrés. — <sup>4</sup> Ou assés près. —  
<sup>5-6</sup> Coille. — <sup>7</sup> Et sçait.

moult doucement des barons et des chevalliers , et estant sur les champs, l'un après l'autre elle enclina , et les recevoit de paroles et de manières et par bon arroy. Ainsi vindrent-ils jusques en la cité de Port en Portingal , et fut la duchesse et sa fille et toutes les dames et damoiselles ordonnées de logier au palais.

Là vint le roy tout premièrement contre les dames <sup>1</sup>, et en recueillant les dames et damoiselles , il les baisa toutes l'une après l'autre, et puis vint la royne bien accompagnie de dames et de damoiselles, laquelle rechut la dame sa mère la duchesse et sa suer moult honnourablement , car bien le sceut faire , et ne les vout oncques laisser , si furent en leurs chambres. Moult fut toute <sup>2</sup> l'ostellerie <sup>3</sup> resjoye de la venue des dames : de toutes leurs accointances ne me vueil-je pas trop ensonnier , car je n'y fus pas. Je ne le sçay fors par le gentil chevallier messire Jehan Ferrant Parcek qui y fut et qui m'en infourma.

Là remonstra la duchesse au roy de Portingal toutes les paroles , quant heure fut , dont le duc son mary l'avoit advisée et chargie du dire et compter. Le roy respondi moult doucement et par bon sens et luy dist : « Dame et  
« cousine , je suis tout prest. Se le roy de Castille se met  
« avant sur les champs , je auray sur trois jours trois  
« mille lances ; car ils se logent tous aux champs et sur  
« les frontières de Castille. Et auray bien encoires vingt  
« mille combatans des communes de mon roiaulme, qui ne  
« font pas à reffuser , car ils me vallurent très-grande-  
« ment <sup>4</sup> à ung jour de la <sup>5</sup> bataille de Juberot. » —  
« Sire , respondi la dame , vous parlés bien et grant mer-  
« chis. Se riens survient à monseigneur , tantost il le vous

<sup>1</sup> Et damoiselles. — <sup>2-3</sup> L'ostellée. — <sup>4-5</sup> Ung jour à.

signifiera. » Ainsi se tindrent ensemble en <sup>1</sup> ces <sup>2</sup> paroles et autres le roy de Portingal et la duchesse.

Or retournerons ung petit à ceulx de Besances et racompterons comment ils exploittièrent.

---

Quant ces six hommes de Besances furent venus devant le roy de Castille, ils se misrent à genoux et dirent : « Très-redoubté seigneur, il vous plaise à entendre à nous. « Nous sommes cy envoiés de par nostre ville de Besances, « laquelle s'est mise et de force en composition devers le « duc de Lancastre et la duchesse, et ont souffrance de non « <sup>3</sup> nous assaillir <sup>4</sup> noef jours entiers, et là en dedans, « se vous y venés fort assés ou envoiés tellement que pour « combatre et résister contre la puissance du duc, la ville « vous demoura, et se non, ils se sont obligiés et en ont « bailliés hostaiges qu'ils se rendront. Et ainsi, très- « redoubté roy, il vous plaise à respondre quelle chose « vous en ferés. » Le roy respondi et dist : « Nous nous « conseillerons, et puis vous aurés response. » Adont se party le roy de leur présence et rentra en sa chambre. Je ne sçay se il se conseilla ou non, ne comment la besoigne se porta; mais ces six hommes de Besances furent là huit jours que oncques ne furent respondus, ne depuis ils ne veirent point le roy.

Or vint le jour, que la ville se devoit rendre, et point n'estoient encoires retournés leurs gens. Le duc de Lancastre envoya son mareschal au IX<sup>e</sup> jour parler à ceulx de Besances et dire que ils se rendesissent ou que les hostaiges auroient les testes trenchies. Le mareschal vint à Besances

<sup>1,2</sup> Telles. — <sup>3,4</sup> Estre assaillis.



jusques aux barrières et fist là venir les hommes de la ville parler à luy. Ils vindrent, et, quant ils furent venus, il leur dist : « Entendés entre vous , bonnes gens de Besances. « Monseigneur m'envoie devers vous et vous fait demander « pourquoy vous n'apportés les clefs de ceste ville à son « logeis et ne vous mettés à son obéissance , ainsi que faire « devés. Les IX jours sont accomplis dès hier , et bien le « savés. Se vous ne le faittes , il fera trenchier les testes « à vos hostagiers , et puis vous vendra assaillir et prendra « par force , et serés tous mors sans merchy , ainsi que « furent l'autrier ceulx de Ribedave. »

Quant les hommes de Besances entendirent ces nouvelles , ils doubtèrent à perdre leurs amis qui estoient en hostage devers le duc. Si dirent : « En bonne vérité , « monseigneur de Lancastre a cause de dire ce que vous « dittes ; mais nous ne avons nulles nouvelles de nos gens « que nous avons pour icelle cause envoiés devers le roy « ou Val-d'Olif , ne que ils sont devenus nous ne savons. » — « Seigneurs , dist le mareschal , espoir sont-ils retenus « pour les nouvelles que ils ont là portées , qui ne sont « pas . ne ont esté trop belles , ne plaisantes au roy de « Castille. Et monseigneur ne veult <sup>1</sup> pas <sup>2</sup> attendre. Pour « tant advisés-vous, car, faittes votre response , il est « ordonné que vous arés l'assault. » Adont <sup>3</sup> respondirent-ils par <sup>4</sup> parole et dirent : « Sire , or nous laissiés assam- « bler toute la ville , et nous parlerons ensemble. » — « Je « le veuil , » dist le mareschal.

Lors rentrèrent-ils en Besances et firent sonner de rue en rue les trompettes pour assambler toutes manières de gens et venir en la place. Ils se assablèrent , et quant ils

<sup>1.2</sup> Plus. — <sup>3.4</sup> Reprirent-ils la.

furent tous venus , ils <sup>1</sup> parlèrent <sup>2</sup> , et remonstrèrent les plus notables à la communauté toutes les paroles que vous avés oyés. Si furent d'accord que ils se rendroient et la ville aussi , et rachèteroient leurs hostages qui en prison estoient ; car ils ne les vouloient pas perdre. Si retournerent au mareschal et dirent ainsi : « Sire mareschal ,  
 « en toutes vos demandes nous ne trouvons que raison ,  
 « et pour tant nous sommes tous appareilliés de recepvoir  
 « monseigneur et madame et mettre en la possession de  
 « ceste ville ; et vecy les clefs. Nous en yrons avecques  
 « vous par devers monseigneur et madame en leur logeis ,  
 « mais que il vous plaise et que vous nous y veulliés  
 « mener. » — « Ouy! volentiers, » respondi le mareschal.

Adont yssirent hors de Besances bien soixante hommes , et emportèrent avecques euls les clefs des portes , et le mareschal les mena tout droit au duc et fist pour euls l'entrée et la parole. Le duc les recueilly et leur rendi leurs hostages. Si entra ce jour en la cité de Besances et se y loga , et aussi ses gens se y logièrent une partie (ceulx qui logier se porent).

Au chief de quatre jours après ce que Besances se fut rendue au duc de Lancastre , retournerent les six hommes , lesquels avoient esté envoiés ou Val-d'Olif devers le roy de Castille. Si furent demandés et enquis par ceulx de la ville pourquoy ils avoient tant demouré. Ils ne respondirent autre chose fors tant que ils ne l'avoient peu amender. Bien avoient parlé au roy qui leur avoit respondu que il s'en conseilleroit sus pour <sup>3</sup> baillier <sup>4</sup> response.—« Sur ce séjour-  
 « nasmes-nous là huit jours, et encoires sommes-nous  
 « retournés sans nulle response. » On ne leur demanda plus

<sup>1.2</sup> Parlemerentent. — <sup>3.4</sup> Donner.

avant, mais ils dirent bien que on disoit ou Val-d'Olif que le roy de Castille attendoit grans gens qui luy venoient de France; et jà en y avoit grant nombre de venus, qui estoient logiés sur le pays et se logoient ainsi qu'ils venoient. Mais encoires estoient les deux capitaines messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Passach derrière et les grosses routes; et estoient jà sur le chemin la greigneur partie des chevalliers et escuiers qui en Espagne s'en devoient aler avecques lesdis deux capitaines; mais ceulx qui estoient retenus pour aler en la compaignie du duc de Bourbon, estoient encoires en leurs hostels.

---

Or passèrent messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Passach tout oultre le roialme de France<sup>1</sup> et la Languedoch. Si entrèrent tous chevalliers et escuiers d'icelluy pays en leur route,<sup>2</sup> et estoient plus de mille lances, tous chevalliers et escuiers de tous pays du royaume de France, lesquels s'en aloient en Castille pour gaignier les gaiges du roy. Et s'assablèrent toutes ces gens en Carcassonne et en Narbonnois et en Thoulousain, et, ainsi que ils venoient, ils se logoient en ce bon pays et prenoient à leur advis le plus gras; et tant y<sup>3</sup> ot<sup>4</sup> de biens que ils ne<sup>5</sup> prenoient chose que paier ils voulsissent<sup>6</sup>.

Les nouvelles en vindrent au conte de Fois qui se tenoit à Orthais en Berne, que gens d'armes de France approchoient son pays à pover pour aler en Espagne. « Mais  
« tant y a, monseigneur, ils ne payent chose que ils  
« prengnent, et fuit tout le menu pueple devant euls, lors-

<sup>1.2</sup> Et entrèrent tous, eulx et leur route, en le Languedoch. —

<sup>3.4</sup> Avoit. — <sup>5.6</sup> Payoient chose que ils prendissent.

« que ils scèvent leur venue , comme se ils estoient  
 « anglois. Mais encoires se tiennent les capitaines en la  
 « cité de Carcassonne , et leurs gens tout à l'environ , qui  
 « <sup>1</sup> là viennent <sup>2</sup> de tous lés, et passeront la rivière de  
 « Garonne à Thoulouse et puis entreront en Bigorre , et  
 « de là ils seront tous en vostre pays ; et , se ils y font ce  
 « qu'ils ont fait sur le chemin que ils sont venus , ils vous  
 « porteront grant dommaige et à vostre pays de Berne.  
 « Regardés que vous en voudrés dire, ne faire. »

Le conte de Fois , qui tantost fut conseillé de respondre de soy-meismes , dist : « Je vueil que toutes mes villes et  
 « mes chasteauls , autant bien en Fois comme en Berne ,  
 « soient pourvus et garnis de gens d'armes , et tout le  
 « plat pays advisé de chascun estre sur sa garde , ainsi  
 « que pour tantost entrer en bataille. Je ne vueil pas com-  
 « parer la guerre de Castille. Mes terres sont franchises.  
 « Se François veulent passer parmy, vraiment ils paieront  
 « tout ce que ils y prendront , ou les passages leur seront  
 « clos. Et si vous en charge, messire Regnault Guillemme,  
 « et vous, messire Pierre de Berne. » Ces deux chevalliers  
 estoient frères bastars au conte de Fois , vaillans hommes ,  
 et bien se sçavoient maintenir aux armes : « Monseigneur ,  
 « respondirent-ils , nous nous en chargons. »

Adont furent parmy toutes les terres du conte de Fois  
 faittes ordonnances que chascun feust prest et pourveu de  
 toutes armures , ainsi comme à luy appartenoit et que par  
 autrefois l'avoient esté ou mieulx , et que du jour à l'ende-  
 demain ils venissent là où ils seroient mandés. Lors  
 veissiés en Fois et en Berne et en la sèneschaucie  
 de Nébesen toutes gens prests et appareilliés , ainsi

<sup>1,2</sup> S'y amassent.

que pour tantost entrer en bataille. Si furent envoiés en la cité de Pamiers , luy bien houredé de cent lances et de bonnes gens d'armes , messire Espaeng de Lyon ; à Saverdun , messire Cicart de Saint-Légier. A Massères se tint messire Pierre de Berne à cent lances ; à Bellepuc , à l'entrée de la conté de Foix , messire Pierre de Cabestain ; à Saint-Thiébauld-sur-Garonne , messire Pierre Monnauls de Nouailles à cinquante lances ; à Palamynich , messire Pierre de la Roche ; ou chastel de Lamesen , le bastard d'Espaigne ; à Morlans , messire Ernoul Guillemme à tout cent lances ; à Pau , messire Guy de la Motte ; au Mont de Marsen , messire Raymon de Chastel-Neuf ; à Sauveterre , messire Yeuvain de Foix , bastard , et à Montesquieu , messire Perduc de Nébesen ; <sup>1</sup> et <sup>2</sup> messire Jehan de Sainte-Marsille ; à <sup>3</sup> Ryon <sup>4</sup> , messire Hector de la Garde ; à <sup>5</sup> Mont-Garbel <sup>6</sup> , messire Jehan de Chastel-Neuf ; à Erciel , Jehan de Morlens. Et manda à messire Raymond l'ainsné , lequel avoit le chastel de Mauvoisin en garde , que il feust soingneus de toute la frontière. Et envoya à Saint-Gausens ung sien cousin , messire Ernaulton d'Espaigne. Briefment il ne demoura cité , ville , ne chastel en Foix , ne en Berne , qui ne feust raffreschy et bien pourveu de gens d'armes <sup>7</sup>. Il disoit que c'estoit assés pour attendre le double de autretant gens d'armes , et se trouvoient bien garnis de deux mille lances et vingt mille hommes armés tous d'eslité.

Les nouvelles vindrent à messire Guillemme de Lignach , qui se tenoit à Thoulouse , et à messire Gaultier de Passach qui aussi séjournoit à Thoulouse , comment le conte de Foix se pourveoit de gens d'armes et mettoit en garnison par toutes ses villes et forteresses. Et couroit renommée que

<sup>1-2</sup> A Aire. — <sup>3-4</sup> Oron. — <sup>5-6</sup> Mont-Gerbiel. — <sup>7</sup> Et gens de fait.

il ne lairoit nulluy passer parmy sa terre. Si en furent ces deux chevalliers , pour tant que ils estoient capitaines de tous les autres , moult esbahis , et misrent journée de parler ensemble. Lors ils chevauchièrent chascun pour trouver l'un l'autre , ainsi que ou mylieu du chemin , et vindrent au <sup>1</sup> chastel d'Aury <sup>2</sup> , et parlèrent là tous ensemble du conte de Fois comment ils s'en cheviroient.

Adont disrent messire Guillemme et messire Gaultier :  
 « Au voir dire , c'est merveille comment le roy de France  
 « et son conseil ne luy en ont rescript pour passer parmy  
 « sa terre nous et nos gens paisiblement et payer ce que  
 « nous prendrons. Et sachiés que le conte de Fois est bien  
 « si puissant que , se il ne veult , nous n'aurons point de  
 « passage parmy sa terre , et nous fauldra passer par le  
 « roiaulme d'Arragon qui nous est trop long chemin , et  
 « nous tourneroit à moult grant contraire. Au voyr dire ,  
 « je ne sçay de <sup>3</sup> quoy <sup>4</sup> il se doubte , ne pourquoy il gar-  
 « nist maintenant ses fors , ses villes et ses chasteauls , ne  
 « se il a nulles aliances au duc de Lancastre. Je vous  
 « pryé : alés jusques là savoir la vérité ; et tousjours pas-  
 « seront nos gens jusques à Tharbe et jusques en  
 « Bigorre. » — « Je le vueil » , ce dist messire Gaultier.

Lors prindrent ces deux capitaines congïé l'un à l'autre, quant ils eurent disné ensemble. Messire Guillemme de Lignach retourna à Thoulouse et messire Gaultier s'en vint à tout quarante chevauls tant seulement passer la Garonne à Saint-Thiébaud , et là il trouva messire Monnaut de Nouvailles , qui luy fist grant chière et qui se y tenoit en garnison. Messire Gaultier luy demanda du conte de Fois et où il le trouveroit. Il luy respondi que il <sup>5</sup> le trouveroit en <sup>6</sup> Orthais.

<sup>1-2</sup> Chastel-Neuf-d'Aury. — <sup>3-4</sup> Qui. — <sup>5-6</sup> Estoit à.



Ces deux chevalliers furent une espace ensemble et parlèrent de plusieurs choses , et puis party messire Gaultier. Si vint à Saint-Gaussens et là gésist, et partout luy faisoit-on bonne chière. A l'endemain il vint à Saint-Jehan de Rivière, et chevaucha tant toute la Lande-Bouch et costoya Mauvoisin que il vint gésir à Tournay , une ville fermée séant ou roiaulme de France , et l'endemain il vint disner à Tharbe , et là se tint tout le jour , et y trouva le seigneur d'Anchin et messire Monnault de Barbesen, deux grans barons de Bigorre , lesquels parlèrent à euls et euls à luy de plusieurs choses ; et pour tant que le sire de Barbesen est Ermignagois, il ne pvoit <sup>1</sup> bien dire du conte de Fois.

A l'endemain messire Gaultier de Passach se party de Tharbes et s'en vint disner à Morlens en Berne , et là trouva-il messire Arnoult Guillemme, le frère bastard du conte, qui le rechupt lyement et luy dist : « Messire Gaultier, vous trouverés monseigneur à Orthais et sachiés que « il sera tout resjouy de vostre venue. » — « Dieux y ait « part! respondi messire Gaultier. Pour parler à luy, le « viens-je veoir. » Ils disnèrent ensemble , et après disner messire Gaultier vint gésir à Mont-Garbiel, et l'endemain au disner il vint à Orthais et ne pot parler au conte jusques à une heure après nonne que le conte de Fois, sicomme il a d'usage, yssy hors de sa chambre.

Quant le conte de Fois sceut que messire Gaultier de Passach estoit là venu pour parler à luy , il se' hasta encoires ung petit plus de yssir hors de sa chambre et de venir en ses galeries. Messire Gaultier, sitost comme il le veit yssir hors de sa chambre s'en vint contre luy <sup>2</sup> et s'enclina <sup>3</sup> et le sala. Le conte qui <sup>4</sup> scet <sup>5</sup> autant d'honneur que cheval-

<sup>1</sup> Nul. — <sup>2-3</sup> L'enclina. — <sup>4-5</sup> Sçavoit.

lier du monde puet savoir, luy rendi tantost son salut et le prist par la main et luy dist : « Messire Gaultier , vous soyés  
 « le bienvenu. Quel besoingne vous mayne pour le présent ou  
 « pays de Berne? » — « Monseigneur, dist le chevalier, on  
 « nous a donné à entendre à messire Guillemme et à moy,  
 « qui sommes commis et establis par le roy de France à con-  
 « duire et mener outre une quantité de gens d'armes en  
 « Castille , dont vous avez bien ouy parler , que vous vou-  
 « lés empeschier nostre chemin et clorre vostre pays de  
 « Berne à l'encontre de nous et de nos compaignons. »

A ces paroles le conte de Fois respondi et dist : « Mes-  
 « sire Gaultier , saulve soit vostre grâce ; car je ne vueil  
 « clorre , ne garder mon pays à l'encontre de vous , ne de  
 « nul homme qui paisiblement et en paix le veullent pas-  
 « ser , et ce qu'il y trouvera , prendre et payer au gré du  
 « menu pueple, lequel j'ai juré à garder et tenir en droit et  
 « en justice ainsi que tous seigneurs terriens doivent <sup>1</sup> gar-  
 « der <sup>2</sup> leur pueple ; car pour ce ont-ils et tiennent les sei-  
 « gnouries. Mais il me fut dit que il vient aval une manière  
 « de gens , Bretons , Bourgoingnons, Lorrains et Barrois,  
 « qui ne scèvent que c'est de payer, et contre telles gens je  
 « me vueil clorre ; car je ne vueil pas que mon pays soit  
 « foulé, ne grevé, ains le veuil tenir en droit et en fran-  
 « chise. » — « Monseigneur , respondi messire Gaultier ,  
 « c'est bien l'intention de mon compaignon et de moy, que,  
 « que se nuls passe parmy vostre pays , se il ne paye  
 « paisiblement ce que il prendra au gré <sup>3</sup> du povre  
 « pueple <sup>4</sup> , que il soit pugny , <sup>5</sup> détenté <sup>6</sup> et corrigié  
 « selon l'usage de vostre pays, et sur le lieu tantost restitué  
 « le dommaige que il aura fait au moins , ou nous pour luy

<sup>1,2</sup> Tenir. — <sup>3,4</sup> Des povres gens. — <sup>5,6</sup> Arresté.

« en satisferons, mais que le <sup>1</sup> délinquant <sup>2</sup> nous soit délivré,  
 « et, se il n'est gentil homme, devant vos gens, nous en  
 « ferons justice et pugnition de corps si cruelle que les  
 « autres y prendront exemple; et, se il est gentil homme,  
 « nous luy ferons rendre et restituer tous dommaiges, ou  
 « nous pour luy. Et ce ban et cry ferons-nous faire à la  
 « trompette par tous leurs logeis. Et de rechief à celle fin  
 « que ils s'en advisent, on leur ramentevra quant ils entre-  
 « ront en vostre terre, par quoy ils ne se puissent pas  
 « excuser que ils n'en soient sages. Or me dittes se il vous  
 « souffist <sup>3</sup> ainsi. »

Adont respondi le conte et dist : « Oyl, messire Gaultier.  
 « Or suis-je content, se ainsi est fait, que vous soyés le  
 « bien venu en ce pays. Je vous y voy volentiers. Or  
 « alons disner, il est heure, et puis aurons autres parle-  
 « mens vous et moy ensemble <sup>4</sup>. »

<sup>1,2</sup> Corps. — <sup>3</sup> Assés. — <sup>4</sup> Le ms. 2650 donne ici un assez long passage qui manque dans les textes de Besançon, de Mons et de Breslau :  
 « Le conte de Fois prist messire Gautier de Passac par la main et le mena en la salle; et, quant il eust lavé, il le fist laver et seoir à sa table; et après le disner ils retournèrent ens es galeries, qui sont moult belles et moult claires, et là eurent grant parlement et long ensemble. Et encore dit le conte de Fois à messire Gautier : « Ne  
 « vous esmerveillés pas se je me tiens garni de gens d'armes, car  
 « oncques je ne suis sans guerre, ne jà ne seray tant que je vive. Et  
 « quant le prince de Galles alla en Castille, il passa luy et tous ses  
 « gens au dehors de ceste ville. Oncques homme ne vist plus belle com-  
 « paignie de gens d'armes et plus belle gent, car il mena en Espagne,  
 « là où vous tendés à aller, quinze mille lances, et estoient bien  
 « soixante-dix mille chevaux; et les tenoit tous en Bordelois, et en  
 « Poitou et en Gascongne sur le sien, de l'entrée de mai jusques en  
 « la moyenne de janvier. Et quant le passage approucha, il envoya  
 « devers moy en ceste ville deux des plus grands de son hostel,  
 « messire Jean Chandos et messire Thomas de Felleton, qui me

« Messire Gaultier , dist le conte de Fois , que mauditte  
 « soit la guerre de Castille et de Portingal ! je m'en doy  
 « trop plaindre, car je ne perdi oncques tant à toutes fois  
 « que je perdi sur une saison en la guerre de Castille et de  
 « Portingal ; car toutes mes bonnes gens d'armes du pays  
 « de Berne sur une saison y furent mors , et si leur avoie  
 « bien dit au partir et au congié prendre qu'ils guerroias-  
 « sent sagement ; car Portingalois sont dures gens d'en-  
 « contre , et de fait : quant ils se voient au-dessus de leurs  
 « ennemis , ils n'en ont nulle merchy. Je le vous dy pour  
 « tant , messire Gaultier , quant vous venrés en Castille,  
 « vous et messire Guillemme de Lignach, qui estes condui-  
 « seurs et capitaines de ces gens d'armes à présent , qui  
 « sont passés et passeront , vous serés requis , espoir , du  
 « roy de Castille de donner conseil. Si soyés advisés que

« prièrent moult doucement, au nom de luy, que je voulsisse ouvrir  
 « ma terre à l'encontre de ses gens ; et cil me jurèrent, présens les  
 « barons de Berne, que tout ce que ses gens y prendroient, ne leve-  
 « roient, ils le payeroient ; et, se nul s'en plaindoit de mauvais  
 « paiement, ces deux seigneurs que je dis, me jurèrent d'en faire  
 « leur dette. Et au payer, vraiment ils me tiurent bien convenant ;  
 « car tous ceulx qui y passèrent, fust par ceste ville ou au dehors,  
 « payèrent tout courtoisement et sans reffuite. Et disoient encore  
 « les Anglois l'un à l'autre : « Gardés-vous que vous ne fourfaites  
 « riens en la terre du conte de Fois , car il n'y a voix sur gosier en  
 « Berne qu'il n'aie un bacinet en la teste. » Adont commença messire  
 « Gautier à rire et dit : « Monseigneur , je le crois bien que il fust  
 « ainsi. A ce pourpos est l'intention de mon compaignon et de moy que  
 « nos gens seront tous signifiés et avisés de celle affaire, et, s'il en y a  
 « nul ou aucuns qui voist hors du commandement, il sera puni et  
 « corrigié tellement que les autres s'y exemplieront. » Lors issit le  
 « conte de ce propos et prist un autre pour plus solacier messire Gautier,  
 « car trop volontiers il gengle et bourde à tous chevaliers estraingnes ;  
 « et au départir de luy, veulent ou non, il faut qu'ils s'amendent de luy.»

« vous ne soies trop hastif , ne avanchiés ou conseillié de  
« combatre sans votre grant avantage le duc de Lancastre  
« et le roy de Portingal, Anglois et Portingalois, car ils sont  
« fameilleus. Et désire le duc de Lancastre (aussi font les  
« Anglois) à avoir bataille pour deux raisons. Ils n'eurent,  
« grant temps a, quelque prouffit , et sont povres et n'ont  
« riens gaingnié, trop a long temps, mais tousjours perdu. Si  
« désirent à euls aventurer pour avoir nouvel prouffit; et tels  
« gens qui sont aventureus et qui convoittent l'autruy , se  
« combatent hardiement et ont communément volentiers  
« fortune pour euls. L'autre raison est telle que le duc de  
« Lancastre scet tout clèrement que il ne puet venir par-  
« faittement , ne paisiblement al héritaige de Castille où il  
« demande calenge de par sa femme qui s'en dit héritière ,  
« fors par bataille, et scet bien, et voyr est que , se il avoit  
« une journée pour luy et que le roy de Castille feust des-  
« confit , tout le pays se rendroit à luy et trembleroit  
« contre luy , et en ceste instance est-il venu en Gallice et  
« a donné l'une de ses filles par mariage au roy de Portin-  
« gal , qui luy doit aider à soustenir sa guerre et sa que-  
« relle. Et je vous en advise pour tant que, se la chose aloit  
« mal, vous en seriés plus demandé , vous et messire Guil-  
« lemme de Lignach , que ne seroient tous les autres. » —  
« Monseigneur, respondi messire Gaultier, grant merchys ,  
« qui le me dittes et qui m'en advisés. Je m'en doy bien  
« exemplier par vous , car aujourd'huy , vous estes entre  
« les princes chrestiens tenu pour le plus sage et le plus  
« eureus en toutes ses besoingnes ; mais mon compaignon  
« et moy avons encoires souverain et par dessus nous mon-  
« seigneur le duc de Bourbon, et, jusques à ce qu'il sera  
« venu et entré en Castille , nous ne nous hasterons , ne  
« avancerons de combatre les ennemis pour personne qui  
« en parle. »

Atant entrèrent-ils en autres <sup>1</sup> parlars , et puis <sup>2</sup> le conte demanda le vin, et on l'apporta. Si beut et messire Gaultier de Passach et tous ceulx qui là estoient , et puis fut prins le congié. Si rentra le conte en sa chambre , et messire Gaultier à son hostel. Si fut bien accompaignié par les chevalliers du conte jusques <sup>3</sup> à son souper, et, une heure <sup>4</sup> après mynuit , messire Gaultier retourna et soupa avec le conte.

A l'endemain après disner prist messire Gaultier de Passach congié du conte de Fois , et le conte de Fois lui donna. Et au partir avecques tout ce on luy donna et présenta de par le conte ung moult bel coursier et une très-bonne musle. Messire Gaultier remercia le conte de ce présent. <sup>5</sup> Tout son arroy estoit prest. Si monta , et ses gens montèrent. et yssirent hors d'Ortais et vindrent ce jour gésir à Herciel , et l'endemain au soir , ils furent à Tarbe ; car ils chevauchièrent ce jour grande journée pour leur besoingne avanchier ; et , quant messire Gaultier fut venu à Tharbe, il se advisa que il manderait à messire Guillaume de Lignach tout son estat et comment il avoit exploittié devers le conte de Fois, ainsi que il fist ; et luy mandoit que il feist traire avant toutes routes à exploit , car ils trouveroient le pays de Berne et toutes les villes du conte de Fois ouvertes en payant <sup>6</sup> ce que ils prendroient , et autrement non.

Le messagier qui apporta les lettres de par messire Gaultier de Passach, exploitta tant que il vint en la cité de Thoulouse et fist bien et à point son messaige. Quant mes-

<sup>1-2</sup> Jangles, et furent là parlant et eulx esbattant ensamble en plusieurs manières bien trois heures ou environ que. — <sup>3</sup> Là on ne vit point le conte de Fois jusques. — <sup>4</sup> Largement. — <sup>5</sup> Et les fist mener à l'hostel. — <sup>6</sup> Tout.



sire Guillemme de Lignach ot leu le contenu des lettres , si le fist savoir à tous les capitaines des routes et que on se meist au chemin , mais tout ce que on prendroit , ne lève-roit en la terre du conte de Fois, tout feust payé. Autrement on s'en prendroit aux capitaines qui amenderoient le fourfait , et fut sonné à la trompette de logeis en logeis à celle fin que tous en feussent bien avisés.

Or se deslogièrent toutes manières de gens de la marche de Thoulouse et de Carcassonne, de Nerbonnois et de Lymosin. Si se misrent dilligamment au chemin pour entrer en Bigorre, et estoient plus de <sup>1</sup> mille lances. Et ainsi se départy messire Guillemme de Lignach de la bonne cité de Thoulouse et prinst le droit chemin de Bigorre. Si exploitta tant par bonne dilligence que il vint à Tharbe , et là trouva-il messire Gaultier de Passach son compaignon. Adont ils s'entrefirent moult bonne chièrè , ce fut raison. Et tousjours passoient gens d'armes et routes , et s'assam- bloient tous en Bigorre pour chevauchier tous ensemble parmy <sup>2</sup> le pays du conte de Fois et pour passer à Orthais la rivière de Gave qui court à Bayonne assés grosse.

Incontinent que on yst du pays de Berne, on entre au pays de Bascles, ouquel pays le roy d'Angleterre tient grant terre en l'archeveschié de Bourdeaulx et en l'éveschié de Bayonne , et ainsi les Basclois qui se tiennent et tenoient lors pour le roy d'Angleterre , où bien sont quatre-vings villes à clochier , entendirent que le passage des François se feroit parmy leur pays. Si se doubterent grandement de ces gens d'armes et d'estre tous courus, brullés et essilliés ; car il n'avoit sur tout le pays point de deffense de leur costé , pour garder les frontières et passages. Si se conseillèrent

<sup>1</sup> Deus. — <sup>2</sup> Berne.

ensemble les plus sages et ceulx qui le plus avoient à perdre tant que ils envoièrent traittier devers les capitaines souverains, et ils rachatteroient leur pays <sup>1</sup>. Adont ils envoièrent à Orthais quatre hommes, lesquels estoient chargiés de tout le pays à faire leur traittié.

Ces quatre hommes de Bascles racomptèrent à Ernaulton du Puy, ung escuier du conte de Fois, gracieux et sage homme, ce pour quoy ils estoient là venus. et que quant messire Guillemme et messire Gaultier vendroient là (car ils y devoient estre dedens deux jours) que il vouldist estre avecques euls pour aydier à traittier. Il respondi que il y seroit volentiers.

La nuit que les <sup>2</sup> capitaines <sup>3</sup> françois furent venus à Orthais, ils se logièrent à la Lune chiés Ernaulton du Puy, lequel aida à ceulx de la terre de Bascles à faire leurs traittiés, et payèrent <sup>4</sup> deux mille frans, et leur pays par ce fut déporté de non estre couru. Encoires fist le conte de Fois donner à disner à tous les capitaines, et si donna ung beau coursier à messire Guillemme de Lignach, et furent ce jour à Orthais. A l'endemain ils passèrent à Sauveterre et entrèrent ou pays des Bascles, lesquels s'estoient rachetés, comme dessus est dit. On prist des vivres là où on en pot trouver, et passèrent les François parmy, sans y faire autre grief, ne aultre dommaige, et s'en vindrent à Saint-Jehan-du-Piet-des-Pors, à l'entrée de Navarre.

---

Vous avés bien cy-dessus ouy racompter comment la ville de Besances se mist en composition vers le duc de

<sup>1</sup> Encoires leur estoit-il plus prouffitable que ils feussent ranchonnés à quelconque chose, que leur pays fust ars et essillié. — <sup>2,3</sup> Compaignons. — <sup>4</sup> Tout comptant.

Lancastre , et comment elle se rendi à luy , car le roy de Castille ne la secoury , ne conforta en riens , et comment la duchesse de Lancastre et sa fille s'en vindrent en la cité du Port de Portingal veoir le roy et la royne , et aussi comment le roy et les seigneurs les receurent moult grandement et liement : ce fut raison.

Or advint que , entremetes que le duc de Lancastre séjournoit en la ville de Besances , que nouvelles <sup>1</sup> arrivèrent <sup>2</sup> du Val-d'Olif , et les apporta ung hérault de France, lequel demanda, quant il fut venu à Besances, l'hostel de messire Jehan de Hollandes. On luy enseigna. Quant il fut venu là , il s'agenoulla devant luy , et luy bailla unes lettres , et luy dist en les luy baillant : « Sire , je suis ung « hérault d'armes que messire Regnault de Roye vous « envoie et vous salue. Si vous plaise à lire ces lettres. » Messire Jehan de Hollande respondi et dist : « Voulentiers, « et tu soies le bien venu. » Adont ouvry-il les lettres et les leut , et contenoient que messire Regnault luy prioit qu'en nom d'amours et de sa dame , il luy vouldist délivrer de trois coups de lances achérées à cheval et de trois coups d'espées , de trois coups de dagues et de trois coups de haches. Et, se il luy plaisoit à aler au Val-d'Olif , il luy avoit pourveu ung saulf-conduit de soixante chevauls ; et se il avoit plus chier à Besances, il luy prioit que, alant et retournant luy XXX<sup>e</sup> de compaignons , il luy empétrast ung saulf-conduit au duc de Lancastre.

Quant monseigneur Jehan de Hollandes eut leues les lettres , il commença à rire et regarda sur le hérault en luy disant : « Compains , tu soies le bien venu. Tu m'as « apporté nouvelles qui bien me plaisent , et je les accepte.

<sup>1.2</sup> S'avalèrent.

« Et pour ce tu demourras avec mes gens en mon hostel ,  
« et je te feray response dedens demain de sçavoir où les  
« armes se feront ou en Galice ou en Castille. » Et le  
hérault dist : « Sire, Dieu y ait part ! »

Ainsi demoura le hérault en l'ostel monseigneur Jehan de Hollande ; on le tint tout aise. Monseigneur Jehan s'en vint devers le duc. Si le trouva et le mareschal parlans ensemble. Il les salua , et puis leur dist les nouvelles et leur monstra les lettres : « Comment ? dist le duc , et les  
« avés-vous acceptées. » — « Par ma foy , monseigneur ,  
« ouy. Et quoy dont ? Je ne désire autre chose fors les  
« armes , et le chevalier m'en prie , que je luy face com-  
« paignie comme il vous appert. Si luy feray , mais regar-  
« dés où il vous plaist qu'elles se facent. » Le duc pensa ung petit et puis dist : « Je vueil qu'elles se facent en ceste  
« ville <sup>1</sup>. Faites luy escrire ung saulf-conduit tel que vous  
« voudrés , et je le scelleray. » — « En nom Dieu , res-  
« pondi monseigneur Jehan , volentiers , et c'est bien  
« dit. »

Le saulf-conduit fut escript et scellé pour trente chevaliers et escuiers et leurs <sup>2</sup> gens <sup>3</sup>, contenant saulf-aler et venir , et le délivra monseigneur Jehan au hérault , et avecques tout ce luy donna ung bon mantel fourré de menu vair et douze nobles.

Le hérault prinst congé et s'en retourna ou Val-d'Olif devers ses maistres et leur compta comment il avoit exploittié , et bien monstra de quoy. D'autre part les nouvelles en vindrent au Port par devers le roy de Portingal et les dames comment armes se devoient faire à Besances, Quant le roy le sceut , il dist : « <sup>4</sup> S'il plaist à Dieu <sup>5</sup> , je

<sup>1</sup> C'est ma volenté. — <sup>2-3</sup> Mesnies. — <sup>4-5</sup> En nom Dieu.

« n'y faudray mie , mais y seray, et toutes les dames et  
 « ma femme autant bien. » — « Grant merchis , sire ,  
 « dist la royne , car je seray bien accompaignie à mon  
 « retour. » Et la duchesse de Lancastre aussi en remerchia  
 le roy et dist : « Je vous mercie et je tiens que au retour  
 « je seray accompaignie de roy et de royne. »

Ne demoura guaires longtemps depuis que les choses  
 s'approuchièrent , et se partirent le roy de Portingal et la  
 royne , et la duchesse et sa fille , et toutes les dames du  
 Port , et chevauchièrent en grant arroy devers Besances,  
 Quant le duc de Lancastre sceut que le roy venoit , il  
 monta à cheval , et montèrent en grant nombre barons et  
 chevalliers , et yssirent hors de Besances et alèrent à  
 l'encontre du roy et des dames. Si <sup>1</sup> s'encontrèrent <sup>2</sup> le roy  
 et le duc et se firent grant chière, et toutes les dames aussi  
 au duc. Si entrèrent le roy et le duc ensemble en la ville ,  
 et tous furent <sup>3</sup> leurs hostels assés bien ordonnés , ainsi  
 comme il appartenoit et à l'aisement du pays ; mais ce ne  
 fut pas si largement comme à Paris.

Environ trois jours après que le roy de Portingal fut  
 venu à Besances , vint messire Regnault de Roye bien  
 accompaignié de chevalliers et d'escuiers de leur costé, et  
 estoient plus de VI<sup>xx</sup> chevaux. Si furent tous bien logiés  
 à leur aise ; car le duc en avoit fait ordonner par ses four-  
 riers.

A l'endemain qu'ils furent venus , messire Jehan de Hol-  
 lande et messire <sup>4</sup> Regnault <sup>5</sup> de Roye s'armèrent et mon-  
 tèrent à cheval, et s'en vindrent en une belle place sabelon-  
 neuse par dedens le clos de Besances, où les armes se  
 devoient faire. Et estoient là aucuns eschaffauls ordonnés

<sup>1,2</sup> S'entr'accointèrent. — <sup>3</sup> En. — <sup>4,5</sup> Jehan.

pour les dames où toutes montèrent, et le roy et le duc et les autres seigneurs d'Angleterre et de Portingal, dont il en avoit à plenté; car par especial d'Angleterre tous y estoient venus pour veoir faire les armes des deux chevaliers, <sup>1</sup> lesquels vindrent assés tost si bien estoffés de chevauls et de harnois que mieuls on ne pavoit <sup>2</sup>. Et leur portoit-on leurs lances, leurs haches et leurs espées; et estoit chascun monté sur fleur de coursiers. Puis vindrent l'un devant l'autre arrester loing <sup>3</sup> ainsi que <sup>4</sup> le trait d'un archier, et se <sup>5</sup> copioient <sup>6</sup> sur leurs chevaulx et se démenoient frisquement et joliment, car bien savoient qu'ils estoient regardés. Toutes choses estoient en euls ordonnées à leur volenté et désir de faire les armes excepté l'oultrance. Et toutefois nuls ne pavoit savoir à quelle fin ils en vendroient, ne comment leurs corps par armes s'adrescheroient, car bien sçavoient que joster les convenoit, puisque jusques là estoient venus, <sup>7</sup> de pointe de glaive, de fers de Bourdeaulx, agus, mordans et trenchans, et après les armes faittes des lances, férir des espées grans horions sur les heaulmes, lesquelles espées estoient forgiées à Bourdeaulx, dont le <sup>8</sup> trenchant <sup>9</sup> estoit si aspre et si dur que plus ne pavoit, et après faire encoires armes de haches et de dagues si très-bien trempées et si fortes que mieulx on ne pavoit. Or regardés le péril où tels gentils hommes se mettent pour leur honneur exaulchier; car en toutes telles besoingnes n'a que une seule mésaventure <sup>10</sup> ou <sup>11</sup> ung coup venant à meschief.

<sup>1-2</sup> Et tous les véans à grant foison demourèrent sur leurs chevaulx. Là vindrent les deux chevaliers qui les armes devoient faire, si bien ordonnés et arrésés que riens n'y falloit. — <sup>3-4</sup> Presque. — <sup>5-6</sup> Copioient. — <sup>7</sup> Non de fers courbés mais. — <sup>8-9</sup> Taillant. — <sup>10-11</sup> Mauvaise, c'est.



Or <sup>1</sup> joindirent-ils en leurs targes, et se advisèrent parmy les lumières de leurs heaulmes, et en couchant bonnes lances férèrent chevaux d'esperons, et les laissèrent courir à <sup>2</sup> voulenté. Toutesfois pour trouver l'un l'autre, ils s'adreschièrent moult bien, car ils s'encontrèrent de plains eslais et de droite visée aussi bien comme se ils eussent lingnié à la cordelle. Et se advisèrent et atteignirent en la lumière de leurs heaulmes par telle fachon que messire Regnault rompy sa lance en quatre tronchons, si hault que on ne les eust pas jettés à la main où ils alèrent, et tindrent tous et toutes le coup à bel.

Messire Jehan de Hollande consieuvy ledit messire Regnault en la lumière de son heaulme; mais le coup n'eut point de force: je vous diray pourquoy. Messire Regnault avoit lachié son heaulme à son avantaige; il ne tenoit fors à une petite lanière. Si rompy la lanière contre la lance, et le heaulme vola hors de sa teste et demoura messire Regnault <sup>3</sup> à nud chief <sup>4</sup>; et passèrent tous deux oultre, et porta messire Jehan de Hollande sa lance franchement. Tous et toutes dirent: « <sup>5</sup> Velà moult bien <sup>6</sup> jousté <sup>7</sup>. »

Or retournèrent les deux chevalliers chascun <sup>8</sup> en son lieu <sup>9</sup>. Messire Regnault fut tantost renheaulmé et mis en lance; messire Jehan de Hollande prinst la sienne, car de riens n'estoit empirée. Et quant ils furent tous deux rassablés, ils s'en vindrent l'un contre l'autre férant de l'esperon, et s'entr'encontrèrent de grant randon et pas ne faillirent; car ils avoient chevaux à voulenté, et bien aussi les <sup>10</sup> sçavoient mener et conduire, et à la ligne se consievirent des plaines lances ens ès visières des heaulmes telle-

<sup>1</sup> Se. — <sup>2</sup> Leur. — <sup>3-4</sup> Tout nud hormis de quafe. — <sup>5-6</sup> Veés la belle joute. — <sup>6-7</sup> Et gentiment. — <sup>8-9</sup> Sur son lés. — <sup>10</sup> Avoient à main et les.

ment que l'en vey saillir <sup>1</sup> le <sup>2</sup> feu du heaulme messire Jehan de Hollande, et rechupt ung moult dur horion ; car la lance ne ploya point de ce coup , ainchois se tint toute droitte et roide. Aussi ne fist la lance de messire Regnault , et férirent ainsi comme en devant.

Messire Regnault si fut consieuvy de la lance en la visière du heaulme , mais la lance de messire Jehan passa oultre sans attachier , et porta le heaulme tout jus sur la croupe du cheval, et demoura messire Regnault à nud chief comme devant : « Ha ! dirent lors les Anglois aux François, il prent avantaige. Pourquoi n'est aussi bien son heaulme bouclé et lachié comme celluy de messire Jehan de Hollande est ? Nous disons que c'est barraterie que <sup>3</sup> on lui <sup>4</sup> fait. On lui die qu'il se mette en l'estat de son compaignon. » — « Taisiés-vous , dist le duc, laissiés-les convenir. En armes chascun prent son avantaige au mieulx qu'il scet prendre , ne avoir. Se il semble à messire Jehan que <sup>5</sup> ce soit mal ordonné <sup>6</sup>, si se mette en ce party et lache ainsi son heaulme <sup>7</sup> d'une seule lanière ; mais au regard de moy, dist le duc de Lancastre, se j'estoie en armes pareilles où les deux chevalliers sont, je feroie mon heaulme tenir du plus fort que je pourroie , et de cent qui seroient en ce party d'armes, vous en trouvériés les quatre-vingt de mon oppinion. »

Adont s'appaisièrent les Anglois et ne relevèrent point le mot. Et les dames et damoiselles qui les veoient , en jugoient et disoient : « Ces deux chevalliers joustent bien. » Aussi prisoient grandement icelles joustes les chevalliers de Portingal et le roy Ferrant meismes , et en parloit à mes-

<sup>1-2</sup> Les estincelles de. — <sup>3-4</sup> Il y. — <sup>5-6</sup> Le François ait avantaige en celle ordonnance. — <sup>6-7</sup> Si mette son heaulme et lache.

sire Jehan Ferrant Parcek et luy disoit : « En nostre pays, « les chevalliers ne joustent pas ainsi , ne jamais ne le font « si bien, ne si bel. Que vous en semble-il , messire « Jehan? » — « Par ma foy , monseigneur , ils joustent « bien ; et autrefois ay-je veu joster les François devant « le roy vostre frère, quant nous fusmes à Elvès à l'encon- « tre du roy de Castille , et fist adoncques messire Re- « gnault de Roye les armes pareilles que il fait , à messire « Guillemme de Windesoire , et josta aussi moult bien. « Mais je ne ouy point adont dire que il n'eust son heaulme « mieulx attachié et plus fort que il n'est orendroit. » A ces mots laissa le roy Ferrant à parler à son chevalier , et tourna son regard sur les deux chevalliers qui devoient furnir la tierce lance de leur jouste.

Or s'en vindrent tierchement l'un sur l'autre lesdis messire Jehan et messire Regnault , et se advisèrent bien pour euls attaindre sans espargnier ; et bien povoient tout ce faire, car leurs chevaulx estoient si bien à main que à plain souhait. Et s'en vindrent à l'esperon l'un sur l'autre , et se consieuvirent de rechief ès heaulmes si justement et par tel randon que les yeulx pour les durs horions leur estin- cellèrent en la teste. De ce coup rompirent <sup>1</sup> leurs fusts <sup>2</sup> , et fut messire Regnault de rechief desheaulmé. Jamais <sup>3</sup> ne peust passer <sup>4</sup> sans ce , et passèrent tous deux outre sans cheoir ; car ils se tindrent franchement. Tous et toutes dirent qu'ils avoient moult bien jousté ; mais tous les Anglois blasmoient trop grandement l'ordonnance de messire Regnault de Roye. Mais , comme dit est , le duc de Lancastre ne la blasmoit point , et disoit : « Je tiens « homme à saige, quant il doit faire en armes aucune chose,

<sup>1.2</sup> Les plançons. — <sup>3.4</sup> Ne s'en fust passé.

« et il monstre que il se scet aidier à son avantaige. » —  
 « Sachiés, disoit-il encoires à messire Thomas de Persy et  
 « à messire Thomas Moreau , messire Regnault de Roye  
 « n'est point maintenant à aprendre de la jousté. Il en scet  
 « plus que messire Jehan de Hollande , quoyque il s'i soit  
 « bien porté. » Et après les armes faittes des lances , ils  
 prindrent les haches et en firent les armes et s'en donnè-  
 rent chacun trois coups sur les heaulmes , et ainsi des  
 espées, et puis des dagues qu'il estoit ordonné.

Quant tout fut fait, il n'y eut ne l'un, ne l'autre blechié.  
<sup>1</sup> Les François amènerent messire Regnault de Roye à leur  
 hostel, et les Anglois messire Jehan de Hollande au sien. Si  
 furent désarmés et aisiés.

Ce jour donna le duc de Lancastre à disner aux François  
 en son hostel et les tint tout aise , et fut la duchesse assise  
 en sa salle auprès du duc , et messire Regnault de Roye  
 dessous elle. Après ce disner entra en la chambre de <sup>2</sup> par-  
 lement <sup>3</sup> la duchesse, et en entrant en la ditte chambre elle  
 prist messire Regnault de Roye par la main et le fist entrer  
 presque aussi tost comme elle fist. Et tous les autres  
 chevalliers entrèrent aussi en la ditte chambre , et y eut  
 parlé et devisé d'armes et de plusieurs aultres affaires ung  
 long temps et presque jusques au donner le vin. Et la  
 duchesse se traist adont plus près des chevalliers de France  
 qu'elle n'estoit. Si commença à parler et dist : « Je ay grant  
 « merveille comment entre vous , chevalliers de France ,  
 « vous povés tenir et maintenir l'oppinion d'un bastart <sup>4</sup> ,  
 « car vous savés, aussi fait tout le monde, que ce Henry qui  
 « jadis se disoit roy de Castille , fut bastart. Et à quelle

<sup>1</sup> La feste s'espardit. — <sup>2-3</sup> Paremment. — <sup>4</sup> Ne aidier à mettre sus ;  
 et là vous fault sens, avis et gentillesse. (*Sec. réd.*)

« fin et juste cause soustenés-vous dont sa <sup>1</sup> faulse querelle <sup>2</sup>  
 « et aydiés contre raison à vostre povoir pour deshériter le  
 « droit hoir de Castille <sup>3</sup> ? car sachiés que <sup>4</sup> ma suer et moy  
 « feusmes filles de loial mariage au roy dam Piètre. Et  
 « Dieu qui est droitturier, scet que nous avons juste cause  
 « <sup>5</sup> ou <sup>6</sup> roiaulme de Castille. » Et adont la dame ne se pot  
 abstenir qu'elle ne plourast quant elle parla de son père,  
 car <sup>7</sup> moult <sup>8</sup> l'ayma.

Messire Regnault de Roye, quant il eut entendu ce que dit est, se prinst à encliner devers la dame et reprinst la parole et dist : « Madame, certes nous savons bien qu'il est ainsi  
 « que vous le dittes ; mais nostre roy le roy de France tient  
 « l'oppinion contraire que vous tenés , et nous sommes ses  
 « subgets. Si nous fault guerroier pour luy et aler où il  
 « nous envoie. Nous n'y povons contredire. »

A ces mots prindrent messire Jehan de Hollande et messire Thomas de Persy la dame, et l'enmenèrent en la chambre ; et fut apporté le vin. Si but le duc et la duchesse et les seigneurs et chevalliers de France qui là estoient , lesquels prindrent congé. Si se départirent et vindrent à leur hostel où ils trouvèrent tout prest pour monter. Si montèrent et se départirent de Besances , et chevauchièrent ce jour jusques à Noye qui se tenoit pour euls , et là se raffreschirent et reposèrent, et à l'endemain ils se misrent au chemin et tirèrent tout le droit chemin vers le Val-d'Olif.

---

Après ces armes faittes , sicomme je vous recorde, eurent le roy Jehan de Portingal et le duc de Lancastre parlement

<sup>1.2</sup> Cause. — <sup>3.4</sup> Ce suis-je, car. — <sup>5.6</sup> En la chalenge du. — <sup>7.8</sup> Trop fort.

ensemble ; et m'est advis que ils ordonnèrent là entre euls de chevauchier dedens briefs jours sur leurs ennemis. Et pour tant que le roy de Portingal avoit assamblé tout son povoir et mis sur les champs , il fut advisé que luy et ses gens <sup>1</sup> courroient <sup>2</sup> une frontière de pays et entroient en Castille par une <sup>3</sup> bonde <sup>4</sup> au lés devers Saint-Yrain , et le duc de Lancastre et ses routes tendroient la bonde de Gallice et conquerroient villes et chasteaulx qui encoires se tenoient pour le roy de Castille et qui à conquérir estoient. Et , se le roy Jehan de Castille se traioit sur les champs si fort que pour demander la bataille , ils se traioient ensemble , car il fut advisé et regardé que leurs deux osts conjoints et mis en ung, ne se pourroient pourveoir <sup>5</sup> de vivres pour euls et leurs chevauls , ne eulx eslargir , et à celle cause, espoir , par <sup>6</sup> maladies en pourroit morir grant nombre de leurs gens, tant aussi pour leurs logeis comme pour les fourages ; car Anglois sont moult orgueilleux et hastifs sur les champs, et Espaignols chauls et boullans et tantost par paroles entrepris ; ne ils ne sont, <sup>7</sup> se petit non <sup>8</sup>, souffrans ; mais pour attendre <sup>9</sup> une grosse besoingne et une grant bataille ils seroient bien <sup>10</sup> ensemble ; là se concorderoient-ils très-bien, et <sup>11</sup> ainsi <sup>12</sup> feroient Gascoings.

Ce conseil fut arresté et dist le roy de Portingal au duc de Lancastre : « Sire <sup>13</sup>, quant je sçauray que vous chevau-  
« chérés , aussi tost chevaucheray-je ; car mes gens sont  
« tout prest, ne ils ne demandent autre chose que bataille. »  
Adont respondi le duc de Lancastre : « Sire , sachiés que je  
« ne séjourneray pas longuement. L'en m'a dit qu'il y a  
« encoires en Gallice aucunes villes rebelles qui point ne

<sup>1.2</sup> Tiendroient. — <sup>3.4</sup> Bande. — <sup>5</sup> Ne estoffer. — <sup>6</sup> Grant fuison de.  
— <sup>7.8</sup> Pas trop. — <sup>9.10</sup> Grande journée et une bataille ils sont bons.  
— <sup>11.12</sup> Aussi. — <sup>13</sup> Et beau-père.



« veulent venir en l'obéissance de nous. Je les iray visiter  
 « et conquerre , et puis chevaucheray celle part où je  
 « cuideray plus tost trouver mes ennemis. »

Sur cest estat prinst congié le roy de Portingal au duc de Lancastre et à la duchesse , et <sup>1</sup> ainsi <sup>2</sup> fist la royne Phelippe sa femme et autant bien la jeune fille madame Katherine au duc de Lancastre et à la duchesse ; car il fut ordonné que, la guerre durant et la saison tout aval , la jeune fille se tendroit avec la royne sa suer au Port de Portingal (elle ne pavoit estre en meilleure garde), et la duchesse s'en retourneroit en la ville de Saint-Jaques en Compostelle en Gallice.

Comme entendre povés , se portèrent leurs ordonnances en celle saison , et s'en aloit chascun où il devoit aler , le roy de Portingal au Port , et la duchesse en la ville de Saint-Jaques bien accompaignie de chevalliers et d'escuiers; et le duc demoura à Besances et toutes ses routes avecques luy ou là environ , et ordonnèrent leurs besoingnes pour chevauchier hastivement. <sup>3</sup> Ils avoient moult grant désir de partir <sup>4</sup> pour tant que l'en estoit ou mois d'avril que les herbes estoient là toutes meures en Gallice et en Castille pareillement , et les blés en grain et les fleurs en fruit; car le plain pays par espécial y est tant chault que à l'entrée du mois de juing l'aoust y est passé. Si se vouloient délivrer d'exploittier et de querre les armes à toute dilligence , entandis qu'il faisoit <sup>5</sup> si belle saison et tant souefve <sup>6</sup> ; car c'estoit ung droit plaisir que d'estre aux champs

Or parlerons-nous ung petit de l'ordonnance des François et du roy de Castille , autant bien que nous avons parlé des Anglois.

---

<sup>1.2</sup> Aussy. — <sup>3.4</sup> Car le séjour leur ennuyoit. — <sup>5.6</sup> Si beau temps et si souef.

Vous povés savoir , ainsi que cy-dessus est contenu , comment messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Passac firent tant par sagement traittier que le conte de Foix laissa paisiblement passer euls et leurs routes parmy le pays de Berne que il tenoit, pour aler en Castille. Encoires donna ledit conte en droit don de sa bonne voullenté (car il n'y estoit point tenu se il ne lui plaisoit) aux chevalliers et aux escuiers qui passoient parmy la ville de Ortais et qui l'alèrent veoir en son chastel et compter des nouvelles , grans dons et beaux , à l'un ung cent de flourins , à l'autre deux cens , à l'autre trois cents , à l'autre cinquante , à l'autre plus ou moins , selon ce que ils estoient. Et cousta bien au conte de Foix le premier passaige , selon ce que <sup>1</sup> son trésorier me dist <sup>2</sup> depuis à Orthais , la somme de <sup>3</sup> mille frans sans les chevauls , les hagenées et les <sup>4</sup> mulets <sup>5</sup> qu'il donna. Or prendés aujourd'hui le seigneur qui face le cas pareil , ne qui <sup>6</sup> le vouldist faire. Au voir dire , tant en vueil-je très-bien encoires dire : c'est grant dommaige , quant ung tel prince enviellist et meurt. <sup>7</sup> Il n'a nuls marmousets qui luy dient : « Ostés-cy , donnés-là , prendés-cy et prendés-là. » Nennil , nennil ; oncques n'en ot nuls , ne jà n'aura. Il fait tout ainsi qu'il l'entend et de sa teste ; car il est naturellement sage. Il scet très-bien donner là où il appartient et prendre aussi où il appartient. Et quoyque de ses dons et largesses il traveille <sup>8</sup> son pueple <sup>9</sup> , c'est vèrité (car ses rentes et revenues ne sont pas si grandes que il peust donner les dons qu'il donne , car il donne bien tous les ans soixante mille frans , et de tenir son estat qui n'est pareil à nul autre et de assambler pour toutes adventures

<sup>1-2</sup> Les trésoriers me disent. — <sup>3</sup> Dix. — <sup>4-5</sup> Mules. — <sup>6</sup> Le sceust, ne. — <sup>7</sup> A sa cour. — <sup>8-9</sup> Ses gens.

et doubtés le grant trésor qu'il assamble et a depuis trente ans assamblé , car l'en trouveroit en la tour de Orthais , trente fois cent mille frans) , si ne prient ses hommes <sup>1</sup> de autre chose ne mais que il puist longuement vivre , ne ils ne plaignent chose qu'il leur couste , ne qu'ils mettent en luy. Et leur ay moult de fois ouy dire que le jour qu'il morra, il y a en la conté de Fois et en Berne dix mille personnes qui voudroient morir aussi. Or regardés : ils ne dient pas cela sans grant amour que ils ont à leur seigneur ; et vraiment , se ils l'ont amé et aiment , ils ont droit et raison , car il les tient en paix et en justice , et sont toutes ses terres aussi frances et <sup>2</sup> en telle liberté et <sup>3</sup> paix que tout le pueple y vit comme s'il demourroit en paradis terrestre. <sup>4</sup> On n'a cause de dire <sup>5</sup> que je le <sup>6</sup> blandisse <sup>7</sup> trop pour faveur ou pour amour que j'aye à luy ou pour ses dons que il m'a donnés ; car , s'il estoit mestier , je mettroie en voix et en preuve toutes les paroles que je dis et ay dittes du gentil conte de Fois et encoires plus , par mille chevalliers et escuiers s'il en estoit besoing.

Or retournons à messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Passach qui estoient capitaines souverains conduiseurs et meneurs de toutes ces gens d'armes. Quant ils eurent passé le pays de Bascles et le pas de Rainchevaux où ils misrent trois jours à passer (car il y avoit tant de nesges et de <sup>8</sup> terribles <sup>9</sup> sur les montaignes , quoyque ce fuist ou mois d'avril , que ils eurent moult de peine euls et leurs chevaux du passer outre) , lors vindrent-ils vers Pampelune et trouvèrent le royaume de Navarre tout ouvert et appareillié ; car le roy de Navarre

<sup>1</sup> A Dieu. — <sup>2-3</sup> Libérales et en aussi grant. — <sup>4-5</sup> On ne dise mie. — <sup>6-7</sup> Blanchisse. — <sup>8-9</sup> Froidures.

ne vouloit point faire desplaisir au roy de France , ne au roy de Castille , car son fils messire Charles de Navarre avoit à femme pour ce temps la soeur du roy Jehan de Castille , et quant la paix fut faite du roy Henry , puis au roy Jehan, au roy de Navarre, ils jurèrent grans alliances ensemble , lesquelles se tenoient et estoient bien taillies de tenir ; ne le roy de Navarre ne peult au fort résister contre le roy de Castille , se il n'a grans alliances ou confort du roy d'Arragon ou du roy d'Angleterre.

Ces capitaines de France vindrent à Pampelune où le roy de Navarre estoit , lequel les rechupt assés liement et les fist venir disner en son palais , et aucuns chevalliers de France qui estoient avecques euls, et les tint tous aises ; et après disner il les mena en sa chambre de parement , et là les mist en paroles de plusieurs choses (car ce fut ung sage homme et subtil et bien enlangaigé) , et sur la fin de leur parlement , il leur remonstra bien que le roy de France et son conseil s'estoient grandement <sup>1</sup> troublés <sup>2</sup> contre luy , et que à tort et sans cause l'en luy avoit tollu sa terre et son héritaige de Normendie , qui luy venoient de ses prédécesseurs roys de France et de Navarre , lequel <sup>3</sup> il ne pouvoit oublier , car il luy estoit trop grant ; et on luy avoit osté en Normendie et en Languedoch parmy la baronnie de Montpellier , la somme de soixante mille frans par an de revenue , et si ne s'en sçavoit à qui traire fors à Dieu , où il en peüst avoir droit : « Non pas , seigneurs ,  
 « dist le roy , que je le vous dye pour la cause de ce que  
 « vous m'en fachiés adresche , ne raison. Certes nennil ,  
 « car je sçay bien que vous n'y avés nulle puissance , ne  
 « pour vous on n'en feroit riens , ne vous n'estes pas du

<sup>1-2</sup> Injuriés. — <sup>3</sup> Dommaige.

« conseil du roy , mais estes chevalliers errans qui alés au  
 « mandement du roy et de son conseil , sicomme soul-  
 « doiers , où l'en vous envoie : cela est vérité. Mais je le  
 « vous dy pour tant que je ne m'en sçay à qui complaindre  
 « fors à tous ceulx du roiaulme de France qui par cy  
 « passent. »

Adont respondi messire Gaultier de Passach et dist :  
 « Sire , vostre parolle est bien véritable de ce que vous  
 « dittes que pour nous n'en feroit-on riens, ne du prendre ,  
 « ne du donner ; car voirement ne sommes-nous point du  
 « conseil du roy : l'on s'en garde bien. Nous alons où l'en  
 « nous envoie. Et monseigneur de Bourbon qui est nostre  
 « souverain et oncle du roy , ainsi que bien vous sçavés ,  
 « doit tantost faire ce chemin , en alant ou en retournant.  
 « Si luy pourriés très-bien et par loisir remonstrer de vos  
 « <sup>1</sup> affaires <sup>2</sup> , car <sup>3</sup> il est souverain et chief de ceste  
 « besoingne <sup>4</sup> , et par luy en pourrés avoir toutes bonnes  
 « adresches. Et Dieu vous puist rendre <sup>5</sup> le bien et l'onneur  
 « que vous nous avés fait <sup>6</sup> ; car nous nous en regratierons  
 « au roy de France et à son conseil , nous retournés en  
 « France , et à monseigneur de Bourbon souverainement  
 « qui est nostre maistre et capitaine, et que nous verrons  
 « pardeçà avant que le roy de France, ne son conseil ,  
 « ou roiaulme de Castille. » A ces mots fut le vin apporté ;  
 l'en but. Atant iceulx chevalliers prindrent congé au roy ;  
 il leur donna gracieusement , et puis leur fist présenter  
 à leur hostel à chascun ung moult <sup>7</sup> bon coursier <sup>8</sup> , dont  
 ils eurent grant joye.

Ainsi passèrent iceulx gens d'armes françois par le

<sup>1-2</sup> Besoignes. — <sup>3-4</sup> C'est un sire doux, gracieux et aimable. —

<sup>5</sup> Et mériter. — <sup>6</sup> Et faites à nos gens. — <sup>7-8</sup> Bel présent.

roiaulme de Navarre , et vindrent au Groing. Si demandèrent où ils trouveroient le roy. L'on leur dist qu'il s'estoit tenu grant temps ou Val-d'Olif , mais l'on pensoit qu'il estoit à Burgues en Espagne ; car jà se faisoient ses pourvéances. Lors prindrent-ils le chemin de Burgues et laissèrent le chemin de Galice , car il n'y faisoit pas sain , et aussi les Anglois qui desjà tenoient les champs , estoient trop avant <sup>1</sup> sur le pays.

Nouvelles vindrent au roy de Castille que moult grant secours luy venoit de France (plus de deux mille lances). Si en fut <sup>2</sup> très-grandement <sup>3</sup> resjouy. Adont il se party du Val-d'Olif et s'en vint à Burgues , et chevauchoit à plus de six mille chevaux. Or vindrent iceulx gens d'armes à Burgues et là environ , et se logièrent <sup>4</sup> sur le pays et toujours venoient gens.

Messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Passach s'en alèrent devers le roy au palais , lequel les rechupt joieusement et doucement et moult les complainy de la paine et du traveil si grant comme ils l'avoient prins pour l'amour de luy et pour lui venir servir. Les chevalliers françois, en enclinant le roy de Castille , luy dirent par bonne manière : « Sire, mais qu'il plaise à Dieu  
« que nous puissions faire chose et tel service qu'il vous  
« vaille , nostre peine et tout nostre traveil seront tantost  
« oubliés ; mais il nous fauldra avoir conseil et advis l'un  
« parmy l'autre comment nous nous <sup>5</sup> maintendrons <sup>6</sup> , ou  
« se nous chevaucherons sur les ennemis ou se <sup>7</sup> nous guer-  
« roierons par garnisons tant que monseigneur de Bourbon  
« soit venu par dechà. Si mandés messire Olivier de Claie-

<sup>1</sup> Sur les champs et. — <sup>2-3</sup> Tout. — <sup>4</sup> Et s'espandirent. — <sup>5-6</sup> Tien-  
drons.. Chevirons. — <sup>7</sup> Nous les laierons et.



« quin (nous savons bien que il est en ce pays) , messire  
 « Pierre de Villainnes , le Barrois des Barres , le sire de  
 « Chastel-Morant et tous les compaignons de delà qui ont  
 « plus hanté ceste contrée que nous n'avons ; car ils sont  
 « venus par deçà devant nous. Si nous conseillerons et  
 « parlerons ensemble , et ferons tant , se Dieu plaist ,  
 « parmy le bon advis de l'un et de l'autre que vous et  
 « vostre roiaulme y aurés prouffit et honneur. » Adont dist  
 le roy : « Vous parlés bien et loiaulment , et je le vueil. »

Lors furent mis clerks en euvre et lettres escriptes à pover , et messagiers envoiés en plusieurs lieux où l'on sçavoit les chevaliers estre esendus sur le pays , lesquels l'on vouloit avoir. Quant ils sceurent que messire Guillelme de Lignach et messire Gaultier de Passach estoient à Burgues auprès du roy , moult resjouis en furent. Si considérèrent bien le temps , et que on les mandoit pour avoir conseil comment l'on se maintendrait. Si se partirent des villes et des chasteaux où ils se tenoient en garnison quant ils les eurent recommandés à leur compaignons , et prindrent de toutes pars le chemin de Burgues en Espagne , et tant exploitièrent par leurs journées qu'ils y vindrent , et là eut à Burgues et à l'environ grant chevalerie de France et de Gascoingne.

---

Or entrèrent le roy de Castille et ses <sup>1</sup> barons et chevaliers de France en parlement pour avoir certain arrest et advis comment ils se maintendroient , car bien sçavoient que leurs ennemis <sup>2</sup> chevaucheroient et tendroient <sup>3</sup> les champs , pour quoy ils y vouloient pourveoir et remédier selon leur puissance à l'onneur du roy et de euls , et au

<sup>1</sup> Compaignons. — <sup>2,3</sup> Chevaucheroient et tenoient.

prouffit du roiaulme de Castille. Là furent plusieurs paroles retournées et furent nombrés les gens d'armes que le roy de Castille povoit avoir. L'on disoit que son roiaulme mettoit bien ensemble trente mille chevauls et les hommes sus armés à l'usage de Castille, lanchans et jettans dars et arcigaies ; et de piet bien trente mille ou plus jettans pierres à <sup>1</sup> fondes <sup>2</sup>.

Les chevalliers de France considérèrent bien tout cela entre euls disans à la vérité que c'estoit ung grant pueple, mais l'on y avoit veu et trouvé tant de lascheté que l'on avoit moult petit de fiance en euls, considéré que à la bataille de Nazres où le prince de Galles fut victorieus comme à la bataille de Juberot où les Portingallois et Gascoings furent, toujours avoient esté les Espaignols desconfis.

Adont fut reprise la parole par le conte de la Lune en soustenant les Castillains et eulx excusant et dist ainsi : « Au regard de la bataille de Nazres, je vous en responderay. « Il est <sup>3</sup> bonne vérité <sup>4</sup> que messire Bertran de Claiequin et « grant nombre de noble chevalerie et bonne du royaulme « de France furent à celle besoingne, et se combatirent « moult vaillament, car tous furent ou mors ou prins. Mais « vous savés bien ou avés ouy dire que toute <sup>5</sup> la fleur de la « chevalerie <sup>6</sup> du monde estoit là avecques le prince de « Galles, de sens, de vaillance, et de prouesse, laquelle « chose n'est point aujourd'huy en la compagnie du duc de « Lancastre. Le prince de Galles avoit bien à la bataille de « Nazres dix mille lances et six mille archiers et largement « de telles gens que il en y avoit trois mille dont chascun « valloit ung Roland ou ung Olivier. Mais le duc de Lan-

<sup>1-2</sup> Frondes. — <sup>3-4</sup> Bien vray. — <sup>5-6</sup> La chevalerie et la fleur.

« castre n'a par dechà point plus de douze à quinze cens  
 « lances et environ quatre mille archiers , et nous aurons  
 « bien <sup>1</sup> six <sup>2</sup> mille lances, et si n'aurons pas à <sup>3</sup> besoingnier <sup>4</sup>  
 « contre Rolant, ne Olivier. Messire Jehan Chandos, mes-  
 « sire Thomas de Felleton, messire Hues de Cavrelée, mes-  
 « sire Olivier de Clichon, messire Richart de Pontcardon,  
 « messire Garsis du Chastel, le sire de Rays, le sire de  
 « Rieus , messire Loys de Harrecourt , messire Guichart  
 « d'Angle, ne tels cinq cens chevalliers vous nommeroie-je,  
 « qui y furent , qui sont mors ou tournés de nostre costé,  
 « n'y sont mie. Si ne nous en est pas la chose si très-péril-  
 « leuse comme elle a esté du temps passé. Et qui m'en  
 « croira , nous les combaterons et passerons la rivière de  
 « <sup>5</sup> Derne <sup>6</sup> : si nous tournera à grant vaillance et hon-  
 « neur. » La <sup>7</sup> remonstrance <sup>8</sup> que le conte de la Lune fist  
 lors et le conseil que il donna, fut tout bien entendu et notté,  
 et là avoit plenté de bons chevalliers , qui estoient de son  
 oppinion.

Adont parla messire Olivier de Claiequin et dist : « Conte  
 « de Lune, nous savons et entendons bien que tout ce que  
 « orendroit vous avés dit, est raisonnable assés et vous pro-  
 « cède de grant entendement et par la grant vaillance qui  
 « est en vous. Or prendons orendroit que nous aillons  
 « combatre le duc de Lancastre. Se nous n'avons à autruy  
 « à faire que à luy , nous en chevrons bien ; mais vous  
 « laissiés le plus <sup>9</sup> pesant <sup>10</sup> derrière : c'est le roy de Portin-  
 « gal et sa puissance où bien a, selon ce que nous sommes  
 « infourmés, vingt et cinq-cens <sup>11</sup> hommes d'armes <sup>12</sup> et trente  
 « mille d'autres gens. Et sur la fiance du roy de Portingal

<sup>1.2</sup> Cinq. — <sup>3.4</sup> Faire, ne à combattre. — <sup>5.6</sup> Doure. — <sup>7.8</sup> Parole. —  
<sup>9.10</sup> Gros. — <sup>11.12</sup> Lances.

« le duc de Lancastre est entré en Galice. Et ont, sicome  
 « nous savons de vérité, desjà chevauchié et couru bien  
 « avant en pays, et si ont ensemble moult grandes aliances.  
 « Il convient bien qu'il soit, car le roy de Portingal a la  
 « fille du duc en mariage. Or regardés que vous voulés res-  
 « pondre sur cela. » — « En nom Dieu, respondi le conte de  
 « la Lune, nous combaterons entre nous François <sup>1</sup> le duc  
 « de Lancastre, car nous sommes gens assés en quatre  
 « mille lances pour le combatre; et le roy de Castille et  
 « les Castellains auront bien, sicomme ils dient, vingt  
 « mille chevaulx et trente mille hommes de piet. Ils com-  
 « bateront bien et hardiement le roy de Portingal. J'en  
 « ouseroie bien attendre l'aventure avecques eulx. »

Quant les chevalliers de France se veirent ainsi <sup>2</sup> remis <sup>3</sup>  
 « du conte de la Lune, ils dirent : « Certes vous avés droit  
 « et nous avons tort; car nous devrions dire et mettre  
 « avant ce que vous dittes; et il sera ainsi puisque vous le  
 « voulés, ne nuls ne contredira à vostre parole. »

« Seigneurs, dist avant le roy, je vous pryé à tous que  
 vous me conseillés loyaulment, non <sup>4</sup> point par nulle  
 « haultaineté, ne orgueil <sup>5</sup>, mais par bon advis et en toute  
 « discrétion et humilité tellement que le meilleur en soit  
 « fait. Je ne accepte point ceste journée, ne ne tiens pas  
 « pour arrestée. Je vueil que nous soions encoires demain  
 « ensemble en ceste propre chambre. Et par especial vous,  
 « messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier  
 « de Passach qui estes envoiés en cestuy pays de  
 « par le roy de France et le duc de Bourbon comme  
 « souverains capitaines de ceste armée, je vous prie que

<sup>1</sup> Car je me compte des vostres. — <sup>2,3</sup> Reboutés, — <sup>4,5</sup> Par bobant  
 ne par hastiveté.

« vous ayés collation ensemble , et regardés lequel est  
« le plus honorable et le plus prouffitable pour moy  
« et pour mon roiaulme ; car par vous en sera tout  
« fait du combatre nos ennemis ou du laissier. » Ils  
s'enclinèrent devers le roy et respondirent : « Sire ,  
« voulentiers. » Ainsi se départy le parlement pour la jour-  
née, et se retraist chascun en son hostel.

Les chevalliers de France eurent le jour enssieuvant après  
disner et le soir plusieurs paroles ensemble , et disoient les  
aucuns : « Nous ne nous povons combatre honorable-  
« ment jusques ad ce que monseigneur de Bourbon sera  
« venu par deçà. Quelle chose savons-nous qu'il voudra  
« faire ou combatre ou non ? Or soit ainsi que nous nous  
« combatons et que aions la journée pour nous , espoir en  
« seroit monseigneur de Bourbon en grant indignation  
« contre nous et par espécial sur les capitaines de France.  
« Et se la fortune estoit contre nous, nous perdrions nos  
« corps et ce roiaulme ; car, se nous estions rués jus, il n'y  
« auroit point de recouvrier au fait des Castillains , que  
« tout le roiaulme ne se perdesist pour le roy à présent.  
« Et si en serions encoulpés plus que nuls autres : car on  
« diroit que nous aurions fait faire la bataille et que nous  
« ne savons donner jamais nul bon conseil. Encoires outre  
« que savons-nous se tout ce pays est à ung , ou se ils ont  
« mandé couvertement le duc de Lancastre et sa femme  
« qui se tient héretièrre de Castille (car elle fut fille ou roy  
« dam Piètre , tous ceulx du monde le pèvent bien savoir) ;  
« Et se ils veoient le duc et les Anglois sur les champs ,  
« qui <sup>1</sup> demandent <sup>2</sup> la couronne de Castille et dient qu'ils  
« ont juste cause (car le roy Jehan fut fils du roy Henry,

<sup>1-2</sup> Chalengent.

« bastard), ils <sup>1</sup> pourroient tourner à la fin tout ainsi qu'il  
 « firent à la <sup>2</sup> mortelle <sup>3</sup> bataille de Nazres , et nous sans  
 « remède demourrions sur les champs mors ou prins , et  
 « par ainsi il y a doubles périls tant pour ce royaume  
 « comme pour nous. Ce sont folles gens et oultrageux qui  
 « au roy Jehan conseillent la bataille. » — « Et pourquoy  
 « dont, n'en ont parlé ceulx qui sont tenus d'en parler, mes-  
 « sire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Pas-  
 « sach ? » — « Pour tant, respondirent les autres, que ils veu-  
 « lent savoir l'oppinion de tous ; car il ne puet estre que bien  
 « ne leur ait esté dit au partir de France par le conseil du  
 « roy et du duc de Bourbon quelle chose ils ont à faire , eulx  
 « venus par decà, et par raison nous le devrions savoir  
 « demain. »

Si furent en plusieurs estrifs aucuns chevalliers de France ce jour et ce soir , et autretant bien d'autre part estoient les Espaignols ; et ne conseilloyent pas ceulx qui amoient le roy à combatre pour plusieurs raisons ; car, se il se combatoit et la journée estoit contre luy , sans recouvrer il perdoit son royaume , et le roy aussi tenoit bien ce propos et ressoingnoit les fortunes et ne sçavoit pas , ne savoir ne pouvoit tous les courages de ses hommes , ne lesquels l'amoient , ne lesquels non. Si demoura toute la besoingne ainsi jusques en l'endemain que tous retournèrent au palais du roy ; puis entrèrent en parlement.

En ce parlement eut <sup>4</sup> maint propos et mainte parole arguée , ditte et retournée <sup>5</sup> ; car chascun à son pouvoir vouloit le roy Jehan loyaument conseiller. Et bien véoient et congnoissoient les plusieurs que il ne s'enclinoit pas trop grandement à la bataille , car il luy souvenoit souvent de

<sup>1</sup> Se. — <sup>2,3</sup> Grosse. — <sup>4,5</sup> Plusieurs paroles dites et retournées.



la dure journée qu'il avoit eue à Juberot, où le roy de Portingal le desconfist et où il rechupt si très-grant domaige que, se il avoit de rechief l'aventure pareille, il perdrait son roiaulme sans nul recouvrier.

Quant on eut alé tout autour et que l'on ot à chascun demandé ce que bon luy en sembloit, il fut dit à messire Guillemme de Lignach et à messire Gaultier de Passach que ils en desissent leur advis et leur intention; car par euls se devoit-on ordonner du tout ou cas que ils estoient leurs souverains capitaines et là envoiés de par le roy de France et son conseil.

Ces deux chevalliers regardèrent l'un sur l'autre, et dist messire Gaultier: « Parlés, messire Guillemme, mais  
« vous, » dist-il: « Non feray, car vous estes plus usés  
« d'armes que je ne suis. »<sup>1</sup> Adont<sup>2</sup> il convint parler à messire Guillemme<sup>3</sup>, et dist: « Sire roy, vous devés,  
« ce m'est advis, grandement remerchier la noble<sup>4</sup> cheval-  
« lerie de France qui vous est venu veoir et servir de si  
« loing. En oultre point ils ne monstrent que ils aient  
« affection, ne voulenté de euls enclorre, ne enfermer en  
« cité, en ville, ne en nulle forteresse, ne en garnison  
« que vous ayés; mais ont grant désir de euls traire sur  
« les champs et de trouver et combatre vos ennemis,  
« laquelle chose, salve soit leur grâce et la bonne voulenté  
« que ils monstrent, ne se puet faire à présent et pour  
« plusieurs raisons. Et la principale raison est que nous  
« attendons monseigneur de Bourbon qui est par dessus  
« nous souverain capitaine, lequel vendra tantost et nous  
« reconfortera encoires grandement de gens<sup>5</sup>. Aussi il y

<sup>1,2</sup> Là furent en estриф de parler. Finablement. — <sup>3</sup> Car il estoit ainsné, combien que aussy avant estoit chargié de la besoigne l'un que l'autre. — <sup>4</sup> Et bonne. — <sup>5</sup> D'armes.

« a grant <sup>1</sup> nombre <sup>2</sup> de gens , chevalliers et escuiers , en  
 « nos routes qui oncques mais ne furent en ceste marche ,  
 « ne qui pas n'en ont aprins l'air , ne les vivres. Si appar-  
 « tient bien que ils le <sup>3</sup> viengnent aprendre <sup>4</sup> deux ou trois  
 « mois ; car l'on ne vit oncques de chose si hastivement  
 « faite , comme de vouloir combatre ses ennemis , bien  
 « venir. Nous guerroyerons sagement par garnisons deux ou  
 « trois mois ou toute ceste saison , se besoing est , et lai-  
 « rons les Anglois et les Portingalois chevauchier parmy  
 « Gallice et ailleurs , se ils pèvent. Se ils conquièrent  
 « aucunes villes, quoy de ce ? Nous les reaurons tantost  
 « reconquises , mais que ils soient partis hors du pays. Ils  
 « ne les feront seulement que emprunter. Encoires y a ung  
 « autre point. En armes gisent et sont moult d'aventures ,  
 « car en chevauchant et euls travaillant parmy ce pays de  
 « Gallice , lequel est chault et de fort ayr , ils y pourront  
 « prendre tels travaux et malladies que ils se repentiront  
 « de ce que ils auront esté si avant ; car ils ne trouveront  
 « point l'air si attempré comme ils l'ont trouvé en France.  
 « ne les vins de telle boisson , ne <sup>5</sup> saveur <sup>6</sup> , ne les fon-  
 « taines si douces , ne si attemprées comme elles sourdent  
 « en France à tous lés ; ains trouveront les rivières  
 « troubles et froides <sup>7</sup> et venant l'eau de nesges qui tantost  
 « fondront sur les haultes <sup>8</sup> montaignes , dont euls et  
 « leurs chevauls après la grant chaleur du soleil que ils  
 « auront eu tout le jour , morfondront , ne jà ne s'en sau-  
 « ront garder. Ils ne sont plus de fer , ne d'achier que  
 « autres gens , ne qu'ils puissent à la longue en ce chault  
 « pays de Castille durer en santé. Non feront : ce sont

<sup>1-2</sup> Foison. — <sup>3-4</sup> Voient et apprennent. — <sup>5-6</sup> Douceur. — <sup>7-8</sup> Pour les nesges qui fondent ens es.

« gens sicomme nous sommes. Et ainsi nous ne les povons  
 « mieulx gaster , ne desconfire que de non combatre et les  
 « laisser chevauchier partout où ils pèvent. Ils ne trou-  
 « veront riens sur le plat pays où ils se puissent prendre <sup>1</sup>,  
 « ne nulle douceur pour euls raffreschir , car l'en m'a  
 « donné à entendre que le plat pays est tout pillié et gasté  
 « de nos gens meismes. Dont je prise bien cel advis et  
 « ceste ordonnance ; car , ce c'estoit à moy à faire , je le  
 « feroie. Et s'il est nul de vous qui sache mieulx dire , si  
 « le dye , nous le orrons et le ferons et y entenderons très-  
 « volentiers , et si vous en prions , messire Gaultier et  
 « moy. » Tous dirent ainsi comme une voix : « Ce conseil  
 « soit tenu. Nous n'y veons nul meilleur , ne plus prouffi-  
 « table pour le roy de Castille , ne son roiaulme , ne ses  
 « subgets. »

A ce conseil se sont du tout tenus : que avant que l'on se mette sur les champs , ne que l'on face nul semblant de combatre les Anglois , l'on attendra la venue du duc de Bourbon , et pourverra-on de gens d'armes les garnisons sur les frontières , et laira-on les Anglois convenir , et les Portingalois aler et venir parmy le pays de Castille là où ils se pourront embatre. Ils n'emporteront mie le <sup>2</sup> trè-fons <sup>3</sup> à leur col , ne sur leurs chevaux , ne les fruits , ne les arbres , quant ils s'en partiront. Ainsi prinst fin ce parlement , et yssirent tous hors de la chambre.

Ce jour donna à disner aux barons et chevalliers de France en son palais à Burgues le roy de Castille très-grandement et largement selon l'usage d'Espagne. A l'endemain dedens heure de nonne furent ordonnés et départis les gens d'armes , et savoit chascun par la relation de son

<sup>1</sup> Ne aherdre. — <sup>2,3</sup> Pays

capitaine tout ce qu'ils devoient faire et où ils devoient aler. Si fut envoie messire Olivier de Claiequin, conte de Longueville, à tout mille lances, à une forte ville assés sur la frontière de Gallice <sup>1</sup> qui est appelée Ville-Sainte <sup>2</sup>; et messire Regnault, et messire Tristan de Roye en une autre garnison à vingt lieues de là, sur la frontière aussi de Gallice <sup>3</sup>, que l'on dist ville d'Agillare-de-Champ <sup>4</sup>, à tout trois cens lances; messire Pierre de Villaines à tout deux cens lances à <sup>5</sup> Ville-en-Bouelles <sup>6</sup>, le visconte de la Lune en la <sup>7</sup> Maiolle; messire Jehan de Barrès à tout trois cens lances en la ville et ou chastel de Noye en Gallice; messire Jehan de Chastel-Morant et messire Tristran de la Gaille et plusieurs autres capitaines et compaignons en la cité de Valence; le visconte de la Barlière, en la ville de <sup>8</sup> Ribesde <sup>9</sup>; messire Jehan et messire Robert de Bracquemont <sup>10</sup> à Grenade <sup>11</sup>. Ainsi furent toutes ces routes et ces gens d'armes départis par garnisons <sup>12</sup>, et connestable de euls tous fut fait et ordonné messire Olivier du Glaiequin, lequel avoit la greigneur charge; et messire <sup>13</sup> Gaultier de Passach et messire Guillemme de Lignach demourèrent à Burgues delés le roy et partout où il aloit. Si se portèrent, comme entendre povés, en celle saison les ordonnances en Castille en attendant le duc de Bourbon, lequel estoit encoires en France à Paris et ordonnoit ses besoingnes pour aler en Castille.

Nous mettrons ung petit en repos ceste armée de Castille et celle du roy de Portingal et du duc de Lancastre jusques à ce que temps et lieu sera. Nous y retournerons bien et par-

<sup>1-3</sup> Que on dit : Ville d'Agillare-de-champ. — <sup>2-4</sup> Que l'on appelle Ville-Sainte. — <sup>5-6</sup> Ville-en-Bruelles. — <sup>7</sup> Ville de la. — <sup>8-9</sup> Ribesor. — <sup>10-11</sup> Et tous les Normands en Ville-Arpent. — <sup>12-13</sup> Et connestables de euls tous faits et ordonné. Messire Olivier du Glaiequin, et messire.

lerons des advenues qui advindrent en celle saison en France et en Angleterre, dont il en y ot de folles et de périlleuses pour l'un roialme et pour l'autre et moult desplaisans <sup>1</sup> pour le roy et pour son conseil <sup>2</sup>.

Vous avés bien cy-dessus ouy recorder comment l'armée de mer et la grant asssemblée qui fut à l'Escluse de gens d'armes et d'arbalestriers, de gros varlets et de grant foison de navires et tout ordonné et assamblé pour aler en Angleterre, se desrompy. Et pour monstrier courage de aler une autre fois en Angleterre, pourquoy l'on ne desist pas que les François fussent <sup>3</sup> recreans de faire ce voyage ou ung aussi grant, il fut ordonné que tantost à l'entrée de may que la mer est paisible et que il fait bon guerrier, le connestable de France seroit chargé d'aler en Angleterre à <sup>4</sup> quatre <sup>5</sup> mille hommes d'armes et deux mille <sup>6</sup> arbalestriers <sup>7</sup>, et toutes les gens du connestable se devoient trouver et assambler en une cité en Bretagne sur mer, que l'on dist Laudriguier sur les frontières d'Angleterre, et là se faisoient les pourvéances grandes et grosses, et devoient toutes gens d'armes passer chevaulx et coursiers pour plus aisement courir en Angleterre; car sans ayde de chevaulx on ne <sup>8</sup> pourroit <sup>9</sup> sur terre faire guerre qui <sup>10</sup> vaulsist <sup>11</sup>. Et vous di que ou havéne de Laudriguier en Bretagne estoit très-bel et très-grant appareil de <sup>12</sup> gros navires <sup>13</sup>, de hocquebos, de barges, de baleniers et de gallées, et les pourvéoit-on de vins, de chars sallées, de bescuit et de tous autres vivres si largement que pour vivre quatre ou cinq mois tout sans

<sup>1-2</sup> Pour les roys et leurs consaulx. — <sup>3</sup> Froids, ne. — <sup>4-5</sup> Trois. — <sup>6-7</sup> Archiers. — <sup>8-9</sup> Peut. — <sup>10-11</sup> Vaille. — <sup>12-13</sup> Navés.

riens prendre , ne trouver sur le pays ; car bien savoient le connestable et ses <sup>1</sup> gens <sup>2</sup> que les Anglois , quant ils sentiroient venir , ne approchier tant de bonnes gens d'armes en leur pays , ils destruiroient tout , pourquoy nulluy <sup>3</sup> n'eust aisiement <sup>4</sup> des biens du plat pays ; et pour tant faisoit le dit connestable ses pourvéances si <sup>5</sup> grandes <sup>6</sup>.

D'autre part aussi tout d'une yssue et de une armée pour aler <sup>7</sup> par mer en Angleterre, encoires se ordonnoit et appareilloit une moult belle et grande navie ou havre de Harfleu, car le sire de Coucy , le conte de Saint-Pol et l'amiral de France devoient là monter à tout deux mille lances pour aler en Angleterre, et tout estoit fait à l'intention, sicomme renommée courroit , pour attraire le duc et la duchesse de Lancastre hors de Castille et pour en veoir le droit mouvement et la fin. Le duc de Bourbon se tenoit encoires à Paris , car bien sçavoit que, se le duc de Lancastre retournoit en Angleterre , si n'avoit que faire en Castille , ne traveillier son corps si avant. Et devoient en l'armée du connestable estre et aler en Angleterre avecques luy , Bretons , Angevins , Poitevins , Manssiaux , Santongiers , Bloisais et Tourougeaus, chevalliers et escuiers, et avesques le conte de Saint-Pol et le sire de Coucy devoient estre François , Normans , Piccars ; et le duc de Bourbon avoit deux mille lances pour sa charge , Berriers , Auvergnats , Lymosins, <sup>8</sup>Poitevins des basses marches et Bourgoignons<sup>9</sup>. Ainsi estoient en ce temps les choses parties en France , et savoit chascun quelle chose il devoit faire et où il devoit aler , feust en Angleterre ou en Castille.

---

<sup>1,2</sup> Consaulx. — <sup>3,4</sup> Ne fust aisié. — <sup>5,6</sup> Fortes. — <sup>7</sup> Aussy. — <sup>8,9</sup> Poitevins et Bourgoignons, des basses marches.



Bien est vérité que le roiaulme d'Angleterre fut en celle saison en moult grant péril et en pestilence plus grande assés que quant les villains d'Exesses et de la conté de Kent et d'Arondel se rebellèrent contre le roy et les nobles et ils vindrent à Londres , et je vous diray la raison pourquoy.

Les nobles d'Angleterre et les gentils hommes furent adont tous d'un accord et d'une alliance avecques le roy contre les villains ; et maintenant ils se différoient les ungs des autres trop grandement, le roy Richart contre ses deux oncles le duc de Yorch et le duc de Glocestre , et les oncles contre le roy, et toute ceste hayne venoit et naissoit du duc d'Irlande qui estoit tout le conseil du roy.

Les communaultés en Angleterre en plusieurs cités et bonnes villes savoient bien le différent qui entre euls estoit ; les bons et sages le <sup>1</sup> nottoient <sup>2</sup> à grant mal <sup>3</sup> qui en pouvoit en brief naistre et venir ; mais les fols et oultrageux n'en tenoient compte et disoient que c'estoit tout par envie que les oncles du roy avoient sur leur nepveu le roy , et pour tant seulement que la couronne d'Angleterre leur esloignoit , et les autres disoient : « Le roy est jeune , si « croit jeunement et jeunes gens ; mieulx luy vouldroit, et « plus honorable et prouffitable luy seroit, de croire ses « deux oncles qui ne luy veulent que bien , honneur et « prouffit pour luy et pour tout le roiaulme d'Angleterre, « que celle poupée le duc d'Irlande qui oncques riens ne vit, « ne riens n'aprist , ne ne fut en bataille. »

Ainsi se différoient les <sup>4</sup> ungs des autres en Angleterre , et y apparoient grandes tribulations à venir , et bien estoit sceu et congneu en France , et pour tant se appareilloient

<sup>1-2</sup> Tenoient. — <sup>1-3</sup> Et notoient les grans maux. — <sup>4</sup> Cœurs et les langaiges des.

les dessus nommés seigneurs , c'est assavoir le connestable de France à Laudriguier en Bretagne, et le sire de Coucy et l'amiral et autres à Harfleu en Normendie , pour y aler à toute leur puissance et faire ung très-grant destourbier.

D'autre part, les prélats du royaume d'Angleterre estoient aussi en hayne l'un contre l'autre : l'archevesque de Cantorbie , lequel estoit de ceulx de Montagu et de Persy , contre l'archevesque de Yorch, qui estoit de ceulx de Neufville (si estoient-ils moult prouchains et voisins) ; le conte de Northombrelande aussi contre le seigneur de Neufville : si estoient-ils aussi <sup>1</sup> prochains <sup>2</sup> et voisins , mais ils se entreaioient mortellement pour tant que le sire de Neufville avoit le regard et le gouvernement de Northombrelande à l'encontre des Escocois dessus le conte de Northombrelande et ses enfans , messire Henry et messire Raoul de Persy , et en celle seignourie et domination l'avoit mis son frère l'archevesque de Yorch, qui estoit <sup>3</sup> l'un des grans du conseil du roy avecques le duc d'Yrlande <sup>4</sup>.

Vous devés savoir que incontinent que les Anglois sceurent que le voiage par mer de l'Escluse fut rompu de tous poins , il sourdi en Angleterre plusieurs murmurations en moult de lieux, et disoient les aucuns qui pensoient le mal avant que le bien : « Que sont devenues les grandes entre-  
« prises, les hauls fais et tous les vaillans hommes du  
« royaume d'Angleterre? Le roy Édouard vivant et son  
« fils le prince , nous souliions aler en France et rebouter  
« nos ennemis par telle fachen que nuls ne se ousoit  
« mettre en bataille contre nous , et , se nuls s'i mettoit , il  
« estoit desconfy d'avantaige. Quelle chose fut-ce du roy

<sup>1.2</sup> Proïsmes. — <sup>3.4</sup> L'un des plus grans et des plus advanchiés du conseil du roy Richard d'Angleterre avec le duc d'Irlande dont je vous ay parlé.

« Édouard de bonne mémoire , quant il arriva en la duchié  
 « de Normendie ou pays de Constantin , et il passa parmy  
 « le royaume de France ? Et les belles batailles, les belles  
 « conquestes que il eut sur le chemin ? Et puis à Cressy il  
 « desconfit le roy Phelippe de France et toute la puis-  
 « sance <sup>1</sup> des François <sup>2</sup>, et prist , avant que il retornast  
 « en Angleterre de ce voiage , la bonne ville de Calais. Où  
 « sont ses chevalliers et tous ses enfans maintenant, qui  
 « facent la pareille <sup>3</sup> besoingne <sup>4</sup> ? Aussi le prince de  
 « Galles, le propre fils de ce noble roy, ne prist-il point le  
 « roy Jehan de France et desconfit <sup>5</sup> son povoir <sup>6</sup> à Poitiers  
 « à petit nombre de gens que il avoit contre le dit roy Jehan  
 « qu'il amena tantost, et le présenta au roy son père par  
 « deçà. En ces jours <sup>7</sup> estoit redoubtée à merveilles la nation  
 « d'Angleterre <sup>8</sup>, et parloit-on de nous par tout le monde  
 « et de la bonne chevalerie qui <sup>9</sup> en yssoit <sup>10</sup>. Et main-  
 « tenant l'on s'en puet et doit bien taire ; car ils ne scevent  
 « guerrier fors les bourses des <sup>11</sup> pauvres <sup>12</sup> gens : à ce sont  
 « tous nos seigneurs appareilliés. Il n'y a en France que  
 « ung enfant à roy, et si nous donne tant d'affaires, que  
 « oncques ses prédécesseurs n'en firent tant. Encoires a-il  
 « grant courage et bien l'a monstré de venir descendre et  
 « guerrier en ceste terre. Il n'a pas tenu à luy , mais à  
 « son conseil et à ses nobles : l'en luy doit tourner à grant  
 « vaillance. On a veu le temps que, se telles apparences de  
 « nefes et de vaisseauls feussent advenues à l'Escluse <sup>13</sup>, que  
 « le roy Édouard ou son fils les feussent alés combatre  
 « ou port à l'Escluse ou autre part. Et maintenant les  
 « nobles de ce pays sont tous resjoys, quant ils n'ont que

<sup>1.2</sup> De France. — <sup>3.4</sup> Chose. — <sup>5.6</sup> Sa puissance. — <sup>7.8</sup> Estoiert Anglois doubtés et cremus. — <sup>9.10</sup> Y estoit. — <sup>11-12</sup> Bonnes. — <sup>13</sup> Pour venir sus nous.

« besoingnier et qu'ils sont laissiés <sup>1</sup> paisibles <sup>2</sup> ; mais  
 « pour tant ne nous laissent-ils mie en paix, ne en repos  
 « de tousjours <sup>3</sup> demander nostre argent <sup>4</sup>. On a encoires  
 « veu le temps que les conquestes se faisoient par ceulx  
 « de ceste terre en France, et si ne paioit-on denier,  
 « ne maille, dont l'on se sentist, se petit non ; mais <sup>5</sup>  
 « abondoient les biens de France en ce pays tellement  
 « que tous en estoient riches. Où vont aujourd'huy les  
 « finances si grandes et si grosses que on liève par  
 « tailles par toute Angleterre avecques les rentes accous-  
 « tumées du roy ? Certes il fault qu'elles <sup>6</sup> fondent en  
 « abisme <sup>7</sup> ou soient emblées. L'on devroit bien sçavoir com-  
 « ment le roiaulme est ores gouverné et le roy <sup>8</sup> conduit <sup>9</sup>.  
 « Certes ceste affaire ne se puet longuement <sup>10</sup> maintenir <sup>11</sup>,  
 « ne souffrir, que il ne soit sceu au vray ; car son pays n'est  
 « pas si riche , ne si plain de toute puissance , que il peust  
 « porter, ne soustenir la despense que soustient le royaulme  
 « de France et feroit, où tout le bien de ce monde redonde.  
 « Encoires outre il appert bien que nous sommes en ce  
 « pays affoiblis de sens et de grâce. Nous souliions savoir  
 « toutes les armes et les <sup>12</sup> consauls <sup>13</sup> qui en France se fai-  
 « soient, trois ou quatre mois devant la main , dont nous  
 « avions pourvicion et advis sur ce. Et à présent nous n'en  
 « sçavons riens , mais scèvent les François tous nos secrets  
 « et tous nos consauls ; et si n'en sçavons qui encoulper. Si  
 « sera-il sceu ung jour , car il y a des traittres couvers en  
 « la compaignie ; et mieulx vaudroit que l'on le sceust  
 « avant plus tost que plus tard , car on le pourroit bien  
 « savoir si tard que remédier on n'y pourroit <sup>14</sup>. »

<sup>1.2</sup> En paix. — <sup>3.4</sup> Avoir de l'argent. — <sup>5</sup> Retournoient et. — <sup>6.7</sup> Se perdent. — <sup>8-9</sup> Mené. — <sup>10.11</sup> Tenir. — <sup>12.13</sup> Vasselaiges. — <sup>14</sup> Ne aidier.

Ainsi par divers langaiges se devoient les plusieurs en Angleterre, et aussi bien chevalliers et escuiers que les comunaultés, tellement que tout le roiaulme si en gisoit en moult dur party et en grant péril. Et pour tant que l'assemblée que le roy d'Angleterre, ses oncles et son conseil avoient fait, estoit grande et grosse et à grans coustaiges en plusieurs manières pour aler et remédier à l'encontre du roy de France et des François qui devoient par l'Escluse aler et venir en Angleterre (car chevalliers et escuiers qui en avoient esté mandés, vouloient estre payés de leurs gaiges, c'estoit raison), si fut ordonné ung parlement général en la cité de Londres des nobles et des prélats et des communes d'Angleterre; et principalement la chose estoit assise et taillie pour faire une grosse taille en Angleterre et de prendre sur chascun feu ung noble, et le fort portant le foible.

Le parlement s'adjousta ensemble, et vindrent à Westmouster tous ceulx qui venir y devoient et encoires plus; car moult de gens y vindrent pour oyr et savoir des nouvelles, qui point n'y estoient demandés. Là furent le roy et ses oncles messire Aymon et messire Thomas; là furent tous les nobles, et fut parlementé et dit que l'on ne sçavoit ou trésor du roy point de finance fors pour son estat maintenir bien sobrement et qu'il convenoit; ce disoient ceulx de son conseil, que l'on feist une générale taille par tout le roiaulme d'Angleterre, se l'en vouloit que le grant fait et les grans despens qui avoient esté fais généralement pour pourveoir aux entreprises et résister aux armées du roy de France et des François feussent payés.

A tout ce s'accordèrent trop bien ceulx de l'éveschié de Nordvich et de l'archeveschié de Cantorbie, de la conté d'Essex, de la conté de Hantonne, de l'éveschié de Warvich et de la terre au conte de Saslebéry, pour tant qu'ils sentoient mieulx

que ce avoit esté, que les autres loingtains, et que ils avoient eu plus grant paour que ceulx du north, ne ceulx de la marche de Galles, de Bristo, ne de Cornuaille, et estoient les plus loingtains tous rebelles et disoient : « Nous n'avons  
 « nulluy veu de nos ennemis en ce pays. A quelle fin met-  
 « trions-nous oultre nos deniers et serions de tant grevés <sup>1</sup>,  
 « et <sup>2</sup> touteffois nous n'avons riens fourfait? <sup>3</sup> » — « Ouy,  
 « ouy, disoient les aucuns, il fault parler à l'archevesque de  
 « Yorch qui est le droit conseillicier du roy, au duc d'Irlande  
 « qui a eu soixante mille frans du connestable de France  
 « pour la rédemption de Jehan de Bretaigne : cest argent  
 « deut estre contourné au prouffit du commun d'Angleterre:  
 « Qu'on parle à messire Raymon Burlé, à messire Guil-  
 « lemme Helmen, à messire Thomas Trivet, à messire  
 « Robert Trivilien, à messire Nicolas Brambre, à messire  
 « Michiel de la Poule, à messire Jehan de Saslebéry et à  
 « messire Jehan de Beauchamp qui ont gouverné le roy et  
 « le roiaulme. Se ceulx rendoient compte des levées que ils  
 « ont fait en Angleterre ou se on leur faisoit rendre, le  
 « menu pueple demourroit en paix, et si seroient les  
 « <sup>4</sup> arriérages et les mises <sup>5</sup> que l'en doit, payées, et encoires  
 « auroit-on or et argent <sup>6</sup> à plenté <sup>7</sup> de demourant. »

Quant ces paroles furent bien ouvertes en tous lieux et mises avant, les deux oncles du roy en furent grandement resjouis; car c'estoit pour euls que l'on parloit, et tous ceulx que j'ay nommés, leur estoient trop durs et rebours, et ne povoient <sup>8</sup> riens avoir <sup>9</sup> en la court du roy pour euls. Si aidierent à remettre sus ces parolles, et pour entrer en la grâce du pueple ils encommencièrent à dire et à faire dire

<sup>1</sup> Et pressés. — <sup>2,3</sup> Si n'a-t-on rien fait. — <sup>4,5</sup> Frais. — <sup>6,7</sup> Assés.  
 — <sup>8,9</sup> Avoir bout, ne volée, ne audience.



par les leurs : « Ces bonnes gens sont bien conseillés se ils  
 « veulent avoir compte et se ils se deffendent franchement  
 « de non payer ; car voirement doit avoir en la bourse du  
 « roy ou de ceulx qui l'ont gouverné grans finances. » Petit  
 à petit se multiplièrent telles paroles et langaiges en moult  
 de lieux , et le pueple qui moult fort se deffendoit de non  
 estre taillié , ne généralement le roiaulme aussi , s'enhardist  
 grandement de parler et deffendre leur fait , quant ils  
 veirent que les oncles du roy estoient de leur accord et les  
 aidoint à soustenir, et l'archevesque de Cantorbie, le conte  
 de Saslebéry et le conte de Northombrelande , aussi  
 plusieurs autres barons d'Angleterre.

Adont fut dissimulée ceste taille , et fut dit que l'on n'en  
<sup>1</sup> lèveroit <sup>2</sup> riens pour ceste saison jusques à la Saint-Michiel  
 qu'ils retourneroient. Chevalliers et escuiers qui cuidoint  
 avoir grant argent de leurs souldées , n'en orent point ,  
 dont ils se contemptèrent mal pour tant sur le roy et son  
 conseil. L'on les appaisa <sup>3</sup> de ce <sup>4</sup> que l'en pot. Le conseil se  
 départy <sup>5</sup>. L'un s'en ala çà, et l'autre là. Le roy ne prist  
 point congié à ses oncles , ne ses oncles à luy. Le roy fut  
 conseillé qu'il s'en alast en la marche de Galles , et là se  
 tenist ung temps jusque à ce que autres nouvelles luy  
 venissent. Il respondi : « Je le vueil. » Si se party de Lon-  
 dres sans prendre congié à nulluy et enmena en sa compagnie  
 tout son conseil, les dessus nommés, excepté l'archevesque  
 de Yorch qui s'en retourna arriere en son pays sur son  
 archeveschié , dont trop bien luy chéy ; car, se il eust esté  
 avecques les autres <sup>6</sup>, je fais doubte que l'en eust fait de luy  
 ce que l'on fist de tout le conseil du roy , sicomme cy-après

<sup>1,2</sup> Feroit. — <sup>3,4</sup> Le mieulx. — <sup>5</sup> Mal duement, je ne sçay comment.  
 — <sup>6</sup> Quant le trouble esmeut.

sera bien au long déclairé ; mais aussi fault-il parler des advenues du royaulme de France comme d'Angleterre , quant la matière le requiert et que l'aisement y est.

---

Quant la douce saison d'esté fut venue et <sup>1</sup> ce tant <sup>2</sup> joly mois de may que l'on comptoit en ce temps l'an de grâce Nostre-Seigneur Mil CCCIIII<sup>xx</sup> et VII , en ce tandis que le duc de Lancastre estoit en Gallice et faisoit ses conquestes, et que luy et le roy de Portingal chevauchioient en Castille à tout grant puissance et que nul ne leur aloit au devant , se ordonnoient en France, sicomme je vous ay déclairé cy-dessus, le connestable de France d'un costé en Bretaigne <sup>3</sup> , et le conte de Saint-Pol, messire Jehan de Vienne et le sire de Coucy à Harfieu <sup>4</sup> d'autre costé, pour en celle saison aler par mer en grant puissance descendre en Angleterre et là mener jusques à six mille <sup>5</sup> lances, trois <sup>6</sup> mille bons arballestriers et autant de gros varlets que de lances. Et estoit ordonné que nuls ne devoit passer mer, ne entrer en ce voiage , se il n'estoit armé de toutes pièces et pourveu de vivres et de pourvéances pour <sup>7</sup> trois <sup>8</sup> mois et toute fleur de gens d'armes, et bien pourvus de foings et d'avaines pour leurs chevaux <sup>9</sup>. Et avoient tous ces seigneurs qui capitaines estoient et souverains esleus pour conduire et faire ce voiage , ung certain jour concordé ensemble quant ils devoient partir. Et devoient prendre terre en deux ports en Angleterre : à Douvres l'armée de Normandie, et celle de Laudriguier à Orvelle. Et approchoit grandement le jour que

<sup>1,2</sup> Le beau et. — <sup>3</sup> A Laudriguier. — <sup>4</sup> En Normandie. — <sup>5-6</sup> Hommes d'armes, deux. — <sup>7-8</sup> Quatre. — <sup>9</sup> Quoyque sur l'esté Angleterre est un pays bon pour ostoyer chevaux.

ils devoient estre en leurs navires ; et sicomme il avoit esté fait et ordonné en la saison passée à l'Escluse, que les mesnies des seigneurs faisoient les pourvéances de charger de toutes chose qu'il leur appartenoit et qui en leurs nasves et baleniers leur povoient estre nécessaires , tout ainsi faisoient-ils à Harfleu en Normandie , et en Bretagne au port de Laudriguier. Et estoient desjà paiés les gens d'armes pour quinze jours , lesquels le conte de Saint-Pol , le sire de Coucy et l'admiral de France devoient mener oultre ; mais ils estoient encoires en leurs hostels, fors les loingtains du havre, qui venoient tout bellement et approchoient Normandie.

---

Ces passaiges pour certain estoient si affermés que nul ne cuidoit que ils se deussent rompre. Aussi ne se rompirent-ils mie par <sup>1</sup> les <sup>2</sup> capitaines , lesquels estoient ordonnés et esleus pour les conduire et mener , mais se rompirent par une autre fachon et manière merveilleuse qui en Bretagne advint , de laquelle le roy de France et son conseil furent durement courrouchiés pour celle saison qu'ils perdoient et pour leur intention et le voiage d'Angleterre qu'ils véoient rompu et les mises perdues ; mais amender ne les peurent , et leur convint porter et dissimuler <sup>3</sup> gracieusement <sup>4</sup> et tout sagement, car il n'estoit mie à présent heure de l'amender. Et aussi autres <sup>5</sup> parties et par especial d'Allemagne se retournèrent contre le roy, dont il fut adverty <sup>6</sup> et son conseil tout en une meisme saison , et desquelles je vous feray mention quant temps et lieu sera ; mais nous parlerons de celles de Bretagne avant que celles

<sup>1,2</sup> L'incidence, ne l'affaire des. — <sup>3-4</sup> Bellement. — <sup>5,6</sup> Nouvelles qui estoient felles, vindrent des parties d'Allemagne au roy de France.

d'Allemaigne , car elles furent les premières et les plus mal prises combien que les autres coustassent plus.

Se je disoie : « Ainsi et ainsi advint en ce temps, » sans ouvrir, ne <sup>1</sup> déclairer <sup>2</sup> la matière qui fut <sup>3</sup> grande <sup>4</sup>, grosse et horrible et bien taillée <sup>5</sup> pour en venir ung grant inconvenient <sup>6</sup>, ce seroit cronique et non pas histoire ; et si m'en passeroie très-bien , se passer m'en vouloie. Or ne m'en vueil-je mie passer que je <sup>7</sup> ne déclaire <sup>8</sup> tout le fait ou cas que Dieu m'en a donné le sens , le temps , la mémoire et le loisir de croniquier et historier <sup>9</sup> au long de la matière.

Vous sçavés , ainsi qu'il est contenu en plusieurs lieux cy-dessus en ceste histoire, comment <sup>10</sup> Jehan de Monfort qui <sup>11</sup> est nommé <sup>12</sup> duc de Bretagne, et voirement l'est-il par conqueste et non par droite <sup>13</sup> ligne <sup>14</sup>, a tousjours à son loial povoir soustenu la <sup>15</sup> querelle <sup>16</sup> et oppinion du roy d'Angleterre <sup>17</sup> à l'encontre du roy de France et des François , et bien y a eu cause , au voir dire, que il ait esté de leur partie ; car ils luy ont fait sa guerre, ne sans <sup>18</sup> leur ayde il n'eust riens fait , ne exploittié devant Aulroy , ne ailleurs.

Vous savés encoires , comme il est escript et contenu ci-dessus en ceste histoire , comment le duc de Bretagne ne polt faire sa volenté des nobles de son pays , de la greigneur partie , ne des bonnes villes , spécialement de messire Bertran du Glaiquin tant comme il vesqui , de messire Olivier de Clichon, connestable de France, du seigneur de Laval, du seigneur de Beaumanoir, du seigneur de Rays, du visconte de Rohem, du seigneur de Dignant et du

<sup>1-2</sup> Esclaircir. — <sup>3-4</sup> Male. — <sup>5-6</sup> De aler malement.. meschamment.  
— <sup>7-8</sup> N'esclaircisse. — <sup>9</sup> Tout. — <sup>10</sup> Messire. — <sup>11-12</sup> S'escript et nomme. — <sup>13-14</sup> Hoirie. — <sup>15-16</sup> Guerre. — <sup>17</sup> Et de ses enfans. —  
<sup>18</sup> Eulx, ne.

seigneur de Rochefort. Et là où ces barons se veulent encliner, toute Bretagne s'encline. Bien <sup>1</sup> veulent <sup>2</sup> estre avec leur seigneur et duc contre tout homme excepté <sup>3</sup> la couronne de France, et sachiés véritablement que je ne puis veoir, ne ymaginer par nulle voye que les Bretons n'aient gardé <sup>4</sup> principalement la couronne et l'onneur de France à leur pouvoir, et on le puet clèrement <sup>5</sup> perchevoir <sup>6</sup>, qui lit icy-dessus <sup>7</sup> en ceste histoire qui pas n'est corrompue pour faveur nulle que j'aye <sup>8</sup> à monseigneur Guy, conte de Bloys, <sup>9</sup> qui me commanda de la ordonner comme veoir povés <sup>10</sup> et qui bien m'en a payé tellement que je m'en contente grandement, pour tant qu'il fut nepveu et si prochain que fils au conte Loys de Bloys, frère germain à saint Charles de Blois, lequel, tant qu'il vesquy, demoura duc de toute Bretagne. Nennil vraiment, car je ne vueil parler <sup>11</sup> que de la vérité et aler parmy le trenchant sans coulourer ne l'un, ne l'autre; et aussi le gentil sire et conte qui me fist l'histoire présente mettre sus et ainsi édifier, ne vout mie que je la <sup>12</sup> compillasse <sup>13</sup> autrement que vraye.

A retourner au propos, vous savés que quant le duc Jehan de Bretagne perchut qu'il ne pavoit faire sa volenté de ses hommes, il se prinst à doubter de eulx grandement que de fait ils ne le prendissent et menassent prisonnier au roy de France, pòur quoy tout gracieusement il se party de Bretagne et enmena en Angleterre tout son hostel et son estat et sa femme madame Jehanne de Hollande, fille qui fut jadis à ce bon chevallier messire Thomas de Hollande,

<sup>1-2</sup> Vouloyent. — <sup>3</sup> Contre le roy et. — <sup>4</sup> Et gardent encoires meismement et. — <sup>5-6</sup> Voir. — <sup>7-8</sup> Celle histoire en plusieurs lieux; et tous ce qui est escript est véritable. Qu'on ne dise pas que j'aie la noble histoire corrompue par la faveur que je ai eue. — <sup>9-10</sup> Qui le me fist faire. — <sup>11</sup> Fors. — <sup>12-13</sup> Fisse.

aussi qui suer estoit du roy Richart d'Angleterre. Et là se tint ung temps , puis passa mer et vint en Flandres devers le conte Loys qui estoit son cousin germain , lequel le tint emprès luy plus de dix-huit mois. En la fin le pays de Bretagne le remanda , et par bon accord il y retourna.

Encoires , lui revenu à celle fois en la duchié de Bretagne , les aucunes villes luy estoient closes et rebelles , et spécialement la cité de Nantes. Mais tous les prélats , les barons et les chevalliers du pays estoient de son accord , excepté les barons nommés cy-dessus ; et pour avoir la seigneurie de iceulx et aussi l'obéissance , et par le moyen aussy de plusieurs ses cités et bonnes villes , qui assés tost s'i assentirent pour donner cremeur au roy de France et à son conseil (car l'on les vouloit presser en subsides et en aydes , sicomme l'en fait en France et en Piccardie , et nullement il ne l'eust souffert , ne son pays aussi) , il manda en Angleterre au roy et à son conseil confort et ayde de gens d'armes et d'archiers , et leur signifia et certiffia ainsi , là où le roy d'Angleterre ou l'un de ses oncles voudroit venir en Bretagne à tout une puissance de gens d'armes et d'archiers , il trouveroit le pays tout ouvert et appareillié pour eulx recevoir et recueillir.

Le roy d'Angleterre et son conseil furent tous resjouis de ces nouvelles , et leur sembloient bonnes , et ne povoient mieulx exploittier que de là envoyer , puisque Bretagne leur seroit appareilliée , ne leur guerre ne povoit estre plus belle. Si envoièrent le conte de Bouquinghem à tout quatre mille hommes d'armes et huit mille archiers , lesquels arrivèrent à Calais et passèrent tout parmy le roiaulme de France : si ne trouvèrent à qui parler , ainsi que cy-dessus est plus à plain contenu. Si ne demandoient-ils que bataille , et tant errèrent qu'ils vindrent en Bretagne. Si cuidièrent trouver



le pays ouvert et appareillié pour euls recepvoir, raffreschir et aisier, car au voir dire ils avoient fait ung long voiage; mais ils trouvèrent tout le contraire, car le duc de Bretagne fut si mené de ses hommes et subgets, et <sup>1</sup> tellement<sup>2</sup> fut traittié que on l'appaisa envers le jeune roy de France; car au roy Charles son père ne l'eust-on point appaisié de légier: trop le hayoit. Et le duc Phelippe de Bourgoingne qui pour ce temps avoit une partie du gouvernement du roialme de France, luy aida grandement à faire sa paix, car il en estoit <sup>3</sup> requis <sup>4</sup> de sa femme madame de Bourgoingne, qui grant paine y <sup>5</sup> rendy <sup>6</sup> pour la cause de ce que le duc de Bretagne luy estoit si prochain de lignaige. Et convint que il deffaulsist aux Anglois de tous ses convenans, car il ne leur en peult nuls tenir, ne accomplir, ne ne feroit jamais que Bretons quittement se rendissent au roy d'Angleterre pour guerroier le roialme de France: oncques n'eurent ceste oppinion, ne jà n'auroient. Et convint les Anglois tout l'iver logier en la marche de Vennes et recepvoir <sup>7</sup> en mainte manière tant de povretés et de tous dangiers que jamais tant n'en rechuprent pour une <sup>8</sup> fois <sup>9</sup>, et par espécial leurs chevaux morurent tous ou le plus de famine et de povreté, et se départirent de Bretagne sur le temps d'esté si très-mal contens du duc que plus ne povoient, et <sup>10</sup> plus que tous autres <sup>11</sup> le conte de Bouquinghem et les barons du roialme d'Angleterre qui estoient en sa compaignie. Et euls retournés en Angleterre, ils firent grans plaintes au roy, au duc de Lancastre et à son conseil, et fut ordonné et devisé que l'on délivreroit Jehan de Bretagne, et le amèneroient en Bretagne Anglois à

<sup>1.2</sup> Si sagement. — <sup>3.4</sup> Traittié et prié. — <sup>5.6</sup> Mist. — <sup>7</sup> Et prendre.  
— <sup>8.9</sup> Saison. — <sup>10.11</sup> Espécialement.

puissance <sup>1</sup> pour guerroyer le duc de Bretagne , et disoient les Anglois : « Messire Jehan de Monfort scet bien que  
 « nous l'avons mis en la saisine , possession et seigneurie  
 « de la duchié de Bretagne , car sans nous il n'y fuist  
 « jamais parvenu , et il nous a joué de ce tour que de  
 « travaillier nos corps et lever nos gens et fait despendre  
 « <sup>2</sup> les deniers <sup>3</sup> du roy <sup>4</sup>. » — « C'est bien , dirent-ils, ce  
 « qu'on en doit avoir. Il fault <sup>5</sup> que nous luy monstrons  
 « qu'il a mal fait. Au fort nous ne nous en povons  
 « mieulx vengier que de eslargir et délivrer sa partie  
 « adverse et luy mener en Bretagne ; car tout le pays luy  
 « ouvrira villes , cités , et chasteaulx , et boutera l'autre  
 « hors , qui ainsi nous a trompés. » Et furent tous d'un  
 général accord. Si fut le dit Jehan de Bretagne amené en  
 la présence du roy et des seigneurs, et luy fut dit que l'on le  
 feroit duc de Bretagne , et luy seroit tout recouvré l'éri-  
 taige de Bretagne, et aroit à femme madame Phelippe de  
 Lancastre, fille au duc de Lancastre, mais que la duché de  
 Bretagne voulsist tenir en foy et hommaige et tout relever  
 du roy d'Angleterre , laquelle chose il ne vult faire. Il  
 estoit assés content de prendre par mariage la dame fille du  
 duc, mais que il eust juré contre la couronne de France, il  
 ne l'eust jamais fait pour demourer en prison autant comme  
 il i avoit esté, et au fort toute sa vie n'en sceut-l'en avoir  
 autre chose. Quant le roy et son conseil veyt ce, l'on se  
 reffroida de luy faire grâce , et fut renvoié en la garde de  
 messire Jehan d'Aubrecicourt, ainsi que <sup>6</sup> cy-dessus est plus  
 au loing contenu.

Or devés-vous savoir que j'ay fait de toutes ces choses

<sup>1</sup> De gens d'armes. — <sup>2,3</sup> L'argent. — <sup>4,5</sup> C'est bon, dirent-ils. —  
 En celle histoire.

narration pour les incidences qui s'en poursuivent et que l'on a veu apparoir de par le duc de Bretagne <sup>1</sup>, car le duc savoit bien et s'en apperchevoit <sup>2</sup> qu'il estoit grandement hors de la grâce des nobles d'Angleterre et de toute la communauté ; et venoient selon son imagination tout le meschief et ces haynes pour le voiage que le conte de Bouquinghem et les Anglois avoient fait en France, dont ils estoient descendus en Bretagne, et quant ils furent là, ils trouvèrent tout le contraire du duc de ce qu'il leur avoit promis. Et ne luy escripvoient <sup>3</sup> mais <sup>4</sup> le roy, ne ses oncles amiablement, ne clèrement ainsi comme ils avoient fait par plusieurs fois, et par espécial avant que le voiage du conte de Bouquinghem se feist en France. Et estoit entré en doute encoires plus grant que devant, quant il vit retourner en Bretagne et délivré de tous pions Jehan de Bretagne de la prison d'Angleterre ; et disoit et pensoit en soy-meismes que les Anglois l'avoient fait pour luy contrarier.

Adont se advisa le duc de ung merveilleus advis et jetta son imagination sur ce que à toutes ces choses il pourverroit de remède, et en brief terme il radrescheroit les <sup>5</sup> besoingnes <sup>6</sup> en bon <sup>7</sup> estat <sup>8</sup>, et tellement en feroit et par voyes couvertes que les Anglois luy en sauroient gré, car il savoit bien que l'omme du monde que les Anglois haioient et doubtoient le plus, c'estoit messire Olivier de Clichon, connestable de France ; car au voir dire messire Olivier de Clichon ne faisoit, ne nuit, ne jour, que subtilier par quelle manière il pourroit porter dommaige et contraire aux Anglois, et l'armée de l'Escluse voirement il l'avoit advisée, pourjettée et encommencie : et si estoit chief et conducteur de celle

<sup>1</sup> Ens ou pays de Bretagne. — <sup>2</sup> Bien clèrement. — <sup>3,4</sup> Jamais. — <sup>5,6</sup> Choses. — <sup>7,8</sup> Point.

qui se faisoit à Harfleur en Normandie et à Laudriguier en Bretagne, comme dit est.

Si <sup>1</sup> conclut <sup>2</sup> le duc en soy-meismes que pour complaire aux Anglois et retourner en leur grâce, et tout clèrement monstrier que au fort il ne fait, ne ne faisoit pas <sup>3</sup> grant compte de la grâce, ne de l'amour des François, il destourberoit et romproit ce voiage par mer, non que il deust ses gens deffendre, ne commander sur la paine de perdre leurs héritaiges, que nuls n'alast en Angleterre. Cela ne feroit-il pas, car il monstrieroit trop clèrement que la guerre seroit sienne, et <sup>4</sup> les affaires siens <sup>5</sup>. Nennil : il vouloit ouvrer et faire ses besoingnes plus couvertement. Et comment, disoit-il en son ymagination, le poroit-il faire honorablement? A son honneur ne pourroit-ce estre. Néanmoins il vouloit <sup>6</sup> que il se feist ores ou jamais. Et prendroit le connestable de France et le feroit occir ou noier. Les Anglois luy en seaueroient bon gré, car ils le haient; et n'auroit à faire que à son lignaige, lequel n'estoit mie puissant pour lui faire guerre, car le connestable n'a que deux filles <sup>7</sup> dont Jehan de Bretagne a l'une, et le visconte de Rohen a l'autre. Contre euls se cheviroit-il bien et contre tout son lignaige. Au fort, il n'auroit mort que ung <sup>8</sup> Breton <sup>9</sup>, mais, qu'il faist mort, il n'a parent, ne amy qui en fesist fait, ne levast guerre <sup>10</sup>.

---

Sur ceste ymagination que je vous compte, se fonda et arresta le duc de Bretagne du tout, et pour venir à son intention, il s'en vint à Vennes, et fist là assambler ung grant parlement des barons et chevalliers de Bretagne et

<sup>1-2</sup> Dit. — <sup>3</sup> Trop. — <sup>4-5</sup> L'affaire sienne. — <sup>6</sup> Et convenoit. — <sup>7</sup> A enfans. — <sup>8-9</sup> Baron. — <sup>10</sup> Qui est mort, il est mort.

les pria moult doucement et par ses lettres que tous y venissent, et par espécial il pria moult affectueusement le connestable de France que il <sup>1</sup> n'y vouldist point faillir, car icelluy verroit-il plus volentiers que nul des autres.

Le connestable ne se sceut oncques, ne vouloit excuser; car pour tant que le duc de Bretagne estoit son seigneur naturel, il vouloit bien estre en sa grâce et vint à Vennes. Aussi firent ung grant nombre des barons de Bretagne. Le parlement fut là grant et long et de plusieurs choses qui touchoient au duc et au pays. Riens ne parlèrent à tout ce parlement du voiage qui se devoit faire en Angleterre, et ne vouloit pas le duc monstrier qu'il en sceust riens, mais s'en couvry et dissimula.

Le parlement fait dedens la cité de Vennes et ou chastel que l'en dist à la Motte, le duc donna très-grandement à disner aux barons de Bretagne et les tint en soulas et paroles amoureuses jusques <sup>2</sup> à la nuit <sup>3</sup> que ils s'en retournèrent en leurs hostels ou bourg hors de la cité. Le connestable, pour complaire aux chevalliers et escuiers de Bretagne et pour ce aussi qu'il y estoit tenu, ce luy sembloit, fist prier à l'endemain en son nom de donner à tous les chevalliers qui là estoient, à disner. Aucuns y vindrent, et aucuns s'en retournèrent en leurs hostels pour prendre congié à leurs pères ou frères ou parens et à leurs femmes <sup>4</sup>, car c'estoit l'intention du connestable que, luy party de là, il s'en yroit tout droit à sa navie qui attendoit après luy à Laudriguier. Et tout ce sçavoit bien le duc de Bretagne, mais ung seul mot n'en avoit sonné <sup>5</sup> pour tant qu'il n'eust point voulu monstrier qu'il en sceust riens, comme dit est.

<sup>1</sup> Il y vinst et. — <sup>2,3</sup> Aux vespres. — <sup>4</sup> Ou dames de mères. — <sup>5</sup> Ne en requoy, ne en général.

Or fut celluy disner finé, ouquel furent la greigneur partie des barons de Bretagne. Droit sur la fin de celluy disner, vint le duc et s'embaty sur eulx très-amoureusement par semblant; mais il <sup>1</sup> povoit bien savoir <sup>2</sup> quelle volenté et pensée il avoit dedens le cuer, ne nul ne le povoit savoir fors ceulx à quy il s'en estoit secrètement descouvert. Et quant il fut en l'ostel du connestable entré et que l'on ot dit: « Vecy monseigneur le duc, » tous se levèrent contre luy et le recueillièrent doucement, ainsi que l'on doit recueillir son seigneur. Il s'accompagna et humilia très-grandement envers eulx et s'assist entr'eulx et beut et menga aussi comme par amours et par grant compaignie, et leur monstra plus grant samblant d'amours que il n'avoit oncques fait, et leur dist: « Beaulx seigneurs, mes amis et « mes compaignons, Dieu vous conduie et vous laisse en « l'aler et retourner à joye et vous doinst faire chose telle « en armes <sup>3</sup>, qui vous soit honnorable et plaisante <sup>4</sup>! » Ils respondirent tous: « Monseigneur, Dieu le vous puist « rendre. » Et moult grandement se contemptèrent de luy de ce que si humblement les estoit venus veoir et prendre congié à eulx tous.

Vous devés savoir que assés près de Vennes le duc de Bretagne pour ces jours faisoit faire ung chastel moult bel et fort à merveilles, lequel chastel l'on appelle l'Ermine, et estoit lors presque tout parfait. Et adont le duc vueillant attrapper là dedens le dit connestable, dist en telle manière au connestable, au seigneur de Laval <sup>5</sup>, au seigneur de Beaumanoir et à aucuns autres barons qui là estoient: « Beaulx seigneurs, je vous prie, à votre département

<sup>1,2</sup> Savoit bien. — <sup>3,4</sup> Qu'il vous plaise et vous vaille. — <sup>5</sup> Au visconte de Rohen.



« que vous vueilliés venir veoir mon chastel de l'Ermine ,  
« si verrés comment je l'ay fait <sup>1</sup> estorer <sup>2</sup> et fay encoires  
« journallement. » Tous luy accordèrent , car par samblant  
il estoit là venu entre euls si amoureusement et si très-  
privéement que ils n'y pensoient fors tout bien , ne jamais  
ils ne luy eussent reffusé. Si montèrent tous à cheval ou la  
plus grant partie, et s'en alèrent avecques le duc à l'Ermine,  
car il n'y avoit pas loing.

Quant le duc de Bretaigne , le connestable , le sire de  
Laval , le sire de Beaumanoir et aucuns autres chevalliers  
furent venus ou chastel , ils descendirent de leurs chevauls  
et entrèrent ens. Le duc les prinst par la main et les mena  
de chambre en chambre et de édifice en édifice, de quoy tous  
le louoient grandement , puis les mena devant le celier et  
les fist boire , quant ils orent fait le tour. Puis le duc s'en  
vint devant la maistresse-tour et là s'arresta devant l'uy et  
l'entrée. Si dist au connestable : « Messire Olivier, il n'y  
« a homme deçà la mer, qui mieulx se congnoisse en  
« ouvrage de toute machonnerie que vous faittes. Je vous  
« prie, beau sire, que vous montés là-dessus : si me saurés  
« à dire comment <sup>3</sup> il <sup>4</sup> est édifié. Se tout est bien ordonné ,  
« il demourra ainsi , et , se il est mal , je le feray  
« amender. »

Le connestable qui nul mal n'y pensoit , dist : « Alés  
« devant , monseigneur , et je vous sieuvray. » — « Non  
« feray , respondi le duc , vous yrés tout seul. Je parleray  
« icy ung petit , entendis que vous yrés , au seigneur de  
« Laval. » Le connestable qui se vouloit despeschier , entra  
en la tour et monta les degrés. Quant il fut monté à mont  
et qu'il eut passé le premier estage , il y avoit gens en

<sup>1</sup> Ouvrer. — <sup>2</sup> Le lieu.

embusche en une chambre ; qui ouvrirent l'uy. Les ungs vindrent fermer l'uy de dessous , et les autres s'avanchièrent , qui estoient tous armés et qui bien savoient quelle chose ils devoient faire. Si vindrent sur le connestable. Encoires en y avoit-il en hault en une chambre sur le pavement. Là fut le connestable de France enclos et prins de iceulx et tiré en une chambre et là enferré de trois paires de moult gros fers. Et luy dirent ceulx qui le prendrent et enferrèrent : « Monseigneur, pour Dieu, pardon-  
« nés-nous ce que nous vous faisons , car il le nous fault  
« faire. Ainsi nous est-il enjoint et moult expressément  
« commandé par monseigneur de Bretagne. »

Se à celle heure le connestable fut esbahy , ce ne fut pas de merveilles , ne sans grant cause. Bien se doit esmerveiller ou devoit le connestable de France, messire Olivier de Clichon, de ce que à ce jour luy estoit advenu ; car, depuis que les haynes montèrent entre le duc de Bretagne et luy pour quelques lettres que le duc luy sceust rescripre, pour prière qu'il luy feist ou feist faire , pour quelque saulf-conduit d'aler et de retourner qu'il lui voulüst envoyer , oncques le dit messire Olivier n'estoit voulu venir en la présence du duc , ne luy osé fier , ne asseurer. Or y avoit-il maintenant prins fiance , dont il se veoit en trop dur party ; car très-bien sentoit le duc hayneus et trop mal infourmé sur luy , et bien luy monstroit.

Quant le sire de Laval qui estoit bas à l'entrée del huys de la tour , ouy et vey le premier huys de celle grosse tour clorre et verroullier à l'encontre de euls , tout le <sup>1</sup> cuer <sup>2</sup> luy commença à frémir , et tantost entra en souspechon de son beau-frère le connestable et regarda sur le duc qui

<sup>1 2</sup> Sang.

devint plus vert que une feuille. Adont congneut-il bien et senty que la besoingne aloit <sup>1</sup> mal <sup>2</sup>. Si dist au duc : « Ha !  
 « monseigneur , pour Dieu merchy , que voulés-vous faire ?  
 « N'aiés nulle <sup>3</sup> mauyaise <sup>4</sup> volenté sur beau-frère le con-  
 « nestable. » — « Sire de Laval , respondi le duc , montés  
 « à cheval et vous partés de icy. <sup>5</sup> Vous n'estes arrêté que  
 « aler ne vous en puissiés quant bon vous semble <sup>6</sup>. » —  
 « Monseigneur , respondi le sire de Laval , jà ne m'en par-  
 « tiray sans beau-frère le connestable. »

A ces mots entra au chastel et vint en la présence du duc le sire de Beaumanoir que le duc hayoit aussi grandement , et si le demandoit. Le duc vint contre luy en tirant sa dague et dist : « Beaumanoir , veuls-tu estre ou point de  
 « ton maistre ? » — « Monseigneur , respondi le sire de  
 « Beaumanoir , je pense que mon maistre soit bien. » —  
 « Et touteffois je te demande , dist le duc , si tu veuls estre  
 « ainsi que luy. » — « Ouy , monseigneur , » dist-il.  
 Adoncques traist le duc sa dague qu'il prist par la pointe ,  
 puis dist : « Or ça , ça , Beaumanoir , puisque tu veuls estre  
 « ainsi , il te fault crever ung oeul. » Le sire de Beauma-  
 noir vit bien que la chose aloit mal , car le duc estoit plus  
 vert que une feuille. Si se mist à ung genoul devant luy et  
 luy dist : « Monseigneur , je tiens tant de bien et de  
 « noblesse en vous que , se Dieu plaist , vous ne nous ferés  
 « que droit , car nous sommes en vostre mercy. Et par bon  
 « amour et toute bonne compaignie et à vostre requeste et  
 « en prière sommes-nous icy venus. Si ne vous déshonnou-  
 « rés pas pour accomplir aucune folle volenté , se vous  
 « l'avés sur nous. » — « Or va , va , dist le duc , tu n'auras

<sup>1.2</sup> Malement. — <sup>3.4</sup> Male. — <sup>5.6</sup> Vous vous pouvés bien en aler ,  
 se vous voulés ; je sçay bien que j'ay à faire.

« ne pis, ne mieulx que <sup>1</sup> luy <sup>2</sup>. » Adont fut-il mené en une chambre par ceulx qui estoient ordonnés de ce faire , et là enferré de trois paires de fers. S'il fut esbahy , il ot bien cause , car il sentoit que le duc ne l'amoit que ung petit, ne le connestable aussi. Si n'en <sup>3</sup> povoient-ils <sup>4</sup> avoir autre chose.

Les nouvelles s'espandirent ens ou chastel et en la ville que le connestable de France et le sire de Beaumanoir estoient retenus et le sire de Laval ; mais cil s'en povoit partir quant il vouloit , car le duc ne luy demandoit riens , pour quoy , se toutes gens qui en ouoient parler en furent esbahis , il y eut bien cause ; car tous disoient que le duc les feroit mourir pour tant qu'il avoit trop mortelle hayne sur euls.

Là estoit le duc grandement blasmé des chevalliers et escuiers ausquels les nouvelles en venoient et disoient :  
 « Oncques si grant deffaulte ne fut veue en prince , comme  
 « elle est maintenant au duc de Bretagne. Il a prié le con-  
 « nestable de France d'aler disner avecques luy. Il y est  
 « alé sur ce. Il est depuis venu veoir à sa requeste les édi-  
 « fices de son chastel de l'Ermine et ses ouvraiges , et fait  
 « boire de son vin , et puis l'a retenu. Nuls ne oyt oncques  
 « parler de la cause pareille ; mais que pense le duc à  
 « faire ? Et n'en feist jamais plus, si est-il <sup>5</sup> de tous poins <sup>6</sup>  
 « deshommuré, ne on n'ara jamais fiance en nul hault prince,  
 « puisque le duc s'est ainsi déceu, et par voyes obliques  
 « et fallaces il a amené ces <sup>7</sup> prudens hommes <sup>8</sup> et vaillans  
 « veoir son chastel , et puis les a ainsi déceus. Que dira  
 « le roy Charles de France quant il sera infourmé de telles  
 « nouvelles ? Veés-là son voyage de mer tant en Normendie

<sup>1,2</sup> Il aura. — <sup>3,4</sup> Povoit-il. — <sup>5,6</sup> Entièrement. — <sup>7,8</sup> Preud'hommes.

« comme en Bretagne de tous poins rompu. Oncques si  
 « grant <sup>1</sup> mauvaistié ne fut pourpensée. <sup>2</sup> Adont monstra <sup>3</sup>-  
 « il <sup>4</sup> descouvertement <sup>5</sup> ce qu'il avoit ou coer <sup>6</sup> incorporé <sup>7</sup>.  
 « Est-il nuls qui veist oncques en Bretagne advenir, ne  
 « autre part, la cause pareille? Se ung quelque petit che-  
 « vallier avoit ce fait, il seroit deshonné et rebouté en  
 « tous lieux. En qui puet-on, ne doit-on avoir fiance fors  
 « en son seigneur? Et le seigneur doit adreschier ses sub-  
 « gets et tenir en droit et en justice. Qui prendra correc-  
 « tion de ce fait, ne qui est taillié du prendre, fors le roy  
 « de France et son noble conseil? Or monstre le duc  
 « de Bretagne tout appertement que il est Anglois en cou-  
 « rage et que il veult porter et soustenir l'oppinion du roy  
 « d'Angleterre, quant il rompt et destourbe ainsi l'entre-  
 « prinse et le voiage de l'armée <sup>8</sup>. Que deyroient maintenant  
 « faire chevalliers et escuiers de France ausquels les nou-  
 « velles vendront? Certes ils se devroient hastivement par-  
 « tir de leurs hostels en armes et venir mettre le siège  
 « à l'entour du chastel de l'Ermine et enclorre le duc là  
 « dedens et tant faire qu'il feust prins, mort ou vif, et  
 « mené ainsi comme ung fauls prince et desléal devers le  
 « roy de France, et le mettre en sa main pour le pugnir  
 « au los de son noble conseil. »

Ainsi disoient chevalliers et escuiers qui en la marche de Vennes estoient et qui avecques les seigneurs à ce parlement avoient esté; et <sup>9</sup> avoient <sup>10</sup> grant doubte que le duc ne feist morir par especial le connestable de France et le sire de Beaumanoir. Et les aucuns disoient: « Le sire de Laval, beau-frère au connestable, est demouré avec le

<sup>1</sup> Lasqueté, ne. — <sup>2,3</sup> Ores monstre. — <sup>4,5</sup> Déforainement. —  
<sup>6,7</sup> Deventrainement. — <sup>8</sup> De mer, en Angleterre. — <sup>9,10</sup> Faisoient.

« duc. Il ne le souffriroit nullement. Il est bien si sage  
 « que, vueille ou non, il adreschera le duc en ses besoingnes  
 « Il en a bon mestier. » Et voirement luy adrescha-il à  
 son povoir ; car, se il n'eust esté, il n'est nulle doute que  
 le connestable eust esté mort en la nuit et eust eu <sup>1</sup> mille  
 vies.

L'on puet et doit très-bien croire et penser que messire  
 Olivier de Clichon n'estoit pas à son aise , quant il se  
 veoit ainsi prins et attrapé et en trois paires de fers enferré  
 par les jambes et de près gardé par plus de vingt hommes  
 qui ne le sçavoient de quoy reconforter ; car il ne pavoit  
 savoir quel charge ils avoient de luy , ne la volenté du  
<sup>2</sup> duc <sup>3</sup> , et en soy-meismes il se comptoit pour mort , ne  
 nulle espérance de venir à l'endemain il n'avoit ; car <sup>4</sup> il  
 s'esbahissoit <sup>5</sup> moult fort et à bonne cause quant par trois  
 fois il fut mis sur les quarreauls tout defferré.

La première fois vouloit le duc que l'on luy trenchast la  
 teste , la seconde il vouloit qu'il fust incontinent noyé. Et  
 de l'une de ces mors briefment il fuist finé , n'eust esté  
 par le grant pourchas et les remonstrances que en fist le  
 seigneur de Laval. Mais quant il ouy le commandement du  
 duc, il se jetta à deux genouls devant luy en plourant  
 moult tendrement et en joindant les mains , et luy disoit :  
 « Ha ! monseigneur , pour Dieu merchy , advisés-vous.  
 « Ne ouvrés point par telle cruaulté sur beau-frère le con-  
 « nestable. Il ne puet avoir desservy mort. Par vostre  
 « grâce, veuilliés-moy dire que vous meut à présent d'estre  
 « si <sup>6</sup> courageusement <sup>7</sup> courrouchié envers luy ; et je vous  
 « jure que le meffait je luy feray de corps et de biens  
 « amender si grandement , ou je pour luy , que vous ose-

<sup>1</sup> Quinze. — <sup>2,3</sup> Seigneur. — <sup>4,5</sup> Ce le esbahissoit. — <sup>6,7</sup> Cruusement.



« rés dire , ne <sup>1</sup> ordonner <sup>2</sup>. Monseigneur , pour Dieu , sou-  
 « viengne-vous comment de vostre jeunesse vous et luy  
 « fustes compaignons ensemble et nourris tous deux en  
 « ung hostel avecques le duc de Lancastre , qui fut si loyal  
 « et si gentil prince , que oncques de plus gentil , ne de  
 « plus loial ne nasquy <sup>3</sup> que le duc de Lancastre ne le feust  
 « autant ou plus. Monseigneur , pour Dieu merchy , sou-  
 « vengne-vous comment en ce temps, avant qu'il eust sa  
 « paix au roy de France , il vous servy <sup>4</sup> loiaulment. Il  
 « vous aida à recouvrer vostre héritaige. Vous avés tous-  
 « jours trouvé en luy bon confort et bon conseil. Se vous  
 « estes de présent meu et infourmé sur luy autrement que  
 « par raison , il n'a pas pourtant desservy mort. » —  
 « Sire de Laval , respondi le duc , laissiés-moy faire ma  
 « <sup>5</sup> cruaulté <sup>6</sup> ; car Clichon m'a tant de fois courroucié que  
 « maintenant il est heure que je luy monstre. Et partés  
 « vous de cy. Je ne vous demande riens. Laissiés-moy faire  
 « ma cruaulté. Ça, je vueil qu'il muire tantost. » — « Ha,  
 « monseigneur , pour Dieu merchy , disoit le sire de  
 « Laval , refrenés-vous et amoderés ung petit vostre cou-  
 « rage et regardés à raison. Se ainsi estoit que vous le  
 « feissiés par telle fachon morir , oncques prince ne fut  
 « si deshonnouré que vous seriés ; ne il n'auroit en  
 « Bretagne chevallier , ne escuier , cité , chastel , ne  
 « bonne ville , ne homme nul , qui ne vous haïst à mort et  
 « ne meist paine à vous de tous poins deshérir ; ne le roy  
 « d'Angleterre , ne son conseil ne vous en scauroient nul  
 « gré. Vous voulés vous perdre pour la vie d'un homme ou  
 « de deux. Pour Dieu, prendés autre ymagination, car à la  
 « vérité ceste si vous est dampnable et si ne vault riens ,

<sup>1</sup> Juger. — <sup>2</sup> De luy. — <sup>3</sup> Toujours. — <sup>4</sup> <sup>5</sup> <sup>6</sup> Volenté et ma hastiveté.

« ainchois est deshonnorable en tous endrois trop grande-  
 « ment que d'empeschier la besoingne d'un si grant baron  
 « et si gentil chevallier que messire Olivier de Clichon. Et,  
 « se vous le faittes ainsi morir <sup>1</sup>, ce seroit trahison et  
 « reproche icy et devant Dieu et par tout le monde. Ne  
 « l'ayés-vous pas pryé au disner ? et il y est venu. Après  
 « amiablement vous l'estes venu quérir en la ville pour  
 « veoir vos ouvraiges ; il y est venu. Il a obéy à vous en  
 « tous cas et beu de vostre vin. Et est-ce icy le grant  
 « amour que vous luy monstrés ? Vous le voulés traittier  
 « à mort. Sachiés que oncques si grant deshonneur ne  
 « advint à <sup>2</sup> prince nul. Se vous le faittes ainsi <sup>3</sup>, tout le  
 « monde le vous reprouceroit <sup>4</sup> et sera enclin à vous mener  
 « guerre <sup>5</sup>. Mais je vous diray que vous ferés. Puisque  
 « vous le haiés tant que vous le monstrés, raenchonnés-le  
 « d'une grande somme de flourins. Tout cela povés-vous  
 « bien faire, et, se il tient chastel, ne ville où vous sen-  
 « tés avoir droit ou autrement, si la demandés : vous  
 « l'aurez, et de tout ce qu'il vous promettra de baillier,  
 « j'en seray et demourray plesge avecques luy. »

Quant le duc de Bretagne ouy ainsi parler le sire de Laval et si le sieuvoit de si près que toute la nuit il ne le laissa un seul piet <sup>6</sup> estre <sup>7</sup> qu'il ne feust tousjours auprès de luy, si pensa un petit et refrena son mautalent et son grant ayr, et quant il parla, il dist : « Sire de Laval, sachiés  
 « que vous luy estes un grant moien, et vueil bien que vous  
 « sachiés que le sire de Clichon est l'omme ou monde que  
 « je hais le plus. Et, se vous ne feussiés, jà de ceste nuit  
 « sans mort n'en feust yssu. Vos paroles le sauveront. Alés  
 « parler à luy et luy demandés se il veult payer cent mille

<sup>1</sup> Sans nul tiltre de raison. — <sup>2-3</sup> Seigneur que il vous avenroit se vous le faisiés faire. — <sup>4-5</sup> Hayroit et guerroyeroit. — <sup>6-7</sup> Ester.

« frans tous appareilliés (je n'en prendray vous , ne autre  
 « en plesge , fors seulement les deniers), et encoires aveue  
 « ce se il me veult rendre trois chasteauls et une bonne  
 « ville tels que je vous nommeray , <sup>1</sup> Chasteau-Bourg <sup>2</sup>.  
 « Chasteau-Josselin, le Blain et la ville de Jugon , et m'en  
 « face mettre en possession, ou ceulx que je y commettray :  
 « <sup>3</sup> jà avant ne le vous renderay <sup>4</sup>. » — « Monseigneur ,  
 « respondi le sire de Laval , grant merchy , quant à ma  
 « prière vous descendés , et soiés assureur que tout ce que  
 « vous me demandés, je le vous feray furnir et accomplir  
 « sans <sup>5</sup> faulte <sup>6</sup> , les trois chasteaulx et la ville rendre et  
 « mettre en vos mains et les cent mille frans paier avant  
 « qu'il se parte de céans. »

Adont le sire de Laval fut grandement resjouy quant il  
 percheu que son beau-frère le sire de Clichon estoit hors  
 du péril de <sup>7</sup> sa vie <sup>8</sup>. Si fist tantost ouvrir la grosse tour  
 où il estoit en grant sousy de sa vie. On l'ouvry par le com-  
 mandement du duc et non autrement. Lors monta le sire  
 de Laval amont les degrés et tant qu'il vint jusques sur ung  
 hault estage de la tour où il trouva le connestable moult  
 esbahy , car il n'attendoit que la mort , et enferré de trois  
 paires de fers. Mais incontinent que le sire de Clichon  
 choisit son beau-frère le sire de Laval , si luy revint ung  
 petit le cuer , et pensa que aucun traittié pour lui <sup>9</sup> il  
 auroit <sup>10</sup>. « Avant , dist le sire de Laval à ceulx qui o luy  
 « estoient là envoiés de par le duc , defferrés beau-frère de  
 « Clichon , et puis je parleray à lui. » Et puis dist au sire  
 de Clichon : « Vous ferés , beau-frère, ce que je vous  
 « diray. » — « Ouy, beau-frère, » respondi le connestable.

<sup>1.2</sup> Chastel-Brouch. — <sup>3.4</sup> Et je le vous renderay. — <sup>5.6</sup> Double. —

<sup>7.8</sup> La mort. — <sup>9.10</sup> Il y avoit.

A ces mots il fut defferré. Lors le traist à part le sire de Laval et dist : « Certes , beau-frère , à grant paine et à  
 « grant meschief et tourment ay-je sceu tant faire que la  
 « vie vous soit sauvée. J'ay fait vostre fin. Il vous fault  
 « paier avant que vous yssiés hors de céans en deniers  
 « tous appareilliés cent mille frans , et encoires oultre il  
 « fault rendre au duc trois chasteaulx et une ville , c'est  
 « assavoir Chastel-Brouch, Chastel-Josselin et le Blain et  
 « la ville de Jugon. Autrement vous n'avés point de déli-  
 « vrance. » Lors dist le connestable : « Sachiés , beau-  
 « frère , que je vueil tenir ce marchié. » — « Vous avés  
 « droit <sup>1</sup> , » respondi le sire de Laval. Et dist le connes-  
 table : « Qui pourra soingnier d'aler à Clichon et ailleurs  
 « pour <sup>2</sup> lever et furnir les cent mille frans <sup>3</sup> ? et je y  
 « envoiey. Beau-frère de Laval , il vous y fault aler. »  
 Le sire de Laval respondi : « Ne vous y attendés pas ; car  
 « je n'yray jà , ne jamais de ce chastel ne me partiray , si  
 « en sauldrés <sup>4</sup> o moy <sup>5</sup> ; car je sens le duc trop variable et  
 « cruel. Et, se il se repentoit du marchié en l'absence de  
 « moy par aucune fole ymagination que il auroit sur vous ,  
 « tout nostre fait seroit rompu. » — « Mais qui dont y  
 « pourra aler ? » dist le sire de Clichon. « Il y a , dist le  
 « sire de Laval, le sire de Beaumanoir qui est en prison  
 « comme vous estes. Celluy fera toutes les <sup>6</sup> dilligences <sup>7</sup>  
 « et conduira le fait et pourverra partout puis qu'il fault  
 « qu'il soit. » — « C'est bon , dist le connestable , descen-  
 « dés aval et ordonnés à tout et pourvoiés, ainsi que vous  
 « savés que bon est , pour le mieulx, et que nous en ayons  
 « une fin. »

<sup>1</sup> Et tout heureux quant vous y povés venir. — <sup>2-3</sup> Querre la finance.  
 — <sup>4-5</sup> Aussy. — <sup>6-7</sup> Délivranches et pourvéances.

Quant le sire de Laval eut parlé au sire de Clichon et sceut de luy son intention pour sa délivrance, il descendi la tour en bas et s'en vint en la chambre du duc qui se appareil-loit pour aler <sup>1</sup> reposer <sup>2</sup>. Adont le sire de Laval l'enclina et luy dist : « Monseigneur , c'est fait. Vous aurés vostre « demande, mais il fault que vous nous faittes délivrer le « sire de Beaumanoir , et que beau-frère de Clichon et luy « parlent ensemble ; car il est expédient que il aille faire « les finances des cent mille frans et qu'il mette et face « mettre vos gens en la possession de la ville et des chas- « teaulx que vous demandés. » — « Bien , dist le duc , on « le délivre hors des fers , et les <sup>3</sup> faittes mettre <sup>4</sup> en une « chambre, et soiés moien de leur traitié ; car je n'en vueil « nul veoir , et tantost, quant je auray ung petit dormi, « vous retournerés vers moy. Nous parlerons encoires « ensemble. » — « Bien, monseigneur , » dist le sire de Laval.

Adont il yssy hors de la chambre du duc et s'en ala accompaignié de deux chevalliers que le duc luy avoit ordonnés <sup>5</sup> , tout droit là où le sire de Beaumanoir estoit enferré , et avoit esté moult esbahy et en grant doubtance de la mort, et cuida bien , ce dist-il puis , quant l'on ouvry la chambre, que l'on le venist quérir pour faire morir. Mais quant il vit le sire de Laval , le cuer luy revint et encoires plus quant il luy dist : « Sire de Beaumanoir , vostre déli- « vrance est faite. Resjoussiés-vous. » A ces mots fut-il déferré et amené en la salle.

Adoncques ala-on quérir le connestable , et fut amené en bas entr'euls trois en une chambre, et lors y fut apporté vin

<sup>1-2</sup> Coucher, car toute la nuit il n'avoit point dormi. — <sup>3-4</sup> Mette-  
on Clichon et luy. — <sup>5</sup> Pour aler avecques luy.

et viandes <sup>1</sup> à plenté <sup>2</sup>. Et sachiés que tous ceulx de l'ostel furent moult grandement resjouis , quant ils sceurent comment les besoingnes aloient et que elles estoient tournées sur le mieulx , car envis avoient-ils veu ce que l'on avoit fait au connestable et au seigneur de Beaumanoir ; mais amender ne le povoient, car obéyr les convenoit à leur seigneur, fust à tort ou à droit. Et à la vérité , depuis que la porte fut fermée et les pons-leveys levés , oncques homme , ne femme n'entra ou hault chastel , ne n'en yssy ; car aussi les clefs estoient en la chambre du duc , et y demourèrent tant que il eut dormy. Et jà estoit, quant il se leva, haulte tierce. Dont escuiers et varlets qui estoient dehors le chastel en attendant leurs seigneurs et maistres estoient tous esbahis et pensoient , puis disoient : « Ce que l'on a fait de l'un, l'on a fait de l'autre. »

Les nouvelles estoient jà courues jusques à Laudriguier, et disoit l'un à l'autre les plusieurs : « Vous ne savés quoy ?  
 « le duc de Bretagne a enmené en son chastel de l'Ermine  
 « le sire de Clichon, connestable de France, le sire de  
 « Laval et le seigneur de Beaumanoir ; et supposons <sup>3</sup> que  
 « il les fera morir , se ils ne sont mors. » Adont veissiés chevalliers et escuiers qui là se tenoient , esmerveillier et esbahir ; et disoient les compaignons l'un à l'autre : « Ores  
 « est nostre saison perdue , et le voiage par mer rompu.  
 « Ha ! connestable, que vous est-il advenu ! Trop povre  
 « conseil vous a grandement deceu ; maint meschief en  
 « avendront. Le parlement qui s'est tenu à Vennes , ne fut  
 « oncques mis sus , ne assamblé fors seulement pour vous  
 « attraper. Vous souliés avoir une telle oppinion, et à cela  
 « vous estiés arresté, que, se le duc de Bretagne vous eust

<sup>1</sup> Assés. — <sup>3</sup> Bien.



« par cinq cens fois mandé et vous eust asseuré de cinq  
 « cens <sup>1</sup> asseuremens <sup>2</sup>, si ne feussies-vous point alé à son  
 « mandement, tant le doubtiés-vous et ressoingniés de  
 « venir en ses mains. Et maintenant vous y estes bouté  
 « simplement et ygnoramment. Il vous est trop grande-  
 « ment mescheu. »

Là plaignoient parmy Bretaigne toutes gens le connestable, et n'en sçavoient que dire, ne que faire. Chevalliers et escuiers disoient, quant telles nouvelles leur venoient :  
 « Et pourquoy <sup>3</sup> fault-il plus séjourner <sup>4</sup> ? Que n'alons-nous  
 « tous devant l'Ermine enclorre et assiégier le duc là  
 « dedens, et, se il a fait morir le connestable, le <sup>5</sup> con-  
 « straindre <sup>6</sup>, et, se il le tient en prison, tant faire qu'il  
 « nous soit rendu ; car oncques si grant meschief ne advint  
 « en Bretaigne, comme il est pour le présent advenu par  
 « la prinse du connestable et des autres barons quy pour-  
 « roit estre cause de ceste armée du tout rompre. » Ainsi  
 disoient les ungs et les autres ; mais nuls ne s'en mouvoit  
 encoires, et attendoient autres nouvelles et tousjours cou-  
 roient, volloient et s'espardoient nouvelles parmy Bretaigne  
 et ailleurs aussi, et vindrent à Paris sur moins de deux  
 jours, dont le roy et ses oncles les ducs de Berry et de  
 Bourgoingne furent grandement esmerveilliés. Pour ces  
 jours estoit jà le duc de Bourbon party et aloit vers Avi-  
 gnon pour chevauchier en Castille, mais que il eust veu le  
 Saint Père Clément. Si luy en vindrent les nouvelles sur  
 le chemin, et si estoit, comme je <sup>7</sup> tiens <sup>8</sup>, à Lyon-sur-le-  
 Rosne, et avecques luy <sup>9</sup> le conte de Savoie.

Le conte de Saint-Pol, le sire de Coucy et l'admiral de

<sup>1-2</sup> Assurances. — <sup>3-4</sup> Séjournons-nous. — <sup>5-6</sup> Contrevengier. —  
<sup>7-8</sup> Crois. — <sup>9</sup> Son nepveu.

France qui se tenoient à Harfieu, estoient tous prests pour entrer en mer et de faire leur voiage , quant nouvelles leur vindrent comment le duc de Bretagne avoit prins et retenu en son chastel de l'Ermine le connestable de France , le sire de Laval et le sire de Beaumanoir ; et disoient ainsi ceulx qui les nouvelles portoient : « Renommée générale  
« court et volle par tout le pays de Bretagne que le duc  
« a fait du moins mourir le connestable de France et le  
« sire de Beaumanoir , car il les haioit à mort. »

Quant ces seigneurs dessus nommés entendirent ces nouvelles , si leur furent trop dures et trop felles , et ne s'en pouvoient trop esmerveillier , et dirent tantost : « Nostre  
« voiage est rompu. Donnons à toutes manières de gens  
« congié et nous en alons à Paris devers le roy. Si sçau-  
« rons quelle chose il vouldra dire , ne faire. » A ces paroles respondi l'amiral et dist : « C'est bon que nous  
« alons à Paris , mais nous ne donnons pas pour ce congié  
« à nos gens. A l'adventure les vouldra-on employer en  
« Castille ou ailleurs (car monseigneur de Bourbon y va) ,  
« ou en Bretagne dessus le duc. Pensés-vous que le roy  
« de France doye laisser la chose ainsi ? Par Dieu, nennil.  
« Il ne peult jamais eschapper que il n'y ait deux cens  
« mille flourins de dommaige , sans le blasme que l'en fait  
« à son connestable , encoires se il eschappe vif. On ne  
« ouy oncques parler de la cause pareille de <sup>1</sup> retarder et  
« rompre <sup>2</sup> ainsi le voiage d'un roy qui veult porter con-  
« traire et dommaige à ses ennemis. » — « Or séjournons  
« icy , dist l'admiral , encoires deux ou trois jours. Par  
« aventure aurons-nous autres nouvelles qui nous vendront  
« de France ou de Bretagne , sur quoy nous pourrons  
« avoir meilleur advis. »

<sup>1</sup> Rompre et briser.

Or parlons ung petit du duc de Bretagne. Quant il eut ung petit reposé sur son lit, il se leva et appareilla, et, quant il fut appareillié, il manda en sa chambre le sire de Laval, lequel vint tantost. Là eurent ensemble encoires grant parlement et long. Finablement lettres furent escriptes tantost à la vouenté du duc, que le connestable de France messire Olivier de Clichon clamoit quitte pour tousjours et à jamais la ville et les chasteaulx dessus nommés et les rendroit purement et lyement au duc de Bretagne <sup>1</sup> et à ses hoirs, et disoit et vouloit que les lettres fuissent faittes au plaisir du duc <sup>2</sup>.

Quant les lettres furent escriptes et séellées du tout à l'intention du duc et sans rappel, le sire de Beaumanoir fut ordonné de par le connestable pour aler aux chasteaulx et pour faire partir et yssir ceulx qui les tenoient et avoient tenu pour et ou non du connestable, et pour mettre en possession les gens du duc. Avecques tout ce, les trois chasteaulx ainsi délivrés et la bonne ville dessus nommés, il luy convenoit paier cent mille frans <sup>3</sup> et tant faire que <sup>4</sup>le duc fuist bien content <sup>5</sup>.

Adoncques furent ouvertes les portes du chastel, et se départy et yssy le sire de Beaumanoir dehors, chargé et ordonné de par le connestable d'accomplir toutes les ordonnances et prié qu'il s'en délivrast du plus tost qu'il pourroit; et avecques luy issirent les gens du duc. Ainsi par euls sceut-l'on en la cité de Vennes et sur le pays qui se commençoit jà tout à esmouvoir, que le connestable n'avoit garde de mort et que il estoit mis à finance. Toutes gens

<sup>1-2</sup> Et disoient les lettres ainsy : que le duc de Bretagne et ses hoirs en feussent ahérités; et en donnoient pleine puissance d'ahériter qui le duc de Bretagne vouloit. — <sup>3</sup> En deniers appareilliés. — <sup>4-5</sup> Il souffist au duc.

qui l'aimoient, chevalliers et escuiers, en furent moult resjouis et se restraingnirent de non venir avant; car voirement ils disoient bien que, se ces secondes nouvelles ne feussent venues aux chevalliers et escuiers de Bretagne, ils feussent venus mettre siège devant le chastel de l'Ermine, et là eussent-ils enclos le duc, ne ils ne firent oncques chose de si bonne volenté comme ils l'eussent fait <sup>1</sup> à icelle heure <sup>2</sup>.

Vous sçavés que nouvelles sont tantost espendues partout: elles vont avecques le vent. Les trois hauls barons qui estoient à Harfleu, ouyrent dire et certiffier que messire Olivier de Clichon n'avoit garde de mort, mais il en avoit esté en grant péril et adventure, et l'eust esté pour certain se son beau-frère le sire de Laval ne luy eust si grandement aydié et pourchassié. Et toutesfois on ne le povoit avoir <sup>3</sup> eu <sup>4</sup> que il ne convenist que le duc euist trois de ses chasteaulx et une bonne ville et avec tout ce la somme de cent mille frans. Adont parlèrent-ils ensemble et dirent: « La chose va bien puisque point de mort n'y a. « Tousjours recouvrera bien le connestable finances et « héritaiges. Le roy en a pour luy largement, se il en a « besoing. C'est fait; nostre voiage est rompu. Nous nous « povons bien partir de icy et donner à nos gens congïé « et aler à Paris devers le roy et aprendre de toutes « nouvelles, car jà entendons-nous que tous ceulx qui « estoient ordonnés à passer en Angleterre et entrer en « mer en la cité et ou havène de Laudriguier, sont contre- « mandés. Ce n'est pas signe que l'on doye en ceste saison « aler nulle part, et bien y a cause; car le connestable « se pourchassera du despit et du dommaige que l'on luy

<sup>1</sup> Celle. — <sup>2</sup> Aydié.

« a fait. » Adoncques ces trois seigneurs donnèrent congié à toutes manières de gens d'armes et de arbalestriers qui à Harfleu gésoient à l'ancre, et euls-meismes se départirent et misrent au chemin pour venir à Paris où le roy estoit.

Le sire de Beaumanoir exploitta tellement que sur quatre jours il ot mis en possession et saisine les gens au duc de Bretagne des chasteaulx dessus nommés et de la ville de Jugon, tant que le duc de Bretagne s'en contempta très-bien. Après, il fist tant que la finance des cent mille frans pour le rachat du connestable fut toute preste et payée et mise là où le duc vouloit, sans y faire faulte.

Quant tout fut ainsi accomply, le sire de Laval dist au duc : « Monseigneur, vous avés par devers vous tout ce que vous demandés, c'est assavoir cent mille frans, la ville de Jugon, Chastel-Brouch, Chastel-Josselin et le Blain. Or me délivrés beau-frère le connestable. » — « Voulentiers, dist le duc, il <sup>1</sup> voise son chemin <sup>2</sup>. Je luy donne congié d'aler hors de mon pays partout où bon luy semble. » Ainsi fut lors délivré de la prison du duc de Bretagne messire Olivier de Clicon, connestable de France, et se départirent luy et le sire de Laval du chastel de l'Ermine, et se tinrent à très-heureux quant ils furent hors du chastel et ils eurent la clef des champs. Le connestable ne fist point moult grant séjour en Bretagne, mais monta tantost sur ung <sup>3</sup> bon coursier <sup>4</sup>, et son page sur ung autre, et tellement exploitta qu'il fut en deux jours en la ville de Paris, et descendi premièrement à <sup>5</sup> hostel, et puis ala ou Louvre devers le roy et ses oncles les ducs de Berry et de Bourgoingne. Ses gens et son arroy le sieuvirent tout bellement <sup>6</sup> après <sup>7</sup>.

<sup>1</sup> S'en voise. — <sup>2</sup> Grand coursier et bon. — <sup>3</sup> Son. — <sup>4</sup> Par derrière.

Le roy et ses oncles estoient jà infourmés de sa délivrance, mais ils ne savoient pas que il fust si près. On ouvry les portes de la chambre du roy à l'encontre de luy, car le roy le vouloit. Si vint en la présence du roy et se jetta à genouls devant luy et dist : « Très-redoubté sire, vostre  
 « père, à qui Dieu pardonne ses deffaultes, me fist et créa  
 « en l'office de la connestablie de France, lequel office à  
 « mon loial povoir j'ay excersé et usé tellement que oncques  
 « nuls n'y vist deffaulte. Et, se il estoit nuls (excepté vos-  
 « tre corps et messeigneurs vos oncles) qui vouldist dire le  
 « contraire ou que je m'y fusse mal porté ou mal acquitté  
 « et le porter outre, ne que envers vous et la noble cou-  
 « ronne de France je eusse fait aultrement que à point,  
 « certes, je vouldroie mettre mon gaige et <sup>1</sup> baillier et  
 « mettre outre. <sup>2</sup> »

Nul ne respondi à celle parole, ne le roy, ne autruy. Lors dist le connestable : « Très-chier sire et noble roy, il  
 « est advenu en Bretaigne qu'en vostre office faisant, le duc  
 « de Bretaigne m'a prins et retenu comme prisonnier en  
 « son chastel de l'Ermine et voulu faire morir sans <sup>3</sup> cause <sup>4</sup>,  
 « fors que pour accomplir son <sup>5</sup> très-oultrageus courage et  
 « sa fureur et volenté desraisonnable <sup>6</sup>, et de fait j'estoie  
 « mort, se Dieu et beau-frère de Laval ne me eussent  
 « aidé. Pour quoy et pour laquelle <sup>7</sup> prinse, il a convenu,  
 « se je me vouloie oster et délivrer de ses mains, que je  
 « luy aye bailliée et délivrée une mienne ville en Bretaigne  
 « et trois fors chasteaux ; et avecques tout ce en deniers  
 « tous appareilliés m'a convenu paier et délivrer la somme  
 « de cent mille frans. Pour quoy, très-chier sire et noble <sup>8</sup>,

<sup>1-2</sup> Le combattre. — <sup>3-4</sup> Nul titre de raison. — <sup>5-6</sup> Grant outrage et mauvaise volenté. — <sup>7</sup> Chose et. — <sup>8</sup> Roy.



« le blasme et le dommaige que le duc de Bretagne m'a  
« fait , regarde très-grandement à vostre magesté roial ,  
« car le voiage de mer où moy et mes compaignons espé-  
« rions à aler , est orendroit rompu et brisié. Si vous rens  
« l'office de la connestablie, et y pourvoies tel qu'il vous  
« plaira, car je ne m'en vueil plus chargier , né nul hon-  
« neur je n'en auroie du faire , ne de m'en plus enson-  
« nier. » — « Connestable , respondi le roy , nous savons  
« bien que l'on vous a fait blasme et dommaige et que ce  
« redonde grandement en nostre préjudice et de nostre  
« roiaulme. Si manderons temprement nos pers de France  
« et regarderons quelle chose s'ensievra du faire ; et ne  
« vous soussiés, car vous en aurés droit et raison, comment  
« que il se doye prendre , ne advenir. »

Adont prinst le roy le connestable par la main et le fist lever et luy dist : « Connestable , nous ne voulons pas que  
« vous partés de vostre office ainsi , mais voulons que vous  
« en usés tant que nous aurons eu autre conseil. » Le con-  
nestable de rechief se mist à deux genouls et dist : « Très-  
« chier sire , la chose me touche de si près , et tant forte-  
« ment pense au blasme et au dommaige que le duc de  
« Bretagne m'a fait , que bonnement pour le présent je  
« n'en pourroie user ; et l'office est grant, et convient à  
« toute heure respondre et parler à toutes gens qui pour-  
« sieuvent l'office : pour <sup>1</sup> moy <sup>2</sup>, je n'auroie point manière,  
« ne arroy dé respondre , ne de parler , ainsi qu'il appar-  
« tient. Si vous plaise l'office à reprendre et y pourveoir  
« autre pour ung temps. Tousjours suis-je <sup>3</sup> en vostre com-  
« mandement appareillié. » — « Or bien , respondi lors le  
« duc de Bourgoingne , monseigneur ; il offre assés : vous  
« en aurés advis. » — « C'est vray » , dist le roy.

<sup>1</sup> Quoy. — <sup>2</sup> Et seray-je.

Lors fist-il lever le connestable , lequel moult doucement se traist devers le duc de Berry et celui de Bourgoingne , tout advisé de remonstrer son fait et ses besoingnes , et pour euls deux par espécial infourmer justement de la matière ; car il en appartenoit à euls grandement la congnissance pour tant que ils avoient comme tout le gouvernement du roialme. Mais en parlant à ceulx et en remonstrant ses besoingnes au long et comment le duc l'avoit <sup>1</sup> pourmené <sup>2</sup>, il se apperchut assés que la chose ne leur touchoit pas de si près que le roy <sup>3</sup> en avoit respondu ; car en la fin ils le blasmèrent grandement de ce qu'il estoit ainsi alé à Vennes <sup>4</sup>. Il respondi qu'il ne s'en estoit peu par nulle voye excuser. « Si <sup>5</sup> feussiés <sup>6</sup> bien , respondi le « duc de Bourgoingne, ou cas que vostre navie estoit preste « et que chevalliers et escuiers et toutes autres gens vous « attendoient à Laudriguier. Encoires oultre , quant vous « eustes esté dedens Vennes et disné avecques luy , et « vous fustes retourné à vostre hostel ou bourg et que bien « vous en estoit prins , vous n'aviés plus que faire de là « séjourner, ne de aler veoir son chastel de l'Ermine. » — « Monseigneur , respondi le connestable , il me monstroit « tant de beaulx semblans que nullement je ne luy ousoie « reffuser. » — « Certes , connestable , dist le duc de « Bourgoingne , en beaulx semblans gisent les déceptions. « Je vous cuidioie trop plus subtil que vous ne soiés. Or « alés , alés , les besoingnes vendront à bien. L'on y aura « regard par loisir ». Adont laissa le duc de Bourgoingne messire Olivier de Clichon, et <sup>7</sup> prist <sup>8</sup> la parole à son frère le duc de Berry.

<sup>1.2</sup> Démené. — <sup>3</sup> Luy. — <sup>4</sup> Quant il se sentoit en la hayne du duc.  
— <sup>5.6</sup> Puissiés. — <sup>7.8</sup> Reprist.

Quant le connestable eut ouy la response que le duc Phelippe de Bourgoingne luy fist, il apperceu bien que ces seigneurs luy estoient plus durs et plus rudes que le roy n'estoit, et qu'il n'avoit pas bien fait à leur gré. Si se départy tout bellement et tout quoiement du Louvre et retourna vers son hostel. Là le vindrent veoir aucuns seigneurs de parlement et aucuns du conseil du roy, qui le reconfortèrent et luy dirent que les besoingnes vendroient tout à bien. Et là vindrent devers luy pour luy conseiller, le conte de Saint-Pol, le sire de Coucy et l'admiral de France, et luy dirent bien : « Sire connestable, n'en  
 « faites nulle doubte ; car vous en aurés vostre raison  
 « grandement de ce duc de Bretagne, car il a <sup>1</sup> exploittié <sup>2</sup>  
 « contre la couronne de France ung <sup>3</sup> trop grand incon-  
 « vénient <sup>4</sup>, et en pourroit estre honny et bouté hors de  
 « sa terre. Alés-vous esbatre au Mont-le-Héry, vous serés  
 « sur le vostre et nous laissiés convenier, car les pers de  
 « France en ordonneront, ne la chose ne puet demourer  
 « ainsi. »

Le connestable crut ces seigneurs et se départy de Paris et s'en vint à Mont-le-Héry demourer, et y mena son estat. Et vacqua ung temps l'office de la connestablie de France ; et fut telle fois que l'en disoit que messire Guy de la Trimouille seroit connestable de France, mais non fut. Il ne <sup>5</sup> s'en feust jamais chargié <sup>6</sup>, tant estoit-il bien advisé, et par espécial dessus messire Olivier de Clichon <sup>7</sup>.

---

En ces jours, en la propre septmaine que les nouvelles de la prinse du connestable vindrent à Paris, il vint aussi

<sup>1-2</sup> Fait. — <sup>3-4</sup> Très-grant desplaisir. — <sup>5-6</sup> L'eust jamais prise. —  
<sup>7</sup> Ce n'eust point esté honneur à luy, ce luy sembloit, d'en prendre l'office.

autres nouvelles à Paris des parties d'Allemagne , lesquelles furent grandement desplaisantes au roy et à ses oncles et à leurs consauls , et vous diray de quoy et comment.

Le duc de Guerles, fils au duc de Julliers , s'estoit alyé avecques le roy d'Angleterre pour faire guerre au roy de France et avoit prins les prouffis et la pension d'argent ( quatre mille frans par an ) , lesquels prouffis et pension le duc de Julliers son père avoit eu du temps passé sur les coffres du roy d'Angleterre ( mais il y avoit renonchié ) , et son fils qui estoit jeune et en ses <sup>1</sup> cuidiers <sup>2</sup> , les avoit prins à la requeste du roy d'Angleterre et de son conseil , et parmy tant il devoit deffier le roy de France et faire guerre à son loial pover.

Celuy duc à estre de la partie des Anglois s'estoit encliné le plus pour ce qu'il tenoit en guerre madame de Brabant <sup>3</sup> , et sentoit de tous pions que celuy pays estoit favourable au roy de France , car il devoit ou temps advenir retourner au duc de Bourgogne ou à ses enfans. Si vouloit lors monstrier le duc de Guerles que la chose luy touchoit et que il porteroit <sup>4</sup> dommaige au roy de France et à son conseil et à tous ses conjoints et aliés. Si envoya , en ces jours que les nouvelles estoient fresches du connestable de France , deffier le roy de France par unes lettres séellées de son séel moult dures et moult felles et qui pas ne furent acceptées à la plaisance du roy , ne de ses oncles , sicomme je vous racompteray cy-après plus au long en ceste histoire, quant il appartendra d'en parler et je vous esclarchiray la guerre de Brabant et de Guerles.

Si n'en monstra le roy de France nul semblant, mais fist

<sup>1,2</sup> Cuideries. — <sup>3</sup> Et le duchié de Brabant. — <sup>4</sup> Contraire et.

bonne chière à cel escuier de Guerles qui la deffiance avoit apportée. Si cuida-il bien, telle fois fut, perdre la vie, car il vint par la cité de Tournay et ne vouloit aler plus avant. Et avoit monstré la deffiance au prévost et aux seigneurs de la ville, et s'en vouloit passer outre parmy tant qu'il disoit que il souffisoit, quant il estoit adreschié <sup>1</sup> à <sup>2</sup> une cité si notable comme la cité et ville de Tournay est, mais il ne souffist pas lors ausdis seigneurs, quoyque Tournay soit au roy de France. Si arrestèrent et saisirent l'escuier et le misrent en bonne prison fermée, et puis envoièrent par devers le duc de Bourgoingne pour savoir qu'il luy en plaisoit à faire et que telles choses estoient venues avant.

Le duc rescripsi aux prévosts de Tournay qu'ils luy amenassent l'omme qui les deffiances portoit. Ils luy amenèrent; mais, quant il vint à Paris, il cuida bien estre mort, ce qui non fut; car le roy, ses oncles et les seigneurs ne luy firent que toute courtoisie, et luy donna le roy de France ung gobelet d'argent pesant quatre mars et cinquante frans dedens, et le fist tenir tout aise.

Quant l'escuier de Guerles eut fait son messaige comme dit est, le duc de Bourgoingne et les autres seigneurs luy firent baillier ung bon saulf-conduit pour retourner en son pays, et ainsi pour le destourbier du connestable et pour ces nouvelles de Guerles la court de France si estoit toute troublée; mais trop plus le fut quant le connestable vint faire sa plainte à Paris du duc de Bretagne, car le roy et son conseil veoient que grans despens et grans travaux et à petit de prouffit leur sourdoient de tous costés. Si convenoit bien que ils eussent bon sens pour euls savoir chevir et dissimuler. Toutefois sachiés que le conseil du roy, quoy

<sup>1</sup> En.

que feust du duc de Guerles et de ses deffiances, ne se vouloit point passer que messire Olivier de Clichon qui avoit <sup>1</sup> si bien et si longuement <sup>2</sup> servy le roy de France et le roiaulme en Flandres et ailleurs, ne feust adreschiés des duretés que le duc de Bretagne lui avoit faittes, son corps raenchonné, prins ses villes et ses chasteaux sans nul tiltre de raison, et par espécial le sire de Coucy et l'admiral de France y rendirent grant paine.

Or retournons au duc de Lancastre et au roy de Portingal qui estoient en Gallice et faisoient guerre forte et belle, et compterons comment en leurs besoingnes ils persévérèrent.

---

Vous devés savoir que, quant les armes furent faittes à Besances de messire Jehan de Hollandes et de messire Regnault de Roye, comme dit est (et là furent le roy de Portingal et sa femme), à leur departement le roy de Portingal avoit prommis au duc de Lancastre que, luy retourné en la cité du Port, il ne séjourneroit point six jours, que il chevaucheroit; car ses gens estoient tous prests. Le duc envoya tantost sa femme en la ville de Saint-Jaques en Galice pour là séjourner en la garde du seigneur de Fil-Watier, ung grant baron d'Angleterre, à tout cent lances et deux cens archiers, et luy dist au partir de Besances :  
 « Madame, vous vous tendrés en la cité de Compostelle, et  
 « nous chevaucherons, le roy de Portingal, mon fils et moy  
 « et nos gens, en Castille pour requerre nos ennemis, et les  
 « combatterons où qu'ils soient trouvés. Ceste saison-icy nous  
 « verrons se jamais aurons riens ou roiaulme de Castille. »

<sup>1</sup> Si loyaument.



La dame respondi : « Dieu y ait part ! » Ainsi furent les départies pour le présent.

Messire Thomas de Persy et <sup>1</sup> le sire de Fil-Watier <sup>2</sup> convoièrent la duchesse à tout deux cens lances hors des périls , et puis retournèrent devers le duc qui jà estoit hors de Besances, et chevauchoit, et ses routes, vers une ville en Gallice que l'on nomme Aurenc, laquelle luy estoit rebelle et nullement ne luy vouloit obéyr, car elle estoit forte, et y avoit ung nombre de Bretons en garnison, qui l'avoient prinse à garder sur leurs périls , et pour tant qu'ils sentoient bien que le duc et les Anglois vendroient celle part, ils s'estoient encoires moult grandement fortifiés.

Le mareschal de l'ost avoit bien ouy parler de la garnison de Aurenc en Galice, qui ne vouloient obéyr au duc, et que tous les jours ils se fortiffoient. Si conseillèrent <sup>3</sup> au connestable, messire Jehan de Hollandès entr'euls <sup>4</sup>, à là venir. Adont s'adreschièrent toutes manières de gens d'armes et chevauchièrent celle part, et tant exploittièrent que ils vindrent assés près, et se logièrent à l'environ chascun qui mieulx mieulx.

La première nuit que ils furent là venus , il faisoit si bel et si chault que plus ne pooit , car c'estoit entour l'Ascension. Si firent les seigneurs tendre trefs et tentes en ces beaulx plains <sup>5</sup> auprès de ces <sup>6</sup> oliviers , et là se tindrent celle nuit et l'endemain tout le jour sans assaillir ; car ils cuidoient que ceulx de la ville se deussent rendre légèrement sans euls faire assaillir.

Voulientiers se feussent rendus les bons hommes natifs de la ville et de là entour ; mais ils n'estoient mie seigneurs de

<sup>1.2</sup> Messire Yon Fils-Warin. — <sup>3.4</sup> Le connestable, messire Jehan de Hollandes et il le duc. — <sup>5.6</sup> Dessoubs les.

leur ville , ainchois l'estoient Bretons , compagnons aventureus. Si estoient leurs cappitaines deux <sup>1</sup> Bretons <sup>2</sup>. L'un estoit nomme le bastard d'Aulroy , et l'autre le bastard de Pennefort. Ils estoient bonnes gens d'armes à merveilles , et bien y parut, quant ainsi vaillamment hors de tous confors ils emprindrent à garder et deffendre la ville de Aurenc en Gallice contre l'ost du duc de Lancastre.

Au tiers jour que les Anglois furent là logiés et que ils orent advisé la ville et comment à leur avantaige ils l'assauldroient , le connestable , le mareschal et l'admiral de la mer (ces trois <sup>3</sup> grans seigneurs <sup>4</sup>) firent sonner les trompettes pour assaillir. Si s'armèrent au son des trompettes toutes gens , et yssirent hors de leurs logis et se trairent sur les champs. Et là furent-ils bellement départis en quatre parties pour assaillir en quatre lieux ; et puis s'en vindrent tout le pas et gentement ordonnés en sonnant trompettes devant euls jusques à la ville , et s'arrestèrent sur les fossés. Il n'y avoit point d'eaue , mais il y avoit bons parfons fossés et bons palis de bois au devant des murs , et y avoit plenté roinches et <sup>5</sup> espines et si espesement que gens d'armes ne s'i pourroient embatre <sup>6</sup>.

Or commença l'assault en quatre lieux , et se prindrent à dévaler gens d'armes et gros varlets ès fossés , et apportoient haches en leurs poings et coingnies, sarpes et longues taillardes, dont ils abatoient roinches et espines devant euls à povoir. Là estoient Gallicyens qui les servoient du hault en bas en ces fossés de dardes qu'ils lançoient, de pierres

<sup>1</sup> Bastards Bretons bretonnants. — <sup>2</sup> Greigneurs. — <sup>3</sup> Et capitaines. — <sup>4</sup> Bonnes. — <sup>5</sup> Car eaues n'y a nulles en ce pays-là en trop de lieux, fors que cisternes, que on recueille quant il pleut, et en esté des neiges qui fondent et descendent des montaignes, dont euls et leurs chevaulx estoient mal servis.

qu'ils jettoient et de gros quarreaux d'arbalestre. Et, se ceulx qui abatoient roinsses, buissons et espines, n'eussent esté très-bien paveschiés, il en y eust des mors en grant nombre et des blechiés largement; mais les gens d'armes qui sur les dos-d'asnes des fossés estoient et qui <sup>1</sup> fort labouroient <sup>2</sup>, avoient gros varlets qui les paveschoient et euls aussi.

D'autre part sur les fossés se tenoient archiers en grant nombre qui tiroient <sup>3</sup>efforcement <sup>4</sup> contre ceuls qui dedans estoient, si <sup>5</sup> espesement <sup>6</sup> et si fort que à paines se ousoit nuls amonstrer aux deffenses.

Là survint le duc de Lancastre monté sur ung grant palefroy que le roy de Portingal, luy avoit donné, et s'arresta pour veoir l'assault et lesquels faisoient le mieulx. Si fut là bien l'espace de trois heures en eulx regardant que il ne se povoit partir, tant de plaisance y prenoit-il, et maint autre.

De ce premier assault et en ce premier jour furent les fossés de Aurenc tous délivrés, et les roinsses et les espines toutes coupées et abatues; et povoit-on bien aler jusques aux palis. Adont fut sonnée la retraite, et dist le duc qui là estoit et qui les regardoit, au mareschal: « <sup>7</sup> Vos gens et « les nostres en ont assés fait pour ce jour. Il les fault « faire retraire, car ils sont tous foulés, et moult en y a « de fort blechiés. » — « Monseigneur, respondi le « mareschal, je le veuil. » Lors fut la retraite sonnée, et laissièrent l'assault tous ceulx qui assailloient, et retournerent aux logis. Adont ils misrent à point tous ceulx qui bleschiés estoient, et passèrent ainsi la nuit. Des vins avoient-

<sup>1.3</sup> Entroient. — <sup>2.4</sup> A pover. — <sup>5.6</sup> Si roidement. — <sup>7</sup> Messire Thomas.

ils <sup>1</sup> à plenté , mais point d'eaue au boire ils n'y mettoient , dont ils se trouvoient par telle fachon <sup>2</sup> appareilliés que ils ne se pouvoient aidier au matin.

Quant ce vint à l'endemain , l'en ot conseil que l'en ne assauldroit point pour la challeur du jour ce jour tout entier, car encoires estoient leurs gens tous <sup>3</sup> las et mal menés aussi par les <sup>4</sup> fors vins qu'ils avoient le soir beu ; mais il fut conclu que à l'endemain une heure devant soleil levant à la <sup>5</sup> frescheur <sup>6</sup> et on assauldroit tout jusques à tierce. Si fut signifié parmy l'ost que chascun se teinst tout aise <sup>7</sup> et ne s'armast nuls jusques au son de la trompette du mareschal : ainsi fut fait.

Ce jour eut nouvelles le duc de Lancastre du roy de Portingal , lequel s'estoit trait sur les champs et party du Port , et s'en aloit vers Saint-Yvain , car par là il vouloit entrer en Castille. Et retrouveroient leurs deux osts l'un l'autre sur la rivière de <sup>8</sup> Derue <sup>9</sup> et devant la ville de <sup>10</sup> Padyen <sup>11</sup> ou devant Ville-Arpent. Ainsi l'avoient les Portingallois advisé, voire se le roy de Castille et les François qui venus estoient et qui venoient encoires tous les jours , ne leur sailloient au devant. Mais , ou cas que ils se mettroient ensemble et qu'ils feroient nul semblant ou appareil d'assemblée pour deffendre les champs et pour donner bataille , il conviendroit que ils y fussent plus tost <sup>12</sup>. De ces nouvelles fut le duc fort resjoy, et fist donner à l'escuier portingalois qui les nouvelles en apportoit , dix nobles.

Or parlons de l'assault qui le matin se fist à Aurenc en

<sup>1.2</sup> Grant foison, mais ils estoient si chauds et si forts que à peine les pouvoient-ils boire ; et ceulx qui ne s'en sçavoient garder et qui grant foison d'eau au boire n'y mettoient, s'en trouvoient tellemént. — <sup>3.4</sup> Eschauffés de l'assault et des. — <sup>5.6</sup> Fresquiére. — <sup>7</sup> Et se reposast et dormist. — <sup>8.9</sup> Doure. — <sup>10.11</sup> Padron. — <sup>12</sup> Assemblés.

Gallice , ainsi que le mareschal et les Anglois l'avoient ordonné entre euls le soir devant.

Quant ce vint <sup>1</sup> au point du jour et que l'air fut <sup>2</sup> bel et cler, la trompette du mareschal print à sonner tout pardevant les logeis pour resveillier toutes manières de gens d'armes. Adont se appareillièrent chevalliers et escuiers , et se misrent en bon arroy , chascun dessoubs son pennon ; et <sup>3</sup> furent <sup>4</sup> en euls appareillant plus d'une grosse heure, ainchois qu'il fuissent tous prests. Le duc de Lancastre estoit en son pavillon et ne fut point si tost levé ; car il n'y avoit que faire. Le mareschal se traist sur les champs , ainsi <sup>5</sup> qu'il savoit que le cas requéroit en son office faisant <sup>6</sup>. Et dessoubs son pennon se trairent tous ceulx qui ordonnés y estoient pour assaillir.

Les nouvelles vindrent dedens <sup>7</sup> Aurenc <sup>8</sup> aux Bretons et aux bourgeois que les Anglois se appareilloient et qu'ils auroient l'assault , et ce vint par aucuns Bretons qui avoient la nuit fait le gait , qui en avoient bien la congnoissance par les trompettes du mareschal. Si se resveillièrent parmy la ville toutes manières de gens , hommes et femmes. Et bien <sup>9</sup> fist dire le capitaine de la garnison aux Galliciens qui là estoient aux deffenses <sup>10</sup> : « Seigneurs , pour Dieu  
« soiés bonnes gens et loiaux , et ne vous esbahissiés d'as-  
« sault <sup>11</sup> qui vous soit livré <sup>12</sup>. Vous , ne nous n'avons  
« garde. Nous sommes en bonne ville et forte , et si avons  
« dardes et lances enferrées assés pour nos ennemis  
« rebouter ; et si avons pierres et caillous sans nombre  
« pour jetter à euls et pour leur porter grant dommaige.

<sup>1</sup> A l'aube crevant que le jour apparut. — <sup>2</sup> Mirent. — <sup>3</sup> Que celui qui savoit bien faire son office. — <sup>4</sup> La ville d'Aurenc. — <sup>5-10</sup> Disoient les capitaines qui là estoient. — <sup>11-12</sup> Que vous voyés.

« Et quant ce vendroit au fort , ils nous recueilleront vou-  
 « lentiens à mercy. Pis ne nous pèvent-ils faire. Soiés de  
 « tout ce reconfortés et vous montrés bonnes gens. <sup>1</sup> Nous  
 « et nos compaignons qui sont en ceste ville pour aidier à  
 « garder vos biens et vos honneurs, avons aucunes fois  
 « esté en place plus foible assés que ceste ne soit , que nul  
 « dommaige n'y recheusmes. »

Ces Galliciens , voulsissent ou non , par <sup>2</sup> l'enditement <sup>3</sup>  
 de iceulx Bretons <sup>4</sup> s'encouragèrent de <sup>5</sup> ce que jamais  
 n'eussent fait se ils <sup>6</sup> ne feussent <sup>7</sup>, mais <sup>8</sup> l'eussent <sup>9</sup> assés  
 tost <sup>10</sup> rendue <sup>11</sup> sans <sup>12</sup> attendre l'assault <sup>13</sup>; car au voir dire  
 et à parler par raison , en Castille et en Gallice les commu-  
 nautés ne vallent <sup>14</sup> comme rien <sup>15</sup> à la bataille. Ils sont  
 très-mal <sup>16</sup> armés et de <sup>17</sup> petit <sup>18</sup> devoir et <sup>19</sup> courage. Les  
 nobles <sup>20</sup> gens <sup>21</sup> qui s'appellent gentilshommes, sont assés  
 bons, mais que ils soient <sup>22</sup> aux <sup>23</sup> chevaulx ; mais quant ils  
 ont fait leurs empeintes, ils tournent le dos et fièrent des  
 esperons en fuiant tousjours devant eulx.

Or vindrent les Anglois tous appareilliés et ordonnés  
 pour assaillir environ heure de soleil levant, et <sup>24</sup> se déva-  
 lèrent tous dedens les <sup>25</sup> fossés, qui estoient <sup>26</sup> larges et par-  
 fons à plenté <sup>27</sup> sans eaue. Si vindrent jusques aux pallis  
 sans gaires d'empeschement ; car, <sup>28</sup> comme dit est <sup>29</sup>, ils  
 avoient coupé et abatu <sup>30</sup> espines, buissons et roinches <sup>31</sup> et  
 tout ce qui <sup>32</sup> empeschier <sup>33</sup> les povoit au monter , et por-  
 toient haches à grans fers et larges trenchans en leurs poings,  
 dont ils commencièrent à abatre iceulx pallis et mettre

<sup>1</sup> Par Dieu. — <sup>2-3</sup> L'admonestement. — <sup>4-5</sup> S'encourageoient. —  
<sup>6-7</sup> N'eussent esté. — <sup>8-9</sup> Se fussent. — <sup>10-11</sup> Rendus. — <sup>12-13</sup> Assaut. —  
<sup>14-15</sup> Rien. — <sup>16-17</sup> Mal. — <sup>18-19</sup> Povre. — <sup>20-21</sup> Et ceulx. — <sup>22-23</sup> Aux  
 champs et aux. — <sup>24-25</sup> S'en allèrent ens es. — <sup>26-27</sup> Parfonds assés et.  
 — <sup>28-29</sup> Ce tiers jour. — <sup>30-31</sup> Ronces et espines. — <sup>32-33</sup> Ensonnier.



jus à leurs piés. Mais pour tant ne furent-ils pas encoires au mur de la ville , car ils avoient de rechief à passer ung fossé bien aussi large ou plus comme celui que passé avoient, et là avoit en aucuns lieux de la bourbe ; mais ils ne ressoingnoient point leur peine , ainchois se boutoient dedens ce fossé et venoient tout franchement jusques au mur.

Quant ceulx de la ville qui sur la muraille estoient, les veirent ainsi approuchier et de si près pour tant ne s'esbahirent-ils pas, mais se deffendirent <sup>1</sup> moult <sup>2</sup> vaillamment, et lançoient iceulx Galiciens dardes à fers acherés dont le coup estoit <sup>3</sup> trop <sup>4</sup> périlleux , car qui en estoit <sup>5</sup> féru <sup>6</sup> à plain , il convenoit que il feust <sup>7</sup> moult bien paveschié <sup>8</sup> et fort armé, se il n'estoit <sup>9</sup> griefvement <sup>10</sup> blechié. <sup>11</sup> Adont <sup>12</sup> se advisèrent les Anglois que ils drescheroient au mur eschielles ; et furent apportées en plusieurs lieux et dreschiées amont, car elles avoient esté ouvrées et charpentées le jour devant entandis que ils n'avoient point assailly. Là veissies chevalliers et escuiers avanchier pour monter amont , les targes sur leurs bestes et l'espée en la main , et venir combatre main à main. Iceulx Bretons , au voir dire , moult bien et vaillamment se deffendirent, car je tiens la vaillance en <sup>13</sup> tant que si souvent se laissoient assaillir <sup>14</sup>, et bien sçavoient que ils ne seroient confortés de <sup>15</sup> nul costé <sup>16</sup> ; car l'ordonnance et la conclusion des François et du roy de Castille estoit telle que l'on <sup>17</sup> lairoit <sup>18</sup> convenir les Anglois <sup>19</sup> en toute Gallice <sup>20</sup> et ailleurs <sup>21</sup> aussi, se <sup>22</sup> passer ils vouloient, sans euls combatre <sup>23</sup> ; et ces Bre-

<sup>1-2</sup> Très. — <sup>3-4</sup> Moult. — <sup>5-6</sup> Atteint. — <sup>7-8</sup> Bien pavoisé. —  
<sup>9-10</sup> Durement. — <sup>11-12</sup> Là. — <sup>13-14</sup> Ce que tant assaillir se faisoient.  
 — <sup>15-16</sup> Nulluy. — <sup>17-18</sup> Laissoit. — <sup>19-20</sup> En Galice. — <sup>21-22</sup> Si. —  
<sup>23</sup> Ne ensonnier.

tons et ces Galliciens se tenoient ainsi. « Ha ! disoient  
 « les aucuns chevalliers et escuiers anglois , se toutes  
 « les villes de <sup>1</sup> Gallice <sup>2</sup> nous donnoient autant de paine  
 « comme fait ceste , nous <sup>3</sup> ne aurions jamais la fin  
 « de ceste guerre <sup>4</sup>. » Et disoient les autres : « Il y a là  
 « dedens grant butin et grant pillage que ils ont céans  
 « assamblé et attrainné du pays de environ ; et pour  
 « tant monstront-ils si grant deffense, que ils veulent que  
 « l'on traite à eulx de rendre la ville et que tout leur  
 « demeure sans riens remettre arrière. » Puis les aucuns  
 demandoient : « Qui sont les capitaines de la ville ? » —  
 « Ce sont deux bastars bretons , bons hommes d'armes  
 « et qui sçavent bien ce que <sup>5</sup> l'on puet exploittier en  
 « assault et en <sup>6</sup> siège. <sup>7</sup> Ils sont du mestier : ils ont esté en  
 « plus dur party <sup>8</sup> plusieurs fois ; l'un est le bastard de  
 « Pennefort, et l'autre le bastard d'Aulroy. » — « Qui  
 « que ils soient <sup>9</sup>, ils sont vaillans gens, car pour eulx,  
 « ils ne voient apparence, <sup>10</sup> ne <sup>11</sup> secours de nul costé,  
 « et si se tiennent ainsi. »

Ceux qui montoient sur les eschielles par belle appertise  
 d'armes et grant vaillance, estoient à la fois reboutés et ren-  
 versés <sup>12</sup> jusques en la bourbe des fossés, et lors y avoit  
 grant huerie de ces Espaignols.

Quant le duc de Lancastre fut levé et il eut ouy messe ,  
 il dist que il vouloit <sup>13</sup> bien <sup>14</sup> veoir l'assault. Si monta sur  
 ung coursier, et n'estoit point armé et faisoit porter son  
 pennon devant soy plainement de France et d'Angleterre  
 à trois <sup>15</sup> lambeaux <sup>16</sup> d'argent, et venteloit au vent par

<sup>1-2</sup> Castille. — <sup>3-4</sup> Fait. — <sup>5-6</sup> C'est d'assaut et de. — <sup>7-8</sup> Car ils y ont  
 esté. — <sup>9</sup> Disoient les autres. — <sup>10-11</sup> De. — <sup>12</sup> Tout jus et. — <sup>13-14</sup> Venir.  
 — <sup>15-16</sup> Labiaux.

manière de une <sup>1</sup> estramière, <sup>2</sup> car <sup>3</sup> les courons descendoient <sup>4</sup> près de terre. Et quant le duc fut venu, <sup>5</sup> l'assault renforça durement, <sup>6</sup> car tous compaignons s'avanchoiēt afin qu'ils eussent plus grant <sup>7</sup> los et pris <sup>8</sup>. Et aussi ceulx qui <sup>9</sup> le fort <sup>10</sup> deffendoient, c'est assavoir les Bretons et leurs capitaines, quant ils veirent le pennon du dit duc venteller, ils congneurent bien que il estoit là présent, si s'efforchèrent tant plus de monstrier deffense et faire armes. Et ainsi en tel estat furent-ils assaillans et deffendans jusques à heure de tierce, et n'estoit point apparant que ils deussent la ville <sup>11</sup> de Aurenc <sup>12</sup> gaingnier si <sup>13</sup> de léger, au moins par tels assauls <sup>14</sup>.

Adont demanda le duc : « Et qui sont les capitaines de là dedens ? » L'on luy les nomma. Lors dist le duc : « <sup>15</sup> Vous dirés <sup>16</sup> au mareschal qu'il traite à ceulx ou face traittier, pour savoir se ils voudront rendre la ville et mettre en <sup>17</sup> nostre <sup>18</sup> obéissance. Je croy que l'on ne leur a point encoires demandé. » — « Alés, dist-il à ung sien chevallier, messire Guillemme ; faites le mareschal venir parler à moy. » Le chevallier se départy du duc et chevaucha avant ; si vint devers le mareschal et luy dist : « Messire Thomas, monseigneur vous demande, venez parler à luy. » Lors se départy le mareschal, et vint devers le duc. Quant il fut venu, le duc luy <sup>19</sup> demanda <sup>20</sup> : « Mareschal, sçavés-vous point se ces Bretons qui tiennent ceste ville contre nous, se voudroient point mettre en nostre obéissance ? Nous travaillons fort nos gens et faisons bleschier, et si <sup>21</sup> allouons tousjours <sup>22</sup> nostre artillerie, et si ne savons quant nous en

<sup>1.2</sup> Estranière. — <sup>3.4</sup> Le coron descendoit bien. — <sup>5.6</sup> Si s'efforça l'assaut. — <sup>7.8</sup> Louange. — <sup>9.10</sup> Se. — <sup>11.12</sup> D'Aurenc. — <sup>13.14</sup> Légèrement ne de tel assaut. — <sup>15.16</sup> Dites. — <sup>17.18</sup> Mon. — <sup>19.20</sup> Dit. — <sup>21.22</sup> Gastons.

« <sup>1</sup> recouvrerons de la nouvelle, dont nous aurions bon <sup>2</sup> mes-  
 « tier. Je vous prie, alés <sup>3</sup> jusques vers les barrières et dittes <sup>4</sup>  
 « que vous voulés traittier à euls. » Adont messire Thomas  
 respondi <sup>5</sup> : « Monseigneur, volentiers; puisque vous les  
 « vollés prendre à merchy, c'est <sup>6</sup> raison qu'il y soient  
 « receus, se à eulx ne tient <sup>7</sup>. »

Adont se départy le mareschal du dit duc et s'en vint  
 jusques à l'assault, <sup>8</sup> si <sup>9</sup> dist à ung hérault : « Va tout  
 « devant et fays tant que tu parles à <sup>10</sup> ces Bretons de la  
 « ville <sup>11</sup>; nos gens te feront voye et leur dy que je vueil trait-  
 « tier à eulx. » Le hérault respondy : « Sire, volentiers. »  
 Adont se bouta-il ès fossés, une cotte d'armes <sup>12</sup> vestue <sup>13</sup>  
 qui avoit esté au duc de Lancastre, et dist : « Ouvrés-vous;  
 « il me fault aler parler à ces Bretons, car monseigneur le  
 « mareschal m'y envoie. » A ces paroles luy firent voie  
 ceulx qui là estoient. Le bastard d'Aulroy le vit venir, et  
 avoit bien veu de amont <sup>14</sup> les murs <sup>15</sup> le convenant du mares-  
 chal, comment il avoit parlé <sup>16</sup> au hérault <sup>17</sup>. Si s'en vint  
<sup>18</sup> monstrer aux créneaulx <sup>19</sup>, et demanda tout hault :  
 « Hérault, que voulés-vous ? Je suis l'un des capitaines de  
 « ceste ville; je croy que l'on vous envoie parler à moy. »—  
 « <sup>20</sup> Il est vray <sup>21</sup>, dist le hérault que l'on <sup>22</sup> appelloit <sup>23</sup> Persy;  
 « monseigneur le mareschal vous <sup>24</sup> demande <sup>25</sup> que vous  
 « veniés aux barrières parler à luy, car il veult avoir  
 « traittié et parlement à vous. »—« Je le vueil, <sup>26</sup> dist <sup>27</sup> le  
 « bastard, mais que il face vos gens retraire et cesser l'as-  
 « sault, car autrement <sup>28</sup> je n'y vouldroie point aler <sup>29</sup>. »—

<sup>1-2</sup> Aurons. — <sup>3-4</sup> Devers eux et leur faites dire. — <sup>5</sup> Et dit.  
 — <sup>6-7</sup> Droit que ils le soient. — <sup>8-9</sup> Et. — <sup>10-11</sup> Eux. — <sup>12-13</sup> Vestit.  
 — <sup>14-15</sup> Les fossés. — <sup>16-17</sup> A luy. — <sup>18-19</sup> Aux créneaux et se montra.  
 — <sup>20-21</sup> C'est voir. — <sup>22-23</sup> Clamoit. — <sup>24-25</sup> Mande. — <sup>26-27</sup> Respondit.  
 — <sup>28-29</sup> N'iray-je point.

« Je croy bien, dist le hérault, que tout ce se fera, car c'est  
 « raison. » Adont retourna le hérault au mareschal et luy  
 dist ce que vous avés ouy. Le mareschal appella sa trompette  
 et luy dist : « Sonne pour retraite. » Il sonna. Lors se ces-  
 sèrent les assauls de toutes pars. Adont, quant les assauls  
 furent cessés, les deux capitaines s'en vindrent à la porte  
 et passèrent tout oultre jusques aux barrières. Là estoit  
 venu le connestable, messire Jehan de Hollande, et messire  
 Thomas <sup>1</sup> Moriaux <sup>2</sup> et grant <sup>3</sup> nombre <sup>4</sup> d'autres chevalliers  
 anglois. « <sup>5</sup> Comment, dist lors le mareschal, beaux sei-  
 « gneurs <sup>6</sup>, vous ferés-vous prendre à force et tous perdre et  
 « occire et les <sup>7</sup> bonnes <sup>8</sup> gens de <sup>9</sup> la ville <sup>10</sup>? Nous sçavons  
 « très-bien que la communauté de la ville se rendroit volen-  
 « tiers, et eust jà fait, à monseigneur le duc et à madame,  
 « car piècha se feussent rendus, <sup>11</sup> se destourbe ne l'eussiés <sup>12</sup>.  
 « Sachiés que il vous en pourra bien mal prendre; car, quoy  
 « que il en adviengne, nous ne nous partirons jà de cy, si  
 « serons au-dessus de la ville, soit <sup>13</sup> par traittié <sup>14</sup> ou autre-  
 « ment. Parlés ensemble et vous advisés <sup>15</sup>, car je sçay bien  
 « de quoy je suis chargé. » — « Sire mareschal, <sup>16</sup> res-  
 « pondi <sup>17</sup> le bastard d'Aulroy, <sup>18</sup> nous sommes tous advisés  
 « et tous conseillés <sup>19</sup>. Ou cas que nous et le nostre vous  
 « mettrés en bon conduit et seur pour aler à Ville-Arpent  
 « ou <sup>20</sup> ailleurs <sup>21</sup> où il nous plaira à retraire, vous nous ferés  
 « conduire tout saulvement et sans péril, nous vous ren-  
 « dons la ville; et aussi que tous les hommes, femmes et  
 « enffans qui sont dedens et qui demourer y voudront,

<sup>1-2</sup> Morel. — <sup>3-4</sup> Foison. — <sup>5-6</sup> Quant ils furent l'ung devant l'autre,  
 le mareschal parla aux capitaines et dit : « Comment, byaus seigneurs.  
 — <sup>7-8</sup> Povres. — <sup>9-10</sup> Là dedens. — <sup>11-12</sup> Se vous ne fussiés. — <sup>13-14</sup> Bel-  
 lement. — <sup>15</sup> Et me respondés. — <sup>16-17</sup> Dit. — <sup>18-19</sup> Je suis tout conseillé,  
 et aussi sommes-nous tous et bien avisés. — <sup>20-21</sup> A voie là.

« y demeurent sans péril et sans dommaige parmi l'obéis-  
 « sance qu'ils feront au duc de Lancastre , <sup>1</sup> en la fourme  
 « et manière que <sup>2</sup> les autres villes de Gallice ont fait et  
 « non autrement. Nous sçavons aussi très-bien que vous  
 « estes mareschal de l'ost du duc de Lancastre et que le  
 « traittié appartient à vous, et ce que vous en ferés, le duc  
 « l'accordera. » — « C'est vérité , dist <sup>3</sup> le mareschal. <sup>4</sup>  
 « Or soit ainsi que <sup>5</sup> de ceste ville vous emportés tout ce  
 « que vous dittes <sup>6</sup>. Je ne vueil nullement que vous pilliés  
 « la ville , et <sup>7</sup> après <sup>8</sup> vous nous <sup>9</sup> ferés <sup>10</sup> entendant que  
 « vous l'ayés conquis sur le pays, car vous vous mettriés en  
 « péril et en riotte contre nos gens. » — « Nennil , dist  
 « le bastard de Aulroy, nous <sup>11</sup> en <sup>12</sup> emporterons fors ce  
 « qui est nostre, et, se <sup>13</sup> aucuns de <sup>14</sup> compaignons de nostre  
 « délivrance ont <sup>15</sup> quelque <sup>16</sup> chose prins ou achaté et ils  
 « ont mal payé, nous n'en voulons <sup>17</sup> entrer en rihotte;  
 « <sup>18</sup> mais <sup>19</sup> je croy bien que <sup>20</sup> au regart de <sup>21</sup> boire et de  
 « mengier, depuis <sup>22</sup> qu'en ceste ville venismes <sup>23</sup> en garni-  
 « son, nos gens n'en ont <sup>24</sup> gaires <sup>25</sup> payé. » — « Nennil,  
 « nennil, respondi le mareschal, tout ce vous est excepté.  
 « Les vivres sont d'avantaige, aussi seront-ils nostre,  
 « mais nous parlons de meubles. » Respondi le bastard  
 d'Aulroy : « <sup>26</sup> Je ne nous feray jà si preudhommes que  
 « nous n'en ayons eu quelque pou. » Adont dist messire  
 Jehan de Hollande : « Laissiés-les passer ce qui est leur ;  
 « <sup>27</sup> si est <sup>28</sup> leur. <sup>29</sup> Ne voise jà nuls si près que pour regar-  
 « der <sup>30</sup> en leurs malles. » — « Or soit ainsi », <sup>31</sup> respondi <sup>32</sup>  
 le mareschal.

<sup>1-2</sup> Sicomme. — <sup>3-4</sup> Messire Thomas. — <sup>5-6</sup> Vous emportés ce que  
 vous dirés qui sera vostre. — <sup>7-8</sup> Puis. — <sup>9-10</sup> Fassiés. — <sup>11-12</sup> N'. —  
<sup>13-14</sup> Les. — <sup>15-16</sup> Aucune. — <sup>17</sup> Pas pour ce. — <sup>18-19</sup> Car. — <sup>20-21</sup> De.  
 — <sup>22-23</sup> Que nous vinsmes icy. — <sup>24-25</sup> Riens. — <sup>26</sup> Maréchal. — <sup>27-28</sup> Soit.  
 — <sup>29-30</sup> On ne leur voist jà si près que pour enquerre. — <sup>31-32</sup> Dit.



Lors fut mis ce jour tout entier en souffrance, et à l'endemain ils s'en devoient partir, et s'en retournèrent le duc<sup>1</sup> et le connestable et le mareschal et toutes leurs gens<sup>2</sup> à leurs logeis, et se désarmèrent et aisièrent de ce qu'ils avoient. Et les Bretons entendirent ce jour à trousser et emmaller grant pillage que ils avoient prins et levé sur le pays de Gallice et de Castille meismement, car tout avoit esté par le roy habandonné. Dont ceulx qui premièrement vindrent en Castille,<sup>3</sup> y firent<sup>4</sup> très-grandement<sup>5</sup> leur prouffit. Et encoires en troussant et en<sup>6</sup> mallant<sup>7</sup> en la ville d'Aurenc<sup>8</sup> boutoient-ils<sup>9</sup> plenté de bonnes bagues<sup>10</sup> des meubles des<sup>11</sup> manans<sup>12</sup> de la ville, pennes, draps,<sup>13</sup> chaintures d'argent, vaisselle et maint autre richesse quant<sup>14</sup> ils les trouvoient. Et quant<sup>15</sup> aucuns en parloient et disoient<sup>16</sup> : « Ha a ! monseigneur, cecy est nostre, vous ne « l'apportastes oncques céans, » ils respondoient : « Tai- « siés-vous et ne dittes mot, meschantes gens, nous avons « commission du roy de Castille de nous faire paier par- « tout de nos gaiges : vous ne nous<sup>17</sup> avés voulu<sup>18</sup> payer, « et si vous avons bien et loialment servy ; si fault<sup>19</sup> que « nous nous paions de nouveaulx gaiges<sup>20</sup>, car cecy est « nostre. »

Quant ce vint au l'endemain au plus matin, le mareschal monta à cheval, et environ soixante lances en sa compaignie, et s'en vint jusques aux barrières de Aurenc. Il se arresta là ung petit. Les capitaines des Bretons vindrent, et le mareschal leur demanda. « Estes-vous tous prests ? » — « Ouy, dirent-ils, bailliés-nous ung conduit qui nous maine

<sup>1-2</sup> Et les Anglois. — <sup>3-4</sup> Par celle incidence. — <sup>5-6</sup> Grandement bien. — <sup>7-8</sup> Enmalant. — <sup>9-10</sup> Boutèrent-ils — <sup>11-12</sup> Plusieurs bonnes choses. — <sup>13-14</sup> Povres gens. — <sup>15-16</sup> Et autres joyaux, se. — <sup>17-18</sup> On en parloit et disoit. — <sup>19-20</sup> Voulés. — <sup>21-22</sup> Gagner du nouveau.

« seurement. » — « Où voulez-vous aler, dist le mareschal. » — « A Ville-Arpent, dirent-ils. — « Très-bien, respondi le mareschal, vecy qui vous conduira. » Adont appella le mareschal ung chevallier d'Angleterre, <sup>1</sup> lequel estoit nommé <sup>2</sup> messire Estienne Astebery, et lui dist : « Prendés jusques à <sup>3</sup> dix <sup>4</sup> lances de nos gens et conduisés ces Bretons jusques à Ville-Arpent et retournés icy demain. » — « Bien, sire, respondi le chevallier. » Si fist ce que le mareschal lui ordonna, et prinst iceulx Bretons en son conduit et les emmena, lesquels se départirent de Aurenc <sup>5</sup> moult fort chargiés de bons meubles <sup>6</sup>.

Quant ils furent tous <sup>7</sup> partis de la ville <sup>8</sup>, le mareschal et ses gens entrèrent <sup>9</sup> dedens <sup>10</sup>. Les <sup>11</sup> bourgeois et autres <sup>12</sup> de la ville se enclinèrent tous bas, et cuidoient, moult en y avoit, que ce feust le duc de Lancastre : pour ce lui faisoient-ils si grant révérence. Adont le mareschal demanda à aucuns : « Et ces Bretons qui <sup>13</sup> s'en vont <sup>14</sup> si hourdés et si troussés, emportent-ils riens du vostre ? » — « <sup>15</sup> Monseigneur, dirent ceulx, par Dieu, ouy, beaucoup. » — « Mais pourquoy ne le me disiés-vous ? dist le mareschal, je le vous eusse fait ravoir. » — « Monseigneur, nous n'osions : ils nous menachioient <sup>16</sup> de tuer et de tranchier <sup>17</sup> si nous faisons plaintes. <sup>18</sup> Ils sont mauvais et sans conscience, car il n'en y a pas ung seul <sup>19</sup> qui ne soit larron. Mais pourquoy ne nous le seroient-ils, quand ils le sont tous les jours l'un à l'autre ? » Quant le mareschal eut ouy ce que dit est, il se print à rire et puis s'en teult ; alors il demanda des plus notables hommes de la ville, et ils vin-

<sup>1-2</sup> Qui s'appeloit. — <sup>3-4</sup> Vingt. — <sup>5-6</sup> Moult hourdés et moult troussés. — <sup>7-8</sup> Vidés. — <sup>9-10</sup> En la ville. — <sup>11-12</sup> Gens. — <sup>13-14</sup> Se départent. — <sup>15</sup> Du nostre. — <sup>16-17</sup> D'occire. — <sup>18-19</sup> Ce sont maldites gens, il n'en y a nul.

drent. Incontinent qu'ils furent venus , il leur fist faire le serment que la ville de Aurenc <sup>1</sup> ils tendroient du duc de Lancastre à tousjours et à jamais en la fourme et manière que les autres villes de Gallice se sont rendues. Et ils jurèrent. Adont ordonna et renouvela le mareschal officiers ; et prist de ceulx de la ville. Et quant <sup>2</sup> ils eurent tout fait et receu de tous les <sup>3</sup> seremens , et lui et sa route orent beu ung coup, il s'en retourna devers le duc et devers son ost qui estoient logiés au long de beaulx <sup>4</sup> oliviers <sup>5</sup> qui tousjours sont verts <sup>6</sup>, pour avoir l'ombre ; car il faisoit si chault que hommes, ne chevaux ne ousoient attendre le soleil depuis heure de tierce jusques à haultes vespres, ne ne ousoient chevauchier, ne aler en fouraige, pour la grant <sup>7</sup> ardeur et chaleur du soleil <sup>8</sup>.

La greigneur ymagination que le duc de Lancastre eust <sup>9</sup>, c'estoit que l'on lui apportast nouvelles , en disant : « Sire, « le roy de Castille chevauche et vient contre vous pour « vous combatre. » Car il sembloit à lui que il ne pouvoit jamais parfaitement venir au callenge de Castille, ne à la seigneurie, fors que par bataille. Si en faisoit-il demander soigneusement , mais l'on lui disoit : « Monseigneur, nous « avons entendus par pellerins qui viennent <sup>10</sup> de <sup>11</sup> Saint- « Jaques que vostre adversaire de Castille ne met <sup>12</sup> nulle « gent ensemble pour traire sur les champs , <sup>13</sup> mais se tient « <sup>14</sup> comme en <sup>15</sup> garnison, et ses gens <sup>16</sup> pareillement <sup>17</sup>, et n'est « le duc de Bourbon encoires pas venu, <sup>18</sup> car il doit venir : si « n'est <sup>19</sup> encoires nulles nouvelles de sa venue en Castille. »

<sup>1</sup> Qui rendue s'estoit au duc de Lancastre. — <sup>2-3</sup> Il eut tout fait et pris les fois et. — <sup>4</sup> Verts. — <sup>5-6</sup> Et de figuiers. — <sup>7-8</sup> Chaleur du soleil qui couroit. — <sup>9</sup> Et le plus grant désir. — <sup>10-11</sup> A. — <sup>12-13</sup> Nulluy sus les champs , ne ensemble pour traire avant. — <sup>14-15</sup> En. — <sup>16-17</sup> Aussi. — <sup>18-19</sup> Qui cuidoit venir, ne il n'en est.

Mais quant le duc de Lancastre se fut (et son ost) tenu cinq jours en la marche de Aurenc, il ot conseil que il yroit devant Noye et là feroit essayer se jamais par assault <sup>1</sup> il et son armée pourroient passer la rivière sur le pont de Derue <sup>10</sup>. Là estoit retourné le chevalier anglois qui avoit conduit les Bretons <sup>2</sup> jusques à <sup>3</sup> Ville-Arpent, <sup>4</sup> comme ordonné luy estoit. <sup>5</sup> Adont luy fut demandé <sup>6</sup> quelles gens <sup>7</sup> il avoit à <sup>8</sup> Ville-Arpent <sup>9</sup>. Il respondi : « J'ai entendu que « messire Olivier du Glaiquin y <sup>10</sup> est arrêté à tout bien <sup>11</sup> « mille lances de Bretons et François. » Adont dirent au duc le connestable, le mareschal et messire Thomas de Persy : « Monseigneur, il seroit bon que nous les alissions « veoir et escarmuchier. Espoir sauldront-ils dehors pour « demander armes; car ils en ont grant désir, (aucuns en y « a), de les trouver. » — « Je le vueil bien, dist le duc, « deslogons-nous et alons ailleurs : cy n'avons <sup>12</sup> quelque <sup>13</sup> « prouffit. » Lors fut ordonné du deslogier au matin et de <sup>14</sup> là chevauchier <sup>15</sup> vers Noye et <sup>16</sup> de là à <sup>17</sup> Ville-Arpent.

Or parlerons-nous ung petit du roy de Portingal et du chemin que il fist en entrant en Castille et en retournant devers le duc de Lancastre.

---

Le roy de Portingal se <sup>18</sup> party à grant ost de la ville <sup>19</sup> du Port et laissa la royne sa femme et sa suer la jeune fille au duc de Lancastre. Et pour elles garder et la cité aussi, il ordonna le conte de <sup>20</sup> Navarre <sup>21</sup> à demourer, à tout deux

<sup>1-2</sup> Ils pourroient passer par le pont, ne la rivière de Deure. — <sup>3-4</sup> En la ville de. — <sup>5-6</sup> On lui demanda. — <sup>7-8</sup> Estoit là en la. — <sup>9</sup> En garnison. — <sup>10-11</sup> Estoit à bien. — <sup>12-13</sup> Nul. — <sup>14-15</sup> Aller. — <sup>16-17</sup> Puis vers. — <sup>18-19</sup> Départir. — <sup>20-21</sup> Novaire.

cens lances de Portingalois et de Gascoings qui l'estoient venus servir ; et puis se mist aux champs. Et se logièrent du premier jour à trois lieues du Port , et à l'endemain ils deslogièrent et chevauchièrent en trois conrois et en trois batailles. Et ne povoient aler que le pas pour les gens de piet que le roy menoit, où bien y avoit <sup>1</sup> dix <sup>2</sup> mille hommes, et pour le sommaige et le charroy qui estoit moult grant , car il tenoit bien deux lieues <sup>3</sup> en longueur <sup>4</sup>. L'avant-garde faisoit le mareschal , ung chevalier de Portingal très-bon homme d'armes , qui s'appelloit messire Alve <sup>5</sup> Pierre <sup>6</sup>. Avecques lui estoient deux grans barons de Portingal <sup>7</sup>. Et avoient en leur route très-bien cinq cens lances. Après iceulx venoient toutes manières de gens de piet qui tenoient bien de chemin demie lieue largement, et puis tous les sommaiges et le grant charroy. Et en après venoit la grosse bataille du roy , ou bien avoit mille lances ou plus. Là estoient Gallopes, Ferrant Percek, Jehan Ferrant Percek, le Ponvasse de Coingne , et portoient la bannière du roy , Vasse Martin de Coingne, Jehan Radigès Perriere , Jehan <sup>8</sup> de Gennies <sup>9</sup> de Salves, Jean Radighes de Sar et le grant maistre de Vis , qui s'appelloit Ferrant Redighès, et tous grans barons et chevalliers. Et l'arrière-garde faisoient le connestable de Portingal , le conte d'Angouse , le conte <sup>10</sup> d'Estale <sup>11</sup>, le <sup>12</sup> Petit <sup>13</sup> d'Asvede, <sup>14</sup> Mondest <sup>15</sup> Radigho, Radighès de <sup>16</sup> Valrousseaulx <sup>17</sup>, Ange Salvase <sup>18</sup> de Gevène <sup>19</sup>, Jehan Ansalbe de Gevène, Jehan <sup>20</sup> Ansalbe <sup>21</sup> de Popelan ; et tous estoient barons et chevalliers, et

<sup>1-2</sup> Douze. — <sup>3-4</sup> De long. — <sup>5-6</sup> Perrière. — <sup>7</sup> Vasse Martin de Merlo et Gonsalves de Merlo. — <sup>8-9</sup> Goumez. — <sup>10-11</sup> D'Escalle. — <sup>12-13</sup> Podich. — <sup>14-15</sup> Mendone. — <sup>16-17</sup> Valconsiaulx. — <sup>18</sup> Rés Mendighès de Valconsiaulx. — <sup>19-20</sup> D'Agevène. — <sup>20-21</sup> Salle.

estoyent en celle route largement cinq cens lances bien à point à l'usage de Portingal.

Ainsi cheminèrent icelles routes de Portingalois, et prindrent <sup>1</sup> la voye tout droit à <sup>2</sup> Saint-Yrain; et <sup>3</sup> chevauchoyent <sup>4</sup> à petites journées, car ils se logoient très tierce, et depuis <sup>5</sup> tout le jour ils ne partoient point de leurs logis, et tant errèrent que ils <sup>6</sup> vindrent à la Cabasse de Juberoth, et là <sup>7</sup> se tindrent-ils <sup>8</sup> par deux jours, et de là en deux jours ils arrivèrent à Aurent en Portingal et là furent-ils deux jours. Et puis de là ils vindrent <sup>9</sup> à Saint-Yrain, <sup>10</sup> si se y <sup>11</sup> logièrent. <sup>12</sup> Mais ils trouvèrent la ville <sup>13</sup> toute désemparée <sup>14</sup>, car nuls ne si estoit tenu très la bataille de Juberoth qu'elle fut habandonnée, et ceuls quy s'y tenoient, estoient <sup>15</sup> retraits en Castille et boutés ès cités et fors lieux pour la <sup>16</sup> doute <sup>17</sup> des Portingalois. Mais <sup>18</sup> le chastel se tenoit, et y avoit Bretons <sup>19</sup> et Poitevins dedens, que l'on y avoit establis pour <sup>20</sup> le <sup>21</sup> garder.

Le roy de Portingal eut conseil que les deux chasteaux de Saint-Yrain, qui estoient l'un à l'un costé de la ville, et l'autre à l'autre costé, <sup>22</sup> ils feroient <sup>23</sup> assaillir, car pour honneur ils ne povoient passer oultre par là sans faire armes; car <sup>24</sup> ceuls de Castille <sup>25</sup> avoient desjà conquis sur eulx la ville et les chasteaux. Si vouloient essayer se ils <sup>26</sup> le <sup>27</sup> raroient. Or avoient-ils amené avecques euls engins du Port, car ils savoient bien que ils feroient des assauls en leur chemin.

<sup>1-2</sup> Le chemin de. — <sup>3-4</sup> Alloient. — <sup>5-6</sup> Ils ne chevauchoyent ne cheminoient point tout le jour; et. — <sup>7-8</sup> Furent-ils. — <sup>9-10</sup> Et là se. — <sup>11-12</sup> La ville estoit. — <sup>13-14</sup> Très la bataille de Juberotte: si là trouvèrent toute vide; car les gens qui s'y étoient tenus, s'estoient. — <sup>15-16</sup> Doutance. — <sup>17-18</sup> Les chastels se tenoient. — <sup>19</sup> Et Portingalois. — <sup>20-21</sup> Les. — <sup>22-23</sup> Il feroit. — <sup>24-25</sup> Les Castellains. — <sup>26-27</sup> Les.



<sup>1</sup> Si <sup>2</sup> se logièrent le roy de Portingal et ses gens en la marche de Saint-Yrain ; c'est l'entrée de Castille tout au long de la rivière de Tèse qui va à Séville la grant. Par celle rivière povoient bien venir en l'ost , parmy la mer , feust de Lissebonne ou du Port , grans biens <sup>3</sup> ainsi qu'ils firent ; et <sup>4</sup> grant besoing en avoient , <sup>5</sup> car ils estoient grans gens et plus de trente mille de ungs et d'autres.

Le connestable assist luy et sa route <sup>6</sup> de <sup>7</sup> la moitié de la communauté de Portingal, le chastel devers soleil levant que l'en disoit à la Perrade. Et l'autre chastel devers soleil couchant <sup>8</sup> appelé Taillardon assirent le mareschal et sa route, et nommoit-on le capitaine de la Perrade <sup>9</sup> messire Morisse Fouchans , appert homme d'armes ; et du chastel <sup>10</sup> de Taillardon <sup>11</sup> messire Jaques de Montmerle, ung chevalier de Poithou. Et avoient avecques eulx chascun cinquante lances de moult bons compaignons. Si furent là bien quinze jours et plus, que riens n'y firent ; et estoient engins dreschiés <sup>12</sup> qui jettoient très-bien dix ou douze fois le jour <sup>13</sup> grosses pierres, mais petit les empirèrent, excepté les couvertures des tours, qui furent rompues et désemparées ; mais les compaignons de dedens n'en <sup>14</sup> tenoient <sup>15</sup> compte , car les estages qui estoient près des couvertures, estoient de fortes pierres , qui ne povoient effondre pour jet de pierres d'engins, ne d'espringales. Et quant l'on vit qu'on ne les avoit point et que l'on se commença à tanner , l'on ot conseil que <sup>16</sup> tout homme <sup>17</sup> deslogeroit et que l'on entreroit en

<sup>10</sup> Or. — <sup>11</sup> Vivres, pourvéances et autres choses. — <sup>12</sup> Bien leur besongnoit. — <sup>13</sup> Avec. — <sup>14</sup> Assirent le connestable, le mareschal et sa court; et l'appeloit-on ou pays Taillidon. Du chastel de la Perrade estoit capitaine un chevalier de Bretagne, qui s'appeloit. — <sup>15</sup> Tail- lidon. — <sup>16</sup> Au devant. — <sup>17</sup> Contre les murs. — <sup>18-19</sup> Faisoient. — <sup>20</sup> On se.

Gallice et que l'on approcheroit l'ost du duc de Lancastre ; par quoy se ses gens venoient l'on seroit plus fort ; et aussi le roy et le duc auroient conseil ensemble comment ils se maintendroient, ne quelle part ils iroient. Si se deslogièrent et troussèrent tout et misrent à voiture , et se départirent de Saint-Yrain ; mais à leur département la ville fut si nettement arse qu'il n'y demoura oncques pour establer, ne logier ung cheval.

Quant ceulx des chasteaux veirent que l'on <sup>1</sup> se esloignoit <sup>2</sup>, ils en furent moult resjouis, et commencièrent à sonner leurs trompettes et à faire grans esbatemens, et convoièrent de cel <sup>3</sup> convoy <sup>4</sup> l'ost, tant que tous les derreniers furent passés. Et quant ils ne les veirent plus, ils se cessèrent ; et l'ost s'en ala ce jour logier à Pont-Ferrant en Galice, et à lendemain ou <sup>5</sup> Val <sup>6</sup> de Sainte-Katherine , et au tiers jour ils vindrent devant <sup>7</sup> Ferrol <sup>8</sup> en Gallice, une ville assés forte qui se tenoit pour le roy de Castille, et là s'arrestèrent.

---

Quant le roy de Portingal et ses gens furent venus devant Ferrol , ils trouvèrent assés bon pays ; si l'environnèrent , et dirent le connestable et le mareschal que ils <sup>9</sup> seroient assaillis et que la ville <sup>10</sup> estoit bien prendable d'assault. Ils furent là deux jours que oncques n'y livrèrent assault , car ils cuidoient que sans assaillir ils se deussent rendre ; mais non firent , car il y avoit dedens Bretons et Bourgoingnons qui disoient qu'ils se tendroient bien. Or furent au tiers jours les engiens dreschiés, et fist le mares-

<sup>1-4</sup> Les laissoit. — <sup>2-4</sup> Envoy. — <sup>4-6</sup> Pont. — <sup>7-8</sup> Le Férol. — <sup>9-10</sup> La feroient assaillir et que elle.

chal sonner les trompettes pour assaillir. Adont se ordonnèrent tous gens et se armèrent et approchièrent la ville.

Lors les compaignons qui dedens Ferrol estoient quant ils oyrent les trompettes de l'ost, orent bien congnoissance que ils auroient l'assault. Si se appareillèrent et firent appareillier tous ceulx de la ville hommes deffensables, et femmes aussi qui apportoint pierres et caillous pour jetter contreval. Car sachiés <sup>1</sup> en Castille et en <sup>2</sup> Galice les femmes y sont de grant deffense et de grant courage, et aussi grant ou en partie comme sont les hommes. Là vindrent tout bellement le pas les Portingalois jusques aux fossés, qui estoient roides et parfons, mais il n'y avoit point d'eaue ; si entroient ens bauldement et puis commencièrent à monter et à ramper contremont sans eulx espargnier ; mais ceulx qui montoient, si avoient fort à faire, se ils n'estoient bien <sup>3</sup> paveschiés <sup>4</sup>, car ceulx qui se tenoient à mont, leur jettoient pierres et caillous dont ils en blechoient aucuns, et les firent tantost reculer, voulsissent ou non.

Là avoit bon esbatement de ceulx de dedens qui jettoient dardes à ceulx de <sup>5</sup> l'ost <sup>6</sup>, et ceulx de <sup>7</sup> l'ost <sup>8</sup> aussi <sup>9</sup> lançoient à ceulx de dedens. Ainsi dura ce fort assault jusques à heure de tierce, que le jour eschauffoit trop fort et le soleil <sup>10</sup> estoit ardent par telle fachon que endurer ne le povoient, et point ne avoient de vent, ne de ayr. Ceulx par especial qui s'estoient avalés dedens les fossés, avoient si chault que il leur sembloit proprement que ils ardissent ; dont pour la grant chaleur que il faisoit et qu'il estoit apparent de faire, l'assault cessa, mais tousjours jettoient les engins dedens la ville à l'aventure.

<sup>1-2</sup> Que en. — <sup>3-4</sup> Pavoisés. — <sup>5-6</sup> Dehors. — <sup>7-8</sup> Dehors. — <sup>9</sup> Qui se tenoient sur les crêtes des fossés. — <sup>10</sup> Luisoit à raies et.

Adont se retrairent <sup>1</sup> tous les assaillans portingalois, puis se <sup>2</sup> raffreschirent et misrent à point les bleschiés. La fut conseillé au mareschal de Portingal que l'on ne assauldroit plus, fors par engins, car à ainsi assaillir il y avoit trop de paine et de <sup>3</sup> dommaige pour <sup>4</sup> leurs gens; mais on yroit bien escarmuchier aux barrières, pour les compaignons esbatre et aprendre les armes. Si fut ainsi fait comme ordonné estoit; et y avoit presque tous les jours escarmuche. Et vous dys que ceulx de <sup>5</sup> Ferrol <sup>6</sup> à la fois (les soul-doiers et compaignons qui dedens estoient), s'enclouoient <sup>7</sup> tout dehors la ville <sup>8</sup> entre les barrières et la porte pour mieulx escarmuchier à leur aise. Dont il advint que le mareschal de Portingal, messire Alve Perrière, qui moult estoit usé d'armes, soubtilla sur cel affaire de l'escarmuche, et en parla à messire <sup>9</sup> Ferrant Percek, et luy dist: « Je voy  
 « ces soul-doiers qui s'enclouent à la fois entre la barrière  
 « et la porte <sup>10</sup>; et se nous faisons une chose que je vous  
 « diray, que nous preussions cinq ou six cens de nos gens  
 « bien montés et <sup>11</sup> venissions escarmuchier à ung petit de  
 « gens devant euls de commencement, et quant ils seroient  
 « dedens leurs barrières nous reculissions petit à petit, je  
 « croy que pour la convoitise de gaingnier tantost ils ouvri-  
 « roient leurs barrières, et lors nous sauldrons à toute  
 « haste à la barrière et les enssonnerions, et lors l'embusche,  
 « dont ils ne sauroient riens, venroit à course de chevaulx  
 « sur euls. Et quant ils verroient venir efforcément nostre  
 « embusche, ils lairoient ester leur barrière et feroient  
 « ouvrir leur porte pour euls sauver, et, vouldissent ou non,  
 « nous les efforcerions tellement que avecques euls nous

<sup>1.2</sup> Portingalois à leurs logis et. — <sup>3.4</sup> Coustages de. — <sup>5.6</sup> Dedens.  
 — <sup>7.8</sup> Hors de la porte. — <sup>9</sup> Jehan. — <sup>10</sup> Tout en escarmouchant. —  
<sup>11</sup> Vous ou moy.

« entrerions en la <sup>1</sup> ville <sup>2</sup>, et se <sup>3</sup> ceulx de dedens <sup>4</sup> n'ou-  
 « vroient la porte, à tout le moins ceulx qui seroient trou-  
 « vés dehors, seroient nostres. » — « Il est vérité, respondi  
 « messire <sup>5</sup> Thomas <sup>6</sup> Ferrant. Or prendés l'un, et je pren-  
 « dray l'autre. » Dist le mareschal : « Vous ferés l'embusce  
 « entre vous et Vasse Martin de Merlo et le Pouvasse de  
 « Coingne, et je iray à l'escarmuche, car c'est de mon  
 « office. »

Ce conseil fut tenu, et furent ordonnés cinq cens hommes bien armés et bien montés pour aler à l'embusche, et par trois jours tous entiers l'on ne livra quelque escarmuche, dont les souldoiers <sup>7</sup> de la ville furent <sup>8</sup> tous esmerveillés, et disoient aux Galliciens de la ville : « Or regardés, « meschante gent, <sup>9</sup> vous vouliés tantost rendre la ville que <sup>10</sup> « les Portingalois furent venus icy, se nous ne feussions. « Nous vous gardons grandement l'onneur de vostre ville, « car vous verrés qu'enfin, par tannance, le roy de Portingal « et tout son ost partiront de cy sans rien exploittier. »

Au quatriesme jour que les Portingallois orent séjourné, l'escarmuche, par l'ordonnance que dit est, <sup>11</sup> recommença <sup>12</sup>. Et s'en vint le dit mareschal de l'ost à tout ung petit de gens escarmuchier à la barrière, et la grant embusche fut assise et demoura derrière.

Les Bretons qui désiroient fort à gaingnier quelque bon prisonnier, car jà en avoient-ils jusques à six, quant ils les veirent approcher leurs barrières, ils firent ouvrir la porte et la laissièrent ouverte et sans fermer pour la trouver plus appareillée, car point ils ne se confièrent trop avant <sup>13</sup> en ceulx de la ville, et ainsi, leur porte toute ouverte <sup>14</sup>, ils

<sup>1.</sup> Porte. — <sup>2.</sup> Les Galiciens. — <sup>3.</sup> Jehan. — <sup>4.</sup> Qui dedans estoient.  
 — <sup>5.</sup> Vous vous fussiés tantost rendus quant. — <sup>6.</sup> Fut faite. —  
<sup>7.</sup> Es Galliciens et ainssi le guichet tout ouvert.

approchièrent leurs barrières, et commencèrent à traire et à lanchier et à faire les droits d'armes , <sup>1</sup> ainsi que à telle escarmuche appartient <sup>2</sup>.

Le mareschal , quant il perchut que <sup>3</sup> point fut <sup>4</sup>, et ses compaignons changièrent pas et monstrèrent qu'ils estoient trop travailliés et sur le point d'estre desconfis, et reculèrent petit à petit. Quant les compaignons qui dedens estoient, en veirent la manière , si les cuidièrent bien tous prendre et attraper, et ouvrirent leurs barrières tout à une fois, et sail- lèrent dehors : si se boutèrent en iceulx Portingallois et en retindrent jusques à <sup>5</sup> XXVI <sup>6</sup>. Et puis en tirant et en <sup>7</sup> boutant <sup>8</sup> pour mettre dedens la ville à sauveté, ils <sup>9</sup> s'es- murent <sup>10</sup> tellement qu'ils n'eurent loisir de <sup>11</sup> fermer leurs portes, ne <sup>12</sup> leurs barrières; et aussi le mareschal qui atten- doit le secours de l'embusche, les ensuivoit tant qu'il povoit. Et veés-icy venir messire Jehan Ferrant Percek , Vasse Martin de Mello et le Pouvasse de Coingne , à tout bien cinq cens <sup>13</sup> compaignons fort montés <sup>14</sup>, et venoient plus que les gallos : si se boutèrent tous à une fois sur la bar- rière, tellement qu'ils en furent seigneurs.

Quant les souldoiers bretons et françois veirent ce , <sup>15</sup> bien se vouldissent reculer <sup>16</sup> dedens la barrière, mais ils ne peurent , car aussitost y entrèrent les Portingallois comme euls. Ainsi furent-ils tout à coup maistres de la ville, et fut prinse et gaingnie, et en y ot de mors, plenté ne fut-ce pas. Les souldoiers qui là estoient en garnison, furent tous prins , excepté dix ou douze qui se sauvèrent par une autre porte que ils firent ouvrir, et prindrent les champs ;

<sup>1.2</sup> Et ce que escarmouche demande. — <sup>3.4</sup> Ce fut heure. — <sup>5.6</sup> Vingt- cinq. — <sup>7.8</sup> Sachant. — <sup>9.10</sup> S'ensonnèrent. — <sup>11.12</sup> Renfermer. — <sup>13.14</sup> Chevaux. — <sup>15-16</sup> Si se vouldrent recueillir.



<sup>1</sup> car ils chevauchièrent <sup>2</sup> devers Ville-Arpent en Castille , où messire Olivier du Glaiquin à plus de mille lances de François se tenoit en garnison. Et quant ils furent là venus, ils <sup>3</sup> racomptèrent aux capitaines et aux compagnons comment la ville de Ferrol en Gallice avoit esté gaingnie par les Portingallois, et comment ils l'avoient mis <sup>4</sup> en l'obéissance du duc de Lancastre, pour lequel ils faisoient la guerre.

<sup>5</sup> Quant le roy de Portingal entendit que ses chevalliers avoient si soubtillement besoigné et exploittié sur les ennemis , il en fut tant joieux que plus n'en pavoit. Si en envoya tantost <sup>6</sup> les nouvelles au duc de Lancastre , en disant que il luy accroissoit grandement son héritage <sup>7</sup> en Castille , et que desjà il luy avoit conquis une bonne <sup>8</sup> ville <sup>9</sup> et forte à merveilles, et qu'il se mettroit en paine, (aussi feroient ses chevalliers et gens d'armes), de en <sup>10</sup> conquérir des autres , dont le duc de Lancastre et son ost fut moult resjouy.

Le duc de Lancastre fut moult resjouy des nouvelles de la prise de Ferrol, et estoit jà party de Aurenc et s'en venoit devant Noye , où le Barrois des Barres , messire Jehan de Chastel-Morant , messire Tristran de la Gaille , messire Regnault de Roye , messire <sup>11</sup> Guillemme de Montegnny <sup>12</sup> et plusieurs chevalliers et escuiers et autres estoient. Tant exploitta l'ost du duc de Lancastre que ils veirent le

<sup>1-4</sup> Et s'en allèrent par. — <sup>2-4</sup> Leur recordèrent comment la ville de Férol estoit perdue. Ainsi que je vous recorde, advint de la ville de Férol en Galice : les Portingalois la gagnèrent et la mirent. — <sup>5-6</sup> Le roy de Portingal en fut grandement resjouy de ce que ses gens avoient si bien exploittié, et en envoya tantost noncier. — <sup>7-8</sup> Car il luy avoit jà pris une. — <sup>9-10</sup> Et se mettroit en paine, aussi feroient ses gens de. — <sup>11-12</sup> Guillaume de Montagu.

chastel de Noye. Adont dist le mareschal : « Veés-là Noe  
 « en <sup>1</sup> Castille <sup>2</sup>. Sicomme la Couloingne est l'une des clefs  
 « de Gallice au lés devers la mer , est le chastel de Noe  
 « <sup>3</sup> au lés devers Castille une autre clef <sup>4</sup>, et n'est pas sire  
 « de <sup>5</sup> Castille <sup>6</sup>, qui n'est sire de la Couloingne et de Noye.  
 « Nous irons jusques là veoir les compaignons. L'on m'a  
 « dit que le Barrois des Barres, ung des plus appers et plus  
 « renommés chevalliers dou roialme de France, s'i tient ;  
 « et si ferons à l'entrée du pont quelque escarmuche. » —  
 « Nous le voulons , » respondirent les compaignons qui  
 chevaucheroient auprès de lui, c'est assavoir messire <sup>7</sup> Mau-  
 burny <sup>8</sup> de Linières et messire Jehan d'Aubrecicourt.

Lors chevaucha l'avant-garde, où bien avoit cinq cens  
 lances , et tous bonnes gens d'armes , car le duc y avoit  
 envoyé une partie de ses gens pour tant que il approuchoit  
 le chastel , pour faire plus grant monstre à ceulx du chas-  
 tel qui les povoient regarder ; et aussi il <sup>9</sup> pensoit très-bien  
 que ses deux mareschaulx les yroient veoir pour faire  
 armes, se ils trouvoient à qui <sup>10</sup>.

Quant la guette <sup>11</sup> de la haulte tour <sup>12</sup> vit approchier <sup>13</sup>  
 les Anglois, <sup>14</sup> si commencièrent à sonner ung cor et à soy <sup>15</sup>  
 demener par telle manière que c'estoit trop grant plaisir  
 de le <sup>16</sup> oyr. Le Barrois et les compaignons entendirent  
 tantost que les Anglois venoient celle part. Si se armèrent  
 et misrent tous en bonne ordonnance, et estoient très-  
 bien deux cens hommes d'armes ; et s'en vindrent tout  
 outre jusques aux barrières, et là s'arrestèrent en bel et  
 bon convenant ; et y avoit douze pennons , mais messire

<sup>1-2</sup> Galice. — <sup>3-4</sup> Une autre clef de Galice. — <sup>5-6</sup> Galice. — <sup>7-8</sup> Mau-  
 bruin. — <sup>9-10</sup> Savoit bien que son mareschal les iroit veoir et faire armes,  
 s'il trouvoit à qui. — <sup>11-12</sup> Du chastel. — <sup>13</sup> L'avant-garde et. — <sup>14-15</sup> Si  
 commença à corner et à luy. — <sup>16</sup> Voir et.

<sup>1</sup> le Barrois <sup>2</sup> estoit le plus renommé et aussi qui avoit le plus de charge des armes , et messire Jehan de Chastel-Morant après.

Quant messire Thomas Moriaux , mareschal de l'ost , vit que ils estoient assés près de la ville et des barrières , il s'arresta sur les champs. Aussi se arrestèrent toutes ses routes, et misrent piet à terre, et baillièrent leurs chevaulx aux paiges et aux varlets, et puis s'en vindrent tous joinngnans et serrés jusques bien près des barrières , chevalliers et escuiers, chascun leurs lances en leurs poings ; et si ne aloient que le pas, et de six pas en six pas s'arrestoient-ils pour euls mieulx ordonner et aler tous joinds , sans euls ouvrir. Au voir dire , c'estoit belle chose du veoir.

Quant ils furent là où ils devoient et vouloient venir , ils s'arrestèrent, et puis s'en vindrent tout de front faire aux barrières armes. Ils furent recueilliés de grant facion et par bonne ordonnance , et croy bien que, se ils fuissent tous au plain sur les champs , il y eust eu telles armes faittes qu'il n'y ot point là , car là ils ne povoient advenir les ungs aux autres , pour les barrières qui estoient closes et fermées.

Là estoit le mareschal arrêté de sa lance sur messire Jehan de Chastel-Morant, et il sur le dit mareschal, et se travailloient pour porter dommaige l'un à l'autre , mais ils ne povoient , car ils estoient trop fort armés ; et messire Thomas de Persy sur messire le Barrois ; et messire Mauburny de Linières sur messire Guillemme de Montagny ; et messire Regnault de Roye sur messire <sup>3</sup> Eustasse <sup>4</sup> d'Aubrecicourt ; et le sire de Tallebot sur messire Tristan de la Gaille ; et ainsi chascun avoit son pareil, si avant que ils lan-

<sup>1-2</sup> Jehan des Barres. — <sup>3-4</sup> Jehan.

choient et escarmuchoient de leurs lances. Et quant ils estoient las et travailliés ou trop eschauffés, ils changoient <sup>1</sup> place <sup>2</sup>, et autres chevalliers, tant d'un costé que d'autre, revenoient frès et nouveaulx et escarmuchoient. Là furent-ils <sup>3</sup> tant en cel estour et fais d'armes que <sup>4</sup> jusques à tierce toute haulte. Bien estoit largement onze heures quant l'escarmuche se cessa. Et puis encoires revindrent archiers aux barrières, mais les chevalliers françois, pour la doubtaunce du trait, se <sup>5</sup> retrairent <sup>6</sup> et ordonnèrent leurs arbalestriers et les Espaignols <sup>7</sup> tous pourvus de dardes et de pavais à l'encontre du trait des Anglois <sup>8</sup>. Et dura ceste escarmuche, lanchant et traiant l'un contre l'autre, jusques à nonne. Et puis y revindrent gros varlets pour escarmuchier jusques <sup>9</sup> à soleil couchant; <sup>10</sup> et ils retrouvèrent <sup>11</sup> les chevalliers tous frès et nouveaulx <sup>12</sup>, qui retournèrent pour entretenir <sup>13</sup> l'escarmuche. Comme entendre poés, fut tout le jour employé jusques à la nuyt, que les Anglois se retrairent en leurs logis, et <sup>14</sup> leurs compaignons aussi, et ceux <sup>15</sup> de Noye dedens leur fort et firent bon guet.

Environ demi-lieue du chastel de Noye, tout contreval la rivière, se logièrent les Anglois, laquelle eaue leur fist grant bien et à leurs chevaux pareillement, car ils avoient eu grant deffaulte de bonne eaue jusques à là. Si se vouloient raffreschir <sup>16</sup> six ou sept <sup>17</sup> jours, et puis iroient devant Ville-Arpent pour veoir le connestable de Castille et les <sup>18</sup> gens d'armes de France qui léans <sup>19</sup> estoient. Et aussi ils avoient ouy nouvelles du roy de Portingal qui se logoit ès plains de Ferrol et tout son ost aussi, et vou-

<sup>1-2</sup> Le pas. — <sup>3-4</sup> En tel esbattement. — <sup>5-6</sup> Départirent. — <sup>7-8</sup> Qui lançoient dardes à l'encontre du trait. — <sup>9</sup> Aux vespres, et sus le soir jusques. — <sup>10-11</sup> Et y retournèrent. — <sup>12-13</sup> Et tinrent. — <sup>14-15</sup> Les compaignons. — <sup>16-17</sup> Cinq ou six. — <sup>18-19</sup> François qui là.

loient venir devers la ville de Padron en Galice, qui estoit <sup>1</sup> ou chemin du duc et des Anglois. Et me semble que le roy de Portingal et le duc <sup>2</sup> se devoient là trouver et estre ensemble et avoir collation de leur chevauchée, pour savoir comment ils pourroient persévérer en leur besoingne. Car ils avoient jà esté plus d'un mois sur les champs et avoient mis en leur obéissance tout le roiaulme de Gallice, petit s'en failloit; et si n'oyoit nulles nouvelles du roy de Castille, ne <sup>3</sup> de gens d'armes de France <sup>4</sup> dont ils avoient grant merveilles, car on leur avoit dit que le roy de Castille avoit fait son mandement à Burgues, où il se tenoit, de toutes les parties de Castille, de Séville, de Cordouan de Thoulette, d'Espagne, d'Esturge, de Lyon, du Val-d'Olif et de Soirre; et avoit bien soixante mille hommes et six mille lances de purs François, et y devoit estre le duc de Bourbon, car il estoit party de France pour venir celle part. Pour ce se vouloient <sup>5</sup> retrouver <sup>6</sup>, euls et leurs deux osts ensemble, les Anglois et les Portingallois, pour estre plus fors l'un par l'autre et plus appareilliés, se leurs ennemis venoient; car ils tenoient toutes ces nouvelles que l'on leur disoit des François et des Espagnols, à bonnes et à vraies, et en avoient par samblant grant joye, et veissent volentiers que l'on se délivrast de euls combatre, car ils ne povoient, ce leur sembloit, venir à perfection de leur besoingne fors par bataille.

Messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Passac se tenoient auprès du roy de Castille, où que il fust, ne <sup>7</sup> chevauchast <sup>8</sup>. Car deux ou trois fois toutes les septmaines ils avoient nouvelles de France et comment l'on

<sup>1</sup> Aussi. — <sup>2</sup> De Lancastré. — <sup>3-4</sup> Des François. — <sup>5-6</sup> Retourner. — <sup>7-8</sup> Allast.

s'i maintenoit, et aussi du duc de Bourbon qui devoit venir et estoit ja meus, mais il avoit prins le chemin d'Avignon, car il vouloit venir veoir le pape Clément et les cardinaulx : si le attendoient les dessus dis, et jamais sans luy ne se feussent combatus, ne il n'appartenoit mie.

Entre les nouvelles qu'ils avoient eues de France, ceste du duc de Bretagne qui avoit ainsi prins et attrapé ou chastel de l'Ermine le connestable de France et raenchonné à cent mille frans tous comptans et eu de luy trois chasteaulx et une bonne ville et rompu le voiage par mer de non aler en Angleterre, les faisoit plus esmerveillier que nulle autre chose, et ne pavoient sentir à quel propos le duc le pooit avoir fait, et aussi ne faisoient nuls. L'on supposoit que ce conseil luy estoit venu d'Angleterre.

---

Ainsi que je vous <sup>1</sup> déclare <sup>2</sup> et ay cy-dessus <sup>3</sup> déclaré <sup>4</sup>, fut le roialme de France en <sup>5</sup> grant soussy <sup>6</sup>, et par especial les oncles du roy et les grans seigneurs qui <sup>7</sup> l'avoient à conseillicier, par les deffiances <sup>8</sup> du duc de Guerles; car elles furent felles et mal courtoises et hors la rieule des autres deffiances, sicomme <sup>9</sup> il vous apparra <sup>10</sup> que je vous dys <sup>11</sup> la vérité <sup>12</sup>, quant je vous esclarchiray, et aussi du duc de Bretagne qui avoit ung si grant fait <sup>13</sup> rompu <sup>14</sup> comme le voiage de mer, et prins <sup>15</sup> merveilleusement <sup>16</sup> celluy qui en devoit estre chief, le connestable de France, et raenchonné de cent mille frans, et luy avoit osté <sup>17</sup> trois fors chasteaulx et une bonne ville, qui <sup>18</sup> estoit grandement au préju-

<sup>1.2</sup> Dis. — <sup>3.4</sup> Dit. — <sup>5.6</sup> Esmay. — <sup>7</sup> L'aimoient et. — <sup>8</sup> Qui vinrent. — <sup>9.10</sup> Vous dirés que. — <sup>11.12</sup> Voir. — <sup>13.14</sup> Brisé. — <sup>15.16</sup> Trahiteusement. — <sup>17-18</sup> Quatre chastels : laquelle chose.



dice du roy, car l'on n'y pouvoit veoir nul titre de raison, ne de bonne querelle. Le roy de France se déportoit de toutes ces choses <sup>1</sup>, car il estoit moult jeune d'eage : si ne les pesoit mie si grandement que dont il eust esté eagié de quarante ou cinquante ans ; et disoient les aucuns anciens qui ramentevoient le temps passé : « Pour tel fait ou pour le « semblable a eu le roiaulme de France moult à souffrir ; « car le roy de Navarre fist occire messire Charles d'Es- « paigne , connestable de France pour le temps , pour « laquelle <sup>2</sup> cause <sup>3</sup> le roy Jehan ne pot oncques puis amer le « roy de Navarre et luy tolly à son povoir toute sa terre de « Normendie. » — « Pensés-vous, disoient les autres, que, « se le roy <sup>4</sup> Charles <sup>5</sup> vivoit , qui tant amoit son connes- « table, qu'il ne le deust pas bien <sup>6</sup> aidier <sup>7</sup> ? Par Dieu, si feroit ; « il feroit guerre au duc de Bretagne et luy touldroit sa « terre , combien qu'il luy deust couster. »

Ainsi et en plusieurs autres manières en parloit-on ou roiaulme de France ; car toutes gens <sup>8</sup> disoient que le duc de Bretagne s'estoit trop grandement fourfait <sup>9</sup>.

Adont fut regardé et advisé par les oncles du roy de France et de son conseil, pour tousjours adoucir les <sup>10</sup> besoingnes <sup>11</sup> et le pueple qui trop mal se contentoit du duc de Bretagne, et pour parler des besoingnes et mettre et réformer en droit , que ung prélat et trois barons saiges et vaillans hommes seroient envoyés devers le duc de Bretagne , pour parler à luy et pour oyr ses raisons, pour luy faire venir à Paris ou ailleurs , là où le roy vouldroit luy excuser de ce qu'il avoit <sup>12</sup> fait <sup>13</sup>. Si furent nommés : premièrement , l'évesque de Beauvais, messire Mille de Dormans, ung sage chevalier et

<sup>1</sup> Assés bellement. — <sup>2-3</sup> Occision. — <sup>4-5</sup> Père de ce roy. — <sup>6-7</sup> Annoyer. — <sup>8-9</sup> Qui en parloient, disoient que le duc de Bretagne avoit mal fait et très-mal ouvret. — <sup>10-11</sup> Choses. — <sup>12-13</sup> Mesfait.

vaillant preud'homme et moult beau langaigier : avecques luy messire Jehan de Vienne , messire Jehan de Bueil et le sire de la Rivière. Ceulx furent chargiés quelle chose ils devoient dire et faire ; et par espécial , pour luy mieulx infourmer de la matière et de toutes les besoingnes, l'évesque de Beauvais s'en vint à <sup>1</sup> Mont-le-Herne <sup>2</sup> où le connestable se tenoit , car la ville et le chastel estoit à luy et toutes les appendences , et les luy donna le roy Charles à luy et à ses hoirs. L'évesque de Beauvais là estant , une maladie luy prist, dont il se alitta, et fut quinze jours en fièvre et en maladie, et puis <sup>3</sup> il rendi âme <sup>4</sup>. Si eut le preud'-homme grant plainte. Ou lieu de l'évesque de Beauvais, y fut envoyè l'évesque de Langres. Celluy se mist au chemin de Bretagne avec les dessus dis.

L'on me pouroit demander<sup>5</sup> dont telles choses me viennent à savoir, pour <sup>6</sup> en parler <sup>7</sup> si proprement et si vifvement. Je vous <sup>8</sup> en respondroie <sup>9</sup>, voire à ceulx qui m'en demanderoient : que grant cure et grant diligence je mis en mon temps pour <sup>10</sup> sçavoir au vray ces besoingnes <sup>11</sup>, et encharçay maint roiaulme et maint pays , pour faire justes enquestes de toutes les choses qui sont cy-dessus contenues en ceste histoire , et qui aussi ensuivant en descendront ; car Dieu me donna la grâce et le loisir d'en veoir en mon temps la greigneur partie et de avoir la congnoissance des hauls princes et seigneurs , tant en France et en Angleterre comme ailleurs. Car sachiés que , sur l'an de grâce mil III<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> et dix, je y avoie labouré XXXVII ans, et à ce jour j'avoie de âge LVII ans. Ou terme de XXXVII ans , quant ung homme est en sa force et en son venir , et il est bien de

<sup>1-2</sup> Mont-le-Henry... Mont-le-Héry. — <sup>3-4</sup> Mourut. — <sup>5</sup> Qui voudroit. — <sup>6-7</sup> Tant que j'en parle. — <sup>8-9</sup> Responds. — <sup>10-11</sup> Le savoir.

toutes les parties (car de ma jeunesse je fus cinq ans de l'ostel du roy et de la royne d'Angleterre , et si fus moult bien de l'ostel du roy Jehan de France <sup>1</sup>), <sup>2</sup> si peuls<sup>3</sup> bien sur cest terme aprendre et concepvoir moult de choses. Et pour certain la greigneur ymagination et plaisance que j'avoie , estoit de enquérir avant et du retenir et tantost escripre comme je avoie fait les enquestes. Et comment je feus adoncques infourmé et par qui <sup>4</sup> du connestable de France et de tout ce qui <sup>5</sup> s'en enssieuvy <sup>6</sup> , je le vous dirai.

Je chevauchois, en ce temps que les choses furent advenues ou ung an après, de la cité d'Angiers à Tours-en-Thouraine , et avoie <sup>7</sup> couchié <sup>8</sup> à Beaufort-en-Vallée. <sup>9</sup> Au dehors je trouvay ung chevalier de Bretagne <sup>10</sup>, lequel s'appelloit messire Guillemme d'Anssenys , et s'en alloit <sup>11</sup> vers <sup>12</sup> la dame de Mailly en Thouraine, sa cousine et ses enfans, car elle estoit <sup>13</sup> de nouvel <sup>14</sup> vesve. Je m'acointay du chevalier, car je le trouvay courtois et doulx en ses paroles. Je luy demanday des nouvelles , et par especial de la prise du connestable de France, dont je tendoie <sup>15</sup> à savoir la vérité. Il la me dist , car il disoit qu'il avoit esté au parlement qui se tint à Vennes , avecques le seigneur d'Ansenis , ung sien cousin et ung grant baron de Bretagne. Et tout ainsi que messire Espang de Lyon me racompta et infourma des choses qui estoient advenues en la conté de Fois , en Berne et en Gascoingne , et aussi messire Jehan Ferrant Percek des advenues de Portingal et de Castille, me compta plusieurs choses le gentil chevalier ; et plus m'en eust compté, se je eusse esté et chevauchié longuement en sa compaignie.

<sup>1</sup> Et du roy Charles son fils. — <sup>2.3</sup> Il puet. — <sup>4</sup> De la prise. — <sup>5.6</sup> En descendit. — <sup>7.8</sup> Geu. — <sup>9.10</sup> A l'endemain, d'aventure, je trouvay au dehors le Mont-le Herne, un chevalier de Bretagne et d'amont. — <sup>11.12</sup> Veoir. — <sup>13.14</sup> Nouvellement. — <sup>15</sup> Fort.

Entre Mont-le-Herne et Prilly a quatre grans lieues, et nous chevauchions <sup>1</sup> à l'aise du corps et <sup>2</sup> des chevaulx ; et là sur chemin, il me racompta moult des choses , lesquelles je mis bien en bonne seure ramenbrance et par especial des advenues de Bretaigne. Et ainsi que nous chevauchions et que nous estions près de Prilly, à une lieue, nous entrasmes en ung pré, et là s'arresta-il et dist : « Ha ! Dieu ait l'âme  
 « du bon connestable de France ! Il fist une fois icy une  
 « <sup>3</sup> bonne <sup>4</sup> journée et prouffitable pour cestuy pays , soubz  
 « la banière du bon chevalier messire Jehan de Bueil , car  
 « il n'estoit pas encoires à ce jour connestable de France ,  
 « mais estoit nouvellement venu et yssu hors d'Espagne. »  
 Et lors je luy demanday : « Et comment en advint-il ? » —  
 « Je le vous diray, dist-il, mais que je soie monté à cheval. »  
 Il monta , nous montasmes ; <sup>5</sup> il print à chevauchier tout le pas, et nous chevauchasmes après, et lors il commença son compte et dist en beau françois <sup>6</sup> :

« Du temps que je vous parle , dist le chevalier , estoit  
 « <sup>7</sup> toute ceste contrée si remplie <sup>8</sup> de Anglois et de larrons,  
 « Gascoings , Bretons et Allemans et gens aventureux de  
 « toutes nations , que tout le pays deçà et delà Loirre en  
 « estoit remply , car la guerre de France et d'Angleterre  
 « estoit renouvellee. Si entroient toutes manières de pil-  
 « lars en ce pays, et s'i amassoient à tous lés et fortiffoient  
 « par manière de conquest ; et le chastel de Beaufort-en-  
 « Vallée, que vous avés veu, en estoit tenu, et le pays envi-  
 « ron vivoit en <sup>9</sup> pactis <sup>10</sup> tout dessoubz luy. Pour venir à  
 « mon propos , Anglois et Gascoings tenoient Prilly et  
 « l'avoient malement fortifié, ne nuls ne les boutoit, ne

<sup>1-2</sup> Bellement à l'aise. — <sup>3-4</sup> Belle. — <sup>5-6</sup> Il commença à chevauchier bellement et puis à faire son conte ainsi comme il en avint. — <sup>7-8</sup> Ce pays ici si rempli. — <sup>9-10</sup> Partie.

« chassoit dehors. Et tenoient au long de ce chemin sur la  
 « rivière de Loirre aucuns petis fors et tout à la ronde, et,  
 « quant ils vouloient chevauchier, ils se trouvoient entre  
 « mil et <sup>1</sup> huit cens <sup>2</sup> combatans.

« Le connestable, messire Bertran, et messire Jehan de  
 « Bueil et le sire de Mailly et aucuns chevalliers de ce pays  
 « eurent ymagination que ils se mettroient à l'aventure pour  
 « délivrer le pays. Adont ils se cueillièrent environ cinq  
 « cens lances, et sceurent que les Anglois vouloient chevauchier et aler vers Saumur, et estoient tous les capitaines  
 « des fors de cy environ mis ensemble, et avoient fait leur  
 « amas à Prilly, qui siet icy devant nous. Nos gens chevauchèrent et passèrent celle eaue, et se misrent en  
 « embusche en ung bois qui siet cy-dessoubs à la bonne  
 « main. Au matin, ainsi que à soleil levant, les ennemis  
 « partirent de Prilly et estoient bien neuf cens combatans.  
 « Mais quant nos gens qui estoient en embusche les veirent  
 « venir, ils sceurent bien que combatre les convenoit. Là  
 « eurent-ils parlement, pour savoir quel cry ils crierioient.  
 « On vouloit prendre le cry de messire Bertran, mais il ne  
 « vout; et encoires plus, il dist que il ne mettroit ja hors  
 « ce jour ne banière, ne pennon, mais se vouloit combatre  
 « dessoubs la banière de messire Jehan de Bueil. Nos ennemis vindrent en ce pré où je descendi<sup>3</sup>nagaires<sup>4</sup>. Ils n'y  
 « <sup>5</sup> sceurent <sup>6</sup> oncques si tost <sup>7</sup> entrer <sup>8</sup> que nous yssismes  
 « hors du bois et de nostre embusche, et là entrasmes ou  
 « pret. Quant ils nous veirent, ils furent tous <sup>9</sup> d'une  
 « sorte <sup>10</sup> et misrent piet à terre et se ordonnèrent en bon  
 « arroy, et nous aussi d'autre part. Nous entrasmes l'un

<sup>1-2</sup> Dix-huit cens. — <sup>3-4</sup> Ores. — <sup>5-6</sup> Furent. — <sup>7-8</sup> Entrés. —  
<sup>9-10</sup> Confortés.

« dedens l'autre. Là ot grant pousseis et bouteis de lances ,  
 « et plusieurs renversés des nostres et des leurs ; et dura  
 « celle bataille une grant espace sans bransler, ne d'une  
 « part, ne d'autre.

« Au voir dire, nous estions tous <sup>1</sup> gens d'armes d'es-  
 « litte <sup>2</sup> ; mais des ennemis il y avoit grant plenté de  
 « mal armés et de pillars. Toutesfois ils nous donnoient  
 « moult à faire ; mais messire Morisse de Tréseguidi et  
 « messire Gieuffroy Richon et messire Gieuffroy de <sup>3</sup> Cares-  
 « nel et Morfouace <sup>4</sup> sieuvoient messire Bertran à l'esperon,  
 « et ceulx nous raffreschirent de soixantes lances de  
 « bonnes gens que nous amenèrent, et se boutèrent en euls  
 « tous à cheval, et les <sup>5</sup> esparpeillièrent <sup>6</sup> tellement que  
 « oncques puis ne se peurent <sup>7</sup> rasssembler <sup>8</sup> ensemble, ne  
 « tenir en conroy. Quant les capitaines de ces dessus dis  
 « pillars et routiers de guerre, et par especial messire  
 « Robert Ceny, messire Richart Helmen, Jacquemin le  
 « Clerc et Richart Gille, veirent que leurs ennemis estoient  
 « reconfortés et renforchiés de secours de messire Morisse  
 « de Tréseguidi, de messire Gieuffroy de Ricon, de mes-  
 « sire Gieuffroy de Caresnel et de Morfouace, qui, comme  
 « dit est, avoient radement sieuvy le connestable et ses  
 « routes à bien soixante lances, tous fort montés, qui  
 « point ne misrent piet à terre, ains tous à cheval les  
 « fendoient et desroutoient de toutes pars, car si tost  
 « qu'ils sceurent de la chevauchée du connestable, ils  
 « exploittièrent dilligamment pour estre à la besoingne,  
 « comme ils furent, et tant portèrent de dommaige à  
 « iceulx pillars à la force de leurs chevaulx qu'ils ne

<sup>1-2</sup> Droites gens d'armes et de élection. — <sup>3-4</sup> Kermel et autres ;  
 Caresuelle et Morfouache. — <sup>5-6</sup> Espardirent. — <sup>7-8</sup> Remettre.



« sçavoient par nul tour tenir ensemble que tantost ne  
« fuissent esparpillés, touteffois si estoient-ils gens tous  
« duits de guerre et bien le monstrèrent, car ils firent ce  
« jour tant d'armes et tellement s'i portèrent que nul  
« blasme n'y acquisrent; mais, quant ils en veirent la  
« manière, et par especial les quatre dessus nommés, et  
« que leurs compaignons estoient à tous costés poussés  
« par terre occis et détrenchiés, et qu'en leur fait n'avoit  
« plus quelque espoir, fors d'estre tous mors ou prins,  
« se plus attendoient l'aventure, et que tenir ensemble  
« ne se povoient, ils montèrent sur leurs chevaulx, les  
« aucuns mais non pas tous; car sur la prairie il en  
« demoura plus de sept cens tous mors et détrenchiés,  
« et de prins plus de trois cens. Si dura la chasse, quant  
« ils furent rompus et desconfis, jusques à Saint-Mor-sur-  
« Loire, en laquelle ils perdirent plus de deux cens des  
« leurs qui furent la plus part occis, et là se boutèrent  
« à sauveté en ung <sup>1</sup> chastel <sup>2</sup> assés bon, mais non pas  
« moult, les dis messire Robert Ceny, messire Richart  
« Helmen, Richart Gille et <sup>3</sup> Jacquemin <sup>4</sup> le Clerc, à  
« moult grant haste, tant estoient poursieuvis de près.  
« Et ainsi ces quatre capitaines de pillars se sauvèrent  
« pour celle fois, mais pour tant qu'ils sentoient celle  
« place foible et mal garnie de vivres et d'artillerie, doub-  
« tans d'estre là assiégés du connestable et des autres  
« seigneurs de France qui grandement les hayoient, quant  
« vint l'endemain, devant soleil levant, ils et leurs com-  
« paignons montèrent à cheval, et ceulx qui peurent, traver-  
« sèrent celle forte rivière de Loire, et ainsi se sauvèrent;  
« mais des plusieurs mal montés en y ot de noyés, car

<sup>1-2</sup> Batel. — <sup>3-4</sup> Jannequin.

« à celle heure Loirre estoit tant roide pour les pleuves de  
 « montaignes que pièca ne fut plus. Quant ces quatre  
 « capitaines se veirent oultre Loirre , ils furent moult  
 « joieux et dirent maintes fois depuis qu'en peu de temps  
 « ils estoient eschappés de deux grans périls ; car, se ils  
 « fuissent venus en la main de messire Bertran de  
 « Glaiaquin , de leur vie n'estoit rien, et trop bien s'en  
 « doubtoient ; et quant ils se veirent hors de tous périls, ils  
 « se boutèrent en autres fors que leurs gens tenoient par  
 « delà Loirre ; mais gaires n'y séjournèrent , doubtans  
 « d'estre par le connestable sieuvis et assiégiés, car ils se  
 « retirèrent plus en sus en Auvergne et en Lymosin où ils  
 « tenoient plusieurs fors chasteaulx. Mais, où qu'ils fuissent,  
 « tousjours cuidoient-ils avoir messire Bertran de Glaia-  
 « quin à leurs talons.

« Par ceste desconfiture, beaux maistres, dist le chevalier  
 « breton, fut délivré tout ce pays à l'environ, ne oncques  
 « depuis il n'y conversa ne Gascoings, ne Anglois pillars, qui  
 « s'i' arrestassent pour demourer, ne tenir chastel, ne fort <sup>2</sup> ;  
 « et ainsi je dy que le connestable messire Bertran fut ung  
 « vaillant homme et moult prouffitable en son temps pour  
 « le bien et honneur du roiaulme de France, car il y fist et  
 « en plenté de lieux plusieurs bonnes et belles recou-  
 « vrances. » — « Par ma foy , sire , vous dittes voir. Ce  
 « fut ung moult vaillant chevalier, et aussi est messire  
 « Olivier de Claiequin <sup>3</sup> aujourd'huy <sup>4</sup>. »

<sup>5</sup> Quant le chevalier eut entendu que je nommay <sup>6</sup> Claie-  
 quin, il commença <sup>7</sup> ung petit à sousrire, dont je ne sceus  
 que penser; si <sup>8</sup> luy demanday : « Sire, pourquoy riés-vous ?

<sup>1.3</sup> Amassèrent. — <sup>2.4</sup> Son frère. — <sup>3.6</sup> A ce que je nommay. —

<sup>7.8</sup> A rire et je.

« Quant j'ay nommé messire Olivier de Claiequin , ay-je  
 « parlé autrement que à droit ? » — « Je ne le dy pas ,  
 « respondi le chevallier , mais par inadvertence vous et  
 « autres povés de légier faillir en propres noms, et je  
 « vous diray comment : pour tant , beaulx maistres ,  
 « dist le chevallier breton , que vous avés nommé  
 « Claiequin, car ce n'est pas le droit surnom <sup>1</sup> de luy, ne  
 « de ses prédécesseurs <sup>2</sup>, ne ne fut oncques, m'en suis-je  
 « prins à soubsrire, combien que tous ceulx qui en parlent,  
 « le nomment ainsi , et nous-meismes aussi qui sommes de  
 « Bretagne ; et messire Bertran , luy vivant , y eust vou-  
 « lentiers adreschié et remédié, se il eust peu ; mais il  
 « <sup>3</sup> n'en eust oncques le pover , car le mot est tel que il  
 « chiet <sup>4</sup> en la bouche et en la parole de ceulx qui le  
 « nomment, mieulx que les autres. »

Et adont je luy demanday, disant : « Or me dittes, sire,  
 « par vostre courtoisie, se il a grant différence de l'un nom  
 « à l'autre. » — « Si m'aist Dieu, respondi le chevallier,  
 « nennil; car il n'y a autre différence de l'un nom à l'autre,  
 « fors que l'on devroit dire messire Bertran du <sup>5</sup> Glay-Aquin <sup>6</sup>.  
 « Et je vous diray dont ce surnom luy vint <sup>7</sup> anchienne-  
 « ment, selon ce que les croniques anchiennes de Bretagne  
 « contiennent , et selon ce aussi que j'ay ouy recorder aux  
 « anchiens chevalliers de Bretagne par moult de fois ; et  
 « certes c'est une chose toute véritable, et qu'il soit ainsi je  
 « eus ung taion nommé Jeuffroy d'Anssenis, et vesquy plus  
 « de cent et quatorse ans, et fut frère d'armes à ung oncle  
 « de messire Bertran , nommé messire Yves, mais, luy  
 « estant moult anchien , quant l'en parloit de ceulx de

<sup>1-2</sup> D'eux. — <sup>3-4</sup> Ne put oncques, car le nom de Claiequin estoit trop accoustumé. — <sup>5-6</sup> Guescluin. — <sup>7-1</sup> Selon ce que j'ay ouï recorder les

« Claiequin , qui fut jadis grant chose en Bretagne , il  
« disoit non de Claiequin , mais du Glay-Aquin <sup>1</sup>. »

Ceste parole que le chevalier me dist, me fist grant bien,  
et luy dis adont : « <sup>2</sup> Sire <sup>3</sup>, vous me ferés grant plaisir au  
« recorder, et si le recepvray de vous, ne jamais je ne  
« le oublieray ; car messire Bertran fut bien si vaillant  
« homme que on le doit augmenter ce que l'en puet. » —  
« C'est vray , dist le chevalier , si le vous diray. » Lors  
commença messire Guillemme d'Ansenis à faire son  
compte :

« Au temps que le grant <sup>4</sup> Charles de France <sup>5</sup> régnoit,  
« qui fut si grant conquéreur et qui tant augmenta la  
« sainte chrestienté et la noble couronne de France , et fut  
« empereur de Rome, roi de France et d'Allemaigne, et  
« gist à Aix-la-Chapelle, ce roy Charles, sicomme on list  
« et treuve ès croniques et gestes anchiennes (car vous  
« savés que toute la congnoissance de ce monde retourne  
« par l'escripture, ne sur autre chose de vérité nous ne  
« sommes fondés fors que par les escriptures <sup>6</sup> esprouvées <sup>7</sup>),  
« fut en Espagne par plusieurs fois, et plus y demoura une  
« fois que autres. Une fois entre les autres saisons il y  
« demoura noeuf ans, sans partir, ne retourner en France ;  
« mais tousjours conquéroit avant sur les ennemis de la  
« foy.

« En ce temps avoit ung roy <sup>8</sup> fort puissant sarrasin <sup>9</sup>,  
« qui s'appelloit Aquin , lequel roy estoit de Bougie et de  
« Barbarie à l'opposite d'Espagne et des circonstances, car  
« Espagne mouvant <sup>10</sup> des Pors <sup>11</sup>, est grande à merveilles ;

anciens ; et aussi c'est une chose toute véritable, car on la trouve  
en escript ès anciennes histoires et chroniques de Bretagne. —

<sup>1.2</sup> Ha ! doux sire. — <sup>4.5</sup> Roy Charlemaine. — <sup>6.7</sup> Approuvées. —

<sup>8.9</sup> Mescréant. — <sup>10.11</sup> De Saint-Jean-du-Pied-des-Ports.

« car tout le royaume d'Arragon, de Navarre, de Bisquaie,  
 « de Portingal, de Coymbres, de Lussebonne, de Séville,  
 « de Thoulette, de Cordouan et de Lyon, sont enclos  
 « dedens Espagne, et jadis conquist le grant roy Charle-  
 « maine toute icelles terres et roiaulmes. En ce <sup>1</sup> séjour que  
 « il y fist, le roy Aquin, qui roy estoit de Boughie et de  
 « Barbarie, assambla ses gens en grant nombre, et s'en vint  
 « par mer en Bretagne et arriva au port de Vennes, et  
 « avoit amené sa femme et ses enffans, et se amassa là  
 « entour ou pays, et ses gens aussi s'i amassèrent, en con-  
 « quérant tousjours avant. Bien estoit le roy Charlemaine  
 « infourmé de l'entreprinse de ce roy Aquin qui se tenoit  
 « en Bretagne, mais il ne vouloit pas pour tant rompre, ne  
 « <sup>2</sup> deffaire <sup>3</sup> son voiage d'Espagne, ne son emprinse. Et  
 « disoit : « Laissies-le amasser et son arroy en Bretagne ;  
 « ce nous sera ung petit de chose à délivrer le pays de luy  
 et de ses gens, après que nous aurons acquittié les terres  
 « de deçà les mons et tout réduit à la foy crestienne. »

« Le roy Aquin sur la mer, assés près de Vennes, fist  
 « faire une tour moult belle, que l'en appelloit le Glay, et  
 « là se tenoit ce roy Aquin trop volentiers. Si advint,  
 « quant le roy Charlemaine ot accompli son voiage et  
 « acquitté Gallice et Espagne et toutes les terres encloses  
 « <sup>4</sup> dedens <sup>5</sup> Espagne, et mors les roys sarrazins, et bouté  
 « hors les mescroians et toute la terre tournée à la foy  
 « chrestienne, il s'en retourna en Bretagne et mist sus ses  
 « gens aux champs. Si livra une bataille grosse et merveil-  
 « leuse contre le roy Aquin, et y furent mors et desconfis  
 « tous les roys sarrazins et leurs gens qui là estoient, ou  
 « en partie, tellement que il convint ce roy Acquin fuir ;

<sup>1</sup> Long. — <sup>2,3</sup> Briser. — <sup>4,5</sup> Des deux lés.

« et avoit sa navie toute preste au pié de la tour du  
 « Glay. Il entra dedens, et sa femme et ses enffans, mais ils  
 « furent si hastés des François qui les chassoient, que le  
 « roy Acquin et sa femme n'eurent loisir de prendre ung  
 « petit fils qui dormoit en celle tour et avoit environ ung  
 « an ; mais ils esquipèrent en mer, et se sauvèrent ce roy  
 « et sa femme et ses enffans.

« Si fut trouvé en la tour du Glay ce jeune enffant, et  
 « fut porté au roy Charlemagne, qui en eut très-grant joye  
 « et voutt que il fuist baptisié ; si le fut, et le tindrent sur  
 « fons Rolant et Olivier, et ot nom celluy enffant Olivier,  
 « et luy donna l'empereur bons <sup>1</sup> mainbours <sup>2</sup> pour le garder  
 « et gouverner et toute la terre que son père Acquin avoit  
 « <sup>3</sup> acquise <sup>4</sup> en Bretagne ; et fut cel enffant, quant il vint  
 « en eage d'homme, bon chevalier, saige et vaillant, et l'ap-  
 « pelloient les gens Olivier du Glay-Aquin, pour tant qu'il  
 « avoit esté trouvé en la tour du Glay et que il avoit esté  
 « fils du roy Aquin mescréant, qui oncques puis en Bre-  
 « taigne ne retourna, ne homme de par luy.

« Or vous ai-je racompté la première fondation et  
 « venue de messire Bertran de Claiequin, que nous  
 « deussions dire du Glay-Aquin. Et vous dy que mes-  
 « sire Bertran disoit, quant il ot bouté hors le roy  
 « dam Piètre de son roiaulme de Castille et couronné  
 « le roy Henry de Castille et d'Espagne, que il s'en  
 « vouloit aler ou roiaulme de Bougie (il ne avoit que  
 « la mer à traverser), et disoit que il vouloit <sup>5</sup> recon-  
 « quérir <sup>6</sup> son royaulme et son héritaige, et l'eust sans  
 « faulte fait, car le roy Henry luy vouloit prester gens <sup>7</sup> à  
 « plenté <sup>8</sup> en bons navires pour aler en Bougie, et s'en

<sup>1.2</sup> Héritaiges. — <sup>3.4</sup> Conquise. — <sup>5.6</sup> Raquérir. — <sup>7.8</sup> Assés et.



« doubtta moult grandement le roy de Bougie ; mais ung  
 « empeschement luy vint, qui rompy <sup>1</sup> tout, et fut quant le  
 « prince de Galles guerroia le roy Henry et il ramena le  
 « roy dam Piètre et par puissance il le remist en Castille.  
 « Adont fut prins à la grant bataille de Nazre le dit  
 « messire Bertran par messire Jehan Chandos, qui le raen-  
 « chonna de cent mille frans , et aussi une aultre fois de  
 « la prinse de Aulroy il avoit esté raenchonné de cent  
 « mille frans ; et pour ces causes et autres se desrom-  
 « pirent les propos de messire Bertran , car la guerre de  
 « France et d'Angleterre renouvela. Si fut tellement occupé  
 « et ensonnié que il ne pot oncques ailleurs entendre, mais  
 « pour tant ne demeure mie qu'il ne soit yssu du droit estoc  
 « du roy Aquin, qui fut roy de Bougie et de Barbarie.  
 « Or vous ay-je racompté <sup>2</sup> de l'ancienne geste et extras-  
 « sion <sup>3</sup> de messire Bertran du Glay-Aquin. » — « C'est  
 « vérité, beau sire, et je vous en sçay bon gré et jamais ne  
 « l'oubliroy. » A tant venismes en la ville de Prilly.

Se je eusse autant esté par loisir avecques messire Guil-  
 lemme d'Anssenis que je fus avecques messire Espang de  
 Lyon, quant je chevauchay de la cité de Paumiers jusques à  
 Orthais-en-Berne , ou que je <sup>4</sup> communiquay <sup>5</sup> avecques  
 messire Jehan Ferrant Percek, le bon chevallier de Portin-  
 gal , il m'eust racompté et adverty de plusieurs choses , ce  
 que non, car je n'y fus pas longuement pour ce que tantost  
 après disner, quant nous eusmes chevauchié ensemble envi-  
 ron deux bonnes lieues, nous venismes sur ung chemin croi-  
 sié où il y avoit deux voyes dont l'une aloit à Thours-en-  
 Thouraine , ou je <sup>6</sup> vouloie <sup>7</sup> aler , et l'autre à Mailly , où il  
 vouloit aler. A celluy chemin croisié se deffist nostre com-

<sup>1</sup> Et brisa. — <sup>2</sup> L'extrasse. — <sup>3</sup> Fus. — <sup>4</sup> Tendois à.

paignie. Il me donna congié et je le prins, mais entre Prilly et nostre département il m'avoit dit plusieurs choses et par especial de celles de Bretagne et comment l'évesque qui envoyé y fut, c'est assavoir l'évesque de Langres ou lieu de l'évesque de Beauvais, qui mort estoit, et messire Jehan de Vienne et messire Jehan de Buel exploittièrent devers le duc et la response qu'il leur fist quant il les eut ouys parler : sur laquelle information du chevalier je me suis fondé et arrêté, et ay mis par escript ce qui s'ensieut.

Vous devés savoir que les dessus nommés se partirent de Paris et du conseil du roy bien advisés comment, ne quelle chose ils devoient dire et faire, et tant cheminèrent par leurs journées que ils vindrent à Nantes, et là demandèrent où le duc se tenoit. L'on leur dist : en la marche de Vennes, et que là par usage se tenoit-il plus volentiers que ailleurs. Adont se misrent-ils au chemin et chevauchièrent dilligamment tant que ils y vindrent, car il n'y a de Nantes que vingt lieues ; si <sup>1</sup> misrent piet à terre <sup>2</sup> en la cité, et leur fut dit que le duc estoit là et tenoit son estat ou chastel que l'on dist à la Motte. Ils se ordonnèrent l'endemain et appareillièrent ainsi comme à eulx appartenoit, et vindrent devers le duc, lequel par semblant les recueilly moult doucement. L'évesque de Langres, pour tant que il estoit prélat, commença à parler et faire son procès, bellement et sagement, <sup>3</sup> accompaignié <sup>4</sup> de messire Jehan de Vienne et de messire Jehan de Buel qui estoient ses compaignons, et dist :

« Sire duc, nous sommes icy vers vous envoiés de par  
« le roy nostre sire et de par nos seigneurs ses oncles,  
« monseigneur de Berry et monseigneur de Bourgoingne,

<sup>1-2</sup> Descendirent. — <sup>3-4</sup> Accosté.

« pour vous dire et monstrier qui'l leur tourne à grant  
 « merveille pourquoy le voiage de mer qui se devoit faire  
 « par messire Olivier de Clichon et autres chevalliers en  
 « Angleterre, vous avés <sup>1</sup> destourbé et rompu, et l'avés  
 « emprisonné ou chastel de l'Ermine et <sup>2</sup> raenchonné de si  
 « grant chose que il s'en deult moult grandement. En  
 « oultre, vous voulés avoir trois de ses plus espécialx  
 « chasteaulx et une sienne bonne ville en Bretagne,  
 « laquelle chose pourroit merveilleusement nuire le demou-  
 « rant du pays, se ils leur estoient contraires, avecques  
 « l'ayde de la ville de Jugon, qui est le droit héritaige du  
 « dit messire Olivier de Clichon. Vous avés tout ce voulu  
 « avoir pour sa raenchon; si sommes chargiés de le vous  
 « dire, je pour mes seigneurs et compaignons qui cy sont  
 « de par le roy <sup>3</sup> messire <sup>4</sup> et nos seigneurs messeigneurs ses  
 « oncles, que vous rendés et retournés arriere à messire  
 « Olivier de Clichon, connestable de France, son héritaige  
 « que vous tenés, et l'en mettés en possession paisible,  
 « ainsi que droit est et comme il estoit au devant quant  
 « ils vous furent bailliés et délivrés par contrainte et non  
 « par action de droit que vous y eussiés; et aussi la mise  
 « d'argent toute entière, restitués-la plainement et entière-  
 « ment où il la luy plaira à avoir. Et en tant que ce touche  
 « de tout ce que vous en avés fait, c'est la parole du roy  
 « et de son conseil que vous venés à Paris ou là il plaira  
 « au roy et à son conseil, vous excuser. Nous le tenons si  
 « doulx, si courtois et si patient, avecques ce que vous  
 « estes de son sang, que il orra volentiers vostre excusa-  
 « tion, et, se elle n'est mie bien bonne, ne raisonnable, si la

<sup>1.2</sup> Rompu par la prise et arrest de celui qui en estoit chef et qui en avoit la souveraine charge, monseigneur le connestable, et avec tout ce vous l'avés. — <sup>3.4</sup> Mon seigneur.

« moienneront et <sup>1</sup> drescheront <sup>2</sup> à leur povoir nos dis sei-  
 « gneurs monseigneur de Berry et monseigneur de Bour-  
 « goingne, et tant feront par prière et autrement, que vous  
 « demourés cousin et amy au roy et à eulx , ainsi que par  
 « raison vous devés estre. »

A tant l'évesque se retourna sur messire Jehan de Vienne et messire Jehan de Buel, et leur demanda : « Est-ce vostre  
 « parole ? » Messire Jehan de Vienne respondi : « Sire ,  
 « ouy. » Et ainsi fist messire Jehan de Bueil. A ces paroles  
<sup>3</sup> remonstrer et déclairer <sup>4</sup> en la chambre du duc n'y avoit  
 que euls quatre seulement, et plus n'en y vouloit le duc avoir  
 pour celle fois.

Quant le duc de Bretaigne eut ouy parler l'évesque de  
 Langres , il pensa ung petit , et bien y eut cause que il fust  
 pensif , car les paroles remonstrées et dittes par loisir fai-  
 soient bien à gloser ; et, quant il parla, il dist : « Sire, j'ay  
 « bien entendu ce que vous avés dit , et c'est raison que je  
 « y entende, car vous estes icy envoiés de par monseigneur  
 « le roy et messeigneurs ses oncles : si vous doy et vueil  
 « ou nom d'eulx faire tout honneur et toute révérence , car  
 « j'i suis tenu. Et vostre <sup>5</sup> charge et remonstrance <sup>6</sup>  
 « demande bien à avoir conseil ; et je me conseilleray , ou  
 « de moy ou des miens , tellement que à la response vous  
 « <sup>7</sup> serés bien content <sup>8</sup> de moy , car je ne vouldroie autre-  
 « ment faire, ne ne pourroie. » — « <sup>9</sup> Vous parlés moult  
 « bien <sup>10</sup>, respondirent les seigneurs , et il nous souffist. »  
 A tant se départirent les seigneurs de luy, et retournèrent à  
 leurs hostels. Et quant vint au soir, ils furent priés<sup>11</sup> d'aler  
 disner à l'endemain avecques luy, et ils l'accordèrent. Et

<sup>1.2</sup> Adouciron. — <sup>3.4</sup> Dire et monstrier. — <sup>5.6</sup> Parole et requeste. —  
<sup>7.8</sup> Vous contenterés. — <sup>9.10</sup> Vous dites bien. — <sup>11</sup> De par le duc.

l'endemain, quant heure fut, ils montèrent au chastel et trouvèrent le duc et ses barons et chevalliers qui les recueillirent moult grandement et arréement, et bien le sceurent faire.

Assés tost après que ils furent venus, on lava pour seoir à table. On assist l'évesque de Lengres tout au <sup>1</sup> plus hault bout <sup>2</sup> pour cause de prélation, et en après le duc, et puis messire Jehan de Vienne, admiral de France, et après messire Jehan de Bueil. Le disner fut grant et bel et bien servy. Le disner fait, on entra en la chambre de parlement; et là ils encommencièrent à <sup>3</sup> deviser de plenté joieusetés, et parlèrent de moult de choses, et là ouïrent-ils les ménestrels, chansons et virelais <sup>4</sup>. Bien cuidoiēt ces seigneurs de France avoir response, mais non orent. On apporta vin et espices, et après ce ils prindrent congïé du duc et retournerent à leurs hostels et s'i tindrent ce soir.

Au matin, il leur fut signiffié de par le duc que ils venissent au chastel parler à luy. Ils y <sup>5</sup> vindrent <sup>6</sup>. Là entrèrent-ils en une chambre où <sup>7</sup> ils trouvèrent le duc <sup>8</sup> qui là les attendoit, si les recueilly <sup>9</sup> bien et gracieusement <sup>10</sup>, et puis parla, car il appartenoit, et dist : « Beaus seigneurs, « je sçay bien que vous attendés ma response; car, sur les « paroles que vous m'avés <sup>11</sup> proposées et dittes <sup>12</sup>, vous estes « chargiés de reporter à monseigneur <sup>13</sup> et à messeigneurs <sup>14</sup> « response. Si vous di que je n'ay fait chose à messire Olivier de Cliçon, dont je me repente, fors tant que il a si « bon marchié qu'il s'en est party en vie; et ce que je luy « sauvay la vie, ce fut pour l'onneur et amour de son office, « non pour sa personne, car il m'a fait tant de contraires « et de grans desplaisirs, que je le doÿ bien hayr jusques à

<sup>1-2</sup> Dessus. — <sup>3-4</sup> Jangler de plusieurs choses et à ouïr ménestrels. —  
<sup>5-6</sup> Allèrent. — <sup>7-8</sup> Le duc estoit, qui. — <sup>9-10</sup> Assés doucement. — <sup>11-12</sup> Dites  
et monstrées. — <sup>13</sup> Le roy. — <sup>14</sup> Ses oncles.

« la mort ; et, sauve soit la grâce de monseigneur le roy et  
 « de messeigneurs ses oncles et de leur conseil , que je aye  
 « pour la prinse de Olivier de Clichon rompu, ne brisié le  
 « voiage de mer , de ce me vueil-je bien excuser , que  
 « nul mal je n'y <sup>1</sup> pensoie au jour que je le prins ; car  
 « partout doit-on prendre ses ennemis où l'on les treuve.  
 « Et , se il estoit mort , si se voudroit le roiaulme de  
 « France rieuler , ordonner et conduire ossi bien ou mieulx  
 « que par son conseil. Et au regard des chasteaulx que je  
 « tiens, <sup>2</sup> qu'il m'a bailliés et <sup>3</sup> délivrés, j'en suis en possession  
 « et y demourray se <sup>4</sup> par puissance de roy je n'en suis  
 « déporté <sup>5</sup>. Quant est à la mise <sup>6</sup> des cent mille frans <sup>7</sup>, je  
 « responderay que je ay eu tant d'affaires en cestuy pays et  
 « ailleurs par les haynes qui sont nées de par Olivier de  
 « Cliçon, que je les ay payés et délivrés à ceulx envers qui  
 « je estoie <sup>8</sup> obligié par cause de debte. »

Telle fut la substance de la response que le duc de Bretagne fist aux commissaires du roy et de son conseil. Depuis y ot autres paroles retournées pour ramener le duc à raison, mais toutes les responses de luy tournoient tousjours à celle conclusion , et quant iceulx commissaires veirent que ils n'en auroient autre chose , ils prindrent congé pour leur département ; il leur donna. Adont se misrent-ils au retour, et firent tant par leurs journées que ils vindrent à Paris, et puis alèrent à l'ostel dit de Beaulté <sup>9</sup> emprés <sup>10</sup> Vincennes, car le roy s'i tenoit et la royne ; et là vindrent monseigneur de Berry et monseigneur le duc de Bourgoingne , qui grant désir avoient de oyr la response du duc de Bretagne.

La response avés-vous assés ouye , je n'ay que faire d'en

<sup>1</sup> Ay pensé, ne ne. — <sup>2-3</sup> Pour la prise de Olivier de Cliçon et que il m'a. — <sup>4-5</sup> Puissance du roy ne m'en oste. — <sup>6-7</sup> De l'argent. — <sup>8</sup> Tenu et. — <sup>9-10</sup> Delés.



plus parler, mais touteffois ceulx qui furent envoiés en Bretagne ne exploittièrent comme riens : dont le roy et son conseil se contentèrent mal sur le duc de Bretagne, et dirent bien que le duc estoit ung orgueilleux homme et <sup>1</sup> présomptueux <sup>2</sup> et que la chose n'en demorroit pas ainsi, car elle estoit trop préjudiciable pour la couronne de France; et estoit bien l'intention du roy et de son conseil que il feroit guerre au duc de Bretagne.

Le duc n'en attendoit autre chose, car bien veoit et sçavoit que il avoit grandement courrouchié le roy et son conseil; mais il hayoit tant le connestable que la grant hayne que il avoit à luy, luy <sup>3</sup> rompoit <sup>4</sup> et tolloit la congnoissance de toute raison; et se repentoit trop fort de ce que, quant il en fut au-dessus, il ne l'avoit mis à mort.

Ainsi se portèrent ces <sup>5</sup> besoingnes <sup>6</sup> ung long temps; et demouroit le duc de Bretagne à Vennes, et moult petit chevauchoit parmy son pays, car il se doubtoit trop fort des embusches, mais il tenoit les cités à amour et les bonnes villes de Bretagne, et avoit aucuns secrets traittiés aux Anglois, et faisoit ses chasteaulx et ses villes garder et clorre aussi près que se il eust eu guerre ouverte. Et avoit plusieurs ymaginations sur ce que il avoit fait: une heure se repentoit, et autre heure disoit que il ne voudroit pas que il n'eust prins le connestable. A tout le moins donnoit-il exemple à tous ceulx qui en sçavoient parler, que messire Olivier de Cliçon l'avoit courrouchié, et que sans cause il ne l'eust jamais fait prendre; et aussi cremeur à son pays, car c'est bien petit seignourie de seigneur qui n'est <sup>7</sup> craint <sup>8</sup> et doubté de ses gens, et tousjours au fort auroit-il paix quant il voudroit.

<sup>1.</sup> Presumptueux. — <sup>2.</sup> Brisoit. — <sup>3.</sup> Choses. — <sup>4.</sup> Cremu.

Nous-nous souffrirons ung petit à parler du dit duc de Bretagne et retournerons à parler des besoingnes du roy d'Angleterre et du roialme, qui furent en ce temps moult merueilleuses et horribles.

---

Vous scavés, comment il est cy-dessus contenu en l'histoire, que les oncles du roy Richart d'Angleterre, le duc de Yorch et le duc de Glocestre, le conte de Saslebery, le conte d'Arondel, le conte de Northombrelande, le conte de Northingem et l'archevesque de Cantorbie estoient tous d'une alliance à l'encontre du roy et de son conseil ; car sur euls ils se contempnoient trop mal et disoient <sup>1</sup> : « Le « duc d'Irlande fait en Angleterre du roy tout ce <sup>2</sup> que bon « luy semble <sup>3</sup> ; et n'est le roy conseillié fors de meschants « gens et de très-basse venue au regart des princes. Et tant « que il ait le conseil que il tient entour luy , les choses ne « pèvent bien aler , car ung roialme ne puet estre bien « gouverné , ne ung seigneur bien conseillié de meschans « gens. L'on voit, quant ung povre homme monte en estat « et son seigneur l'adveue , il se corrompt et destruit « aussi le pueple et son pays ; et est ainsi d'un povre « homme à faire , qui ne scet que c'est d'honneur et qui ne « désire que à tout engloutir et tout avoir, comme d'un « loutre qui <sup>4</sup> repaire <sup>5</sup> en ung estang <sup>6</sup> , lequel deveure « tout le poisson qu'il puet acconsievir <sup>7</sup>. A quoy est-ce « bon que le duc d'Irlande est si bien du roy que le roy n'a « maintenant en autre homme créance? Certes nous con- « gnoissons bien <sup>8</sup> sa venue et à quoy il tent : c'est, s'il

<sup>1</sup> En requoi. — <sup>2,3</sup> Qu'il veut. — <sup>4,5</sup> Entre. — <sup>6,7</sup> Et destruit tout le poisson que il y treuve... Et désire à manger et engloutir tout le poisson. — <sup>8</sup> Son extraction et.

« puel, que le roialme d'Angleterre sera tout gouverné par  
 « luy, et on lairoit derrière les oncles du roy et ceulx de son  
 « sang. Ce ne fait pas pour riens à souffrir, ne à soustenir. »  
 — « Nous sçavons bien, disoient les autres, que le conte d'As-  
 « quesuffort <sup>1</sup> qui oncques n'eut grasce, ne renommée en ce  
 « <sup>2</sup> roialme <sup>3</sup>, de sens, de conseil, ne de gentillesse, est de  
 « son aliance. » — « Et messire Jehan Chandos, dist lors  
 « ung chevallier, luy remontra <sup>4</sup> moult bien en l'ostel du  
 « prince de Galles, en l'ostel de Saint-Andrieu en Bour-  
 « deaulx. » — « Mais que luy monstra-il ? » respondi ung  
 « autre qui <sup>5</sup> le désiroit à savoir <sup>6</sup>. — « Je le vous diray, res-  
 « pondi le chevallier, car je y estoie présent. On servoit du  
 « vin en une chambre où le prince estoit, et avecques luy  
 « <sup>7</sup> moult belle compaignie de barons et chevalliers <sup>8</sup> d'An-  
 « gleterre. Quant le prince ot beu, pour tant que messire  
 « Jehan Chandos estoit connestable de toute Acquitaine,  
 « tantost après le prince l'on lui porta la coupe; il la  
 « prist et but et ne fist nul semblant de dire au conte d'As-  
 « quessufort, le père de cestuy, de boire, ne d'aler devant.  
 « Et après ce que messire Jehan Chandos ot beu, l'un de  
 « ses <sup>9</sup> serviteurs <sup>10</sup> porta le vin au conte d'Asquessufort, et  
 « le conte qui estoit indigné grandement de ce que messire  
 « Jehan Chandos avoit beu devant luy, ne veult boire,  
 « mais dist à l'escuier qui tenoit la coupe par manière de  
 « moquerie : « Va, si dy à ton maistre Chandos que il  
 « boive. » — « Pourquoi, dist l'escuier, iroye-je ? il a beu.  
 « Puisque l'on le vous offre, beuvés : par Saint-George, je  
 « le vous jetteray au visaige, se vous ne beuvés. »

Le conte, quant il ot oy ceste parole, doubta que l'escuier

<sup>1</sup> Est, disoient les autres; il fut fils au conte Aubery d'Asquesuffort.  
 — <sup>2-3</sup> Pays, d'honneur. — <sup>4</sup> Une fois. — <sup>5-6</sup> Vouloit savoir le fond. —  
<sup>7-8</sup> Grant foison de seigneurs. — <sup>9-10</sup> Escuyers.

ne feist sa teste, car il estoit bien <sup>1</sup> courageus pour ce <sup>2</sup> faire. Si prist la coupe et la mist à sa bouche et beut : à tout le moins en fist-il <sup>3</sup> le semblant <sup>4</sup>. Messire Jehan Chandos qui n'estoit pas loings, avoit bien veu toute l'ordonnance, car il veoyt et oyoit trop cler. Et aussi à son retour <sup>5</sup> à la meisnie <sup>6</sup>, entrementes que le prince parloit à son chancellier, il leur racompta le fait.

Messire Jehan Chandos se souffry tant que le prince fut retrait. Adont s'en vint devers le conte d'Asquessufort et dist ainsi : « Messire Aubry, par vostre foy, vous  
 « estes-vous indigné se j'ay beu devant vous, qui suis de  
 « ce pays connestable ? Je doy bien et puis boire et pas-  
 « ser devant vous, puisque mon très-doubté seigneur le roy  
 « d'Angleterre et messeigneurs les princes le veulent. Il est  
 « bien vérité que vous feustes à la bataille devant Poitiers,  
 « et tous ceulx qui sont cy, ne scèvent pas si bien la manière  
 « comme je fais : si la diray, par quoy ils la retendront.  
 « Quant monseigneur le prince ot fait son voiage en Lan-  
 « gue-d'Och et Carcassonne et à Nerbonne, et il s'en fut  
 « par Fougaus et par les plains de Messères retourné  
 « en Bourdeaulx, si fust en ceste ville que il vous vint à  
 « gré que vous vous partesistes et en Angleterre retournastes  
 « devers le roy. Que vous dist le roy ? Je n'y fus pas, et si  
 « le sçay bien. Il vous demanda se vous aviés jà fait vostre  
 « voiage, et après que vous aviés fait de son fils ; et vous  
 « respondesistes : « Sire, je l'ay laissié en bonne santé à  
 « Bourdeaulx. » Adont dist le roy : « Et comment estes-  
 « vous sy <sup>7</sup> hardi <sup>8</sup> de estre par deçà retourné sans luy ? Je  
 « vous avoye bien enjoint et commandé et à tous ceulx qui  
 « en sa compaignie estoient, disant : « Alés et que nul ne

<sup>1-2</sup> Outrageux de cela. — <sup>3-4</sup> Contenance. — <sup>5-6</sup> Là meismement. — <sup>7-8</sup> Osé.

« retourne sans mon fils , sur quanques il se puet <sup>1</sup> mef-  
 « faire <sup>2</sup> , et vous estes retourné sans luy. »—« Or je vous  
 « commande, dist le roy, qu'en dedens quatre jours prochains  
 « vous ayés vuidié mon roiaulme et que vous <sup>3</sup> retournés <sup>4</sup>  
 « devers luy , et, s'en mon roiaulme vous estes trouvé au  
 « cinquiesme jour , je vous touldray la vie et vostre héri-  
 « taige. » Certes vous doubtastes la parole du roy , ce fut  
 « raison, et vous partesistes d'Angleterre ; et eustes l'aven-  
 « ture <sup>5</sup> assés bonne ; car voirement vous fustes en la com-  
 « paignie de monseigneur le prince quatre jours avant que  
 « la bataille se fesist, et eustes le jour de la bataille de Poi-  
 « tiers quatre lances de charge, et je en euls de ordonnance  
 « soixante. Or regardés se je puis boire, ne doyr devant  
 « vous, qui suis connestable d'Acquitaine. » Le conte d'As-  
 quesuffort fut tout honteux et vouldist bien estre ailleurs  
 que là, mais les paroles luy convenoit souffrir et ouyr que  
 messire Jehan Chandos luy dist en la présence de tous  
 ceulx qui les vouldrent entendre et oyr.

A ce propos dist le chevallier <sup>6</sup> à l'autre : « On se puet  
 « maintenant esmerveillier comment le duc d'Irlande, fils à  
 « ce conte d'Asquessuffort, ne s'avise, et qu'il ne se mire en  
 « telles ramenbrances que on lui puet recorder de son père,  
 « et qu'il entreprennt le gouvernement de tout le royaume  
 « d'Angleterre par dessus les oncles du roy. » — « Et  
 « pourquoy ne feroit, dirent les autres , quant le roy le  
 « veult ? »

Ainsi murmuroit-on en Angleterre en plusieurs lieux  
 sur le duc d'Irlande , et ce qui plus entama et affoibly  
 l'onneur et le sens de luy , ce fut qu'il avoit à femme la fille  
 au seigneur de Coucy , laquelle avoit esté fille de la fille de

<sup>1-2</sup> Forfaire. — <sup>3-4</sup> En ralliés. — <sup>5</sup> Et la fortune. — <sup>6</sup> Qui parloit.

la royne d'Angleterre , ainsi que vous sçavés , qui estoit belle et bonne dame , madame Ysabel , et de plus haulte et noble extration qu'il ne feust. Mais il <sup>6</sup> ama <sup>2</sup> une des damoisselles de la royne d'Angleterre , une Allemande, et fist tant par devers pape Urbain VI<sup>e</sup> qui lors se tenoit à Romme et qui se <sup>3</sup> nommoit <sup>4</sup> pape , que il se desmaria de la fille au seigneur de Coucy sans nul tiltre de raison , fors par presumption et nonchallance , et espousa celle damoiselle de la royne ; et tout ce consenty le roy Richart , car il estoit tellement aveuglé de ce duc d'Irlande que se il desist : « Cecy « est blanc, » et il feust noir, le roy ne desist point du contraire.

La mère de ce duc d'Irlande fut grandement courrouchié sur son fils et prist la dame fille au seigneur de Coucy en sa compagnie. Au voir dire , ce duc fist mal , et aussi il luy en prist mal , et fut l'une des principales causes pourquoy on le enhay le plus de commencement en Angleterre. Il convient et vous le sçavés que les choses aient aucun commencement de mal quant elles se tournent en mal. Le duc d'Irlande se confioit tellement en l'amour et en la grâce du roy que il ne cuidoit pas que nuls luy peust nuire ; et estoit une commune renommée parmy Angleterre que l'on feroit une taille, et que chascun feu paieroit ung noble, et si porteroit le fort le foible , et le grant le petit. Les oncles du roy sçavoient bien que ce seroit trop fort à faire, et avoient fait semer paroles parmy Angleterre , ès cités et bonnes villes , que le pueple seroit trop grevé, et que on devoit avoir grant financé ou trésor du roy, et que on demandast à <sup>5</sup> oyr <sup>3</sup> compte à ceulx qui gouverné l'avoient : à tels, comme à l'archevesque d'Yorch , au duc d'Irlande , à

<sup>1-2</sup> Amena. — <sup>3-4</sup> Tenoit. — <sup>5-6</sup> Avoir.



messire Simon Burlé , à messire Michel de la Poule , à messire Nicole Brambre , à messire Trivilien , à messire Pierre Gouloufre , à messire Jehan de Saslebery , à messire <sup>1</sup> Guillemme <sup>2</sup> de Beauchamp , aussi au maistre de l'estaple des laines , et que , se ceulx vouloient faire droit et raison et <sup>3</sup> bien compter <sup>4</sup> , l'on trouveroit or et argent assés plus qu'il n'en <sup>5</sup> fauldroit <sup>6</sup> à présent pour <sup>7</sup> les besoingnes d'Angleterre .

Vous sçavés , c'est ung commun usage que nul ne paye volentiers , ne <sup>8</sup> tyre <sup>9</sup> argent hors de bourse , tant comme il le puet amender . Celle renommée s'espardoit tellement parmi Angleterre , spécialement à Londres , qui est la souveraine <sup>10</sup> clef de tout le roialme d'Angleterre , que tout le pays se rebella à ce que l'on vouloit savoir comment le gouvernement du dit roialme aloit , et que trop <sup>11</sup> long <sup>12</sup> temps estoit passé que l'on n'avoit point rendu compte . Et se trairent tout premièrement les Londriens devers messire Thomas de Widescot , duc de Glocestre <sup>13</sup> . Quoyque il feust mainsné de messire Aymon son frère le duc d'Yorch , si le tenoient toutes gens à vaillant homme , sage et discret et moult arresté en toutes ses besoingnes . Et quant ils furent venus devant luy , ils luy dirent : « Monseigneur , la bonne  
« cité de Londres se recommande à vous , et vous prient tous  
« en général que vous vueilliés reprendre le gouvernement  
« du roialme et sçavoir par ceulx qui ont gouverné le roy ,  
« comment il a esté gouverné jusques à <sup>14</sup> présent <sup>15</sup> ; car le  
« menu peuple se plaint trop fort . L'on demande tailles sur  
« tailles , aydes sur aydes , et si a esté tout le roialme plus  
« taillié et plus grevé de telles choses non accoustumées ,  
« depuis le couronnement du roy , que il n'avoit esté cin-

<sup>1-2</sup> Jehan . — <sup>3-4</sup> Rendre bon compte . — <sup>5-6</sup> Besongne . — <sup>7</sup> Estoffer .  
— <sup>8-9</sup> Sache . — <sup>10</sup> Cité et . — <sup>11-12</sup> Grant . — <sup>13</sup> Le maisné oncle du roy . — <sup>14-15</sup> Ores .

« quante ans devant ; et si ne scet-on que tout est devenu,  
 « ne que tout devient. Si vous plaise à y regarder et à y  
 « pourveoir , ou les choses yront mal ; car le menu pueple  
 « se deult trop fort. »

Adont respondi le duc de Glocestre et dist : « Beaus sei-  
 « gneurs , je vous ay bien ouy parler , mais je tout seul ne  
 « le puis faire ; si voy bien que vous avés cause, et si ont  
 « toutes gens, de vous plaindre. Et quoyque je fusse fils  
 « au roy d'Angleterre et oncle du roy présent, se je en par-  
 « loye, si n'en feroit-on riens pour moy, car mon nepveu le roy  
 « à présent a tel conseil entour luy que il croit plus que  
 « soy-meismes ; et ce conseil le maine ainsi qu'il veult.  
 « Et, se vous voulés venir à ce où vous tendés à venir, il  
 « vous convendroit avoir d'accord toutes les <sup>1</sup> bonnes cités et <sup>2</sup>  
 « villes d'Angleterre , et aussi aucuns prélats et <sup>3</sup> notables <sup>4</sup>  
 « du roiaulme , et venir en la présence du roy. Nous  
 « serions là volentiers, mon frère et moy, et dirés au  
 « roy : « Très-chier et redoubté sire , vous avés esté  
 « jeune couronné et avecques tout ce joeunement conseillié  
 « jusques à maintenant, et n'avés pas bien entendu aux  
 « besoingnes de vostre roiaulme , par le povre et jeune  
 « conseil que vous avés eu de long temps <sup>5</sup> entour <sup>6</sup> vous, et  
 « pour celle cause les choses se sont mal portées. Sicomme  
 « vous avés veu et sceu , se Dieu proprement n'y eust  
 « ouvré , vostre roiaulme d'Angleterre eust esté perdu et  
 « destruit <sup>7</sup> de luy-meismes sans recouvrier. Pour quoy ,  
 « très-redoubté sire , en la présence de vos oncles , nous  
 « vous supplions moult humblement , ainsi comme subgets  
 « doivent <sup>8</sup> pryer à leur seigneur , que vous obviés à ces

<sup>1-2</sup> Toutes les plus notables cités et bonnes. — <sup>3-4</sup> Nobles. — <sup>5-6</sup> Delés.  
 — <sup>7</sup> Et exillé. — <sup>8</sup> Faire et.

« besoingnes, par quoy <sup>1</sup> la noble coronne qui vous vient de  
 « si noble roy que du plus saige et du plus vaillant roy  
 « qui oncques y fut depuis que Angleterre fut première-  
 « ment située et <sup>2</sup> habitée <sup>3</sup>, soit soustenuë en prospérité  
 « et en honneur, et le menu pueple qui se plaint,  
 « <sup>4</sup> mené <sup>5</sup> et gardé en droit : lesquelles choses vous  
 « jurastes et avés juré <sup>6</sup> au jour de vostre couronnement.  
 « Et vueilliés mettre les trois estas de vostre royaume  
 « ensemble, prélats, barons et saiges hommes de cités, de  
 « bonnes villes et d'ailleurs ; et ces trois estas <sup>7</sup> regardent <sup>8</sup>  
 « justement à vostre gouvernement du temps passé, se il a  
 « esté bien gouverné, ordonné et démené, ainsi comme il  
 « appartient à si haulte persone comme vous estes. Ceux  
 « qui l'auront bien gouverné, y auront prouffit et honneur,  
 « et demourront, tant que ils voudront bien faire et que il  
 « vous plaira, en leurs offices. Et se ceux qui seront <sup>9</sup> ordon-  
 « nés <sup>10</sup> pour entendre aux comptes et aux besoingnes de vostre  
 « royaume, y voient le contraire, ils y pourverront, et en  
 « feront ceulx partir tout courtoisement et sans blasme,  
 « pour l'onneur de vostre personne ; et y ordonneront et  
 « <sup>11</sup> establiront <sup>12</sup> autres hommes notables, par l'advis et  
 « regard premièrement de vous et de nos seigneurs vos  
 « oncles et des prélats et barons notables de vostre  
 « royaume.» — « Et quant vous aurés faite ceste supplication  
 « et remonstrance au roy, ce dist le duc de Glocestre aux  
 « Londriens qui estoient en sa présence, il vous respondra  
 « quelque chose. Se il dist : « Nous en aurons conseil, » si  
 « prenés ce conseil brief et <sup>13</sup> pesés <sup>14</sup> la chose avant pour lui  
 « donner cremeur et à ses marmousets aussi. Dittes-luy har-

<sup>1</sup> Le noble royaume d'Angleterre et. — <sup>2,3</sup> Habitée. — <sup>4,5</sup> Tenu. —  
<sup>6</sup> Et il appert par vostre scel. — <sup>7,8</sup> Regarderont. — <sup>9-10</sup> Députés. —  
<sup>11-12</sup> Mettront. — <sup>13-14</sup> Pointés bien.

« diement que le pays ne le <sup>1</sup> puet plus souffrir , et est  
 « merveilles encoires comment on en a <sup>2</sup> tant souffert. Nous  
 « serons entour luy, mon frère et moy, et l'archevesque de  
 « Cantorbie, le conte de Saslebery, le conte d'Arondel et le  
 « conte de Northombrelande, car sans nous n'en parlés point.  
 « Nous sommes les plus grans d'Angleterre : si vous aiderons  
 « à soustenir vostre parole, et dirons au roy, en nous dissi-  
 « mulant, que vous requerés raison, et, quant il nous orra  
 « parler, il ne nous desdira point, se il n'a tort ; et sur ce  
 « il en sera ordonné <sup>3</sup>. »

Adont respondirent les Londriens au duc de Glocestre ,  
 et luy dirent : « Monseigneur , vous nous conseillés loiaul-  
 « ment et bien ; mais ce seroit fort que le roy et tant de  
 « seigneurs que orendroit vous nous nommés, vous et vostre  
 « frère , nous tenissions ensemble. » — « Non est , dist  
 « le duc , vecy le jour Saint-George qui sera dedens dix ou  
 « douze jours ; le roy sera et la royne à Windesore , et  
 « vous savés que, où qu'il voist, le duc d'Irlande et messire  
 « Simon Burlé sont , et encoires en y aroit-il des autres.  
 « Mon frère et moy et le conte de Saslebery y serons , et  
 « soiés là et vous pourveés selon ce. » Adont ils respondi-  
 rent : « Monseigneur , très-voulientiers. » Ainsi se départi-  
 rent les Londriens tous bien contens du duc de Glocestre.

Or vint le jour Saint-George que le roy d'Angleterre fes-  
 toie grandement , et pareillement ont fait de long temps  
 ses prédécesseurs ; si fut à Windesore, et la royne aussi ,  
 et là ot grant feste. A l'endemain du jour Saint-George vin-  
 drent les Londriens à bien soixante cheyaulx, et de Yorch  
 en vint-il bien autant, et grant foison des villes notables d'An-

<sup>1</sup> Vuet, ne. — <sup>2</sup> Encore. — <sup>3</sup> Veés-là le conseil et le remède que je  
 vous donne.

gleterre, et tous se logièrent à Windesore. Le roy se vout partir et aler au <sup>1</sup> parc <sup>2</sup> à trois lieues de là ; et encoires, quant il sceut que ces gens (les communaultés d'Angleterre) vouloient parler à luy, il s'en efforchoit plus de y aller ; car trop fort il ressoingnoit conseil, ne jamais il n'en vouloit nuls oyr, ne avoir. Mais ses oncles et le conte de Saslebery luy dirent : « Monseigneur, vous ne povés partir. Vos gens de plusieurs « villes d'Angleterre sont icy venus. Il appartient que vous « les oyés et que vous sachiés que ils demandent, et puis « vous responderés ou aurés conseil du respondre. » <sup>3</sup> Envis il demoura <sup>4</sup>.

Or vindrent ces gens en sa présence , en la salle basse , hors du nouvel ouvraige, où l'ostel fut anciennement. Premiers là estoit le roy et ses deux oncles, et l'arcevesque de Cantorbie, l'évesque de Vincestre , l'évesque d'Ély , chancelier, le conte de Saslebery, le conte de Northombrelande et plusieurs autres. Là firent ces bonnes villes très-grans prières et requestes au roy ; puis parla l'un pour tous, ung bourgeois de Londres , qui s'appelloit sire Simon Susbery , sage homme et bien enlangaigié ; et se fonda et fourma en sa parole que bien et saigement il remonstra et vivvement du tout, sur le conseil et information que le duc de Glocestre leur avoit dit et <sup>5</sup> adreché <sup>6</sup>. Vous avés ouy la substance <sup>7</sup> cy-dessus : si n'ay que faire d'en plus parler <sup>8</sup>.

Quant le roy eut tout ouy et bien entendu , il leur respondi et dist : « Entre vous , gens de nostre roiaulme , « nous avons ouy vos remonstrances et requestes qui sont « grandes et longues : pour quoy elles ne sont pas pour « estre si tost expédiées , ne nous ne serons en grant

<sup>1-2</sup> Port. — <sup>3-4</sup> Dont demoura le roy, mais che fut moult envis. —

<sup>5-6</sup> Donné. — <sup>7</sup> Un petit. — <sup>8</sup> Autrement ce seroit chose redite.

« temps ensemble, ne nostre conseil aussi, lequel n'est pas  
 « tout icy, il s'en fault assés. Si nous disons et respondons  
 « que vous vous en retournés chascun de vous en son lieu  
 « et vous y tenés tout aise, et point ne revenés, se vous  
 « n'estes mandés, jusques à la Saint-Michiel que le parle-  
 « ment sera à Wesmoustier, et là venés et apportés vos  
 « requestes : nous les remonstrerons à nostre conseil. Ce  
 « que bon sera, nous l'accepterons, et ce que à reffuser sera,  
 « nous le condempnerons ; mais ne pensés point que nous  
 « nous doions rieuler par nostre peuple. Tout ce ne sera jà  
 « fait, car en nostre gouvernement, ne en ceulx qui nous  
 « gouvernement, nous ne veons que droit et justice. » Res-  
 pondirent <sup>1</sup> ceulx <sup>2</sup> (plus de sept), tous d'une voix : « Très-  
 « redoubté sire, sauve soit vostre grâce, ains est justice  
 « et vostre roiaulme trop foible ; mais vous ne savés pas  
 « tout, ne ne pouvés savoir, car point n'en enquerés, ne  
 « demandés ; et ceulx qui vous conseillent, se cessent de le  
 « vous dire, pour le grant prouffit que ils y prennent. Ce  
 « n'est pas justice, sire roy, de couper testes, poings et  
 « piés, <sup>3</sup> ne de prendre telles pugnitions <sup>4</sup> ; mais est justice  
 « de tenir et garder son pueple en droit et de leur donner  
 « voye et ordonance que il puist vivre en paix, par ainsi  
 « que il n'ait nulle cause de luy esmouvoir. Et vous disons  
 « que vous nous bailliés trop long jour et assignés comme  
 « de retourner à la Saint-Michiel. Jamais l'on ne vous peut  
 « avoir plus aise que maintenant. Si disons de ung géné-  
 « ral conseil et accord que nous voulons avoir compte et  
 « bien brief sur ceulx qui ont par cy-devant gouverné le  
 « roiaulme depuis le jour de vostre couronnement, et  
 « voulons savoir que le vostre est devenu, et les grandes

<sup>1-2</sup> Ches chitoiens. — <sup>3-4</sup> Ne pendre ; cela est punition.



« leveés qui ont esté faittes depuis neuf ans parmy le  
 « roiaulme d'Angleterre, où elles sont allées, ne contour-  
 « nées. Se ceulx qui ont esté gardes et trésoriers en rendent  
 « bon compte, ou assés près, nous en serons tous joieux et  
 « les vous lairons en vostre gouvernement ; et, se ceulx  
 « n'en monstrent bien leur acquit, on en ordonnera par  
 « les députés de vostre roiaulme, qui à ce seront establis  
 « de par nos seigneurs vos oncles et autres. »

A ces mots regarda le roy sur ses oncles et se teult pour veoir et savoir que ses oncles diroient. Lors parla le duc de Glocestre, messire Thomas, et dist : « A la requeste  
 « et prière de ces bonnes gens et des communautés de tout  
 « le roiaulme, sire <sup>1</sup>, sachiés que vos subjets et commu-  
 « nautés des cités, bonnes villes et le plat pays de vostre  
 « roiaulme ne désirent que le bien de vous et vostre prouf-  
 « fit et de tout vostre roiaulme selon droit et raison <sup>2</sup>. Et  
 « vous beau frère d'Yorch, que vous en semble ? » —  
 « Ainsi m'aist Dieu, respondi le duc d'Yorch, il est  
 « vérité. » Et ainsi respondirent tous les prélats et les barons qui là estoient, et ainsi le duc demanda au tour que chacun en desist son intention à son tour : si en respondirent tous par une voye. « Et bien appartient, dist  
 « encoires le duc de rechief, que vous sachiés que le vostre  
 « devient, ne qu'il est par cy-devant devenu. »

Le roy veoit bien que tous estoient contre lui et que ses marmousets n'osoient <sup>3</sup> sonner mot <sup>4</sup>, car il en y avoit de trop grans sur euls. Et quant le roy vit que il falloit dissimuler, il dist : « Or bien, je le vueil et que on s'en délivre ;  
 « car vecy le temps d'esté et les chasses qui viennent : il  
 « nous y fault entendre. » — « Et comment, dist le roy à ceulx de

<sup>1,2</sup> Je n'y vois que droit et raison. — <sup>3,4</sup> Parler.

« Londres et aux autres, voulés-vous que ces besoingnes se  
 « <sup>1</sup> facent orendroit<sup>2</sup>? » — « Très-redoubté sire, respondirent  
 « ceulx, nous voulons et prions à nos seigneurs vos oncles  
 « principalement que ils y soient. » Alors ils respondirent :  
 « Nous y serons bien volentiers pour toutes parties, tant  
 « pour monseigneur comme pour le royaume où nous  
 « avons part. » En après dirent les Londriens : « Nous  
 « voulons et prions à révérens pères en Dieu l'archevesque  
 « de Cantorbie, l'évesque d'Ély et l'évesque de Vincestre,  
 « que ils y soient. » — « Nous y serons volentiers », res-  
 « pondirent-ils. — « En après nous prions à nos seigneurs qui  
 « sont cy présens, monseigneur de Saslebery et monseigneur  
 « de Northombrelande, messire Regnault de Gobeheh, mes-  
 « sire de <sup>3</sup> Brienne <sup>4</sup>, messire Jehan de Felleton, et messire  
 « Mahieu de Gournay, que ils y soient; et nous y ordonne-  
 « rons des cités et bonnes villes d'Angleterre, de chas-  
 « cune deux ou quatre hommes notables et discrets qui y  
 « entendront pour tout le demourant de la communauté  
 « d'Angleterre ».

Toutes ces paroles furent acceptées, et tous furent assignés à estre aux octaves Saint-Georges à Westmoustier, et que tous les officiers du roy et tous les trésoriers et argentiers feussent là pour rendre compte devant les seigneurs dessus nommés. Le roy tint tout ce à bon et à ferme, et ainsi fut contraint doucement, et non à force, mais à la requeste et prière de ses oncles et des seigneurs et de gens des bonnes villes de tout le royaume d'Angleterre, que il venist à Londres ou là près à Cenes ou à la Rederide; car bien il appartenoit que il sceust comment les besoingnes de son royaume se portoient et s'estoient portées du temps passé. Tout ce

<sup>1-2</sup> Concludent? Faites-le bref, je vous en prie. — <sup>3-4</sup> Bryan.

accorda-il de légier. Ainsi bien et amiablement l'assemblée de Saint-George de Windesore se espardi, et s'en retournèrent les greigneurs à Londres ; et furent mandés tous officiers et trésoriers parmy le roialme d'Angleterre, que ils venissent pourvus de leurs comptes, sur la paine d'estre de tous poins deshonnourés, c'est assavoir de corps et <sup>1</sup> de biens <sup>2</sup>.

---

Or vint le jour de rendre comptes et de compter à Westmoustier en la présence du roy et des députés, prélats, contes, barons, chevalliers et bourgeois de bonnes villes. Le compte dura plus de ung mois. Si en y ot de ceulx plusieurs qui ne rendoient pas bon compte <sup>3</sup>, ne honnourable, pour quoi ils estoient pugniz ou du corps ou de <sup>4</sup> l'avoir <sup>5</sup>, et tels y avoient, qui estoient pugniz de tous deux. Messire Simon Burlé fut trouvé en arriéraiges pour le temps de la jounesse du roy qu'il avoit aidé à gouverner, de bien deux cens et cinquante mille francs. Bien luy fut demandé où <sup>6</sup> toute celle somme de deniers estoit alée, ne employée <sup>7</sup>. Il s'escusoit par l'évesque d'Yorch, messire Guillemme de Noeuville, frère au seigneur de Noeuville, et disoit qu'il n'avoit riens fait fors par luy et par son conseil et par les chambrelens du roy, tels que messire Robert Trivilyen, messire Guillemme de Beauchamp, Messire Jehan de Saslebery, messire Nicolas Brambre, messire Pierre Gouloufre et autres ; et ceulx, quant ils estoient mandés devant le conseil du roy et les députés, s'en excusoient et jettoient tout sur le dit messire Simon Burlé ; et luy dist à part le duc d'Irlande ; « J'ay entendu que vous serés arresté et

<sup>1-2</sup> D'avoir. — <sup>3</sup> Passable. — <sup>4-5</sup> La chevance. — <sup>6-7</sup> Tout ce estoit contourné.

« mis en prison <sup>1</sup> et là tenu et près gardé jusques à ce  
 « que <sup>2</sup> vous aurés rendu la somme de deniers que l'on  
 « vous demande. Ne débats rien. Alés franchement où  
 « l'on vous envoiera. J'en feray bien <sup>3</sup> le traittié et la <sup>4</sup> paix,  
 « et l'eussent-ils tous juré. Je doy temprement recepvoir du  
 « conestable de France soixante mille frans pour la raenchon  
 « de Jehan de Bretagne, sicomme vous sçavés. Au fort, je  
 « les vous presteray, pour de présent appaisier le conseil ; et  
 « en la fin le roy est souverain. Il vous pardonnera et  
 « quittera tout, car le prouffit luy doit retourner et non à  
 « autre, vous le sçavés. » Quant messire Simon Burlé eut  
 ouy ce que le duc d'Irlande luy conseilloit, il luy respondi :  
 « Se je ne pensoie que vous me deussiés grandement aydier  
 « envers le roy et aussi à porter oultre mon fait , je me  
 « départiroie hors d'Angleterre et m'en iroye en Allemaigne  
 « delés le roy de Boesme ; je y seroie le bien venu et laisse-  
 « roie les choses courir ung temps jusques qu'elles seroient  
 « rappaisiées. » Adont dist le duc d'Irlande : « Sachiés que  
 « je ne vous fauldroye pour riens. J'à sommes-nous compai-  
 « gnons et tous d'un fait ensemble. Vous prenderés terme de  
 « payer ; je sçay bien que, quant vous voudrés, vous finerés  
 « en deniers tous appareilliés de cent mille francs. Vous  
 « n'avés garde de mort. Vous ne serés jà si avant mené, et si  
 « tourneront les choses tout autrement avant qu'il soit la  
 « Saint-Michel , que nos seigneurs ne cuident , mais que  
 « j'aye le roy ung petit à ma volenté ; et, oyl, je l'auray,  
 « car tout ce que il fait à présent, l'on luy fait faire par  
 « force. Il nous fault appaisier ces maledits Londriens <sup>5</sup> et  
 « abatre ce tant d'esclandre qui maintenant s'esliève contre  
 « nous et contre les nostres par le pourchas des oncles du

<sup>1-2</sup> Tant que. — <sup>3-4</sup> Vostre. — <sup>5</sup> Et autres mauvaises gens.

« roy qui nous veulent destruire et avoir le gouvernement  
« du royaume. »

Sur les paroles et promesses du duc d'Irlande se confia un petit trop messire Simon Burlé ; et vint devant les seigneurs d'Angleterre, ducs, prélats et barons et le conseil des bonnes villes. Et quant il fut appelé là , luy fut bien « remonstré et dit : « Messire Simon, vous avés tousjours esté  
« un chevalier moult notable ens ou roialme d'Angleterre,  
« et grandement vous ayma monseigneur le prince, et avés en  
« tout ou en partie, le duc d'Irlande et vous, le gouvernement  
« du roy. Nous avons regardé sur vos besoingnes et les avons  
« examinées et visitées. Elles ne sont, ce vous disons-nous,  
« ne bonnes, ne belles, dont il nous desplaist grandement  
« pour l'amour de vous. Si est arresté de par le général con-  
« seil que vous alés tenir prison en la tour de Londres, et  
« là serés tant et si longuement que vous aurés à ceste  
« chambre, à nostre ordonnance, rendu et restitué l'argent  
« du roy et du roialme, que vous avés eu et levé et du-  
« quel vous vous estes aidé, sicomme il appert par les  
« rolles du trésorier, de la somme de deux cens et cin-  
« quantemille francs. Or regardés que vous voulés <sup>1</sup> dire <sup>2</sup>. »

Messire Simon Burlé fut tout desconforté de respondre et dist : « Messeigneurs, je feray volentiers (et faire le  
« me convient) vostre commendement, et yray volentiers  
« là où vous m'envoierés ; mais vous pryé que je puisse  
« avoir un cleric emprès moy, au quel je feray mettre par  
« escript les grans frais <sup>3</sup> et les <sup>4</sup> despens qu'il m'a con-  
« venu faire ou temps passé, en procurant en Allemaigne  
« et en Boesme le mariage du roy nostre sire. Et, se trop  
« ay eu, que je puisse avoir la grâce du roy nostre sire et

<sup>1-2</sup> Faire. — <sup>3-4</sup> Dons et.

« la vostre, et lors nous prendrons jour et termes pour  
« payer le reste. » — « Nous le voulons, » respondirent  
les seigneurs. Ainsi fut messire Simon Burlé emprisonné  
en la tour du chastel à Londres.

Or retourna le conseil sur messire Guillemme Helmen  
et sur messire Thomas Trivet; car ils estoient petitement  
en la grâce d'aucuns barons d'Angleterre et aussi de toute  
la communauté <sup>1</sup> du pays et de toutes les bonnes villes <sup>2</sup>  
pour le voiage que ils avoient fait en Flandres ensemble,  
et estoit dit que oncques les Anglois ne feirent en nul pays  
si honteus voiage. De ce s'estoient excusés l'évesque de  
Nordvich et le capitaine de Calais qui fut pour ung temps  
messire Hues de Cavrelée. Et ce qui empeschoit trop  
grandement les dessus dits, c'estoit que ils avoient prins  
argent de rendre Bourbourg et Gravelinghes. Et vouloient  
les aucuns en Angleterre ce fait approprier à trahison,  
sicomme il est contenu cy-dessus en l'histoire de la chevau-  
chiée de Berghes et de Bourbourg : ils en gisoient en  
obligation devers le roy et ses oncles et le conseil.

Or renouvelèrent adont <sup>3</sup> toutes <sup>4</sup> choses, quant ces sei-  
gneurs furent ensemble : si fut advisé qu'on les manderait  
devant le conseil. Ils furent mandés; messire Guillemme  
Helmen y vint, mais messire Thomas Trivet fut excusé  
grandement : je vous diray comment et pourquoy.

En <sup>5</sup> ce propre jour <sup>6</sup> que les nouvelles du conseil vin-  
drent en son hostel ou Nort où il demouroit, il estoit  
monté sur ung jeune coursier qu'il avoit, pour le essayer  
aux champs; si le poingny <sup>7</sup> trop avant. Le coursier l'em-  
porta, vouldist ou non, parmy hayes et parmy buissons;

<sup>1-2</sup> D'Angleterre. — <sup>3-4</sup> Telles. — <sup>5-6</sup> La propre semaine. — <sup>7</sup> De  
l'esperon ung petit.



en la fin il le rua jus en saillant ung fossé, et rompy à messire Thomas Trivet le col ; et là morut, ce fut dommage, et ot grant plainte, parmy le royaume d'Angleterre, des bonnes gens. Pour ce ne demoura pas que ses hoirs ne païassent une somme de flourins devers le conseil qui se nommoit du roy ; mais la souveraineté de telles choses mouvoit et venoit par les incitations des oncles du roy et le général conseil du pays, sicomme il apparu depuis en Angleterre.

Vray est que le duc de Glocestre , quoyque ce fust le plus jeune d'âge des fils du bon roy Édouard, si estoit-il le plus anchien en toutes besoingnes qui touchoient le pays et là où la plus saine partie des nobles , des prélats et des communaultés se rapportoient et retraioient. Et quant la composition de messire Thomas Trivet mort, par la manière que je vous ay dit , fut faite , la pénitence de messire Guillemme Helmen en fut allégie ; car l'on traitta devers le conseil, et messire Guillemme ot <sup>1</sup> bon moien <sup>2</sup> par la très-grant vaillance de son corps et les beaulx services qu'il avoit fais par plusieurs fois aux Anglois tant en Bourdellois comme en Guienne et en Picardie , et tous-jours avoit esté bon chevallier et trouvé léal et sans reproche , et riens ne lui reprochoit-on au justement considérer tous ses fais, que ce qu'il avoit prins argent des garnisons de Bourbourg et de Gravelinghes rendre au roy de France ; mais il se excusoit tout gracieusement et par si belles raisons raisonnables <sup>3</sup>, et disoit : « Mes-  
« seigneurs, quant on est en tel party d'armes que nous  
« estions pour ces jours en la garnison de Bourbourg, il  
« me semble , selon ce que j'ai ouy recorder aucunes fois

<sup>1, 2</sup> Bons amis et bons moyeneurs. — <sup>3</sup> Et si doucement.

« à messire Jehan Chandos et à messire Gaultier de Mauny,  
 « qui eurent sens et vaillance assés, l'on doit des deux  
 « voyes ou des trois prendre la plus prouffitable en ado-  
 « magant ses ennemis. Messire Thomas Trivet et moy  
 « veïons bien que nous estions enclos de tous costés, telle-  
 « ment que ung oiselet ne feust mie sailly de nostre fort  
 « sans le dangier des François, et si ne nous apparoit  
 « confort de nul costé, et aux assauls nous ne povions  
 « longuement durer, car ils estoient <sup>1</sup> si grand nombre <sup>2</sup>  
 « de bonnes et belles gens d'armes que oncques je n'en vis  
 « tant pour ung jour, ne aussi ne fist chevallier <sup>3</sup> qui soit  
 « en Angleterre; car, sicomme je le <sup>4</sup> senty <sup>5</sup> justement  
 « <sup>6</sup> par ung <sup>7</sup> nostre hérault qui fut en leur ost et qui  
 « <sup>8</sup> estima <sup>9</sup> très-bien toute leur puissance, ils estoient  
 « largement sèze mille hommes d'armes, chevalliers et  
 « escuiers, et bien quarante mille d'autres gens, et nous  
 « n'estions pas trois cens lances et autant d'archiers; et si  
 « estoit nostre garnison de si grant circuite que nous ne  
 « povions à tout entendre. Et bien le <sup>10</sup> percheusmes <sup>11</sup> par  
 « ung assault qui nous fut <sup>12</sup> donné <sup>13</sup>, car <sup>14</sup> entendis <sup>15</sup>  
 « que nous entendions à deffendre à l'une part, l'on nous  
 « traioit le feu d'une autre, pour quoy nous fusmes tous  
 « esbahis, et bien s'en perçurent nos ennemis. Et, au voir  
 « dire, le roy de France et son conseil <sup>16</sup> usèrent <sup>17</sup> de grant  
 « gentillesse, quant sur le party d'armes où nous estions,  
 « ils nous donnèrent trèves; car, se ils eussent continué  
 « l'assault et à lendemain ils feussent revenus par la  
 « manière que ils avoient ordonné, ils nous eussent eu  
 « à volenté. Or traittièrent-ils doucement par devers nous,

<sup>1-2</sup> Tous. — <sup>3</sup> Ne escuyer. — <sup>4-5</sup> Savoie. — <sup>6-7</sup> Parmi. — <sup>8-9</sup> Imagina.  
 — <sup>10-11</sup> Vismes. — <sup>12-13</sup> Livré. — <sup>14-15</sup> Entrues. — <sup>16-17</sup> Ouvrèrent.

« par le moien du duc de Bretaigne qui grant paine y  
 « rendi. Nous deussions avoir donné argent, et on nous  
 « en donna; nous adomagasmes nos ennemis, et il estoit en  
 « eulx de nous adomagier <sup>1</sup>; nous eusmes leur argent et  
 « nous partismes sains et saufs et emportasmes tout le  
 « nostre et ce que nous avions <sup>2</sup> gaingnié <sup>3</sup> en celle saison  
 « par armes en la frontière de Flandres. » — « Et oultre,  
 « dist messire Guillemme Helmen, pour moy nettoier et  
 « purgier de tout blasme, se il estoit en Angleterre, ne  
 « hors d'Angleterre, nul chevallier, ne escuier, excepté  
 « les corps de messeigneurs, monseigneur de Lancastre,  
 « monseigneur d'Yorch et monseigneur de Glocestre, qui  
 « vouldist dire, ne mettre avant que je me feusse <sup>4</sup> usé de  
 « desloiaulté <sup>5</sup> envers le roy mon naturel seigneur, ne qui  
 « accuser me vouldist <sup>6</sup>, dire, ne mettre en termes <sup>7</sup>, je suis  
 « tout prest de lever le gaige et de mettre mon corps en  
 « abandon et ou party d'armes, et de prouver le contraire,  
 « ainsi que le juge à ce député et ordonné en ordon-  
 « neroit. »

Ces parolles et autres et la vaillance du chevallier avec sa bonne renommée le excusèrent et délivrèrent de grant péril de mort où il fut et avoit esté de commencement, et le retournèrent en son estat; et fut depuis en Angleterre ung chevallier moult <sup>8</sup> creu <sup>9</sup> et avanchié et du conseil du roy. Mais en ces jours ne fut point délivré messire Simon Brulé de la tour de Londres, où il tenoit prison, car il estoit trop grandement hay des oncles du roy et de toute la communauté d'Angleterre. Si fist le roy toute sa puissance du délivrer <sup>10</sup> entendis <sup>11</sup> que il séjournoit à Chenes et là envi-

<sup>1</sup> Car j'entends le dommage sur eux, que. — <sup>2,3</sup> Conquis. — <sup>4-5</sup> Desloyauté. — <sup>6,7</sup> De trahison. — <sup>8,9</sup> Preux. — <sup>10,11</sup> Entretant.

ron où il luy plaisoit le mieulx. Mais le conseil , qui grever le vouloit, se dissimuloit, et disoient et respondoient que ils ne le pouvoient délivrer , car ses besoingnes n'estoient pas clères. Adont se départy le roy, et le duc d'Irlande en sa compaignie. Si print le chemin de Galles <sup>1</sup> et de Bristo <sup>2</sup>; et quelque part que le roy Richart d'Angleterre alast, la royne sa femme et toutes les dames et damoiselles le sieuvoient en moult bel estat. Pour tant, se le roy Richart d'Angleterre se départy de la marche de Londres , ne s'en départirent point les oncles du roy, ne leur conseil, mais se tindrent en la cité de Londres et là environ.

Vous avés trop de foys ouy dire et retraire ung <sup>3</sup> vocable <sup>4</sup>, que : « Quant l'on a maladie ou chief, tous les membres s'en « sentent, et convient que la maladie se purge par où que « soit. » <sup>5</sup> Je le dy pour tant que ce duc d'Irlande <sup>6</sup> estoit en telle prospérité que il tournoit le roy où il vouloit, et faisoit le roy entendre et incliner là où il luy plaisoit. Si eussent volentiers veu sa destruction. Et bien sçavoient que messire Simon Burlé estoit ung des <sup>7</sup> principaulx <sup>8</sup> conseillers que il eust, et que entre euls deux ils avoient ung long temps gouverné le roy et le royaume d'Angleterre , et si estoient souspeçonnés que d'avoir <sup>9</sup> si grant somme de flourins <sup>10</sup> que sans nombre; et courroit la <sup>11</sup> renommée <sup>12</sup> en plusieurs lieux, parmy le royaume d'Angleterre, que ce duc d'Irlande et messire Simon Burlé faisoient leurs amas <sup>13</sup> et avoient jà fait de long temps en Allemaigne. Et estoit venu à la congnoissance du roy et de ses oncles et du conseil des

<sup>1.2</sup> Devers Bristo. — <sup>3.4</sup> Proverbe. — <sup>5.6</sup> Je, auteur, j'entends cette maladie par les félonies et amisses qui pour ce temps estoient en Angleterre. Les oncles du roy ne pouvoient nullement amer le d'Irlande, car il leur sembloit trop prochain du roy et. — <sup>7.8</sup> Prochains. — <sup>9.10</sup> La mise si grande. — <sup>11.12</sup> Commune fame. — <sup>13</sup> D'or et d'argent.

cités et bonnes villes d'Angleterre qui pour leur partie se tenoient , que du chastel de Douvres l'on avoit avalé coffres et huges par nuyt <sup>1</sup> en bas sur bateaulx en mer , dont l'en disoit que iceulx coffres et huges estoient plains d'or et d'argent tout assamblé <sup>2</sup> par les dessus nommés, et là conduit et bouté hors du pays frauduleusement et larchineusement et envoyé en autres contrées : dont le roiaulme d'Angleterre estoit trop grandement affoibly en chevance. Et s'en doubloient moult de gens, et disoient que or et argent y estoit si cher à avoir et conquérir que marchandise en estoit morte et perdue, ne l'on ne pavoit concepvoir, ne ymaginer que ce feust par autre voye que par ceste.

Tant se multiplièrent ces paroles que messire Simon Burlé fut grandement grevé et chargié , et fut ordonné des oncles du roy et du conseil des cités et bonnes villes d'Angleterre qui avecques euls <sup>3</sup> conjoinds estoient , qu'il avoit desservy pugnition de mort sur les articles de sa fin. Ce le condempna trop grandement , voire en la bouce du commun pueple , de l'arcevesque de Cantorbie , que il donna ung jour conseil que la fierte de saint Thomas de Cantorbie feust ostée de son lieu et portée à sauveté ou chastel de Douvres , quant ils attendoient le passaige du roy de France et des François. Et disoient communément tous et toutes, quant on le vit ou dangier de prison , que il la vouloit embler et mettre hors d'Angleterre.

Tellement fut le chevallier agrevé que oncques excusance qu'il sceut, ne peust dire, ne remonstrer, ne autre pour luy, ne luy aidèrent de riens. Mais fut ung jour mis hors de la tour du chastel de Londres et décolé en la place devant la

<sup>1.2</sup> Secrètement et mis vaisseaux sur le port de Douvres, et estoient escippé en mer , dont on disoit que ce avoit esté finance assamblée. —

<sup>3</sup> Ahers et.

dite tour en fourme de traittre. Dieu par sa grâce luy pardoinst ses <sup>1</sup> deffaultes <sup>2</sup> ! Car, combien que j'aye descript sa mort honteuse , j'en fus doulent et courrouchié ; mais faire le me convint pour vériffier l'histoire ; et, quant est de moy, je le plaingny grandement, car de ma jeunesse je l'avoie trouvé <sup>3</sup> courtois <sup>4</sup> chevallier et à mon semblant pourveu de <sup>5</sup> bon <sup>6</sup> sens et entendement. Et par telles infortunes <sup>7</sup> fut décapité honteusement <sup>8</sup> messire Simon Burlé.

Son neveu et son hoir messire Richart Burlé estoit avec le duc de Lancastre en Portingal ou en Gallice, en ces jours que ce meschief advint sur le chevallier en la cité de Londres , et l'un des plus priés et renommés de tout son ost après le connestable ; car il estoit souverain mareschal de tout l'ost. Aucunes fois s'ensonnoit messire Thomas Moreau de son office, car messire Richart Burlé estoit du conseil du duc et l'un des plus prochains que il eust. Si devés bien croire et sentir que quant il sceut <sup>9</sup> les <sup>10</sup> nouvelles de la mort de son oncle , qu'il en fut courrouchié et dolant et non sans cause, car il l'avoit nourry et eslevé comme son enfant. <sup>11</sup> Si advint que depuis ce <sup>12</sup> le gentil chevallier messire Richart Burlé morut en ce voyage sur son lit, de maladie acquise, et ainsi plusieurs autres, sicomme je vous recorderay avant en l'histoire, quant temps et lieu vendront d'en parler.

Quant le roy Richart d'Angleterre qui se tenoit en la marche de Galles, sceut la mort de messire Simon Burlé, son chevallier et l'un de ses maistres, qui tousjours l'avoit nourry et introduit, si fut moult durement courrouchié. Adont il dist et jura que la chose n'en demourroit pas ainsi et que à grant tort et péchié et sans nul tiltre de raison on l'avoit mis à mort. D'autre part la royne d'An-

<sup>1.2</sup> Mesfaits. — <sup>3.4</sup> Doux. — <sup>5.6</sup> Grant. — <sup>7.8</sup> Mourut. — <sup>9.10</sup> Ces dures.  
— <sup>11.12</sup> Mais il n'en sera nulles, car.



gleterre en fut <sup>1</sup> si troublée que plus n'en pouvoit, car elle en ploura mainte larme <sup>2</sup> pour tant que le chevalier l'avoit amenée d'Allemagne en Angleterre, comme cy-dessus est dit.

Quant ceulx qui estoient du conseil <sup>3</sup> d'Angleterre <sup>4</sup> entendirent la mort de messire Simon Burlé, ils se doubterent grandement, tels que le duc d'Irlande, messire Nicolas Brambre, messire Robert Trivilien, messire Jehan de Beauchamp, messire Jehan de Saslebery et messire Michiel de la Poulle; et fut osté et démis de son office l'archevesque d'Yorch, qui s'appelloit messire Guillemme de Neufville, frère germain au seigneur de Neufville, de Northombrelande, lequel avoit esté ung grant temps grant trésorier d'Angleterre autant que tout le roiaulme comprend; et luy fut dit et deffendu de par le duc de Glocestre que il ne s'ensonniast plus de <sup>5</sup> office, si chier comme il avoit sa <sup>6</sup> vie <sup>7</sup>, ne des besoingnes du roiaulme d'Angleterre, mais s'en alast demourer à Yorch ou là environ où le mieulx luy plaisoit, sur son bénéfice, car trop s'en estoit ensonnié. Et luy fut encoires dit et remonstré, que pour l'onneur de son lignaige et de luy qui estoit prestre, on l'excusoit de plusieurs choses qui estoient grandement préjudiciables à son honneur, et ce que l'on luy disoit et faisoit à présent, tout le général conseil d'Angleterre s'i enclinoit; et luy fut encoires dit et remonstré que la greigneur partie du conseil des bonnes villes, cités et ports d'Angleterre vouldissent bien que il feust dégradé et mort, semblablement comme messire Simon Burlé avoit esté <sup>8</sup>. Si se départy de Londres

<sup>1.2</sup> Durement dolente et en pleura bien et assés. — <sup>3.4</sup> Du roy. — <sup>5</sup> Son. — <sup>6.7</sup> Teste. — <sup>8</sup> Car de tels amisses estoit-il pleinement encoulpé. L'archevesque d'Yorch estoit tout vergongneux de ces paroles et remonstrances, et les porta au plus bellement qu'il pot; et en autres

et s'en ala ou pays de Nort demourer sur son bénéfice qui puet bien valloir par an XL<sup>m</sup> frans. De ceste advenue, il et tout son lignaige furent très-grandement courrouchiés, et pensoient bien que messire Henry conte de Northombrelande leur avoit tout ce brassé et <sup>1</sup> avanchié, quoyque il feust de son lignaige et voisin <sup>2</sup>.

Or fut en son lieu mis et estably ung moult vaillant homme et sage clerc et qui grandement estoit en la grâce des oncles du roy, l'archevesque de Cantorbie, lequel es de ceulx de Montagu et de ceulx de Saslebery, et en estoit le conte de Saslebery oncle. Si furent mis ou conseil du roy, par l'accord des cités, des bonnes villes et ports d'Angleterre, le conte de Saslebery, le conte Richart d'Arondel, le conte de <sup>3</sup> Douvessière <sup>4</sup>, le conte de Northombrelande, le conte de Nortingham et l'évesque de Nordvich qui s'appelloit messire Henry le Despensier. Et tousjours demouroit le chancelier en son office, c'estoit l'évesque de Wincestre; et emprès les oncles du roy, tout le plus renommé du conseil après le duc de Glocestre, c'estoit messire Thomas de Montagu, l'archevesque de Cantorbie, et bien le devoit estre, car il estoit vaillant homme et saige durement, et mettoit grant paine à ce que le roiaulme d'Angleterre feust en son droit bien réformé, et que le roy Richart leur seigneur eust osté hors d'avecques luy tous ses marmousets. Et souvent en parloit au duc d'Yorch, et le duc luy respondoit: « Archevesque, les « choses tourneront temprement <sup>5</sup> tout par autre voye <sup>6</sup> que

despenses, ne excusances il n'en eust jamais esté oy, ne receu, car ses contreparties estoient trop grandes et trop fortes. — <sup>1.2</sup> Attisé, quoique ils fussent de lignage et prochains voisins marchissans de terres et de chastels. — <sup>3.4</sup> Devensière. — <sup>5.6</sup> Autrement.

« le roy nostre beau nepveu et le duc d'Irlande ne cuident ;  
 « mais il fault tout faire à point et par bonne raison , et  
 « tant attendrons que les choses vendront à leur tour. <sup>1</sup> En  
 « luy <sup>2</sup> trop fort haster n'a point de bon moien, et vueil bien  
 « que vous sachiés que , se nous ne nous feussions apper-  
 « ceus de leur affaire , ils eussent tellement mené mon-  
 « seigneur <sup>3</sup> et ce pays, que sur le point de perdre ; et bien  
 « ont sceu , en France , le roy et son conseil nostre  
 « convenant et en quel estat nous gisons , et pour ce  
 « s'avancièrent les François sans doubtaunce, pour venir si  
 « puissamment par deçà pour nous destruire. »

---

Tout en telle manière que les oncles du roy et le nouveau conseil d'Angleterre qui se tenoit à Londres et le plus à Westmoustier , parloient ensemble du roy et de son affaire et des besoingnes d'Angleterre, pour réformer à leur semblant et intention en bon estat tout le royaume, visioient aussi et soubtilloient nuit et jour le duc d'Irlande et son conseil comment ils peussent demourer en leur estat et condempner les oncles du roy et leurs aidans , sicomme il apparu depuis par la manière que je vous diray.

Quant le roy Richart d'Angleterre fut venu à Bristo , qui estoit beau chastel et fort , et la royne avecques luy , ils s'i tindrent et leur estat une bonne espace, et cuidoient ceulx des loingtaines marches en sus de Galles , que le roy se tenist là pour la cause et faveur du duc d'Irlande, qui avoit mis en avant que il s'en yroit en Yrlande , et luy aidast à faire ses finances et à multiplier sa compaignie ; car il luy estoit accordé du général conseil d'Angleterre ,

<sup>1</sup> De soy. — <sup>2</sup> Le roy.

quant le roy se départy de ses oncles , ou cas que il yroit en ce voiage , il auroit aux coustages d'Angleterre cinq cens <sup>1</sup> hommes d'armes <sup>2</sup> et quinze cens archiers ; et estoit ordonné qu'il demourroit trois ans et tousjours seroit-il bien payé.

Le duc d'Irlande n'avoit nulle bonne volenté de faire ce voiage , car il sentoit le roy jeune, et pour le présent il estoit si bien de luy comme il vouloit, et se doubtoit que, se il se alongoit de sa présence , que l'amour et la grâce que le roy avoit sur luy, ne fust eslongie. Aussi avecques tout ce, il estoit <sup>3</sup> tellement enamouré <sup>4</sup> de une des damoisselles de la royne qui se appelloit la Lancegrove, que <sup>5</sup> par nul tour il ne la pouvoit eslongier <sup>6</sup> , et estoit une damoiselle assés belle et plaisante que la royne d'Angleterre avoit amenée en sa compagnie et mise hors de Boesme dont elle estoit partie ; et l'amoit si ardamment ce duc d'Irlande que volentiers il eust veu qu'il peust estre desmarié de la duchesse sa femme , fille au bon seigneur de Coucy ; et y rendoit toute la peine que il pouvoit , <sup>7</sup> et avoit envoié plusieurs fois <sup>8</sup> à Romme par devers celluy qui s'appelloit pape Urbain VI<sup>e</sup> et que les Anglois et les Alemans tenoient pour pape et n'obéissoient à autre. Toutes bonnes gens parmy Angleterre estoient moult esmerveillés et condempnoient du tout ce duc , pour tant que la bonne dame sa femme avoit esté fille de la fille du bon roy Édouard et de la bonne royne Phelippe d'Angleterre ; et fut sa mère madame Ysabel : dont ses deux oncles qui pour le temps se tenoient en Angleterre , le duc d'Yorch et le duc de Glo-

<sup>1-2</sup> Lances. — <sup>3-4</sup> Si fort amoureux. — <sup>5-6</sup> Nullement il ne la pouvoit laisser. — <sup>7-8</sup> Já en avoit-il fait escrire au roi au plus espécialement que il pouvoit.

cestre, tenoient ce fait en très-grant despit, mais nonobstant leur hayne le duc d'Irlande n'en tenoit compte, car il estoit tellement <sup>1</sup> enaïmouré et aveuglé de l'amour de la dessus ditte damoiselle, que il se vouloit desmarier, et luy disoit et promettoit que il la prendroit à femme, et en feroit le pape de Romme dispenser, ou cas que il avoit l'accord du roy et de la royne d'Angleterre, et que le pape ne luy oseroit reffuser, car la dame <sup>2</sup> estoit françoise et de leur créance contraire <sup>3</sup>, et si avoit tousjours le sire de Coucy, qui père estoit de la dame, fait guerre en Rommenie et ailleurs pour Clément encontre Urbain, pour quoy Urbain ne l'en amoit point mieulx, et par ce s'enclinerait de légier à eulx desmarier.

Tout ce mettoit-il avant et promettoit à Lancegrove de Boesme, et si ne vouloit oyr de sa femme de loial mariage nulles nouvelles. Mais ce duc d'Irlande avoit une dame et preude femme, qui s'appelloit la contesse du doaire contesse d'Asquessufort, sa mère, qui n'estoit pas de l'accord de son fils, mais luy blasmoit amèrement ses folies et luy disoit que Dieu s'en courroucherait et l'en paierait ung jour par telle manière que tard en vendroit au repentir; et tenoit sa belle-fille la duchesse emprès luy et luy estoffoit son estat si avant comme elle pouvoit, de luy et de ses gens, dont tous ceulx qui amoient la dame, luy en devoient savoir bon gré.

Sicomme je vous remonstre et ay remonstré des besoingnes d'Angleterre qui advindrent en celle saison, et pour venir au parfait, je vous en parleray encoires plus avant, sicomme j'en suis informé.

Vous savés comment ce duc d'Irlande se tenoit entour le roy Richart d'Angleterre en la marche de Galles, et

<sup>1</sup> Espris. — <sup>2</sup> Sa femme. — <sup>3</sup> A cause de la papalité.

n'entendoit à autre chose , nuit et jour , fors de venir à ses intentions en plusieurs manières et de servir le roy de belles paroles et la royne aussi pour euls complaire ; et attraioit toutes manières de chevalliers et d'escuiers et d'autres gens. qui le roy et la royne venoient veoir à Bristo et sur les chasses que il faisoit aval le pays , à sa cordelle et opinion ; et bien luy souffroit et consentoit le roy à faire sa voulenté.

En ce séjour que le roy d'Angleterre fist à Bristo et sur la rivière de Saverne et en la marche de Galles , eut le duc d'Irlande moult de soing et de <sup>1</sup> travail <sup>2</sup> de chevauchier et d'aler de l'un à l'autre , et par espécial en la terre de Galles ; et remonstroit et disoit à tous ceulx qui entendre et ascouter le vouloient , feussent gentils hommes ou autres , que les oncles du roy, pour venir à la souveraineté et seignourie de la couronne d'Angleterre , avoient osté et mis hors du conseil du roy les vaillans hommes qui de long temps avoient bien et loiaulment servy , tels que l'archevesque d'Yorch , l'évesque de Durem , <sup>3</sup> l'évesque de Londres , messire Michiel de la Poule , messire Nicolas Brambre , messire Jehan de Saslebery , messire Robert Trivilien , messire Jehan de Beauchamp et luy-meismes , et avoient fait morir et décoler , sans nul title de raison , ung saige et vaillant chevallier messire Simon Burlé , et que , se ils se multiplioient en l'estat où ils régnoient , ils aroient tantost destruit toute Angleterre.

Tant fist , tant procura et tant prescha ce duc d'Irlande au pueple , aux chevalliers et aux escuiers de la terre de Galles et des contrées voisines , que la greigneur partie le crurent et vindrent ung jour à Bristo devers le roy Richart ,

<sup>1</sup> Peine. — <sup>2</sup> L'évesque d'Ély.



et luy demandèrent en général se c'estoit la parole du roy que le duc d'Irlande mettoit avant. Le roy leur respondi que ouy, et leur prioit et enjoingnoit, en tant que ils le pouvoient amer, que ils le vouldissent croire, car tout plainement il advouoit ce qu'il feroit, ne feroient, et que voirement il trouvoit ses oncles durs et moult haultains, et se doubtoit de euls grandement que ils ne le vouldissent sourmonter et tollir son roiaulme.

Ceux de la terre de Galles qui oultre mesure avoient toujours amé le prince de Galles le père de ce roy, et qui en sus estoient de toute vérité et <sup>1</sup> nouvelles <sup>2</sup> qui estoient advenues en la marche de Londres, tenoient fermement que le roy leur sire et le duc d'Irlande eussent juste cause, et demandèrent une fois au roy quelle chose il en vouloit faire. Le roy respondi qu'il verroit volentiers que les Londriens qui très-grans coupes avoient à <sup>3</sup> ses <sup>4</sup> affaires, feussent corrigés et mis à raison, et ses oncles aussi. Ceux de Galles respondirent que ils estoient tenus de obéyr au roy et à son commandement, et que souverainement à luy devoient-ils foy et non au fort et autrui, car ils congnoissoient bien que il estoit leur roy et leur seigneur, si yroient partout où le roy les vouldroit envoyer. Le roy Richart de ceste response leur sceut très-grant gré : aussi fist le duc d'Irlande.

Quant le duc d'Irlande vyt que le roy vouloit monstrier que la besoingne estoit sienne, et que il avoit bonne volenté de destruire ses adversaires et mettre à raison, il en fut moult joieux et dist à ceux de son conseil que il ne pooit faire meilleur exploit que de retourner <sup>5</sup> sur <sup>6</sup> Londres et monstrier puissance et tant faire par belles paroles et autrement que les Londriens soient de son accord et tous

<sup>1-3</sup> Nouvelles. — <sup>4-4</sup> Ces. — <sup>5-6</sup> A.

obéissans à ce que le roy voudroit faire et non autrement ; et disoit ainsi et infourmoit le roy que c'estoit toute perte pour ung royaume , quant il y avoit tant de chiefs et de gouverneurs, et que nul bien n'en povoit venir, ne naistre. Le roy luy respondoit que il disoit vérité et que, s'il l'avoit souffert , il ne le souffriroit plus ; mais il y mettroit tel remède que tous autres y prendroient exemple.

Or regardés et ymaginés en vous-meismes se j'ay bien eu cause de dire et traittier que le royaume d'Angleterre en celle saison fut en moult grant péril et aventure que de estre tout perdu sans nul recouvrier : certes oyl pour les raisons et causes que je vous ay orendroit déclairées ; car le roy Richart estoit esmeu à l'encontre de ses oncles et les plus <sup>1</sup> grans <sup>2</sup> de toute Angleterre, et ceulx encontre le roy, et foison des chevalliers et nobles qui estoient de sa partie, et les cités et bonnes villes l'une contre l'autre , et les prélats en moult grant indignation les ungs vers les autres , et n'estoit nuls qui remédier y povoit, <sup>3</sup> fors <sup>4</sup> Nostre-Seigneur proprement.

Ce duc d'Irlande, quant il vit que il avoit l'accord agréable et le commandement du roy et l'amour de la greigneur partie de ceulx des contrées de Bristo et de Galles , si se avancha de parler au roy et dist en telle manière : « Mon-  
« seigneur , se vous me voulés instituer et ordonner vostre  
« <sup>5</sup> lieutenant <sup>6</sup>, je pourray emmener très-bien jusques <sup>7</sup> à  
« quinze mille hommes d'armes et archiers en la marche  
« de Londres ou de Asquessufort vostre cité et la mienne ,  
« et monstreyray bonne puissance contre les Londriens et  
« vos oncles qui <sup>8</sup> tant <sup>9</sup> vous ont osté et fait mourir aucuns

<sup>1-2</sup> Hauts. — <sup>3-4</sup> Dieu. — <sup>5-6</sup> Gonfanonier. — <sup>7</sup> A douze ou. — <sup>8-9</sup> Si vous ont abaissé qu'ils.

« de vostre conseil, et les mettray ou bellement ou de force  
« à raison. » — « Ouy, respondi le roy, je le vueil, et  
« vous ordonne et institue tout souverain de mon roiaulme  
« à prendre gens partout où vous les pourrés avoir, et  
« les menés là où vous verrés que ce sera la greigneur  
« honneur et prouffit pour nous et pour nostre roiaulme; et  
« à la fin que l'on voye plus clèrement que la besoingne est  
« nostre, il nous plaist que vous portés nostre banière et  
« nos armes toutes plaines en la fourme et manière que  
« nous les portons, par quoy vous aurés plus de pueple  
« de vostre accord, et pugnissiés les rebelles qui obéyr ne  
« voudront à vous, tellement que tous autres y prennent  
« exemple. Je croy bien que, quant l'on verra nos banières,  
« que toutes manières de gens se mettront dessus et  
« doubteront de mal faire ou d'estre meffais. » De ceste  
parole se resjouy grandement le duc d'Irlande.

Or fist le roy Richart son mandement parmi la terre de Galles et là entour sur les frontières et sur les bandes de Bristo et sur la rivière de Saverne, et furent plusieurs barons, chevalliers et escuiers du roy mandés, qui se excusoient et faisoient les mal disposés, et les aucuns qui se doubtoient de mal faire, y venoient et se présentoient devant le roy et se mettoient en son obéissance sicomme à leur seigneur.

---

Entandis que ce mandement et ces assablées se faisoient, le roy d'Angleterre et le duc d'Irlande eurent entre euls deux ung conseil bien estroit<sup>1</sup>; et leur vint en ymagination que ce seroit bon que ils envoiassent devant ung certain et féal homme des leurs en la marche de Londres

<sup>1</sup> Et secret.

pour savoir comment on s'i maintenoit et se les oncles du roy s'i tenoient et quelle chose on y faisoit <sup>1</sup>. Tout considéré, l'on n'y sceut qui envoyer pour faire bien la besoigne et pour faire juste enqueste. Adont ung chevallier, cousin au duc d'Irlande, s'avancha, et de son conseil et du conseil de la chambre du roy, qui s'appelloit messire Robert Trivilien, et dist au duc : « Je vous voy en dangier de trouver homme « féable qui voise en la marche de Londres. Je me présente « que je yray volentiers <sup>2</sup>. » De ceste parole luy sceut le duc d'Irlande <sup>3</sup> grant <sup>4</sup> gré, et aussi fist le roy. Il se départit de Bristo en habit d'un povre marchant et monté sur une basse <sup>5</sup> hagenée <sup>6</sup>, et chevaucha tant pas ses journées qu'il vint à Londres, et se loga en ung hostel descongneu. Jamais l'on ne se feust <sup>7</sup> donné de garde <sup>8</sup> que ce feust Trivilien, l'un des <sup>9</sup> chambrelens <sup>10</sup> du roy, car il n'estoit point en habit d'homme de bien, fors de ung villain.

Ce jour que il fut à Londres, il aprist moult de nouvelles du duc de Glocestre et de son conseil et du conseil des Londriens, voire ce que l'on en pavoit savoir, non autre chose; et entendit que à Westmoustier devoit avoir ung secret parlement des oncles du roy et du nouveau conseil d'Angleterre. Si se advisa qu'il yroit celle part et là se tendroit en la ville de Westmoustier et aprendroit tout secrètement et quoïement quelle chose à ce parlement seroit faite ou ditte. Il ne deffailly mie de son propos : si l'ensievvy au plus <sup>11</sup> près <sup>12</sup> qu'il pot, et s'en vint à Westmoustier à ce jour que le parlement estoit ou palais du roy, et se bouta en ung hostel devant la porte du palais, là où l'on

<sup>1</sup> Ou disoit. — <sup>2</sup> Je suis content de me mettre à l'aventure pour l'amour de vous. — <sup>3-4</sup> Bon. — <sup>5-6</sup> Haquenée. — <sup>7-8</sup> Avisé. — <sup>9-10</sup> Chevaliers. — <sup>11-12</sup> Justement.

vendoit cervoise, et <sup>1</sup> se bouta <sup>2</sup> en une loge, et s'appuia à une fenestre qui regardoit en la court du palais, et là se tint moult longuement, et là veoit les alans et les retournans <sup>3</sup> desquels il congnoissoit grant foison, mais point n'estoit congneu, car nuls ne s'adonnoit <sup>4</sup> de luy <sup>5</sup>.

Tant se tint là une fois regardant dedens l'entrée, que ung escuier du duc de Glocestre, lequel le congnoissoit trop bien (car par plusieurs fois il avoit esté en sa compaignie) vint d'aventure devant cel hostel, et jette ses yeulx et voit messire Robert; et quant messire Robert le vit à plain, tost le recongneu, pour quoy il retira incontinent son viaire dedens la fenestre.

Adont entra l'escuier en grant souspechon et dist en soy-meismes : « Il m'est advis que j'ay veu Trivilien. » Lors se bouta-t-il en l'ostel et demanda à la dame : « Dame, par « vostre foy, qui est-ce qui boit là sus? Est-il seul ou « accompaigné? » — « Par ma foy, dist la dame, je ne le « vous sauroie nommer, mais il <sup>6</sup> est seul, se y a esté grant « espace <sup>7</sup>. »

A ces mots monta encoires l'escuier en hault, et entra en la chambre pour luy de plus près et mieulx adviser. Il le salua, et quant il l'eut regardé, il congneu que son intention estoit vraie, mais il se faigny et tourna sa parole autrement et dist : « Dieu gard le preud'homme! Ne vous « desplaise, beaux maistres; je cuidoie trouver ung mien « fermier d'Excesses, car moult bien vous luy ressem- « blés. » — « Nennil, respondy messire Robert, je suis « ung homme de la conté de Kent, qui tiens terres de mes- « sire Jehan de Hollandes, et les gens de l'archevesque de

<sup>1-3</sup> Monta. — <sup>3</sup> Regardans dedans et dehors. — <sup>4-5</sup> A luy à cause de l'habit. — <sup>6-7</sup> A là esté ung grant temps.

« Cantorbie me<sup>1</sup> font plenté de contraires<sup>2</sup>. Si en feray vou-  
 « lentiers plaintes ou conseil. » Respondi l'escuier : « Se  
 « vous venés là dedens ou palais , je vous feray avoir  
 « audience devant les maistres et seigneurs de parle-  
 « ment. » — « Grant merchis ! respondi messire Robert ,  
 « car je ne renonce pas à vostre aide. »

A ces mots prist congié l'escuier , et fist venir une  
 quarte de cervoise et la paya , puis dist : « Adieu vous  
 « dy, » et se party de l'ostel et entra en la porte du palais. Si  
 ne cessa tant qu'il vint<sup>3</sup> en<sup>4</sup> la chambre du conseil et<sup>5</sup> appella  
 l'uiissier de la chambre pour ouvrir l'uys<sup>6</sup>. Adont l'uiissier le  
 congneut et luy demanda qu'il vouloit, pour la cause de ce  
 que les seigneurs estoient au conseil. Il luy respondi et dist :  
 « Je vueil parler à monseigneur de Glocestre mon maistre ,  
 « car c'est pour<sup>7</sup> besoing<sup>8</sup> qui luy touche grandement et à  
 « tout le conseil aussi. »<sup>9</sup> Adont l'uiissier<sup>10</sup> luy dist tantost :  
 «<sup>11</sup> C'est bien<sup>12</sup>. » Il<sup>13</sup> entra<sup>14</sup> et vint devant<sup>15</sup> son seigneur<sup>16</sup>  
 et luy dist : « Monseigneur , je vous apporte grandes nou-  
 velles. » Respondi le duc : «<sup>17</sup> Et qu'elles ? » — « Monseigneur,  
 « dist l'escuier, je parleray tout hault, car elles touchent à  
 « vous et à tous messeigneurs qui ci sont. J'ay orendroit  
 « veu messire Robert Trivilien, et est en habit d'un villain  
 « icy devant la porte du palais<sup>18</sup> en une taverne de cer-  
 « voise. » — « Trivilien ! » dist le duc. « Par ma foy ,  
 « monseigneur , voire , vous l'aurez au disner , se<sup>19</sup> c'est  
 « vostre plaisir<sup>20</sup>. » — « Je le voudroie bien veoir , dist le

<sup>1-3</sup> Vont trop priés. — <sup>2-4</sup> A l'entour de. — <sup>5-6</sup> Hucha un huissier ;  
 on ouvrit l'huys de la chambre. — <sup>7-8</sup> Besongne. — <sup>9-10</sup> L'huissier  
 cognoissoit bien l'escuyer, car il estoit homme d'honneur et de révé-  
 rence : si. — <sup>11-12</sup> Allés oultre de par Dieu. — <sup>13-14</sup> Passa oultre. —  
<sup>15-16</sup> Les seigneurs et se mist en genou devant le duc de Glocestre. —  
<sup>17</sup> Grandes ! — <sup>18</sup> Bouté. — <sup>19-20</sup> Vous voulés.



« duc ; il nous dira des nouvelles d'Irlande et du duc son  
 « maistre. » — « Or tost, dist le duc, va le quérir et soies  
 « si fort que point <sup>1</sup> il ne t'eschape <sup>2</sup>. »

Lors l'escuier, quant il eut le commandement du duc, se party de la chambre du conseil et se pourvey de quatre sergens. Si leur dist : « Sieuvés-moy de loing, et incontinent que je vous feray signe sur ung homme que je voy quérir, si mettés main à luy et bien gardés qu'il ne vous eschappe. » Ils respondirent : « Voulentiers. »

A ces mots s'en vint l'escuier et entra en la taverne où Trivilien se tenoit, et monta les degrés en hault et entra en la chambre où il l'avoit nagaires laissié, et dist <sup>3</sup> : « Trivilien, Trivilien, vous n'estes pour nul bien venu en ceste contrée, sicomme je le suppose. Monseigneur de Glocestre vous mande que vous venés parler à luy. » Le chevalier fist <sup>4</sup> le rabroingnié <sup>5</sup>, et voulentiers se feust excusé se il eust peu, et dist : « Par ma foy, beaulx amis, tu t'abuses, car point ne suis Trivilien, ains suis ung fermier à messire Jehan de Hollande. » — « Nennil, nennil, dist l'escuier, vostre corps est Trivilien, mais l'abit ne l'est pas. » Et lors il fist signe aux sergans qui estoient devant <sup>6</sup> l'uy <sup>7</sup> de la maison, <sup>8</sup> que il feust prins <sup>9</sup>. Adont ils entrèrent en la maison et montèrent les degrés et vindrent en la chambre où Trivilien se tenoit, et tantost misrent la main à luy et l'amènèrent, vouldist ou non, ou palais. Vous povés bien croire qu'il y eut grant presse à le veoir, car il estoit moult bien congneu en Londres et en plusieurs lieux en Angleterre.

De la prinse et de la venue messire Robert Trivilien fut

<sup>1.2</sup> Tu n'y failles. — <sup>3</sup> Sitost comme il le vit et fut en sa présence. —  
<sup>4.5</sup> L'estranger. — <sup>6.7</sup> L'issue. — <sup>8.9</sup> Qu'ils fussent prest pour le prendre.

le duc de Glocestre grandement resjouy et le vult veoir, et quant il fut en sa présence, il luy demanda : « Trivilien, « quelle chose estes-vous venu querre en cestuy pays ? Que « fait monseigneur ? où se tient-il ? » Messire Robert vit bien qu'il estoit de tous poins recongneu et que nulle excuse ne lui vailloit. Si respondi et dist : « Par ma « foy, monseigneur, le roy se tient le plus à Bristo et « sur la rivière de Saverne, et chasse là entour et s'esbat. « Si m'a par deçà envoie pour savoir et aprendre des nouvelles. » — « Comment en tel estat ? dist le duc ; vous « n'estes pas venu en estat d'un preud'homme, mais d'un « traiteur et d'un espie. Si vous vouldissiez avoir sceu des « nouvelles, vous deussiez estre venu en estat de chevalier et de noble homme <sup>1</sup>. » — « Monseigneur, dist messire Robert, se j'ay mesprins, si le me pardonnés ; car « tout ce que j'ay fait, l'on le m'a fait faire. » — « Et où « est vostre maistre le duc d'Irlande ? dist Trivilien. » — « Monseigneur, il est devers le roy nostre sire. »

Adont dist le duc de Glocestre : « Nous sommes à la « vérité infourmés que il a fait ung grant amas de gens « d'armes, et le roy pour luy. Quelle chose en veult-il « faire, ne quel part les veult-il <sup>2</sup> traire <sup>3</sup> ? » — « Monseigneur, respondi messire Robert, c'est tout pour aler en « Irlande. » — « En Irlande ? » dist le duc. — « M'ait « Dieu, monseigneur, voire. »

Adont pensa ung petit le duc de Glocestre, et puis parla et dist : « Trivilien, Trivilien, vos besoingnes ne sont ne « bonnes, ne belles, et avés fait grant folie de vous estre « embatu en ce pays ; car l'on ne vous y aime que ung

<sup>1</sup> Et avoir apporté lettres de créance et d'estat : ainsi eussiez-vous par delà reporté toutes nouvelles. — <sup>2</sup> Mener.. Faire traire.

« petit, sicomme l'on le vous monstrera. Vous et les vostres  
 « de vostre aliance , vous avés fait beaucoup de desplaisir  
 « à mon frère et à moy , et avés troublé à vostre povoir ,  
 « et <sup>1</sup> faux-conseillié <sup>2</sup> monseigneur et les nobles de ce pays  
 « (les aucuns) et les bonnes villes envers nous. Si est venu  
 « le jour que vous en aurés le <sup>3</sup> paiement <sup>4</sup> ; car qui bien fait ,  
 « c'est raison que <sup>5</sup> l'on le treuve <sup>6</sup>. Pensés à vos besoignes,  
 « car jamais je ne beuveray, ne ne mengeray tant que vous  
 « soyés en vie. »

Ceste parole esbahy très-grandement messire Robert Trivilien. Ce <sup>7</sup> ne fut pas merveilles <sup>8</sup>, car nuls haitié <sup>9</sup> de cuer <sup>10</sup> n'oit volentiers parler de sa fin par cestè manière que le duc de Glocestre luy bailloit. Si se vout excuser par beau langaige en luy humiliant et remonstrant plusieurs choses , mais riens ne luy eut lieu , car le duc estoit si dur infourmé sur luy et sur les autres de la secte au duc d'Irlande , que excusance nulle n'y vailloit. Que vous eslongeray-je <sup>11</sup> la <sup>12</sup> matière ? Messire Robert Trivilien fut délivré an bourrel et à ceulx qui s'ensonnient de tel office <sup>13</sup>, et fut mené dehors <sup>14</sup> au gibet de Westmoustier <sup>15</sup> et là décolé et puis pendu par les essielles. Ainsi <sup>16</sup> fina <sup>17</sup> messire Robert Trivilien, dont Dieu ait l'âme !

---

Or vindrent les nouvelles hastivement au roi Richart d'Angleterre et au duc d'Irlande qui se tenoient à Bristo , comment messire Robert Trivilien estoit mort honteusement. Si prist le roy ceste chose à grant despit, et dist et jura que

<sup>1.2</sup> For-conseillié. — <sup>3.4</sup> Guerdon. — <sup>5.6</sup> Qu'il le retreuve. — <sup>7.8</sup> Fut raison. — <sup>9.10</sup> Volentiers. — <sup>11.12</sup> Ma. — <sup>13</sup> Faire. — <sup>14.15</sup> Au gibet du roi. — <sup>16.17</sup> Finit de porter arme.

la chose ne demourroit pas ainsi, et que ses oncles faisoient mal, quant sans nul tiltre de raison ils luy ostoient ses hommes et ses chevalliers qui loialment l'avoient servy et son père le prince aussy, et monstroient qu'ils le vouloient mettre hors de la couronne d'Angleterre<sup>1</sup> et que la chose luy touchoit de trop près.

A ces jours y estoit l'archevesque d'Yorch qui estoit le souverain du conseil du roy et avoit esté ung grant temps, lequel dist : « Monseigneur, vous demandés conseil, et je le  
 « vous donray. Beaulx oncles et ceulx de leur accord errent  
 « trop grandement contre vous, et semble, à ce que ils  
 « monstrent et font, que vous ne soiés conseilliés que de  
 « traittres, et ne peut nuls estre oy par dessus euls. C'est  
 « ung grant péril pour tout ce roiaulme; car, se les commu-  
 « nautés s'esmouvoient et rebelloient, il ne puet estre que  
 « grant meschief ne advenist en Angleterre ou cas que  
 « les seigneurs ne sont mie tous unis. Si vous conseille que  
 « brief vous y remediés et de puissance. Vous demourés  
 « maintenant en marche et contrée assés foisonnable de  
 « pueple. Faites ung mandement sur tous ceulx qui sont  
 « tailliés de vous servir, gentils hommes et autres, et quant  
 « ils seront tous mis ensemble, envoiés en la marche de  
 « Londres, et faites conduiseur et souverain de tous le  
 « duc d'Irlande qui volentiers en prendra la charge, et  
 « n'aient autre banière, ne pennons fors de vos plaines  
 « armes pour mieulx monstrier que la besoigne soit vostre.  
 « Tous ceulx du pays en alant jusques à là se tourneront  
 « dessoubs vos banières, et espoir les Londriens ne vous  
 « hayent pas, car vous ne leur avés riens meffait. Tout ce

<sup>1</sup> Or demanda conseil à ceulx qui dalés luy estoient, comment il s'en porroit chiévir.

« qu'il y puet avoir à présent de ruyne, vos oncles luy ont  
 « mis et bouté, et veés-là messire Nicolas Brambre qui a  
 « esté maire de Londres ung grant temps et que vous feistes  
 « chevallier pour le bon et beau service que il vous fist ung  
 « jour qui <sup>1</sup> passa <sup>2</sup>, lequel congnoist et doit par raison assés  
 « congnoistre les <sup>3</sup> cuers <sup>4</sup> des Londriens, car il en est de  
 « nation, et ne puet encoires estre qu'il n'y aist de vos bons  
 « amis. Or luy requerés qu'il vous conseille pour le mieulx  
 « de ceste besoigne; car elle vous touche trop grandement,  
 « car vous pourriés perdre par <sup>5</sup> merveilleuse information <sup>6</sup>  
 « et par tumulte de pueple vostre seignourie. »

Adont tourna la parole le roy Richart sur messire Nicolas Brambre, et luyquist de parler et dire son oppinion. A la requeste du roy parla messire Nicolas Brambre et dist : « Sire roy, et vous tous, messeigneurs, je parleray à  
 « mon savoir volentiers puisque j'en suis requis, et selon  
 « l'advis que j'ay. Je vous dy tout premièrement que je ne  
 « puis croire, ne jà ne croiray que la greigneur partie des  
 « Londriens en amour et en faveur ne s'encline devers le  
 « roy monseigneur que vecy, car parfaitement ils aymè-  
 « rent le prince son père de bonne mémoire, et jà luy mons-  
 « trèrent-ils quant les villains se rebellèrent; car, à parler  
 « par raison, se les Londriens voulsissent avoir esté de leur  
 « accord, ils eussent du tout honny le roy et le roiaulme.  
 « Il semble que vos oncles voellent faire le cas pareil <sup>7</sup>,  
 « car ils séjournent là enemy euls, et orendroit ils <sup>8</sup> enson-  
 « nient <sup>9</sup> le pueple de ce qu'ils veulent, ne nul ne leur va au  
 « devant <sup>10</sup> de leur parole. Jà ont-ils osté les officiers du roy,

<sup>1</sup> Qui jadis fut. — <sup>2-4</sup> Oeuvres. — <sup>5-6</sup> Merveilleuses incidences. —  
<sup>7</sup> Ils ont trop bel à la querelle.. à la cause. — <sup>8</sup> Informent. — <sup>10</sup> Ne  
 au contraire.

« moy et les autres, et remis ceulx de leur accord. Ils ont  
 « envoyé le roy icy sur l'un des debouts de son roiaulme.  
 « On ne puet sur ce nul bien ymaginer, ne supposer; ne  
 « nous ne povons parfaitement savoir à quoy ils tendent.  
 « Se ceste chose dure longuement, à ce que ils monstrent,  
 « ils bouteront le roy hors de son roiaulme; car ils y vont  
 « de puissance, et le roy n'y va que par douceur. Jà ont-  
 « ils fait morir ce vaillant chevallier et preud'homme, sans  
 « nul tiltre de raison, messire Simon Burlé, qui tant de  
 « beaulx services a fais au roiaulme d'Angleterre par delà  
 « la mer et par deçà, et ont controuvé<sup>1</sup> grans faulsetés<sup>2</sup> sur  
 « luy que il vouloit livrer le chastel de Douvres aux Fran-  
 « çois, et ont dit et infourmé le pueple que il les avoit fait  
 « venir en Flandres et à l'Escluse, et oncques n'en fut riens.  
 « Aussi ou despit du roy ils luy ont honteusement occis  
 « messire Robert Trivilien, son chevallier. Et aussi feront-  
 « ils tous les autres, se ils en pèvent venir à chiefs, et ainsi  
 « je dis et mets outre que il vault mieulx que le roy y voist  
 « par<sup>3</sup> rigeur et de puissance que par douceur. On scet bien  
 « par tout le roiaulme d'Angleterre que il est roy et que jà  
 « à Westmoustier le vaillant et bon roy Édouard le fist  
 « eslever et jurer à tous seigneurs, prélats, cités et bonnes  
 « villes d'Angleterre, que après son trespas on le tendroit à  
 « roy, et ce serement firent ses trois oncles. Or semble-il à  
 « plusieurs, se ils ousoient parler, que l'on ne le tient point  
 « en estat, ne en fourme de roy; car il ne puet faire du  
 « sien sa voulenté. L'on l'a mis à pension, et la royne aussi.  
 « Ce sont<sup>4</sup> dures choses pour ung roy et une<sup>5</sup> dame aussi.  
 « L'on leurmonstre que ils n'aient pas le sens de euls gouver-

<sup>1</sup> Faulses amisses. — <sup>2</sup> Voie de. — <sup>3</sup> Trop. — <sup>4</sup> Si grande.



« ner et conseiller , et leur conseil soit traître et mauvais.  
 « Je dis que tels choses ne font point à souffrir, et plus chier  
 « je aueroie morir que longuement vivre en tel estat, ne  
 « dangier, ne de veoir le roi estre démené, ainsi que ses  
 « oncles le demainent. »

Le roy s'arresta sur ceste parole et dist : « Il ne nous  
 « plaist pas, et vueil que vous qui m'avés à conseiller, y  
 « remédiés au plus honnorablement que vous pourrés à  
 « l'onneur de nous et de nostre roiaulme. »

Là fut à ce parlement conclut et ordonné à Bristo que le duc d'Irlande tout souverain de la chevauchée du roy et de la chevalerie se traitoit à tout ce qu'il pourroit avoir de gens d'armes et d'archiers en la marche de Londres, et voudroit venir sçavoir le parfait courage des Londriens, et, se il povoit avoir parlement et bonne audience à eulx, ils les tourneroit tous à sa cordelle parmi les grans promesses que il leur prometroit de par le roy.

Il ne demoura gaires de temps depuis que le duc d'Irlande à bien quinze mille hommes se départy de Bristo et s'en ala vers la cité de Asquessuffort. Quant il fut venu jusques à là, il et ses gens se logièrent en la ville et là environ, et portoient banières et pennons tous de l'armerie d'Angleterre toutes plaines, car le roy vouloit que ainsi se feist pour mieulx monstrier que la besoingne estoit sienne.

Les nouvelles vindrent aux oncles du roy, au duc d'Yorch et au duc de Glocestre que le duc d'Irlande approchoit Londres, et jà estoit à grant armée à l'entour de Asquessuffort à tout bien quinze mille hommes, et portoient les pareilles banières du roy. Ils pensèrent sur ces besoingnes et eurent conseil comment ils s'en pourroient chevir pour le mieulx, et mandèrent à Westmoustier tous les souverajns de Londres et ceulx où ils avoient la greigneur fiance et alliance ,

<sup>1</sup> et leur <sup>2</sup> remonstrèrent comment le duc d'Irlande et ceulx de sa <sup>3</sup> bende <sup>4</sup> venoient à main armée sur eulx moult estofféement.

Les Londriens, comme gens tous confortés et appareilliés de obéir au plaisir et commandement des oncles du roy (car à ce estoient-ils tous enclins et arrestés), quant ils en veirent la manière, respondirent : « Ce soit ou nom de « Dieu. Se le duc d'Irlande demande la bataille à nous, « légèrement l'aura. Nous ne clorrons jà porte que nous « aions, pour quinze mille gens d'armes, ne vingt mille, se « ils y sont. » De ceste response furent les ducs tous resjouis, et misrent incontinent grant nombre de clers en <sup>5</sup> besoingne <sup>6</sup> et plenté messagiers pour assambler chevaliers et escuiers de tous costés et gens et archiers des bonnes villes. Aux lettres des ducs, ceulx qui priés et mandés estoient, obéissoient, car ainsi juré et prommis l'avoient. Si se pourveirent en l'éveschié de Nordvich <sup>7</sup>, en la contrée de <sup>8</sup> l'archeveschié de Cantorbie, en la conté d'Arondel, en la conté <sup>9</sup> de Hantonne et tout ou pays d'environ Londres, et vindrent plusieurs chevalliers et escuiers à Londres, et là tous se logièrent; et encoires ne savoient-ils où on les vouloit mener.

Or vous parleray ung petit du duc d'Irlande et de son conseil qui se tenoit à Asquessufort et avoit bien quinze mille hommes, mais assés en y avoit, qui plus y estoient venus par contrainte que de leur volenté, ne de bon courage. Or se advisa le duc que pour savoir une partie de la volenté de ceulx de Londres, qu'il envoieiroit messire Nicolas Brambre, messire Pierre Boulouffre et messire Michiel de

<sup>1.2</sup> Et qui plus y avoient d'avis et povoient le plus faire de fait. — <sup>3.4</sup> Secte. — <sup>5.6</sup> Oeuvre. — <sup>7.8</sup> En la conté d'Excesses, en. — <sup>9</sup> De Salesbéry, en la conté.

la Poule ou chastel de Londres , et se y bouteroient par la Tamise, et mettroient <sup>1</sup> les bannières du roy sur la grosse tour pour veoir quel semblant les Londriens en feroient.

Les trois chevalliers dessus nommés à la requeste du duc d'Irlande se départirent , à XXX chevaux tant seulement, de la cité d'Asquessufort et chevauchièrent à la couverte vers Windesoire, et là se logièrent une nuit. A l'endemain ils passèrent la Thamise au pont à Stanes, et s'en vindrent disner à Chesnes en l'ostel du roy , et se tindrent là sans euls amonstrer jusques sur le vespre , et sur le tard ils se départirent et s'en vindrent en ung hostel du roy à trois lieues de là en approuchant Londres, que l'on dist Quien-tonne , et là laissièrent tous leurs chevaux et vindrent tout contreval la Tamise avecques le flos et passèrent le pont. L'on ne s'en donna garde , car l'on ne sçavoit riens de leur venue , et s'en vindrent bouter ou chastel de Londres, et y trouvèrent le chastellain que le roy y avoit commis et estably. Par ce chastellain sceurent les trois chevalliers grant partie des nouvelles de Londres et des ducs oncles du roy, et bien leur dit qu'en moult grant péril ils estoient la venus logier. « Pourquoy? dirent-ils. Nous sommes cheval-  
« liers du roy, et l'ostel est au roy. Si pouvons bien logier en  
« ses maisons. »—« Nennil , respondi le chastellain, ceste  
« ville est toute contre le conseil du roy. Elle veult bien  
« estre en l'obéissance du roy , mais qu'il se vueille de ce  
« jour en avant rieuler et ordonner par le conseil des ducs  
« ses oncles , mais autrement non ; et ce que je vous  
« dy , je le vous remonstre pour bien , car je suis tenu de  
« vous conseilier et adreschier selon mon petit sens et  
« povoir. Mais je fais doubte que, se demain le jour vient ,

<sup>1</sup> Par nuit.

« ainsi comme il fera , se Dieu plaist , et nouvelles soient  
 « espandues à Londres que il y ait gens céans de par le roy,  
 « vous verrés et par terre et par eaue assiéger des Lon-  
 « driens ce chastel , et point ne s'en partiront , si auront  
 « esté dedens et veu quelles gens s'i logent. Se vous y  
 « estes trouvés , ils vous présenteront aux oncles du roy.  
 « Or povés-vous ymager et sentir quelle fin vous ferés. Je  
 « tiens les oncles du roy si courrouchiés sur le conseil du  
 « roy et sur le duc d'Irlande , que se vous n'en partiriés  
 « point en vye , et glosés bien toutes ces paroles, car elles  
 « sont vrayes. »

Or furent ces trois chevalliers qui cuidoient faire mer-  
 veilles , tous esbahis , et eurent entre euls trois conseil que  
 celle nuit jusques à l'endemain ils se tendroient là si secrè-  
 tement que nuls n'en sauroit à parler, et le chastelain qui  
 tout leur fait vouloit tenir secret , retint devers luy toutes  
 les clefs du chastel. Quant le jour fut venu , ces chevalliers  
 eurent plusieurs ymaginations et consauls entre euls pour  
 savoir comment<sup>1</sup> ils se maintendroient. Tout considéré et  
 euls bien conseilliés ils n'osèrent attendre l'aventure que  
 ils feussent sceus là dedens , car ils se doubèrent trop  
 fort de y estre assiégiés et enclos.

Quant ce vint sur la mynuit et qu'ils sceurent que la  
 marée venoit, ils entrèrent en une grosse barge et se bou-  
 tèrent sur la Tamise en euls partant du chastel de Londres  
 sans autre chose exploittier , et vindrent souper à Quienne-  
 ton et dormir, et au point du jour ils montèrent à cheval et  
<sup>1</sup> s'en vindrent par Cartesée disner à Windesoire, et là  
 furent toute la nuit. A l'endemain ils s'en vindrent tout  
 droit à Asquessufort et trouvèrent là le duc d'Irlande et ses

<sup>1</sup> Tant firent par leurs journées qu'ils.

gens à qui ils recordèrent toutes ces nouvelles que vous avés oyés et comment ils n'avoient osé arrester ou chastel de Londres, <sup>1</sup> doubtans que l'on ne s'en feust donné de garde <sup>2</sup>. Le duc fut moult pensif sur ces nouvelles et ne sceut que dire, ne que faire; car il <sup>3</sup> congnoissoit <sup>4</sup> bien ce sentement que toutes ces gens d'armes qu'il avoit là assemblés et amassés, n'estoient point tout d'un courage, et pour tant il ne sçavoit lequel faire ou de retourner devers le roy ou de aler avant. Il s'en conseilla à ses barons et chevalliers. Le dernier conseil s'arresta sur ce : Ou cas que le roy d'Angleterre l'avoit institué et ordonné connestable et souverain de toutes ses gens pour corrigier et pugnir tous rebelles, il tendroit les champs; car, se il faisoit autrement, il recepvroit trop grant blasme et se mettroit en l'indignation du roy, et monsteroit que sa querelle ne seroit pas juste, ne bonne, et que trop mieulx il luy vailloit à morir à honneur et attendre l'aventure que monstrier faulte de couraige. Et luy fut dit qu'il signifiait son estat devers le roy à Bristo et que, Dieu merchy, encoires tenoit-il les champs, ne nuls ne venoit à l'encontre de luy. Tout ce feist le duc d'Irlande, luy estant à Asquessufort, et prioit en ses lettres au roy que tousjours il luy envoiait gens, ainsi comme le roy fist à son povoir.

Nouvelles vindrent aux oncles du roy qui se tenoient à Londres, que le duc d'Irlande à tout grant gent estoit en la marce d'Asquessufort. Ils eurent conseil ensemble comment ils s'en chevroient. Pour ce jour y estoient tous les seigneurs de parlement et l'arcevesque de Cantorbie, le conte d'Arondel, le conte de Saslebery, le conte de Northombrelande et moult d'autres barons et chevalliers d'Angleterre

<sup>1,2</sup> Non tant qu'on les y eust sceus. — <sup>3,4</sup> Avoit.

qui se tenoient de leur costé et toute la connestablie de Londres. Là fut conseillé et ordonné (car le duc de Glocestre le vouloit ainsi), que tantost et sans délay l'on se meist sur les champs, et que le maire de Londres feist armer par connestablies toutes gens, dont ils se pourroient aidier à venir <sup>1</sup> à Londres <sup>2</sup>, car il disoit que il yroit combattre le duc d'Irlande en quelque lieu qu'il le porroit trouver.

Le maire de Londres qui estoit pour le temps homme d'armes, <sup>3</sup> prinst tant seulement gens d'élection entre vingt ans et cinquante ans <sup>4</sup>. Les seigneurs dessus nommés avoient bien mille hommes d'armes. Toutes gens se départirent de Londres et vindrent logier à <sup>5</sup> Beaufort <sup>6</sup> et là entour par les villaiges et à l'endemain à Collebourg, et toujours leur croissoient gens, et prindrent tout droit le chemin à Redinghes, pour aler au-dessus de la Tamise et passer plus aisiément, car les pons à Windesore et à Stanes estoient rompus par l'ordonnance du duc d'Irlande, et aussi ils aloient le meilleur chemin et le plus plain pays. Tant exploittièrent que ils approchièrent Asquessufort.

Les nouvelles vindrent au duc d'Irlande et à ses gens comment les oncles du roy et l'archevesque de Cantorbie, le conte d'Arondel et les autres seigneurs et les Londriens à tout grant puissance venoient. Adont se commença le duc d'Irlande à doubter et demanda conseil. L'on luy dist que luy et ses gens preissent les champs et se meissent tous en ordonnance de bataille et boutassent hors les banières du roy, et, se il plaisoit à Dieu, la journée seroit leur, car ils

<sup>1</sup> Au marchiet. — <sup>2</sup> Feist le mandement du duc et meist un jour hors de Londres bien XVI<sup>m</sup> hommes tous armés parmi les archiers, et ne prist à ce jour fors que gens d'élection entre vingt et quarante ans. — <sup>3</sup> Branforde.



avoient bonne cause. Tout ainsi comme il fut ordonné , il fut fait. L'on sonna les trompettes. Toutes gens s'armèrent, et yssirent hors d'Asquessufort ceulx qui logiés y estoient , et se misrent sur les champs toutes manières de gens et en ordonnance de bataille , et desvolepèrent les banières du roy, et faisoit ce jour moult cler et moult joly temps.

---

Nouvelles vindrent au duc de Glocestre qui estoit logié à trois lieues près d'Asquessufort sur une petite rivière qui vient d'amont et rechiet en la Thamise dessoubs Asquessufort (et estoient logiés tout au long en une moult belle préee) que le duc d'Irlande estoit trait sur les champs et mis en ordonnance de bataille. De ce ot le duc de Glocestre grant joye et dist que il le combateroit, mais que l'on peust passer la Tamise , et lors sonnèrent parmy son ost qui grant et puissant estoit, les trompettes de deslogement, et se ordonnèrent en telle manière comme pour tantost combatre (ils estoient à deux lieues angloises près de leurs ennemis) , mais que ils peussent à l'adresse passer la rivière de la Tamise. Et pour taster le fons et le gué, le duc de Glocestre envoya de ses chevaliers lesquels trouvèrent la rivière en tel point que depuis trente ans on ne l'avoit point veue si basse ; et passèrent outrement assés légèrement ces coureurs du duc, et alèrent adviser le convenant de leurs ennemis , et puis s'en retournèrent et vindrent vers le duc de Glocestre, et luy dirent : « Certes, monseigneur, Dieu et la  
« rivière sont aujourd'huy pour vous , car elle est si basse  
« au plus parfont que nos chevaux n'en ont point eu  
« jusques aux ventres , et vous certiffions , monseigneur ,  
« que nous avons tout plainement veu le convenant du duc  
« d'Irlande, et sont tous rengiés et ordonnés sur les champs

« en bonne manière, et ne vous savons à dire se le roy y  
« est, mais ses bannières y sont, ne autres bannières nous y  
« avons veues fors les bannières du roy armoyées de France  
« et d'Angleterre. » Adont respondi le duc : « Dieux y aie  
« part ! A celle armoierie avons-nous part mon frère et  
« moy. Or chevauchons ou nom de Dieu et de saint George,  
« car je les vueil tout maintenant aler veoir de plus près. »  
Alors <sup>1</sup> chevauchièrent <sup>2</sup> toutes gens de grant volenté pour  
tant qu'ils entendirent que sans péril ils passeroient la  
Tamise à gué, et furent tantost ceulx de cheval sur la  
rivière et passèrent outre et monstrèrent les premiers le  
passage et les autres sievirent.

Nouvelles vindrent au duc d'Irlande que les oncles du  
roy et toutes leurs gens estoient passés la Tamise et que  
briefment ils auroient la bataille. Adont se commença à  
esbahir le duc d'Irlande moult grandement, et bien savoit  
que, se il estoit prins, ne attrapés, le duc de Glocestre le  
feroit morir honteusement et n'en prendroit pour raenchon or,  
ne argent. Si dist à messire Pierre Bouloufre et à messire  
Michiel de la Poule : « Certes le courage me siet trop mal  
« pour celle journée, ne je n'ose la bataille attendre, ne  
« les oncles du roy ; car, se ils me tiennent, ils me feront  
« morir honteusement ; mais comment, déables, ont-ils  
« passé la rivière de la Thamise ? C'est une très-petite  
« signiffiance pour nous. » — « Et quelle chose voulés-  
« vous faire ? » demandèrent ces deux chevalliers. « Je  
« me vueil sauver et vous aussi, respondi le duc, et le  
« demourant se saulve s'il puet. » — « Or nous traions  
« doncques sur elle, dirent lors les deux chevalliers, et  
« ainsi nous aurons deux cordes à nostre arc. Nous pour-

<sup>1-2</sup> S'avancèrent.

« rons veoir comment nos gens assambleront. Se ils se  
 « portent bien , nous demourrons pour l'amour du roy  
 « qui nous a icy envoiés , et, se ils sont desconfis , nous  
 « tournerons sur les champs et aurons l'avantaige de cou-  
 « rir et de traire là ou nous pourrons. »

Ce conseil fut tenu. Le duc d'Irlande se raffreschy de coursier bon et très-appert , et aussi firent les deux chevaliers , et depuis chevauchièrent en tournoiant la bataille et en montrant bon visage en disant : « Beaus seigneurs ,  
 « tenés vos conrois et vos batailles en bon convenant. Nous  
 « aurons huy une belle et bonne journée , se il plaist à  
 « Dieu et à saint George ; car le droit est nostre , et c'est le  
 « fait du roy : si en vault mieux la querelle. » Ainsi en euls dissimulant et boutant hors de la presse, ils s'en vindrent sur ung costé de la bataille et <sup>1</sup> veirent <sup>2</sup> venir le duc d'Yorch, le duc de Glocestre et les seigneurs , et venoient très-aréement en bannières desployées et en sonnant foison trompettes.

Si tost que les gens du roy les veirent venir en ce convenant , ils furent tous esbahis et ne tindrent nul arroy , mais lenr tournèrent les dos ; car voix commune couru que le duc d'Irlande leur capitaine s'en fuioit , et aussi ceulx de son conseil. Alors fuirent-ils les uns çà et les autres là , sans monstrier nulle deffense , et le duc d'Irlande et les deux chevaliers prindrent les champs à force de chevaulx et n'eurent talent de eulx retraire à Asquessufort , mais l'esloingnèrent le plus qu'ils porent pour eulx mettre à sauveté.

Quant le duc de Glocestre vit le convenant de ce duc d'Irlande et de ses routes assamblées contre luy , si luy

<sup>1.2</sup> Evvous.

remordi consience, et ne vouloit point faire du pis qu'il eust bien fait ; car bien savoit que tous ou en partie y estoient venus par contrainte et tout par l'incitation du duc d'Irlande. Si dist aux siens : « La journée est « nostre ; mais je vous deffens sur la teste que vous ne « occiés homme nul , se il ne se met à deffense ; et se vous « trouvés chevalliers et escuiers , si les prendés et <sup>1</sup> les « amenés. » Le commandement du duc de Glocestre fut fait : petit de mors en y ot , se ne fut en la foule de la presse.

Ainsi qu'ils chevaucheroient en telle chace l'un sur l'autre , messire Jehan que l'on disoit le petit Beauchamp, fut prins, et messire Jehan de Saslebery , et présentés au duc de Glocestre qui en y ot grant joie. Si prindrent ces seigneurs le chemin d'Asquessufort et trouvèrent les portes <sup>2</sup> ouvertes , et sans contredit ils entrèrent dedens, et se logièrent ceulx qui logier se peurent , les plusieurs moult à destroit. Le duc de Glocestre faisoit enquérir se le duc d'Irlande estoit point prins , mais l'on luy dist que non et qu'il s'estoit sauvé.

Le duc de Glocestre fut deux jours à Asquessufort, et là il donna à toutes manières de gens d'armes congé de retourner chascun en son hostel , et les remercia du service qu'ils luy avoient fait à son frère et à luy , et dist au maire de Londres et à tous les connestables de Londres qui là estoient , qu'ils s'en retournassent et emmenassent leurs gens. Ils le firent. Ainsi se départy ceste armée et chevauchée.

Je vous compteray du duc d'Irlande et des deux chevaliers messire Pierre Boulouffre et messire Michiel de la

<sup>1</sup> Me. — <sup>2</sup> Toutes.

Poule que ils devindrent. Ce jour dont je vous ay compté , ils se sauvèrent , et ainsi firent plusieurs autres chevalliers et escuiers , et bien en avoient mestier ; car , se ils eussent esté tenus , ne trouvés , sans merchy nulle ils estoient mors. Point ne me fut dit . ne compté qu'ils alassent devers le roy , et , se ils y alèrent , ils n'y séjournèrent pas longuement , mais se départirent d'Angleterre au plus tost qu'ils peurent. Et me fut dit que ils chevauchièrent parmy Galles et passèrent à Karlion et entrèrent ou royaume d'Escoce et vindrent en Handebourg , et là entrèrent-ils en ung vaisseau et se misrent en mer , et eurent vent à volenté , et costoièrent Frise et l'isle de Thesèle et le pays de Hollande , et s'en vindrent arriver ou havène de la bonne ville de Dourdrech. Quant ils s'i trouvèrent , ils furent moult resjouis , et me fut dit que de longue main ce duc d'Irlande avoit fait son grant attrait <sup>1</sup> d'or et d'argent <sup>2</sup> , de monnoie <sup>3</sup> , de joiaux et de riche vaisselle à Bruges par Lombars pour toujours estre au-dessus de ses besoingnes ; car , combien qu'il eust le roy d'Angleterre de son accord , si doubtoit-il grandement les oncles du roy et le remanant du pays , pour quoy , luy estant enses grandes et bonnes fortunes en Angleterre , il se pourvey et fist son attrait en Flandres et ailleurs grant et fort là où il pensoit bien l'argent à retrouver s'il luy besoingnoit. Et me fut dit que les soixante mille frans qu'il avoit receus par Jehan de Bretagne (car Guy estoit mort) , il les trouva tous appareilliés deçà la mer ; et encoires <sup>4</sup> l'en luy devoit <sup>5</sup> paier en trois ans autres soixante mille frans : si ne se devoit esbahir , ne doubter que il n'eust largement finances pour ung grant temps.

<sup>1</sup> Et amas. — <sup>2</sup> De finances. — <sup>3</sup> Luy en devoit le connestable de France.

Quant le duc Aubert de Bavière qui tenoit Haynnau et Hollande et Zéellande en bail par le conte Guillemme son frère (car encoires vivoit-il), entendi que ce duc d'Irlande estoit venu logier <sup>1</sup> comme ung homme fuiant et chacié d'Angleterre en sa ville de Dourdrech , si pensa sus ung petit et <sup>2</sup> délibéra <sup>3</sup> que là il ne le lairoit plus séjourner , ne en autre lieu qu'il tenist ; car il estoit averty que il n'estoit pas convenablement party , ne yssu hors d'Angleterre , et <sup>4</sup> que il estoit <sup>5</sup> mal de ses cousins et prochains parens ausquels il devoit toute amour , <sup>6</sup> si ne le vouloit tenir , ne <sup>7</sup> devoit. Et oultre il s'estoit mal acquitté et porté envers la fille de sa cousine germaine madame Ysabel d'Angleterre qui dame avoit esté de Coucy, pour quoy il manda à ce duc d'Irlande que pour la cause de ce qu'il avoit courrouchié ses beaulx cousins d'Angleterre et rompu son mariage et voulu avoir espousé autre femme , que il se departist de son pays et s'en alast ailleurs logier ; car il ne vouloit soustenir en ville <sup>8</sup> qu'il eust <sup>9</sup> le duc d'Irlande.

Quant le duc d'Irlande entendi ces nouvelles que le duc Aubert ne le vouloit plus avoir , ne soustenir en ses pays, il se doubta que de fait il ne fuist prins et arrêté et livré en la main de ses ennemis, et se humilia moult grandement envers ceulx qui là furent envoiés de par le duc Aubert , et dist que il obéiroit volentiers au plaisir et commandement de monseigneur le duc. Adont il fist par tout compter et paier , et fist chargier tout son arroy sur la rivière de la <sup>10</sup> Morvègue <sup>11</sup> qui vient d'amont, et entra en ung vaissel , luy et ses gens, et tant exploittièrent par eaue et par terre que ils vindrent à <sup>12</sup> Tret <sup>13</sup> en Allemaigne , laquelle ville

<sup>1</sup> Et amasser. — <sup>2,3</sup> Imagina. — <sup>4,5</sup> Car il n'en voloit point estre. — <sup>6,7</sup> Et la leur voloit tenir et. — <sup>8,9</sup> Qui fust sienne. — <sup>10,11</sup> Mergue. — <sup>12,13</sup> Utrac.



sans moien est toute lige à l'évesque de Tret, et là fut-il receu volentiers, et luy fut fait bonne chièrre pour ses deniers, et tant s'i tint <sup>1</sup> que autres nouvelles luy vindrent.

Nous nous souffrirons à parler de luy jusques <sup>2</sup> temps <sup>3</sup> sera, et parlerons des besoingnes du pays d'Angleterre.

---

Après le département de ceste chevauchée que les oncles du roy firent vers Asquessufort contre le duc d'Irlande, et que toutes manières de gens <sup>4</sup> furent retrais en leurs manoirs, se tindrent le duc d'Yorch et le duc de Glocestre et l'archevesque de Cantorbie en la cité d'Asquessufort je ne scay quans jours; et là furent décolés les deux chevalliers que l'on disoit le petit Beauchamp et messire Jehan de Saslebery. Ceste justice faite, les deux oncles du roy retournèrent à Londres et là se tindrent ung temps pour savoir et oyr se ils oroient nulles nouvelles du roy, et nulles n'en oyrent fors tant que le roy se tenoit à Bristo.

Or fut conseillé à Westmoustier par l'incitation et promouvement de l'archevesque de Cantorbie que ce seroit bon que on alast honnorablement devers le roy à Bristo et luy feust remonstré <sup>5</sup> amiablement <sup>6</sup> comment ung temps il avoit esté contre la plus saine partie de son pays et qui le plus l'amoient et avoient son honneur à garder, et que trop avoit creu ou conseil de plusieurs ses marmousets, par quoy son roiaulme avoit esté en trop grant <sup>7</sup> blasme <sup>8</sup>.

Entrementes que on estoit en ce parlement, fut en Londres amené messire Nicolas Brambre qui avoit esté rencontré et prins en Galles où il <sup>9</sup> estoit alé <sup>10</sup> à sauveté. De la prise

<sup>1</sup> Et se amassa. — <sup>2-3</sup> Jour et lieu. — <sup>4</sup> D'armes. — <sup>5,6</sup> Certainement. — <sup>7,8</sup> Branle.. Aventure d'estre perdu. — <sup>9-10</sup> Avoit fui.

et venue du chevalier furent les oncles du roy tous resjoys, et bien dirent qu'on ne le garderoit point moult longuement, mais mourroit de la mort samblable que les autres ses compaignons estoient mors. Il ne s'en peult oncques excuser que il ne le convenist morir, et fut décolé au dehors de Londres à la Justice du roy. Si fut moult plaint d'aucunes bonnes gens de Londres, car il avoit esté maire de Londres ou temps passé, et avoit, son office durant, gouverné bien et à point et sauvé ung jour l'onneur du roy en <sup>1</sup> une place où il fut <sup>2</sup> quant il de sa main occist Listrier, ung très-grant capitaine de meutins, par quoy tous les autres furent tantost desconfis, et pour ce beau service qu'il fist au roy, le roy le fist chevalier. Or fut-il décolé par <sup>3</sup> la manière <sup>4</sup> que je vous ay devisé et par trop croire le duc d'Irlande.

Après la mort de messire Nicolas Brambre <sup>5</sup> voudrent <sup>6</sup> les oncles du roy que tous ceulx que ils haioient et vouloient oster hors du conseil du roy, fuissent mors ou esloingiés tellement que plus n'y eust de raliance, et convenoit que le roy et le roiaulme fust remis et réformé en bon estat, car quoyque ils eussent fait <sup>7</sup> morir <sup>8</sup> les dessus dis et plusieurs déhaciés, si ne vouloient-ils pas oster au roy sa seignourie, mais ils se vouloient rieuler sur bonne fourme et estat à l'onneur de luy et de son royaulme. Si dirent à l'arcevesque de Cantorbie ainsi : « Arcevesque, vous chevauchés à tout vostre estat devers Bristo. Là trouverés-vous  
« le roy. Vous luy dirés et remonstrerés les besoingnes et  
« ordonnances de son roiaulme, en quel point elles sont  
« et gisent, et nous recomanderés <sup>9</sup> à luy, et luy dirés de par  
« nous que il ne croie nulles informations contraires, car  
« trop les a creues contre l'onneur et prouffit de son

<sup>1-2</sup> La place de Semitefile. — <sup>3-4</sup> L'incident. — <sup>5-6</sup> Veirent. — <sup>7-8</sup> Mors. — <sup>9</sup> Bien.

« roiaulme et de luy , et luy dirés que nous luy prions (et  
 « aussi font les bonnes gens de Londres) que il viengne par  
 « dechà. Il y sera le bien venu et receu à grant joie , et  
 « luy sera mis tel conseil delés luy, qui bien luy plaira.  
 « Toutefois , archevesque , nous vous <sup>1</sup> enchargons bien  
 « acertes que point vous ne retournés sans luy, car tous  
 « ceulx qui l'ayment , s'en contempneroient mal , et bien  
 « luy dittes <sup>2</sup> qu'il ne se courrouche pas <sup>3</sup> pour aucuns  
 « traittres qui trop ont esté en sa compaignie , se ils ont  
 « esté occis et eslongiés de luy ; car par euls estoit son  
 « roiaulme en très-grant péril et en grant adventure d'estre  
 « destruit. » Adont l'archevesque respondi que il feroit  
 bien <sup>4</sup>cla besoingne <sup>5</sup>. Si ordonna tantost son arroy et se  
 mist au chemin ainsi comme ung grant prélat , et tant fist  
 que il vint à Bristo et se loga en la ville tout arréement.

Pour ces jours se tenoit le roy à Bristo <sup>6</sup> à moult petit  
 estat et simple <sup>7</sup> , car tous estoient mors ou eslongiés de  
 luy , ceulx où il se souloit consoler et prendre sa greigneur  
 fiance, ainsi que cy-dessus est plus au long contenu par le  
 procès déclairé. Et fut ung jour tout entier et deux jours  
 l'arcevesque en la ville avant que le roy vouldist parler à  
 luy, tant estoit-il merencolieux sur ses oncles, qui eslongié  
 luy avoient le duc d'Irlande, l'omme ou monde qu'il amoit le  
 mieulx , et que ils luy avoient fait morir ses chambrelens  
 et ses chevalliers. Finablement , tout considéré, il fut telle-  
 ment mené et si bien introduit que il consenty que l'arce-  
 vesque venist en sa <sup>8</sup> présence <sup>9</sup>, et, quant il fut venu devant  
 le roy, il se humilia grandement et luy remonstra toutes  
 les paroles dont les deux oncles du roy luy avoient enchar-  
 gé, et luy donna bien à entendre, en luy remonstrant, que,

<sup>1</sup> Endittons et. — <sup>2,3</sup> Que il ne se a que faire d'eslever, ne de cour-  
 rouchier. — <sup>4,5</sup> Le message. — <sup>6,7</sup> Moult privéement. — <sup>8,9</sup> Compaignie.

se il ne venoit à Londres ou au palais de Westmoustier, ou cas que ses oncles le vouloient (et fort l'en prioient, et les Londriens aussi et la plus saine partie de son royaume), il les courroucherait, et sans le conseil, ayde <sup>1</sup> et conseil de ses oncles et des barons, chevalliers, prélats, cités et bonnes villes d'Angleterre il ne pouvoit riens parfaire, ne parvenir à nulles de ses intentions, et luy remonstra tout le fait très-vivement (car de ce estoit-il bien chargé du dire) que il ne pouvoit de chose nulle plus resjouir et consoler ses ennemis que de avoir guerre et discort à ses amis et tenir son pays en <sup>2</sup> guerre et en meschief <sup>3</sup>.

Le jeune roy d'Angleterre aux paroles et promotions de l'archevesque de Cantorbie se enclinoit assés, mais le grant inconvenient que l'on lui avoit fait, sicomme il disoit, de décoler ses hommes et son conseil où il n'avoit veu que tout bien, luy revenoient au devant, dont son couraige luy muoit trop fort. Si eut, je vous dy, plusieurs ymaginations. Toutefois la derrenière fut que il se refrena ung petit avecques le bon moien que la royne madame Anne de Boesme y mist et rendy, et aussi aucuns sages chevalliers de sa chambre, qui luy estoient demourés, messire Richart Stury et autres, et dist à l'archevesque qu'il s'en vendroit volentiers à Londres avecques luy.

De ceste response fut l'archevesque <sup>4</sup> moult <sup>5</sup> resjouy, et luy fut hault honneur quant si bien avoit exploittié. Depuis ne demoura pas longtems que le roy d'Angleterre ne se departesist de la ville de Bristo, et y laissa la royne, et se mist au chemin, et son arroy, et vint vers la cité de Londres, l'archevesque de Cantorbie en sa compaignie, et exploittièrent tant par leurs journées que ils vindrent à

<sup>1</sup> Accord. — <sup>2-3</sup> Trouble. — <sup>4-5</sup> Tout.

Windesore. Là s'arresta le roy, et s'y raffreschy par trois jours <sup>1</sup>.

Nouvelles estoient venues en Londres que le roy venoit, et l'amenoit (tant avoit bien exploittié et dilligenté) l'archevesque de Cantorbie. Toutes gens en furent grandement resjoïs, et fut ordonné d'aler très-honnourablement et grandement à l'encontre de luy, voire ainsi comme se maintenant il venist à terre. Et le jour que il se party de Windesore pour venir à Westmoustier, le chemin estoit de Londres jusques à Branford tout couvert de gens à cheval et à piet qui aloient devers le roy. Et ses deux oncles le duc d'Yorch et le duc de Glocestre, et Jehan le fils au duc d'Yorch, le conte d'Arondel, le conte de Saslebery, le conte de Northombrelande et plusieurs autres barons, chevalliers et prélats partirent de Londres en grant arroy, et se misrent sur les champs, et encontrèrent le roy et l'archevesque de Cantorbie à deux lieues de Branforde, et là ils le recueillièrent <sup>2</sup> doucement et humblement ainsi que l'en doit faire son seigneur. Le roy Richart qui avoit encoires <sup>3</sup> aucunes choses sur le <sup>4</sup> coeur, les rechupt en passant. Ung petit s'arresta, mais il ne fist quelque contenance sur eulx, et passa oultre, et le plus, sur le chemin, à qui il parla, ce fut à l'évesque de Londres.

Tant exploittièrent que ils vindrent à Westmoustier. Si descendi le roy au palais qui estoit ordonné et arroié pour luy. Là vindrent et prindrent espices le roy, ses oncles et les prélats, barons et chevalliers, ainsi que ordonnance le portoit, et puis prindrent congié les aucuns (ceulx qui devoient retourner à Londres) et y <sup>5</sup> revindrent <sup>6</sup>. Les deux oncles du roy et l'archevesque de Cantorbie et le con-

<sup>1</sup> Entiers. — <sup>2</sup> Moulte. — <sup>3 4</sup> L'ennui au. — <sup>5-6</sup> Revint le maire.

seil du pays demourèrent tous ou palais ou en la ville et abbaye de Westmoustier pour tenir compagnie au roy et pour estre mieulx ensemble et aussi pour parler des besoingnes, car desjà ils avoient pourjetté sur quoy premièrement ils pourroient besoingnier.

Ung grant parlement général fut ordonné à estre à Westmoustier, et y furent <sup>1</sup> mandés tous prélats, contes, barons, chevalliers et le conseil des cités et bonnes villes d'Angleterre et tous <sup>2</sup> ceulx <sup>3</sup> qui tenoient du roy en fief <sup>4</sup>, et vous diray pourquoy. L'arcevesque de Cantorbie avoit ainsi dit et bien remonstré <sup>5</sup> au <sup>6</sup> conseil (aux oncles du roy et à ceulx qui députés et ordonnés estoient pour le conseil), que quant l'on couronna le roy Richart d'Angleterre leur seigneur et l'on luy fist serement, et ceulx relevèrent de luy qui à relever avoient et il rechupt leurs foyes et leurs hommaiges, pour ces jours il estoit dessoubs son eage; car ung roy par droit, avant que il doye venir à terre, ne tenir possession, ne gouvernement de roialme, doit avoir vingt et ung ans, et doit estre jusques à tel eage du tout ou gouvernement de ses oncles, se il les a, ou plus prochains, ou de ses hommes, pour quoy l'arcevesque de Cantorbie avoit dit ainsi que orendroit à présent estoit le roy furny et pourveu d'eage et de sens, et estoit venu le terme accompli que il avoit XXI ans d'eage, pour quoy il conseilloit pour le plus seur que tous renouvellassent leur relief et leur serement de luy, et que tous ceulx de son roialme qui de luy tenoient, <sup>7</sup> recongnoistroient leur <sup>8</sup> seigneur.

Le conseil et advis de l'arcevesque avoit esté accepté des oncles du roy et de ceulx de son conseil du palais; et sur tel estat estoient mandés tous prélats <sup>9</sup>, tous barons et

<sup>1</sup> Escripts et. — <sup>2-3</sup> Les fiefvés. — <sup>4</sup> Eussent relevé ou à relever. — <sup>5-6</sup> En. — <sup>7-8</sup> Le recongneussent à. — <sup>9</sup> Tous contes.



chevalliers et <sup>1</sup> ceulx <sup>2</sup> des cités et bonnes villes <sup>3</sup> à estre à Londres à ung jour qui assigné y fut. Tous y vindrent , et nuls ne désobéy , et y eut moult de pueple , je vous dy , à Londres et au palais à Westmoustier , et fut le roy Richart en la chappelle du palais qui est moult belle et riche et moult noble, royalement en estat roial , la couronne ou chief , et fist ce jour le divin office et chanta la messe qui fu moult solennelle, l'archevesque de Cantorbie, et prêcha le dit archevesque qui la messe dite avoit , et fut moult volentiers ouy , car bien sceut faire la prédication qui fut belle et notable.

Après la messe, en cause de hommaige, les oncles du roy baisièrent le roy et luy firent et jurèrent hommaige à tenir à perpétuité. Après les contes et barons jurèrent aussi les prélats et ceulx qui tenus estoient de jurer et de relever , et baisoient <sup>4</sup> par foy et par hommaige <sup>5</sup>, leurs mains jointes ainsi comme il appartient , le roy en la bouche. Là veoit-on au baisier lesquels le roy baisoit de bonne volenté et lesquels non , car combien qu'il le feist , tous n'estoient pas en son amour , mais faire luy convenoit , car il ne vouloit pas yssir hors du conseil de ses hommes. Mais bien sachiés que, se il peust autant dessus euls que point ne povoit, il n'en eust riens fait , ainchois eust prins très-cruelle vengeance pour la mort de messire Simon Burlé et pour plusieurs autres ses chevalliers que l'on luy avoit eslongiés et les aucuns fait morir et sans desserte.

Là fut ordonné par le conseil du roy que l'archevesque d'Yorch seroit mandé , et se vendroit purgier des choses qu'il avoit faittes <sup>6</sup> , car il avoit tousjours esté de la partie <sup>7</sup> du duc d'Irlande à l'encontre des oncles du roy. Quant

<sup>1-2</sup> Les chefs et regards. — <sup>3</sup> D'Angleterre. — <sup>4-5</sup> Comme ses tenans et fiefvés. — <sup>6</sup> Au conseil général. — <sup>7</sup> Faveur et conseil.

les nouvelles furent venues au dit archevesque d'Yorch , il se doubta, car pas ne se sentoit bien en la grâce, ne amour des oncles du roy, et se envoya excuser par ung sien neveu fils au seigneur de Neufville, lequel s'en vint à Londres et se traist tout premièrement devers le roy et luy remonstra l'excusance de son oncle l'archevesque, et lui fist hommaige ainsi comme il appartenoit ou nom de l'archevesque. Le roy tint tout à bon , car il ayroit cel archevesque plus que celluy de Cantorbie , et luy-meismes l'excusa et porta au conseil tout oultre , car autrement il eust mal finé ; mais pour l'amour et l'onneur du roy l'on s'en dissimula , et fut moult bien excusé , et demoura en son lieu sur son archeveschié, mais ung grant temps durant il ne se osa tenir en la cité d'Yorch. Ainchois se tenoit près de la rivière du Thin, où son frère le seigneur de Neufville et ses parens tenoient plusieurs chasteaulx.

Ainsi demourèrent les besoingnes d'Angleterre en seur estat , mais depuis ung long temps le roy ne fut point maistre , ne souverain dessus son conseil, ainchois l'estoient ses oncles et les prélats et barons dessus nommés.

Nous nous souffrirons à parler des besoingnes <sup>1</sup> d'Angleterre pour le présent, et parlerons de celles de Castille et de Portingal.

---

C'est raison (et la matière le requiert) que je retourne à la chevauchée et armée du duc de Lancastre et comment elle se porta et persévéra durant celle saison en Galice. Je la reprendray où je l'ay laissé, car j'ay grant désir de la continuer et mener à chief et compter comment elle se fist.

Quant le duc de Lancastre et ses gens eurent conquis la

<sup>1</sup> Et affaires du roy et du royaume.

ville et le chastel d'Aurenc en Gallice et mis en leur obéissance, ils se raffreschirent par quatre jours, car ils trouverent bien de quoy, et puis au V<sup>e</sup> jour s'en partirent et dirent que ils vouloient venir devant le chastel de Noye sicomme ils firent, et se logièrent par quatre jours en une grant prairie au long d'une rivière, mais la prairie si estoit jà toute sèche pour la grant chaleur du soleil, <sup>1</sup> et <sup>2</sup> l'eau aussi toute corrompue, qui traversoit celle prée et tant que leurs chevaux n'en vouloient plus boire, et ceulx qui en beuvoient, tantost mouroient.

Adont il fut ordonné du deslogier et de retourner à Aurenc et là euls tenir sur celle marche, car comme disoient les mareschaulx, messire Richart Burlé et messire Thomas Moriaux, c'estoit impossible de prendre ce fort chastel de Noye, se ce n'estoit par trop long siège et par grant sens et advis et par force d'engiens et de grant foison d'aournemens d'assauls. Aussi nouvelles vindrent là au duc de Lancastre que le roy de Portingal approchoit à tout son ost, où bien avoit <sup>3</sup>deux <sup>4</sup>mille lances et dix mille hommes de pié et de cheval, tous aidables, tellement que ces deux osts mis et assablés ensemble ils estoient bien tailliés de faire ung grant fait, car le duc de Lancastre avoit bien <sup>5</sup>quinze cens lances, chevaliers et escuiers, et VI<sup>m</sup> archiers.

Ces nouvelles resjouirent grandement le duc de Lancastre, et se deslogièrent ung jour de devant Noye, où ils n'avoient riens exploittié, et s'en vindrent à Aurenc en Gallice. Là furent mandés la duchesse de Lancastre et les dames, car le duc disoit que là attendroit-il le roy de Portingal comme il fist.

Vous devés savoir que quant le roy Jehan de Portingal

<sup>1,2</sup> Qui estoit si grande que. — <sup>3,4</sup> Trois. — <sup>5</sup> Environ.

ou ses mareschauls eurent prins la saisine et possession de la ville de Ferrol, ils <sup>1</sup> approuchièrent <sup>2</sup> Aurenc pour venir devers le duc de Lancastre et trouvèrent sur leur chemin ou bien près la ville de <sup>3</sup> Pradon <sup>4</sup> qui leur fut rebelle, mais tantost que ils furent là venus, ceulx qui la tenoient, se misrent en leur obéissance, et séjournèrent là le roy et ses gens, que en la ville qu'en la marche, plus de quinze jours, et mengièrent grandement les biens et les vivres du pays, quoyque de Portingal leur en venist assés.

Or estoient ainsi ces deux seigneurs et leurs deux osts en Galice, et fort apovrissoient le pays, et tousjours se chauffoit le jour tellement que depuis tierce nuls n'osoit chevauchier par les rues, ne par les champs pour la chaleur du soleil, se il ne vouloit estre tout brûlé; et le duc et la duchesse se tenoient à Aurenc, et leurs gens sur les champs, qui estoient en grant povreté, dangier et mésaise de vivres pour euls et pour leurs chevaux; ne l'herbe, ne nulle douceur de raffreschissement ne pouvoit yssir hors de terre, tant estoient les terres dures et sèches et arses du soleil. Et ce qui en yssoit, ne fructifioit riens, car la grant chaleur du temps avoit <sup>5</sup> tout <sup>6</sup> bruy, et, se les Anglois vouloient avoir vivres pour euls, ne pour leurs chevaux, il leur convenoit leurs varlets ou leurs fourageurs bien souvent envoyer douze, sèze ou vingt lieues loings. Or pensés et regardés la grant paine; et si trouvoient les chevalliers et escuiers d'Angleterre les vins ardans et fors, qui leur rompoient les testes et séchoient les entrailles et leur ardoient les foyes et les poumons, et point n'y savoient remédier, car ils trouvoient pou de bonnes eaues, ne de fresches pour tremper leurs vins, ne euls raffreschir. Ils estoient arrivés tout au contraire

<sup>1.2</sup> Chevauchièrent en approchant. — <sup>3.4</sup> Padron. — <sup>5.6</sup> Tost.

de leur nature , car Anglois en leur pays sont nourris moult doucement <sup>1</sup>, et ils estoient là nourris de ardeur et de challeur dedens et dehors. Si eurent <sup>2</sup> assés de grans mésaises et povretés <sup>3</sup> tous les plus grans seigneurs qui y fuissent, et de deffaultes de leurs aises hors de ce qu'ils avoient aprins et tant que en la fin des causes ils monstrèrent, sicomme je vous recorderay comment il leur en prist.

Quant chevalliers et escuiers d'Angleterre veirent ce meschief qui leur apparoit et le dangier des vivres et la grant challeur du soleil qui tousjours multiplioit , si commencièrent à murmurer et à dire en l'ost en plusieurs lieux : « Nostre chevauchée se taille trop bien et ordonne de « venir à povre fin, car nous séjournons trop en ung lieu. » — « C'est vérité , disoient les autres. Il y a deux choses « trop grandement contraires pour nous. Nous menons « femmes en nostre compagnie et avons mené , qui ne « demandent que le séjour , et pour ung jour qu'elles cheminent , elles en veulent reposer quinze. Ce nous gaste « et gastera ; car tantost que nous fusmes arrivés à la Couloigne , se nous eussions avant chevauchié sur le pays « tousjours devant nous, nous eussions bien exploittié et mis « le pays en nostre obéissance , ne nul ne nous feust alé au « devant ; mais les longs séjours que nous avons fais, ont renforchié nos ennemis , car ils se sont fortifiés et pourvus « de gens d'armes du roiaulme de France, dont leurs villes, « chasteaulx et cités sont et seront gardées, et les passaiges « des rivières clos et deffendus. Ils nous desconfiront et sans « donner bataille. Il ne convient jà que ils nous combattent, « car ce roiaulme d'Espaigne n'est pas douce terre , ne

<sup>1</sup> Et moitement. — <sup>2,3</sup> Moult de povreté.

« amyable pour chevauchier , ne traveillier , sicomme le  
 « roiaulme de France est , lequel est raemply de gros vil-  
 « laiges, de beau pays, de doulcres rivières, de bons estans,  
 « de belles prairies et de courtois vins substancieux pour  
 « gens d'armes euls nourrir et raffreschir, de soleil et d'air  
 « à point attrempré , et nous avons par dechà tout le con-  
 « traire. » — « Quelle chose avoit à faire monseigneur  
 « de Lancastre , respondirent les autres , puisqu'il vouloit  
 « faire ung grant conquest , d'amener femme, ne fille en  
 « ceste terre ? Ce fut ung trop grant empeschement sans  
 « raison, car jà scet-on bien par toute Espagne et ailleurs  
 « aussi que il et <sup>1</sup> ses frères ont les héritaiges de ce pays à  
 « cause des filles du roy dam Piètre <sup>2</sup> , et au regard de la  
 « conqueste , ne de faire rendre ville , cité, ne chastel , les  
 « dames y font trop petit. » Ainsi que je vous compte et de  
 divers langaiges se devoioient en plusieurs lieux parmy l'ost  
 du duc de Lancastre chevalliers et escuiers les ungs aux  
 autres.

Or vindrent nouvelles au duc que le roy de Portingal  
 venoit et approchoit <sup>3</sup>. De ce fut le duc tous resjouy ; et  
 quant le roy vint à deux lieues près , le duc et les cheval-  
 liers montèrent <sup>4</sup> et alèrent à l'encontre de luy. Si orent à  
 leur bien venue moult grans semblans et approchemens  
 d'amour , et là conjouirent le roy et le duc l'un l'autre  
 moult amiablement , et les chevalliers <sup>5</sup> portingalois aussi  
 qui là estoient , et sachiés que tout l'ost de Portingal n'y  
 estoit pas , mais estoit demouré derrière en la garde de six  
 hauls barons de Portingal : le premier le Pouvasse de Congne,  
 Vasque Martin de <sup>6</sup> Marlo <sup>7</sup>, le Posdich d'Asvede, Gouse Sal-

<sup>1</sup> Son frère le duc Aymon ont les héritières de ce pays, les filles du  
 roy dam Piètre, à femmes. — <sup>2</sup> Aurenc. — <sup>3</sup> A cheval. — <sup>4</sup> Anglois et.  
 — <sup>5-7</sup> Merlo.



vase de Marlo, messire Alve Perrière, mareschal, et Jehan Radigue de Sar. Jehan Fernand Percek et Jehan Jeume de Sar et Goudesse Radigue de Sar et plusieurs autres barons et chevalliers estoient avecques le roy, et avoit le roy environ III<sup>c</sup> lances en sa compaignie. Si vindrent à Aurenc, et fut le roy de Portingal logié selon son estat et selon leur aisement, et tout estoit plain de chevaulx, et furent là le roy, le duc et les seigneurs par cinq jours, et orent là plusieurs consauls ensemble.

Le darrain conseil fut que ils chevaucheroient et entre-roient ou pays de <sup>1</sup> Champ <sup>2</sup> et yroient vers Ville-Arpent où messire Olivier de Glaiquin, connestable d'Espaigne, se tenoit, et la greigneur garnison que les François eussent, mais pas ne savoient comment ils pourroient passer la rivière de <sup>3</sup> Derue <sup>4</sup> qui est felle et orgueilleuse par heures, et plus en esté qu'en yver, quant les glaces et les nesges fondent sur les haultes montaignes pour la <sup>5</sup> chaleur <sup>6</sup> du soleil, et en yver est tout engellé. Adont y sont partout les rivières moult petites. Nonobstant ce, tout considéré et advisé, ils conclurent de chevauchier vers ce pays de Camp, et quelque part trouveroient-ils <sup>7</sup> passaige. Ainsi fut-il signifié parmy l'ost, de quoy toutes gens furent resjoys, car ils avoient esté moult oppressés et en grant dangier à Aurenc et là entour, et ja en y avoit-il des malhaitiés.

---

Or se départirent le roy de Portingal et le duc de Lancastre de Aurenc et chevauchièrent ensemble, mais iceulx osts estoient séparés les ungs des autres pour tant que ils n'entendoient point l'un l'autre, et si ne se congnoissoient.

<sup>1</sup> Camp. — <sup>2</sup> Deure. — <sup>3</sup> Verbération. — <sup>4</sup> Gué et.

Et aussi ils firent ce en partie pour eschever les débats et les rihottes qui se peussent mouvoir entr'euls ; car Portingallois sont chauls et bouillans et mal souffrans , et aussi sont Anglois <sup>1</sup> orgueilleux et <sup>2</sup> despits. <sup>3</sup> Et donnèrent aux connestables et aux mareschauls des deux osts, et les mareschauls aux fourageurs , marches et pays pour aler fouragier , non pas les ung avecques les autres, mais en <sup>4</sup> séparation <sup>5</sup> de contrées.

Or chevauchièrent ces deux osts où il y avoit bien gens pour combatre le roy Jehan de Castille et tous ses aidans, pour une journée, et tant exploittièrent que ils vindrent sur la rivière de Derue qui n'est mie une eaue à passer de légier, car elle est moult parfonde et de haultes rives et garnie en grant nombre de roces rompues et nées très le commencement du monde, se n'est par certains pons, mais ils estoient deffais ou si bien gardés que impossible estoit de passer. Si estoient ces osts en ymagination et souspechon comment ils passeroient <sup>6</sup>.

Or advint que messire Jehan de Hollande qui connestable estoit des Anglois , et les mareschauls de l'ost messire Richart Burlé et messire Thomas Moriaux ou leurs fourageurs qui chevauchoient devant, trouvèrent ung escuier de <sup>7</sup> Castille <sup>8</sup>, qui s'appelloit Dominge <sup>9</sup> Vagor <sup>10</sup>, lequel traversoit le pays et avoit passé celle rivière et bien savoit que tous les pons estoient deffais , mais il congnoissoit bien <sup>11</sup> tous les bons et avantageux passaiges ; car il savoit entre autres ung pas où l'on pavoit aisieusement passer l'eaue à piet et à cheval , et chevauchoit à l'adresse à l'avantaige de ce passage. Il fut arrêté et prins et amené devers les sei-

<sup>1</sup> Fels. — <sup>2,3</sup> Despiteux. — <sup>4,5</sup> Sa parçon. — <sup>6</sup> Et ne savoiēt où, ne quelle part. — <sup>7,8</sup> Galice. — <sup>9,10</sup> Vagher. — <sup>11</sup> Le pays et.

gneurs, dont ils orent grant joye, et fut tellement examiné par paroles, parmy tant que le connestable dist que il luy quitteroit sa ranchon et luy feroit grant prouffit, se il luy vouloit et à ses gens monstrer passage, car bien avoit ouy dire que sur celle rivière avoit ung bon gué et bon passage.

L'escuier ne fut pas bien conseillé et convoitta le don du connestable et à estre délivré de leurs mains; si leur dist : « Seigneurs, oyl, je vous monstreray bon gué, bonne voye et bon passage où toute vostre armée et vos routes passeront bien sans nul dangier. » De ce eurent le connestable et les mareschauls grant joye, et chevauchièrent ensemble et envoièrent dire au duc de Lancastre ces nouvelles et l'aventure qu'ils avoient trouvée. Adont sieuvirent les osts l'avant-garde et le train du connestable et des deux mareschaulx.

Tant exploitta l'avant-garde que elle vint sur le gué de la rivière. L'escuier espagnol entra tout premièrement dedens et leur monstra le chemin, et quant ils veirent que le passage estoit bon et courtois, si furent tous resjoys et passèrent tantost outre. Chascun qui mieulx pouvoit passer, passoit; et quant l'avant-garde fut outre la rivière, si se logièrent en attendant <sup>1</sup> les autres <sup>2</sup> et pour enseigner le passage. Et tint messire Jehan de Hollande sa promesse à l'Espagnol et luy donna congié, lequel se départy d'eulx et chevaucha devers Médine-de-Camp où le roy se tenoit, une belle cité et forte ens ou pays de Camp.

Le duc de Lancastre et le roy de Portingal qui chevauchoièrent ensemble, vindrent à ce passage que l'on dist Place-Ferrade, pour tant que le gravier y est bon et ferme et sans péril. Si passèrent là les osts du roy de Portingal et du duc

<sup>1,2</sup> Toutes les osts.

de Lancastre et à l'endemain l'arrière-garde : tous se logièrent ou pays de Camp.

Nouvelles vindrent à ceulx <sup>1</sup> de Ruelles, de <sup>2</sup> Cateseris <sup>3</sup>, de Médine, de Ville-Arpent, de Saint-Fagon et des cités, villes et chasteaulx du pays de Camp et d'Espagne, que les Anglois portingalois estoient oultre la rivière de Derue et avoient trouvé le passage. Si en furent toutes gens esmerveillés, et disoient les aucuns : « Il y a eu trahison , car jamais  
« sans l'enseignement de aucuns du pays , les Portingalois,  
« ne Anglois n'eussent trouvé ce gué où ils sont passés. Il  
« n'est rien qu'il ne soit sceu ou par varlets ou autrement. »

Les seigneurs de la partie du roy de Castille furent advertis que Dominge Vachor, gallicien, avoit aux Anglois enseigné le passage de Place-Ferrade. Si fut tantost prins, et congneu <sup>4</sup> la vérité, tout ainsi qu'il en avoit fait <sup>5</sup>. Il en fut jugié à morir et fut amené à Ville-Arpent et là eut-il la teste trenchie.

---

Quant le roy Jehan de Castille fut averty de l'affaire comment à si grosse puissance les Anglois et Portingalois ses ennemis dont le roy de Portingal et le duc de Lancastre estoient chiefs et meneurs, tenoient les champs et qu'ils le approchoient moult fort , il se commença à esbahir et fut moult pensif. Adont il appella messire Gaultier de Passac et méssire Guillemme de Lignach. Si leur dist : « Je suis tout  
« esmerveillié du duc de Bourbon que il ne vient. Nos  
« ennemis approchent et tenront les champs, qui ne leur  
« ira au devant, et gasteront tout mon pays , et jà se con-  
« tentent mal les gens de mon roiaulme de ce que nous ne

<sup>1</sup> De Camp. — <sup>2,3</sup> Caleseris.. Castesories. — <sup>4,5</sup> L'affaire comme avoit alé.

« les combatons. Si me donnés conseil, beaux seigneurs,  
« quelle chose en est bonne à faire. »

Ces deux chevalliers qui sçavoient plus d'armes assés que le roy Jehan ne feist (car plus en avoient osé, et pour celle cause principalement avoient-ils esté envoyés de France pardelà), respondirent et dirent : « Sire roy, sachiés pour  
« vray que monseigneur de Bourbon vendra et brief pardeçà,  
« et en ce n'aura <sup>1</sup> point de faulte <sup>2</sup>. Et quant il sera venu,  
« nous aurons conseil quelle chose nous sera bonne à faire ;  
« mais jusques à sa venue nous ne nous mettrons en appa-  
« rant nul pour combatre nos ennemis. Laissiés-les aler et  
« venir et chevauchier là ou ils voudront. Ils tiennent les  
« champs, et nous tenons les villes qui sont bien garnies  
« et pourveues <sup>3</sup>. Ils tiennent le soleil et la grant chaleur  
« du temps et de l'air, et nous tenons les ombres et les  
« raffreschissemens de l'air. Ils treuvent et trouveront le  
« pays tout essillié, et plus yront, et moins de pourvéances  
« trouveront. Et pour <sup>4</sup> celle <sup>5</sup> aventure qui pouvoit advenir  
« au commencement de la saison, furent condempnés à  
« <sup>6</sup> abatre <sup>7</sup> tous petis fors, églises et manoirs, que vos  
« gens fortiffioient, où ils se vouloient retraire et mettre  
« le leur. Sire roy, ce fut très-sagement conseillé de tout  
« abatre ; car jà présentement vos ennemis eussent trop plus  
« bel logier <sup>8</sup> ou pays de Camp que ils ne auront ; ils n'y  
« trouveront riens fors le chault soleil sur leurs testes et  
« sur leurs chevaux, qui les ardera et occira : de ce soiés  
« tout assuré. Toutes vos villes, cités et chasteaulx sont  
« bien garnies et pourveues de bonnes gens d'armes. Nous  
« croions bien que ils feront aucuns assauls et aucunes

<sup>1,2</sup> Nulle défautte. — <sup>3</sup> De toutes pourvéances et de bonnes gens d'armes. — <sup>4,5</sup> Telle incidence et. — <sup>6,7</sup> Estre désemparés et abatus. — <sup>8</sup> Et eulx tenir.

« envahies, car c'est vye et nourrechon de gens d'armes. En  
 « telles besoingnes convient-il que ils s'oublient et passent  
 « le temps : pour tant chevauchent-ils parmy le monde  
 « pour eulx avanchier. Si ne vous <sup>1</sup> esbahissiés <sup>2</sup> de rien ,  
 « car en ceste <sup>3</sup> chevauchiée <sup>4</sup> n'aurez-vous nul grant dom-  
 « maige. »

Le roy de Castille sur les paroles courtoises et amiables  
 des deux chevalliers dessus nommés se reconfortoit très-  
 grandement, et se contemploit de euls, car il congnoissoit  
 bien que ils luy remonstroient droit et raison.

Or parlerons ung petit du roy de Portingal et du duc de  
 Lancastre qui tenoient les champs en Castille ; mais ils  
 vouldissent bien tenir les villes pour euls aisier et ung peu  
 raffreschir , car leurs fourageurs , où que ils alassent , ne  
 trouvoient que fouragier , et aussi pour les rencontres et  
 embuches ils ne osoient chevauchier fors en grans routes.  
 Et quant ils chevauchent en ce pays de Camp et ils veoient  
 de loing ung gros village <sup>5</sup>, ils estoient tous resjoys et  
 disoient : « Alons, alons <sup>6</sup>, nous trouverons en ce gros vil-  
 « laige assés à <sup>7</sup> fourrer <sup>8</sup> tant que nous serons tous  
 « riches. <sup>9</sup> » Lors ils chevauchent celle part ; mais, quant  
 ils estoient là venus, ils n'y trouvoient fors les parrois et  
 les massis : n'y avoit ne chat , ne chien , ne cocq , ne  
 gelines, ne homme, ne femme. Tous les biens estoient gastés  
 et <sup>10</sup> exilliés <sup>11</sup> par les François meismes. Ainsi perdoient-ils  
 leur saison <sup>12</sup>; et s'en retournoient en leurs logis sans riens  
 faire. Si estoient leurs chevauls tous maigres et affoiblis par  
 les povres nourissemens <sup>13</sup>. Encore bien leur chéoit quant ils

<sup>1-2</sup> Souciés. — <sup>3-4</sup> Guerre. — <sup>5</sup> Par apparence. — <sup>6</sup> Tost. —  
<sup>7-8</sup> Fourragier — <sup>9</sup> Et bien pourvus. — <sup>10-11</sup> Déséparés. — <sup>12</sup> Et  
 temps. — <sup>13</sup> Qu'ils avoient.



trouvoient de l'erbe pour pasturer, et à paines povoient-ils aler avant, car ils estoient si matés et si <sup>1</sup> foulés <sup>2</sup> que ils nouroient sur les chemins de chaleur et de povreté, et meismes des seigneurs et des greigneurs maistres qui y furent, <sup>3</sup> plusieurs <sup>4</sup> y morurent, et plusieurs affoiblirent <sup>5</sup> par les grans chaleurs et puis par les fièvres qu'ils concepvoient tous les jours et n'avoient de quoy eulx raffreschir, et aussy par les froidures soudaines et soubtilles qui en dormant leur venoient de nuit. Ainsi estoient-ils menés que je vous compte et espécialement en l'ost du duc de Lancastre, car les Anglois sont <sup>6</sup> de plus foible complection <sup>7</sup> que les Portingalois, car ceulx de Portingal portoient encoires assés bien celle paine, car ils sont durs et secs et fais <sup>8</sup> de <sup>9</sup> l'air de Castille <sup>10</sup>.

Messire Richard Burlé, messire Thomas Moriaux et messire Thomas de Persy, le sire de Fil-Watier <sup>11</sup> et bien deux cens armures de fer, chevalliers et escuiers, qui avanchier se vouloient et qui <sup>12</sup> désiroient <sup>13</sup> les armes, montèrent par ung matin sur leurs meilleurs chevaulx et les plus appers qu'ils eussent, sur l'intention et emprinse que de venir devant Ville-Arpent pour resveillier les compaignons <sup>14</sup> qui dedens se tenoient; car bien avoient ouy dire que il y avait avec <sup>15</sup> le <sup>16</sup> connestable de Castille en garnison grant nombre de apperts chevalliers et escuiers. Si se partirent ung jour de leur ost après le boire du matin, et, comme fourageurs, ils

<sup>1</sup> Foibles. — <sup>2</sup> Aucuns. — <sup>3</sup> Estoiert en excés, en fièvres et en frissons..., Furent mors et desconfis. — <sup>4</sup> Plus mous et plus moites. — <sup>5</sup> A. — <sup>6</sup> Ainsy comme vous avés oy recorder, se maintenoient les Anglois, et estoient en dur parti, et y en morut largement de celle pestilence, et meismement de ceulx qui n'avoient pas bien leurs fournitures et qui furent mal pansés. — <sup>7</sup> Messire Mauburni de Linières, messire Jehan d'Aubrecicourt, Thierry et Guillemme de Soumain. — <sup>8-13</sup> Demandoient. — <sup>14</sup> François. — <sup>15-16</sup> Messire Olivier de Glayaquin.

chevauchièrent devers Ville-Arpent , et vindrent jusques à ung <sup>1</sup> ruissel <sup>2</sup> qui court devant la ville , et le passèrent outre, puis esperonnèrent leurs chevaux.

Le harou monta en la ville <sup>3</sup> par places et bonnes maisons <sup>4</sup>, que les Anglois estoient aux barrières. Adont veissies chevalliers et escuiers très-appertement armer et venir eulx rengier devant l'ostel du connestable , et varlets enséeller chevaux et là amener à leurs maistres. Si le connestable messire Olivier du Glaiquin vouldist retenir les compaignons <sup>5</sup>, si ne peust-il, tant estoient-ils en grant volenté de yssir. Toutefois ils saillirent bien en point et montés sur fleurs de chevaux et tous reposés ; et yssirent tout premièrement messire Jehan des Barres, le visconte de la Berlière, messire Jehan et messire Robert de Bracquemont , messire Pierre de Villaines, messire Tristran de la Gaille et plusieurs autres en moult grant désir de rencontrer <sup>6</sup> ces Anglois.

Quant ces chevalliers et escuiers anglois eurent fait leur empainte et course devant la ville sur les François <sup>7</sup>, tout par loisir ils rappassèrent le ruissel que passé avoient , et se retrairent sur une belle sablonnière qui là estoit en esloingnant le ruissel ainsi que le trait de trois <sup>8</sup> archiers <sup>9</sup>. Adont s'avanchièrent ces chevalliers <sup>10</sup> de France en escriant leurs cris , et tenoient chascun sa lance. Quant les Anglois les veirent approchier , si retournèrent tous <sup>11</sup> ensemble <sup>12</sup> sur eulx et abaissèrent leurs glaives et férèrent chevaux des esperons. Là eust , je vous dy , très-forte joute et roide, et plusieurs abatus sur le sablon de l'une part et de l'autre , et ne se feust point la chose partie ainsi

<sup>1-2</sup> Rieu. — <sup>3-4</sup> Et la voix et renommée par places et hostels. — <sup>5</sup> Et garder d'issir sur les Anglois. — <sup>6</sup> Et combattre. — <sup>7</sup> Et ils sentirent que les François s'ordonnoient pour venir sus eulx. — <sup>8-9</sup> Archées d'arc. — <sup>10</sup> Et escuiers. — <sup>11-12</sup> A un faix.

pour une joustte, que il n'y eust eu <sup>1</sup> autre escarmuce <sup>2</sup> après les lances faillies ; mais la <sup>3</sup> pourre <sup>4</sup> du délyé sablon commença à lever à l'empainte des chevaulx et à estre si très-grande <sup>5</sup> que point ils ne veoient l'un l'autre , ne reconnoissoient ; et estoient leurs chevaulx tous chargiés et espourrés tellement que ils ne povoient reprendre leur alaine que leurs bouches ne feussent toutes plaines de pouldre.

Par tel affaire et occasion <sup>6</sup> cessèrent leurs armes <sup>7</sup> à faire, et se misrent les Anglois ensemble , qui se radreschièrent à leurs cris ; et les François d'autre part aussi, qui s'en retournerent vers Ville-Arpent , et n'y eut nuls , d'un costé , ne d'autre, navré à sang, ne point ne receurent de dommaige. Du plus que ces chevalliers et escuiers d'Angleterre coururent en celle empainte pour ce jour , ils passèrent tant seulement Ville-Arpent d'une lieue, et puis retournerent en leurs logeis et se <sup>8</sup> raffreschirent <sup>9</sup>, car maladies les prist, chaleurs, fièvres et froidures qui les menèrent jusques à la mort <sup>10</sup>.

---

Le duc de Lancastre ne sçavoit que dire , ne que faire , et luy ennoioit trop grandement par heures, car il veoit que ses gens et tous ses meilleurs se fouloient et lassoient et puis se accouchoient au lit. Et luy-meismes estoit <sup>11</sup> tant las <sup>12</sup> et pesant que il s'acoucha tout quoy au lit, <sup>13</sup> se il ne cuidast trop discouragier ses gens <sup>14</sup>, et parla une fois au roy de Portingal et luy demanda conseil , et luy pria que il luy vouldist dire, selon son advis , lequel estoit le meilleur

<sup>12</sup> Autres estourmies. — <sup>3-4</sup> Poudrière. — <sup>5</sup> Et si très-malaisée. — <sup>6</sup> Se. — <sup>7</sup> Et envahi. — <sup>8-9</sup> Désarmèrent. — <sup>10</sup> Je vous dy que tels furent armés celle journée, qui puis ne s'armèrent. — <sup>11-12</sup> Si hodé. — <sup>13-14</sup> Mais entre-deux se relevoit et faisoit plus de chiére que il povoit afin qu'il ne discourageast ses hommes.

à faire , car il se doubtoit que grant mortalité ne se boutast entre ses gens.

Le roy de Portingal respondi et dist : « Sire, il n'appert pour  
« ceste saison que François et Espaignols nous combatent. Il  
« nous lairont, à ce qu'ils monstrent, lasser et dégaster  
« <sup>1</sup> nous et <sup>2</sup> nos pourvéances » — « Et que conseillés-vous  
« dont à faire ? » dist le duc de Lancastre. » — « Je vous  
« diray , respondi le roi Jehan de Portingal , que pour la  
« saison qui est si challereuse<sup>3</sup> du soleil, vous vous retrairés  
« vous et vos gens tout bellement en Gallice, et leur don-  
« nissiés congíe d'euls laisser raffreschir là où il leur plai-  
« roit le mieulx, et sur<sup>4</sup> l'esté<sup>5</sup> qui retournera, au mars ou à  
« l'avril , nouveau confort vous sourdist d'Angleterre de  
« par l'un de vos frères , et aussi bonnes pourvéances et  
« grosses pour passer la saison. L'on n'a pas si tost pris  
« une terre , ne un air où l'on ne fut oncques , et vos gens  
« par deçà demourront et se tendront en Gallice, et s'es-  
« pardront sur les cités , villes et chasteaulx qui sont en  
« vostre obéissance , et passeront le temps au mieulx qu'ils  
« pourront » — « Voire , dist le duc, mais il advendra ou  
« pourroit advenir ce que je vous diray , que quant nos  
« ennemis verront que nous serons départis les uns de  
« avecques les autres, et vous vous serés retrais en Portin-  
« gal<sup>6</sup> et ensus de vos gens dont il y a plenté en la ville de  
« Saint-Jaques et à la Couloigne<sup>7</sup>, et mes gens seront espar-  
« tis partout sur le pays, le roy d'Espaigne chevauchera à  
« toute sa puissance ; car il a bien, sicomme je suis infourmé,  
« quatre mille lances de François et de Bretons , et si en  
« trouvera bien autant ou plus de son pays. Et encoires

<sup>1.2</sup> Et alléger toutes. — <sup>3</sup> Et si très-ocqueniseuse. — <sup>4.5</sup> Le temps.  
— <sup>6.7</sup> Vous et vos gens, et moi et les miens en la vallée de Saint-  
Jacques ou à la Coulongne.

« vient <sup>1</sup> le duc de Bourbon <sup>2</sup> qui en amaine bien deux mille  
 « et qui voudra faire armes si tost comme il sera venu. Or  
 « regardés et considérés se si grans gens se boutent en  
 « Gallice, qui leur yra au-devant. Ainchois que vous ayés  
 « vos gens ressamblés et je les miens, ils nous auront porté  
 « trop grant contraire. »

Adont le roy respondi et dist : « Or tenons dont les  
 « champs ou nom de Dieu. Mes gens sont fors et frès et en  
 « bonne volenté d'attendre l'aventure, et je aussi. »

A tant finèrent leur parlement le roy de Portingal et le  
 duc de Lancastre, et demourèrent sur cel estat que ils atten-  
 droient la venue du duc de Bourbon <sup>3</sup> pour savoir se il les  
 vendroit point combatre, car ils ne demandoient autre chose  
 que la bataille contre eulx avoir, et tousjours la saison  
 aloit avant, et le soleil montoit, et les jours eschauffoient <sup>4</sup> ;  
 car c'estoit environ la saint Jehan-Baptiste que le soleil  
 est le plus en sa force <sup>5</sup> et par espécial en cestuy pays  
 d'Espagne et de Grenade et des roiaulmes loingtains des  
 marches de septentrion. Et n'avoit depuis l'entrée d'avril  
 nulle douceur descendue du ciel, ne pluye, ne rousée, mais  
 estoient les herbes toutes arses.

Les Anglois mengoient des roisins à toute heure quant  
 ils en-povoient avoir <sup>6</sup> et puis beuvoient de ces fors vins de  
 Lissebonne et de Portingal pour euls raffreschir, et plus en  
 beuvoient, et plus se eschauffoient, car il leur ardoit le  
 foye et le polmon et toutes les entrailles de dedens pour  
 tant que ils estoient tout au contraire de leur <sup>7</sup> nourreture <sup>8</sup>.  
 Anglois sont nourris de doulces viandes et de cervoises  
 bonnes et grasses qui tiennent les corps frès et moistes ; et

<sup>1</sup> Derrière. — <sup>2</sup> Oncle du roy de France. — <sup>3</sup> Et toute son armée. —  
<sup>4</sup> Moulz merveilleusement. — <sup>5</sup> Et vertu. — <sup>6</sup> Ce qui estoit chaud,  
 doulx et alaitant. — <sup>7,8</sup> Nature.

ils avoient les vins durs et chauls, et en beuvoient largement pour oublier leurs douleurs. Les nuits y sont chaudes pour la grant chaleur que il faisoit <sup>1</sup> tout le jour <sup>2</sup>, mais sur l'aube du jour l'air se reffroide durement et les décevoit ; car de nuit ils ne povoient souffrir couverture sur euls et s'endormoient tous nuds en celle chaleur et ardeur du vin. Or venoit le froit du matin qui les happoit et trenchoit tout le corps, dont ils entroient en fièvres et en maladies et ou cours du ventre, et mouroient sans remède, et aussi bien barons, chevalliers et escuiers, que menues gens faisoient.

---

Or regardés comment les fortunes se tournent, vous devés savoir comment le duc de Lancastre <sup>3</sup> n'eust jamais perdu par bataille, ne par desconfiture les hauls barons, les chevalliers, escuiers et vaillans hommes, que il perdy en celle saison ou voiage dont je vous fay mention, et il-meismes fut près de mort par telle pestilence sicomme je vous diray. Messire Jehan de Hollande qui pour le temps estoit connestable de l'ost et à qui toutes les complaints, les regrets et les <sup>4</sup> paroles <sup>5</sup> venoient et retournoient, et qui veoit ses compaignons et ses amis entechiés de celle maladie dont nuls ne reschappoit, et qui oyoit les plaintes des ungs et des autres, gentils hommes et villains <sup>6</sup>, grandes et grosses, qui disoient ainsi : « Ha ! monseigneur de Lancastre nous a amenés morir en Espagne. » <sup>7</sup> Il ne veult pas, à ce qu'il monstre, nostre santé. « Maudit soit le voiage quant jamais Anglois yssy <sup>8</sup> hors d'Angleterre pour luy servir. Il veult estriver contre

<sup>1-2</sup> La journée devant. — <sup>3</sup> Au royaume de Castille. — <sup>4-5</sup> Retours. — <sup>6</sup> Tous les jours. — <sup>7-8</sup> Il ne veult pas, à ce qu'il montre, que jamais Anglais isse.



« l'aguillon. Il veult que ses gens gardent le pays qu'il a  
 « conquis , et, quant ils seront tous mors, <sup>1</sup> il <sup>2</sup> le gardera.  
 « Il ne monstre pas que il sache guerroyer. Quant il a veu  
 « que nuls ne nous venoit au-devant pour bataillier , que  
 « ne s'est-il si à point retrait , feust en Portingal ou ail-  
 « leurs , que il n'eust prins le dommaige que il prendra ?  
 « car tous mourrons de celle maladie et sans coup férir. »

Messire Jehan de Hollande qui tout ce oyoit et entendoit ,  
 et auquel en touchoit bien grandement pour l'amour et  
 honneur de son seigneur le duc de Lancastre duquel la  
 fille en mariage il avoit eu , en avoit moult grant pitié. Et  
 tant se multiplièrent les paroles que il se prist près de par-  
 ler au duc et de luy remonstrer vivement mieulx que nul  
 autre. Si vint à luy et luy dist : « Monseigneur, il vous  
 « convient avoir nouvel conseil et brief. Vos gens sont en  
 « trop dur party de mort et de maladie. Se besoing vous  
 « sourdoit <sup>3</sup>, vous ne vous en pourriés <sup>4</sup> aidier , car ils  
 « sont <sup>5</sup> très-foibles <sup>6</sup> et mal gouvernés , et tous leurs  
 « chevaux mors ; et sont gentils et villains si descoura-  
 « giés pour ceste saison, je le vous dy, que nul bon service  
 « vous n'y devés attendre. »

Lors dist le duc : « Et quelle chose en est bon à faire ?  
 « Je vueil croire conseil , car c'est raison. » — « Monsei-  
 « gneur , respondi le connestable , le meilleur est que vous  
 « donnés à toutes manières de gens congié pour retraire là  
 « où mieulx leur plaira , et vous-meismes vous retraiés  
 « soit en Galice ou en Portingal , car vous n'estes mie en  
 « point pour chevauchier. » — « C'est vérité , dist le duc ,  
 « et je le vueil, et leur dittes de par nous que je leur donne  
 « <sup>7</sup> bon congié de retraire là où il leur plaira, soit en Cas-

<sup>1-2</sup> Qui. — <sup>3</sup> Aucunement. — <sup>4</sup> Bonnement. — <sup>5-6</sup> Lassés et hodés.  
 — <sup>7</sup> A tous.

« tille , soit en France , sans faire nul villain traittié  
 « envers nos ennemis , car je voy bien que pour celle sai-  
 « son nostre guerre est passée ; et comptés doucement à  
 « toutes gens et si avant que le nostre puet courir et  
 « estendre pour paier tous leurs menus frais , et leur  
 « faittes faire par nostre chancellier délivrance<sup>1</sup>. » Res-  
 pondi le connestable : « Voulentiers. »

Messire Jehan de Hollande fist tantost signifier à la trompette par tous les logis des seigneurs que telle estoit l'intention de monseigneur de Lancastre que il donnast à toutes gens congé de retraire là où le mieulx il leur plairoit , et vouloit que les capitaines venissent parler et compter au connestable , et ils seroient payés tous et satisfais tant que bien leur devoit par raison souffire.

Quant les chevalliers , escuiers et autres Anglois qui estoient en dur party , comme dit est , sceurent la volenté du duc de Lancastre par messire Jehan de Hollande , les plusieurs qui désiroient à partir pour retourner à santé et mutation de nouvel air , furent de ces nouvelles moult resjouy. Adont eurent les barons et chevalliers d'Angleterre<sup>2</sup> advis<sup>3</sup> pour trouver manière comment ils pourroient retourner en leur pays , mais par mer ce leur estoit impossible , car ils n'avoient mie navire prest et estoient loings du port ; et par autre fachen ils estoient si chargiés et empeschiés , et leurs gens, de maladie de cours de ventre ou de fièvres et chaulde maladie que ils estoient à demy mors , et ne pvoient souffrir nullement , ne porter les peines de la mer.

Tout considéré, le plus propice leur estoit que ils se mettroient au retour à Bourdeaux parmy France s'ils pvoient

<sup>1</sup> Et congé. — <sup>2,3</sup> Ordonnance,

avoir saulf-conduit de passer. Or disoient les aucuns :  
 « Comment se pourra ce faire ? Car nous sommes ennemis  
 « à tous les roiaulmes que nous avons à passer , première-  
 « ment à Espagne , car aussi nous y avons fait mortelle  
 « guerre et ouverte ; au roy de Navarre aussi , car il s'est  
 « conjoint en celle guerre au roy de Castille ; et au roy  
 « d'Arragon , car il est alié avecques le roy de France ,  
 « et jà nous a-il fait et à nos gens un grant despit , car ,  
 « nous venus en ce voyage sicomme le sénéchal de Bour-  
 « deaulx nous a <sup>1</sup> contremandé <sup>2</sup> , ils ont retenu et mis en  
 « prison à Barselonne l'archevesque de Bourdeaulx qui estoit  
 « alé parler au roy et au pays pour les grans arriéraiges  
 « que le roiaulme d'Arragon si doit à nostre chier seigneur  
 « le roy d'Angleterre. Parmy France à envoyer devers le  
 « roy, ce nous est trop dur et trop long chemin , et quant  
 « le message seroit là venu , espoir le roy qui est jeune ou  
 « son conseil n'en voudroient riens faire ; car le connes-  
 « table de France messire Olivier de Clichon pour le pré-  
 « sent nous hayt mortellement et veult dire que le duc de  
 « Bretaigne son grant adversaire se veult tourner anglois. »

Adont respondirent les autres qui estoient de haulte  
 ymagination et de très-parfont sens : « Or soient toutes  
 « ces doubttes mises avant ! Nous disons ainsi pour le meil-  
 « leur que premièrement nous essaions le roy de Castille  
 « <sup>3</sup> qui à mon advis <sup>4</sup> nous accordera de légier à passer  
 « parmy son roiaulme paisiblement et nous impétrera saulf-  
 « conduit devers les roys de France , d'Arragon et de  
 « Navarre. »

---

<sup>1</sup> Mandé. — <sup>2</sup> Espoir aura-il si grant affection de nous voir issir hors de Castille que.

Le conseil fut oy, accepté et tenu, et prindrent ung hérault que on appelloit Derby, et luy baillièrent lettres qui s'adresçoient au roy de Castille. Le hérault tantost se départy de ces seigneurs et se mist au chemin et tant chevaucha que il vint à Medines-de-Camp là où le roy se tenoit pour ces jours. Il vint devant le roy et s'agenoulla et luy bailla les lettres. Il les ouvry et les leut, car elles estoient en françois.

Quant il en ot veu et conceu la substance, il se tourna d'autre part : si commença à rire et dist à ung sien chevalier maistre d'ostel : « Pensés de ce hérault. Il aura ce soir « sa response pour retourner au plus matin. » Il fut fait. Le roy entra en sa chambre et fist appeller messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Passach. Ceux vindrent ; il leur monstra et lisy les lettres, et puis leur demanda laquelle chose en estoit bonne à faire.

Or vous diray ung petit de la substance et comment messire Jehan de Hollande comme connestable de l'ost rescripsoit au roy de Castille, car il luy prioit qu'il luy vouldist par ce hérault envoyer lettres de saulf-conduit, alant et retournant, pour deux ou trois chevalliers anglois, pour avoir parlement et traittié ensemble. Les deux chevalliers françois dessus nommés respondirent : « Monseigneur, il « est bon que vous leur <sup>1</sup> accordés le dit saulf-conduit, et « par ainsi vous saurés ce que le duc de Lancastre « demande. » — « Ce me semble ainsi bon », dist le roy. Tantost il <sup>2</sup> ordonna à ung sien secrétaire de <sup>3</sup> escrire ung saulf-conduit où contenu estoit que ils povoient seurement venir et retourner arriere jusques à six chevalliers, se il venoit à point au connestable et à leurs gens.

<sup>1</sup> Donnés et. — <sup>2</sup> Fist un sien clerc.

Quant le saulf-conduit fut escript , il fut séellé du grant séel et du signet du roy de Castille, et fut baillié au hérault, et vingt frans avec. Il print tout et s'en retourna arriere à Aurenc là où le connestable et le duc de Lancastre estoient <sup>1</sup>. Et quant il vint devant le connestable , il luy présenta le saulf-conduit , et , lorsqu'il l'eut visitté, il en parla au duc. Adont furent ceulx esleus qui iroient, et tout premièrement messire Mauburny de Linières , messire Thomas Moreaulx et messire Jehan d'Aubrecicourt. Ces trois chevalliers furent chargiés de faire le messaige et de aler en ambassade devers le roy de Castille, et se partirent du plus tost qu'ils peurent pour tant qu'il <sup>2</sup> estoit bon besoing <sup>3</sup> à aucuns , car ils avoient en leur ost et en leurs logis espartis çà et là grans deffaultes de médechins , pour eulx visiter, et de besoingnes qui appartiennent à médechines , et de nouveaulx vivres pour eulx raffreschir.

Les trois ambassadeurs anglois passèrent parmy Ville-Arpent, et leur fist le connestable de Castille messire Olivier de Glaiquin très-bonne compaignie , et leur donna un soir à souper et l'endemain il commanda à un chevallier des siens, breton, de ceulx de Tintenach, qu'il <sup>4</sup> leur tenist compaignie <sup>5</sup> pour aler pardevers le roy plus seurement et pour les rencontres des Bretons , car partout en y avoit-il grant plenté.

Tant exploittièrent que ils vindrent à la cité ditte Medine-de-Camp, et là ils trouvèrent le roy qui grant désir avoit de savoir quelle chose ils vouloient. Quant ils furent descendus à un hostel qui estoit ordonné pour euls, et ils se y furent bien raffreschis et appareilliés , tous trois alèrent

<sup>1</sup> Qui attendoient le hérault et la response que il rapportoit, dont ils furent moult resjois de sa venue. — <sup>2-3</sup> Besongnoit. — <sup>4-5</sup> Les conduisist.

devers le roy, qui leur fist <sup>1</sup> bon <sup>2</sup> semblant, et y furent menés par les chevaliers de son hostel, et luy présentèrent lettres de par leur connestable et non de par autre, car le duc de Lancastre se faingnoit, ne point à celle fois ne vouloit rescripre au roy de Castille pour celle cause qu'il ne vouloit encoires donner à congnoistre son grant meschief.

Aux paroles que les dessus dis trois chevaliers dirent et proposèrent au roy, n'estoient point les deux chevaliers de France messire Guillemme et messire Gaultier, combien que ils fussent de son très-estroit et <sup>3</sup> privé conseil, car sans euls et leur accord il ne passoit riens non de choses appartenans à la guerre. Ils parlèrent et dirent ainsi :  
 « Sire roy, nous sommes icy venus et envoiés de par le  
 « conte de Hostidonne, connestable à présent des gens que  
 « monseigneur de Lancastre a mis hors d'Angleterre.  
 « Advenu est en ceste saison d'esté <sup>4</sup> que une merveilleuse  
 « pestillence et diverses maladies se sont boutées entre nos  
 « gens. Si vous prie nostre dit connestable, que vous vueil-  
 « liés à ceulx qui santé désirent à avoir et recouvrer, ouvrir  
 « et faire ouvrir vos cités et <sup>5</sup> villes pour eulx laissier ens  
 « venir aisier et recouvrer santé, se recouvrer le pèvent.  
 « Et aussi à aucuns qui ont plaisance de retourner en  
 « Angleterre par terre ( <sup>6</sup> il leur est nécessité <sup>7</sup> que ils  
 « passent par les dangiers de vous, du roy de Navarre et  
 « du roy de France) tant faire, par paisiblement passer,  
 « leurs frais paiés, que ils puissent retourner en leurs  
 « lieux. C'est la requeste et prière à présent que nous vous  
 « faisons. » Adont respondi le roy de Castille moult douce-  
 ment et dist : « Nous aurons conseil et advis quelle chose

<sup>1</sup> Bonne chière par. — <sup>2</sup> Plus. — <sup>3</sup> Par incidence merveilleuse. —  
<sup>4</sup> Bonnes. — <sup>5</sup> Si convient.



« en est bonne à faire, et puis <sup>1</sup> aurés vostre response <sup>2</sup>.  
 « Ceulx respondirent : « Chier sire , il <sup>3</sup> souffist. »

Lors se départirent les trois chevalliers d'Angleterre de la présence du roy de Castille auquel ils prindrent congié, et retournèrent en leur chastel et se y tindrent tout ce jour et l'endemain jusques à tierce qu'ils alèrent devers le roy.

Or vour diray avant la response et le conseil que le roy de Castille fist, et premièrement ces requestes et nouvelles luy <sup>4</sup> furent moult agréables et joieuses <sup>5</sup>, car pour ung grant temps il se veoit à chief de sa guerre quant ses ennemis luy requéroient de widier et partir hors de son pays. Bien sçavoit en soy-meismes lequel <sup>6</sup> l'on <sup>7</sup> feroit , et fut tout conseillé du contraire, mais il vouloit tant honnourer les deux chevalliers françois que l'on luy avoit par delà envoyés à capitaines, messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Passach, que il en parleroit à eulx.

Quant ils furent venus au conseil , le roy leur demanda et remonstra moult saignement la matière des chevalliers d'Angleterre et la prière et requeste que le connestable messire Jehande Hollande luy faisoit, et sur ce il demandoit à avoir conseil et que l'on le conseillast loialment, et tourna la parole sur messire Gaultier de Passach et sur messire Guillemme de Lignach qui envis parloient <sup>8</sup> ainchois que <sup>9</sup> le conseil du roy , mais parler les convenoit , car le roy le vouloit et les en requist. <sup>10</sup> Si <sup>11</sup> dirent ainsi : « Sire , vous  
 « <sup>12</sup> venés à <sup>13</sup> la fin que nous vous avons tousjours dit :  
 « que vos ennemis se lasseroient et dégasteroient. Ils sont  
 « desconfis et sans coup férir. Ou oas que par gentillesse les  
 « malades demandent à avoir confort et raffreschissement

<sup>1-2</sup> En serés respondu. — <sup>3</sup> Nous. — <sup>4-5</sup> Feirent très-grant bien et parfaite joye. — <sup>6-7</sup> Il en. — <sup>8-9</sup> Devant. — <sup>10-11</sup> Et lors par le commandement du roy, ils. — <sup>12-13</sup> Savés.

« en vostre pays, vous leur accorderés par manière et condi-  
« tion telle que , se ils retournent en bonne santé, ils ne  
« retourneront point par devers le duc de Lancastre, ne le  
« roy de Portingal , mais yront tout droit leur chemin, et  
« de ce terme jusques en six ans , ils ne s'armeront contre  
« vous, ne contre le roiaulme de Castille. Nous espérons bien  
« que vous finerés assés <sup>1</sup> au roy de France et au roy de  
« Navare de avoir saulf-conduit pour euls à passer paisible-  
« ment parmy leurs roiaulmes. »

De celle response fut le roy de Castille tout resjouy , car l'on le conseilloit <sup>2</sup> à son plaisir <sup>3</sup> , ne il ne luy challoit , quelque marchié que il feist, mais que il fust quitte des Anglois. Si dist à messire Gaultier de Passach qui la parole avoit remonstrée : « Vous me conseillés loiaulment. Si vous  
« en sçay bon gré, et je feray après vostre parole. » Adont furent les trois chevalliers d'Angleterre mandés , et quant ils furent venues , l'on les fist passer oultre en la chambre de parlement du roy, et là estoit le roy et tout son conseil, et là parla haultement le chancelier d'Espagne l'évesque d'Esturges qui moult bien estoit enlangagié, et dist : « Che-  
« valliers d'Angleterre qui par deçà estes venus aux gaiges  
« du duc de Lancastre pour guerroyer en Castille , et cy  
« envoiés par vostre connestable messire Jehan de Hol-  
« lande , entendés. C'est le plaisir et la parole du roy que  
« pour pitié et pour gentillesse il veult faire à ses ennemis  
« toute la grâce que il pourra , et , vous retournés devers  
« vostre connestable <sup>4</sup>, si luy dirés de par le roy de Castille  
« qu'il face savoir à la trompette par tout son ost que le  
« roiaulme de Castille est ouvert et appareillié pour recep-  
« voir haitiés et malades et les doucement recueillir, c'est

<sup>1</sup> Bien. — <sup>2</sup> Après sa plaisance. — <sup>4</sup> Qui vous a envoyés.

« assavoir chevalliers et escuiers et leurs meisnies, parmy  
« tant que aux portes des cités, chasteaulx et bonnes villes,  
« là où il voudront entrer ou demourer, ils mettront jus  
« toutes leurs armures, et là trouveront hommes à ce  
« ordonnés qui les mèneront en bons hostels, et là seront  
« tous leurs noms escripts et rapportés par devers le capi-  
« taine du lieu, à celle fin que ceulx qui dedens les cités et  
« bonnes villes entreront, ne puissent plus retourner en  
« Gallice, ne en Portingal pour quelconque besoing que  
« ce soit, mais partiront et iront hors du pays au plus  
« tost qu'ils pourront après que le roy de Castille nostre  
« chier sire leur aura impétre bon saulf-conduit et seur,  
« pour passer paisiblement parmy les roiaulmes de Navarre  
« et de France, et pour aler jusques en la ville de Calais  
« ou en quelconque port ou havène que il leur plaira à  
« prendre, ne choisir sur les bandes, soit de Bretagne, de  
« Saintonge, de la Rochelle, de Normendie ou de Piccardie.  
« Et c'est la parole et intention du roy que tous ceulx qui  
« se mettront en ce voyage, chevalliers et escuiers de  
« quelque nation qu'ils soient, ne se armeront le terme de  
« six ans entiers à venir pour nulle cause contre le roy, ne  
« le roiaulme de Castille, et ce jureront tous solempnelle-  
« ment au prendre les saulf-conduits que l'on leur baillera,  
« et de toutes ces paroles dittes et concluttes vous en  
« reporterés lettres ouvertes par devers vostre connestable  
« et les compaignons qui cy vous envoient pour ceste  
« cause. »

Les trois chevalliers anglois dessus nommés remercièrent grandement le roy et son conseil pour la courtoise response que l'on leur avoit fait, et puis dirent ainsi : « Il y a aucuns  
« poins et articles en vos parolles, nous ne savons mie bien  
« se ils seront acceptés. Se ils ne le sont, l'on renvoiera nostre

« hérault ou qui que soit, par devers vous. » — « Bien « nous souffist, » respondirent ceulx du conseil du roy.

Adont se retray le roy de Castille en sa chambre ; mais messire Guillemme de Lignac et messire Gaultier de Passac ne sieuvirent point le roy, ainchois demourèrent avecques ces trois chevalliers anglois et les menèrent en une moult belle chambre où l'on avoit ordonné pour euls à disner largement et bien. Là disnèrent ensemble. Après disner et qu'ils eurent ung petit devisé, ils prindrent vin et espices en la chambre du roy et congîé. Leurs lettres furent toutes appareilliées. Lors ils montèrent à cheval, incontinent que ils furent retournés à leur hostel et furent delivrés de tous poins de par les fourriers du roy. Ils se départirent de Medines et vindrent gésir à <sup>1</sup> Villopès <sup>2</sup>, et l'endemain ils passèrent à Ville-Arpent et disnèrent, et puis partirent et vindrent gésir à Noye en Gallice, et l'endemain arrivèrent à Aurenc et trouvèrent là le connestable messire Jehan de Hollande qui fut tout joieux de leur retour.

---

Advenu estoit, entandis que les trois chevalliers avoient esté en ce voyage, que l'un des grans barons qui feust en ce voiage en leur compaignie, moult vaillant chevallier, estoit alé de vye <sup>3</sup> par <sup>4</sup> mort, nommé le sire de Fil-Watier, lequel avoit grant plainte ; mais contre la mort nuls ne puet estriver. Si luy furent faittes ses obsèques et son service moult honnourablement, et y furent le roy de Portingal et le duc de Lancastre.

Quant les trois chevalliers anglois furent retournés en l'ostel du duc de Lancastre, ils racomptèrent tout ce qu'ils

<sup>1-3</sup> Villelope. — <sup>4</sup> A.

avoient trouvé et exploittié , et présentèrent les lettres qui affirmèrent <sup>1</sup> leurs paroles estre vrayes. Les aucuns disoient que les offres du roy de Castille estoient dures et de grant servitude, et les autres respondirent que non estoient, mais moult courtoises à considérer parfaitement l'estat et le dangier où ils estoient.

Ces nouvelles se espondirent tantost parmy l'ost, que le duc de Lancastre de sa france et bonne volenté donnoit congié à tous ceulx qui partir se vouloient. Ceulx qui se sentoient entechiés de maladie et affoiblis du corps, et qui désiroient à renouveler ayr , se départirent au plustost que ils peurent , et prindrent congié au duc et à leur connestable ; et à leur département l'on comptoit à euls , et estoient payés en deniers comptans ou si courtoisement respondus que ils s'en contemptoient grandement. Si se départirent <sup>2</sup> et par compaignie s'en alèrent, les aucuns à Ville-Arpent, les autres à Rouellès, les autres à Villopès, les autres à Noye , les autres à Médines-de-Camp , les autres à <sup>3</sup> Caresoris <sup>4</sup>, les autres à Saint-Fagon, et partout estoient les bien venus et menés à hostel et escripts par les capitaines et de tous poins traittiés comme dit est. La greigneur partie des nobles se retraioient plus volentiers à Ville-Arpent pour la cause de ce qu'elle estoit toute garnie et raemplie de souldoiers estrangiers , Bretons , François, Normans et Poitevins , desquels messire Olivier de Glaiquin estoit souverain, et si estoit connestable de toute Castille. Ancoires se confioient les Anglois plus en ceulx que je vous nomme, que ils ne faisoient ès Espaignols <sup>5</sup>.

En la fourme et manière que je vous déclaire, se desrompy

<sup>1</sup> Toutes. — <sup>2</sup> Par connestables. — <sup>3</sup> Castesoris. — <sup>5</sup> Et pour cause.

en celle saison ceste armée du duc de Lancastre en Castille, et quéroit chascun son mieulx. Vous povés et devés bien croire que il ennoioit grandement au duc de Lancastre, et bien y avoit cause, car il veoit ses haultes emprinses et ymaginations reboutées en dur party, et touteffois, comme saige et vaillant prince que il estoit, il se confortoit assés <sup>1</sup>gracieusement <sup>2</sup>, car bien veoit qu'il n'en pavoit pour le présent avoir autre chose.

Quant le roy de Portingal vit que les choses se portoient ainsi et que son armée et par espécial celle du duc estoient rompues, il donna congié à toutes manières de gens qui le estoient venus servir et en retint environ trois cens lances, et se départy de Aurenc avec le duc de Lancastre, et sa femme aussi, et chevauchièrent jusques en la ville de Saint-Jaques que l'on dist en Compostelle. Quant le roy et le duc furent là venus, le roy y séjourna quatre jours. Au V<sup>e</sup> il se départy o toute sa gent qui accompaignié l'avoient, et retourna vers son pays et sa femme qui estoit au Port, une bonne cité en Portingal.

Or devés-vous savoir, et je le vous diray, quelle chose il advint à plenté de bons chevalliers et escuiers qui estoient départis de la route du duc et <sup>3</sup>retrais <sup>4</sup>en Castille et espartis en plusieurs bonnes villes et cités sur le pays. Ceulx qui estoient entechiés de <sup>5</sup>la maladie <sup>6</sup>, combien que ils chemiassent et quérussent nouvel air et nouvelles médechines, ne peussent fuir <sup>7</sup> que ils ne morussent en séjournant en Ville-Arpent. Entandis que le roy Jehan de Castille avoit envoyé querre en Navarre et en France les saulf-conduits pour passer paisiblement les Anglois parmy leurs terres et seignouries, ainsi comme il leur avoit prommis, ce qui

<sup>1</sup> Bellement. — <sup>2</sup> Espars. — <sup>3</sup> Celle morille. — <sup>4</sup> Ne eschapper.



ne fut pas si tost fait , entandis que ceulx qui envoiés y estoient, y alèrent, se morurent plusieurs barons, chevalliers et escuiers d'Angleterre sur leurs lits, dont ce fut dommaige et affoiblissement pour leur pays.

En Ville-Arpent morurent trois hauls barons d'Angleterre et riches seigneurs <sup>1</sup>, lesquels estoient nommés : tout premièrement celluy qui avoit esté souverain mareschal de l'ost du duc, messire Richart Burlé, le seigneur de Ponnings , et messire Henry de Persy, cousin germain au conte de Northombrelande. En la ville de Noye morut messire Mauburny de Linières , poitevin , ung moult vaillant et appert chevallier. En la ville de Ruellès morut ung grant baron de Galles qui s'appelloit le sire de Tallebot , et morurent, que çà, que là, de celle pestillence douze barons d'Angleterre et bien IIII<sup>xx</sup> chevalliers et plus de II<sup>c</sup> escuiers, tous <sup>2</sup> gentils hommes. Or regardés la grant desconfiture sur eulx , et sans coup férir , ne bataille avoir , et de autre pueple , archiers et telles gens, plus de cinq cens en morut. Et ouy pour certain recorder à ung chevallier d'Angleterre à qui je parlay sur son retour qu'il fist parmy France qui s'appelloit messire Thomas Quinnebery, que de quinze cens hommes d'armes et bien quatre mil archiers que le duc de Lancastre avoit mis hors d'Angleterre, il n'en retourna oncques <sup>3</sup> la moitié <sup>4</sup>.

Le duc de Lancastre meismes chey en langueur et en maladie moult grande et moult périlleuse en la ville de Saint-Jacques ; et fut plusieurs fois que la renommée couroit en Castille et en France que il estoit mort , et il en fut en grant adventure.

<sup>1</sup> Et qui estoient bien renommés. — <sup>2</sup> Bons. — <sup>3</sup> <sup>4</sup> Plus de la moitié, si moins non.

Thierry de Soumain qui estoit ung escuier d'honneur et de grant vaillance plain , et pour le corps du duc et natif de la conté de Haynnau, fut tellement atteint de celle maladie qu'il en morut en la ville de <sup>1</sup> Belonges <sup>2</sup>. Il ot moult grant plainte, et fut tousjours son frère Guillemme de Soumain entour luy jusques à la mort, et lequel aussi fut en très-grant aventure de <sup>3</sup> mourir <sup>4</sup>; et sachiés pour tout certain qu'il n'y avoit si <sup>5</sup> vaillant <sup>6</sup>, si riche, ne si joly, qui ne feust en grant effroy pour luy-meismes et qui attendist tous les jours autre chose que la mort , et de ceste maladie n'estoit personne entechié fors seulement les gens du duc de Lancastre; car entre les François qui se tenoient aussi en Castille en grant nombre , il n'en estoit nulles nouvelles , pour quoy sourdirent plusieurs murmurations entre euls et aussi entre les Espaignols en disant : « Le roy de Castille  
« a fait grâce à ces Anglois de venir eulx raffreschir , repo-  
« ser et séjourner <sup>7</sup> en son pays et en ses bonnes villes ;  
« mais il nous pourroit trop grandement touchier et cous-  
« ter , car ils bouteront une mortalité en ce pays. » Et les autres respondoient : « Ils sont crestiens , comme nous  
« sommes , l'on doit avoir pitié et compassion l'un de  
« l'autre et à si grant besoing. »

Bien est vérité qu'en celle saison en Castille ung très-gentil chevallier de France morut , lequel ot grant plainte, car il estoit gracieux , courtois et preu aux armes , et frère german à messire Jehan , à messire Regnault et à messire Lancelot de Roye, et estoit appelé messire Tristran de Roye ; mais il moru par sa coulpe, je vous diray comment. Il se tenoit en une ville en Castille en garnison, que l'on appelle Segovivie. Si se nourry en son corps une <sup>8</sup> appostume de

<sup>1-2</sup> Betances. — <sup>3-4</sup> Sa vie. — <sup>5-6</sup> Preux. — <sup>7</sup> Et eulx arroyer.. Et coucheri. — <sup>8</sup> Grosse.

longue main , et luy qui estoit jeune fort et rade et <sup>1</sup> d'un grant courage <sup>2</sup> , n'en tenoit compte. Si monta ung jour sur ung coursier et vint aux champs, et fist le coursier courir tellement que celle <sup>3</sup> appostume <sup>4</sup> qu'il avoit , luy <sup>5</sup> effondra <sup>6</sup> ou corps, et, quant il fut retourné à l'ostel, il s'accoucha au lit moult malade tant que bien le monstra, car il moru au <sup>7</sup> III<sup>e</sup> <sup>8</sup> jour après. Messire Tristran fut fort plaint de tous ses meilleurs amis , ce fut raison ; car il <sup>9</sup> estoit preus et courtois chevallier en armes.

---

Vous devés croire et savoir que telle pestillence comme elle estoit entre les Anglois , chascun la fuioit <sup>10</sup> ce <sup>11</sup> qu'il povoit et rendoit paine de l'eschiever. Encoires se tenoit messire Jehan de Hollande, connestable de l'ost, emprés le duc son grant seigneur , et chevalliers et escuiers qui bien veoient que la saison de la guerre estoit passée et qui vouloient eslongier et fuir le péril de la mort , disoient au connestable : « Or nous mettons au retour et chevauchons  
« devers Bayonne et de là vers Bourdeaulx pour renou-  
« veller ayr et pour eslongier ceste pestilence , car  
« monseigneur de Lancastre le veult et le désire. Quant il  
« nous vouldra ravoir , il nous saura bien mander et res-  
« cripre. Nous vauldrons trop mieulx, se nous sommes  
« raffreschis en nostre pays, que se nous <sup>12</sup> demourons <sup>13</sup> icy  
« en payne et en langueur. »

Tant en parlèrent à messire Jehan de Hollande , que une fois à part il remonstra au duc de Lancastre les murmurations que ces Anglois faisoient. Adont respondi le duc et

<sup>1-3</sup> De grant volenté. — <sup>4-6</sup> Boce. — <sup>7-8</sup> Escrava. — <sup>9-11</sup> III<sup>e</sup>. — <sup>12</sup> Et avoit tousjours esté. — <sup>13-14</sup> Le mieulx. — <sup>15-16</sup> Mourons.

dist <sup>1</sup> : « Messire Jehan , je vueil que vous vous mettés au  
 « retour et que vous remenés toutes nos gens, et me recom-  
 « manderés à monseigneur et me saluerés mes frères en  
 « Angleterre et tels et tels. » Et luy nomma lesquels il  
 vouloit que l'on luy saluast. — « Voulentiers, respondi  
 « le connestable ; mais, monseigneur, je vous diray, quoyque  
 « les malades treuvent grant courtoisie ens ou connestable  
 « de Castille , car il leur a accordé paisiblement et sans  
 « moyen à entrer dedens les cités et bonnes villes de Cas-  
 « tille pour y demourer à leur aise tant comme ils soient  
 « guéris et raffreschis , mais depuis ils ne pèvent par nul  
 « sens retourner par devers vous en Castille , ne en Por-  
 « tingal, et , se nous alons ou euls aussi nostre chemin  
 « jusques à Calais parmy le roiaulme, c'est la parole et  
 « intention du connestable et des François qui sont entour  
 « le roy de Castille, que nous ne nous povons armer contre  
 « le roiaulme de Castille jusques à six ans à venir, se le roy  
 « nostre sire n'y est en propre personne. »

Lors respondi le duc et dist : « Messire Jehan, vous devés  
 « et povés bien savoir que les François prendront sur vous  
 « et sur nos gens le plus d'avantaige que ils porront. Je  
 « vous diray que vous ferés. Vous passerés courtoisement  
 « parmy le roiaulme de Castille et quant vous vendrés à  
 « l'entrée de Navarre , si envoierés devers le roy ; il est  
 « nostre cousin , et avons eu ou temps passé grans aliances  
 « ensemble , lesquelles ne sont pas encoires rompues ; car ,  
 « depuis que nos gens s'armèrent pour sa guerre envers  
 « nostre adversaire de Castille, nous avons tousjours amia-  
 « blement rescript l'un à l'autre comme cousin et amy , ne  
 « nulle guerre de destourbier par mer ne luy avons faite ,

<sup>1</sup> De grant volonté.

« mais ce ont bien fait les François , par quoy ils vous  
« lairont (le roy et les siens) vous et toute vostre route  
« passer légièrement parmy Navarre. Quant vous serés à  
« Saint-Jehan-du-Pyé-des-Pors vous prendrés le chemin de  
« Bisquaye pour aler à Bayonne , c'est tout pour aler sur  
« le nostre héritaige, et de là povés-vous aler à Bourdeaulx  
« sans le dangier des François , et là vous raffreschir à  
« vostre aise , et puis quant vous aurés vent à volenté ,  
« montés en mer et traversés le parfont, et prendrés terre  
« à Cornuaille ou à Hantonne, selon ce que le vent  
« vous enseignera. »

A ceste parole respondi messire Jehan de Hollande et dist que il en feroit ainsi , ne point de son conseil il ne ysseroit , et se ordonna et disposa sur cest estat. Depuis n'y ot guaires de séjour , mais se partirent de Castille le dit connestable et toutes ses gens et autres estans en sa compagnie ; et ne demourèrent avec le duc de Lancastre et la duchesse fors les gens de son hostel seulement , et emmena messire Jehan de Hollande sa femme avecques luy , et s'en vint en la cité de <sup>1</sup> Camores <sup>2</sup> qui est belle et grande, et là trouva le roy de Castille et messire Gaultier de Passach et messire Guillemme de Lignach qui luy firent très-bonne chière , ainsi que seigneurs font volentiers l'un à l'autre quant ils se treuvent. Et , au voire dire , le roy de Castille veoit trop plus volentiers le département des Anglois que l'approchement ; car il luy sembloit que sa guerre estoit finée et que jamais en la cause du duc de Lancastre tant de bonnes gens d'armes , ne d'archiers ne sauldroyent hors d'Angleterre pour faire guerre en Castille, et aussi il sentoit bien le pays d'Angleterre , comme cy-dessus vous ay racompté , en grant <sup>3</sup> différence <sup>4</sup>.

<sup>1,2</sup> Chamores. — <sup>3,4</sup> Différend.

Quant les nouvelles s'espandirent en plusieurs lieux, villes et cités où malaidieux Anglois se estoient trais pour avoir santé, que messire Jehan de Hollande se mettoit au retour pour aler en Angleterre, si en furent tous resjoys ceulx qui avoient affection de retourner en leur pays. Si se prindrent <sup>1</sup> tous <sup>2</sup> plus près de eulx appareillier et mettre en sa route, et se y <sup>3</sup> boutèrent <sup>4</sup> le sire de Chameuls, messire Thomas de Persy, le sire de <sup>5</sup> Leluton <sup>6</sup>, de Braseton et plusieurs autres, tant qu'ils se trouvèrent plus de mil chevaux. Et estoit advis aux malades que ils estoient garis à moittié quant ils se mettoient au retour, tant leur avoit esté le voiage ennuieux sur la fin et pesant.

Quant messire Jehan de Hollande prist congïé au roy de Castille, le roy luy donna joieusement et aux <sup>7</sup> barons et chevalliers de sa route aussi, et leur fist pour son honneur délivrer et présenter de beaulx mulets et de genets d'Espaigne, et leur fist paier tous leurs menus frais à Chamores. Adont se misrent-ils au chemin et s'en vindrent vers Saint Faghon, et là se raffreschirent-ils par trois jours, et partout estoient-ils les bien venus, car ils avoient des chevalliers du roy qui les conduisoient, et ainsi partout où ils venoient, ils paioient tous ce qu'ils prenoient.

Tant exploittièrent que ils passèrent Espaigne et la cité de Nazres où la bataille fut jadis et à Paviers, et vindrent au Groing et là s'arrestèrent, car encoires ils ne savoient de certain se le roy de Navarre les lairoit passer. Adont ils envoièrent devers luy deux de leurs chevalliers messire Pierre Biset et messire Guillemme Nordvich.

Ces deux chevalliers trouvèrent le roy à Tudelle : si parlèrent à luy et exploittièrent si bien que il leur accorda à

<sup>1-2</sup> Tout. — <sup>3-4</sup> Misrent. — <sup>5-6</sup> Helmtou. Luton. — <sup>7</sup> Bons.



passer parmy Navare par paiant ce qu'ils prendroient, et se départirent du Groing si tost que leurs chevalliers furent par devers euls retournés, et se misrent au chemin et exploittèrent tant que ils vindrent à Pampelune, et passèrent les montaignes de Rainchevaux, et laissèrent le chemin de Berne et entrèrent en Bisquaye pour venir à Bayonne, et tant firent que ils y parvindrent, et là se tindrent <sup>1</sup> une bonne espace <sup>2</sup> messire Jehan de Hollande et la contesse sa femme, et les <sup>3</sup> autres <sup>4</sup> de ces Anglois s'en vindrent à Bourdeaulx. Ainsi s'espary ceste dessus ditte chevauchée.

---

Advenu estoit en Castille, entandis que le plus fort des armes couroit et que les chevalliers et escuiers chevauchent et que les Anglois tenoient les champs, que messire Boucicault l'ainsné des deux frères avoit envoyé par ung hérault requerre armes à faire de trois courses de glaives aux chevaux <sup>5</sup> à messire Jehan d'Aubrecicourt, que le chevalier luy avoit accordé, et aussi trois cops de hache et toujours aux chevaux <sup>6</sup> que aussi le chevalier lui avoit accordé liement et le avoit depuis demandé en plusieurs lieux; mais messire Boucicaut ne s'estoit point trait avant: je ne scay pas pourquoy il avoit demouré, ne à quoy il avoit tenu. Je ne dy pas, ne ne vueil dire que monseigneur Boucicaut ne soit chevalier bon assés pour faire tel party d'armes ou plus grans que ceulx ne soient.

Quant messire Jehan d'Aubrecicourt fut venu à Bayonne en la compagnie de messire Jehan de Hollande comme vous avés ouy, il ot plusieurs ymaginations sur ces

<sup>1.1</sup> Un long temps. — <sup>2.4</sup> Aucuns. — <sup>3.6</sup> De trois coups d'espée, et trois coups de dague, de trois coups de hache, et toujours aux chevaux.

besoingnes, et luy sembloit que honnorablement il ne se pouvoit partir des frontières de par delà ou cas qu'il estoit requis et appellé de faire armes et que il les avoit acceptées sans les achever, et pourroient les Francois dire, se il s'en retournoit en Angleterre, que il s'en seroit allé mal deurement.

Si s'en conseilla à ses compaignons et par especial à messire Jehan de Hollande quelle chose en estoit bon à faire. Conseillié fut qu'il prendroit le chemin de France. Il avoit bon saulfconduit pour passer parmy le roialme de France que le duc de Bourbon à la prière de messire François d'Aubrecicourt son cousin germain (lequel <sup>1</sup> estoit avecques le duc de Bourbon) luy avoit empétré et fait avoir <sup>2</sup>, et s'en venist à Paris et demandast messire Boucicaut, et espoir en orroit-il nouvelles sur son chemin ou à Paris, et parmy tant il seroit excusé. Le conseil tint et creut le chevalier, et se mist au chemin et entra ou pays de Berne par le pays de Bascles. Si vint à Orthais, et là trouva le conte de Fois qui luy fist bonne chière, et le tint deux jours delés luy, et au départir il luy donna deux cens flourins et ung moult bel ronchin. Si se départy le dit messire Jehan d'Aubrecicourt du conte de Fois, et chevaucha tout le pays de Berne, et entra ou pays de Bigorre, et puis en Thoulousain et en Carcassonnois. En sa compaignie estoit Guillemme de Sommain et autres escuiers de Haynnau qui vouloient retourner en leur pays. Tant exploittièrent que ils vindrent à Paris, et estoit le roy en Normendie pour le temps, et messire Boucicaut, sicomme il luy fut dist, estoit en Arragon.

Messire Jehan d'Aubrecicourt, pour soy acquittier, se représenta à aucuns hauls barons de France qui estoient à

<sup>1</sup> Avoit esté et. — <sup>2</sup> Du roy.

Paris, et, quant il y eut séjourné huit jours et il se fut raffreschy, il se départy et se mist au chemin, et fist tant par ses journées que il vint à Calais, et ceulx de Haynnau retournèrent en Haynnau. Ainsi par plusieurs membres se départi et desrompy ceste armée d'Espaigne et de Portingal.

---

On doit supposer que le duc Loys de Bourbon, duquel je vous ay cy-dessus parlé et traittié et lequel estoit au commencement de ceste emprinse et armée de Castille institué et nommé à estre chief et souverain capitaine, estoit tout infourmé des besoingnes dessus dittes, comment elles se portoient et devoient; car, se il eust sentu, ne congneu qu'elles se deussent approchier, il se feust d'assés plus hasté qu'il ne fist, car il mist bien longuement au venir, ainchois que il entrast en Espaigne et prist le loingtain chemin, car il vint par la ville d'Avignon pour veoir et parler à celluy qui s'escripsoit pape Clément, et fut emprès luy ung temps; et quant il s'en party il s'en vint à Montpellier et là séjourna-il cinq jours, et aussi à Bésiers et à Carcassonne, et vint à Nerbonne et puis à Parpaignan, et là entra ens ou roiaulme d'Arragon, car il vouloit veoir le jeune roy d'Arragon et sa cousine la royne madame Yolens de Bar.

Tant exploitta le duc de Bourbon par ses journées que il vint à Barselonne, et là il trouva le roy et la royne et foison de contes et barons du pays qui tous estoient assamblés pour le recueillir et festoier ainsi que ils firent de bon semblant. Quant il eut là esté ung espace (environ six jours), il passa oultre parmy le roiaulme d'Arragon et vint à Valence-la-Grant. Là luy vindrent nouvelles que toute l'armée des Anglois et Portingalois estoit retraitte et passée,

et que messire Jehan de Hollande estoit jà en Navarre , lequel remenoit o luy la greigneur partie de leurs gens, et que entre les Anglois avoit eu moult grant desconfiture de mortalité , et que son cousin le duc de Lancastre estoit moult fort <sup>1</sup> malade <sup>2</sup> en la ville de Compostelle , et jà couroit en plusieurs lieux renommée qu'il estoit mort ; mais nonobstant toutes ces nouvelles , quoique il n'eust eu que faire en Espagne, <sup>3</sup> se il ne luy plaisoit <sup>4</sup>, il passa oultre et s'en vint , et lors signifia sa venue au roy de Castille qui en fut très-grandement resjouy et dist que pour le recueillir il vendroit à Burgues, une belle et puissante cité, sicomme il fist, et, luy venu à Burgues , il fist appareillier honnourablement pour le duc recevoir. Et là estoient entour luy les aucuns <sup>5</sup> de France qui désiroient fort à veoir le duc de Bourbon. Si passa le duc Valence et Sarragoce et tous les pors , et entra en Espagne et vint à Burgues. Si fut du roy et des prélas et seigneurs du pays moult grandement recueillié , et estoient là messire Olivier du Glayaquin , connestable de Castille, messire Gaultier de Passach et messire Guillemme de Lignach , messire Jehan de Barres, messire Jehan et messire Regnault de Roye et plusieurs chevalliers de France, qui tous avoient laissié leurs garnisons pour venir veoir le duc de Bourbon , car des Anglois , ne des Portingallois ils n'avoient que faire de soy doubter. Tout estoit retrait , comme dit est, et laissoient desjà en Gallice plusieurs les villes , cités et forteresses que ils avoient conquises ; car bien savoient que contre la puissance de France ils ne les pourroient tenir ou cas que leurs gens estoient tous départis et yssus hors de Gallice et retrais l'un cà, l'autre là, sicomme vous avés ouy recorder ung petit avant en ceste présente histoire.

<sup>1</sup> Deshaitié. — <sup>2</sup> Se il voulsist. — <sup>3</sup> Chevalliers.

Nouvelles vindrent en Galice que le duc de Bourbon estoit venu en Espagne et avoit amené grant nombre de chevaliers de France, et faisoit-on en parlant la chose plus grande qu'elle n'estoit et plus grosse la moitié qu'elle ne feust. Si commença le pays grandement à doubter que le duc de Bourbon ne vouldist entrer à force dedens et tout reconquérir ; mais pour ce que ils sentoient encoires le duc de Lancastre entour eulx , ce les reconfortoit.

Les nouvelles vindrent au duc de Lancastre que son cousin le duc de Bourbon estoit venu en Espagne et se tenoit à Burgues emprès le roy. Si en fist tantost advertir le roy de Portingal en luy priant que il tenist ses gens ensemble ; car il ne sçavoit que les François pensoient qui à présent veoient le pays despourveu et desnué des Anglois.

Le roy Jehan de Portingal obéy pour les grandes aliances que ils avoient ensemble. Si se départy de Lusebonne , et s'en vint à Coymbres et là se tint , et fist son mandement parmy son roianlme que chascun fust pourveu et appareillié en armes et chevaulx ainsi comme à luy appartenoit, et s'en vint jusques à la cité du Port pour approchier la terre de Gallice et son beau-père le duc de Lancastre qui n'estoit pas encoires en point de chevauchier pour la très-grande maladie que il avoit eue , mais il commençoit ung petit à guérir.

---

Or vous parleray du duc de Bourbon qui se tenoit emprès le roy de Castille et qui le honnouroit ce qu'il pouvoit. Aussi faisoient les prélats et les hauls barons de Castille.

Vous devés savoir que , le duc de Bourbon venu , il ot plusieurs consauls entre euls pour savoir quelle chose ils feroient , ne se ils chevaucheroient en Gallice ou se ils se remettroient au retour. Le roy d'Espagne et son espécial

conseil et les hommes de son pays veoient assés cler en ces besoingnes tant que pour leur prouffit , car ils disoient ainsi, quant ils estoient ensemble hors <sup>1</sup> de la compaignie <sup>2</sup> des François : « Nostre terre est toute gastée , mengie et foulée  
 « par les François, combien qu'elle en ait esté gardée; mais  
 « nous y avons trop prins de dommaiges , pour quoy bon  
 « seroit que l'on remerciast le duc de Bourbon qui est présentement venu , de la paine et grant traveil que il a  
 « eue , et puis l'on luy desist par amours que il fesist  
 « retraire ses gens , car ils n'aroient plus que faire de  
 « demourer sur le pays pour chose , ne guerre qui apparrant leur feust , et que Gallice au reconquerre , quant  
 « ils vouldroient, leur estoit petit de chose. »

Encoires disoient ainsi ceulx du conseil du roy : « Se  
 « nous <sup>3</sup> retenons <sup>4</sup> ces gens d'armes icy , ils vouldront  
 « estre payés de leurs gaiges ; et, se ils ne le sont, ils pilleront et roberont tout nostre royaume et l'enforceront  
 « à tous costés, et jà s'en plaignent moult de gens en plusieurs lieux sur le pays. Il nous semble que il seroit bon  
 « pour toute paix que l'on leur donne ung congié <sup>5</sup> honneste <sup>6</sup>  
 « avant que ils portent au pays plus grant dommaige ; car  
 « qui se puet passer de gens d'armes et par especial des  
 « estrangiers , ils ne les doit maintenir que tout le moins  
 « que il est possible. »

Le conseil du roy de Castille , tel que dit est , fut tenu , et meismes le roy s'i accorda, car il veoit bien et congnoissoit que c'estoit pour son royaume et pour ses subgets grandement leur prouffit , ne ne povoient avoir perte nulle , ne dommaige que ce ne feust à son dommaige et préjudice. Dont il advint ung jour qu'en la présence de luy l'archevesque

<sup>1-2</sup> En sus. — <sup>3-4</sup> Recevons. — <sup>5-6</sup> Honnorable.



de Burgues remonstra la parole au duc de Bourbon, et là estoit <sup>1</sup> en grant nombre <sup>2</sup> de la chevalerie de France.

Le duc de Bourbon et plusieurs chevaliers françois qui plus chier sans comparoison avoient de retourner que à par delà demourer (car le pays n'est <sup>3</sup> de telle affaire, ne condition comme est <sup>4</sup> celluy de France) si s'en contentèrent grandement et se ordonnèrent sur cet estat. Et par le propre chemin que le duc de Bourbon estoit dernièrement venu, il se party quant il ot prins congié au roy tout premièrement, et dist que il vouloit retourner parmy le royaume de Navarre. Si ordonnèrent ses gens leurs besoingnes sur cel estat. L'on luy fist beaulx dons et grans présens à son département et par avant, et encoires en eust-il plus eu, se il voulsist; mais il en reffusa assés, se ne furent mulets et chevaulx et chiens nommés alans d'Espaigne.

Adont fut-il publié que toutes gens se povoient bien partir et yssir hors d'Espaigne et retourner en France, car il estoit ainsi des souverains ordonné et accordé; mais ancoires demouroient messire Olivier du Glaiquin, conestable d'Espaigne, et les mareschauls et environ <sup>5</sup> trois <sup>6</sup> cens lances de Bretons, de Poitevins et de Xantongiers.

Or se mist au retour le duc de Bourbon, quant il ot prins congié au roy et à la royne et aux barons de Castille. Si fut convoié jusques au Groing et entra en Navarre. Partout où que il venoit, ne passoit, il estoit le bien venu; car ce duc de Bourbon avoit grant grâce d'estre courtois et garny d'honneur et de bonne renommée. Le roy de Navarre le rechupt grandement et lyement, et ne luy monstra oncques nul semblant, ne maltalent de hayne que il

<sup>1-2</sup> Grant foison. — <sup>3-4</sup> Pas complexionné à. — <sup>5-6</sup> Quatre.

eust contre le roy de France qui luy avoit fait tollir son droit héritaige de la conté d'Évreux en Normandie ; car bien savoit que le roy qui pour le présent estoit au duc de Bourbon nepveu , n'y avoit nulle coulpe (car pour le temps que ce advint , il estoit moult jeune), mais luy remonstra très-doucement toutes ces besoingnes , en luy suppliant qu'il vouldist estre bon moien envers son cousin le roy de France pour luy , et il luy en sauroit bon gré. Le duc de Bourbon luy promist de le faire , et sur cest estat il se départy de luy et passa parmy Navarre paisiblement , et aussi passèrent toutes manières de gens d'armes qui passer vouloient , et rappassèrent les montaignes de Rancevaux et tout au long du pays de Bâscles , et entra le duc de Bourbon en Berne et en Sauveterre.

Quant le conte Gaston de Fois qui pour ce temps se tenoit à Orthais en son chastel , entendit que le duc de Bourbon estoit à Sauveterre , si en fut tout resjouy et manda une partie de sa meilleure chevalerie , et se départy ung jour en grant arroy bien à cinq cens chevaulx , chevalliers et escuiers et gens notables <sup>1</sup> , et s'en vint sur le champs au dehors de la ville d'Orthais , et chevaucha bien deux lieues ou plus à l'encontre du duc de Bourbon qui chevauchoit aussi en belle route de chevalliers et d'escuiers.

Quant le duc de Bourbon et le conte de Fois s'entrecontrèrent , ils se conjouirent grandement et se recueillirent amiablement ainsi que tels hauls seigneurs sèvent bien faire , car ils y sont tous nourris. Et quant ils orent ung espace parlé ensemble , selon ce que il me fut racompté quant je fus à Orthais , le conte de Fois se traist à une part sur les champs , et sa route avecques luy , et le duc de Bourbon demoura en la sienne.

<sup>1</sup> Moult bien montés.

Adont vindrent de par le dit conte de Fois trois chevalliers lesquels se nommoient messire <sup>1</sup> Espaeng <sup>2</sup> de Lyon, messire Pierre de <sup>3</sup> Campestan <sup>4</sup> et messire Monaut de Nouvailles, et vindrent devant le duc de Bourbon et luy dirent en telle manière : « Monseigneur, vecy ung présent « que monseigneur de Fois vous présente à vostre retour « d'Espagne, car il scet bien que vous avés eu à soutenir « plusieurs grans frais. Si vous donne à bonne entrée en « son pays de Berne huit mille frans, ce mulet, ces deux « coursiers et ces deux pallefrois. » Si respondi le duc : « Beaus seigneurs, grant mercis au conte de Fois, mais, au « au regard des flourins, nous respondons que nuls nous « n'en prendrons, mais le demourant nous recepvrons de « bonne volenté. » Ainsi furent les flourins reffusés, et les chevaux et le mulet retenus.

Assés tost après vint le conte de Fois coste à coste du duc, et l'emmena dessoubs son pennon en sa ville de Orthais et le loga en son hostel, et ses gens furent logiés en la ville. Si fut le duc trois jours à Orthais, et y ot de beaulx disners et de grans soupers, et monstra le conte de Fois au duc une partie de son estat, lequel fait tant que à seignourie moult à recommander.

Au quatriesme jour, le duc prinst congié du conte, et le conte fist et donna aux chevalliers et escuiers des beaulx dons, et me fut dit que la venue du duc de Bourbon cousta au conte de Fois dix mille frans. Après toutes ces choses, il se départy et s'en retourna en France : ce fut par Montpellier et par la cité du Puy en Auvergne et par la conté de Forès dont il estoit sires de par madame sa femme.

---

<sup>1</sup> Espaing. — <sup>2</sup> Cabestain.

Pour tant , se le duc de Bourbon se mist au retour vers France , sicomme je vous ay compté, ne s'i misrent point si tost messire Guillemme de Lignach , ne messire Gaultier de Passach , ne leurs routes où bien avoit par <sup>1</sup> conestablies plus de trois mille lances et bien six mille autres <sup>2</sup> gros varlets , <sup>3</sup> lesquels <sup>4</sup> tous <sup>5</sup> jours se départoient , et se mettoient au chemin petit à petit ceulx qui estoient cassés de leurs gaiges et tous travailliés de la guerre. Les plusieurs se mettoient au retour mal montés, mal housés et tous deschirés , et vous dy que de telles gens le rencontre n'estoit pas bien prouffitable , car ils desmontoient tous ceulx que ils rencontroient , et prenoient guerre à toutes gens d'Église et à tous marchans et à toutes manières de gens qui estoient demourant sur le plat pays, où il y avoit riens à prendre , et disoient les <sup>6</sup> routes <sup>7</sup> que la guerre les avait gastés et apovris , et le roy de Castille les avoit mal payés de leurs gaiges. Si s'en vouloient faire payer, et sachlés que cités, chasteaulx et bonnes villes, se elles n'estoient trop fort <sup>8</sup> enfermées <sup>9</sup>, en Castille se doubtoient moult de eulx ; et se cloyrent toutes villes, chités et chasteaus à l'encontre de eulx. Pour ce et pour eschever les périls, chacun s'i estoit retraits à tous ses biens , car tout estoit d'avantaige ce que trouver ils povoient, se bien fort n'estoit deffendu.

Tous chevalliers et escuiers qui en France retournoient par la terre au conte de Fois, pour tant que ils l'alassent voir , ils estoient de luy bien venus , et leur départoit de ses biens largement, et cousta le dit voiage de Castille au conte de Fois (le aler et le retourner) de sa propre et bonne volenté en celle saison , comme il me fut dit , plus de <sup>10</sup> soixante <sup>11</sup> mille frans.

<sup>1</sup> Plusieurs. — <sup>2</sup> Gens et. — <sup>3,4</sup> Nequedent. — <sup>5</sup> Les. — <sup>6,7</sup> Routiers. — <sup>8,9</sup> Fermées. — <sup>10,11</sup> Quarante.

Or advint <sup>1</sup> une autre trop laide et merveilleuse aventure <sup>2</sup> sur ceulx de la ville de Saint-Fagon en Espagne depuis le département du duc de Bourbon, que je vous recorderay : elle cousta, sicomme <sup>3</sup> je fus à Orthais enfourmé <sup>4</sup>, la vie de cinq cens hommes. Vous devés savoir que quant messire Guillemme de Lignach et messire Gaultier de Passach entrèrent premièrement en Espagne, leurs routes qui estoient grandes et grosses, s'espardirent en plusieurs lieux sur le pays et à l'environ de Saint-Fagon où il y a moult bon pays et gras et raemply en temps de paix de tous biens. En leurs compaignies avoit grant plenté de Bretons, de Poitevins, de Angevins, de Xantongiers et des gens des basses marches.

Ceulx qui chevauchièrent premiers à Saint-Fagon et entrèrent en la ville, cy six, cy dix, cy douze, cy quinze, cy vint et tant qu'il en y ot plus de cinq cens, uns et autres, varlets et seigneurs, ainsi comme ils venoient, ils se logioient, et quant ils estoient logiés, ils pilloient et desroboient les bonnes maisons, et rompoient coffres et escrins, et trousoient tout le plus bel et le plus meilleur. Et quant les citiens veirent la manière d'eulx, ils fermèrent leur ville à celle fin que nuls n'y entrast. Quant ce vint à la nuyt que ces estrangiers se cuidoient reposer, l'on cria en la ville : « Aux armes ! » et avoient les Espaignols toute leur emprinse pourjettée de jour. Ils entrèrent en leurs hostels là où le plus il en y avoit de logés, et, ainsi comme il les trouvoient, ils les occioient sans pitié et sans merchy, et en occirent en celle nuit plus de <sup>5</sup> trois <sup>6</sup> cens, et furent tous eureuls ceulx qui se porent sauver et oster hors de ce péril.

<sup>1-2</sup> Un autre incident. — <sup>3-4</sup> Je vous dira . — <sup>5-6</sup> Cinq.

Les nouvelles en vindrent au matin aux seigneurs qui approchoient Saint-Fagon et qui estoient logiés tout entour. Si se misrent ensemble pour savoir quelle chose en estoit bonne à faire. Eulx bien conseilliés, les seigneurs dirent que ce n'estoit pas bon en présent de prendre nulle vengeance, et, se ils commençoient à destruire les villes et les cités, ils les trouveroient toutes ennemies, dont les ennemis seroient resjouis. « Mais quant nostre voiage prendra « fin et nous mettrons au retour, lors parlerons-nous et « compterons à euls. » Ainsi passèrent-ils outre sans en monstrier nul semblant; mais pour tant ils ne l'avoient pas oublyé.

Or advint, quant toutes gens se mettoient au retour fors ceulx qui estoient ordonnés pour demourer emprès le connestable messire Olivier du Glaiquin et par especial<sup>1</sup> ceulx des basses marches<sup>2</sup> se misrent ensemble et dirent ainsi entr'euls. « Nous païasmes nostre bienvenue à ceulx « de Saint-Fagon, mais ils paieront nostre bienalée: c'est « raison. » Tous furent de cel accord, et se recueillièrent plus de mille combatans, et approchièrent Saint-Fagon et entrèrent en la ville sans nul gait que les cytoiens feissent sur euls; car plus ils n'y pensoient, et bien cuidoiënt que tout feust oublyé et que jamais le mautalent ne se deust renouveler, mais si fist à leur grans dommage, car, quant ils cuidoiënt estre le mieulx asseurés, ce fut que l'on cria en plus de cent lieux: « Aux armes! » et fut dit: « Meurent<sup>3</sup> les citoiens et<sup>4</sup> les villains de la ville! et tous « sont pris et quanques ils ont, car ils l'ont grandement « forfait. »

Adont veissiés ces Bretons par grans routes entrer en

<sup>1-2</sup> Bretons — <sup>3</sup> Tous.



ces bons hostels là où le plus espéroient à gaignier , rompre huches et coffres, et occire hommes vieulx et jeunes <sup>1</sup> pour deffendre leur avoir , et faire grant esparsin de leurs biens. Ce jour en y ot de mors par les hostels et sur les rues plus de quatre cens, et fut la ville enfin toute pilliée et robée, et plus de la moittié arse , dont ce fut trop grant dommaige , et estoit pitié sans compassion à veoir les femmes , les filles et petis enffans crier et détordre leurs poings et courir par les rues en dolant arroy siqu'il n'est si dur cuer qui n'en deuist avoir pitié. Ainsi se contrevengièreent les routes de la mort de leurs compaignons qui à leur venue en Espagne avoient , comme dit est , esté occis à Saint-Fagon. Ce fait , ils partirent de là pour retourner vers France.

Les nouvelles vindrent au roy de Castille, et luy fut ainsi dit : « Les gens messire Guillemme de Lignach et messire « Gaultier de Passach ont couru , robé et pillié la bonne « ville de Saint-Fagon, et occis des citoiens par nombre « bien quatre cens , et puis bouté le feu en la ville. » Et luy fut encoires dit que, se les Anglois l'eussent conquise par armes et par assault ou autrement , ils ne l'eussent point si villainement atournée comme elle estoit.

En ce jour et à celle heure y estoient les deux chevaliers dessus nommés, qui pour ceste cause furent grandement reprins du roy et de son conseil. Ils se excusèrent et dirent que, se Dieu leur peust aidier , de ceste aventure ne savoient-ils riens , mais bien ils avoient ouy dire à leurs routes que très-mal se contentoient d'euls ; car , quant ils passèrent premièrement en Espagne et ils entrèrent à Saint-Fagon , l'on leur occist leurs compaignons, dont le mantalent leur en estoit encoires demouré ou cuer : « Mais

<sup>1</sup> Femmes et enfans.

« à la vérité nous cuidions que ils l'eussent mis en  
« oubliance. »

Le roy d'Espagne passa ces nouvelles : passer luy convint, car trop luy eust cousté se il le voulsist amender, mais il n'en sceut pas meilleur gré aux deux capitaines et leur démonstra au départir et je vous diray en quoy. Quant ils prindrent congé du roy de Castille pour retourner en France, se il feust bien de euls, sicomme l'en peut supposer, il les eust plus largement paiés, et bien s'en sentirent ; car le duc de Bourbon qui là estoit venu souverain chief et capitaine et qui premiers s'estoit mis au retour au bon gré du roy et de ses gens, il et les barons et chevalliers de sa route en avoient emporté et levé toute la graisse.

Or se voidèrent ses gens d'armes hors de Castille par plusieurs chemins. Les aucuns par Bisquaye, les autres par Cateloigne, et les autres par Arragon. Et revenoient les plus des chevalliers et des escuiers qui n'avoient entendu à nul pillage fors singulièrement vescu de leurs gaiges, tous povres et mal montés ; et les <sup>1</sup> aucuns <sup>2</sup> qui s'estoient enhardis et avanchiés d'entendre au pillage et à la roberie, très-bien montés et bien garnis d'or et d'argent et de grosses malles. Ainsi est-il de telles aventures : l'un y pert, et l'autre y gaingne. Le roy de Castille fut moult resjouy quant il se vit quitte de tels gens et qu'il en vit son pays délivré.

---

Or retournons ung petit au duc de Lancastre qui gisoit malade au lit en la ville de Saint-Jaques, et à la duchesse sa femme et à Katherine leur fille.

Vous devés bien croire et ymaginer que le duc de Lan-

<sup>1</sup> 1. Autres.

castre n'estoit pas le plus de la nuit et du jour sans très-grant desplaisir ; car il veoit ses besoingnes en moult dur party , et sa bonne chevalerie morte , que il plainnoit et plouroit , sicomme on puet dire tous, les jours et lesquels à grant paine il avoit mis et eslevés hors d'Angleterre , et si n'estoit nuls , ne nulle hors du roiaulme de Castille, qui traitast envers luy pour venir à paix par composition, ne qui voulsist sa femme tenir à héretière, ne luy en donner part, ne partie ; mais oioit dire par ses gens qui par aucuns pellerins estoient infourmés, qui tous les jours venoient à Saint-Jaques en pellerinage de Artois , de Brabant , de Flandres , de France , de Haynnau et d'autres pays , qui estoient passés parmy ses gens d'armes <sup>1</sup> et aussi tout parmy le roiaulme d'Espagne, que les François et ceulx qui s'en retournoient en France, ne se faisoient que gaber et truffer de luy et disoient aux pellerins : « Vous alés à Saint-Jaques ; vous trouverez là le duc  
 « de Lancastré qui se donne du bon temps et se tient en  
 « l'ombre et en chambres parées pour la doubte du soleil.  
 « Recommandés-nous à luy et luy demandés par <sup>2</sup> vostre <sup>3</sup>  
 « foy se entre nous François nous savons guerroyer , se  
 « nous luy avons fait belle guerre et se il se contente de  
 « nous. Les Anglois souloient dire que nous savons mieulx  
 « danser et caroler que mener guerre. Or est le temps  
 « retourné. Ils se reposeront et caroleront , et nous garde-  
 « rons nos marches et nos frontières par telle manière que  
 « point n'y perdrons, ne aurons dommaige. »

Le duc de Lancastré , comme sage et vaillant prince , souffroit et prenoit tout en gré , car faire luy convenoit ; et sitost comme il peult chevauchier , il se départy (aussi firent sa femme et sa fille) de la ville de Saint-Jaques, et

<sup>1</sup> De France. — <sup>2,3</sup> Sa.

tous leurs gens aussi , car le roy de Portingal l'envoia querre par son connestable le conte de Navarre et par messire Jehan Ferrant à tout cinq cens lances. En celle route estoient du roiaulme de Portingal tout premièrement le Pouvasse de Coigne <sup>1</sup>. Ageas Coille, Vasse Martin de Merlo, Galop Ferrant <sup>2</sup>, messire Alve Perrière, Jehan Radighès, <sup>3</sup> Pierre <sup>4</sup> Gomès de <sup>5</sup> Salves <sup>6</sup>, Jehan Radighès de Sars et tous barons.

En la compaignie de ceulx se misrent le duc de Lancastre, la duchesse sa femme et sa fille, et se partirent ung jour de la ville de Compostelle et se misrent au chemin, et chevauchièrent tant par leurs journées que ils vindrent en la cité du Port où le roy et la royne les attendoient, qui leur firent bonne chière. Assés tost après que le duc de Lancastre fut là venu, se départirent le roy et la royne, et s'en alèrent à Connimbres à une journée de là.

Le duc de Lancastre se tint au Port bien deux mois, et, en ce tandis, il ordonna de ses besoingnes, et ot plusieurs gallées du roy, lesquelles il fist appareillier, et le maistre patron de Portingal, qui s'appelle damp Alphons <sup>7</sup> Bretat <sup>8</sup>. Quant ils veirent que il faisoit bon sur la mer et que ils orent vent à point et bon pour eulx, le duc, la duchesse, leur fille et toutes leurs gens entrèrent en leurs vaisseaulx, et puis désancrèrent et prindrent le parfont, et furent en jour et demy au port de Bayonne, où il a bien soixante et douze lieues, et là arrivèrent, mais ils n'y trouvèrent point messire Jehan de Hollande, ne les Anglois; car ils s'en estoient partis et venus à Bourdeaux, et là monta le duc en mer et se retray en Angleterre.

<sup>1</sup> Et son frère Vas Martin de Coigne. — <sup>2</sup> Percek. — <sup>3</sup> Perrière.  
— <sup>4</sup> Jehan. — <sup>5</sup> Silve. — <sup>7</sup> Vretat.

Si se tint le duc de Lancastre à Bayonne un grant temps, et là se gouvernoit et estoit des revenues de Bayonnois et de Bourdellois et de la terre d'Acquaine (de ce qui estoit en l'obéissance du roy d'Angleterre) ; car il avoit commission de prendre , lever et recevoir tous les prouffis de ces terres , et s'en escripsit duc et mainbour.

Nous nos souffrirons un petit pour le présent à parler du duc de Lancastre et des Anglois tant que point sera, et nous raffreschirons d'autres nouvelles.

---

En ce temps se tenoit le conte d'Armeignach en Auvergne et estoit en traittié envers les compaignons, lesquels tenoient grant nombre de chasteauls et fors et de bonnes garnisons en Auvergne, en Quersin et en Lymosin. Le conte d'Armeignach avoit grant affection (et bien le monstroit) de faire partir aucuns capitaines ennemis au roialme de France et leurs gens et de laisser les chasteaulx que ils tenoient, dont les terres dessus nommées estoient foulées , amendries et grandement apovries. Et estoient en traittié tous ceulx qui fors tenoient et qui guerre faisoient, excepté Gieuffroy Teste-Noire qui tenoit Mont-Ventadour envers le conte d'Armeignach, et devoient les capitaines prendre et recevoir à un paiement deux cens et cinquante mille frans à la somme des flourins courans ; et se y obligèrent les terres dessus nommées qui volentiers se veissent délivrées de tels gens, car ils ne povoient labourer leurs terres, ne aler en leurs marchandises , ne riens faire de labour hors des fors pour la doubtaunce des pillars dessusdis , non se ils n'estoient bien acconvenanciés et apactis , et les pactis, selon ce que ils avoient <sup>1</sup> sommé, <sup>2</sup> leur montoient bien par an en ces terres

<sup>1,2</sup> Leurs comptes.

dessus dites <sup>1</sup> comme la rédemption des fors et des garnisons devoit monter.

Quoyque ces gens feissent guerre d'Anglois, si en y avoit-il moult petit de la nation d'Angleterre, mais estoient Gascoings, Bretons, Allemans, Bernois et gens de divers pays, qui là estoient recueilliés et mis ensemble pour tout mal faire. Quant la composition des rédemptions deubt estre faite des deux accords, vray est que ils exemptoient Gieuffroy Teste-Noire et son fort; car pour euls il n'en feist riens. Le conte d'Armeignach pria au conte Daulphin d'Auvergne qui estoit ung grant chief, de traittier avecques luy, car bien s'en savoit ensonnier, et que par amour il se volsist de tout chargier et traveillier que d'aller en France devers le roy et son conseil les ducs de Berry et de Bourgoingne, lesquels pour le temps avoient le gouvernement du roialme, pour faire leurs besoingnes plus <sup>2</sup> fermement <sup>3</sup> et autentiquement, car sans leur adveu ils n'en ousoient riens faire, ne lever nulle taille ou pays.

Le daulphin d'Auvergne à la <sup>4</sup>requeste du conte d'Armeignac se mist au chemin et exploitta tellement, par ses journées que il vint à Paris. Pour le temps n'y estoit point le roy, mais se tenoit à Rouen, et là convint le daulphin aler, lequel remonstra toutes ces <sup>5</sup> besoingnes <sup>6</sup> et ces traittiés au roy et à son conseil. Il ne fut pas si très-tost délivré, car les seigneurs qui cler y veoient et qui telles manières de gens de compaignes ressongoient, escrutenient sur cest estat et ces traittiés, et disoient « : Conte daulphin, nous savons bien que  
« le conte d'Armeignach et vous verriés moult volentiers  
« l'onneur et prouffit du royaume, car part y avés et belles  
« terres y tenés; mais nous doubtons trop fort que quant ces

<sup>1</sup> Autant. — <sup>2,3</sup> Seurement. — <sup>4</sup> Prière et. — <sup>5,6</sup> Choses.



« capitaines gascoings et autres auront prins et levé telle  
 « somme de flourins comme la composition monte, et les  
 « pays apovris en seront et affoiblis, que dedens trois ou  
 « quatre mois après ils ne retournent et facent <sup>1</sup> pieure <sup>2</sup>  
 « guerre et plus forte que devan<sup>u</sup>, et ne se reboutent de  
 « rechief dedens les fors».

Là disoit le conte daulphin et respondoit à ce aux oncles  
 du roy et au chancelier de France dont il estoit examiné.  
 « Messeigneurs, c'est bien l'intention de nous, la taille  
 « faite, l'argent cueillié et mis ensemble à Clermont ou à  
 « Ryon, que jà il ne sera mis oultre jusques à tant que nous  
 « serons <sup>3</sup> fort <sup>4</sup> et certiffiés de toutes ces gens » — « C'est  
 « bien nostre intention, respondirent les ducs de Berry  
 « et de Bourgoingne; nous voulons bien que l'argent soit  
 « levé et assamblé et mis en certain lieu ens ou pays (à tout  
 « le moins en seront-ils guerroiés se ils ne veulent venir à  
 « amiables traittiés), et que le conte d'Armeignach, vous,  
 « l'évesque de Clermont et l'évesque du Puy, vous retournés  
 « par delà et entendés-y pour nostre honneur et le plus  
 « grant prouffit du pays » — « Voulentiers » respondi le  
 conte daulphin.

Sur cest estat se départy de la cité de Rouen, du roy et  
 de ses oncles le daulphin d'Auvergne, et trouva le conte  
 d'Armeignach et Bernard d'Armeignach son frère à Cler-  
 mont en Auvergne et grant foison des seigneurs du pays qui  
 attendoient sa revenue. Adont il leur racompta tout ce qu'il  
 avoit trouvé et exploittié de mot à mot et les doubttes que le  
 roy et ses oncles et tout son conseil y mettoient et comment  
 l'en vouloit bien que la taille feust levée et faite et l'argent  
 mis ensemble et enclos et gardé en ung certain lieu tant

<sup>1-2</sup> Pire. — <sup>3-4</sup> Seurs.

que l'on verroit la vraie fin de ces pillars qui lors tenoient fors, chasteaulx et grosses garnisons à l'encontre du roiaulme. « C'est bien nostre intention, respondi le conte d'Armeignach, et puisque il plaist au roy et à son conseil, nous exploitterons outre; mais il nous fauldroit, pour toutes seuretés, prendre et avoir unes bonnes trèves à eulx, pour quoy le pays se peust asseurer et pourveoir contre la taille que l'on fera. »

Adont furent ambassadeurs de par le conte d'Armeignach embesoingniés pour aler seurement parlementer à Perrot le Bernois et Aymerigot Marcel. Ces deux estoient ainsi que les souverains des fors par deçà la Dourdonne avec le bourg de Copane et Bernard des Ysles, Olin Barde, Apton Seguin, <sup>1</sup> seigneur de Lane-de-Bourg et moult d'autres. Ces capitaines ne se povoient <sup>2</sup> accorder <sup>3</sup> ensemble; car tout ce que l'un vouloit une septmaine, l'autre le desvouloit, et si vous diray et monstrey la raison: ils estoient de diverses opinions et de diverses contrées. Les Armignagois qui tenoient aucunes places du conte d'Armeignach, obéissoient assés légèrement; mais tous ne se povoient mie par euls <sup>4</sup> conclure <sup>5</sup>, car la greigneur partie et les plus rusés de pillerie et les plus renommés au regard des capitaines estoient de Berne et de la terre du conte de Fois, <sup>6</sup> qui <sup>7</sup> espoir <sup>8</sup> vouldist bien l'onneur et <sup>9</sup> avancement <sup>10</sup> du roiaulme de France; mais quant les nouvelles luy en vindrent tout premièrement et comment l'on vouloit besoingnier sur ces routiers qui tant de fors tenoient ens ès terres d'Armeignach, d'Auvergne, de Quersin, de Rouergné et de Lymosin, il y volt trop bien

<sup>1</sup> Le. — <sup>2,3</sup> Concorder. — <sup>4,5</sup> Incliner. — <sup>6,7</sup> Je ne dis mie que le conte de Fois. — <sup>6,8</sup> Et povoient aucuns supposer que le conte de Fois les tenoit en che party que de point voloir traittier, non pas que le dit conte de Fois ne. — <sup>9,10</sup> Le prouffit.

entendre, et s'en volt tout <sup>1</sup> par loisir <sup>2</sup> infourmer pour en savoir toute la substance, et demanda à tous ceulx qui l'en infourmoient et qui aucunes chose en savoient ou cuidoient savoir, quelle chose le conte d'Armeignach mettoit avant, et, tous les fors délivrés et les capitaines et leurs gens partis et mis hors de leurs garnisons, où ils se retrairoient, ne quel chemin ils tendroient, et se il avoit intention de euls mettre en besoingne. L'on luy dist : « Monseigneur, ouyl. « C'est l'intention et voulenté du conte d'Armeignach que il « veult retenir à ses gaiges et cousts tous ceulx qui de ces « fors partiront, et les veult mener en Lombardie ; car « son beau-frère qui a par mariage, vous le savés assés, « sa belle-suer laquelle ot jadis espousé Gaston vostre fils, « a grandement à faire pour garder et deffendre son « héritaige, car en Lombardie appert moult grans guerres « à venir. »

Sur ces paroles ne respondi riens le conte de Fois, car il se tourna d'autre part <sup>3</sup> et rentra à ses gens en autres paroles ; mais pour tant il ne pensa pas moins et regarda espoir, sicomme l'on puet ymaginer et que on a veu depuis les apparences, que merveilleusement et tout couvertement il <sup>4</sup> entouilleroit <sup>5</sup> grandement la besoigne : je vous diray comment.

Oncques le conte d'Armeignach ne pot finer pour traittié qu'il sceust mettre avant dire, remonstrer, ne preschier, envers ceulx qui estoient de la conté de Berne et des teneures au conte de Fois et de sa faveur, de quelconques pays que ce feust, que ils vouldissent rendre ne forteresse, ne garnison qu'ils tenissent, ne euls en riens convenanchier,

<sup>1-2</sup> Très-bien... Trop bien. — <sup>3</sup> Et ne fit aucun semblant de l'avoir entendu. — <sup>4-5</sup> Encombreroit.

ne alyer au conte d'Armenigach , ne à Bernard son frère.  
<sup>1</sup> Et <sup>2</sup> le conte de Fois qui estoit plain de grand prudence , regardoit que ces deux seigneurs d'Armeignach et ses deux cousins avecques les Labrisoïens estoient puissans hommes et en leur venir et acquéroient amis de tous lés. Si ne les vouloit pas renforchier par ceulx qui le devoient servir , et ymagina encoires le conte de Fois un point moult raisonnable , car messire Espaing de Lyon le me dist lorsque je fuis à Orthais : aussi fist le bourg de Copane , capitaine de Carlat en Auvergne avecques le Bourg Anglois.

Le conte de Fois regarde que il a guerre ouverte envers ceulx d'Armeignach ; et ce qu'il y a à présent de délay , ce n'est que par trèves dont l'en a usaige que cinq ou six fois l'an l'on les renouvelle. Se le conte d'Armeignach avoit sur les champs en son obéissance tous ces compaignons , capitaines et autres , qui sont usés d'armes , sa guerre en seroit plus belle , et pourroient les gens au conte d'Armeignach et ceulx au sire d'Alebreth , avecques leurs alyés , faire un grant desplaisir au conte de Fois. C'est la <sup>3</sup> cause pour quoy les favourables et les tenables du conte de Fois ne s'accordent point audit conte d'Armeignach : si luy donnent-ils espérance que si feront ; mais tousjours c'est en eulx dissimulant , car de ces journées ils n'en tiennent nulles , mais ils ne courent point sur le pays si soingneusement comme ils souloient faire avant que les traittiés feussent en train.

Par ce point cuide le conte d'Armeignach tousjours venir à ses intentions ; et les greigneurs capitaines que il attrairoit plus volentiers à luy , sont Perrot le Bernois qui tient le fort chastel de <sup>4</sup> Salucet <sup>5</sup> et qui est le souverain en

<sup>1-2</sup> Car. — <sup>3</sup> Principale. — <sup>4-5</sup> Caluset.

Auvergne et en Lymosin , car ses pactis durent jusques à la Rocelle. Les autres , c'est Guillemme de Saint-Foy qui tient Bouteville, et aussi Aymerigot Marcel qui tient Aloise <sup>1</sup> devers <sup>2</sup> Saint-Flour en Auvergne, et le bourg de Copane et le Bourg Anglois qui tiennent Carlat. Assés tost après aura-il Aymerigot Marcel, sicomme il le dit , mais que il puist avoir Perrot le Bernois et Gieuffroy Teste-Noire qui tenoit Ventadour et qui estoit encoires souverain de tous les autres. Cel Gieuffroy par especial ne s'en faisoit que gaber et <sup>3</sup> ruser <sup>4</sup>, et ne daignoit entendre à nul traittié du conte d'Armeignach, ne d'autruy aussi ; car il sentoit son hostel fort bien pourveu pour sept ans ou pour huit de <sup>5</sup> bonnes garnisons <sup>6</sup> et imprenable ; car il n'estoit point en puissance de seigneur que l'on leur peust clorre ung pas ou deux que ils n'eussent une yssue du moins hors de leur fort , quant raffreschir ils se vouldroient. Si se mettoit en ses lettres celluy Gieuffroy Teste-Noire et en ses saulf-conduits et lettres de pactis : « Gieuffroy Teste-Noire, duc de Ventadour et conte de « Lymosin , sires et souverain de tous les capitaines d'Au-  
« vergne , de Rouergne et de Lymosin. »

<sup>1.2</sup> Delés. — <sup>3.4</sup> Truffer. — <sup>5.6</sup> Vivres.

## NOTES.



*Charles VI en Flandre* (pp. 1-6). — « Le duc de Bourgogne estoit, « dit Froissart, sage, froid et imaginatif, et sur ses besongnes veoit au « long. » Christine de Pisan ajoute : « Prince estoit de souverain « sens et bon conseil ; doux estoit et amiable à grans , moyens et « petis ; les bons amoit de tous estas ; estoit large comme un Alexan- « dre , noble et pontifical en court et estat magnificent ; ses gens amoit « moult chièrement , privé estoit à eulx et moult leur donnoit de « biens. »

Depuis le traité de Gand, le duc de Bourgogne n'avait rien négligé pour pacifier la Flandre. Par des lettres du 10 mai 1384, il avait renouvelé l'amnistie accordée à tous les rebelles ; néanmoins, craignant toujours quelque nouvelle insurrection des Gantois, il avait ordonné le 9 mai 1385 que l'on réparât les fortifications d'Ardebourg.

Cabaret d'Orronville raconte que ce fut le duc de Bourgogne qui engagea Charles VI à porter la guerre en Angleterre. Il lui exposa qu'il était le plus grand roi de son temps et qu'il lui appartenait de faire succéder à de petites guerres une entreprise dont la mémoire ne s'effacerait point. Il ajouta qu'il se chargeait de réunir au port de l'Écluse assez de navires pour faire passer 10,000 hommes d'armes , mais qu'il conseillait toutefois au roi de demander une flotte au grand-maître de Prusse.

En effet, le duc de Bourgogne fréta 1600 gros vaisseaux « dont il y « avoit bien huict cens nefes à caige à deux voilles ». On disait que



jamais on n'avait vu plus belle, ni plus grande armée depuis le siège de Troie.

Dès le mois d'août 1386, le roi de France avait adressé aux magistrats de Bruges les lettres suivantes :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France. A nos bien amés, les bailli, escoutète, burghemaistres et eschevins de la ville de Bruges, salut. Pour le grant nombre et multitude de gens d'armes, qui à nostre mandement doivent briefment de pluseurs et diverses parties de nostre royaume venir et descendre ou pais de Flandres pour le passage de la mer, et que la dicte ville seroit trop foulée, et aussi y pourroit avoir pluseurs débas et rïotes, dont pluseurs inconveniens s'en pourroient ensuir : Nous voulons et vous mandons, que en la dicte ville ne laissiés entrer que gens d'estat, chevaliers, escuiers, les officiers de nous et ceulx de nos oncles et autres de nostre sanc, et aucuns de leurs varlès et serviteurs, avec eulx, non mie en grant nombre, pour eulx rafreschir, avoir vivres et autres nécessités en la dicte ville, lesquels vivres et autres nécessités vous faites baillier et délivrer aux dictes gens et à tous autres qui en voudront avoir et auront mestier, pour juste et raisonnable pris, sans les vendre plus chier, ne enchérir, pour la venue des dictes gens. Donné à Paris le XI<sup>e</sup> jour d'aoust, l'an de grâce mil CCC. IIII<sup>xx</sup> et six, et de nostre règne le siziesme. »

Marguerite de Bourgogne, que Froissart nous montre ici « recevant « liement et grandement son père », avait comme lui le goût des lettres et des arts. Un poète anonyme compare à l'éclat de sa naissance celui de ses vertus :

Pour remonstrer dont premier vint puissance  
 Aux nobles roys qui ou temps de jadis  
 Gouvernèrent le bon païs de France,  
 Desquels furent Charlemagne et Clovis,  
 Si fu ossy le bon roy saint Louis,  
 Sace un cascun que des chieux l'envoia  
 Le roy des roys par l'ange qu'envoia  
 Au roy Clovis que tant vout honorer  
 Qu'il lui vout pour ses armes présenter  
 Un escu d'azur par trois fleurs de lis ;  
 Plus bel don ne li puet donner,  
 Car ou trésor fu pris de Paradis.

Ce poète dit de saint Louis :

Justice fist aux grans et aux petits.

Puis arrivant au duc Philippe le Hardi, il ajoute :

En tous lieux florist sa renommée.  
Par proesse son pais gardé a,  
Par hardiesse moult bien deffendu l'a :  
On ne porroit trop ses haus fais loer.

Il n'ose passer sous silence Jean sans Peur, dont la comtesse de Hainaut est la sœur :

Jehan son frère faut-il ramentevoir  
Qui envers Dieu ot si noble voloir  
Que oncques ne vout vers nul sa foy fauser.  
Pleust Dieu qu'il vesquist encore  
Pour bien garder les trois fleurs de lis.  
Les faus tirans sy le firent morir  
A Monstereau par traïson bastie.

Mais il se plaît surtout à louer Marguerite de Bourgogne :

Las ! bien deveront demener grant dolour  
Tous ses pays et plorer tendrement,  
Quant avendra à son deffinement ;  
Car après elle jamais telle n'aront.

(*Bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham, 4176.*)

La comtesse d'Ostrevant devait être la mère de l'héroïque et infortunée Jacqueline de Hainaut.

Le repos qui régnait en Flandre fut profondément troublé, quand on annonça le retour du roi de France suivi de ces Bretons qui avaient laissé derrière eux le souvenir de tant de violences et de tant de dévastations.

Charles VI, après s'être rendu à Saint-Denis pour y baiser les reliques des martyrs, se dirigea lentement vers Arras où il arriva à la mi-septem-

bre. On lui annonça que huit mille chevaliers et écuyers et un nombre infini d'hommes d'armes se trouvaient déjà réunis par ses ordres. (*Religieux de Saint-Denis.*)

D'après quelques historiens, le voyage de Charles VI avait été retardé par la naissance de l'aîné de ses fils.

Selon la chronique de Jean Brandon, Charles VI arrivé à Lille apprit les succès des Anglais en Espagne, et ces nouvelles refroidirent le zèle qu'il portait dans ses projets belliqueux.

Les hommes d'armes qui suivaient Charles VI, comptaient bien plus sur les richesses que leur offrait la Flandre, que sur les dépouilles de l'Angleterre.

Par des lettres du mois de février 1386, Charles VI avait confirmé les dons qu'il avait faits en 1382 à des barons français et qui consistaient en biens confisqués sur les Anglais résidant en Flandre. Il importait de renouveler le même zèle et les mêmes convoitises.

La ville de Tournay elle-même craignit d'être une seconde fois rançonnée par les Français. Les magistrats composèrent un mémoire justificatif pour exposer qu'en 1382, loin de se montrer hostiles aux Français, ils leur avaient offert un concours empressé.

« Dient que le contraire est vray, et quant le roy alla en Flandres, ils envoyèrent au-devant du roy jusques à Lens et luy envoyèrent cent cinquante hommes d'armes et trois cents à pied et cinquante queues de vin, et luy présentèrent trente muids de bled et trente d'avoine et mille livres de cire et deux cens livres d'épices, et sy ont livré tentes et secours tousjours à ses gens, et ne luy diminue pour reprocher ; mais, ce que on les argue de rébellion ce nient, et menèrent à leurs despens messire Enguerrand de Eudin en Flandres, qui monte plus de quinze mille francs ».... (*Trésor des chartes.*)

Dans toutes les provinces, en Bourgogne, en Champagne, en Gascogne, en Normandie, en Poitou, en Touraine, en Bretagne, en Lorraine, au pied des Vosges, des Cévennes et des Pyrénées, l'ordre avait été adressé aux baillis et aux sénéchaux d'appeler sous les armes les écuyers et les sergents. Le comte d'Armagnac avait quitté ses montagnes, et le comte de Savoie lui-même avait promis un secours de cinq cents lances. Depuis plusieurs mois, d'énormes gabelles avaient été établies dans tout le royaume : les impôts recueillis en moins d'une année excédaient, disait-on, tous ceux qui avaient été perçus depuis un siècle.

Au mois de septembre 1386, le sire de Rochefort se rendit en Bretagne pour obtenir l'aie du duché contre les Anglais, réserve faite de toutes ses libertés. Cent vaisseaux furent réunis. On peut trouver à ce sujet dans le cent-unième volume des portefeuilles Fontanieu (bibliothèque de Paris) des détails assez complets en consultant les comptes présentés par les commis de la flotte de Lantrec.

Les imprécations contre les hommes d'armes, que Froissart place dans la bouche des laboureurs, se retrouvent sous une autre forme dans cette phrase écrite par l'un des bâtards de Charles le Téméraire sur l'un des feuillets d'une chronique de Flandre : *Devorat agricolam rex, regem tyro* (Manuscrit de lord Ashburnham, n° 648).

*Armements des Anglais* (pp. 6 à 10). — Par des lettres du 11 août 1386, Richard II avait prescrit toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à l'invasion des Français. D'autres lettres du 18 septembre se rapportent à la réunion des hommes d'armes qui devaient les combattre.

Thomas Walsingham insère dans sa chronique un chapitre qu'il intitule : « De timiditate Londinensium ». Il accuse les bourgeois de Londres de s'être montrés plus craintifs que des lièvres et d'avoir imité la souris qui se cache dans les ténèbres pour échapper au danger. Ils pillèrent eux-mêmes les faubourgs de Londres sous prétexte que l'ennemi aurait pu s'y établir. Leur pusillanimité pendant la guerre n'avait d'égale que leur vanité pendant la paix.

Les Anglais firent une excursion à Bourbourg. Cabaret d'Oronville en parle avec quelques détails. Ils s'avancèrent même jusqu'à Térouanne, comme l'attestent les lignes suivantes d'un vieux cartulaire : XVIII sept. 1386, *combustio civitatis Morinorum per Anglicos*.

*Charles VI à l'Écluse* — (pp. 10-12). Charles VI paratt être arrivé à l'Écluse vers le milieu du mois d'octobre ; il y passa moins d'un mois.

Une flotte de 900 voiles, dit le religieux de Saint-Denis, avait été rassemblée à l'Écluse, ce port fameux d'où partent tant de vaisseaux pour toutes les parties du monde. Tandis que s'achevaient les préparatifs de l'entreprise, des processions solennelles se multipliaient en France et demandaient au ciel la réforme des mœurs et l'expiation des péchés qui auraient pu éloigner de la France l'appui de la miséricorde divine.

Le port de l'Écluse, ajoute le religieux de Saint-Denis, est entre tous les ports du monde le meilleur et le plus renommé.

On lit aussi dans le *Débat des héralds de France et d'Angleterre*

que le port de l'Écluse est l'un des plus beaux de la chrétienté et l'un de ceux où les navires sont le mieux en sûreté.

D'après le moine de Malmesbury, Charles VI avait voulu que la couleur même de son navire fût une menace pour l'Angleterre : *Fecit sibi navem rubeam in signum sanguinis effundendi.*

Dans des lettres du 26 octobre 1386, le duc de Bourgogne déclare qu'il a résolu « de passer en personne en Angleterre et d'y mener la « plus grant puissance de gens d'armes qu'il pourra bonnement. » Pendant son absence, le comte et la comtesse de Nevers étaient chargés du gouvernement ; mais ils devaient s'entourer de conseillers prudents et sages, dont les noms seraient cités dans les chartes les plus importantes auxquelles ils prendraient part. Il leur était d'ailleurs défendu « d'aliéner, ne de charger » aucun domaine. Nous donnerons plus loin le texte de ces lettres.

*Médiation du roi d'Arménie* (pp. 12-19). — Le roi d'Arménie s'était rendu en 1385 en Angleterre pour négocier la paix entre les deux royaumes. Le 24 octobre 1385, on l'attendait à Londres. Il n'était pas arrivé en Angleterre le 28 octobre. Ses démarches conciliatrices ne furent pas repoussées par Richard II ; car l'évêque de Coventry et plusieurs barons furent chargés de prendre part aux négociations qui devaient s'ouvrir sous les auspices du roi d'Arménie.

Dès le 22 janvier 1386, Richard II reprit les négociations avec la France à l'instance prière et requête du roi d'Arménie.

Le 3 février, il lui accorda une pension de mille livres.

Les dons faits au roi d'Arménie excitèrent la jalousie du peuple anglais ; on disait tout haut que le prince fugitif possédait plus de richesses dans son exil que lorsqu'il résidait dans ses états.

Walsingham rapporte que, bien que Richard II fût favorable au roi d'Arménie, les grands du royaume ne voulurent point traiter avec lui. On lui reprochait de rechercher les présents plus que la paix, et de préférer l'or au peuple anglais et au roi.

Froissart s'est trompé sur la date du voyage du roi d'Arménie à Londres. D'après le moine d'Evesham, on refusa de le recevoir en 1386, et un de ses chambellans passa seul en Angleterre.

En effet, des lettres de Richard II du 8 novembre 1386 renferment un sauf-conduit pour le chambellan du roi d'Arménie qui se rend en Angleterre avec six chevaliers.

Le roi d'Arménie assista à la séance du Parlement de Paris, le 2 mars 1386 (v. st.).

Le religieux de Saint-Denis place dans la bouche du roi d'Arménie un long discours, où le prince proscrit compare le bandeau qui orne le front des rois à celui que portent les victimes destinées à la mort. Il y faisait l'éloge de la couronne de France et blâmait les efforts des Anglais pour s'en emparer. Il insistait surtout pour que les monarques chrétiens missent un terme à leurs divisions, en réunissant leurs forces pour l'affranchissement des lieux saints. Ces persévérants efforts, ces pompeux discours restèrent sans résultats.

Le roi d'Arménie était, dit le religieux de Saint-Denis, un prince doué de beaucoup de vivacité d'esprit, mais il savait peu le latin et parlait mal le français. Le roi d'Angleterre avait jugé que recevoir un prince venu d'un pays si éloigné, était un honneur qui n'avait été réservé à aucun de ses prédécesseurs, et il lui avait fait le plus grand accueil.

*Fin de l'expédition de l'Écluse* (pp. 19-29). — On crut un instant que les vœux formés en France allaient être exaucés. Le ciel était sans nuages, la mer sans tempêtes. Cependant le roi attendait le duc de Berry et lui envoyait de fréquents messages pour qu'il se hâtât de le rejoindre. Le duc de Berry se bornait à répondre que le roi n'avait qu'à vivre dans les plaisirs en ne se souciant de rien, que d'ailleurs il était prudent de ne rien entreprendre sans avoir délibéré de nouveau. Le découragement se manifesta. Les hommes d'armes mal payés se mirent à piller, et en même temps ils dissipèrent follement les ressources qui avaient été réunies pour cette grande expédition.

Le duc de Berry arriva enfin le 14 octobre. Dès le lendemain, l'aspect du ciel changea, il se voila d'épaisses ténèbres, et la mer se couvrit de vagues furieuses. Le vaisseau royal sur lequel Charles VI avait pris place, fut repoussé vers le port, et il se vit réduit à renoncer à ses projets dont les vastes proportions avaient fait ressortir davantage l'humiliante stérilité. Tel est le récit du religieux de Saint-Denis.

Ce fut la protection divine, d'après Walsingham, qui sauva l'Angleterre. Depuis le mois d'août jusqu'à la Toussaint, le vent ne fut jamais favorable aux Français, et, lorsqu'il parut changer, la flotte française qui venait de quitter le port, se vit aussitôt réduite à s'y réfugier de nouveau. Cette flotte comptait 1200 navires. Autour du roi on voyait 15 ducs, 25 comtes, 3600 chevaliers et 100,000 hommes d'armes.

Le 4 novembre 1386, le duc de Berry, par un acte de dernière



volonté passé à l'Écluse, déclare que dans le cas où il ne laisserait pas d'enfant mâle, il veut que le duché de Berry fasse retour à la couronne. Précaution bien inutile de la part d'un prince qui était résolu à ne courir aucun péril et qui ne se proposait peut-être d'autre but que de calmer le mécontentement de Charles VI.

Charles VI, par une charte scellée à l'Écluse le 7 novembre 1386, donna neuf mille francs d'or au duc de Berry.

D'après Capgrave, Charles VI quitta l'Écluse la veille de la fête de la Toussaint.

Le 26 octobre 1386, le duc de Bourgogne avait encore l'espoir et l'intention de se rendre en Angleterre, comme le prouvent les documents suivants relatifs à l'administration de ses États pendant son absence :

« Philippe, fils de roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, Palatin, sire de Salins, conte de Réthel et seigneur de Malines, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que, comme nous avons délibéré de passer en Angleterre, en la compaignie de monseigneur le roy, lequel a ordonné..... en sa personne et de y mener la plus grant puissance de gens d'armes qu'il pourra bonnement, et il soit ainsi que en nostre absence soit de nécessité de..... garde et deffense de nos dis païs et de nos bons subgiés, tant pour le fait de la justice, comme pour aucuns nos mauveillans, s'il advenoit qu'ils s'efforçassent... dommage en nos dis païs ou aucun d'eulx, et pour les grosses besoignes qui en nos dis païs pourront survenir souvent en nostre absence, nous confians à plein de nostre très-chière et très-amée compaignie la duchesse et de nostre très-chier et très-amé fils Jehan, conte de Nevers, considérans la grant affection que nous..... et à nos besoignes, et avons ferme espérance que nos bons subgiés, tant gens d'Église comme nobles et autres personnes, leur obéiront en tout ce qu'il appartiendra nostre dite compaignie et nostre dit fils en l'absence d'elle, et chascun d'eux, c'est assavoir nostre dit fils en nos dis païs où il seroit présent ou prouchain d'iceulx en l'absence lointaine de nostre compaignie, avons ordonné et établi, ordonnons et établissons nos lieutenans généraulx et gouverneurs de nos dis païs, villes, seignorie et terres tant qu'il nous..... aux quels nostre ditte compaignie et nostre dit fils et à chascun d'eulx, par la manière dessus ditte, avons donné et donnons par ces présentes, puissance et autorité..... gouverner bien et deument la justice de tous nos païs, terres et seignories, de

créer et instituer, s'il est mestier, en iceulx offices, comme conseillers, baillis, prévosts, capitaines, chastelains, esleus, receveurs et autres officiers nécessaires et convenables, de remettre et pardonner délits, crimes et maléfices, de rappeler bans..... personnes non nobles anoblir, de faire tenir nos parlemens de Beaune et de Dôle, de mettre en souffrance tous ceulx qui devront estre nos vassaux, et de nous..... recevant d'eulx le serment de féauté, de faire lever et recevoir les finances qui nous sont et seront deues en nos dis païs, terres et seignories et d'en faire employ et prouffit au mieulx qu'il pourra estre fait, de mander et asssembler, s'il est mestier, gens d'armes et arbalestriers en tel nombre que les cas le requéront, de leur ordonner capitaines, de les envoyer de un païs en autre, de croistre ou diminuer aux capitaines et à chascun d'eulx le nombre de gens d'armes que ils ont ou auront.... et contenter de leurs gages par nos trésoriers, receveurs et autres officiers à qui il appartiendra, de demander et requérir pour nous et en nostre nom par la délibération... aides et subventions en nos dis païs et terres tels que bon leur semblera, tant pour nous secourir ou païs d'Angleterre ou quel entendons passer, comme pour aidier, s'il..... garde et défense de nos dis païs et autres affaires qui survenir nous pourroient, de donner sauf-conduis à nos ennemis et malveillans, de donner et..... de nostre conseil de nos deniers à ceulx à qui ils verront qu'il appartiendra et où il sera bien employé, et généralement de faire tout ce que lieutenans et gouverneurs..... de faire et que faire pourrions, se présens y estions en nostre personne. Voulons aussi et ordonnons que ès lettres qui seront passées par nostre dite compaignie ou nostre dit fils... lieutenans ils parlent en leurs noms et comme nos lieutenans et qu'elles soient séelées de nostre séel que garde nostre chancelier, quant il sera ès païs où ils seront..... qui toucheront la dite conté de Nivernois et la baronnie de Donzy soient faites ou nom de nostre dit fils et séelées de son séel que baillé avons à nostre dit chancelier, voulons que nostre dit chancelier exerce son office en telle puissance et auctorité, comme il fait à présent et a fait depuis qu'il fut promu en l'office de nostre chancellerie et il feroit, se présent estions en un de nos dis païs, sans aucune restrainte ou diminution. Si donnons en mandement par ces mesmes lettres à tous nos conseillers, gens de nos comptes, trésoriers, officiers et subgiés que à nos dis lieutenans et à chascun d'eulx par la fourme et manière cy-dessus contenue

obéissent et entendent diligemment. Donné à Bruges, le XXVI<sup>e</sup> jour d'octobre, l'an de grâce mil CCC.III<sup>xx</sup> six.

« Par monseigneur le duc,  
« Thoroude. »

« C'est l'instruction ordonnée par monseigneur de Bourgoingne pour estre baillée..... le conte de Nevers, ses lieutenens, pour le gouvernement de ses païs.

« Primo, quant à leurs tiltres, madame scet bien comment elle en a usé..... de monseigneur avec celui de Bourgoingne.

« Item, que ledit monseigneur le conte se nommera ainsi ès lettres qui seront passées par lui comme lieutenant; Jehan de Bourgoingne, aîné fils et lieutenant de monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, conte de Nevers.

« Item, ès lettres qui toucheront la conté de Nevers et la baronnie de Donzy, il ne se appellera point lieutenant.

« Item, ès besoingnes notables ma dite dame et le dit monseigneur le conte chascun endroit soy useront du conseil que mon dit seigneur leur laisse et leur a ordonné en ses païs.

« Item, que les lettres qui toucheront grans besoingnes et notables seront signées par ma dame ou par monseigneur le conte ouquel estoient tels et tels.

« Item, qu'ils ne aliéneront aucune chose des demaines de monseigneur, ne de madame, ne ne les chargeront, ne obligeront de rentes, de pensions, ne d'autres charges à temps, à vie, à héritage, ne à volenté.

« Item, qu'ils ne admortiront riens.

« Item, que s'ils anoblissent aucun, ce sera parmi paiant finance modérée.

« Item, que les collations et présentations des bénéfices seront réservés à monseigneur.

« Item, que les exploits de la justice, comme amendes, fourfaictures et biens vacans, et aussi les proufis des fiefs comme rachas ou reliefs, quins deniers ou ventes, gardes et autres émolumens seront convertis ès réparations des chastiaux et maisons de mon dit seigneur, de ses halles, fours, moulins, eaues et autres ouvrages nécessaires, sauve la modération qui s'ensuit.

« Item, que des amendes adjugiées ma dite dame et mon dit seigneur de Nevers, par la délibération du conseil, pourront quitter ou

donner tout ou partie là où il sera bien employé et selon ce que les cas le requerront.

« Item, qu'ils garderont le plus entièrement qu'ils pourront les forests de mon dit seigneur, ses eaues et autres demaines.

« Item, que toutes les finances qui pourront estre levées es pais de monseigneur, tant des revenues du demaine, fiefs et aumosnes, comme des aides qui à présent y ont cours ou auront ou temps à venir, seront envoiées à mon dit seigneur, réservé les paiemens des gens d'armes s'il est mestier, l'estat de ma dite dame et de mon dit seigneur de Nevers, les gages des officiers et les autres affaires cy-dessus exprimés.

« Item, que ma dicte dame et mon dit seigneur de Nevers par l'advis du conseil pourront donner où il sera bien employé des deniers de monseigneur, soit en deniers contens, en vaisselle, en joyaux ou en autres choses, ce que bon leur semblera, et toutesvoies au moins qu'ils pourront, se ne sont dons nécessaires.

« Item, les chappellains de monseigneur demourront avec mon dit seigneur de Nevers, jusques à la venue de ma dite dame.

« Par monseigneur le duc,  
« Thoroude. »

Les comptes de la ville de Bruges ont conservé quelques traces de l'émeute racontée par Froissart. On y voit qu'on paya vingt francs à un chirurgien du duc de Berry qui prit soin d'un écuyer blessé dans le mouvement populaire qui éclata le jour de la Toussaint. On donna quarante sous à une femme qui recueillit pendant cinq semaines cet écuyer dans son auberge. Deux autres chirurgiens (ceux-ci étaient flamands) prirent également soin d'un écuyer blessé le même jour. Un autre chirurgien nommé Pierre Paternostre reçoit quatre livres pour avoir guéri les blessures d'un écuyer du duc de Berry. Une jeune femme qui a pris soin de lui, obtient une rémunération spéciale. A plusieurs reprises se rencontre la mention que les troubles ont été excités non point par les Brugeois, mais par les habitants du Franc. On paye douze livres à Olivier le maréchal qui a pris soin d'un cheval blessé qui appartenait à un écuyer du duc de Bourgogne. Les bourgmestres et les hommes de la loi ont dépensé douze sous pendant la nuit de l'émeute. Un autre article se rapporte au vin que l'on a bu à la même occasion.

Cependant cette agitation ne se borna point à une seule journée de troubles. Pendant quarante-neuf nuits, le guet ne quitta point la place du bourg, et chaque nuit le châtelain de la maison des échevins acheta des chandelles pour une valeur de quatre gros, soit seize sous quatre deniers pour les quarante-neuf nuits.

Il est probable que les habitants du Franc qui poursuivaient de leur haine les hommes d'armes de Charles VI, étaient ceux qui avaient vu leurs maisons brûlées et leurs campagnes ravagées.

D'après les chroniques flamandes, le duc de Berry fut maltraité à ce point qu'il resta pendant trois semaines malade dans une auberge de Bruges. Les bourgeois qui avaient failli l'étouffer sous leur rude étreinte, n'avaient peut-être pas oublié qu'on l'accusait d'avoir hâté de la même manière la fin du dernier comte de Flandre.

L'abbé d'Eeckhout s'était-il interposé en faveur du duc de Berry ? Ainsi s'expliquerait une charte du mois de décembre 1402 par laquelle ce prélat rappelle les bienfaits qu'il reçut de ce prince et promet de prier pour lui.

Le manuscrit 1493 de la bibliothèque de Paris renferme les comptes des expéditions militaires de 1386.

Eustache Deschamps se trouvait à l'Écluse : il retrace dans ses vers la triste issue de cet armement.

Le Lion fist jadis son mandement  
De cerfs, de loups, d'alens, de lévriers,  
Qui furent sus assés soudainement ;  
Et lors dist qu'il passast volontiers  
Sur le Liépart : mais trop de lymonniers  
Qui furent là, chevaux et mainte mule,  
Vi reculer et tenir les sentiers  
D'escrevice, qui en allant recule.

Le Cerf disoit : Je me merveil comment  
L'en passera, car l'iver est trop fiers.  
— Le Loup respont : Très-périlleusement  
Courront vaisseaux ; vens sont en leurs dangiers.  
— Li Alans brait : Où sera nos mangiers ?  
— Et le Chien dit : S'argent n'ay, on m'acule.  
L'usaige faut que je praigne premiers  
D'escrevice, qui en allant recule.

L'autre bestail aloit fort murmurant,  
 Qui requistrent vaisseaulx, vivres, deniers.  
 Mais pour leur plait, ne cheval, ne jument  
 Ne passeront, ne au quart, ne au tiers.  
 Le Lion dist : Nostre fait est entiers ;  
 Passe qui veult, je n'y fais doubte nule,  
 Je passeray, sans estre coustumiers  
 D'escrevice qui en alant recule.

## L'envoy.

Noble Lion, pourvoies vostre gent :  
 Vivres, vaisseaulx aient sans scrupule.  
 N'aiés le nom, par le défaut d'argent,  
 D'escrevice qui en alant recule.

Dans une autre ballade, Eustache Dechamps revient sur les mêmes plaintes :

Avant ! avant ! tirés-vous ça.  
 Je voy merveille, ce me semble,  
 — Et quoy, guette, que vois-tu là ?  
 — Je voy X<sup>m</sup> ras ensemble,  
 Et mainte souris qui s'assemble  
 Dessus la rive de la mer,  
 Pour nagier par dessus un tramble :  
 Mais de paour les voy trambler.

Certes ils n'y passeront jà,  
 Dist un homs qui villain ressemble.  
 L'un des ras m'avoine manga,  
 Et les souris mon mal en l'angle.  
 Il n'y a païs, ne triangle  
 Qu'ils n'aient tout fait affamer.  
 Hardis sont : chascun pille ou emble,  
 Mais de paour les vois trambler.

Or dy pourquoy n'en passera  
 Aucun d'eulx. — N'en vois-tu l'exemple ?



Leur commun vaisseaux vivres n'a.  
 L'yver est grant : la mer est ample ;  
 Les vens sont grief. Maint se dessemble,  
 Qui ne quiert que le retourner :  
 L'un d'eux les cuers de l'autre branle.  
 Mais de paour les voy trambler

## L'envoy.

Princes, la guette s'écria :  
 Qui les pourra faire passer,  
 Grant bien pour le peuple fera ;  
 Mais de paour les voy trambler.

*Duel de Jean de Carrouge et de Jacques Legris* (pp. 29-39). — Jean de Carrouge et Jacques Legris étaient tous deux originaires de la Normandie. D'après le religieux de Saint-Denis, le duel eut lieu le 21 décembre près de Saint-Martin-des-Champs. Jean de Carrouge atteint d'un coup d'épée n'en montra que plus d'ardeur à poursuivre le combat. Il saisit son adversaire par le sommet de son casque et le renversa à terre. Jacques Legris fut traîné au gibet sans qu'on pût lui arracher le moindre aveu. On apprit plus tard qu'il n'était pas coupable, et la dame de Carrouge qui l'avait faussement accusé, se retira dans un monastère.

Le château de Carrouge est situé entre Argental et Argenton.

On lit dans le registre des plaidoeries civiles du parlement que, le 9 juillet 1386, en présence du roi et des ducs de Berry et de Bourgogne on plaida la cause du gage de bataille entre le sire de Carrouge et Jacques Legris.

Jean le Cocq, jurisconsulte du XIV<sup>e</sup> siècle, qui était conseil de l'un des accusés et fut témoin du combat, rend compte de cette affaire de la manière suivante :

## Nota de duello Jacobi le Gris.

Item nota quod die sabbathi post natalem Domini 1386, qui dies fuit festum B. Thomæ post Natalem, fuit factum duellum inter Jacobum le Gris et dominum Johannem Carrouge, retro muros Sancti Martini de Campis, et devictus fuit dictus Jacobus et mortuus; et habeo scrupulum quod fuerit Dei vindicta, et sic pluribus visum fuit qui

duellum viderunt , eo quod dictus Jacobus , contra consilium consiliariorum suorum, noluit se juvare privilegio clerici, quamvis esset clericus non conjugatus et defensor : et hæc scio, quia de ejus consilio fui. Aliis autem visum fuit quod fuit Dei vindicta, eo quod omnes ferebant communiter quod conscius erat criminis propter quod fuit duellum adjudicatum : cujus contrarium tamen pluries affirmavit per juramentum dictus Jacobus , scilicet numquam factum fuisse , nec conscius fuisse, quod ejus conscientiae relinquo. Item , nota quod per Magnum Consilium fuerunt liciae factæ ad similitudinem illarum de Gisortio, quæ factæ fuerunt ante ducentos annos ; sed dicebatur quod non debebat haberi respectus ad ipsas, eo quod factæ fuerunt propter duos qui bellarunt pedes, non equos : Liciae autem Sancti-Martini fuerunt restrictæ ad modum dictarum liciarum de Gisortio, quia erant ante factæ propter bellum voluntarium , quod credebatur fieri inter dominum Guidonem de la Trimolle, dominum de Salyaco, et quemdam Anglicanum nuncupatum dominum Petrum *de Courtenay*. Sequuntur præsumptiones contra dictum Jacobum le Gris, quas habebam, et plures alii. Primo, quia cum venit Parisius, interrogavit me, an ipso per duellum accusato, et per ipsum obtento poterat postea per viam ordinariam vel per quæstiones contra ipsum procedi. Secundo, an alibi in tali materia recipi deberet. Tertio, de die qua dicebatur adversarium suum *maintenir* factum fuisse , an posset ipsum mature adversarius suus vel in ipsa varietate. Quarto, quia post vadium adjudicatum infirmatus fuit. Quinto, quia modicum ante ingressum campi se militem fieri fecit. Sexto, quia quamvis esset defensor militum, crudeliter invasit adversarium suum et pedester , licet habuisset avantagium , si equester fecisset. Septimo, quia licet Carrouge esset debilis propter febres quas longo tempore habuerat, et apparebat seu appareret dictus Jacobus robustus, tamen devictus fuit ipse Jacobus , quasi miraculose, quia non poterat se dictus Carrouge juvare. Octavo, quia uxor Carrouge constans fuit semper dicendo factum evenisse, tam in puerperio quam die duelli : ad quod duellum ducta fuit super curru, sed cito per regis præceptum remissa. Nono, quia debiliter fuit locutus præsidentibus cum ipso de concordia loquentibus. Decimo, quia semel me interrogavit an de jure et facto suis dubitarem, quia me cogitare videbat. Undecimo, quia mihi dixit quod cum audivit rumorem quod Carrouge volebat eum prosequi super hac causa , fuit cito confessus presbytero. Sequuntur præsumptiones pro ipso. Primo, quia semper

affirmabat , et per juramentum , numquam fecisse , et Deum deprecabatur , ut ipsum juvaret in ipso negotio , secundum quod bonum jus habebat , et non alias , et hoc fieri vidi per ipsum vicesies , et die duelli fecit. Secundo , quia fecit deprecari in omnibus religionibus Parisius , ut deprecarentur pro ipso Deum , ut ipsum juvare vellet secundum bonum jus quod habebat , et secundum quod erat innocens de illo facto , et quod nunquam fecerat , et non alias ; et sic fecit die duelli. Tertio , quia erat homo boni status et honesti. Quarto , quia nemo immemor suæ salutis , etc. Quinto , quia dominus de Alenconio scripserat regi et dominis avunculis suis dictum Jacobum non esse culpabilem. Sexto , plures milites affirmabant ipsum fuisse cum domino de Alenconio tota die continua qua adversarius suus dicebat factum eum fecisse , et pluribus diebus continuis ante proximis. Septimo , quia Adam Louel , qui dicebatur conscius ejusdem delicti , fuerat quæstionatus , et domicella illa , quæ dicebatur fuisse illa die in domo de Carrouge , et nil confessi fuerant. Sed dicebant aliqui quod nolebat aliquid confiteri , tum quia confessus fuerat super illo facto , et ulterius confiteri non tenebatur , tum quia fuisset ejus filiis et amicis vituperio , et quodammodo fateretur contra actionem domini Alenconio , qui asseveraverat dictum Jacobum non esse culpabilem de ipso facto. Attamen nunquam fuit scita veritas super illo facto.

*Extrait des registres du parlement.*

I.

Lundi 9<sup>e</sup> jour de juillet 1386 , en présence du roi.

Entre messire Jehan de Quarrouges , chevalier appellant et demandeur en cas de gage de bataille d'une part , et Jacques le Gris , défendeur d'autre part , et pour occasion de ce que le dit chevalier dit et maintient contre le dit escuyer que il , à l'aide d'un nommé Adam Louvel a efforcée sa femme , et ordonné est , oyes la demande et défense des parties , que ycelles parties bailleront leurs fais et raisons en escript par devers la cour par manière de mémoire , et lesquels vus , la cour les apointera comme de raison aux fins plaidiées.

Item est oultre ordonné que les dictes parties et chacune d'ycelles bailleront plèges et caution de comparoir et retourner céans toutes fois que par le roy ou la cour sera ordonné.

Et, ce fait, se constituèrent plèges pour ledit chevalier ceux qui s'ensuivent, et de le faire venir en personne, toutes fois que le roi l'ordonnera :

Le conte de Saint-Pol,  
 Le conte de Valentinois ,  
 Le seigneur de Torcy ,  
 Le visconte d'Uzès ,  
 Messire Guichard Dauphin,  
 Le sénéchal d'Eu.

Et pour le dit escuyer se constituèrent plèges de le faire venir pareillement en personne :

Le conte d'Eu ,  
 Le seigneur de Foillet ,  
 Le sire de Torcy ,  
 Le sire de Coigny ,  
 Le sire d'Anviller  
 Et messire Philippe de Harecourt.

*(Registres criminels du Parlement.)*

## II.

Samedi , 15<sup>e</sup> jour de septembre 1386.

Aujourd'hui en la cour a esté prononcé arrest en la dite cause, c'est à savoir que la cour a adjugé le gage de bataille entre les dites parties, et avec ce ordonné que les dites parties bailleront nouveaux ostages et cautions, nonobstant ceulx qu'ils ont autrefois baillés comme cy-dessus est dit. Et pour ce fait se constituèrent plèges et caution pour le dit chevalier, corps pour corps et avoir pour avoir, et chacun pour le tout, de rendre et amener et faire comparoître le dit chevalier à toutes les journées qui luy seront assignées par le roy ou sa cour là où il sera ordonné , ceulx qui s'ensuivent :

Le visconte d'Uzès,  
 Le sire de Hengest ,  
 Messire Jacques de Montmor ,  
 Messire Gérard de Bourbon ,  
 Messire Philippe de Cervoles ,  
 Messire Gérard de Grantval ,  
 Et messire Philippe de Florigny.

Et le dit chevalier , c'est à savoir messire Jehan de Quarrouges , a promis de dédommager ses dits plèges.

Et pour le dit Jacques le Gris :

Regnault d'Angennes ,

Jehan Beloteau ,

Guilles d'Acqueville ,

Jehan de Fontenay ,

Gibert Maillart

Et Pierre Beloteau.

Et le dit Jacques le Gris a promis à dédommager les dits plèges ; et parmi la dite caution le dit Jacques le Gris est eslargy partout , sous les soumissions accoutumées en cas de gage de bataille , jusques au dit lendemain de la Saint-Martin prochaine venue, si entre deux par le roy n'est autrement ordonné. Et a eslu son domicile en l'ostel du comte d'Alençon aussy à Paris.

### III.

Samedi 24 septembre 1386.

Le roy nostre seigneur a envoyé à la cour de céans certaines lettres séellées contenant que il convenoit les journées que le gage de bataille se devoit faire entre le seigneur de Quarrouges et Jacques le Gris , lesquelles devoient estre le 27<sup>e</sup> jour de ce mois de novembre, remettre jusques au samedi prochain après Noël prochain venu, lesquelles journées il mandoit estre signifiées aux parties.

Et pour cè, aujourd'hui la cour en la personne du dit Jacques et en la personne du dit Quarrouges a signifié la dite continuation et issue , et fait lire en leur présence les dites lettres : laquelle signification faite , iceulx de Quarrouges et Jacques le Gris ont requis à la cour qu'ils fussent eslargis pareillement qu'ils estoient auparavant.

Si a la cour ordonné , veues les dites lettres qui contiennent que les besognes soient continuées en estat , que les dits de Quarrouges et Jacques le Gris soient eslargis partout sous les soumissions accoutumées es gage de bataille, jusques au dit samedi prochain après Noël prochain venue, parmi rafraischissant la caution qu'ils ont autrefois baillée.

Et ce fait se constituèrent plèges pour le dit de Quarrouges , corps pour corps et avoir pour avoir , chascun pour le tout , ceulx qui s'ensuivent :

Messire Regnaul de Braquemont , chevalier ,  
 Messire Robin de Thibouville ,  
 Messire Robert de Torcy ,  
 Messire Merle de Virjus ,  
 Messire Guy de Saligni.

Et pour le dit Jacques le Gris :

Messire le Galois d'Arcy , chevalier ,  
 Mathieu de Varennes,  
 Jehan de Montvert  
 Et Jehan Beloteau.

Je ne sais si au XIV<sup>e</sup> siècle on recourait encore à la formule d'autres épreuves judiciaires, telles qu'un manuscrit de Saint-Remy de Rheims nous les décrit comme étant un usage sous le règne de Louis VII : « *Per diem tremendi iudicii et per centum XLIIII<sup>orum</sup> millia qui pro Christi nomine passi sunt , si habes cor incrassatum vel induratum, evanescat cor tuum et non suscipiat te aqua.* »

Sous Philippe le Bel nous rencontrons un autre règlement des gages de bataille. Nous en reproduirons quelques extraits d'après un document contemporain :

« Après c'en soient li champions apellés en champ, jureront les paroles de la bataille et s'agenouilleront illeuc avec deux et s'en se tiennent par les mains l'appelleur à destre et le deffendeur à senestre. L'en doit demander à chascun comme il a nom en baptesme et se il croit ou Père et el Fils et el Saint-Esprit, et se il tient la foy que Sainte-Église garde; et quant chascun aura répondu : « O il », le deffendeur jurera en cette forme : « Homme que je tiens par la main , qui N. te « fais appeller en baptesme, je jure que ton père ne multry en félonnie : « se m'ayde Dieu et ses saints. » Li autre jurera ainsy : « Or croy, homme « que je tiens par la main, qui B. te fais appeller en baptême, que par ces « paroles que tu as jurées, tu t'es parjuré; se m'ayde Dieu et ses saints.» Après c'en jureront les sorciers (?), li deffendeur jurera le premier que par luy, ne par autre il n'apporte, ne fait apporter en champ que luy puisse, ne doive ayder, ne à son adversaire nuire, et l'appelleur jurera autre. Si l'en baillera lors chascun l'escu et le baston, et les quatre chevaliers qui seront esleus pour garder le champ, seront entre eux deux. Desjà sunt que il auront été en leurs oraisons faire avenement, et adont le ban de nostre sire le roy sera crié derechef. Quant il auront oré, les chevaliers iront au dehors du champ, en quatre parties, et, se le



deffendeur se puet deffendre desjà tant que les estoilles soient au cie apparues, il aura vaincu ou retient ayde ou victoire. Et cette forme doit estre gardée en toutes batailles, mais que le serment doit estre fait des paroles, de quoy la bataille fut gagiée. L'en doit sçavoir que nus ne puet suivre de multre qui n'est certainement et clairement apparoissant.

« Se nully est qui face suite, ne clameur de meurtre pour tant qu'aucun soit blasmé criminalement, il doit estre arrêté par la justice et mis en prison un an et jour à pou de manger et de boire, se ainsi ne est que il offre dedans l'an à soutenir l'enquête du pays, et, se il la veut soutenir, la justice se doit pourvoir que cil que l'on cuidera qui sçachent aucune chose de meurtre en quiconque lieu que il soient, viègnent par devant la justice hastivement, soudainement et despourvement et sans sçavoir pourquoy, or est qu'il soient mandés, que les amys de celuy qui est emprisonné, les corrompent ou par prière ou par dons ou par promesses. Si doit appeller la justice chascun homme par soy par-devant quatre chevaliers qui ne soient pas soupçonneux, et outre doit enquerre diligamment que cil qui est en prison, fist tel murtre, et quant l'en aura ouy leurs responces et que tout soit mis en écrit, cil qui en prison est, doit estre amené ayant et par-devant eux, et li doit en demander se il veulent nul essonnier et se il n'a suffisante essonie sus aucune chose que celuy die sus, que la raison est bonne et certaine approuvée, ne doit estre à rien compter ; mais se l'essonie qu'il met sus luy, n'est suffisante, c'en qu'il dira, sera resseu o les autres. Telle jurée doit estre faite par vingt-quatre hommes au meins qui ne soient pas soupçonneux ; car amour, ne haine ne doivent pas estre de la jurée, et la semonce doit estre faite par loyal sergent et digne de foy, qui ne soit pas corrompu par prière, ne par loyer, que il ne s'arouge les plus rudes hommes que il pourra trouver el lieu ou l'en mesfait et ceux que l'en croit qui sçachent la vérité. » (*Registre de la chambre des comptes de Paris, dit de Saint-Just, 1254. 1317, d'après une copie assez incorrecte.*)

Un manuscrit de la bibliothèque de Paris (n° 8354) nous a conservé les règles du duel judiciaire, telles qu'on les observait à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ; elles renferment quatre points principaux : Il faut que le cas soit assez grave pour entraîner une condamnation à mort, sans que toutefois il puisse s'agir de larcin ; il faut aussi qu'il y ait absence d'autres preuves, c'est-à-dire que le crime ait été commis sans témoins

« en trahison et en repost ». Selon l'usage, le roi, les maréchaux et le connétable doivent assister au combat.

Les héraults d'armes commencent par proclamer le cri du roi en vertu duquel il est défendu à tout autre qu'à ses commissaires d'assister armé au duel judiciaire.

Lorsque l'appelant paraît, un second cri intime à quiconque est à cheval dans la lice, de mettre pied à terre sous peine de perdre son cheval. Au moment où on introduit l'appelé, un troisième cri fait connaître que personne ne peut rester dans le parc sous peine de perdre le poing.

L'appelant se présente armé ; il porte des gantelets et a la visière baissée ; ses amis l'entourent ; un avocat le conduit devant le roi et expose ses griefs. Ensuite l'appelant déclare à haute voix qu'il est prêt à combattre au nom de Dieu et de saint Georges, puis il va se reposer sur un siège couvert d'un petit ciel.

L'appelant et l'appelé jurent tous les deux sur l'Évangile que leur cause est juste. En prêtant ce serment, ils placent ensemble leur main gauche entre les mains de celui qui préside au combat « comme s'ils fiançassent » porte notre texte. Le serment est conçu en ces termes : « O homme que je tiens par la main, je jure les saintes Évangiles et sur la foy et le baptesme que je tiens de Dieu, que les faits et paroles que j'ai proposés et maintenus et fait proposer et maintenir contre toy, sont vrais, et que j'ay bonne cause et loyale de toy appelant, et tu l'as mauvaise. »

Chacun des combattants jure aussi qu'il n'a sur lui, ni sur son cheval « pierres, parolles, escriptures, ne nulle chose où il ait espérance, qui luy puissent aider à grever son enemy, ne où il ait fiancé, fors que en Dieu et son bon droit, son corps, son cheval et ses armés. »

Alors se fait entendre un nouveau cri : « Il est défendu d'aider les combattans, de parler et de faire du bruit. » Le connétable prend un chaperon ou un grand gant, le fait tourner plusieurs fois et le jette en l'air. Lorsque le chaperon ou le gant tombe, le combat commence.

Trois cas peuvent se présenter : l'un des combattants est tué, avoue son crime ou quitte le parc. Dans les deux derniers cas, il est remis aux maréchaux qui en font justice. Le vainqueur part à cheval « ayant ses armes, à honneur et à joie. »

*Mort du roi d'Aragon* (pp. 39, 40). — Zurita rapporte que le roi

Pierre d'Aragon mourut le 5 janvier 1387. Il raconte à peu près de même que Froissart les instructions qu'il donna avant sa mort quant au schisme de l'Église. Zurita ne se borne pas à dire que le roi d'Aragon était distingué par son courage; il ajoute qu'on vantait sa science notamment en alchimie et en astrologie.

On peut voir également dans Zurita comment le pape Clément fut reconnu à Barcelone.

*L'archevêque de Bordeaux est arrêté à Barcelone* (pp. 40-44). — Il y avait, en 1387, deux archevêques de Bordeaux : l'un reconnaissait pour roi Richard II d'Angleterre; l'autre obéissait au roi de France. Le nom du premier était François, le nom du second, Guillaume. François fut d'abord archevêque de Bénévent. Au mois d'août 1384 ou 1385 il fut transféré à Bordeaux, et dès la première année de sa translation il fut investi de la charge de collecteur de la Chambre apostolique dans les provinces ecclésiastiques de Bordeaux et d'Auch. C'est par erreur que Gabriel de Lurbe, jurisconsulte et chroniqueur de Bordeaux à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, place l'ambassade de l'archevêque François en Aragon et son emprisonnement à Barcelone à l'année 1385.

*Les routiers s'emparent du château de Tuchan* (pp. 44, 45). — Le château de Tuchan se trouve à quelques lieues de Perpignan.

*Les compagnons de Lourdes en Catalogne* (p. 45). — Le château de Rouanès, de Froissart, est celui de Rossanès, d'après Zurita.

*Délivrance de l'archevêque de Bordeaux* (pp. 45, 46). — Le 22 août 1389, le roi d'Angleterre adressa une commission à François, archevêque de Bordeaux. Avant la fin de l'année, un autre Italien, François de Agguzoni, jurisconsulte d'Urbino, lui succéda.

*La vicomtesse de Castelbon recouvre son château* (pp. 46, 47). — Déjà dans un autre volume, Froissart a insisté sur l'importance du château de Lourdes. Placé à la cime d'un rocher qui domine le Gave, il a conservé jusqu'à nos jours ses remparts crénelés.

*Défaite des routiers de Tuchan* (pp. 47-51). — Nous retrouvons ici les noms de plusieurs capitaines de compagnies, dont Froissart a déjà retracé ailleurs les déprédations et les aventures.

*Joute à Bordeaux* (pp. 51-53). — En 1402, un chevalier nommé également Jean de Harpedenne présida à la célèbre joute de Montendre. Celui-ci n'était pas sénéchal au service des Anglais, mais il devait sa faveur à son mariage avec la demoiselle de Belleville, laquelle était

la fille de la petite reine de Bagnolet, cette fausse reine qu'on avait achetée à deniers comptants à un marchand de chevaux pour qu'elle prît la place de la vraie reine Isabeau épouvantée par les fureurs de Charles VI.

*Jean de Bretagne recouvre la liberté* (pp. 53-64). — D'après Walsingham, Richard II vendit aux Français pour 30,000 marcs les héritiers de Charles de Blois qui avait lui-même vendu la Bretagne aux Français. Cette somme devait permettre à Robert de Veer de conquérir la seigneurie d'Irlande que le roi lui avait donnée.

Les lettres de Richard II qui ordonnent de mettre Jean de Blois en liberté, portent la date du 23 mars 1386.

*Expédition française en Castille* (pp. 64-67). — Par une charte du mois de février 1386 (v. st.), Guillaume de Neuillac et Gauthier de Passac s'engagèrent à conduire en Castille deux mille hommes d'armes pour combattre le duc de Lancastre. Ils reçurent à ce titre du roi de France un subside de cent mille francs.

D'après Cabaret d'Orronville ce fut le duc de Bourbon qui engagea Charles VI à envoyer en Espagne Guillaume de Neuillac et Gauthier de Passac. Le premier était au service du duc de Berry, le second au service du duc de Bourgogne. Les deux chevaliers exposèrent que ce n'était point peu de chose de conduire 2000 hommes d'armes en Espagne; qu'il y avait deux mois de route; qu'un renfort de 500 hommes d'armes du Bourbonnais leur serait fort utile. Le duc de Bourbon leur accorda tout ce qu'ils demandaient.

*Victoire des Anglais sur la flotte flamande* (pp. 67-77). — Le 20 mai 1387, Richard II demanda à tous les évêques d'Angleterre des prières publiques pour le succès de l'expédition du comte d'Arundel. Le 7 juin, il ordonna d'enfermer à la Tour certains prisonniers que le comte d'Arundel venait de ramener en Angleterre.

On conserve au Record-office les comptes des expéditions maritimes du comte Richard d'Arundel, du 13 mars 1387 jusqu'au 12 juin, époque de son retour au port de Hampton.

D'après Capgrave, ce combat fut livré le 24 mars 1387. Les courtisans du roi, loin de s'applaudir de ce succès, lui déclarèrent que c'était mal agir que de dépouiller ainsi d'honnêtes marchands.

Quels sont les villages que les Anglais brûlèrent en Flandre? Quelques manuscrits portent : Torne, Hourges et Murdèque. Il est probable qu'il s'agit de Knocke, de Houcke et de Muenickerede. Dans

Cokesse, on retrouve aisément Coxide; Hosebourg est Oostbourg.

On conserve aux archives de Lille une lettre de Pierre Vanden Bossche adressée à Jean de Lemberghe qui était échevin de Gand en 1382; nous en donnerons la traduction :

« Cher ami et spécial compagnon, j'ai appris les troubles qui ont  
« eu lieu et qui durent encore dans la ville de Gand, relativement à  
« notre vraie foi. Veuillez prendre courage et ne pas douter du secours  
« du roi d'Angleterre dans le cas où le roi de France ou le duc de  
« Bourgogne voudrait vous opprimer dans votre foi; car le roi d'An-  
« gleterre a le dessein de vous soutenir en toute manière, et l'on m'a  
« ordonné de lui porter toutes les lettres que vous me ferez parvenir  
« à ce sujet. »

*Le roi de Portugal fait chercher Philippe de Lancastre* (pp. 77-79).

— Ayala mentionne aussi le séjour de Philippe de Lancastre à Porto.

*Prise de Ribadavia* (pp. 79-87). — Le religieux de Saint-Denis reproche au duc de Lancastre, d'avoir livré les pays qu'envahirent ses hommes d'armes, à l'extermination et à l'incendie.

*Prise d'Orrès* (pp. 87-90). — On lit Marès et Morès dans les manuscrits de Froissart. Il est vraisemblable qu'il s'agit ici d'Orrès; il est toutefois difficile de déterminer exactement les nombreuses indications topographiques que nous rencontrons dans cette partie des chroniques.

*Mariage du roi de Portugal et de Philippe de Lancastre* (pp. 90-95).

— Du mariage de Jean de Portugal et de Philippe de Lancastre devait naître Henri le Navigateur, dont le nom est resté attaché aux plus célèbres découvertes maritimes du XV<sup>e</sup> siècle.

*Les habitants de Bragança traitent avec les Anglais* (pp. 95-98). —

Besances est-il Braganza (Bragance)? Toutes ces questions géographiques réclameront un examen spécial lors de la rédaction des tables qui termineront notre édition. Ce qui donne lieu de croire qu'il s'agit de Bragança, c'est qu'il existe une lettre du duc de Lancastre, datée de cette ville le 26 mars 1387.

*La duchesse de Lancastre à Porto* (pp. 98-101). — La duchesse de Lancastre se trouvait à Bragança, le 26 mars 1387, lors de l'envoi au roi de Portugal des lettres dont nous avons parlé plus haut.

*Reddition de Bragança* (pp. 101-104). — Cette même lettre du duc de Lancastre postérieure à la reddition de Bragança en indique approximativement la date.

*Gauthier de Passac et ses compagnons traversent le Béarn* (pp. 104

115). — Ici encore nous retrouvons des récits que Froissart recueillit lui-même lors de son voyage à Orthez.

*Joute de Thomas de Holland et de Regnault de Roye* (pp. 115-124).

— Le 2 novembre 1384, Richard II avait donné la garde du château de Cherbourg à Thomas de Holland en remplacement de Guillaume de Windsor qui venait de mourir.

Thomas de Holland était cité parmi les plus braves chevaliers de l'armée anglaise.

*Projets du roi de Portugal et du duc de Lancastre* (pp. 124-127).—

Une variante qui embrasse à peu près tout le texte de la page 126, a été omise. Nous la rétablissons ici :

« Après le disner et toutes les choses accomplies, les seigneurs prindrent congié amiablement l'un à l'autre, le duc au roy, et le roy au duc, et se contentèrent grandement de celle assemblée, et tenoient toutes leurs choses et ordonnances dessus dites pour si fermes et pour si arrestées que plus ils n'en parloient. Si se départirent l'un de l'autre sur le tard, et prindrent à celle fois congié final jusques à une autre fois que ils se verroient. Le roy partit, et le duc d'autre part. Vous veissiez varlets ensongniés de descendre draps et de trousser, et ne cessèrent toute la nuit ; et le dimanche on meist tout à voiture, et se départit le roy de Portingal de Monson et retourna vers le Port, et le duc ausy de Margasse et print le chemin de Galice. Si le convoya à cent lances de Portingal le conte de Novaire, et le mena tant que il fut hors de tous périls ; et puis prit congié le conte et retourna arrière en Portingal, et le duc s'en vint à Saint-Jacques en Galice. »

*Gauthier de Passac et ses compagnons arrivent en Castille* (pp. 127-132). *Délibération du roi de Castille et des chevaliers français* (pp. 132-144.) — On peut comparer au récit de Froissart celui de Cabarét d'Orronville dans sa chronique de Louis de Bourbon.

*Plaintes et murmures des communes d'Angleterre* (pp. 144-151). —

Ces plaintes et ces murmures remontaient à la dernière période du règne d'Édouard III, pendant laquelle on avait accusé des chevaliers et même des princes du sang royal, de complots et de trahisons.

On avait prétendu que le duc de Lancastre 'était pas étranger à la fin prématurée du Prince Noir. Plus tard, lors de l'avènement de Richard II, on lui reprocha d'avoir profité de sa jeunesse pour le soumettre à sa tutelle et d'avoir abusé de son influence pour renouveler tous les scandales des dernières années d'Édouard III.



Froissart remarque que, pendant les premières années de son règne, Richard II ne faisait rien sans l'avis de ses oncles. L'impopularité du duc de Lancastre s'accrut de jour en jour, et on continua à l'accuser d'intelligences secrètes avec la France. Il crut se disculper en rejetant ces accusations sur un chevalier nommé Raulf Ferrers. Il se trouvait sur les marches d'Écosse, quand il feignit qu'un mendiant lui avait remis des lettres trouvées près de Londres, et fit aussitôt arrêter de ce chef le chevalier dont elles portaient le nom. Ferrers se défendit avec beaucoup de dignité; il rappela qu'il avait été capitaine de Calais et qu'il avait longtemps combattu sous les drapeaux anglais. Il lui fut aisé d'établir que les lettres qu'on lui reprochait, n'étaient qu'une grossière imposture.

Guillaume de Latimer passait pour être l'instrument des relations du duc de Lancastre avec les Français.

La faveur de Guillaume de Latimer remontait assez haut. En 1368, au mois de septembre et d'octobre, il avait été envoyé comme ambassadeur vers Charles V, et c'était peut-être alors qu'il s'était laissé corrompre, car il semble qu'on doive rapporter à l'entrevue de Charles V et de Charles le Mauvais au mois de juin 1371 le fait cité par le moine de Malmesbury que le roi de France mit sous les yeux du roi de Navarre une lettre de Latimer qui l'instruisait de tout ce qui s'était passé dans un conseil secret tenu par ce prince et par Édouard III au mois d'août 1370 auquel Latimer avait assisté. Tout faillit être découvert à cette époque, car le messenger qui avait porté la lettre, fut arrêté à son retour. Latimer pour prévenir ses aveux, le fit mourir dans sa prison.

Un autre chevalier anglais, Jean de Catrington, était aussi soupçonné de trahison.

Jean Annesley qui avait épousé la sœur de Chandos, accusa Thomas de Catrington d'avoir reçu de l'argent pour livrer la forteresse de Saint-Sauveur. A la prière de Latymer, le duc de Lancastre fit mettre Catrington en liberté. Annesley défia alors Catrington. Un duel eut lieu, mais il fut presque aussitôt interrompu. On avait voulu, disait-on, protéger Catrington; on apprit toutefois le lendemain qu'il était mort, ce qu'interprétèrent diversement les rumeurs populaires. Sur le procès de Jean Annesley et de Thomas de Catrington voyez un document fort curieux du 10 mars 1380 publié par Rymer.

Il est aussi fait mention du duel de Catrington dans un document du 26 mai 1385 également inséré dans les actes de Rymer.

Un document de 1385 rappelle le *mortuum staurum receptum de bonis Th. de Catreton, capitanei castris Sancti Salvatoris loco domini Walteri de Latimer, custodis castris prædicti.*

On trouve la mention de la remise de la forteresse de Saint-Sauveur aux Anglais dans un compte présenté par Chandos le 30 janvier 1361 et relatif au voyage qu'il fit en France pour l'exécution du traité de Bretigny (*Record-office*).

On conserve aussi au Record-office (army-rolls) plusieurs comptes présentés par Alain Buxhull, capitaine du château de Saint-Sauveur, depuis le 21 novembre 1370, jour où il en prit possession.

La perte du château de Saint-Sauveur paraissait aux Anglais aussi funeste qu'eût pu l'être celle de la ville de Calais.

Les négociations qu'on poursuivait avec la France, fournirent l'occasion de nouvelles rumeurs de trahison.

Au mois de février 1386 (n. s.) des conférences pour la paix eurent lieu à Boulogne. Au nombre des ambassadeurs français se trouvaient les sires de Rayneval et de Salins.

Parmi les traités anglais du XIV<sup>e</sup> siècle, que nous ne possédons plus, il en était un qui portait pour titre : *The daungers of the king in the procedings again Fraunce by John Perers*. Ce John Perers était-il un parent de la trop célèbre Alice ? Il sortait de l'université de Cambridge.

A diverses reprises il suffit en Angleterre que l'on accusât les hommes chargés de la direction des affaires, de vouloir livrer Calais à la France, pour que l'indignation populaire se manifestât aussitôt. Tel était le prix que l'on attachait à cette part glorieuse entre toutes des conquêtes d'Édouard III.

Lorsque l'influence du duc de Lancastre s'effaça, celle des courtisans qui entouraient Richard II, souleva d'autres murmures et des plaintes non moins violentes.

Walsingham cite parmi les courtisans de Richard II, dont l'envie inspirait les conseils, le duc d'Irlande, le comte de Suffolk, Simon de Burleigh, Richard Stury, Robert Tresilian et Nicolas Brambre.

Au premier rang se plaçait Robert de Veer ; il était déjà comte d'Oxford ; Richard II le créa marquis de Dublin en lui accordant en Irlande tous les droits de la souveraineté afin que son nom ne restât point, porte la charte d'investiture, au-dessous de ses éclatantes actions, ni sa fortune au-dessous de son nom.

Michel de la Pole était, comme bien d'autres chevaliers de la cour

de Richard II, le fils d'un marchand ; mais sa rapide fortune se justifiait à plus d'un titre, car il avait été successivement l'un des compagnons du Prince Noir, amiral et chancelier.

Froissart paraît avoir entouré les noms de Burleigh et de Stury d'une sympathie commandée par la reconnaissance.

Dans une charte du 3 novembre 1382 se trouve un long exposé des services de Simon de Burleigh.

Walsingham juge au contraire Burley et Stury avec une excessive sévérité. Selon lui, ils étaient plutôt les serviteurs de Vénus que ceux de Bellone. Plus redoutables par leurs paroles que les armes à la main, ils étaient aussi lents à agir qu'empressés à parler.

Robert Tresilian appartenait à la magistrature, car dès 1382 il était président de la cour du ban du roi.

Nicolas Brambre avait joué un rôle important lors de l'insurrection de Wat Tyler. Il avait été élu maire de Londres en 1384.

Tels étaient les courtisans de Richard II qui allaient lutter contre le duc de Lancastre et ses frères.

Ce qui avait caractérisé à la fois l'influence du duc de Lancastre et celle des jeunes courtisans de Richard II, c'était le retour aux mœurs désordonnées et aux honteux exemples de la fin du règne d'Édouard III.

Un mois à peine s'était écoulé depuis la mort d'Édouard III, lorsqu'une pension fut donnée à Catherine de Swynford.

En même temps la maîtresse du duc de Lancastre, Marie de Saint-Hilaire, fut inscrite au registre des pensions pour les bons services qu'elle avait rendus autrefois à la reine Philippe. Elle touchait encore cette pension en 1383.

La troisième année du règne de Richard II, on restitua à Guillaume de Windsor et à Alice Perrers leurs biens qui avaient été confisqués. Cinq ans après, on permit à Guillaume de Windsor d'enlever à l'agriculture pour en faire un parc, mille acres de terres situés à Kolme dans le Westmoreland.

Guillaume de Windsor, le complaisant époux d'Alice Perrers, reçut une pension.

La suivante d'Alice Perrers, Elisabeth Beauchamp, se fit aussi restituer les biens dont elle avait été dépouillée.

Gower, dans ses poésies, insiste constamment sur la démoralisation de l'Angleterre sous le règne de Richard II. Voyez notamment le manuscrit d'Oxford, Bodl., 2449.

Cependant les lettres ne restaient point étrangères aux libéralités que multipliait le goût des plaisirs.

Le 24 mai 1379, Richard II confirme la pension de Chaucer. Il entretient en même temps de nombreux ménestrels.

Un autre signe de la démoralisation et de l'agitation de ce temps fut le progrès de la secte des Lollards.

A l'expédition du duc de Lancastre en Espagne se rattachèrent des épisodes que devaient rappeler, un siècle et demi plus tard, les commencements de la réforme en Allemagne. Les ordres religieux, notamment les moines Augustins, revendiquèrent le privilège de promettre aux fidèles qui prendraient les armes, de nombreuses immunités. Quelques-uns entrèrent dans la secte des Lollards, et dans leur mécontentement, ils se rallièrent autour de Wicleff dont la physionomie et l'action politique retracent si exactement celles de Luther. Cette fois la protestation des réformateurs ne fut pas affichée à Wittemberg, mais sur les portes de Saint-Paul de Londres.

Wicleff, comme Jean de la Roche-Taillade, s'appuyait sur les Frères-Mineurs dans sa lutte contre les évêques. Ses partisans parlaient d'une prophétie qui annonçait qu'un Frère-Mineur monterait sur le siège pontifical et terminerait le schisme de l'Église.

Parmi les chevaliers qui soutenaient la secte des Lollards, on citait Louis Clifford, Richard Stury, Thomas de Latimer et Jean de Montaigu. Celui-ci fit briser dans son manoir toutes les images des saints qui avaient été élevées par Alain de Buxhull dont Froissart a rapporté ailleurs les exploits.

Une seule image échappa à ces destructions : c'était celle de sainte Catherine, parce qu'elle était, dit Walsingham, l'objet d'un respect particulier. D'où venait ce respect ? Le nom de Catherine de Salisbury n'avait brillé dans les annales anglaises du XIV<sup>e</sup> siècle que par le prestige de la grâce et de la beauté. C'était à Catherine d'Aragon qu'il était réservé de le relever deux siècles plus tard de tout l'éclat de la vertu et de la souffrance.

Louis Clifford avait, à ce que rapporte Walsingham, été l'un des chefs des Lollards et des Wicleffistes. Dugdale nous a conservé son testament du 17 septembre 1404 où il exprime son repentir en déclarant qu'il a été faux et traître à Dieu et aux saints, et qu'il se reconnaît indigne du nom de chrétien. Il chargeait ses héritiers de réparer les torts qu'il avait pu commettre. Les descendants de Louis Clifford

devaient conserver fidèlement le dépôt de la foi que leur aïeul confiait à leur respect.

Dans le testament de Louis Clifford se trouvent cités deux livres : un livre de prières qu'il légua à son gendre, un autre livre qu'il laissait à sa fille. Celui-ci portait pour titre : *Traité de tribulations*.

*Suite des armements des Français* (pp. 151, 152). — Juvénal des Ursins rapporte qu'Olivier de Clisson et Jean de Vienne voulaient profiter des divisions qui régnaient en Angleterre, et qu'ils avaient réuni assez de navires dans les ports de Bretagne, de Normandie et de Picardie pour passer la mer avec 3000 combattants.

*Haine du duc de Bretagne contre le connétable* (pp. 152-159). *Le connétable est arrêté par le duc de Bretagne* (pp. 159-182). — D'après le religieux de Saint-Denis, ce fut à Vannes que le duc de Bretagne fit arrêter le connétable Olivier de Clisson, le menaça de le brûler vif, de le pendre, de le décapiter ou de le jeter à la mer.

On lit dans le journal de l'évêque de Chartres que le 11 novembre 1387, la duchesse d'Anjou reçut des lettres qui lui annonçaient que le duc de Bretagne s'était frauduleusement emparé de la personne du connétable au château de Vannes, « ce dont madame fu moult troublée ». Elle envoya immédiatement des ambassadeurs au roi de France pour obtenir la délivrance d'Olivier de Clisson.

Il est probable que par le château de Vannes on a voulu désigner celui de l'Ermine.

Alain Bouchard qui vivait deux siècles plus tard, attribue à Jean de Bazvalen l'honneur d'avoir sauvé Clisson ; son récit a été reproduit par dom Lobineau.

Voici en quels termes était conçue la convention imposée au connétable de Bretagne :

« C'est la forme du traité fait et parlé entre très-noble et puissant prince Jehan, duc de Bretagne, et noble homme Olivier, sire de Clisson. Sur ce que monseigneur le duc disoit le dit sire de Clisson avoir commis et perpétré plusieurs extorsions, rébellions et désobéissances et autres malversations contre luy et l'estat de sa personne, pour lesquelles il entendoit procéder contre le dit messire Olivier à punition de corps et privation de tous ses biens, meubles et héritages, à la supplication et requeste de plusieurs nobles personnes, savoir est : le sire de Laval et de Vitré, le visconte de Rohan, le sire de Chasteau-Brient, le sire de Rochefort et Rieux, le sire de Montfort et le sire

de Malestroit et plusieurs autres amis et parens du dit sire de Cliçon, ont accordé, transigé et composé en la manière qui ensuit : premièrement, toutes les forteresses du dît sire de Cliçon et celles de Jehan de Bretagne, fils monseigneur Charles de Blois, seront présentement délivrées et rendues à mon dit sieur le duc ou à son commandement, loyaument et de fait, avec Jugon ; et cest jour de vendredi sera le Chastel-Jousselin rendu au sire de Malestroit, en nom de mon dit seigneur le duc ; et cest prouchain samedi dedans souleil couchant seront rendus franchement les villes et forteresses de Lamballe, de Brou, de Jugon et de Blain ; et dedans dimanche prouchain souleil couchant les villes, chasteaux et forteresses de Guingamp, de la Roche-Derrien, de Chastel-Andreu, de Cliçon et de Chastel-Guy. *Item*, le dit Chastel-Guy sera abatu, et le tribut que prend le sire de Cliçon sur la rivière de Loire, sera nul, et non levera, ne ne fera lever jamais nul en nul endroit de la dite rivière, sauf à luy à soy lever et jouir ses rentes et anciens devoirs, comme souloient faire ses prédécesseurs. *Item*, le dit sire de Cliçon ne se entremettra jamais au dit Jehan de Bretagne, de ses terres, ne de sa délivrance, ne de son gouvernement, ne ne luy pourvoyra, ne autre par luy, de chevance, par prest, ne autrement, ne autre confort ne luy fera. *Item*, le mariage parlé du dit Jehan et de la fille du dit sire de Cliçon sera nul et ne se fera jamais, et les alliances d'entr'eux seront nulles. *Item*, renonce et cède dès présent le dit sire de Cliçon à mon dit seigneur le duc Jugon, Le Gaure, Cesson et toutes les donations des héritages que il a eus de mon sieur le duc, à luy demourer par héritage et à ses hoirs, procréés et à procréer de son propre corps, sans ce que le dit sire de Cliçon en ait aucun retour ; et en rendra toutes les lettres faites ou titres qu'il en a eus ; et aussi cède et délaisse à mon dit seigneur le duc la terre de Guillac, à luy demourer à héritage pour luy et ses hoirs procréés comme dit est, en perpétuel. *Item*, la ville, le chastel et la chastelenie de Chasteau-Jousselin et toute la terre de Porhouet, avec leurs appartenances, demoureront à mon dit seigneur le duc et à ses hoirs procréés ou à procréer, comme dit est, à jamais ; et luy en rendra le dit sire de Cliçon tous les fais qu'il en a, et y fera assentir ses hoirs. *Item*, le chastel et la chastelenie de Brou demourera à mon dit seigneur le duc à en jouir son viaige. *Item*, paiera présentement avecques, et le jour de la rendue de Chasteau-Jousselin, le dit sire de Cliçon à mon dit seigneur le duc, cent mille frans d'or, à estre siens



pour jamais. *Item*, le fouage derrainement imposé pour le fait de Brest sera présentement levé es terres du dit sire de Cliçon, et aux autres fouages pour celuy fait, et jusques à l'accomplissement de la prinse, obéira et fera son pays et ses sujets y contribuer. *Item*, le dit sire de Cliçon obéira à mon dit seigneur le duc et à sa justice comme sujet, et jamais contre luy ne fera, ne ne fera faire convocation, ne assemblée des sujets de mon seigneur, fors tant seulement pour le fait du roy; ne ne les induira, ne requerra par luy, ne par autres à faire grés, promesses, alliances, ne confédérations; et toutes les alliances et confédérations qu'il a à quelconques personnes que ce soit, excepté tant seulement le roy, il renonce de fait, ne jamais n'en fera nulles. *Item*, le dit sire de Cliçon voudra et commandera aux seigneurs de Beaumanoir, de Derval, de Rostrenen et à tous autres ses alliés venir à mon seigneur le duc dessus dit pour renoncer aux grés et promesses qu'ils luy ont faits, et à mon dit seigneur en requerront pardon. *Item*, mon dit seigneur le duc aura la moitié des gabelles, impositions et autres noveletés es terres du dit sire de Cliçon et en celles de sa femme. *Item*, en cas que le dit sire de Cliçon feroit aucune chouse contre la forme de cest traité, toutes ses terres, meubles et héritages seront confisqués, et demoureront à mon dit seigneur le duc et à ses hoirs procréés, comme dit est, à héritage. *Item*, se pour cause de ceste détemption, ou pour ce que s'en est ensuy et ensuivra, ou pour autres causes quelconques du temps passé ou à venir, le dit sire de Cliçon a aucuns sujets ou officiers de mon dit seigneur le duc en indignation ou malegrâce, jà pour quelconque cause ou occasion que ce soit ou puisse estre, il ne leur peichera, ne pourchacera aucun domage, ennui ou empeschement, par luy ou par autres, ains voudra leur bien sans tendre à aucune vengeance; et ces chouses accomplies de la part du dit sire de Cliçon, ses chasteaux et terres lui seront rendus, excepté Chastel-Jousselin et Brou, et les autres héritages qui par cest traité doivent demourer à mon dit seigneur le duc en la manière dessus dite. Et je, le dit Olivier sire de Cliçon et de Belleville, confesse avoir fait le traité et promesses dessus dits, en la manière et selon que contenues cy devant, et icelles et chacunes, de ma pure et libérale volonté, à ma requeste et sans pourforcement, fraude, ne malengin y penser, ay promis, juré, promets et jure à Dieu, aux saintes évangiles, par la foy et serment de mon corps, et sur l'obligation de moy et mes hoirs, et de tous mes biens

présents et futurs, tenir, fournir, garder et loyaument accomplir de point en point, comme contenu est en ces présentes, sans venir encontre par moy, ne par autres, en nulle manière; et ay renoncé et renonce par ces faits à toutes exceptions qui contre la teneur de cestes lettres pourroient estre dittes, objectées ou opposées, tant de fait et de droit, que de coustume, à toute ayde et remède de droit, établissement de pape et de roy, fait et à faire; et vueil et octroie que s'il avoient, que jà ne soit, moy venir au contraire, en privé ou en appert ou en quelconque manière que ce peust estre, que dès lors je sois réputé et eu pour faux et desloyal chevalier en tous lieux et places. En tesmoin desquelles choses, et afin qu'elles soient fermes et estables à tousjours mais, je ay mis mon séel à ces lettres, avec les séeaux de mes dits parents et cousins le seigneur de Laval et de Vitré, le visconte de Rohan, le sire de Montfort et de Chasteau-Brient, pour luy et pour le sire de Rieux et de Rochefort, à ma fermeté; et fut fait et donné le 27<sup>e</sup> jour de juin l'an 1387.

*Le duc de Gueldre défie Charles VI* (pp. 182-185). — Le 18 juin 1387, Richard II accorda une pension de mille livres au duc de Gueldre à raison de l'hommage qu'il venait de lui faire.

Le traité de Richard II et du duc de Gueldre porte la date du 10 juillet 1387. Le duc de Gueldre s'était engagé à faire hommage au roi d'Angleterre et à combattre tous ses adversaires, notamment Charles, usurpateur du royaume de France.

Par des lettres du 7 octobre 1387, Richard II chargea George de Felbride de recevoir en son nom l'hommage du duc de Gueldre.

Les lettres de défi du duc de Gueldre portent la date du 12 juillet 1387. Il y donne le titre de roi de France au roi d'Angleterre.

*Prise d'Orense* (pp. 185-202). — Dans ce chapitre, Froissart met en regard la manière de combattre des Espagnols et l'aventureuse audace des Bretons.

La rivière de Derue est le Douro.

*Le roi de Portugal à Santarem* (pp. 202-205). — Le Têse dont parle Froissart, p. 204, est le Tage; mais il commet une erreur géographique qu'on n'excuserait plus de nos jours, en ajoutant que ce fleuve baigne les murailles de Séville.

*Le roi de Portugal s'empare du Ferrol* (pp. 205-215). — Nous retrouvons dans ce chapitre la trace des récits qui furent faits à Froissart pendant son séjour à Middelbourg.

*Le duc de Bretagne est cité par Charles VI* (pp. 215-235).—L'évêque de Beauvais mourut le 7 août 1387 au château de Montlhéry ; il s'y était rendu afin de conférer avec le connétable qui y résidait à cette époque.

Froissart donne pour collègues à Jean de Bueil l'évêque de Langres, l'amiral Jean de Vienne et le seigneur de la Rivière. Dom Morice se borne à nommer l'évêque de Langres, Hervé Le Coith, chevalier et chambellan de Charles VI, et Louis Blanchet, premier secrétaire du roi.

Il est assez difficile de fixer la date du combat raconté par Froissart, où Bertrand du Guesclin, récemment revenu d'Espagne, défit les Anglais et les Gascons qui occupaient le château de Prilly. Notre chroniqueur remarque qu'à cette époque Bertrand du Guesclin n'était pas encore connétable et qu'il combattit sous la bannière de Jean de Bueil.

Il résulte d'une quittance de Pierre Sévin que Jean de Bueil fut envoyé avec cinquante hommes d'armes pour défendre l'Anjou et qu'il fit sa montre le 28 octobre 1367. Il se trouvait à Saumur le 24 novembre de la même année. En 1368, Jean de Bueil guerroyait encore dans le Maine contre les Anglais ; il les repoussa à Lésignan et leur fit lever le siège de Château-Gonthier. En 1369, il était de nouveau chargé de protéger le Maine, et le 26 octobre de cette année il avait cent hommes d'armes sous ses ordres.

C'est à l'une de ces trois années qu'il faut rattacher le combat rapporté par Froissart ; car il paraît impossible d'y voir un épisode de la campagne signalée par la bataille de Pont-Vallain qui fut livrée en 1370. Il est vrai que la bataille de Pont-Vallain eut lieu près du village de Rully ou Rilly, dans lequel on retrouverait le Prilly de Froissart ; mais Bertrand du Guesclin était alors connétable et ne put combattre sous la bannière de Jean de Bueil.

Divers motifs semblent devoir faire préférer l'année 1369. Le comte de Cambridge et le comte de Pembroke avaient quitté Saint-Malo, comme le raconte ailleurs Froissart, et s'étaient rendus à Angoulême près du Prince Noir qui les chargea d'une expédition dans le Poitou et dans le Maine. Rien ne s'oppose à ce qu'ils aient laissé au château de Prilly une garnison contre laquelle purent lutter Jean de Bueil et Bertrand du Guesclin.

Faut-il faire remonter ce combat à 1364 ? Le 6 août 1364, Bertrand du Guesclin se trouvait « *ès parties de Seine et Loire.* »

Y a-t-il lieu d'en fixer la date à 1370 ?

Il paraît que Bertrand du Guesclin arriva d'Espagne à Toulouse vers le milieu du mois de juillet 1370.

Peu après, nous le voyons porter la guerre dans le Limousin. Ce fut là, d'après le témoignage de tous les historiens, qu'un message de Charles VI alla le chercher pour l'appeler à Paris où l'attendait l'épée de connétable.

Si, comme le dit Froissart, le combat eut lieu lorsqu'il était « nouvellement issu hors d'Espagne », il faut admettre que pendant son séjour en Limousin le bruit des luttes que soutenait Jean de Bueil, enflamma son imagination, et qu'il passa la Loire pour combattre dans un pays où n'ayant aucune autorité il ne pouvait lever ni bannières, ni pennon. Peut-être même ce combat eut-il lieu aussitôt après le départ de Bertrand du Guesclin de Toulouse. Son expédition en Limousin aurait eu pour but de poursuivre des succès déjà obtenus au nord de la Loire. En effet, Froissart rapportant que les capitaines de Prilly se retirèrent en Limousin, ajoute « qu'ils cuidoient tousjours avoir le « connestable à leurs talons. »

Faut-il placer cet événement avant la prise d'Usson ? A cette époque, Bertrand du Guesclin réunit une armée à Blois ; il n'était pas encore connétable.

Lelong, dans sa Bibliothèque historique, cite une notice manuscrite sur l'origine du nom du connétable. Y discutait-on l'étymologie rapportée par Froissart ?

Le château de Mailly ou plutôt de Maillé, dont parle Froissart, était le berceau d'une famille illustre.

Ce fut Hardouin de Maillé qui, le 15 février 1463, vendit à Louis XI la seigneurie des Montils devenue si célèbre quelques années plus tard sous le nom du Plessis-les-Tours.

Dans un passage du *Jouvenel*, Jean de Bueil rappelle les luttes héroïques soutenues par son aïeul dans le Maine et dans l'Anjou.

*Murmures des Anglais contre le duc d'Irlande* (pp. 235-248).— Thomas Walsingham mentionne aussi les bruits qui attribuaient à des motifs honteux l'influence du comte d'Oxford. On disait que Richard II, non content de l'avoir créé duc, voulait le faire roi d'Irlande.

Ce fut en 1387, d'après Walsingham, que Robert de Veer répudia sa femme, petite-fille du roi Édouard III, pour épouser la fille d'un sellier de naissance et de mœurs également honteuses. Elle était

venue de Bohême avec la reine Anne ; elle portait dans son pays le nom de Landscrone. Si le roi se prêtait ainsi à tous les caprices de son favori, c'était, d'après l'historien anglais, parce qu'il ne pouvait se dérober aux maléfices d'un religieux qui se trouvait avec le comte d'Oxford.

Walsingham accuse Robert de Veer d'avoir voulu faire périr le duc de Gloucester ; il affirme que le même projet avait été conçu par Michel de la Pole, le justicier Robert Tresilian et quelques autres.

Richard voulut d'abord faire arrêter le comte d'Arundel ; mais il s'échappa et parvint à rejoindre le duc de Gloucester. De concert avec le comte de Warwick, ils se hâtèrent de réunir de nombreux hommes d'armes. Non seulement ils accusaient les favoris du roi, mais ils prétendaient aussi que Richard II s'était engagé à livrer aux Français la ville de Calais, le château de Guines et toutes les forteresses que les Anglais possédaient au-delà de la mer.

On ajoutait qu'un envoyé du roi de France avait apporté des lettres où l'on invitait Richard II à se rendre à Boulogne où il aurait été reçu avec une grande pompe et où il aurait remis lui-même entre les mains de Charles VI les clefs de Calais.

Le Pierre Goulofre de Froissart est nommé dans les actes du temps John Golofir ou Golofre.

*Jugement et supplice de Simon de Burleigh* (pp. 248-260). — On reprochait à Simon de Burleigh son luxe orgueilleux qui effaçait celui des ducs et des princes.

Le 4 janvier 1388, Richard II confia au constable de Douvres la garde de Jean de Beauchamp de Holt ; à celle du constable de Nottingham la garde de Simon de Burleigh, de Guillaume d'Helmham et de Jean Golofre, et enfin au constable de Gloucester, la garde de Nicolas Dagworth.

Richard II espérait sauver ses favoris en les éloignant de Londres : son ordre ne fut pas exécuté.

Par des lettres du même jour, Richard II fit connaître qu'à la requête du duc de Gloucester et des comtes de Derby, d'Arundel, de Warwick et de Nottingham, il ordonnait d'arrêter et de mettre en jugement Alexandre archevêque d'York, Robert de Veer, duc d'Irlande, Michel de la Pole comte de Suffolk, Robert Tresilian et Nicolas Brambre.

Ce fut le 12 mars 1388 que Simon de Burleigh fut traduit devant le

Parlement. On lui reprochait d'avoir exercé sur l'esprit du roi une funeste influence, d'avoir favorisé l'élévation du comte d'Oxford, d'avoir rempli le palais d'étrangers venus de la Bohême. Il avait voulu, disait-on, livrer aux Français non-seulement Calais, mais aussi Douvres.

Le 5 mai, Burleigh fut condamné à mourir. En vain la reine se jeta-t-elle aussi aux pieds de ses juges ; en vain le roi se refusa-t-il à approuver la sentence : elle fut immédiatement exécutée par l'ordre du duc de Gloucester.

Tout ce qu'obtint Simon de Burleigh, ce fut d'être décapité à la Tour ; on lui épargna le gibet de Tyburn.

Le procès de Simon de Burleigh se trouve reproduit à Oxford dans le manuscrit 2454 de la Bibliothèque Bodleienne ; il est également analysé dans le tome XX de l'*Archéologie Britannique* et dans les *State trials* de Hargrave.

La condamnation de Simon de Burleigh fut révisée et annulée sous le règne de Henri IV.

L'archevêque de Cantorbéry n'était pas Guillaume de Montaigu, mais Guillaume de Courtney.

Guillaume de Courtney était le quatrième fils de Hughes comte de Devonshire et de Marguerite de Bohun.

L'archevêque d'York fut arrêté sur les bords de la Thyne au moment où il fuyait en Écosse. Deux gardes de Newcastle reçurent de ce chef un don de 30 livres.

Alexandre Nevil privé du siège archiépiscopal d'York ne devait plus rentrer en Angleterre. Urbain VI le nomma archevêque de Saint-André, mais ses nouveaux diocésains ne reconnaissaient point l'autorité du pape de Rome. Les historiens écossais qui racontent qu'il mourut à Dunbar, se sont trompés ; il quitta l'Écosse et se retira à Louvain où pendant trois ans, il remplit les humbles fonctions de curé dans l'une des paroisses de cette ville. Sa vie s'acheva en 1391, et ses restes furent inhumés dans le monastère des Carmes.

Froissart racontera plus loin la retraite de l'archevêque d'York à Louvain.

*Le duc d'Irlande se prépare à combattre les oncles du roi* (pp. 260-266). — Ce qui accroissait l'indignation contre Robert de Veer, c'est qu'il avait offert ses hommages à une Allemande plutôt qu'aux dames de son pays. On connaît le proverbe du temps :



Qui veult belle dame acquerre,  
Preigne visage d'Engleterre.

L'infidélité du comte d'Oxford avait gravement irrité le duc de Gloucester, oncle de l'épouse répudiée.

Walsingham parlant des voyages de la reine Anne n'oublie point de mentionner sa suite de Bohémiens.

*Robert Tresilian est arrêté et mis à mort* (pp. 266-272). — D'après Walsingham, ce fut avant les fêtes de la Pentecôte 1388 que Robert Tresilian fut arrêté et conduit au supplice. Nicolas Brambre partagea son sort. Celui-ci était en but à une accusation assez étrange. Il voulait, disait-on, supprimer le nom de Londres et le remplacer par celui de Troie. Son ambition personnelle y était intéressée, car il demandait, assurait-on, que cette nouvelle Troie, héritière du nom et de la gloire de la cité du Scamandre (parva Troja, dit Walsingham), formât un duché dont il eût porté le titre. Rien n'indisposa davantage contre lui les bourgeois des bords de la Tamise qui trouvaient dans le nom de Londres des traditions non moins respectables et des souvenirs non moins glorieux.

Tresilian s'était caché près de Westminster dans la maison d'un apothicaire. Pour mieux se déguiser, disent les historiens du temps, il s'était mis une barbe longue et touffue à la mode de Paris. Sa femme et ses enfants apprenant son arrestation accoururent à la Tour près de lui; on l'arracha de leurs bras pour le conduire au supplice (19 février 1388).

Par des lettres du 4 janvier 1388, Richard II confia au constable du château de Gloucester la garde de Robert Tresilian et de Nicolas Brambre, chevaliers, accusés de trahison et poursuivis à la requête de Thomas duc de Gloucester, de Henri comte de Derby, de Richard comte d'Arundel, de Thomas comte de Warwick et de Thomas comte de Nottingham.

*Le duc d'Irlande marche vers Londres* (pp. 272-282). — Il importe de remarquer que Froissart n'a tenu aucun compte dans son récit de la marche chronologique des événements. Voici dans quel ordre ils se succédèrent. Le duc de Gloucester réunit ses partisans près de Londres et s'avança jusque près d'Oxford au devant de l'armée conduite par Robert de Veer, qui fut mise en déroute (20 décembre 1387). Le duc de Gloucester vainqueur entra à Londres (26 décembre), se présenta à

la cour devant le roi, convoqua un parlement (3 février) et fit condamner Simon de Burleigh, Helmham, Dagworth, Golofre et d'autres favoris de Richard II. Ce fut alors que Tresilian fut découvert malgré son déguisement (février à mai 1388).

On a souvent reproché à Froissart l'inexactitude de ses récits en ce qui touche les troubles de l'Angleterre à cette époque; il paraît n'avoir recueilli que des faits isolés qu'il lui a été difficile de coordonner.

D'après Walsingham, ce fut l'archevêque d'York qui pressa le plus vivement le roi d'aller combattre les rebelles. Le roi hésitait. Il interrogea un chevalier qui suivait la cour et à qui on donnait l'aumône parce qu'il avait à peu près perdu la raison: « Allez, répondit celui-ci, tuez tous ceux que vous rencontrerez, et, par l'œil de Dieu, il ne vous restera plus un seul ami dans tout le royaume. » Il fut décidé qu'une entrevue du roi et des grands aurait lieu à Westminster.

Walsingham rappelle aussi que Nicolas Brambre avait été maire de Londres en 1385.

*Défaite du duc d'Irlande* (pp. 282-288.) — Ce combat fut livré près de la Tamise à Redcotbridge le 20 décembre 1387. Walsingham en place l'éthéâtre à Burford près de Babbelake.

Thomas de Veer avait réuni une armée dans le comté de Chester. Il comptait sur l'appui des bourgeois de Londres; mais, avant qu'il eût pu s'approcher de la capitale, il rencontra les hommes d'armes du duc de Gloucester. Ayant devant lui des forces supérieures, il chercha son salut dans la fuite. Thomas Molyneux, connétable de Chester, fut poignardé au moment où il traversait la Tamise. Robert de Veer, plus heureux, avait réussi à passer le fleuve à la nage; mais son cheval était tombé au pouvoir de ses ennemis, ce qui donna lieu de croire pendant quelques jours qu'il s'était noyé dans la Tamise. On trouva, dit-on, dans son bagage, des lettres du roi qui l'appelaient à Londres en protestant de son désir de vivre et de mourir avec lui.

Robert de Veer parvint à gagner la Flandre où sa présence est mentionnée par les chroniqueurs du temps.

D'après Capgrave, Robert de Veer se réfugia à Middelbourg en Zélande.

Dans une lettre du 23 décembre 1387 se trouve cité Robert de Veer « n'adgairs duk d'Irland ».

Michel de la Pole traversa également la mer. Il se présenta aux portes de Calais, ayant changé d'habits et s'étant fait raser la barbe,

portant dans une corbeille des volailles qu'il cherchait à vendre, et ce fut à grand'peine qu'il se fit reconnaître par son propre frère qui était capitaine de Calais. Selon le récit de quelques historiens, celui-ci le livra à Guillaume de Beauchamp qui le renvoya à Richard II, et ce prince lui fit rendre la liberté.

Knighton donne de longs détails sur le procès de Michel de la Pole.

D'après Walsingham il ne résulta qu'un seul fait du procès dirigé contre le comte de Suffolk, c'était que dans son avarice il avait voulu se faire attribuer le produit de toutes les quêtes qui se faisaient en Angleterre. Sous prétexte de réunir de l'argent pour la confrérie de Saint-Antoine, il eût notamment retenu chaque année une somme de 700 marcs d'argent, dont 20 à peine eussent été abandonnés au roi. Le parlement le condamna à la peine de mort.

Les principaux juges du comte de Suffolk furent le duc de Gloucester et le comte d'Arundel. Il eut comme successeur dans ses fonctions de chancelier un parent du comte d'Arundel, Thomas évêque d'Ely.

Ce que Froissart rapporte de Jean dit le petit Beauchamp, donne lieu à une rectification.

Il s'agit ici de Jacques de Beauchamp de Holte, sénéchal du roi, qui fut mis à mort peu de temps après le supplice de Robert Tresilian. Knighton, aussi bien que Froissart, le nomme Jean de Beauchamp. Le même prénom lui est aussi donné dans des actes du temps. Richard II l'avait créé lord Beauchamp en 1386 : c'était le premier exemple d'une faveur royale de ce genre.

*Richard II est conduit à Londres* (p. 288). — Richard II était à la Tour de Londres ; ce fut à Westminster qu'on l'entraîna malgré lui.

A la nouvelle du combat de Burford, Richard II avait quitté Westminster pour se réfugier à la Tour de Londres. Le duc de Gloucester vint placer ses tentes assez près de la Tour pour que de là l'on pût apercevoir son armée.

Les habitants de Londres hésitaient sur ce qu'il y avait lieu de faire ; ils craignaient en ouvrant leurs portes au duc de Gloucester d'exciter la colère du roi ; d'un autre côté, une grande partie du peuple se déclarait en faveur du duc de Gloucester. Le maire de Londres envoya hors de la ville du vin, de la bière et d'autres provisions.

Cependant le cours de la Tamise était gardé avec soin, et le roi se voyait réduit à ne plus sortir de la Tour. Il fallut bien qu'il se résignât à recevoir le duc de Gloucester. Richard II ne put retenir

ses larmes. Le lendemain on le conduisit à Westminster et on le sépara de tous ses amis. Ce fut alors qu'on arrêta Simon de Burleigh, Jean de Beauchamp, Thomas Tryvet, Nicolas Brambre et d'autres chevaliers.

Le duc de Gloucester et ses amis tinrent à Westminster le langage le plus menaçant. Ils déclarèrent que le roi était entouré de traîtres parmi lesquels ils citèrent Robert de Veer, l'archevêque d'York, le comte de Suffolk, Robert Tresilian et Nicolas Brambre. Ils terminèrent leur discours en jetant le gant en signe de défi.

Le parlement exigea que le roi Richard II répétat devant le peuple le serment qu'il avait prêté pendant sa minorité.

*Jonction des Anglais et des Portugais* (pp. 295-300).— *Les Anglais et les Portugais entrent en Castille* (pp. 300-303).— *Le roi de Castille refuse la bataille* (pp. 303-305).— *Combat de Villalpando* (pp. 305-308.) — Ayala se borne à raconter que le duc de Lancastre, après s'être dirigé vers Benavente, s'empara de Villalobos, petite ville mal fortifiée qui avait pour seigneur Alvar Perez de Osorio. Il ajoute qu'il conquit aussi deux autres villes qui appartenaient au même seigneur, nommées Roalès et Valderas. Tandis que le roi de Castille se tenait à Salamanque, ses troupes occupèrent Villalpando.

*Souffrances des Anglais* (pp. 308-311).— Les pluies abondantes qui se succédèrent pendant les négociations, incommodaient fort les Anglais mal protégés par leurs tentes. Une famine se déclara; elle fut suivie d'une contagion telle que chaque jour était marqué par trente ou quarante funérailles. On ne suffisait plus à rendre aux morts les derniers devoirs; il n'était pas un coin de terre, pas un sentier qui ne couvrit les restes d'un Anglais (Relig. de Saint-Denis.)

*Le duc de Lancastre licencie son armée* (pp. 311-314).— *Les Anglais demandent un sauf-conduit au roi de Castille* (pp. 315-321). — Ayala rapporte que, si le duc de Lancastre se retira en Portugal, ce fut parce qu'il venait d'apprendre la prochaine arrivée en Castille de nombreux renforts envoyés par le roi de France.

*Mortalité dans l'armée anglaise* (pp. 321-326). — D'après Lopez de Ayala, une grande mortalité se déclara parmi les Anglais. Il cite parmi les capitaines de l'armée du duc de Lancastre, qui moururent, Richard de Burleigh, Thomas de Percy, Mauburni de Linières, Jean Falconer, le sire de Ferrers, etc.

Les Anglais perdirent trois cents chevaliers et écuyers. Mauburni de Linières mourut non pas de la peste, mais les armes à la main.

Le sire de Linières était l'un des chevaliers du Poitou qui n'avaient pas quitté les drapeaux anglais.

Cabaret d'Orronville raconte que des chevaliers français ayant demandé au duc de Bourbon ce qu'il y avait à faire à l'égard des Anglais dont un grand nombre mouraient de maladie, ce prince répondit : « Il est bon que nous leur aydions à en faire plus mourir. »

*Jean de Holland se rend en Guienne* (pp. 326-330). — Le roi de Castille avait deux motifs de désirer la fin de la guerre. Il tenait à voir s'éloigner le plus tôt possible aussi bien les Français qui étaient venus à son secours, que les Anglais qui n'avaient cessé de le combattre.

*Jean d'Aubrecicourt retourne en Hainaut* (pp. 330-332). — Ici encore Froissart s'empresse de saisir l'occasion de rappeler à quels illustres chevaliers le Hainaut s'honorait d'avoir donné le jour.

*Le duc de Bourbon en Espagne* (pp. 332-334). — *Le duc de Bourbon retourne en France* (pp. 334-338). — Ayala rapporte que le duc de Bourbon entra en Espagne par Logrono. Il remarque comme Froissart que, lorsqu'il arriva en Castille, les Anglais s'étaient déjà retirés en Portugal.

Le duc de Bourbon, lors de son retour en France, emprunta quinze mille francs du comte de Foix : c'est ce que rapporte Cabaret d'Orronville.

Le même chroniqueur ajoute que le duc de Bourbon rencontra à Toulouse le roi de Navarre et l'accompagna à Paris.

*Les compagnies quittent l'Espagne* (pp. 339-343). — Sur le séjour des chevaliers français en Béarn, on peut consulter la chronique de Louis de Bourbon par Cabaret d'Orronville. Là mourut le sire de Changy qui fut enseveli aux Frères-Mineurs d'Orthez.

*Le duc de Lancastre rentre en Angleterre* (pp. 343-346). — Un traité fut conclu entre le roi de Castille, le roi de Portugal et le duc de Lancastre. Ayala et les autres historiens contemporains en reproduisent les stipulations.

D'après le religieux de Saint-Denis, l'une des conditions de la paix entre le roi de Castille et le duc de Lancastre portait que le duc conserverait pleines et sans brisure les armes d'Espagne écartelées avec le léopard d'Angleterre.

Ayala rapporte aussi que le duc de Lancastre s'embarqua à Porto sur des navires portugais pour se rendre à Bayonne.

Le 26 mai 1388, Richard II créa le duc de Lancastre son lieutenant dans le duché de Guienne.

Ce ne fut qu'au mois de novembre 1389 que le duc de Lancastre rentra en Angleterre.

*Le comte d'Armagnac traite avec les compagnies* (pp. 346-352). — Le comte d'Armagnac en cherchant à conduire hors de France les capitaines des compagnies suivait l'exemple qu'avait donné quelques années auparavant le connétable Bertrand du Guesclin.





## TABLE.

---

	Pages.
Charles VI en Flandre . . . . .	1
Armements des Anglais. . . . .	6
Charles VI à l'Écluse . . . . .	10
Médiation du roi d'Arménie . . . . .	12
Fin de l'expédition de l'Écluse. . . . .	19
Duel de Jean de Carronge et de Jacques Legris . . . . .	29
Mort du roi d'Aragon . . . . .	39
L'archevêque de Bordeaux est arrêté à Barcelone. . . . .	40
Les routiers s'emparent du château de Tuchan. . . . .	44
Les compagnons de Lourdes en Catalogne . . . . .	45
Délivrance de l'archevêque de Bordeaux. . . . .	45
La vicomtesse de Castelbon recouvre son château. . . . .	46
Défaite des routiers de Tuchan . . . . .	47
Joute à Bordeaux . . . . .	51
Jean de Bretagne recouvre la liberté . . . . .	53
Expédition française en Castille . . . . .	64
Victoire des Anglais sur la flotte flamande . . . . .	67

Le roi de Portugal fait chercher Philippe de Lancastre . . . . .	77
Prise de Ribadavia . . . . .	79
Prise d'Orrès . . . . .	87
Mariage du roi de Portugal et de Philippe de Lancastre . . . . .	90
Les habitants de Bragance traitent avec les Anglais . . . . .	95
La duchesse de Lancastre à Porto . . . . .	98
Reddition de Bragance . . . . .	101
Gauthier de Passac et ses compagnons traversent le Béarn . . . . .	104
Joute de Thomas de Holland et de Regnault de Roye . . . . .	115
Projets du roi de Portugal et du duc de Lancastre . . . . .	124
Gauthier de Passac et ses compagnons arrivent en Castille . . . . .	127
Délibérations du roi de Castille et des chevaliers français . . . . .	133
Plaintes et murmures des communes d'Angleterre . . . . .	144
Suite des armements des Français . . . . .	151
Haine du duc de Bretagne contre le connétable . . . . .	152
Le connétable est arrêté par le duc de Bretagne . . . . .	159
Le duc de Gueldre défie Charles VI . . . . .	182
Prise d'Orense . . . . .	185
Le roi de Portugal à Santarem . . . . .	202
Le roi de Portugal s'empare du Ferrol . . . . .	205
Le duc de Bretagne cité par Charles VI . . . . .	215
Murmures des Anglais contre le duc d'Irlande . . . . .	235
Jugement et supplice de Simon de Burleigh . . . . .	248
Le duc d'Irlande se prépare à combattre les oncles du roi . . . . .	260
Robert Trevelyan est arrêté et mis à mort . . . . .	266
Le duc d'Irlande marche vers Londres . . . . .	272
Défaite du duc d'Irlande . . . . .	282
Richard II est conduit à Londres . . . . .	288
Jonction des Anglais et des Portugais . . . . .	295
Les Anglais et les Portugais entrent en Castille . . . . .	300
Le roi de Castille refuse la bataille . . . . .	304
Combat de Villalpando . . . . .	305

**TABLE.****399**

Souffrances des Anglais . . . . .	308
Le duc de Lancastre licencie son armée. . . . .	311
Les Anglais demandent un sauf-conduit au roi de Castille	315
Mortalité dans l'armée anglaise . . . . .	321
Jean de Holland se rend en Guyenne. . . . .	326
Jean d'Aubrecicourt retourne en Hainaut . . . . .	330
Le duc de Bourbon en Espagne . . . . .	332
Le duc de Bourbon retourne en France . . . . .	334
Les compagnies quittent l'Espagne . . . . .	339
Le duc de Lancastre rentre en Angleterre . . . . .	343
Le comte d'Armagnac traite avec les compagnies . . . .	346





## ERRATA.

	AU LIEU DE :	LISEZ :
P. 24, l. 30,	sont	font
P. 74, l. 2,	tout	toute
P. 78, l. 2,	port	Port
P. 78, l. 21,	mender	mander
P. 95, l. 25,	que	qui
P. 102, l. 23,	faittes	faite
P. 108, l. 3,	gésist	geust
P. 109, l. 26,	que se	que
P. 138, l. 13,	« Parlés, messire Guil- lemme, mais vous, » dist-il : « Non feray,	« Parlés, messire Guil- lemme. » — « Mais vous, » dist-il. — « Non feray.
P. 143, l. 21,	Tourougeans	Tourangeaus
P. 164, l. 16,	si	se
P. 182, l. 17,	convenier	convenir
P. 187, l. 3,	nomme	nommé
P. 189, l. 9,	à la frescheur et on as- sauldroit	à la frescheur on assaul- droit
P. 192, l. 20,	bestes	testes
P. 193, l. 8,	monstront-ils	monstrent-ils
P. 196, l. 15,	destourbe	destourbé
P. 197, l. 14,	aucuns de	aucuns des
P. 198, l. 23,	au l'endemain	à l'endemain
P. 198, l. 27,	demanda.	demanda :
P. 199, l. 1,	aler,	aler?
P. 200, l. 22,	entendus	entendu
P. 202, l. 16,	ou	où



	AU LIEU DE :	LISEZ :
P. 202, l. 18,	Ponvasse	Pouvasse
P. 203, l. 12,	si	s'i
P. 243, l. 28,	cheyaulx	chevaulx
P. 245, l. 15,	et	en
P. 255, l. 30,	le d'Irlande	le duc d'Irlande
P. 256, l. 27,	sceut	sceust
P. 259, l. 28.	despenses	deffenses
P. 261, l. 12.	Lancegrove	Lancegrone
P. 262, l. 14,	Lancegrove	Lancegrone
P. 264, l. 20,	non au fort et autrui	non au fort à autrui
P. 267, l. 12,	pas	par
P. 268, l. 15;	bouta-t-il	bouta-il
P. 271, l. 17,	dist Trivilien » — Mon- seigneur,	Dist Trivilien : « Mon- seigneur
P. 272, l. 18,	an	au
P. 275, l. 17,	chiefs	chief
P. 277, l. 28,	voulonté	voulenté
P. 280, l. 8,	tant	tant
P. 290, l. 13,	cla	la
P. 290, l. 20,	et deux jours	et deux nuis
P. 303, l. 5,	Anglois portingalois	Anglois et Portingalois
P. 306, l. 3,	nouroient	mouroient
P. 307, l. 8,	si	se
P. 311, l. 11,	se tournent,	se tournent :
P. 318, l. 2,	« Ceulx	Céulx
P. 336, l. 5,	telle	tel
P. 336, l. 7,	cet	cel
P. 337, l. 20,	sur le champs	sur les champs
P. 341, l. 17,	entr'euls.	entr'euls :
P. 341, l. 24,	grans	grant
P. 341, l. 28,	et tous sont	et tous soient
P. 342, l. 28,	mantalent	mautalent
P. 344, l. 4,	tous, les	tous les
P. 350, l. 3,	aucunes chose	aucune chose



## EN VENTE :

- Les Vraies Chroniques de Jehan le Bel**, publiées pour la première fois par M. POLAIN, membre de l'Académie royale de Belgique, 2 vol. in-8° . . . . . Fr. 10
- Le premier livre des Chroniques de Froissart**, publié d'après un texte inédit de la bibliothèque du Vatican par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, membre de l'Académie royale de Belgique, 2 vol. in-8° . . . . . Fr. 12
- Oeuvres de Georges Chastellain**, publiées par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, membre de l'Académie royale de Belgique, 8 vol. in-8° . . . . . Fr. 48
- Li roumans de Cléomadès**, par ADENÉS LI ROYS, publié pour la première fois par M. VAN HASSELT, membre de l'Académie royale de Belgique, 2 vol. in-8° . . . . . Fr. 10
- Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé**, publiés par M. AUG. SCHELER, associé de l'Académie royale de Belgique, 3 vol. in-8° . . . . . Fr. 18
- Le roman de l'amour, de vertu et de boncurté**, publié pour la première fois par M. JULES PETIT, 2 vol. in-8° . . . . . Fr. 12
- Lettres et Négociations de Philippe de Commines**, publiées par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, membre de l'Académie royale de Belgique, 2 vol. in-8° . . . . . Fr. 10
- Dits de Watrquet de Couvin**, publiés pour la première fois par M. AUG. SCHELER, associé de l'Académie royale de Belgique, 1 vol. in-8° . . . . . Fr. 6
- Poésies de Froissart**, publiées par M. AUG. SCHELER, 3 vol. in-8° . . . . . Fr. 18
- Chroniques de Froissart**, publiées avec les variantes des divers manuscrits par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, membre de l'Académie royale de Belgique. Tome I à XVII. Prix du vol. Fr. 6

---

## SOUS PRESSE :

- Chroniques de Froissart**, tome XX (Glossaire).
- Li roumans des Enfances Ogier**, d'ADENÉS LI ROYS.
- Lettres et Négociations de Philippe de Commines**, tome III.

ACADEMIE ROYALE

SELECTION

LU, M.

DE

RC ART

CHRONIQUE

OU SYSTEME



1871









200



303780361V

TAYLOR INSTITUTION LIBRARY  
OXFORD OX1 3NA

PLEASE RETURN BY THE LAST DATE STAMPED BELOW  
*Unless recalled earlier*

---

04 APR 2002

